

www.libtool.com.cn

FL28.1.2



Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most
needed for the College Library, so as
best to promote the objects
of the College."

Received JUN 5 1888

www.lhtool.com.cn



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

**REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE**

www.libtool.com.cn

REVUE
www.libtool.com.cn
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME I

(TOME XLI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1877. — PREMIER SEMESTRE



“
C
NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877.

Fr 28.1.2

~~VII, 21 2.1.~~



Mary Cogood Fund.

Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

www.libtool.com.cn

J. CRÉTINEAU-JOLY

JACQUES CRÉTINEAU-JOLY. — *Sa vie politique, religieuse et littéraire*, d'après ses mémoires, sa correspondance, et autres documents inédits, par M. l'abbé U. Maynard, chanoine de Poitiers. — Un vol. in-8°, Paris, Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

Tout un livre in-8° de 510 pages, pour la vie d'un homme qui n'a été ni général d'armée, ni ministre, ni ambassadeur, ni même académicien, c'est beaucoup, dira-t-on peut-être. Il est vrai que ce livre est de M. l'abbé Maynard, qui ne prodigue point sa plume et ne compte ses ouvrages que par ses succès ¹. L'abbé Maynard approfondit tout, éclaire tout ; avec lui, Pascal cesse d'être un mystère, Voltaire devient de plus en plus un abîme. Mais la vie d'un de nos contemporains, quelque distingué qu'il ait été, prête-t-elle autant à de savantes recherches, et peut-elle être aussi instructive et aussi intéressante que celles de ces grandes renommées d'autrefois dont l'influence se maintient à travers les siècles ? Voilà ce que plusieurs se sont demandé et ce que je me suis demandé à moi-même.

Et cependant, je n'en ai pas moins lu le livre tout entier et d'un trait, parce que l'écrivain qu'il nous rappelle a eu de puissantes initiatives, et que chacune de ces initiatives a laissé trace. Par son *Histoire de la Vendée militaire*, il a fait comprendre et apprécier la Vendée, même aux *Bleus*. Par son *Histoire de la Compagnie de*

¹ A l'instant où j'écris ces lignes, les feuilles publiques annoncent un nouvel ouvrage de M. l'abbé Maynard, ouvrage magnifiquement illustré et, ce qui vaut mieux encore, approuvé et loué par deux grands évêques, M^{rs} Pie et M^{rs} Mermillod.

Jésus, il a, non pas réduit au silence les détracteurs des Jésuites, — la haine et la mauvaise foi ne se taisent jamais ; — mais il leur a rendu impossible toute discussion sérieuse. Enfin, par son *Église romaine en face de la Révolution*, il a déchiré tous les voiles et a montré à nu ce qu'est l'œuvre de Dieu et ce qu'est l'œuvre du diable.

Ce sont là assurément de grands services, et l'on s'étonne, en y réfléchissant, que celui qui les a rendus n'ait pas joui complètement, pendant sa vie, de l'autorité qu'il semblait avoir justement acquise. A quoi a tenu cette anomalie ? A un certain désaccord, plus apparent que réel, entre les livres et les habitudes. Crétineau-Joly était sincèrement et ardemment royaliste ; ce qui ne l'empêchait pas d'être très-familier avec ceux qui ne l'étaient guère, et très-sévère, à l'occasion, envers les royalistes et le roi. Il était franchement catholique de conviction, mais il l'était peu de pratique, et, pour me servir d'une expression de son biographe, s'il voulait bien paraître *un peu jésuite*, il n'entendait pas être pris pour un *capucin*. Homme d'intérieur, excellent père de famille, il aimait d'ailleurs, à ses heures perdues, la vie de boulevard, non pas, sans doute, dans ce qu'elle a de coupable, mais dans ce qu'elle a d'inconsistant ; il n'était pas *viveur*, mais il était *blagueur*, et, jusque dans son érudition, on se défiait de la blague. On avait généralement tort lorsqu'il écrivait, mais on n'avait pas tort lorsqu'il parlait. Comme la plupart des grands causeurs, il se laissait alors entraîner par la verve. Je n'en voudrais pour preuves que quelques-unes de ses conversations, saisies au vol par M. l'abbé Maynard. Lisez, par exemple, l'histoire de l'amnistie, accordée, en 1840, sur les instantes démarches de Crétineau, aux Vendéens qui se trouvaient encore au bagne. Vous y verrez une rouerie passablement compliquée de Louis-Philippe, dont l'effet aurait été de faire donner cette amnistie par son ministre de la justice, Teste, puis de contraindre celui-ci à quitter le ministère pour l'avoir donnée. Ouvrez ensuite le *Moniteur*, et vous vous convaincrez que M. Teste ne subit aucune disgrâce personnelle et qu'il se retira tout simplement

parce que le ministère Soult dont il faisait partie dut céder la place à un ministère Thiers (1^{er} mars 1840). ¹

Puis-je prendre, d'un autre côté, au sérieux les petites anecdotes que Crétineau racontait, au coin du feu, sur l'excellent pape Grégoire XVI ? A l'entendre, ce vénérable et spirituel vieillard, qu'il avait connu simple moine et qui l'honorait de son amitié, se plaisait quelquefois à jouer avec lui à *cache-cache*, dans les jardins du Vatican. Que le pape, le voyant venir un jour, se soit amusé à se faire chercher, je le veux bien ; mais que la plaisanterie se renouvelât et que, semblable à un enfant qui joue avec sa nourrice, il prît au grave les recherches de Crétineau, sans s'apercevoir que sa soutane blanche, un peu trop ample, le trahissait à tous les yeux, voilà ce que je me refuse à croire.

Puis-je admettre également, sans réserves, le dialogue suivant entre le Souverain-Pontife et le journaliste ? — Je ne vous ai pas vu hier soir, Crétineau ; qu'avez-vous donc fait ? — Votre Sainteté exige une confession ? je dois donc lui avouer, en lui demandant l'absolution, que je suis allé au théâtre. — Et qu'y avez-vous vu ? — J'ai vu danser la Cerrito. Quelle danseuse, Saint-Père ! et aussi quel enthousiasme ! on l'a rappelée dix-huit fois. — *Tant mieux, tant mieux*, dit le vieux pape, *en éclatant de rire et en se frottant les mains*. Tant que mes Romains applaudiront des danseuses, *ils ne songeront pas à faire des révolutions*. — Eh bien ! ou je me trompe fort, ou Crétineau a mis dans ce tableau quelque peu du sien. Grégoire XVI aimait à rire, je le sais ; mais ici la touche est par trop laïque. Il a pu dire : — Mieux vaudrait que mes Romains passent leurs soirées à applaudir des danseuses qu'à conspirer ; — mais il y a certainement dans ce dialogue une nuance qui manque et que je regrette.

Ceci une fois dit, on ne peut que constater la parfaite indépendance de Crétineau, indépendance qu'on a parfois mise en doute ; peut-être même la poussait-il un peu loin, car elle lui fit, en plus

¹ Par suite du rejet du projet de dotation, à l'occasion du mariage du duc de Nemours.

d'une rencontre, méconnaître d'excellents avis. Ainsi, lorsque le vicomte de Monti, à propos de son *Histoire de la Vendée*, où les gentilshommes sont représentés comme n'ayant pas été au niveau des paysans, lui écrivait : — Frappez sur les gentilshommes en *écrivain* et non en *démocrate*, — il lui exprimait sous une forme vive une pensée très-juste ; lorsque le général des jésuites le suppliait, *les larmes aux yeux*, de ne pas livrer à la publicité son volume de *Clément XIV* où la cause d'un pape semble par trop sacrifiée à la Compagnie de Jésus, il lui donnait le conseil le plus généreux. L'intérêt de Crétineau était évidemment, dans l'un et l'autre cas, d'accéder aux désirs qui lui étaient exprimés. Eh bien ! il ne le fit pas ; il tint même à clore son *Histoire de la Vendée* par un chapitre sur l'*Ingratitudo des Bourbons*, qui ne pouvait que blesser les nobles exilés de Froshdorf, parce que la vérité y était dépassée et que le mot était injuste. Il était assurément blâmable, mais son indépendance, du moins, ne peut être contestée. De leur côté, le prince et les jésuites se tinrent dans leur rôle d'une parfaite dignité. Ils ne retirèrent point leur amitié à Crétineau ; ils lui en ont donné, vivant et mort, de nombreuses preuves ; mais le prince, tout en lui gardant un fidèle souvenir, ne put lui témoigner sa reconnaissance, et les jésuites, tout en priant pour lui, durent séparer nettement leur cause de la sienne. Crétineau, à ce qu'il paraît, accusait les jésuites d'ingratitude. L'abandonner après lui avoir fourni les documents et mis la plume à la main lui semblait peu courageux. Pour lui, c'était de la politique, c'était de la peur. Eh ! mon Dieu, il est une peur qu'on fait toujours bien d'avoir : c'est celle de blesser les convenances. La vérité était dans les documents, mais la convenance était elle toujours dans le style ? Était-elle surtout dans l'appréciation des actes de Pie IX, lors de la douloureuse affaire du *Sonderbund* ? Or style et appréciation étaient du fait de Crétineau et non de celui des jésuites.

En politique, Crétineau était né Vendéen et il resta toute sa vie Vendéen ; c'est un honneur pour sa mémoire. Il avait le culte de la monarchie ; mais il ne prenait pas assez garde que, si ce culte est

permis, il ne l'est que pour la monarchie qui est dans le vrai et non pour la monarchie qui est dans le faux ; pour Charlemagne ou saint Louis, non pour Henri VIII ou Elisabeth. Il ne comprenait pas que, si la monarchie est la meilleure sauvegarde du principe d'autorité, elle ruine ce principe par le discrédit, dès qu'elle se fait violente et persécutrice. De là, sa malheureuse *Campagne du Nord*, au profit de la Russie, lorsque nos troupes combattaient les Russes en Crimée.

— Mais vous vous battez bien au profit des Turcs ! — pouvait-il dire. J'en conviens, et n'entends nullement me porter fort pour la politique napoléonienne ; mais enfin le Turc, à cette époque, laissait pleine liberté aux catholiques et le Russe ne la leur laissait pas ; le Turc était impuissant et le Russe était précisément tout le contraire ; la France enfin n'avait rien perdu encore de son prestige ; elle pouvait facilement se faire respecter à Constantinople, beaucoup moins facilement à Saint-Petersbourg. Crétineau se trompa donc ; il perdit dans l'esprit de ses compatriotes, sans rien gagner dans l'esprit de ceux qui ne l'étaient pas. On se servit de lui pour fonder le journal *Le Nord*, puis on le congédia sans grande politesse.

Je dirai la même chose de sa campagne contre Louis-Philippe ; non certes qu'on puisse lui reprocher d'avoir pris corps à corps le roi des barricades ; mais on put le voir avec regret entreprendre l'attaque à l'instigation du gouvernement impérial, avec son aide et ses promesses. — J'avais l'espérance, dit-il, qu'on ferait quelque chose pour le Saint-Père, je l'avais stipulé. — Confiance trop naïve ! on se servit de lui, et, le service obtenu, on oublia le reste.

En deux mots, Crétineau-Joly manquait parfois de tact et de mesure. C'est ce qu'exprime avec une rare délicatesse la lettre de condoléance adressée à sa famille par le comte de Monti, au nom de M. le comte de Chambord. — « Si quelquefois, y lisons-nous, la belle intelligence de M. Crétineau n'a pas toujours exprimé avec assez de calme la répulsion de son cœur pour les faits condamnables des temps passés et les lamentables tristesses des années que nous traversons, du moins, ses intentions ont toujours été parfaites, car

sa vie entière fut celle d'un Vendéen fidèle, d'un vaillant et éloquent défenseur de tous les principes. » Voilà le mot vrai et il restera. www.libtool.com.cn

Comme écrivain, Crétineau avait une qualité que nulle autre ne supplée. Il savait appeler l'attention et se faire lire. Ecrire six gros volumes sur les jésuites et intéresser toujours, voilà certes un tour de force, et ce tour de force il l'a accompli. Lorsqu'on avait ouvert un de ses livres, on n'était pas libre de le fermer avant la dernière page, et c'est ainsi que son rôle a été des plus utiles. On le trouvait parfois incorrect, outré, étrange, surtout à la fin et dans ses écrits polémiques ; car, dans les autres, que de pages éloquentes ou charmantes ! mais on le sentait entraînant et l'on se laissait entraîner. S'il dépassait par hasard la vérité, c'était comme un cheval de course qui dépasse le but, mais qui a commencé par l'atteindre. Il l'a atteint, non-seulement dans son *Histoire des Jésuites*, mais encore dans son *Clément XIV*, dans son histoire du *Sonderbund*, dans ses ardentes polémiques avec Theiner. Coupez, élaguez tant que vous voudrez, mais la vérité restera. Vous la trouverez également frappante, palpitante dans son *Eglise romaine en face de la Révolution*. Elle ressort même tellement des pièces produites qu'on se demande pourquoi l'auteur fait tant d'efforts de style pour la mettre en saillie.

Crétineau a été enfin un grand *dénicheur de pièces*, ou plutôt il savait si bien les faire valoir qu'elles lui arrivaient de tous côtés. Son tort alors était de faire le mystérieux, comme un amant, de ses bonnes ou plutôt de ses mauvaises fortunes, et, au lieu de s'attacher à prouver, de ne chercher qu'à intriguer. De là une certaine défiance du public érudit, qui tient toujours à remonter aux sources. Dom Guéranger s'en fit un jour l'interprète, lorsqu'il fit remarquer que les *Mémoires de Consalvi* n'avaient pas été publiés en italien. Un document n'a, en effet, de valeur que lorsqu'on en connaît le texte. Avec la meilleure volonté du monde, une traduction peut être fautive ; je dirai même, sans prendre trop au pied de la lettre le mot italien *traduttore, traditore*, qu'elle l'est toujours par quelque

endroit. Aussi l'authenticité des *Mémoires de Consalvi* n'a-t-elle cessé d'être mise en doute que lorsque le fac-simile du passage le plus important a été mis sous les yeux des lecteurs. Encore est-il fort heureux qu'on n'ait pas exigé davantage, car Crétineau s'était mis dans l'impossibilité de faire connaître le texte entier.

Voici le fait : Consalvi raconte qu'ayant refusé, en 1801, de signer un concordat substitué frauduleusement à celui dont chaque phrase avait été discutée et arrêtée, il fut violemment interpellé par le premier consul dans une réunion officielle. — Vous pouvez partir, disait Bonaparte ; c'est ce que vous avez de mieux à faire ; quand donc partez-vous ? — Après dîner, lui fait dire son éditeur. La réponse, à coup sûr, était des plus vives et des plus fières. Aussi son succès dans la presse fut-il complet. Mais était-ce bien la réponse du cardinal ? Consalvi dit, au contraire, qu'il demeura abasourdi et ne sut pas répondre un mot. C'était beaucoup plus candide et beaucoup plus modeste. La réponse qu'on lui prêtait était-elle d'ailleurs aussi heureuse qu'elle semblait l'être ? Oui, si Consalvi et Bonaparte eussent été seuls ; la fermeté déconcerte la violence, mais seulement lorsque l'amour-propre n'a rien à souffrir. Telle n'était assurément pas la situation, lors du grand dîner dont parle Consalvi. Mettre au pied du mur, en face de tous les dignitaires de l'État, un général de trente ans, habitué à vaincre et qui porta, plus d'une fois, l'infatuation du pouvoir jusqu'à l'absurde, c'eût été rendre tout recul impossible. Le silence du cardinal le servit donc mieux et servit mieux les intérêts catholiques que ne l'eût fait la répartie la plus acérée. Il permit de reprendre les négociations, et tout le monde sait quel en fut le résultat. La fermeté toujours douce mais inébranlable de Consalvi finit par triompher des résistances des plénipotentiaires français, qui prirent sur eux de céder, et le concordat assura le rétablissement de l'Eglise.

J'ai parlé d'une appréciation de quelques-uns des actes de Pie IX qu'on peut, à bon droit, reprocher à Crétineau-Joly ; mais, pour être juste, il faut ajouter qu'il se l'est noblement reprochée à lui-même. C'était au commencement du règne de ce grand pontife. On se rappelle qu'en présence d'une société troublée et inquiète, Pie IX

crut qu'il fallait épuiser la mansuétude avant de recourir à la sévérité. Sans sacrifier aucun principe, il se montra donc généreux et conciliant. Bien des esprits et de bons esprits s'en effrayèrent. Ils accusaient le Pape de faiblesse, et, en cela, ils se trompaient ; ils lui prédisaient des ingratitude, des trahisons, et, en cela, ils ne se trompaient pas ; mais le Pape ne s'y trompait pas plus qu'eux. D'autres, au contraire, et, parmi eux, les catholiques ne manquaient pas, croyaient fort légèrement à une réconciliation générale ; ils interprétaient les réformes pontificales dans un sens qui n'était nullement celui du pontife, l'alliance impossible des principes libéraux et des principes catholiques, et ne doutaient pas de la sincérité des ovations, cette grande manœuvre des *ventes*, dans lesquelles de plus clairvoyants n'apercevaient qu'une tumultueuse et impudente comédie. De part et d'autre on comprenait assez mal la grande âme de Pie IX ; on ne se souvenait pas assez de son divin modèle, mangeant avec les pécheurs, conversant avec la Samaritaine, accueillant la femme adultère, ce qui ne devait pas l'empêcher de chasser les marchands du temple. La justice n'apparaît jamais plus juste que lorsqu'elle est précédée de la bonté, et c'est précisément cette alliance de la justice et de la bonté qui a fait la grandeur de Pie IX.

Crétineau fut de ceux qui s'effrayèrent ; on ne peut lui en vouloir ; mais cette disposition de son esprit le rendit sévère pour le Pape et ce fut un tort. Dans la question du *Sonderbund*, il alla même jusqu'à l'insulte ; Pie IX en fut profondément blessé, mais du moins la réparation fut solennelle, et, dans son beau livre de l'*Église romaine en face de la Révolution*, l'auteur de l'histoire du *Sonderbund* se montra aussi respectueux et aussi juste qu'il l'avait été peu dans son précédent écrit. Sans renoncer à ses idées — Crétineau y renonçait rarement, parce qu'elles étaient sincères, — il exposa éloquemment celles du Pape, et termina cet exposé, où rien ne fut oublié cette fois, par une belle page.

« Né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, disait-il, Pie IX avait conservé à travers les labeurs de sa carrière de prêtre, d'évêque, de cardinal, cette candeur de jeune homme et cette virginité de l'âme, heureux

privilège de quelques prédestinés. En le voyant, on pouvait toujours dire de lui ce que le Père de la Rivière a écrit de saint François de Sales : « Ce béni enfant portoit, dans toute sa personne, le » caractère de la bonté. Son visage étoit gracieux, ses yeux doux, » son regard aimant et son petit maintien si modeste, que rien plus ; » il sembloit un petit ange. » — Comme François de Sales, Pie IX s'attacha à développer ce bonheur d'organisation ; il eut sur les lèvres ces réponses pleines d'aménité qui apaisent les colères, et ces paroles qu'on préfère aux dons. Il était beau comme le désir d'une mère. Il lavait ses mains dans l'innocence, et, sans songer que l'âme de la colombe pouvait être livrée à un peuple de vautours, il se montrait éloquent parce qu'il avait la sagesse de cœur et que la mansuétude de sa bouche prêtait des charmes à la science. »

Il est remarquable que, deux fois en ce siècle, la Révolution a cru pouvoir circonvenir la papauté, de manière à s'en faire une aide : la première fois sous Pie VII, dont elle n'avait pas oublié les tendances conciliantes, à Imola ; la seconde, sous Pie IX, dont elle inter-prétait à sa façon la touchante indulgence pour quelques égarés, à Spolette ; mais deux fois elle a été réduite à se convaincre que, chez les élus de Dieu, la bonté n'est qu'un des éléments de la force.

M. l'abbé Maynard a été, dans sa *Vie de Crétineau*, ce qu'il est toujours, franc, complet, et son récit est, comme d'habitude, d'un intérêt soutenu. Quant à Crétineau, s'il a rendu d'éminents services, il en a été grandement récompensé. Les regrets de Pie IX se sont joints à ceux du comte de Chambord sur sa tombe, et Dieu l'a béni à la fois dans sa mort et dans sa famille : dans sa mort, qui a été pieuse après avoir été pieusement attendue ; dans sa famille, à laquelle il avait donné de bonnes leçons et qui lui rendait de bons exemples. Crétineau avait vaillamment combattu pour les saines doctrines, mais en volontaire quelque peu indiscipliné ; l'un de ses fils s'est enrôlé dans la milice sainte pour combattre à son tour, mais sous une sûre discipline. Il y a longtemps que le Psalmiste l'a dit : « Les fils sont la récompense des pères ; *filiî, merces.* »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LES FACULTÉS DE DROIT CIVIL ET CANON *

On a vu que, dans l'assemblée générale d'inauguration tenue à l'évêché de Nantes, la constitution de l'Université fut proclamée publiquement, en présence de 41 canonistes, de 27 légistes, d'un théologien, de 4 médecins et de 4 maîtres ès arts. La supériorité numérique des docteurs en droit sur les docteurs des autres facultés que nous constatons ici, était la même dans les écoles et nous indique le courant que suivaient alors les étudiants. Il y a bien longtemps que la connaissance du droit conduit aux honneurs et aux carrières lucratives. La multiplicité des tribunaux ecclésiastiques et séculiers, qui se partageaient autrefois les justiciables, offrait de nombreuses positions aux aspirants des écoles de droit, et ceux qui s'adonnaient à l'étude du droit canon n'étaient pas moins favorisés que les autres.

De même que le roi avait ses *cas royaux*, l'Église avait, elle aussi, ses *cas divins*. La société lui reconnaissait le droit d'appeler à sa barre certains criminels qu'elle frappait d'excommunication, avant de les livrer à la justice civile. On n'a pas oublié que Gilles de Retz fut interrogé par l'évêque de Nantes et le vicaire de l'Inquisition avant d'être traduit devant les commissaires du duc de Bretagne. Pour ces assises extraordinaires, comme pour les tribunaux perma-

* Voir la livraison de juillet 1876, pp. 24-40.

nents des officialités, le clergé avait besoin de jurisconsultes capables d'appliquer le droit canon. Dans la crainte d'en manquer, il envoyait parfois des clercs jusqu'en Italie. En raison des conflits fréquents qui s'élevaient entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, les juges des juridictions civiles ne pouvaient ignorer le code de l'Église ; aussi les faveurs du prince allaient de préférence au devant des magistrats qui étaient doublement docteurs.

Le docteur en droit canon se désignait dans le diplôme par l'expression de *doctor in decretis*, et le docteur en droit civil, par les termes de *doctor in legibus*. Celui qui s'intitulait *doctor in utroque jure* avait atteint le comble des honneurs universitaires.

A l'origine, la faculté de droit canon fut entièrement distincte de la faculté de droit civil. L'une et l'autre avaient leurs statuts particuliers et leurs professeurs différents ; tous les actes en font foi. Elles ne se sont confondues que vers le milieu du XVII^e siècle.

La ville de Nantes attachait tant d'importance à l'enseignement du droit, au XV^e et au XVI^e siècle, qu'elle n'hésita pas à louer un immeuble dans la rue Saint-Gildas pour y établir le docteur Jacques Clatte, dont nous avons parlé aux origines de l'Université, et ses deux co-régents ; mais plus tard elle se désintéressa de la prospérité de ces deux écoles et les abandonna à leurs propres ressources, bien que le roi eût mis à la charge du trésor de la province le traitement des professeurs. Cette indifférence était bien inopportune. La faculté de Nantes avait plus que jamais besoin d'un appui sérieux pour être en état de lutter avec sa rivale d'Angers dont la renommée était connue de tous les étudiants de l'Ouest. L'Université d'Angers exerçait une attraction qu'on peut encore apprécier aujourd'hui à l'aide des registres de la *nation bretonne*, qui se conservent dans les archives de Maine-et-Loire ¹.

Malgré cette concurrence redoutable, les leçons de droit n'en

¹ Dans le préambule des lettres patentes de 1725 (citées au chapitre de la faculté de théologie), le roi constate que l'Université d'Angers s'est acquis aussi un grand renom par les leçons de ses professeurs en théologie et en philosophie. (Arch. de la Loire-Infér., série D.)

continuaient pas moins à Nantes, mais au milieu d'un modeste auditoire. Privés de leurs anciennes salles de la rue Saint-Gildas et réduits à mendier un asile près des marguilliers de la paroisse Saint-Denis, les professeurs de droit civil et canon, au nombre de deux, faisaient leurs cours, en 1669, dans la chapelle Saint-Gildas, en présence de 22 écoliers, originaires de Bretagne, d'Anjou et de Poitou. Suivant le procès-verbal qui nous apprend ces détails, le personnel avait été plus nombreux auparavant. Le roi avait établi quatre chaires et assigné une dotation de 460 livres sur la recette générale de Bretagne. Le plus ancien professeur recevait sur ce fonds 120 livres, et les autres 75 livres ; mais, le quart ayant été retranché vers 1660, le nombre des régents en exercice s'était forcément réduit. De 1582 à 1669, les facultés de droit n'avaient pas délivré plus de 162 lettres de bacheliers, de licenciés et de docteurs. Ce chiffre officiel, avoué devant le commissaire du roi, nous prouve que les leçons n'étaient pas plus fréquentées quand les chaires étaient plus nombreuses.

Vers la fin du XVII^e siècle, on put croire un moment à une résurrection des études à Nantes, quand Louis XIV, par son édit de 1680, créa une chaire de droit français dans chaque université du royaume. Un jurisconsulte ouvrit des leçons publiques sur la nouvelle jurisprudence, sans être assuré d'aucun traitement ; il les continua jusqu'en 1698, et abandonna sa chaire quand il se vit privé de tout encouragement.

L'enseignement du droit français ne fut repris qu'en 1722 par le sieur Bizeul, qui, pour ses honoraires, était autorisé à prélever sur chaque étudiant une taxe de 6 livres d'inscription, dont le produit formait un total de 300 livres environ par an. Les États de Bretagne pour l'encourager lui accordèrent, en 1724, une gratification de 1,000 livres, à laquelle on ajouta les revenus de la place d'agrégé, soit 225 livres. Le sieur Bizeul, s'étant plaint d'être moins bien traité que ses collègues, l'intendant fit une enquête, de laquelle il ressortit que chaque chaire de professeur de droit civil ou canonique apportait 1862 livres, et que les émoluments du sieur Bizeul ne

dépassaient pas 516 livres. Je n'ai pu savoir si le réclamant obtint justice.

Les querelles intérieures qui agiterent l'existence de la faculté de droit sont peu intéressantes ; elles ne mériteraient pas d'être signalées, si elles ne nous apprenaient quels rapports existaient entre les professeurs et les élèves. Dans la contestation qui s'éleva, en 1723, à propos de la présidence des thèses, l'arrêt du Conseil, en date du 12 mai 1723, décide que le droit de présidence sera fixé à 9 livres, sans compter les droits des professeurs, qui, tous ensemble n'auront pas plus de 80 livres. Par le même arrêt ¹ il est enjoint aux professeurs de ne pas s'ingérer dans les répétitions de droit, mais de laisser aux étudiants la liberté de choisir parmi les agrégés. Il est défendu également de prélever des taxes abusives et de dispenser aucun étudiant de l'examen sur le droit français. On voit qu'il en coûtait déjà fort cher pour devenir avocat sous l'ancien régime.

Dans le cours du XVIII^e siècle, la faculté de droit fut encore réduite à exposer plusieurs fois sa détresse à la ville de Nantes et aux États de Bretagne, sans obtenir autre chose que des promesses. En 1732 ², elle louait au couvent des Carmes une salle obscure et malsaine, où se donnaient les leçons, et n'avait pas d'autre local pour les exercices solennels des thèses et des examens.

Ces lenteurs aboutirent au démembrement de l'Université de Nantes. Pendant qu'on hésitait à voter les fonds nécessaires et qu'on étudiait les plans des édifices, les conseillers du Parlement négociaient en Cour et près de l'intendant pour la translation des écoles de droit à Rennes. Leurs remontrances furent si habilement présentées, qu'en octobre 1735, le roi rendit la déclaration suivante :

¹ Arch. d'Ille-et-Vilaine, F 95.

² Ibid. C 23.

DÉCLARATION DU ROY POUR LA TRANSLATION DE LA FACULTÉ DE DROIT DE LA VILLE DE NANTES EN CELLE DE RENNES, DONNÉE A VERSAILLES LE 1^{er} OCTOBRE 1735, RÉGISTRÉE AU PARLEMENT LE 12 OCTOBRE 1735.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre; à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — La résidence que les anciens ducs de Bretagne faisaient ordinairement dans la ville de Nantes, avait donné lieu d'y faire l'établissement d'une université, mais comme depuis la réunion de ce pais à notre couronne, les rois, nos prédécesseurs, ont jugé à propos d'y ériger un parlement pour le bien de la justice et pour l'avantage des peuples de la même province, la ville de Rennes où le siège en a été fixé, s'est accrue considérablement par le grand nombre d'habitants que cet établissement y a attiré; et c'est ce qui a donné lieu aux officiers du dit parlement de nous représenter que l'expérience et les changements qui sont arrivez dans la suite des temps, ont fait connaître que la ville de Rennes, étant située presque dans le centre de la province, et les pères pouvant y envoyer plus facilement leurs enfants pour y faire leurs études, l'université y serait placée beaucoup plus convenablement que dans la ville de Nantes qui est à l'une des extrémités de la dite province, et si éloignée de l'autre qu'elle ne peut lui être d'une grande utilité; mais que si ce changement paraissoit susceptible d'une trop grande difficulté, il seroit d'une extrême conséquence pour pouvoir former avec plus de soin dans la science des loix et des coutumes, les sujets qui sont destinez à rendre la justice au parlement de Bretagne, ou à servir le public dans la profession d'avocat, que sa majesté voulût bien au moins transférer à Rennes la faculté de droit qui est établie à Nantes; que d'un côté une ville où la résidence du parlement rassemble en grande partie ce qu'il y a de plus éclairé dans la province, pourroit fournir plus aisément qu'aucune autre des professeurs et des maîtres, capables de bien instruire la jeunesse; que d'un autre côté les officiers dont le parlement est composé, et tous ceux que leur profession attache au service de la justice, seroient bien plus en état de veiller par eux-mêmes non seulement sur les études mais aussi sur la conduite et les mœurs de leurs enfants, au lieu qu'à présent ils sont obligés de les éloigner d'eux pour les envoyer étudier et prendre des degrez dans la faculté de droit de Nantes, où se trouvant livrez à eux-mêmes dans un âge peu avancé, ils ne font souvent que des études très-imparfaites, et sont d'ailleurs exposez à toutes les occasions de dissipations et de dérèglement qu'une ville aussi peuplée que celle de Nantes, et où il aborde un aussi grand nombre d'étrangers peut leur présenter; qu'ainsi le moyen le plus propre à former de dignes sujets pour la science ou pour les mœurs qui puissent nous servir utilement soit dans notre

parlement de Bretagne, soit dans les tribunaux inférieurs de la même province, seroit de faire en sorte qu'ils fussent élevés dans l'étude de la jurisprudence, sous les yeux de cette compagnie, ce qui contribueroit aussi à rendre les études plus célèbres, et à exciter une plus grande émulation soit entre les étudiants, soit entre ceux qui les instruisent; qu'enfin la ville de Nantes dont les habitants s'attachent beaucoup plus au commerce qui y fait tous les jours de nouveaux progrès qu'à l'étude souvent trop stérile des loix et de la jurisprudence, ne souffriroit presque aucun préjudice par la translation de la faculté de droit dans la ville de Rennes; et que ce préjudice seroit d'ailleurs si peu sensible qu'il ne mériteroit pas d'entrer en comparaison avec le grand avantage que le public trouvera dans un changement si favorable. Toutes ces considérations nous ayant paru également dignes de notre attention, nous avons jugé à propos d'y avoir égard, et nous nous y portons d'autant plus volontiers que les mêmes raisons de convenance et d'utilité publique nous ont déjà engagés à établir une faculté de droit dans la ville de Pau où notre parlement de Navarre est établi, et dans celle de Dijon où notre parlement de Bourgogne a sa séance. — A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, dit, déclaré, et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit :

ARTICLE I. — La faculté de droit, cy-devant établie dans la ville de Nantes, sera et demeurera transférée, comme nous la transférons par ces présentes, dans la ville de Rennes, pour y vaquer à l'instruction des étudiants, aux examens et aux thèses nécessaires pour l'obtention des degrez, ainsi qu'elle le faisoit cy-devant dans la ville de Nantes, sans aucun changement ni innovation, quant à présent, ni dans le nombre des professeurs ni dans celui des docteurs agrégés, ni dans les règles qui y ont été observées par le passé; et ce jusqu'à ce qu'autrement par nous il en ait été ordonné.

II. — Les écoles de la dite faculté, ensemble les lieux destinés aux examens, thèses et autres actes académiques, seront placés dans l'endroit de la ville de Rennes qui sera jugé le plus convenable pour la commodité publique, et en cas qu'il survienne quelque difficulté à cet égard, il y sera par nous pourvu ainsi qu'il appartiendra.

III. L'ouverture des écoles de la dite faculté transférée à Rennes se fera le second janvier prochain, auquel temps les étudiants seront tenus de s'inscrire en la manière accoutumée sur les registres de la dite faculté

et de prendre les leçons des professeurs selon ce qui est prescrit par les édits et déclarations qui concernent l'étude du droit, sans que le défaut du trimestre qui a commencé le premier du présent mois puisse leur être opposé; notre intention étant que l'année prochaine, 1736, soit réputée une année entière académique, quoiqu'elle ne soit composée que de trois trimestres, et qu'il en soit usé par rapport à eux comme s'ils avoient commencé de continuer leurs études pendant le dernier trimestre de la présente année.

IV. — Voulons que la dite faculté transférée à Rennes, ses membres et suppôts, jouissent des mêmes droits, honneurs, privilèges ou prérogatives qui ont été accordez à l'université de Nantes, notamment de ceux dont la dite faculté de droit étoit en possession pendant qu'elle étoit établie à Nantes nous réservant au surplus d'expliquer plus amplement nos intentions au sujet de la dite faculté; et de pouvoir par tels règlements qu'il appartiendra à ce qui concerne le nombre des professeurs ou des docteurs agregés, l'ordre et la discipline qui y seront observez à l'avenir. — Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Bretagne, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, même en temps de vacation, et le contenu en icelles entretenir, garder et observer selon leur forme et teneur; car tel est notre plaisir, en témoin de quoy nous avons fait mettre notre sêel à ces dites présentes. — Donné à Versailles le 1^{er} jour d'octobre, l'an de grâce 1735, et de notre règne le 21^e. — Signé, Louis. Et plus bas : par le roy, Philippeaux.

LÉON MAÎTRE.

(La suite prochainement.)

M. LE HÉNAFF

Parmi nos peintres bretons, M. Le Hénaff est certainement un de ceux qui ont le plus contribué à la décoration de nos édifices religieux ; depuis trente ans il n'a cessé de marcher dans la même voie, et la ténacité proverbiale de notre race a, seule, pu l'aider à surmonter les difficultés d'une carrière où les déceptions et les plus légitimes satisfactions se trouvent trop souvent mélangées.

Il nous a semblé intéressant de résumer et d'embrasser d'un coup d'œil cette carrière, déjà si pleine, quoique assurément loin d'être achevée ¹.

M. Alphonse Le Hénaff est né à Guingamp (Côtes-du-Nord), vers la fin de 1821 ; après ses études au collège de cette ville, il vint à Paris, en 1840, pour étudier la peinture, et suivit les leçons d'Achille Duverrier, dans l'intimité duquel il vécut de longues années. Sur l'avis de cet artiste, plus dessinateur que peintre, il fréquenta l'atelier de Paul Delaroche, et ensuite celui de M. Gleyre.

Ses premiers débuts datent de 1845, où il exposa un tableau du Sacré-Cœur, commandé par l'État. Nous le retrouvons au salon de 1846, avec un tableau du Rosaire. Sa ville natale lui demanda, à cette époque, un Baptême du Christ. Ce travail, exposé en 1848,

¹ Cette étude a un intérêt particulier, au moment où cet artiste si honorable, résolu à rester dans notre province, jaloux de consacrer son temps et son talent aux œuvres de l'art élevé et de la peinture religieuse, vient d'adresser un appel à tous les membres du clergé breton et vendéen, à tous les amis des arts dans nos deux provinces.

reçut l'approbation de plusieurs critiques sérieux, entre autres de Théophile Gautier.

C'était un début honorable. Aussi les fabriciens de N.-D. de Guingamp lui demandèrent-ils une décoration importante pour la chapelle des morts de cette église.

L'artiste, déjà plus sûr de lui-même, se mit à l'œuvre et composa un vrai poème, aux inspirations dantesques (c'est l'expression dont se servirent plusieurs juges compétents.) Il divisa la grande surface du fond de cette chapelle en six compartiments. Trois, dans la partie inférieure, devaient représenter, en commençant de gauche à droite : les élus, la résurrection des morts dans la vallée de Josaphat, les réprouvés. Dans la partie ogivale supérieure, saint Jean écrivant l'Apocalypse, la sainte Vierge et le Précurseur intercédant près du Père éternel, au nom de l'Agneau immolé; enfin, Ézéchiel, le prophète des sombres visions. Les trois sujets les plus importants figurèrent, d'abord, à l'exposition de 1853, et valurent à l'auteur une mention. L'ensemble de cette vaste composition eut l'honneur de faire partie de la grande Exposition universelle de 1855.

C'est à la suite de cette solennité artistique que l'édilité de Paris confia à M. Le Hénaff la décoration d'une chapelle dans la belle église Saint-Eustache, celle même du saint patron. Quatre sujets y sont représentés; celui du martyr du saint et de sa famille est vraiment remarquable. Un éminent critique, Gustave Planche, en parla dans un de ces articles si appréciés de la *Revue des Deux Mondes* (novembre 1856). C'était le premier travail que M. Le Hénaff eût exécuté dans ce genre de peinture à la cire, dit *fresque française*, qu'il a toujours continué depuis cette époque.

Les occasions, du reste, ne lui manquèrent pas pour y faire ses preuves.

M. le curé de Saint-Godard, de Rouen, visitant Saint-Eustache, fut frappé de l'exécution de cette chapelle et chargea son auteur de peindre l'abside de son église, et d'en surveiller, en outre, la décoration tout entière. Trois sujets y furent exécutés : la Mission

des apôtres, la Cène et Melchisédech offrant le pain et le vin à Abraham. L'appréciation des journaux de cette ville leur fut justement favorable. www.libtool.com.cn

A peine de retour à Paris, M. Le Hénaff fut appelé à produire une nouvelle œuvre, la plus importante qu'il eût jusqu'alors entreprise. La fabrique de N.-D.-de-Bon-Port, de Nantes, avait depuis longtemps l'intention de faire décorer la coupole centrale de son église. Elle voulait un peintre breton, et ce fut M. Alphonse Le Hénaff qu'elle chargea de ce travail, qui comprenait une frise circulaire de 57 mètres de développement, et les quatre pendentifs. Le programme proposé était d'une réalisation difficile ; nous en retrouvons le résumé dans une notice imprimée à Nantes. Idée sommaire : *Frise* : la sainte Vierge, mère du rédempteur, reine du ciel, médiatrice du genre humain, honorée par tous les âges et proclamée sans tache par la tradition universelle de l'Église catholique. *Pendentifs* : la sainte Vierge annoncée et figurée dans la tradition judaïque.

Pour en réaliser la première partie, l'artiste divisa sa frise en seize groupes distincts, qui ne contiennent pas moins de 140 figures, dont deux, plus importantes, se faisant face dans l'axe de l'église en entrant. Dans le premier, vers le chœur, la sainte Vierge est assise sur un trône entouré d'anges, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; à sa droite se trouve saint Joseph, qui ferme de ce côté la série des personnages de l'Ancien Testament, et à sa gauche le Précurseur, qui ouvre celle de la tradition catholique. Dans le second, en face, Pie IX, expression vivante de cette tradition, ayant derrière lui, assis dans un hémicycle, quatre pères de l'Église : saint Augustin, saint Jérôme, saint Irénée et saint Épiphane, proclame le dogme de l'Immaculée Conception. A droite et à gauche, se tiennent deux anges portant des couronnes.

Dans les intervalles qui séparent ces deux centres décoratifs, se déroule du côté de saint Joseph, divisée en sept groupes, la longue série des personnages de l'Ancien Testament : patriarches, juges et pontifes, femmes, justes, rois, parents et contemporains de la sainte Vierge, prophètes et sibylles. Du côté de saint Jean-Baptiste,

se présentent à leur tour, aussi divisés symétriquement, les saints de la tradition catholique, apôtres, martyrs, vierges et martyres, pères et docteurs, évêques, religieux, fondateurs d'ordres, religieuses.

Ce travail de trois années fut terminé en 1860.

La seconde partie du programme trouvait sa place dans les pendentifs. L'un d'eux nous montre la Vierge annoncée prophétiquement. Dieu, soutenu par deux anges, indique à nos premiers parents l'image encore voilée, mais cependant sensible, de celle qui doit vaincre le tentateur. La sainte Vierge est figurée, dans les trois autres, comme mère, comme épouse et comme médiatrice. C'est Betsabée, mère de Salomon, intercédant près de son fils en faveur d'Adonias ; puis Esther demandant à Assuérus, son époux, la grâce des Juifs proscrits dans ses états ; enfin, Abigail, femme de Nabal, suppliant David victorieux de pardonner à son mari. Ces quatre compositions sont ordonnées symétriquement. Les deux premières vers le chœur nous offrent des spécimens remarquables d'architecture antique, puisés aux meilleures sources. (De Saulcy, *Voyage en Syrie* et Ker-Porter, *Voyage en Perse*). Les deux autres sont d'un pittoresque grandiose, en raison même de leur simplicité. (1860-1862).

M. A. Le Hénaff, pour mener cette tâche à bonne fin, avait eu bien des difficultés à vaincre : d'abord la monotonie générale du ton de pierre de l'édifice ; puis l'éclat des verreries des nombreuses croisées de la coupole ; il les a surmontées par les silhouettes savantes de ses personnages, la noblesse et la variété de ses ajustements, et enfin la gravité de son coloris. Le tout fait un ensemble remarquable, qu'admirent avec raison les visiteurs de notre ville.

Nantes n'attendit pas, du reste, cette appréciation des étrangers pour donner à M. A. Le Hénaff un témoignage d'estime, car le jury de l'exposition nationale qui y eut lieu en 1861, sous le patronage du gouvernement, lui décerna une médaille d'or de première classe. La section des beaux-arts lui avait accordé un diplôme d'honneur, mais les présidents des sections réunies ne maintinrent

pas cette distinction, le nombre en étant limité. L'inspecteur général des beaux arts, M. Arsène Houssaye, délégué par le gouvernement, donna à l'artiste les éloges les plus sincères, auxquels s'associèrent plusieurs notabilités artistiques, entre autres, MM. Baudry et Gérôme, qui avaient aussi pris part à cette lutte artistique.

M. Le Hénaff a ensuite terminé la décoration de l'abside de N.-D.-de-Bon-Port en exécutant au dessous de la demi-coupole déjà peinte par notre compatriote, Henri Picou, trois sujets figuratifs de l'Eucharistie : Elie nourri dans le désert, le roi de Salem, Melchisédech, offrant le pain et le vin à Abraham, et le sacrifice d'Abraham. Quatre figures décoratives sur fond d'or les accompagnent.

Une nouvelle occasion de montrer encore une fois son talent à Paris se présenta bientôt à M. Le Hénaff : il fut chargé de la décoration de la chapelle de Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, l'Athanase de l'Occident, à Saint-Etienne-du-Mont. M^{re} Pie voulut bien lui envoyer les renseignements qu'il possédait sur l'histoire de son glorieux prédécesseur, et deux sujets importants de la vie de ce confesseur de la foi purent être dignement représentés. Ce sont : saint Hilaire confondant les Ariens au concile de Béziers, et saint Hilaire, de retour de l'exil que lui avait valu l'ardeur de sa foi, recevant exorciste son disciple saint Martin, qui devait être plus tard le patron vénéré de toute la Gaule occidentale.

Tous ces travaux avaient appelé l'attention de l'administration des Beaux-Arts, et M. de Nieuwerkerke, alors surintendant, se montra disposé à une grande bienveillance pour un artiste qu'il savait en être digne. M. Alphonse Le Hénaff l'entretint d'un projet de décoration pour lequel il était en pourparlers avec le T. R. P. Fulgence, commissaire général des Franciscains de la Terre-Sainte. Ces religieux venaient de terminer la construction de leur chapelle, rue de Vaugirard, et désiraient la voir enrichie de peintures murales, mais l'argent manquait. La direction des Beaux-Arts leur accorda, sur la demande de M. Le Hénaff, un crédit de quinze mille francs, mais à une condition expresse : c'est que les Pères donneraient des garanties pour une somme égale, l'estimation

du projet étant de trente mille francs. Des lenteurs, provenant du père-gardien du couvent, retardaient seules la conclusion de ce traité avec l'État, lorsque M^r Saint-Marc, archevêque de Rennes, aujourd'hui cardinal, entreprit de faire une restauration complète de l'intérieur de sa métropole.

M. A. Le Hénaff, agréé par Sa Grandeur, n'hésita pas à quitter sa position à Paris, pour se consacrer uniquement à l'accomplissement de ce projet, et vint se fixer à Rennes. Pour cette œuvre, vraiment bretonne, il fallait faire une synthèse de toutes nos traditions religieuses ; il composa donc un programme général qu'il résuma en quelques mots : histoire légendaire de l'établissement du culte catholique dans les anciens diocèses bretons dépendant actuellement de la métropole de Rennes. L'origine de cet apostolat cello-breton devait naturellement émaner de celui des apôtres-disciples du Sauveur, et, la cathédrale étant sous le vocable de saint Pierre, le sujet principal de l'abside se trouvait tout indiqué. C'était la dation des clefs au prince des apôtres. Dans le reste de l'église devait se dérouler le programme indiqué plus haut.

Le chœur se prêtait admirablement à l'exécution de la première partie. Divisé architecturalement en neuf parties, il permettait de consacrer huit d'entre elles à la longue nomenclature des saints, évêques, ermites, fondateurs d'abbayes, qui jetèrent la semence divine dans nos huit anciennes circonscriptions diocésaines ; la neuvième, au point central, eût été gardée pour montrer la part que prirent les successeurs de Pierre à notre conversion par l'envoi de leurs disciples les plus autorisés. L'établissement d'un orgue vint malheureusement priver la décoration du pourtour du chœur de ce point de départ si nécessaire.

Les transepts étaient réservés aux souvenirs d'un double culte bien populaire en Bretagne : celui de la sainte Vierge et celui de sainte Anne, patronne de notre province.

Enfin, la grande nef devait reproduire le rôle important que nos premiers évêques et les premiers fondateurs de nos monastères avaient joué à cette époque, comme défenseurs du droit et comme bienfaiteurs de leur pays.

Les grandes proportions de la métropole se prêtaient fort bien au développement de ce programme ; mais il fallait, avant tout, transformer la nudité de ce vaste édifice en un temple resplendissant d'ornements d'or et de stuc de grand prix. M. Le Hénaff apporta, avec une rare abnégation, à cette partie de l'œuvre une expérience acquise par de longues années d'étude, et M^{re} Saint-Marc, à son retour d'un voyage à Rome, lui témoigna qu'il n'était pas oublieux de ses services.

Enfin, vint l'heure où l'artiste allait se trouver appelé à agir lui-même. Le genre de peintures hiératiques qui lui avait paru tout d'abord nécessaire, vu le manque de style architectonique de l'édifice, lui sembla plus que jamais indispensable, et il l'adopta dans toute sa sévérité. Il voulut faire décorativement, pour cette construction sans caractère, ce que les premiers artistes chrétiens avaient fait pour l'ornementation des temples qui leur furent concédés. Aussi, tous les visiteurs sont-ils frappés de l'imposante majesté qui règne dans toutes ces figures, se détachant sur leurs fouds rehaussés d'or ; elles passent devant les yeux, comme absorbées dans une contemplation éternelle de ce qui a été le but suprême de leurs méditations, sur cette terre d'épreuves et de sacrifices.

Bien des recherches avaient été utiles pour atteindre ce but, et nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être contredit, que le travail historique a au moins égalé la partie technique et artistique de l'exécution.

Les deux transepts avaient été réservés, comme nous l'avons dit, à la sainte Vierge et à sainte Anne. Le tympan du côté nord rappelle les différentes époques où la sainte Vierge a été le plus honorée en Bretagne, et particulièrement à Rennes. C'est la fondation de N.-D. de Bonne-Nouvelle, le miracle de N.-D. de la Cité, le vœu de la peste, Salaün, le fou du bois, sur le tombeau duquel s'éleva N.-D. du Folgoët, le connétable de Richemont et la bonne duchesse Anne, offrant, l'un son épée triomphante, l'autre sa couronne royale ; enfin, le vœu de 1870, fait par le diocèse à l'instigation de

M^{re} Saint-Marc. — Dans le tympan sud, c'est toute la légende de la restauration du culte de sainte Anne, près Auray. Tous les personnages contemporains de cet événement y sont représentés : Nicolazic, le serviteur si dévoué de celle qu'il appelait sa bonne maîtresse ; les capucins, à qui il fit ses révélations ; M^{re} de Rosmadec, évêque de Vannes, et les carmes, auxquels il confia la direction du pèlerinage déjà fameux ; enfin le grand repentant Keriolet, qui voulut mourir au pied de ce sanctuaire béni. Ces deux grandes compositions formeront, avec la dation des clefs, les trois motifs les plus importants de cette vaste décoration.

Il est fâcheux qu'à ce moment, un travail si largement entrepris, si bien conduit et déjà si avancé, se soit trouvé subitement interrompu, pour des causes que nous ne connaissons pas, mais que nous souhaitons vivement voir disparaître.

Nous terminerons cette notice, en demandant à un des écrivains les plus autorisés de notre province la permission de reproduire quelques lignes qui ont paru dans cette *Revue* en octobre 1875, à propos de l'exaltation au cardinalat de S. E. M^{re} Godefroy Brossais Saint-Marc. Après avoir énuméré toutes les œuvres accomplies pendant sa longue carrière par ce vénérable prélat, l'auteur le félicite d'avoir eu la volonté et le pouvoir d'entreprendre la restauration de sa métropole, et il conclut ainsi :

« La peinture d'histoire confiée à un artiste de grand talent,
 » M. Alphonse Le Hénaff, est une épopée religieuse. Dans le rond-
 » point, la Dation des clefs et la Mission des apôtres. Autour du
 » chœur, sur les murs des bas côtés, se déroule la longue proces-
 » sion des saints de Bretagne, théorie chrétienne celto-bretonne,
 » dont nous pouvons hardiment opposer la majestueuse grandeur
 » à la grâce éloquente et facile des théories païennes de la Grèce.
 » Les tableaux de sainte Anne et de la sainte Vierge, rassemblant
 » autour de ces deux grandes figures les principaux souvenirs du
 » culte qu'on leur a rendu et qu'on leur rend encore en Bretagne,
 » sont deux pages admirables. Toutes ces peintures sont d'un très-

» grand style, et les tableaux qui restent à exécuter achèveront de
» faire de la métropole de Rennes le panthéon chrétien de la Bre-
» tagne. — Cette œuvre, nous l'affirmons, illustrera à la fois, dans
» le présent et dans la postérité, l'artiste qui l'aura exécutée et le
» prélat qui l'aura conçue, qui l'a résolument entreprise, et qui,
» seul — par ses libéralités inépuisables — pourrait la conduire à
» bonne fin. »

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, l'expression d'un vœu sincère, formé dans l'unique intérêt de l'art, et surtout de l'art religieux dans notre province. Nous souhaitons vivement que de nouveaux travaux, dignes de son talent, confiés à M. Le Hénaff, fassent sortir sans retard de son inaction momentanée cet artiste si consciencieux et si distingué.¹ Et ce sera justice : car, M. Le Hénaff, Breton de cœur et d'origine, qui aurait pu se faire à Paris une belle carrière, n'a pas hésité à sacrifier cet avenir au désir patriotique d'enrichir la Bretagne de ses œuvres, d'y maintenir l'art religieux à un niveau élevé et sérieux. Aujourd'hui encore, mû par un sentiment si honorable, il reste à Rennes, et il ne désire rien plus que de continuer à consacrer son talent à nos religieuses contrées de l'Ouest.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ Nous trouvons déjà dans la *Semaine religieuse du diocèse de Vannes*, du 9 novembre 1876, un compte rendu d'un travail exécuté par M. Le Hénaff, dans la chapelle du petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray.

A LA MÉMOIRE DE FÉLIX THOMAS *

Ce médaillon de plâtre où vous avez sculpté
Un cheval d'Orient superbe de fierté,
Chaque jour, devant moi rappelle votre image,
O vieil ami, parti pour l'éternel voyage !

Le temps déjà s'éloigne où, près de vous assis,
De vos savants travaux j'écoutais les récits
Et voyais vos crayons, dans une esquisse vive,
Relever les palais de l'antique Ninive,
Ses murailles, ses tours aux ornements d'émaux,
Ses portes que gardaient de monstrueux taureaux,
Dont le visage d'homme et le regard de pierre
Inspiraient la terreur et bravaient la lumière.

Architecte prenant le ciseau du sculpteur,
Laissant pour le pinceau la pointe du graveur,
Disciple du Poussin, puis des maîtres de Flandre,
Ame désenchantée et pourtant noble et tendre,
Vers l'idéal encor vous cherchiez un chemin,
Quand soudain vint la mort qui glaça votre main.

* Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'éminent et si regrettable artiste auquel s'adresse cet hommage, est mort à Nantes au mois d'avril 1875.

Parmi les souvenirs de votre vie errante,
Vos pinceaux choisissaient quelque image riante :
Une ville d'Asie avec ses minarets ;
Un vieux pêcheur romain qui jette ses filets ;
Des buffles noirs couchés dans une île du Tibre ;
L'Arabe du désert passant sous son ciel libre ;
Un couvent de Sicile et son dôme lointain ;
La grève, à Noirmoutiers, aux blancheurs du matin ;
Des moutons bruns paissant au bord d'une vallée ;
Dans les marais d'Ostie une tour isolée...

Fuyant le bruit du monde et laissant au hasard
Le soin de révéler votre nom et votre art,
Rien ne parut troubler vos études sereines.
Vos glorieux amis d'Italie et d'Athènes,
Baudry, Charles Garnier, venaient l'été, parfois,
Chez vous respirer l'air de la mer et des bois.
Si de leur fier génie il vous manquait la flamme,
Vous étiez leur égal par le goût et par l'âme.

JOSEPH ROUSSE.

LA FONTAINE DE BARANTON

LÉGENDE BRETONNE

I

Il y a dans la forêt de Paimpont (l'antique Brocéliande) un val lugubre et sombre : c'était le *val sans retour* où les *faux amants* erraient prisonniers, jusqu'au jour marqué par la tendre *Viviane*, qui, touchée de leurs larmes, venait enfin les délivrer. Non loin de là se trouve la fontaine, jadis bouillante, de Baranton, dont la margelle était une émeraude. Merlin avait longtemps caché dans ces lieux sa tendresse légendaire pour la fée Viviane ¹. Le récit que nous allons raconter, et que l'on pourrait intituler *les deux souhaits*, ne remonte pas aussi haut que Merlin, et je ne sais si Viviane gémit encore sur la margelle, devenue de pierre, de cette fontaine jadis merveilleuse ; toujours est-il qu'au temps, du reste incertain, de notre simple histoire, la source était gardée, disait-on, par une belle fée, tantôt bonne et secourable, tantôt sévère et cruelle, selon la conscience de celui qui osait l'implorer.

Dans ce temps-là, sur le bord de la forêt, demeurait un vieux bûcheron, accablé d'années et d'enfants. Sa seule fortune était son cœur, que remplissait la crainte de Dieu.

Un soir, que, chargé d'un faix de bois sec ramassé dans la forêt, il traversait, au clair de la lune, le val redouté, il aperçut, assise sur

¹ Nous en avons déjà donné un récit dans la *Revue*, tome VI, 2^e série.

le bord de la fontaine, une belle dame blanche qui pleurait et dont les larmes d'argent tombaient dans l'eau de la source.

Comme Fiacre avait bon cœur, il déposa son faix, et, s'approchant de la fontaine, son chapeau percé à la main, il dit à la belle désolée : — Vous pleurez, madame?... Ah ! si un pauvre homme pouvait quelque chose pour vous consoler, me voilà.

La dame le considéra en souriant et lui dit : — Me consoler, mon ami?... Est-ce possible, moi qui pleure sur la méchanceté humaine dont je vois les reflets sur la surface de cette eau limpide ? Les crimes des hommes y produisent une sorte de tempête ; mais une bonne action en fait sourire le cristal. Tenez, voyez vous-même : la fontaine rit en ce moment. Oui, vous êtes un homme honnête et vertueux ; faites un souhait, il sera exaucé.

— Un souhait, madame ? dit Fiacre ; moi, le pauvre Fiacre, souhaiter quelque chose?... Ah ! je ne souhaite rien que du pain pour mes enfants, et le paradis pour nous tous, à la fin de nos jours.

— Brave cœur, fit la dame, vos vœux seront accomplis ; soyez heureux.

Et Fiacre, portant son faix, comme un chrétien qui porte gaiement sa croix, reprit en chantant le chemin de sa maison.

Avant d'y arriver, il rencontra son voisin Grégoire, qui lui demanda d'où il venait si joyeux. — Tu chantes, toi, imbécile, lui dit-il, et pourtant on sait que tu n'as pas le sou. Comment fais-tu ?

— Quand j'ai un sou, répondit le pauvre Fiacre, je n'en désire pas deux ; voilà tout.

— Comment ! animal, reprit Grégoire, tu veux te moquer de moi ; et je crois que ce bois a été volé dans mon taillis. Prends-y garde ! Dis-moi d'où tu viens, ou je te fais mettre en prison !

— Je reviens de la forêt, du côté de la fontaine de Baranton, où j'ai rencontré une dame toute blanche, qui m'a dit de faire un souhait.

— Un souhait, à toi, double fourbe ? alors je parie que tu as souhaité de l'argent ?

— Non pas, non pas.

— Ou bien une métairie et des rentes, pour ne rien faire, faisant néant.

— Pas davantage.

— De l'or, de l'or plein des tonnes ! s'écria Grégoire.

— Ma foi, non : de l'or, des rentes, ça me gênerait pour dormir, comme des souliers pour marcher : j'ai demandé du pain et le paradis pour ma famille, la dame me l'a promis, et je suis content. Bonsoir, maître Grégoire.

Là-dessus, Fiacre tourna le dos à son voisin le pince-maille, et s'éloigna en chantant toujours.

Grégoire se mit à réfléchir : Une dame ! un souhait !... si j'allais aussi à la fontaine, moi, pour dénicher un bon *magot*... mais il est tard ; le vent se lève ; la nuit sera noire, et le chemin du vallon hanté et difficile... Oh ! je n'irai pas tout seul, au moins.

Il faut vous dire que Grégoire était un vieil avare endurci, peureux, lâche, et, de plus, maigre comme un coucou, et qu'il ne pouvait se décider à se marier, dans la crainte de tomber sur une bourse creuse. Grégoire ne déjeunait pas tous les jours, et ne déjeunait que le soir, — quand il déjeunait. — Ce jour-là, il n'avait pas déjeuné ; mais l'aventure de Fiacre lui revenait sans cesse, si bien qu'oubliant son régal, il se décida pour le voyage de la forêt. Il se mit donc à retourner toutes ses vieilles poches percées et finit par en retirer cinq ou six sous moisés, destinés à récompenser son compagnon d'aventure. Or, ce compagnon était un vagabond sans feu ni lieu, qui gîtait dans une hutte à côté, bâtie avec de la boue sur le terrain de Grégoire.

L'avare aussitôt alla relancer le lapin dans son terrier : Charlo, lui dit-il, veux-tu gagner trois sous sans peine ?

Charlo, qui ronflait sur un tas de fougères, répondit en grognant qu'il aimerait mieux en gagner six sans rien faire.

— Eh bien ! six tu auras, mon luron ; mais viens vite, car le temps se gâte.

Charlo se leva de mauvaise humeur ; et suivit son patron en grattant avec une sorte de rage sa tête ébouriffée.

— Où allons-nous ? fit-il.

— Qu'est-ce que ça te fait ? répliqua Grégoire.

— C'est vrai, patron, mais je veux l'argent avant d'aller plus loin ; car on vous connaît pour un vieux chiche.

Et notre coquin se campa sur le sentier, comme un cheval rétif qui refuse d'avancer.

— Tiens, attrape, animal, fit Grégoire, en lui jetant les six sous promis ; et partons vite.

Les deux aventuriers prirent alors le chemin de la forêt, dont Charlo le maraudeur connaissait tous les détours. Chemin faisant, Grégoire informa son compagnon du but de l'expédition. Quand ils arrivèrent sous la voûte des grands chênes, il faisait noir comme chez le diable ; la pluie tombait, et le vent, agitant les arbres, poussait en travers des sentiers des branches mouillées qui entravaient à chaque pas la marche des deux coureurs de nuit.

— Vilain temps ! chienne d'équipée ! dit Charlo ruisselant ; j'ai bien envie de m'en aller.

— Oh ! n'en fais rien, camarade, dit Grégoire, effrayé à l'idée de rester seul dans la forêt.

— Ce brigand de vent vaut plus de six sous, reprit Charlo, même pour un chichard comme vous. Ainsi, voyez ; je veux encore de la monnaie, sinon...

— Oui, oui, je te le promets, fit l'avare, dont les dents claquaient de peur et de froid ; je t'en donnerai douze... non, six autres, au retour ; mais ne t'en va pas.

— Au retour, maître Grégoire ? allons donc ! Avec ça que vous avez de la parole ! Alors, jurez, jurez tout de suite par votre patron, par le diable, qui vous écorchera un jour, comme tous les avares de la terre...

— Tais-toi, tais-toi, malheureux ! ne parle pas du démon dans un tel endroit et à pareille heure ! Oui, je jure, je jure tout ce que tu voudras. A présent, comme tu es plus fort que moi, marche en avant.

— Quel vieux capon vous faites ! reprit Charlo en soutenant l'a-

vare, qui trébuchait ; tâchez de vous tenir sur vos vieux manches à balai. Mais que le tonnerre m'écrase, si je comprends pourquoi vous allez risquer votre vieille peau à cette satanée fontaine, que le vieux Guillaume ¹ doit chauffer ce soir tout exprès pour vous... Du reste, moi, *je m'en fiche* ; allez tout droit : la fontaine est là, derrière ces broussailles.

Grégoire, que la convoitise poussait malgré sa terreur, disparut en clopinant.

En ce moment, la nuit était affreuse ; la tempête se déchaînait avec violence et le vent secouait les arbres ; la forêt semblait remplie de gémissements. N'importe, l'avare s'approcha de la fontaine, qu'il n'aurait peut-être pas découverte, sans une forme blanche qui flottait au dessus. Bientôt, au milieu de cette vapeur, il distingua la fée : elle pleurait. Ses larmes coulaient dans l'eau fortement agitée. Le vieux grigou, dont les os cliquetaient, ne savait trop comment entamer l'entretien ; mais la fée, ayant relevé sa chevelure d'or, lui demanda ce qu'il voulait.

— Ce que je veux ? fit Grégoire interloqué, ce que je veux ?... attendez, voilà que ça me revient : je veux, comme Fiacre, vous savez, Fiacre *sans le sou* ?... Seulement je ne serai pas si bête que lui.

— Que souhaitez-vous donc ? dit la dame.

Au même instant, à la lueur d'un éclair qui sillonna le feuillage rouge, on vit bouillir l'eau de la fontaine ; mais le ladre n'y fit pas attention.

— Je veux, s'écria-t-il, ce que Fiacre a refusé. Je veux...

— Vous l'aurez, dit la fée : Fiacre n'a demandé ni refusé la fortune, mais il a demandé et obtenu le bonheur.

— Pas de bonheur sans argent, fit le ladre ; ainsi, madame, puisque je suis venu ici, au risque de me rompre le cou, donnez-moi une femme riche ; belle ou laide, ça m'est égal, et soufflez-moi le nom du fermier qui a le plus gros magot de la paroisse.

Un violent coup de tonnerre ébranla les rochers, et, au milieu du

¹ Vieux Guillaume, surnom du diable.

fracas de l'orage, Grégoire crut distinguer un nom prononcé dans le lointain. La dame blanche avait disparu. Le peureux se trouvait seul au bord de la fontaine qui bouillonnait, et, succombant à la terreur, il roula sur les rochers ..

— Que diable faisiez-vous donc là ? dit Charlo, qui survint fort à propos. Un pas de plus, et vous étiez cuit, vilain merle, dans cette eau bouillante. Ma foi, ce n'eût pas été grand dommage... Allons, tenons-nous droit, ajouta le vagabond, en redressant rudement le squelette trempé jusqu'aux os.

— Oh ! oh ! oui, balbutia Grégoire qui avait le hoquet ; mais, dis-moi... n'as-tu pas entendu, crier là-bas, dans la forêt ?

— Sans doute, à preuve que j'ai cru que vous appeliez Thomas à votre secours.

— Thomas ! s'écria l'avare avec une explosion comique ! Thomas ! Voilà le *magot* trouvé !!

Puis ils reprirent, clopin clopant, le chemin du village ; et, comme Grégoire marmottait à chaque instant le nom de Thomas, Charlo pensait que la cervelle du vieux pince-maille était restée au fond de la fontaine.

II

Or, un mois plus tard, c'était la noce d'e Grégoire et de la fille à Thomas : Jacqueline, jeune fille de quarante ans, assez bien tournée, sauf qu'elle avait une bosse raisonnable entre les deux épaules et des yeux roux assez mal ensemble ; de plus, brutale comme un roulier et aimant l'eau-de-vie autant qu'un calfat de Saint-Malo. Voilà une jolie fille ! qu'en dites-vous ? et une jolie noce ! un vieux coucou étique et une fresaie ivre et lugubre... Cela ressemblait à un enterrement, car le biniou, auquel on ne donnait pas de cidre, avait des sons pleurards bons pour faire danser les morts. N'importe, Grégoire tenait le magot, et le dos de Jacqueline ne l'offusquait pas du tout. Pourtant, sur le soir, le nouveau marié s'en alla, faute de mieux, faire un tour dans le verger en méditant sur la grosseur du magot. Alors il entendit, derrière la haie, les finauds du village qui

disaient : « En voilà un avare joliment attrapé avec la bosse de sa femme ! »

— Encore si elle était d'argent ! disait un autre. Mais va-t-en voir, Thomas n'y a mis que de gros sous.

— Causez toujours, mes petits, pensait Grégoire, moi je tiens le sac, et ça me suffit.

Mais il paraît que cela ne lui suffisait pas tout à fait, car dès ce moment il devint plus triste et plus maigre que jamais ; il tenait à peine sur les jambes et l'on voyait le jour au travers de son corps.

Enfin, tourmenté par l'inquiétude, il alla trouver son beau-père et lui dit :

— A présent que je suis votre gendre, nous compterons, si vous voulez, le gros sac qui est là, dans votre armoire.

— Sans doute, sans doute, répondit le rusé bonhomme, nous le ferons dans trois semaines ; et en attendant, vous ferez les avances, afin de bien monter notre métairie... Mais gare, voilà Jacqueline qui arrive, et elle n'aime pas à rendre ses comptes, vous savez ?

Grégoire ne le savait que trop et se sauva en se frottant les épaules. Il était temps, car il y avait du vent dans les voiles, comme disait le matelot, et l'abordage de la Jacqueline eût été rude.

Cependant l'avare, qui n'osait plus ni boire ni manger devant sa femme, attendait vainement le jour où le magot serait compté. Enfin, n'y pouvant plus tenir, un soir que Jacqueline et Thomas étaient allés faire ribote (passez-moi le mot) dans un cabaret du village, avec l'argent de Grégoire et à la santé de Grégoire, le ladre, battu, mélancolique et presque ruiné, se hissa par l'échelle dans le grenier où se trouvait enfermé le sac.

Là, face à face avec l'armoire fantastique et remplie de promesses, l'armoire, unique objet de ses hallucinations, il se livra contre ce meuble tentateur à des voies de fait épouvantables. Un coup de pied, un coup de pied indécent, et l'armoire montra ses arcanes. Il était là le sac, le sac de ses rêves, le sac gonflé par ses calculs avareux, le sac qui dorait le dos de Jacqueline et changeait les coups de bâton en caresses ! Il allait l'ouvrir, y baigner ses mains, réjouir ses yeux, réchauffer son vieux cœur !...

Voyez l'avare : il lorgne le sac ; il le regarde en soupirant ; sa poitrine est oppressée ; son attente est pleine d'anxiété ; c'est de l'angoisse... Combien y a-t-il dans le sac ? Combien d'écus d'argent ? Combien d'écus d'or ?... Bientôt il le saisit ; il le caresse ; il rompt la ficelle qui le ferme, et le contenu roule sur le plancher... Le contenu ?... Est-ce de l'or ?... — Non. — Est-ce au moins de l'argent ?... — Non... Ah ! tu peux te pendre, Grégoire, car ce sont, oui, affreux grigou, ce sont des sous, de vilains gros sous, tout couverts de poussière et de vert-de-gris...

Jacqueline, qui rentrait en tirant des bords, selon sa coutume, entendit la chute d'un corps pesant sur le plancher. Elle monta, non sans peine, son bâton à la main et toute prête à fustiger le délinquant. C'était inutile désormais, car elle trouva le squelette défunt sur le tas de gros sous.

Ainsi finit l'histoire des *Deux Souhails* : le bon et le mauvais ; celui du pauvre Fiacre et celui de Grégoire le ladre. Point n'est nécessaire d'en déduire la morale ; elle est rude, mais assez claire sans doute et à l'usage de tous ceux qui mettent les calculs de la fortune menteuse au dessus des préoccupations du devoir austère et certain.

Cette légende est bien vieille, peut-être, et pourtant qui pourrait dire qu'elle n'est pas de tous les temps ?

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

Coat ar Roch, le 8 août 1876.

PEMZEC LEVENEZ MARIA

191. Mam Doe so mam Roe roanez¹
Guerches dinam, mam a truez,
Feunten so leun a trugarez,
Ham evezhet en quarantez.
192. Hep mar na gou² te en bronnhas
Da croeadur nep hon furmas,
Hac adarre plen ez gorreas
Oar pep Ael, hac ez ehanas.
193. Guerches so Roanes en neff,
Och pep pirill mir ma eneff;
Pepret mall eu ! ha ! cleau ma leff !
Ma ezrevent so en hent guen eff.
194. Ham evezha³, Mary, ez mat,
Ha ro diff grace an plac az grat
Quent font⁴ an pres da cofessat
Maz duy dazlou am doulagat.

¹ Var. Roe'n rouanez. — ² Gour. — ³ Han tuez. — ⁴ Dent.

II

LES QUINZE JOIES DE MARIE

191. O Mère de Dieu, mère du Roi des rois, Vierge sans tache, mère de pitié, fontaine pleine de miséricorde, veillez sur moi dans votre amour.

192. Oui, sans mentir, tu allaitas ton enfant qui nous a créés; et à son tour, il t'a élevée en gloire au dessus de tous les anges, puis il s'est reposé.

193. O vierge qui règues dans le ciel, garde mon âme de tout péril; il en est grand temps! ah! écoute ma plainte! mes ennemis font route avec moi.

194. Veille sur moi bonnement, ô Marie, et accorde-moi la grâce de sentir en ce lieu, avant d'aller me confesser, les larmes couler de mes yeux.

* Voir la livraison de décembre, pp. 426-455.

195. Pet euidoff gant couff, ha striz ¹
 Roen Drindet a macsoth ² gluiz;
 Glan Roanes, pan petes piz,
 Absoluen a caffenn quen tiz.
196. Guerches dinan ³ so man ⁴ dan gracc,
 Pemzec guez a stoeaz dan placc
 A enor, dan pemzec solacc
 Affoe en douar mar dilacc.
197. An pemzec ioae a ioae affoe
 En douar man euit map Doe
 Glan dianaff, an quentañf voe
 A glan coudet ⁵ salut an Roe.
198. Gabriel ent uhel ha gloar
 En dileuzras dit en douar :
Ave, Maria, a lavar,
 Doe so guen et, hep quet a mar.
199. — « Gabriel, duet mat ra vihet
 Aman, em templ, dam darempret ;
 Chetu an merch en he guerchdet ;
 Autrou Doe Tat, gruet a queret. »
200. Ytron, dre raeson ny ho pet
 A guir calon, groa ⁶ hon miret,
 Guerches dinam, hep tam pechet,
 Dre carantez en divez hon bet.
201. Dren ioa arall han levenez
 Az voe pan guelsot Elysabeth
 Ouz sout ⁷ ouzit, en un menez,
 Ha hy da saludiff evez ⁸;

¹ Var. Triz. — ² Maesoth. — ³ Dinam (*recté*). — ⁴ Mam (*recté*). — ⁵ Caoudet.

⁶ Var. Gra. — ⁷ Saout. — ⁸ Yvez.

195. Prie pour moi, en rappelant tes souvenirs, et presse le roi de la Trinité que tu as nourri une année ; ô sainte Reine, si tu pries bien, j'obtiendrai promptement le pardon.

196. Vierge sans tache, Mère de la grâce, à la place d'honneur où tu es, quinze fois tu t'inclinas en mémoire des quinze joies que tu goûtas sur la terre.

197. Des quinze joies que tu goûtas du fond de ton cœur sur cette terre pour le fils du Dieu très-saint, la première fut la salutation royale.

198. Gabriel, hautement et glorieusement te l'apporta sur la terre : *Ave Maria*, dit-il, Dieu est avec toi, sans nul doute.

199. — « Gabriel, soyez le bienvenu quand vous me rendez visite, ici, dans mon sanctuaire ; voici une jeune fille en sa fleur de virginité ; Seigneur Dieu le Père, faites ce qu'il vous plaira. »

200. Chère Dame, nous vous en prions, avec raison, de tout notre cœur, vierge sans tache, faites que nous soyons gardés par votre amour de tout péché, jusqu'à la fin de notre vie.

201. Par votre seconde joie et par l'allégresse que vous eûtes quand vous vîtes Elisabeth accourir à votre rencontre sur une montagne, pour vous saluer, elle aussi ;

202. Deoch ez lavar hep mar na sy :
 Benniguet ouch dreis pep heny,
 An froez az doguez ez belly ¹
 So benniguet hep quet a sy ;
203. Pedomp no man, glan Roanez,
 An froez ez coff pan en dougues
 Da reiff deomp gracc en plac ha pres
 Quent donet an dro da coffes.
204. Dren ² levez a quemersoch
 En ho coff glan pan en santsoch
 Ouz queffusqui ha treiff en och,
 Hac ez voe nau mis hep difforch ;
205. Dren levez man, damanay,
 Me a pet em emerbody ³
 Ouz an Autrou, Roe an belly,
 Em diffenno ouz pep heny.
206. An pevare ioae goude huec
 Aff voe ⁴ pan ganat da Nedelec;
 Neuse ganet voe Doe mezec,
 A Templ, mut, esempl ⁵ da prezec.
207. Dren levez man ha dren ioae,
 Roanes guir, hon mir oz goae ⁶ ;
 Ha pan mirviff reiff diff apoe
 Monet da gloar an Map a hoae ⁷.
208. An pempet goude a yoae scler
 Pan deuz an bugale da n kaer
 Ha caffout ganet ho penner
 A guere ioae heaul ster ha loer ⁸.

¹ Emeyr. — ² Var. Dre'n. — ³ E merbody. — ⁴ Af voe. — ⁵ E' sempl. —
⁶ Var Goa. — ⁷ A voue. — ⁸ Loer.

202. Et vous disant sans hésiter : « Vous êtes bénie par dessus toutes les femmes, et le fruit que vous portez dans vos entrailles est béni très-certainement » ;

203. Sainte reine, nous prions d'ici le fruit que vous avez porté dans votre ventre de nous accorder la grâce de la diligence pour revenir nous confesser.

204. Par la joie que vous prîtes à le sentir tressaillir et tourner dans votre chaste sein, neuf mois, et que vous eûtes sans accident.

205. Par cette joie suprême, je vous prie de me recommander au Seigneur, le Roi tout-puissant, pour qu'il me défende contre tous.

206. La quatrième joie, tu la goûtas ensuite, lorsqu'il naquit, à Noël ; lorsqu'il naquit ce Dieu, notre médecin, et qu'il fut, dès le Temple, muet encore, un exemple éloquent.

207. Par cette joie et cette allégresse, ô vraie Reine, garde-nous de malheur ; et quand je mourrai, donne-moi un appui pour monter à la gloire de celui qui fut ton fils.

208. La cinquième après eut lieu quand les bergers vinrent au hameau, où ils trouvèrent né leur chef, qui fit la joie des étoiles, du soleil et de la lune.

209. Ham erbed ha pet an Silyat,
 Guerches dinam, quer mam a glat,
 Ez pardonno, hep quet fellell,
 Da pobl an douar, quent meruel.
210. An huechuet ¹ pan deuz an Roanez ho hent
 Bede Bezleem a Orient,
 Gant presentou dan Autrou sent
 Drez ² levenez, hervez squyent.
211. Mam enoret so priset meur,
 Pet euid omp hon Createur
 Dren levenez man glan ha pur,
 Ez pligo ganta hon meazur ³.
212. An seizvet, tevell quet nem deur,
 Pan proffat an Map dan Auter,
 Ha Symeon de doen dan Kaer;
 Neuse ez foe levenez meur!
213. Guerches huec peban prezegaff,
 Dren levenez se ez pedaff
 Ho map guiryon dam pardonaff
 Oar penn ma finvez divezaff.
214. Jesu Map Doe pan voe caffet
 En Hierusalem ha guelet ⁴,
 Neuse ez voe levenez bras
 Ez calon, ha ment a soulacc.
215. An ioae bras man a voe liffrin
 En banves han les han huerzin
 Affoe en ty an Archeteclin
 Pan voe muet an dour en guyn.

¹ Deest. — ² Dre. — ³ Mezur. — ⁴ Var. Guentet.

209. Recommande-moi à ce Chef et prie-le, Vierge immaculée, chère Mère de tout bien, de pardonner, sans y manquer, au peuple de la terre, avant la mort.

210. La sixième eut lieu quand les rois d'Orient s'acheminèrent vers Bethléem, avec des présents pour le Seigneur des Saints, en signe de joie et de raison.

211. Mère honorée et très-vénérée, prie pour nous notre Créateur ; que, par cette joie pure et sainte, il lui plaise de nous nourrir.

212. La septième, que je ne veux point taire, eut lieu quand l'enfant fut présenté à l'autel, et quand Siméon le porta à la Ville. Quelle joie vous eûtes alors !

213. Douce Vierge de qui je parle, par cette joie je conjure votre loyal fils de me pardonner à mon heure dernière.

214. Lorsqu'on retrouva et qu'on revit Jésus, le fils de Dieu, à Jérusalem, vous eûtes encore au cœur une grande joie et une immense consolation.

215 Cette joie fut suivie de celle que vous éprouvâtes au banquet et à l'assemblée chez l'Architriclin, et elle fut mêlée de rires quand l'eau fut changée en vin.

216. An deçvet ioae a ioae dien
 En bras pan goalchas pemp mil den
 A pemp bara hep netra quen
 Nemet dou ¹ pesq ne cresquas quen.
217. Guerches dinam, quer mam a pris,
 Dren ² levez man, am diuis,
 Toe ez voe guir a livyris :
 Gruet ma laquat en Paradis.
218. Dren trevaill ³ ha mezerinty
 Da quer Map Doe en devoe hy
 En croas uhel, gant berrhoazly,
 Ouz dazprenaff hon anavon ny;
219. Dren truez man ha dren anoez,
 Glan Maria, mam a cufnaez,
 Ham erbet ouz da map henoez
 Her na coeziff e tra a mez.
220. Dren levez affoe oz clasq,
 Oz caffout lamet a goasq,
 Hac eff sauet, torret e nasq ⁴,
 Pan aez en neffou da Iou ⁵ Pasq.
221. Dren ioae han levez queffret
 Affoe ⁶ neuse pan voe caffet,
 Pet eff, Ytron, mam raesonet,
 Aman ⁷ am goall nam tamalet !
222. Dren levez man, me a pet,
 Ouz da map quer groa ma erbet,
 Pan coezo diff monet an bet,
 Gant enor dascorch ma speret.

¹ Daou. — ² Drén. — ³ Drén travail. — ⁴ Var. Hac eff savet, credet habuasq. — ⁵ Dan laon Pasq. — ⁶ A fioe. — ⁷ A man.

216. Votre dixième joie fut très-grande quand Jésus rassasia cinq mille hommes avec cinq pains et rien de plus, hors deux poissons qui n'augmentèrent pas en nombre.

217. Vierge immaculée, chère mère précieuse, par cette joie, je te le demande, jure que ce fut vrai ce que tu dis : fais-moi mettre dans le Paradis.

218. Par les travaux et le martyre que supporta Dieu ton cher fils, sur une croix haute, après une courte vie, pour racheter nos âmes à nous autres ;

219. Par cette pitié et par cet ennui, sainte Marie, mère de douleur, recommande-moi à ton fils cette nuit, pour que je ne tombe en rien de honteux.

220. Par la joie que tu ressentis en le cherchant, en le trouvant tiré de presse et relevé, ses liens brisés, quand il monta aux cieux, le jeudi de Pâques ;

221. Par la joie et l'allégresse que tu éprouvas lorsqu'il fut retrouvé, demande-lui, ma Dame, ma mère juste, que mes fautes ne me soient point reprochées.

222. Par cette joie, je t'en conjure, intercède pour moi près de ton cher fils ; quand il m'arrivera de quitter la vie, relève mon âme avec honneur.

223. Dren levenez affoe yvez
Ouz e caffout en Galile,
Em dazcorchet, paet e dle,
Pet euidouff, me a pet arre.
224. Dren bontez han levenezou
Affoe ouz pignat en neffou
Dreis¹ an Auter ha pep traou,
Me az erbet, cleu ma pedennou.
225. Pemzec levenez oar pep tra
He devoe an guerches Maria,
Gobr en devez² nep ho coffa
Digant Doen Tat; eff³ en gratha.
226. Lavar hy gant eoll⁴ ha hoant
Dan pemdez, gant youll cogant,
Ha ne fezo⁵ nep azrouant
Euit nep vigor na tormant.

¹ Var. Dreist. — ² Deunex. — ³ Eu. — ⁴ Coll. — ⁵ Nefzeo.

223. Par la joie que tu eus aussi en le retrouvant en Galilée, s'étant ressuscité lui-même, et sa dette payée, prie pour moi, je t'en prie encore.

224. Par l'enlèvement et par les joies que tu éprouvas en montant aux cieux, où tu es placée au dessus de l'Autel et de toute chose, je me recommande à toi, écoute mes prières.

225. Quiconque garde la mémoire de ces quinze joies suprêmes qu'éprouva la Vierge Marie en reçoit la récompense de Dieu le Père ; il l'a pour agréable.

226. Dis-les de cœur dévotement, tous les jours, de toute ton âme, et nul démon ne te vaincra, si fort et si cruel qu'il soit.

FIN DES QUINZE JOIES.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE LIVRE D'UN PÈRE, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française ; illustrations par E. Froment, gravées par E. Matthis. — Un beau volume, petit in-4°. Paris, 1876. J. Hetzel et Cie, 18, rue Jacob.

Nous arriverions un peu tard pour parler de ce magnifique volume, édité avec luxe, orné de riches et belles gravures, si ce n'était là qu'un livre de premier de l'an, — un de ces livres qui n'ont qu'un jour, une semaine, et qui, après avoir jeté, pendant quelques heures, un radieux éclat, rentrent dans l'ombre pour ne reparaitre qu'au mois de décembre suivant. Tel n'est point le cas du *Livre d'un père*. C'est un livre de toutes les saisons et de toutes les heures, et j'avouerai même que je l'aimerais mieux, sans gravures, sans *images*, avec le simple costume qui sied aux œuvres vraiment belles ; il est de ceux qui n'ont pas besoin de parure et de beaux habits pour faire ressortir leur bonne mine et pour recevoir dans le monde l'accueil le plus empressé.

Cet accueil a été si vif que l'édition tout entière a été épuisée en huit jours : trois mille exemplaires d'un volume de vers enlevés en une semaine :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable !

Est-ce à dire, comme l'ont répété presque tous nos confrères de la presse de Paris et des départements, que le *Livre d'un père* soit le chef-d'œuvre de M. de Laprade ? Pour notre part, nous ne le pensons pas. Les *Symphonies*, *Pernette*, les *Satires*, sont des œuvres d'un vol plus haut, d'un souffle plus puissant, et c'est dans

ces trois livres que Victor de Laprade s'est surtout montré grand poète : c'est là qu'il faut chercher son chef-d'œuvre. — Ce qui est vrai, c'est que le *Livre d'un père* est plus accessible à la foule, et il est arrivé à l'auteur ce qui était déjà arrivé à Victor Hugo pour ses vers sur *les Enfants*, vers admirables sans doute, mais que le chantre des *Feuilles d'automne*, des *Voix intérieures* et de la *Légende des siècles* a bien souvent dépassés.

Ce qui est vrai aussi et ce que j'ai hâte de dire, c'est que M. de Laprade a déployé, dans le *Livre d'un père*, de bien rares et bien précieuses qualités, — charme réel et saisissant, mélodies limpides et vermeilles, inspiration sincère et profonde, que couronne une forme exquise et véritablement magistrale. Le vers de M. de Laprade est tour à tour doux à lire et à entendre, comme la plume de l'oiseau est douce à caresser, puissant et vigoureux comme le coup d'aile de l'aigle qui plane au haut des cieux.

Je parlais tout à l'heure des vers de Victor Hugo sur les *Enfants*. Pour délicieux qu'il soit, il faut bien reconnaître, cependant, que le recueil de l'illustre poète a un défaut considérable : il est composé de pièces et de morceaux, qui jurent quelquefois de se voir accouplés ensemble. Comment n'être pas choqué, par exemple, lorsque au sortir des vers sur la *Prière pour tous*, on se heurte à une tirade du *Roi s'amuse* ? Avec le *Livre d'un père*, rien de pareil ; l'œuvre est d'une seule venue, et elle offre, à côté de toutes ses autres qualités, cette qualité suprême, l'harmonie. Pas une pièce, pas un vers qui détonne ; pas une strophe qui ne concoure à l'harmonie de l'ensemble.

Le livre tout entier est à lire. J'en veux pourtant détacher une pièce, non qu'elle soit plus remarquable que celles qui la précèdent ou qui la suivent, mais parce que c'est un devoir et un plaisir pour la critique, lorsqu'elle a sous la main tant de beaux vers, de ne point les tenir captifs et de leur donner l'air et l'espace.

La France.

Si vous voulez dans votre cœur,
Quand mes os seront sous la terre,
Sauver ce que j'eus de meilleur,

Garder mon âme tout entière...

Aimez, sans vous lasser jamais,

Sans perdre un seul jour l'espérance,

Aimez-la comme je l'aimais,

Aimez la France !

Qu'importent les labeurs ingrats

Et l'injustice populaire !

Travaillez de l'âme et des bras,

Et je vous réponds du salaire.

Conservez ma robuste foi;

Vous aurez de plus la vaillance.

Enfants ! servez-la mieux que moi,

Servez la France !

Servez-la dans l'obscurité

Avec la même idolâtrie.

Arrière toute vanité,

Et gloire à toi, sainte Patrie !

Votre honneur, amis, c'est le sien.

Humbles soldats de sa querelle,

Souffrez, sans lui demander rien,

Souffrez pour elle !

Vous tenez d'elle et des aïeux,

De ce grand passé qu'on envie,

Vos mœurs, votre esprit et vos dieux;

Vous lui devez plus que la vie.

Ne marchandez pas votre sang,

Afin de la rendre immortelle...

Au premier rang, au dernier rang,

Mourez pour elle.

On voit que Victor de Laprade aime la France, comme il aime ses enfants, avec passion. Et, comme il aime ses enfants et la France, il aime aussi l'Église. Son livre n'est pas seulement le *Livre d'un père*, c'est le livre d'un chrétien, d'un catholique. C'est à la Religion qu'il a demandé, comme le vieux Cofneille, son maître, ses plus hautes, ses plus généreuses inspirations. N'est-ce pas elle qui lui a dicté ces admirables pièces, — les *Deux portraits*, *De là-haut*, *Nos morts nous aident*, — qui resteront à jamais dans notre langue comme la

plus éloquente expression de l'amour filial ? Déjà, dans ses précédents recueils, M. Victor de Laprade avait consacré à la mémoire de son père et de sa mère quelques-uns de ses plus beaux vers : la *Dédicace des Symphonies*, la pièce qui ouvre les *Poèmes évangéliques*, et celle qui les ferme. Nous espérons qu'un jour il réunira ces vers si touchants et si purs, inspirés non plus par les berceaux, mais par les tombes, et qu'après nous avoir donné le *Livre d'un père*, il nous donnera le *Livre d'un fils*. Nul n'a été, en effet, plus fidèle que le noble poète au divin précepte : *Père et mère honoreras, afin de vivre longuement*. — Victor de Laprade sera immortel, parce qu'il a honoré son père et sa mère.

EDMOND BIRÉ.

DIX PIÈCES DRAMATIQUES, à l'usage des cercles d'ouvriers, collèges, salons, etc., par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire, directeur du cercle catholique d'ouvriers de Luçon. — Un beau vol. in-8°. Luçon, Renaud, libraire-éditeur.

Tous ceux qui ont souci de la condition des ouvriers, et qui croient utile de combattre, par le bon exemple et la charité, l'effet des chimères dangereuses dont les bercent certains meneurs, connaissent l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers fondée par M. de Mun, et qu'il a si rapidement propagée dans toute la France, que près de trois cents de ces cercles ont été établis depuis moins de sept ans. Grouper les ouvriers chrétiens, leur montrer que leur réunion est une force, ramener au bien les indifférents, les guérir du respect humain, les instruire, leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux, rendre en même temps leurs heures de loisir aussi agréables qu'il est possible, tel est le programme de cette œuvre, l'une des plus difficiles assurément, mais qui peut devenir aussi l'une des plus fécondes pour le bien. Personne n'était, plus que M. l'abbé du Tressay, apte à la faire naître et à la faire réussir en Vendée ; il lui a suffi d'appeler à son aide quelques-uns de ses amis, dévoués à toutes les bonnes œuvres, et sous sa direction le cercle catholique d'ouvriers de Luçon est devenu l'un des plus prospères de notre région.

Le lecteur devine maintenant comment M. l'abbé du Tressay est arrivé tout naturellement à se faire auteur dramatique. Au nombre des créations des membres de son cercle, il a introduit le jeu de petites comédies qui amusent à la fois acteurs et spectateurs ; mais il s'est aperçu bien vite que les pièces les plus morales du théâtre ancien et contemporain ne pouvaient s'accommoder aux exigences de ses représentations. La plupart d'entre elles auraient besoin d'être refaites, et, de toutes, il faudrait bannir les rôles de femmes. Les recueils destinés aux pensionnats sont en nombre fort limité, et, plus ou moins inspirés de Berquin, ils s'adressent à des enfants qui font leurs classes plutôt qu'à des hommes qui travaillent de leurs mains. Pourquoi d'ailleurs emprunter aux autres quand on est riche de son propre fonds ? Depuis plusieurs années, M. l'abbé du Tressay avait, dans son excellent journal *le Vendéen*, souvent exposé, sous forme de dialogues fort spirituellement écrits, certaines questions sociales ou politiques qui prenaient ainsi un relief très-propre à frapper les lecteurs populaires. Sa plume était donc taillée d'avance, le jour où il lui a plu de composer les comédies que je suis heureux de recommander aux lecteurs de la *Revue*.

Je les ai toutes lues avec plaisir, et pourtant si comédies ont été faites pour être représentées plutôt que pour être lues, ce sont bien celles-là, où partout l'action a le pas sur le discours. Les personnages vont, viennent, agissent ; ils se dépravent ou se convertissent, se ruinent ou s'enrichissent en quelques scènes, et les conséquences du vice que l'auteur a en vue de combattre se déroulent jusqu'aux dernières extrémités. Quelques types, en faisant la part du léger grossissement de traits que la scène autorise, sont parfaitement dessinés ; ainsi, par exemple, nous avons tous connu M. Tantmieux et M. Tropsot, qui admirent tout ce qu'ils possèdent, excusent tous les défauts de leurs enfants, et arrivent à se repentir cruellement de leur aveugle faiblesse.

Il est impossible que les spectateurs devant lesquels on joue *la Famille des Gribouille*, contiennent leurs éclats de rire en présence des balourdises amusantes de ces braves gens, qu'on pourrait ac-

cuser d'avoir reculé les bornes de la sottise humaine, si la sottise humaine connaissait des frontières.

Dans un genre ~~plus sérieux~~, la pièce intitulée *Les Forgerons* présente une peinture très-saisissante et très-vraie du mal que produisent les grèves. Ces artisans de réforme sociale, qui ne travaillent pas et qui imposent aux ouvriers l'obligation de ne pas travailler et de mourir de faim, méritaient d'être flétris, et il suffisait, pour les flétrir, de les présenter tels qu'ils sont.

Je louerai moins l'arrangement de deux pièces de Molière. Passe encore pour *le Bourgeois gentilhomme*, bien que la transformation de M^{me} Jourdain en un frère raisonneur dénature complètement ce type admirable de la femme de bon sens ; mais un *Don Juan*, vraiment et légitimement marié et père de famille, si mauvais mari et si mauvais père qu'on le fasse, contraire, je l'avoue, tous mes préjugés littéraires. Puisqu'il est convenu que *l'éternel féminin* est banni de ce théâtre, pourquoi prétendre y produire un personnage qui n'a sa raison d'être qu'en présence de *l'éternel féminin* ? En pareille matière, mieux vaudrait, ce me semble, si l'on a absolument besoin de quelques scènes d'une pièce, changer le nom du personnage.

N'allez pas d'un Cyrus nous faire un Artamène,

disait Boileau en son temps ; et Boileau avait raison.

Cette petite querelle ne m'empêche pas de rendre hommage à l'esprit de l'auteur, auquel le cercle de Luçon doit déjà tant de gaies et innocentes soirées, et, s'il était permis de risquer un mauvais calembour, je lui dirais qu'en composant son livre il a fait une bonne œuvre.

A. L.

PROVERBES DE SALON, par M. François de la Haulle. Un vol. in-18 Jésus, de 420 pp. — Paris, Calmann Lévy. — 3 fr. 50.

Sur les douze proverbes que contient ce volume, il en est au moins quatre que nous avons eu le plaisir de publier ici : *Le Télégraphe*, *la Plume du paon*, *la Fraude* et *le Piège*. En faut-il

d'avantage pour donner une excellente idée de ce livre, dont la mère ne défendra point la lecture à ses enfants ; car voici les lignes que l'auteur — M. François de la Haulle ou M. Alfred de Courcy, c'est tout un — a placées au seuil de ses *Proverbes* :

« Il n'y a guère de livres qui n'aient une préface ; il n'y en avait guère autrefois qui n'eussent une dédicace. Je ferai l'une et l'autre en deux mots, qui suffiront pour recommander ce petit volume ou pour avertir de ne pas l'ouvrir : l'auteur a une fille de seize ans et peut le lui dédier sans crainte. »

Nous examinerons bientôt, plus à loisir, les perles fines de ce joli écriin.

M. Bossinot-Ponphily.

Nous recevons du pays de Saint-Malo et nous nous empressons de publier la notice suivante :

La ville de Saint-Malo vient de perdre un de ses hommes les plus dévoués, les plus justement aimés, les plus distingués par l'intelligence et par le cœur. M. Victor-Antoine-Marie Bossinot-Ponphily, après avoir vécu dans la foi du chrétien, s'est doucement endormi dans le Seigneur, le 12 décembre dernier.

Né à Saint-Malo, le 2 septembre 1807, il entra dans la magistrature dès l'âge de vingt-trois ans : il fut successivement substitut au tribunal de Dinan, procureur au parquet de Ploërmel, juge et président au tribunal civil de Saint-Malo. Il y a deux ans, frappé soudainement par la maladie qui devait le conduire au tombeau, il prit sa retraite et fut nommé président honoraire. La croix de chevalier de la Légion d'honneur lui fut donnée pour reconnaître de si longs services.

La légitime popularité de M. Bossinot-Ponphily le plaça, durant de longues années, dans le conseil municipal de Saint-Malo, dans le syndicat des digues et marais de Dol et dans le conseil général du département d'Ille-et-Vilaine. Il faisait également partie de l'administration des hospices, du bureau de bienfaisance et de la

société de Saint-Vincent-de-Paul ; en mourant il ne les a pas oubliés, car il laisse aux malheureux assistés par ces œuvres de charité plus de la moitié de sa fortune, évaluée à cinq ou six cent mille francs.

Dans une des clauses de son testament, il demande que sa belle résidence de Paramé soit mise à la disposition des pauvres convalescents sortant de l'hospice de Saint-Malo. Dans une autre partie de ce testament, il exprime le vœu qu'il ne soit prononcé aucun discours sur sa tombe, et ce vœu a été respecté ; mais l'affluence considérable qui se pressait, le 15 décembre, au convoi funèbre de M. Bossinot-Ponphily, manifestait, plus éloquemment que les plus belles paroles, l'universalité des regrets que sa mort a causés. « Ses obsèques, dit un journal du pays, ont eu le double caractère d'un deuil public et d'une touchante manifestation de gratitude des populations malouines et paraméennes, auxquelles il a laissé des gages précieux de sa vive affection. » Saint-Malo, par la mort de M. Bossinot-Ponphily, n'a pas seulement perdu l'un de ses plus dévoués citoyens, mais encore le dernier représentant d'une famille qui a contribué, avec tant d'autres, à soutenir et à perpétuer sa renommée.

La famille Bossinot n'était pas originaire de la cité malouine, mais elle était bretonne quand même : venue des bords du lac de Grand-Lieu, où elle a laissé son nom (le *Port-Bossinot*, en la paroisse de Saint-Philbert), elle s'établit à Saint-Malo vers la fin du XVI^e siècle. Depuis cette époque, elle s'est distinguée dans le haut commerce, dans la marine et dans la magistrature ; elle a produit des officiers de vaisseaux, des connétables, des échevins, des consuls à la communauté de ville et à l'étranger, un procureur royal à l'amirauté, un député du tiers-état, etc. ; du reste, en pénétrant dans les salons de M. Bossinot-Ponphily, cette belle galerie de portraits qui les décorait, révélait ce qu'avaient été ses ancêtres.

Cette famille était très-nombreuse aux siècles derniers, et chaque branche portait un titre distinctif, selon la coutume de l'époque : ainsi il y avait les Bossinot de la Grenouillère, de la Forest, de la

Fontaine, des Saudrais, du Fresne, de la Bréhaudais, du Mottay, de Vauvert, de la Belleissime, de Ponphily.

Le *Ponphily* était un *trait de dime* qui avait cours en la paroisse de Saint-Enogat, et qui relevait prochainement et noblement du roi sous son domaine de Dinard, à devoir de foi, hommage et rachat. Il se partageait noblement, c'est-à-dire avec préciput pour l'ainé, comme, du reste, tous les autres biens nobles de la famille. Cependant les Bossinot n'appartenaient pas à la noblesse ; ils avaient bien leurs armes : *D'azur à trois grenouilles d'or*, mais ils n'élèverent aucune prétention, lors de la grande réformation du XVII^e siècle ; leur nom ne figure sur aucune de ces longues listes de *déboulés* et de *désistants*, qui nous montrent les plus petits avocats et les moindres procureurs à la recherche d'un titre ; ils étaient déjà *Malouins*, et cela leur suffisait. On le sait, la haute bourgeoisie commerciale de Saint-Malo n'ambitionnait pas les privilèges de la noblesse, et marchait fièrement à côté d'elle ; la noblesse, de son côté, ne dédaignait pas les alliances avec cette haute bourgeoisie.

Quant à la famille Bossinot, elle s'était fait de nombreux parents et alliés dans le pays malouin et dans le nantais.

Citons entre autres ses alliances avec les familles Bécard des Aulnais, Baude, Baudoin du Bontrobert, Espivent de la Villeboisnet, Perrée de la Villestreux, Perrée du Coudray, Le Mesme, Forgeais de Langevie, Garet du Chastellier, Bezart de Vauguyon, Parscau du Plessis, Le Fer, de Lesquen, Gaillard des Vergers, Guillemaut-Despeschers, Le Bihan de Pennelé, Coquebert de Neuville, Jallobert de Monville, Tréhouart, Bernard du Hautcilly, Poulain du Reposeir, Trublet de la Villejégu.

Cette dernière famille, l'une des plus anciennes de Saint-Malo, dont nous pouvons suivre la descendance depuis le XIV^e siècle, était unie à celle des Bossinot par une triple alliance : en effet, la mère, l'aïeule et la trisaïeule de M. Bossinot-Ponphily appartenaient à cette vieille famille, de laquelle également il ne reste plus aucun membre dans l'antique cité malouine.

Mais, hélas ! il en est beaucoup, même parmi celles dont je viens de réveiller le souvenir, auxquelles s'appliquerait la même réflexion. Puissent celles qui subsistent encore laisser après elles les mêmes regrets et les mêmes exemples !

L'ABBÉ X.

M. Carissan.

Nous ne voulons pas laisser disparaître, sans consacrer quelques lignes à sa mémoire, un de nos concitoyens à qui doivent sympathie ou souvenir tous ceux qui, dans notre pays, servent les mêmes causes, celles de l'Église et de la Science soumise à la foi.

M. Honoré-Eugène Carissan, qui vient de mourir, était avant tout un homme de prière et d'étude, et des infirmités l'avaient condamné, depuis plusieurs années, à l'isolement et à un repos prématuré ; mais il avait eu ses jours militants, et peu de travailleurs ont pensé et écrit plus que lui, quoiqu'il ait très-rarement publié.

Né à Nantes, en 1806, inscrit très-jeune au tableau de l'ordre des avocats, compagnon d'études et ami intime d'Émile Souvestre et de Guépin, M. Carissan adhéra avec ardeur, mais à sa manière, au mouvement romantique du temps. Âme poétique et pure, épris du beau littéraire qu'il ne voyait que dans le beau moral, il laissa ses amis suivre leurs voies qui n'étaient pas les siennes, et n'imita d'eux que l'effort, généreux après tout, qui les portait à une renommée dont les jeunes gens étaient alors plus avides et plus fiers qu'aujourd'hui. De 1834 à 1837, il tenta, à Paris, la carrière d'homme de lettres et de publiciste ; amené à la croyance et à la pratique catholiques par la méditation et par un instinct irrésistible qui tournait son intelligence vers la vérité, comme les plantes se tournent vers la lumière, il fonda, avec M. Loyau (d'Amboise), la *Morale en action du christianisme*, recueil mensuel, « excellente publication, disait une revue du temps, rédigée par des hommes de talent, et qui justifie admirablement son heureux titre. »¹ Revenu

¹ Revue religieuse et édifiante. Paris, Gaume frères. Juin 1837.

dans sa ville natale, il y reprit l'exercice de sa profession d'avocat en continuant ses études de philosophie religieuse et d'histoire qu'il conciliait avec l'éducation d'une famille devenue nombreuse et avec l'exercice de la piété la plus active. Vers la fin de 1847, il fonda, à Nantes, de concert avec quelques amis, l'*Alliance*, journal catholique et ami de la liberté, qui ne dura que trois ans. De 1850 à 1870, il remplit, dans un des cantons de la ville, les fonctions de juge de paix. Depuis lors, il s'effaça dans la retraite, supportant en chrétien des anciens jours les peines morales et physiques que la Providence ne lui avait pas ménagées, et gardant pour lui-même et pour ses enfants son activité d'esprit tout entière, une fraîcheur d'imagination, une vivacité de jugement singulières, un coloris naturel de style qui ne se ternit point, mais que dominaient toujours les graves pensées de la foi. Les *Méditations sur l'Évangile* de Bossuet, la *Cité de Dieu*, l'*Art de se connaître soi-même* d'Abbadie, et tous ses livres favoris étaient chargés par lui d'annotations, qui certes ne perdraient rien à être publiées. « C'est à la lumière de la mort, écrivait-il à un de ses fils, qu'il faut sans cesse voir la vie. » Et, comme Joubert, le penseur chrétien avec lequel il avait plus d'un rapport, il aurait pu dire en finissant : « J'aurai rêvé le beau, comme ils disent qu'ils rêvent le bonheur. Mais le mien est un rêve meilleur, car la mort même et son aspect, loin d'en troubler la continuité, lui donnent plus d'étendue. Ce songe, qui se mêle à toutes les veilles, à tous les sang-froids et qui se fortifie de toutes les réflexions, aucune absence, aucune perte ne peuvent en causer l'interruption d'une manière irréparable ¹. »

C'est dans ces dispositions que M. Carissan, fortifié des sacrements de l'Église, a rendu son âme au Dieu qu'il avait tant aimé, le 16 décembre dernier. Ses funérailles ont eu lieu le lendemain, au milieu d'anciens collègues et d'amis attristés; l'un d'eux, M. Biou, doyen des juges de paix de Nantes, a su trouver, au bord de la tombe entr'ouverte de ce juste, de dignes paroles pour exprimer leurs regrets et leurs espérances.

¹ *Pensées de Joubert*, t. 1, p. 88.

M^{lle} Pauline du Guiny.

Il y a un mois, le 23 décembre 1876, mourait à Nantes M^{lle} Pauline du Guiny, la dernière survivante des deux sœurs qui, en 1832, offrirent un asile à Son Altesse Royale, MADAME, duchesse de Berry, et chez qui cette princesse fut arrêtée. Bien que sa vie fût modeste et forcément tenue, depuis longtemps déjà, en dehors du monde, — elle avait quatre-vingt-dix ans, — on peut dire que sa mort n'est pas demeurée inaperçue ; de tels exemples ne quittent point la terre, sans que la partie saine d'une société n'en ressente comme une diminution.

M^{lle} du Guiny appartenait à une famille de notre Bretagne, qualifiée noble d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1668, et qui produisit une suite d'hommes distingués ; mais ces noms, connus des érudits, ne suffiraient pas, à eux seuls, pour constituer une illustration hors ligne et mériter les honneurs d'une nécrologie : beaucoup de races subsistent sur notre sol, qui présentent un égal assemblage d'éléments distingués dans leurs annales ; beaucoup rendent encore de bons services dans le présent, c'est toujours l'honneur de la vieille noblesse, peu arrivent à acquérir cette notoriété dont les échos ne se taisent plus. Qu'on s'assure d'ailleurs que le hasard n'est pour rien dans le choix qui est fait, et que le présent a été préparé par le passé. C'est, il me semble, ce que l'on peut saisir, en jetant un coup d'œil rapide sur l'existence, si modeste en apparence, de M^{lle} du Guiny.

M^{lle} Pauline du Guiny naquit à Thouaré en 1787, au château de la Hillière, qui fut dans la suite vendu nationalement. Son père, page du roi Louis XVI et officier au régiment de Bretagne, émigra. Bien lui en prit, car, son frère, ayant été trouvé à Paris, paya de sa tête sa confiance et fut une des premières victimes de la Terreur. M. du Guiny mourut en pays étranger. Lors des jours sanglants du règne de Carrier à Nantes, M^{me} du Guiny fut arrêtée et conduite au Sanitat. Il se renouvela alors, pour M^{lle} Pauline, son frère et ses sœurs, ce fait étrange, ordinaire cependant à cette épouvantable

époque et que les historiens n'ont pas assez remarqué, à savoir que, se trouvant sans père ni mère dans leur hôtel désert, on dut demander au proconsul, comme une nécessité, d'être autorisé à mener à leur mère en prison ces enfants, dont personne ne pouvait s'occuper. Ils y furent conduits, avec leur bonne, qui continua de les y soigner, les menant à la promenade chaque jour dans l'enclos abandonné où ils jouaient avec beaucoup d'autres enfants, tandis que les mères gémissaient, en attendant leur tour d'échafaud ou de noyade. Ce tour ne vint pas, heureusement pour M^{me} du Guiny, que la révolution de Thermidor rendit à la liberté.

M^{me} du Guiny, son fils et ses filles, sortirent de prison plus que jamais, « craignant le Seigneur et le roi » ¹. Toute l'éducation de ces enfants fut imprégnée de ces principes ; toute leur vie répondit à ces enseignements. Cœurs droits et simples, ils échappèrent à toutes les hésitations et se sauvèrent de tous les naufrages qui signalèrent ces époques tourmentées. Amis des prêtres proscrits pour qui la célèbre cachette fut pratiquée dans la cheminée historique, ils surent se garer des obstinations schismatiques ; dévoués aux Bourbons, ils acceptèrent sans arrière-pensée les exigences du Concordat, soumettant leurs affections et leur propre jugement aux jugements et aux décisions du pape.

Les jours heureux de la Restauration passèrent vite, et la révolution de 1830 nous rendit aux dures expériences et aux longues expiations. Le cœur des du Guiny ne faiblit pas, et, lorsque S. A. R. MADAME vint en Vendée, elle les trouva prêts à tous les sacrifices : le frère n'hésita point à prendre rang parmi ceux qui jouèrent leur fortune et leur vie pour répondre à l'appel de la mère du Roi ; il subit la prison ; les sœurs, M^{lles} Pauline et Marie-Louise, disposèrent leur maison pour recevoir ceux qui, de loin, venaient courir les chances vendéennes ou pour donner asile aux proscrits. Dieu leur réservait en récompense la gloire toute spéciale d'être les hôtes de la plus royale infortune. On sait cette histoire ; elle a été relatée

¹ Proverbes, ch. xxiv, v. 21.

en détail dans les pages de cette *Revue*¹ : on sait qu'après la rentrée de MADAME à Nantes, opérée par M^{lle} Eulalie de Kersabiec, la princesse, ne pouvant, comme elle l'eût voulu, prendre gîte dans la demeure de sa compagne, demeure sans cesse bouleversée par les visites domiciliaires, fut conduite dans un appartement où elle ne put rester, par suite des terreurs d'une personne qui avait pénétré ce secret. M^{lles} de Kersabiec eurent alors recours à leurs amies les du Guiny, et leur proposèrent l'illustre proscrire. On sait aussi la réponse de M^{lle} Pauline à ces ouvertures : « Nous ne courons pas après le danger, mais, quand le devoir se présente, nous l'acceptons : dites à MADAME que tout chez nous lui appartient. » Beaucoup, depuis, ont envié à M^{lles} du Guiny la gloire de cette hospitalité, qui alors ne se seraient soucié ni des chances, ni des dangers. On oublie trop, en effet, les émeutes, les pillages, les dévastations, qui signalèrent cette époque, et les défaillances de cœur qui rendirent plus d'une riche demeure inhospitalière. Cette gloire appartient bien à M^{lles} du Guiny ; elles l'ont payée, elles aussi, de leur liberté.

Parce que cette gloire était méritée, elles en ont joui modestement, ou plutôt elles ont paru l'ignorer ; elles ne parlaient jamais de ces choses. Je ne sache pas qu'elles aient occupé d'elles le journaux ou les faiseurs de réclames. Elles avaient repris leurs saintes et douces occupations, consistant surtout dans la recherche et le soulagement des malheureux. Ceux qui ont connu M^{lles} du Guiny se les rappellent travaillant la laine et la soie, pour produire ces jolis ouvrages dont le prix obtenu dans les ventes de charité sert à soulager l'infortune ; elles étaient ce que veut la sainte Écriture, « affables à l'assemblée des pauvres »².

Malgré son grand âge, M^{lle} Pauline du Guiny n'avait rien perdu de ce qui faisait le trait distinctif de son caractère ; quand on l'allait voir, dans cette grande chambre toute tapissée à l'entour des portraits des princes et des gravures représentant la passion royale

¹ Voir les tomes VIII et IX de la 3^e série (1870-1871).

² *Écclesiastique*, ch. IV, v. 7.

de Louis XVI, on la trouvait assise immobile, dans un fauteuil brodé par S. A. R. MADAME ; elle vous reconnaissait à la voix , car elle avait peine à soulever ses paupières ; mais, abordant tout de suite les sujets dont son âme se nourrissait dans un silence habituel, elle parlait avec amour du Pape et du Roi. C'était un spectacle qui ne manquait pas de grandeur : on se sentait en présence d'un de ces types placés en exemple par l'Esprit-Saint, types à qui Dieu promet et donne la gloire dès ce monde : « Ceux qui ont le cœur droit habiteront la terre et les simples y seront fermement établis »¹.

E. DE K.

HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XIV. Récits et tableaux, par M. Casimir Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. — Première partie : *la France politique, religieuse, littéraire, sous Mazarin*. (Tomes I et II.) — Deuxième partie : *L'époque de puissance et de gloire sous Colbert et Louvois*. (Tomes III et IV.) — Troisième partie : *La Décadence*. (Tomes V et VI). — Paris Lecoffre fils et Cie. — Six beaux in-8° : 36 fr.

M. Gaillardin a placé sous les yeux de l'Académie française les cinq premiers volumes de son *Histoire du règne de Louis XIV* ; ce corps savant n'a pas hésité à l'honorer de la plus magnifique distinction, le grand prix Gobert, et cela deux années de suite.

Maintenant l'œuvre est terminée avec le tome VI, qui ne fera que mettre le sceau à la réputation déjà tout acquise à ce travail auprès du public sérieux.

On a le droit aujourd'hui d'exiger que l'histoire soit bien faite. Celle de Louis XIV se développe en un style harmonieux et sobre, toujours nerveux, toujours limpide. Les hommes de goût retrouveront sous la plume de M. Gaillardin la grande allure du siècle qu'il raconte, le ton magistral sans prétention, la phrase correcte sans efforts et large sans forfanterie.

Quant au fond, un caractère d'originalité dans cet ouvrage, c'est qu'il offre une synthèse lumineuse du règne, synthèse politique, littéraire, artistique et scientifique.

¹ Proverbes, ch. II, v. 21.

Ce n'est pas ici qu'il faut chercher un plaidoyer, ni un pamphlet, ni une amplification : l'auteur s'est épris d'une seule chose, la sincérité la plus entière, la vérité la mieux démontrée. Son œuvre est le produit de vingt ans d'études et de labeur : il est passionné pour son sujet, mais nullement pour son héros : toujours il lui préfère les intérêts de la morale et du patriotisme. De plus il examine avec la même rigueur et juge avec la même liberté les personnages élevés souvent trop haut par notre admiration routinière et inconsciente. Ainsi pour Saint-Simon, il est juste jusqu'à la dureté ; il n'épargne ni le doux Racine, ni Fénelon lui-même ; il stigmatise le grand Condé après l'avoir peint dans tout son prestige. Aux victorieux, aux habiles, aux brillants esprits il demande avant tout s'ils sont honnêtes gens. Il se fait honneur de n'avoir « aucun faible pour la beauté quand elle n'est pas pure. » « Le chœur luxurieux mené par Louis XIV » n'a jamais séduit son historien ; il n'y voit que « la crise décisive de notre décadence morale. »

Surtout M. Gaillardin n'oublie jamais que si l'histoire d'un siècle doit être moins celle du souverain que celle de la nation, elle doit mériter ainsi le titre d'institutrice des peuples plus encore que des grands ; et qu'en particulier pour le siècle de Louis XIV elle doit mettre dans tout son jour cet enseignement splendide que « Dieu seul est grand, en toute chose, partout et toujours. »

— Depuis le 1^{er} janvier, M. E. Valin, imprimeur à Caen, fait paraître, tous les quinze jours, un petit journal qui sera fort utile aux voyageurs de notre contrée : c'est *L'Ouest. Indicateur spécial des chemins de fer et bateaux à vapeur de Normandie et de Bretagne*. Cette feuille renferme une chronique régionale, des nouvelles, des variétés. Nous lui souhaitons bonne vie et longue. (Voir à la *Bibliographie*).

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. — M. de Carné, M. Charles Blanc, M. Camille Rousset.
II. — M. l'abbé Fresneau, curé de N.-D. de Bon-Port de Nantes. —
Le Frère Bernardin. — Le monument de M^{re} Angebault. — M Julien
Taslé. — Bureaux de la Société académique de Nantes et de la Société
archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Vente des tableaux de M. Frédéric
d'Andiran. — Une conférence musicale de M. Albert Bourgault-Ducoudray.

I

Le défaut d'espace nous a empêché de parler, il y a un mois, de la séance académique du 30 novembre, séance qui nous offrait cependant un double intérêt, l'éloge de notre éminent compatriote, M. de Carné, devant y être fait successivement par M. Charles Blanc, qui venait occuper son fauteuil, et par M. Camille Rousset, directeur de l'Académie.

La séance n'a pas été sans éclat. C'était la première fois que M. Blanc revêtait la livrée de l'immortalité et chacun se demandait ses titres. Le plus évident était, de l'aveu de tous, M. Louis Blanc, son frère. — Comment ! de la fraternité en pleine république ! — Cela vous étonne et moi aussi. Et cependant qui eût songé, sans la fraternité, en 1848, à aire de M. Charles Blanc, c'est-à-dire d'un élève graveur, un surintendant des Beaux-Arts ? Louis XIV ne l'eût peut-être pas osé, mais la République !

Le second titre est une *Grammaire des arts du dessin*, gros et grand volume, qui laisse très-loin derrière lui tous les *Rudiments* du monde, en ce qu'il ne peut être *bien compris*, — c'est M. Rousset qui l'affirme — que des *hommes du métier*, des *artistes*, des *amateurs*, en un mot, de ceux qui n'en ont pas besoin.

Troisième titre : Une *Histoire des peintres de toutes les écoles*, dont

M. Charles Blanc a été le rédacteur, quelques-uns disent même le rédacteur en chef, vaste compilation, qui malgré l'intérêt du sujet et le charme des gravures, n'a vu le jour et ne vit, d'une vie discrète, que par des souscriptions fort peu démocratiques et l'aide du gouvernement.

Quatrième titre : De nombreux feuilletons où *l'émotion donne le branle à l'intelligence*, et où la *plume court frémissante*, comme saisie par le *démon de l'inspiration* ; c'est toujours M. Camille Rousset qui parle.

Tel est le bilan. Est-ce peu ? Est-ce beaucoup ? M. Blanc n'a pas hésité à se rendre cette justice que ce n'était pas peu. « Il me semble, a-t-il dit, que je manquerais de respect à tant d'hommes illustres qui m'ont accordé leurs suffrages, si j'affectais de m'en croire indigne. » Puis il s'est demandé si un récipiendaire était tenu de faire l'éloge de son prédécesseur, et il s'est hardiment prononcé pour la négative, par cette triple raison que Bossuet n'a rien dit de l'abbé du Chastelet, qu'il venait remplacer ; le maréchal de Villars, rien de l'abbé de Chamillart, évêque de Senlis ; et le comte de Buffon, rien de l'abbé Languet de Gergy, archevêque de Sens, un très-savant prélat cependant, l'effroi des jansénistes. Bossuet, Villars, Buffon, Charles Blanc ! Vous comprenez.

M. Charles Blanc a eu la condescendance néanmoins de se montrer bon prince, et il a cédé à l'usage, tout en exprimant le regret qu'ayant fort peu connu M. de Carné, il ne pût, même avec ses livres, donner qu'un *léger crayon*, non-seulement de sa personne, mais de son talent.

Ceci une fois dit, il se jette, tout d'un trait, précisément dans l'appréciation du caractère de M. de Carné, chose qui lui semblait si difficile. Pas si difficile, à coup sûr, car M. Blanc avait sous les yeux le charmant ouvrage de M. de Carné dont nous parlions il y a quatre ans : *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, et il lui a emprunté bon nombre d'anecdotes piquantes et de traits heureux qui lui ont valu de chauds et sincères applaudissements. M. Blanc n'a pu s'empêcher de trouver, lui-même, qu'il *y avait vraiment plaisir à lire ces mémoires*. Mais lorsqu'il arrive aux ouvrages historiques de son prédécesseur, la note change. Il leur reproche d'abord un *certain style*, dont l'auteur, dit-il, avait pris l'habitude dans les *hautes sphères*, style *élevé, digne, mais tendu, convenu, incolore, et ne nommant jamais les choses par leur nom*. M. Camille Rousset, qui donnait très-spirituellement la réplique au récipiendaire, s'est permis alors de lui demander s'il lui souvenait d'un membre de l'Académie des Beaux-Arts qui appelait les tailleurs, en pleine séance de l'Institut, les *artistes décorateurs de la personne humaine*. Or, cet académicien était précisément M. Charles Blanc, cet ami du langage familier, cet ennemi juré des périphrases ; il lui a rappelé toute une partie de son discours sur la toilette des femmes devenue *une image du mou-*

vement rapide qui emporte le monde. Habits boutonnés, soutaches, rien n'était oublié, pas même les *hauts talons* qui, *poussant les femmes en avant*, leur font *hâter le pas*, *fendre l'air et accélérer la vie*, en *dévorant l'espace qui la décore*. — « Quel autre que vous, monsieur, s'écriait M. Rousset, pourrait, avec une *sûreté pareille*, côtoyer de si près l'étroite limite passé laquelle le *précieux commence* ! » Décidément, M. Charles Blanc était résolu à semer sa voie de chausse-trappes pour s'y faire prendre, à la satisfaction visible de l'auditoire.

Un autre reproche qu'il a adressé à M. de Carné, et celui-là est des plus graves, c'est d'avoir été un écrivain passionné, sans impartialité, sans justice, ne comprenant rien à la Révolution après Malouet et Mounier, et perdant devant elle tout son *sang-froid*. Quand M. de Carné eût manqué de sang-froid devant Robespierre, lui qui n'en eût certes pas manqué devant l'échafaud, je ne lui en voudrais pas ; mais le fait est que l'indignation qu'on signale dans ses paroles n'est que l'éloquence de la justice.

Tous ceux qui ont connu M. de Carné, ou qui ont simplement lu ses livres, savent que, si sa foi était inébranlable, *indubitata fides*, pour parler comme le pieux auteur de *l'Imitation*, son indulgence pour l'erreur ne se démentait que lorsque la bonne foi et l'honnêteté en étaient absentes. M. Charles Blanc traite M. de Carné d'homme de passion, et, au même instant, il fait de lui un partisan dévoué des principes de 89, ce qui semble passablement contradictoire. Ici, dans tous les cas, entendons-nous bien. Que M. de Carné ait considéré les principes de 89 comme une nécessité dans un temps de division et d'émiettement, je ne le nie pas ; qu'il ait nourri plus d'une illusion sur ceux qui les avaient pris pour drapeau, et blâmé ses amis lorsqu'ils se montraient plus défiants, je ne le nie pas davantage. Mais qu'il ait jamais vu, dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, la charte primordiale de l'humanité, qu'il ait pensé que, dans toute société bien entendue, le faux devait avoir les mêmes droits que le vrai, je le nie et je proteste. M. de Carné pactisait si peu, d'ailleurs, avec le *libéralisme des libéraux*, que pendant toute sa carrière parlementaire, il ne cessa d'être sur la brèche pour lui arracher les libertés qu'il promet toujours, mais ne cède qu'à son corps défendant : liberté de l'enseignement, liberté de la charité, liberté des associations religieuses. Cette lutte de quinze ans, lutte d'autant plus courageuse que les adhérents étaient peu nombreux et les adversaires sans nombre, a été et restera, non moins que ses livres, le grand honneur de sa vie. Aussi, je m'étonne qu'à l'Académie, on l'ait, de part et d'autre, un peu trop oubliée.

Il n'y a rien à dire du jugement que M. Blanc porte sur les grands ou-

vrages de M. de Carné. Evidemment il n'en a qu'une connaissance très-superficielle. Le seul qui obtient ses louanges, c'est l'*Histoire des États de Bretagne*. Le souffle de la liberté provinciale l'a touché; mais il n'admet pas que l'historien, faisant justice du fameux *compte rendu* des constitutions des jésuites, ajoute que si leur auteur, La Chalotais, vivait de notre temps, « il ferait élever ses enfants par la société qu'il proscrivait. » — « Je ne sais, répond M. Blanc, si l'ombre de l'illustre magistrat confesserait ce remords prétendu » — Je ne le sais pas davantage; mais, pour avoir, à cet égard, quelques données, j'aurais commencé par interroger sa famille. La chose était facile à M. Blanc, sans sortir de l'enceinte de l'Académie; il n'avait qu'à s'adresser à M. le comte de Falloux, petit-fils par alliance, et à M. le comte de Champagny, qui compte parmi les siens deux descendants directs de l'illustre magistrat¹. Leur réponse eût peut-être été péremptoire.

Il est enfin un dernier tort que M. Blanc ne peut pardonner à M. de Carné: c'est d'avoir oublié les Beaux-Arts dans ses livres politiques, tort *inconcevable*, s'écrie-t-il, car l'esthétique est la *philosophie du sentiment* et sous un autre rapport moins sentimental, c'est une source de produits qui se chiffrent pour la France par plus de 400 millions. Et là-dessus, commence un dithyrambe en l'honneur des Beaux-Arts qui, le croirait-on, m'ôte tout désir d'acheter les *Vies des peintres de toutes les écoles*. Si la pensée de M. Blanc est, en effet, émue et des plus émues, elle est, en même temps, des plus confuses. En veut-on une preuve? M. Blanc applaudit aux élèves du peintre Guérin, *saccageant la vieille école de David*, et faisant succéder un art *humain et vivant* à un art *digne et froid comme le marbre*; puis, la page suivante, il nous donne cette école de David qu'on devait *saccager* avec tant de raison, comme une grande création républicaine. C'est à n'en pas croire ses yeux, et cependant cela est.

Pour M. Blanc, David est le régénérateur de l'art en France. Au moins eût-il dû ajouter *après Vien*, qui inaugura cette régénération en pleine monarchie. L'influence de Vien date, en effet, de 1754, époque où il força les portes de l'Académie, dont les peintres de boudoirs, tout-puissants alors, prétendaient lui interdire l'entrée. Diderot écrivait encore, peu d'années après, « il n'y a presque plus aucune occasion de faire de grands tableaux. Le luxe et les mauvaises mœurs, qui distribuent les palais en petits réduits, anéantissent les beaux-arts. » Mais la réaction commençait, et elle fut telle qu'au salon de 1775, la petite peinture licencieuse fut exclue pour faire place à la grande peinture. Les applau-

¹ M. le vicomte de Champagny, sénateur, et son frère, petits-fils de la fille de La Chalotais, M^{me} la marquise de la Fruglaye, (Sophie-Antoinette-Pauline de Caradec de La Chalotais.)

dissements qui allaient hier à Boucher vont maintenant à Vien, à Doyen, à Vernet, et, dans quelques jours, ils iront aux élèves de Vien : Vincent, Regnault, David. Ce dernier ne commence toutefois à marquer qu'en 1781, par son *Bélisaire*, et ne devient chef d'école qu'en 1785, par ses *Horaces*. Ne convient-il pas d'ajouter que les *Horaces* et le *Brutus* qui les suivit de près, avaient été commandés et furent payés par Louis XVI ?

M. Blanc nous montre ensuite David *transformé* par la flamme ardente de 89, et peignant le *Serment du jeu de paume*, les *Sabines*, la *Mort de Socrate*. LA MORT DE SOCRATE ! mais on l'admirait chez M. de Trudaine, dès 1787. Pourquoi M. Blanc ne parle-t-il pas plutôt de deux peintures éminemment républicaines : la *Mort de Lepelletier* et la *Mort de Marat* ? Jamais cependant le pinceau de David ne fut plus hardi, surtout en peignant son *ami Marat*, jamais sa verve ne fut plus effrayante. Serait-ce peut-être que l'effroi dans son tableau ne laisse aucune place à la pitié ? Et le *Couronnement de Napoléon*, pourquoi le passe-t-il sous silence ? Est-ce qu'il n'est pas postérieur à la *transformation républicaine* ? ¹

Après David viennent ses élèves ou successeurs, que M. Blanc nous donne imperturbablement, par droit de filiation, comme des produits républicains : Gros, notamment, avec ses batailles *épiques de L'EMPIRE* ; Girodet avec son *Endymion*, cette mignardise au clair de lune, dans laquelle on dirait que le nouvel académicien croit reconnaître un *sans-culotte* ² ; Guérin avec sa *Clytemnestre*, scène imposante et théâtrale qui date de 1816. A quel titre donc y voir une inspiration républicaine ? Serait-ce parce que le poignard qui arme la main de l'épouse adultère, va frapper Agamemnon, le *roi des rois* ? Il est dans l'œuvre de Guérin une page plus célèbre encore. Elle remonte à 1798, et est bien autrement républicaine. Aussi m'étonne-je que M. Charles Blanc ne l'ait pas citée de préférence. C'est *Marcus Sextus*, un proscrit, rentrant sous son toit et n'y trouvant que la ruine et la mort. Sa femme est étendue sans vie sur sa couche ; sa fille gît éplorée aux pieds de sa mère ; l'effet est d'autant plus saisissant qu'il est moins cherché. En France comme à Rome, tout ici rappelle la république.

— Mais, me dira-t-on, c'est donc le chaos que le dithyrambe de M. Blanc ?

— Oui, c'est le chaos. — C'est si bien le chaos, qu'à entendre M. Blanc, les artistes supérieurs dont les divers États ont employé le génie sont tous

¹ « Si jamais un ambitieux tentait d'usurper la plus légère partie de la souveraineté du peuple, s'écriait David à la Convention, le 28 mars 1793, ou qu'un lâche osât vous proposer un roi, combattez et mourez plutôt que d'y jamais consentir. »

² Ce choix de l'*Endymion* est d'autant plus surprenant que le talent gracieux de Girodet s'est montré, dans quelques tableaux, dans une scène du déluge, par exemple, bien autrement viril.

ÉCLOS SOUS L'AILE DE LA LIBERTÉ, et il cite ces fortunés pays libres : Athènes, Venise, Florence, la Hollande ! — Athènes, qui faisait périr Socrate, proscrivait les philosophes, et dont la population était en grande partie esclave ; Venise, la ville du conseil des dix, du tronc aux délations et du *Pont des Soupirs* ; Florence, dont la gloire artistique s'identifie avec un nom presque royal, celui de *Médicis* ; la Hollande enfin ; mais la Hollande était-elle donc une république lorsque Van Eyck la dotait de la peinture à l'huile, et que Lucas de Leyde immortalisait son école naissante par son *Ecce homo*, son *Jugement dernier*, ses *Descentes de croix* ? Plus tard, au temps de la république, ce qui frappe le plus, c'est que la grande peinture disparaît presque entièrement pour faire place à une petite peinture d'intérieur : à l'*Arracheur de dents*, à la *Femme hydropique*, aux *Bulles de savon*, à la *Cuisinière hollandaise*, etc... Rembrandt lui-même, si admirable dans ses *Pèlerins d'Emmaüs*, s'adonne de préférence aux portraits, genre de peinture qui va mieux aux riches marchands d'Amsterdam et aux gros bourgeois de Leyde et de Harlem.

Et maintenant comptons-nous les génies éclos sous l'aile de la monarchie ? M. Camille Roussel en nomme quelques-uns : Rubens, Van Dyck, Velasquez, Poussin, Le Sueur ; eût-il pu les nommer tous ? Qui n'a ouï parler du Pérugin, de Bramante, de Raphaël, tous les trois sujets des papes¹ ; de Murillo, sujet des rois d'Espagne ; du Corrège, né en plein duché de Parme, et de la grande école pontificale de Bologne, et de la charmante école ducale de Ferrare ? M. Blanc célèbre quelques-uns de nos artistes modernes, Géricault, Delacroix, Sigalon, Ingres, etc... Sous quelles ailes sont-ils donc éclos sinon sous celles de la monarchie ?

Il aurait bien fait aussi de nous expliquer pourquoi Léonard de Vinci, un républicain de sa façon, quitta Florence, sa patrie, pour la cour de Milan, puis pour la cour de France ; pourquoi Michel-Ange, un autre Florentin, ne se trouva bien qu'au Vatican ; pourquoi Raphaël ne fit que passer à Florence, où il eut la bonne chance de trouver dans un couvent Fra Bartolomeo, un grand coloriste, et courut s'établir à Rome ; pourquoi Hans Holbein déserta la république de Bâle et prit le chemin de l'Angleterre. Rien ne lui était plus facile, puisqu'il a écrit les *Vies des peintres* ; mais, tant qu'il ne l'aura pas fait, il agira prudemment en ne demandant pas si l'on a lu son livre ; car de nouveaux Gil Blas pourraient bien lui répondre comme l'ancien à l'évêque de Grenade : — Et vous, Monseigneur ?

¹ M. Blanc eût pu aussi ne pas oublier son maître Calamatta, né à Rome, et devenu artiste dans l'établissement pontifical de Saint-Michel. Calamatta, pour son compte, ne l'oublia jamais.

Une chose enfin me surprend, plus que tout le reste, c'est de la part d'un républicain démocrate, l'oubli de la seule grande république démocratique qui pût lui servir d'exemple. Les États-Unis n'auraient-ils donc pas même un Courbet, pas même un Jobbé-Duval? M. Blanc espère que la république traitera honorablement les artistes, « et sans doute aussi les hommes de lettres, *y compris les historiens* », lui a répondu spirituellement M. Rousset à qui elle vient de supprimer sa pension d'historiographe du ministère de la guerre, pour avoir trop bien éclairci la fameuse légende des volontaires de 92.

Le discours entier de M. Camille Rousset est un modèle de bon sens, d'esprit et de courtoisie incisive. Le docte académicien n'a certes pas épargné les éloges à M. Charles Blanc : *heureuse et surprenante fortune* pour l'Académie, *supériorité des talents* du récipiendaire, dont les excellentes leçons passent *par dessus la tête du plus grand nombre*, mérite *infini*, *dialectique prodigieuse*, *méthode aristocratique*, etc., etc. — Mais, me direz-vous, c'est de l'encens à la Caumartin. — Comme vous voudrez; mais ce qui était impertinent de la part du petit abbé de Caumartin recevant à l'Académie un vieil évêque d'un grand nom, d'une piété connue, d'une grande charité et peu fait aux habiletés du langage, devient du meilleur goût et de bonne guerre dans la bouche d'un écrivain mûri par l'étude comme par l'âge, s'adressant à un feuilletoniste rompu au métier et n'ayant de grand que son amour pour la république. Les armes étaient égales, et si le fer n'était qu'à demi émoussé, à qui la faute?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que chacune des lignes du directeur de l'Académie était soulignée par les sympathies de l'auditoire, et que lorsqu'il a rendu pleine justice à M. de Carné, soit comme historien distingué, soit comme excellent confrère, les applaudissements ont éclaté. Qu'il nous suffise de citer ses dernières phrases :

« Soyez le bienvenu parmi nous, Monsieur; vous n'y trouverez malheureusement *ni Bossuet, ni Buffon, ni Villars*; mais vos confrères, en échange des lumières que vous voudrez bien leur donner des beaux-arts, s'empresment de vous éclairer sur *nos modernes usages*, et comme ils ont beaucoup connu M. de Carné, comme ils gardent *pieusement* la mémoire de *cet homme de bien, de cet homme de cœur*, ils seront heureux de vous le faire tout à fait connaître et d'achever, de concert avec vous, son *éloge*. »

Somme toute, la séance a été bonne pour notre vieil ami. Sans doute il a été traité de Turc à More par un comparse de la Révolution; mais il a été applaudi par un public d'élite, et dignement apprécié par un érudit et un homme d'esprit.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

II

— Si le défaut d'espace n'eût pas forcé, en le mois dernier, de supprimer notre chronique, nous n'eussions pas manqué de parler de la sainte vie et de la mort non moins sainte de M. l'abbé Julien Fresneau, curé de N.-D. de Bon-Port de Nantes. Il nous eût même été très-agréable de reproduire de longs extraits de la touchante notice, « écrite avec larmes », que Mgr Fournier a consacrée, dans la *Semaine religieuse* du diocèse, à ce vénérable prêtre *que pleure la ville entière*. Citons du moins le dernier paragraphe de ces pages éloquentes; tout l'éloge du défunt s'y trouve résumé :

Ainsi est mort dans la paix et le baiser du Seigneur, le vendredi 24 novembre, à onze heures du soir, ce modèle des prêtres et des pasteurs. A peine cette nouvelle fut-elle connue, qu'elle répandit la douleur et le deuil dans la paroisse et dans la cité. La foule se précipitait au presbytère, plus pour invoquer un saint que pour prier pour un mort. Toutes les familles exprimèrent leur profonde tristesse, comme pour la perte d'un de leurs membres. Mais au milieu des pleurs, les éloges éclataient de toutes parts. Un mot surtout était sur toutes les lèvres : *C'est un saint !* Les feuilles publiques furent pleines de louanges, et celui qui fut le plus humble des hommes se trouva comblé d'honneurs. Jamais obsèques ne furent plus solennelles, jamais recueillement plus religieux et plus douloureux; et pendant que sa propre maison, ses prêtres, tout son clergé qu'il aimait tant, ainsi que ses serviteurs, étaient dans la désolation, les plus hautes autorités de la ville et de l'Eglise s'efforçaient de payer au pieux pasteur le tribut dû au dévouement et à la vertu. Jamais plus belle oraison funèbre ne fut prononcée sur une tombe.

— Après plusieurs journaux de Bretagne, nous reproduisons la notice nécrologique suivante, qui rend un si juste hommage à un saint religieux.

La Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne vient de faire une grande perte en la personne du Frère Bernardin, décédé à Ploërmel, le 11 décembre dernier.

Ce vénérable religieux était professeur au noviciat depuis l'année 1836. Mais le Frère Bernardin n'était pas seulement un excellent professeur, c'était un savant de premier ordre. Depuis bien des années, il était en correspondance avec les plus doctes membres de l'Institut de France, et principalement avec le R. P. Secchi, la gloire du Collège Romain.

Ce savant et bon Frère s'était fait lui-même constructeur, à l'imitation de l'illustre Jésuite. Il a construit, pour la Maison-Mère des Frères de M. de Lamennais, une horloge merveilleuse pouvant rivaliser avec les horloges si vantées de Strasbourg et de Lyon; une horloge indiquant les heures, les jours, les saisons, les époques des solstices et des équinoxes, les phases de la lune, le mouvement de la terre annuel et diurne autour du soleil

le mouvement des planètes de notre système stellaire, etc., etc.. Cette horloge coûta à son auteur bien des années de travail et de calcul. Il n'en a pas moins trouvé le temps de publier un grand nombre d'ouvrages très-estimés sur les sciences mathématiques.

Le Frère Bernardin est mort comme il avait vécu, entouré de ses Frères, qu'il avait tant édifiés, leur donnant, après tant d'autres sujets d'édification, le spectacle d'une sainte mort.

— Le mardi 16 janvier, lisons-nous dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers, a eu lieu, à la cathédrale, la cérémonie d'inauguration du monument élevé à M^{sr} Angebault, décédé évêque d'Angers, le 2 octobre 1869. Une messe de *Requiem* a été célébrée par M^{sr} de Las Cases, ancien évêque de Constatine, en présence de M^{sr} Freppel, du chapitre et d'un grand nombre de prêtres, venus de tous les points du diocèse.

Après la messe, M^{sr} l'évêque d'Angers a prononcé une allocution, dans laquelle il a résumé à grands traits l'épiscopat si fécond de son pieux et vénéré prédécesseur. C'est, a-t-il dit, une pensée touchante qui vous a inspiré de perpétuer par le marbre l'image et le souvenir de M^{sr} Angebault. De sa tombe, comme de son siège épiscopal, il continuera de vous prêcher la doctrine et les vertus dont il donnait l'exemple. La place de l'évêque est au milieu de son peuple; mort, il doit reposer au lieu où il offrait le sacrifice.

Plusieurs passages de ce discours ont vivement ému l'auditoire, notamment lorsque l'orateur rappelait qu'il avait reçu de M^{sr} Angebault la première récompense et le premier encouragement dans sa polémique contre l'auteur de la *Vie de Jésus*.

L'absoute a été ensuite donnée au monument par les deux évêques.

Ce monument est formé d'un socle en granit breton (de Plouaret), et pierre de Kersanton, parfaitement polis. Au dessus, s'élève la statue en marbre de M^{sr} Angebault. Elle est due au ciseau de M. Bouriché, « l'éminent statuaire. » L'évêque est représenté à genoux devant son prie-Dieu, tel qu'on l'a vu maintes fois dans sa cathédrale, au pied de l'autel. La tête du vieillard, ses longs cheveux blancs bouclés, les plis amples qui l'enveloppent, tout est vraiment d'une exécution remarquable.

— Le *Journal de Rennes* nous apprend que, le 16 janvier, ont eu lieu les obsèques de M. Julien Taslé, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Rennes, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 77 ans. Une foule nombreuse composée de parents et d'amis, et la Cour d'appel en robes noires, accompagnaient le convoi du vénérable et digne magistrat.

M. Taslé était né à Vannes le 17 août 1799. Il fut nommé juge audi-

teur à Pontivy le 11 juin 1823, juge d'instruction en 1829, et président au même siège en 1837. Il possédait à un haut degré les qualités qui constituent le magistrat distingué : de savoir, la sagacité, la dignité, la fermeté.

En 1842, il fut nommé vice-président du tribunal de Rennes ; sa place était marquée à la Cour. Il fut appelé aux fonctions de conseiller en 1847. Il ne tarda pas à être désigné pour présider les assises, et par les qualités qu'il déploya dans ces hautes fonctions, il se plaça bientôt au premier rang des magistrats chargés de ce service. En 1865, M. Taslé fut promu aux fonctions de président de chambre à la Cour, dans lesquelles il continua de se distinguer.

Il n'était pas versé seulement dans la science du droit ; ses connaissances étaient variées. Il parlait les langues anglaise, espagnole et italienne. Il était membre de la Société géologique de France, de l'Institut des Provinces, de la Société archéologique et président de la Société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine.

Une cruelle maladie le tenait, depuis plusieurs années, éloigné du Palais et de ses collègues, qui avaient pour lui la plus grande estime. Il a supporté les plus vives douleurs avec l'admirable résignation du chrétien fervent, et il a vu sans crainte venir la mort, à laquelle il était parfaitement préparé : *Vir probus dicendi peritus*. Tel était M. Taslé.

— La Société académique de Nantes, qui a tenu, le 10 décembre, sa séance publique annuelle, a renouvelé son bureau pour 1877. Ont été nommés : président, M. le docteur C. Merland, notre collaborateur ; vice-président, M. Abadie ; secrétaire-général, M. le docteur Marcé ; secrétaire-adjoint, M. Ménier.

— Le bureau de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est ainsi composé pour l'année 1877 : — Président, M. A. de la Borderie ; — Vice-Président, M. P. de la Bigne-Villeneuve ; — Secrétaire, M. Philippe-Lavallée ; — Trésorier, M. Du Breil Le Breton ; — Bibliothécaire, M. L. Decombe. — Comité de publication adjoint au bureau : MM. Pinczon du Sel, l'abbé Guillotin de Corson, André, Ropartz et Mowat.

— Le 27 novembre dernier, a eu lieu à Paris, hôtel Drouot, la vente des tableaux, aquarelles et dessins de feu M. Frédéric d'Andiran, artiste non sans mérite, et dont les œuvres avaient surtout pour nous un intérêt local, par suite de son séjour assez prolongé dans notre ville. Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir, dans le catalogue de ses ouvrages, cinq tableaux et une vingtaine d'aquarelles ou dessins, dont les motifs avaient été pris dans la Loire-Inférieure. Nous nous plaisons à croire que plusieurs de nos amateurs auront saisi l'occasion de cette vente pour enrichir leur collection.

— Nous nous empressons de détacher du journal le *Dix-neuvième siècle* la page suivante, qui fait le plus grand honneur à l'un de nos compatriotes : www.libtool.com.cn

« L'Association pour l'encouragement des études grecques a tenu à Paris, le jeudi 4 janvier, la première séance de l'année, sous la présidence de M. Egger. L'ordre du jour de cette séance empruntait un intérêt particulier à une communication de M. Bourgault-Ducoudray, le savant compositeur, membre de l'Association, qui devait exposer le système de la musique pratiquée dans l'Orient grec, et faire entendre plusieurs des mélodies populaires qu'il a recueillies à Smyrne, à Athènes et à Constantinople.

» Par une dérogation aux habitudes académiques dont personne ne pouvait se plaindre, les sociétaires avaient reçu l'autorisation d'amener des auditeurs étrangers. Un public spécial remplissait la salle d'honneur de l'école des Beaux-Arts, mise obligeamment par le directeur de cette école, depuis plusieurs années, à la disposition de la Société.

» M. Bourgault a eu l'ingénieuse idée de faire exécuter comparative-ment ces mélodies dans leur forme propre, puis avec les seules ressources de nos deux modes majeur et mineur. Cette comparaison a été, d'un aveu unanime, tout en faveur de cette musique exotique qui a conservé jusqu'à nos jours la constitution et le caractère que les théoriciens et les historiens de l'antiquité grecque attribuent aux modes employés à la belle époque et à l'époque gréco-romaine. Tout en reconnaissant les affinités de cette mélodie avec la musique liturgique occidentale, on ne peut, à l'audition des chants populaires rapportés par M. Bourgault, lui dénier son entière originalité dans les parties où elle fait usage des intervalles chromatiques et donne carrière à son rythme étrange.

» M. Bourgault publiera prochainement une grande partie de ses trouvailles musicales, avec traduction en français et en italien. »

Nous ne serons pas des derniers à étudier ce remarquable recueil de *Mélodies de Grèce et d'Orient* ¹.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ Elles sont éditées par M. H. Lemoine, rue Pigalle, 17, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABBÉ (L') JEAN-MARIE DE LA MENNAIS, fondateur de l'Institut de Ploërmel, par l'auteur des *Contemporains*. — 2^e éd. revue et considérablement augmentée. In-18, 340 pp. — Paris, Bray et Retaux.

ALMANACH-ANNUAIRE COMMERCIAL DE LA VENDÉE POUR L'ANNÉE 1877. In-12, 96 p. Luçon, imp. et lib. Gandriaux..... 0 fr. 15

ALMANACH POPULAIRE DE LA BRETAGNE POUR 1877. In-18, 108 p. Rennes, imp. Catel; au bureau du Journal de Rennes; les lib. de la Bretagne. 0 fr. 15

AN DEVEZ CHRISTEN GRÉT GANT; autrou Cannevet, chalony enor à Guemper. Cresquet eus ha natiennou ar verc'hes, hac eus a gals a hymnou. In-32, 325 p. et vign. Landerneau, imp. Desmoulins.

ANNUAIRE DU PORT DES SABLES POUR 1877. Gr. in-18, 36 p. et 2 cartes. Paris imp. Gauthier-Villars.

BONHEUR (LE) DE FRANÇOISE; par M^{me} Colomb. Ouvrage illustré de 112 grav. sur bois, par A. Marie. Gr. in-8^o, 255 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

BRETAGNE (LA) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — VIII. Jean-Jacques Renouard de Villayer, le seul académicien nantais (1603-1691), par M. René Kerviler. Broch. in-8^o, 35 pp. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

CATALOGUE RAISONNÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET DE CÉRAMIQUE ET DU MUSÉE LAPIDAIRE DE LA VILLE DE RENNES; par M. Auguste André, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rennes. 2^e édition, revue et augmentée. In-8^o, 518 p. Rennes. imp. Leroy et fils.

COURS DE PHILOSOPHIE, rédigé conformément au programme officiel du baccalauréat ès lettres, et suivi d'un précis d'histoire de la philosophie; par E. Gille, prêtre de l'Immaculée-Conception, professeur de philosophie à l'institution Saint-Vincent-de-Paul, de Rennes. In 8^o, 604 p. Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, lib. Lecoffre fils, et Cie.

DE LA SUPPRESSION D'ENFANT, par E. D. Cabrye, président du tribunal de Châteaulin (Finistère). In-8^o, 115 p. Rennes, imp. Catel et Cie; Paris, lib. Durand et Pedone-Lauriel.

DE L'ORGANISATION DU JURY EN MATIÈRE CRIMINELLE A ROME ET DANS NOTRE LÉGISLATION MODERNE. Thèse pour le doctorat; par Michel-Martial-Bobert Jousseume, avocat. In-8^o, 217 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

DÉLIVRANCE ET SAUVETAGE, poésie; par Victor Drouyer, 2^e édition, revue et corrigée. In-8^o, 8 p. Rennes, imp. Hamon; lib. générale de l'Ouest; l'auteur..... 0 fr. 50

DISCOURS, prononcé par le Dr Lefevvre, à la séance publique, du 10 décembre 1876, de la Société Académique de Nantes. — Broch. in-8°, 16 pp. Nantes, imp. ^{re} Mellinet.

DOUZE HEURES DE VEILLE A LA PORTE DU TABERNACLE, suivies d'un Chemin de la Croix eucharistique, par l'abbé Gaignet, directeur au grand séminaire de Luçon (Vendée). — In-18, 233 p. Luçon, imp. Bideaux; Paris, lib. Berche et Tralin.

ECHOS ET SONNETS, par Paul-Georges. — In-12, 37 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; lib. Morel.

EPINES ET ROSES DU CŒUR, par R. des Grottes. — In-8°, 25 p.; Saint-Nazaire, imp. Fronteau.

ETUDE SUR LA REPRÉSENTATION LÉGALE DU COMMERCE EN FRANCE, par Auguste Foulon, secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes. — In-8°, 168 p.; Nantes, imp. Boucherie et Cie.

FAMILLE (LA) DESCARTES EN BRETAGNE (1586-1762), par S. Ropartz. — 1 vol. in-8°; Rennes, Verdier.

MA BIOGRAPHIE, par J. Lefebvre. — In-8°. 15 p.; Nantes, imp. Vincent-Forest et Emile Grimaud.

NOTES SUR LA PAROISSE DES LUCS-SUR-BOULOGNE, diocèse de Luçon (Vendée), par M. l'abbé Th. de Goué. — Broch. in-18, 27 pp.; Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOTES SUR UNE LETTRE DE D'AUBIGNÉ, par M. Paul Marchegay. — Broch. in-8°, 16 pp.; la Roche-sur-Yon, imp. L. Gasté.

Extrait de l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. Tiré à 100 ex.

OUEST (L'). Indicateur des Chemins de Fer et Bateaux à Vapour de Normandie et de Bretagne. Bulletin général d'annonces commerciales, industrielles et judiciaires, paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois, par livraison de 16 pages in-4°. — Un an, 4 fr. — Le num., 15 cent.

En vente dans les Gares, chez les Dépositaires du *Petit Journal* et les Marchands de Tabac.

SABRE (LE) DE L'ÉCOLE DE MARS, du musée archéologique de Nantes, par Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. — In-8°, 22 p.; Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Les Roches-Baritaud (Vendée).

Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

SAINT CLAIR, PREMIER EVÊQUE DE NANTES. Sa mission, son tombeau, ses reliques, par Robert Oheix. — In-8°, 18 p.; Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (février-mars 1876).

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES. Discours prononcé à la séance publique annuelle du 24 décembre 1876, par M. H. Thibaud-Nicollière, vice-président. — Broch. pet. in-8°, 20 pp.; Nantes, imp. Ed. Vincent.

UN FRUIT SEC, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — 2 vol. in-18, de 262 et 315 pp.; Paris, Lecoffre; chaque vol. 2 fr.

VOYAGE EN ITALIE. *Lettres écrites d'Italie*, par M. Eugène Lambert. — Broch. in-8°, 48 pp.; Nantes, impr. ^{re} Mellinet.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

La bataille de Saint-Aubin du Cormier.

XIII

Du 23 au 26 juillet 1488, l'armée bretonne demeura campée à Andouillé, Aubigné et Saint-Aubin d'Aubigné. Le 26, elle allait reprendre sa marche vers Fougères, quand les défenseurs survivants de cette place, relâchés en vertu de la capitulation du 19, arrivèrent à Andouillé : l'armée sut ainsi la prise de la ville qu'elle se préparait à secourir ¹. Il fallut changer de plan et d'objectif : on résolut d'aller assiéger Saint-Aubin du Cormier. L'idée était bonne, même pour arriver à reprendre Fougères : car les Bretons ne pouvaient faire ce siège ayant à dos Saint-Aubin occupé par les Français, qui eût coupé leurs communications avec Rennes. Que s'ils se bornaient à reprendre Saint-Aubin, cette place leur serait encore très-utile pour tenir en bride Fougères. Quant aux chefs bretons qui désiraient une bataille (c'était la majorité), ils voyaient dans cette entreprise le moyen le plus sûr d'amener une rencontre, l'armée française ne pouvant, à cinq lieues d'elle, laisser assiéger une place sans la secourir.

* D'après la CORRESPONDANCE DE CHARLES VIII ET DE SES CONSEILLERS AVEC LOUIS II DE LA TRÉMOILLE pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée par Louis DE LA TRÉMOILLE, Paris, 1875. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Un vol. gr. in-8°. — Voir le n° de décembre 1876, p. 456-479.

¹ Alain Bouchart, édit. de 1532, f. 208.

Dès le 26, l'armée bretonne se mit en marche vers Saint-Aubin. La nécessité de suivre une route commode l'obligea de s'élever au Nord jusqu'à Vieuxvi, elle campa près de ce bourg, autour du village d'Orange¹ sur un mamelon très-avantageux pour la défense. A peine en ce lieu, les chefs bretons ayant eu, par leurs informations, la certitude que l'armée française les attaquerait, se couvrirent de retranchements dont on voit encore les restes. Le lendemain (dimanche 27 juillet) nombre de soldats et de chefs communiquèrent, et l'état-major régla l'ordre de bataille. A ce moment, la faction opposée au duc d'Orléans sema le bruit « que les chevaliers et princes fran- » çois, qui en l'armée de Bretagne estoient, avoyent entendement » aux chefs de l'armée de France, et que Bretons estoient ven- » dus.² » Plus ce bruit était absurde, plus il trouva faveur dans la foule, en un clin d'œil cela fit une émeute, et l'on pouvait déjà craindre une débandade, quand le duc d'Orléans et le prince d'Orange déclarèrent qu'ils combattraient à pied dans les rangs des lansquenets allemands. Par là ils détruisaient tout soupçon, mais ils s'excluaient de tout commandement. Le but de leurs ennemis était atteint.

Selon l'usage immémorial du moyen-âge, l'armée fut partagée en trois divisions — avant-garde, corps de bataille, arrière-garde, — qui eurent pour chefs, la première le maréchal de Rieux, la seconde le sire d'Albret, la dernière le baron de Châteaubriant. Il est plus difficile de déterminer la composition de chacune de ces divisions. Suivant Bouchart, la principale force de l'avant-garde consistait en « quelque bon nombre de gens d'armes », ce qui désigne évidemment les 400 lances ou hommes d'armes, élite du contingent breton. D'Argentré³, en racontant la bataille de Saint-Aubin, rap-

¹ Quoique Bouchart nomme formellement le « village d'Orange » et d'Argentré le « bourg d'Orange » comme le lieu où campa l'armée bretonne, M. Maupillé croit que ce fut un peu plus au Nord, « dans l'arc formé par un détour du Couësson, » vis-à-vis de l'endroit où il reçoit la rivière de Minette, et là où se trouve le moulin » du *Gué Main*. » Il y a là une position très-forte et des vestiges de retranchements fort importants. — On peut très-bien admettre qu'une partie de l'armée bretonne occupa le Gué-Main, l'état-major et le quartier général étant au manoir d'Orange.

² Alain Bouchart, f. 208 v°.

porte, d'après un récit contemporain, que « à l'aborder », c'est-à-dire au premier choc des deux armées, furent tués, entre autres, le comte de Scales, chef du secours anglais, et un vaillant chevalier de même nation, appelé Claude de Montfort. C'est l'avant-garde, nous le verrons, qui reçut le premier effort de ce choc : le corps auxiliaire anglais en faisait donc partie. Il n'était que de 300 hommes ; mais les Bretons avaient tant vanté ce secours, et le renom des archers anglais était tel, qu'on jugea utile de grossir fictivement cette petite troupe, en lui adjoignant « 1700 Bretons, gens de pied, » vestuz de hocquetons à croix rouges ; et par ce moyen, ajoute Bouchart, sembloit qu'il y avoit 2,000 Anglois. » La croix rouge était le signe national des Anglais, comme la croix noire celui des Bretons, la blanche celui des Français. — Les 400 lances faisant 2,400 combattants, l'avant-garde aurait compté environ 4,400 hommes.

« En la bataille ¹, dit Bouchart, estoit le seigneur d'Albret et les » gens de pied. » D'Albret garda évidemment sous ses ordres, le corps qu'il avait amené d'Espagne et les gens d'armes de sa compagnie, soit ensemble, comme on l'a vu ², environ 3,500 hommes. Il résulte aussi du double récit de Bouchart et d'Argentré que le corps allemand, fort de 800 hommes, faisait partie du corps de bataille. Dans l'usage constant du moyen âge, cette division qui formait le centre, et que l'on appelait par excellence *la bataille*, était la plus forte : on la compléta au moyen d'une troupe de gens de pied bretons, bons-corps ou francs-archers, dont il semble que le prince d'Orange eut le commandement ³. Le corps de bataille devait ainsi atteindre et même probablement dépasser le chiffre de 5,000 hommes.

L'armée bretonne comptant au plus 12,000 combattants ⁴, l'arrière-garde n'en pouvait guère avoir plus de 2,000, cavalerie pour

¹ *Bataille* signifie ici le corps de bataille, le centre.

² Ci-dessus, au § XI.

³ Voir ci-dessous le récit de la bataille, d'après d'Argentré.

⁴ On n'en compta que 11,500, outre l'artillerie, à la montre générale du 24 juillet ; mais on doit estimer au moins à 500 hommes les débris de la garnison de Fougères, qui vinrent, le 26 juillet, rejoindre l'armée bretonne.

la plupart, car Bouchart dit : « Fut le seigneur de Chasteaubriant » ordonné à la conduite de l'arrière-garde, pour se tenir sur le » derrière avecques un nombre de gens de cheval pour secourir » où mestier seroit. » Cette arrière-garde constituait donc, à proprement parler, le corps de réserve.

Les Bretons, n'ayant pas vu paraître les Français le 27 juillet, quittèrent, le lendemain matin, la position d'Orange pour se rapprocher de Saint-Aubin du Cormier en suivant nécessairement la route qui, de Vieuxvy et de Sens, allait vers cette place. Les dispositions arrêtées la veille furent observées dans la marche, les chefs maintinrent leurs hommes en colonnes serrées, et venues dans les grandes landes qui bordent la forêt de Haute-Sève, leurs troupes se déployèrent en ordre de bataille, prêtes à recevoir le choc des Français.

Ceux-ci ne paraissaient point encore, pourtant ils n'étaient pas loin.

XIV

Nous avons ici un bel exemple de l'incertitude et de la confusion amassée comme à plaisir sur cette histoire. — Dans une dissertation fort travaillée ¹ on a soutenu que, pour aller de Fougères secourir Saint-Aubin du Cormier, La Trémoille, au lieu de suivre la route directe, avait d'abord fait une pointe vers l'Ouest jusqu'à Saint-Ouen des Alleux, puis était de là descendu au Sud en passant par Mézières, et s'était laissé devancer sur le chemin de Saint-Aubin par les Bretons : si bien que quand il les avait rejoints dans les landes qui avoisinent la forêt de Haute-Sève, ceux-ci, se retournant pour le combattre, faisaient face au Nord, pendant que l'armée française regardait le Midi. Ce système invraisemblable est laborieusement échafaudé sur quelques bouts de textes d'une autorité ou d'une signification douteuse. Pour ruiner cet échafaudage et rétablir le fondement de la vérité, il suffit de

¹ Elle est de M. Marteville, qui l'a insérée dans le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, nouvelle édition, à l'article *Saint-Aubin du Cormier*.

citer un document inédit que nous avons eu la chance de découvrir récemment, et dont l'autorité est incontestable : une lettre de Charles VIII au Parlement de Paris, écrite le lendemain de la bataille de Saint-Aubin (le 29 juillet) au moment où le roi venait de recevoir, par trois courriers ¹, les détails les plus précis sur cette journée. En voici le commencement :

« De par le Roy.

» Nos amez et seaulx, nous vous avons derrenièrement escript comme noz gens avoient prins la ville de Fougères. Et depuis, les Bretons et noz autres rebelles et desobeissans subgetz se sont venuz parquer près dudit lieu de Fougères, où nostre ost et armée estoit, cuidans les venir encores trouver à leur siège. Et nous, doubans que aucun inconvenient en peust advenir, y avons envoyé le sire de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, et autres avecques luy, pourceque en ung tel affaire il n'y pouvoit avoir trop de telz gens. Et nosditz gens, estans là ensemble, ont sceu qu'ilz (les Bretons) se venoint mettre devant la place de St-Aulbin, où il y a aucuns de noz gens qui la tiennent pour nous. Et après ce que nostre cousin de la Trimouille et ledit sr de Baudricourt et noz autres cappitaines ont esté advertiz, sont allez avecques noz gens gaingner premièrement leur logis en ladite ville de St-Aulbin, et eulx arrivez là ont sceu que lesditz Bretons estoient aux champs à une lieue près ladite ville. Et tout incontinent ont serré leurs gens ensemble et les sont allez charcher, et les ont trouvez à demye lieue de ladite place, où, le jour de hier, ilz se sont très-bien entretatuz. Mais, à l'aide de Dieu et de noz bons et loyaux subgetz et serviteurs qui y estoient, la chose a esté si bien et grandement exécutée que le champ nous est resté... ² »

Ainsi, les Français vinrent de Fougères à Saint-Aubin par la route la plus directe, arrivèrent à Saint-Aubin avant les Bretons ³ et

¹ Voir, à ce sujet, dans la *Correspondance de Charles VIII*, la curieuse lettre du roi du 30 juillet, n° 175, page 195.

² Archives Nationales.

³ Un seul auteur, l'historien latin de Louis XII, affirme que les Français livrèrent bataille avant d'être arrivés à Saint-Aubin : « Sanctum Albinum petentes » (Godefroy,

y apprirent, *dès leur arrivée* ¹, que l'armée bretonne, en marche vers cette place, n'en était plus qu'à une lieue. *Aussitôt* ² ils en sortirent *pour l'aller combattre*.

Ces circonstances nous donnent le moyen de fixer approximativement l'heure de la bataille, dont aucun document n'a parlé. Puisque l'armée française venant de Fougères ne s'arrêta pas à Saint-Aubin et ne fit que traverser cette ville pour aller chercher l'armée bretonne, elle avait dû partir de Fougères, non la veille, mais le jour même de la bataille, le 28 au matin. Pour franchir cinq lieues avec son artillerie et ses bagages il fallait à cette armée de 15,000 hommes au moins six heures ; elle ne put donc être à Saint-Aubin que vers midi. Prendre langue, se renseigner sur la situation de l'ennemi, se remettre en marche et arriver en présence, cela emporte encore une à deux heures. On doit donc mettre le commencement de la bataille vers deux heures après midi. D'autre part, le premier courrier qui en porta nouvelle au roi Charles VIII, lui parvint le 29 juillet à huit heures du matin ³ ; nul doute qu'on ne l'eût fait partir aussitôt la victoire décidée ; le trajet exigeant, nous l'avons dit, environ quatorze heures, il avait dû se mettre en route le 28 vers six heures du soir. La bataille fut donc livrée de deux à six. Voilà l'heure. Cherchons le lieu.

A une demi-lieue Nord-Ouest de Saint-Aubin s'étend une lande vaste et plane, aujourd'hui encore dite lande de la Rencontre : nom très-significatif, car dans Bouchart, dans les documents contemporains, cette bataille est d'ordinaire appelée la *rencontre* de Saint-Aubin du Cormier.

La lande de la Rencontre, dans le cadastre actuel, est délimitée

Hist. de Charles VIII, p. 272). Alain Bouchart dit : « Ces François estoient sortiz de Foulgeres et marchioient bien deliberez de combattre toute l'armée de Bretagne : et si ne marchioient pas en ordre de bataille, car pas si près ne les cnydoient. A ceste cause file à file venoient, *pour cuider estre les premiers à monseigneur Saint-Aubin*. » (Édit. 1532, f. 208 v°). Ce dernier membre de phrase n'est pas très-clair, mais il ne signifie pas que les Français ne réussirent point à gagner Saint-Aubin avant les Bretons.

¹ Et *eulx arrivés là* ont scœu... »

² Et *tout incontinent* ont serré leurs gens ensemble et les sont allez charcher. »

³ *Corresp. de Charles VIII*, n° 175, p. 195.

www.libtool.com.cn

—C—
D E

— (1488) —

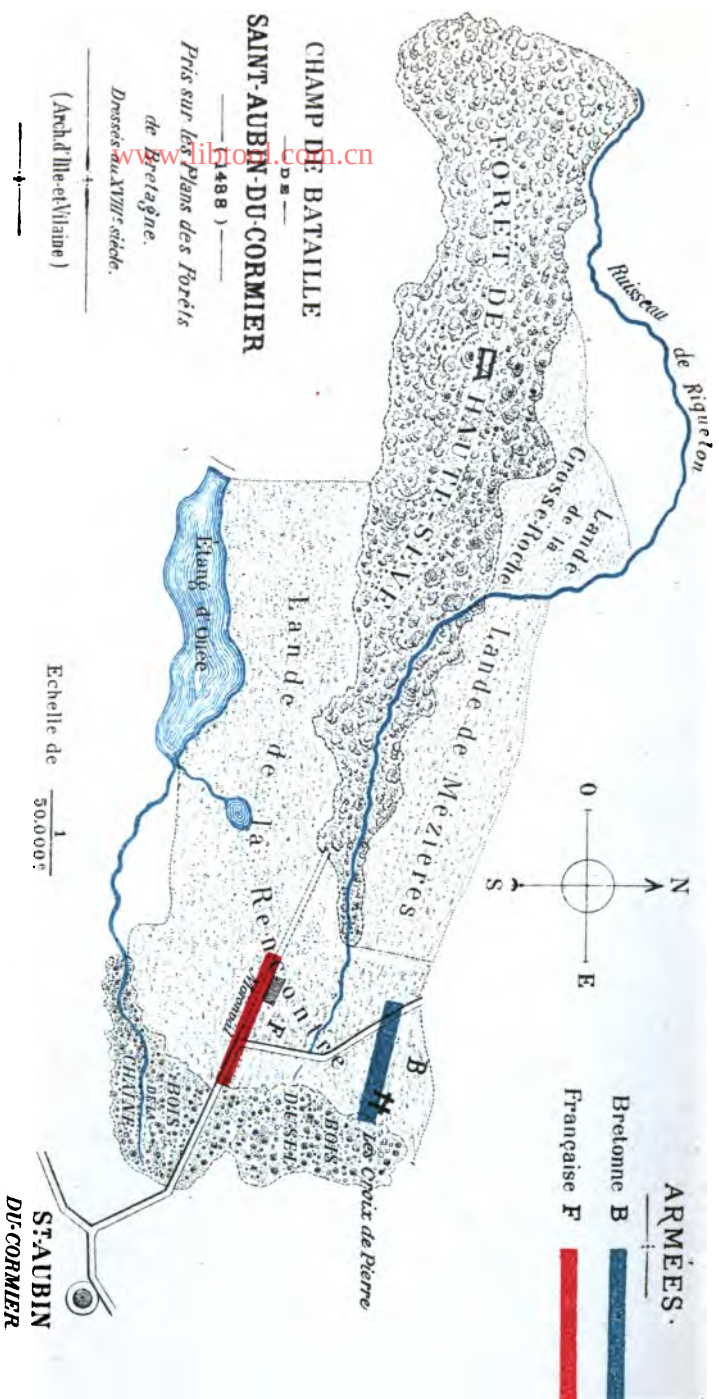
(Arch. d'Ille-et-Vilaine)

ST-AUBIN
DU-CORNIER

ARMÉES.

Bretonne B

Française F



à l'Est par le bois de la Chaîne ¹, au Sud par le ruisseau qui tombe à la queue de l'étang d'Oué, à l'Ouest par le chemin de Mézières à Gosné, au Nord par un coin de la forêt de Haute-Sève et par le chemin qui va de cette forêt rejoindre la route départementale n° 18 (de Vitré à Dol) ² en passant devant la ferme de Moronval. Autrefois, comme on le voit par les plans des forêts de Bretagne dressés au siècle dernier ³, la lande de la Rencontre était bien plus étendue; elle comprenait de plus : 1° à l'Ouest, la lande d'Oué; 2° au Nord, la ferme de Moronval (afféagement mis en culture au XVIII^e siècle) et la lande dite aujourd'hui lande d'Usel, c'est-à-dire tout le terrain borné au Sud par le chemin de Moronval dont on vient de parler, à l'Ouest par la forêt de Haute-Sève, à l'Est par le bois d'Usel, au Nord par une ligne irrégulière partant de la pointe Nord de ce bois pour aboutir à la pointe Nord-Est de la forêt de Haute-Sève ⁴. Cette ligne suit à peu de chose près le faite de cette échine rocheuse dite Sillon de Bretagne, qui fait le partage des eaux dans cette contrée et, après avoir suivi de l'Ouest à l'Est la limite Nord de Haute-Sève, s'incline au Sud pour porter le donjon de Saint-Aubin, puis reprend sa direction première (vers l'Est) au rocher de Bécherel ⁵.

¹ Pour suivre les indications topographiques que nous donnons ici, il suffit d'avoir sous les yeux la feuille 76 de la carte de France de l'État-major (feuille de Laval.) Toutefois on n'y trouve pas inscrit le nom du bois de la Chaîne, mais on y voit ce bois lui-même, au sud de celui d'Usel et de la route de Saint-Aubin à Sens, qui sépare ces deux bois.

² C'est la même route que j'appelle, dans la note précédente, route de Saint-Aubin à Sens.

³ Ces plans sont aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine; ceux du bois d'Usel, du bois de la Chaîne et de la forêt de Haute-Sève se trouvent dans l'atlas de la maîtrise de Rennes. — C'est sur ces plans que nous avons dressé celui du champ de bataille de Saint-Aubin, joint à cette étude.

⁴ Mais, quoi qu'en dise le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, 2^e édit. (t. II, p. 703 col. 2.), jamais on n'a donné le nom de lande de la Rencontre aux terrains situés au Nord de Haute-Sève, entre cette forêt et le bourg de Mézières. Il y a là la lande de Mézières, la lande de la Grosse-Roche (voir les plans des forêts de Bretagne), mais point de lande de la Rencontre.

⁵ Le Bécherel dont il s'agit ici est aujourd'hui un simple village à 1 kilomètre Est de Saint-Aubin du Cormier; dans ce village se trouvait l'église de Saint-Malo de Bécherel, qui était avant la Révolution la paroisse de la ville et de tout le territoire de Saint-Aubin.

C'est là même, sur ces hauteurs ¹, appuyant sa gauche au bois d'Usel, que devait se trouver le gros de l'armée bretonne quand les Français, venant de Saint-Aubin, débouchèrent dans la lande, à la hauteur du lieu de Moronval, par le chemin qui sépare le bois d'Usel et celui de la Chaîne ². Moronval, s'il existait alors, n'était qu'une chaumière perdue au milieu de la lande; on ne voyait là ni les cultures ni les petits bouquets de bois dépendants de cette ferme qui masquent aujourd'hui la pointe de Haute-Sève. Entre cette forêt et le bois d'Usel, rien qu'une nappe de bruyère et quelques roches grises montrant çà et là leurs têtes pelées. Dès que les Français parurent dans la lande, les deux armées purent donc se voir sans obstacle, malgré les 800 mètres qui les séparaient, malgré un pli de terrain dont le fond est occupé par le microscopique ruisseau de Riquelon, alors à sec, et qui, quand il coule, va se perdre à l'Ouest sous les ombrages de Haute-Sève.

XV

A ce moment, les Bretons avaient sur leurs adversaires un avantage important, et qui pouvait devenir décisif. Grâce aux bonnes dispositions observées dans la marche, ils étaient formés en bataillons, leurs bataillons en ordre de bataille, en un mot prêts à combattre dès

¹ Vers le point marqué 121 sur la carte de l'état-major. Ce point est à 3 kilomètres environ de Saint-Aubin-du-Cormier. Charles VIII dit que les Français trouvèrent les Bretons à une demi-lieue de Saint-Aubin, mais il comptait les distances à la bonne mesure, car dans une de ses lettres à La Trémoille il ne met aussi qu'une demi-lieue entre Aubigné et Saint-Aubin d'Aubigné, qui sont à 4 kilom. l'un de l'autre. V. *Corresp. de Charles VIII*, n° 172, p. 192.

² « Advint que le 28^e de juillet an 1488, à ung ject d'arcq près de la Roche-Troolet, le duc d'Orléans, le prince d'Orange, conducteurs de multitude de Suisses, et le seigneur de Scales avecq plusieurs Anglois, tous à pied, ensemble le seigneur d'Albrecht et le seigneur de Rieux, descendoient d'ung pendant d'une montaigne pour joindre aux Francois, ordonnèrent leurs batailles et artillerie le mieulx que possible leur fut. Les Francois tenans S'-Aubin préparèrent leurs armées et à toute diligence assemblèrent leurs garnisons, qui mieulx mieulx, pour hurter aux Bretons, et partant de S'-Aubin, se tirèrent en ung grand chemin. » *Chroniques de Jean Molinet*, chap. 192, t. III, p. 395. — Jean de S'-Gelais, dans son *Histoire de Louis XII* (édit. de 1622, p. 61), dit que les deux armées « s'entre-rencontrèrent » près de S'-Aubin. « en plaine lande. » — Bouchart dit : « Fut hors le village d'Orenge joygnant une tousche de boys, attendant l'armée des François. »

que parurent les Français. Ceux-ci, au contraire, qui ne croyaient pas trouver l'ennemi si tôt, qui venaient de Saint-Aubin en hâte par un chemin resserré entre deux bois¹, où la formation de leurs troupes aurait été longue et difficile, arrivaient dans la lande « *file à file* », portent les chroniques, c'est-à-dire par groupes isolés et en désordre, condamnés à se former et se mettre en bataille en vue des Bretons. Si ceux-ci, dans l'ordre « beau et plaisant » où ils étaient, se fussent portés rapidement contre l'ennemi, dispersant les premiers arrivés, renversant les compagnies à mesure qu'elles débouchaient dans la lande, ils auraient sans aucun doute détruit une partie de l'armée française et obligé le reste à une retraite fort humiliante pour la cause royale. C'était là la conviction des contemporains, témoins et acteurs dans cette rencontre, même chez les Français : un de leurs bons capitaines, Gabriel de Montfaucon, arrivé des premiers sur le terrain, dit à Alain Bouchart peu de temps après « que si les Bretons en l'ordre qu'ilz tenoient » eussent marché en avant, ilz eussent deffaict facilement l'armée » du roy et du moins l'eussent mise en fuite, car les François » n'estoient lors assemblez, mais marchaient à la file et sans » ordre². »

Pour mettre à profit cette dernière chance, ouverte aux Bretons, de relever leur fortune, il fallait agir vivement ; mais le commandement était divisé, et au lieu d'agir on discuta. Le maréchal de Rieux voulait attaquer incontinent ; le capitaine Montfort, serviteur du prince d'Orange, l'appuyait ; d'autres s'y opposaient³, d'autres hésitaient... et nul ne bougeait.

Pendant ce temps, La Trémoille, qui n'avait à prendre avis de personne, rangeait ses troupes en toute hâte et improvisait son ordre de bataille. A la tête de son avant-garde, qui dut former sa droite dans l'action, il plaça un vieux routier, Adrien de l'Hospiti-

¹ Le bois d'Ussel et le bois de la Chaine.

² Alain Bouchart, édit. de 1532 f. 209 r°.

³ D'Argentré attribue cette opposition au duc d'Orléans et au comte de Dunois ; mais Bouchart ne nomme personne, et pour Dunois il y a erreur matérielle, car il n'était point à la bataille, il était près du roi de France, cherchant à renouer les négociations. — Cf. Bouchart, f. 209 r°, et d'Argentré, éd. 1618, p. 973.

tal. Il prit pour lui-même le centre, et Jacobo Galiota, capitaine napolitain des plus rusés et des plus braves, pour lieutenant. Il donna à Baudricourt l'arrière-garde formant réserve ¹. En même temps il se rapprochait de l'ennemi et faisait, à bonne distance, creuser une tranchée derrière laquelle il mit à la fois son canon et ses bagages ², dont il couvrit sans doute son flanc gauche, son flanc droit s'appuyant au bois d'Ussel. Puis le sire de Brusac ³, maître de l'artillerie royale, commanda le feu. Le lieutenant Jean Louys, chef de l'artillerie bretonne ⁴, en fit autant de son côté, et selon l'usage d'alors, l'action s'engagea à grand fracas par une décharge générale et réciproque de tous les canons des deux armées. D'ordinaire cette décharge, que l'on ne renouvelait pas aisément, faisait plus de bruit que de besogne. Ici il n'en fut pas de même. Les chroniqueurs des deux partis s'accordent à dire que l'artillerie causa de grands ravages dans les deux armées ⁵.

Après cette première décharge, l'armée française marcha vers l'armée bretonne. A ce moment, autant qu'on peut la déterminer, voici la disposition de celle-ci. Elle était toujours dans la partie supérieure de la lande de la Rencontre, sa gauche formée par son avant-garde s'appuyant à la pointe nord du bois d'Ussel, le corps de

¹ V. d'Argentré, édit. 1618, p. 972. — L'historien latin de Louis XII et Jean Bouchet, panégyriste de La Trémoille, s'accordent à dire que ce dernier prit pour lieutenant Galiota; voir Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, pp. 211 et 272. — Le *Dictionn. de Bretagne* d'Ogée (nouv. édit.) appelle ce Napolitain *Galeotto*, à tort, car sa signature, publiée en fac-simile par M. le duc de la Trémoille (*Corresp. de Charles VIII*, n° 212, p. 236), est *Jacobo Galiota*.

² « *Impedimenta cum artilleria in propinquum, fossa repente ducta, collocat.* » Hist. de Louis XII, dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 272. — Notre plan indique la position respective des deux armées, au moment où celle du roi se forma en face des Bretons, en débouchant dans la lande.

³ Molinet donne son nom en l'estroptiant, il écrit *Brusacq*. (Chroniques de Jean Molinet, édit. 1828, t. III, p. 395.)

⁴ V. Arch. de Rennes, Comptes des Miseurs, année 1488, f. 94 r°.

⁵ « *Dependant se assemblerent les gens de l'armée du Roy et firent marcher leur artillerie, dont les Bretons leur donnèrent bon loisir : si approchèrent de l'armée, et d'une part et d'autre tiroient l'artillerie, qui grandement endommageoit les deux armées.* » (Bouchart éd. 1532, f. 209 r°). — « *Antequam congressæ acies, a tergo fulminales illæ machinæ ingentem ultra citroque hominum cladem dabant.* » Hist. lat. de Louis XII, dans Godefroy, *Hist. de Ch. VIII*, p. 273. L'historien de La Trémoille dit la même chose, *ibid.*, p. 211.

bataille à droite déployé sur la lande dans la direction de Haute-Sève, couvrant son flanc droit du « charroi de l'artillerie » et des bagages ¹. La cavalerie était par détachements sur les ailes, de façon à se porter où besoin serait ². L'arrière-garde, formant réserve, réduite ainsi à peu de monde, comptait moins de combattants que de vivandiers, de valets et autres suivants d'armée.

Voyant les Français marcher vers eux, les Bretons leur épargnèrent une partie du chemin ; leur avant-garde s'avança en « pointe » ³, c'est-à-dire qu'au lieu de rester sur la même ligne que le corps de bataille, elle fit un mouvement qui la rapprocha davantage de l'ennemi. C'est contre elle que les Français dirigèrent tout l'effort de leur attaque ⁴ ; elle reçut vaillamment ce choc. Un corps breton, s'élançant du bois d'Ussel où il s'était caché, se jeta à l'improviste sur le flanc droit des Français ⁵. En même temps, le corps de bataille s'avancant les chargeait par la gauche. La mêlée fut très-rude, les Bretons criaient : Saint Samson ! saint Samson ! car c'était la fête de ce grand évêque de Dol, l'un des patrons de la Bretagne. Les Suisses, plus nombreux que les Français dans l'armée du roi, répondaient : Saint-Lau ! saint Lau ⁶ ! Le corps anglais fut de la plus grande bravoure, il perdit là deux de ses chefs, Claude de Montfort et Scales. Enfin l'avant-garde bretonne, où le maréchal

¹ « Sur l'une des aelles fut ordonné le charroy de leur artillerie et de leurs bagages. » (Bouchart, édit. 1532, f. 208 v°). Le charroi de l'artillerie, c'étaient les chariots sur lesquels on transportait les pièces d'artillerie, qui, pour la plupart, n'avaient point d'affûts roulants. — « Sur les costés on rangea les chariots et le bagage, pour couvrir quelque partie des gens de pied. » (D'Argentré, édit. 1618, p. 972.)

² « La cavalerie des Bretons, qui estoit sur les aisles... » D'Argentré, p. 973.

³ D'Argentré (p. 972) et Bouchart (f. 209 r°) parlent tous deux de « la poincte de l'avant-garde de Bretagne. »

⁴ « Si marchèrent les François à puissance et donnèrent à travers l'advangarde ». — Bouchart, f. 209 r°.

⁵ « Ung chief yssit hors d'un bois, qui se lancha en l'ost des Franchois. » *Chron.* de J. Molinet, t. III, p. 396.

⁶ « A l'abordement des batailles, les Bretons crioient : Saint Sanson ! et les Suisses du parti du roy : Saint Lautros ! » J. Molinet, *ibid.* — C'est le nom un peu estropié de saint Lau d'Angers, tant honoré des rois de France depuis Louis XI.

de Rieux « soutint le faix très-vertueusement », fit un suprême effort, et l'ennemi recula de plus de cent pas ¹.

C'était un beau début. Malheureusement, dans le mouvement opéré par le corps de bataille breton pour soutenir l'avant-garde, il s'était produit une fausse manœuvre. L'artillerie française continuait à tirer quelques coups de canon; le corps auxiliaire allemand, en exécutant le mouvement prescrit, reçut quelques boulets; pour le soustraire à cet ennui, son chef, le capitaine Blair, au lieu de se maintenir sur la même ligne que le reste du corps de bataille, accéléra sa marche et fit descendre sa troupe dans le pli de terrain où naît le ruisseau de Riquelon et où elle fut à l'abri, les boulets portant plus haut. Mais en même temps, par ce mouvement irrégulier de Blair, la ligne de bataille des Bretons se trouva brisée, « ployée comme en croissant », dit d'Argentré, sans cohésion et sans profondeur à l'endroit de ce pli, dès lors facile à percer.

Dans le temps même où les Français se voyaient si rudement repoussés, Galiota reconnut ce point faible de l'armée bretonne, et montrant à La Trémoille l'infanterie allemande placée de biais dans ce creux de terrain : « Donnons plus bas » ², dit-il. Aussitôt, avec une troupe d'élite, 400 cavaliers bardés de fer, il se lance tête baissée sur les Allemands « en l'endroit du ply », il tombe mortellement blessé ³, mais malgré une énergique résistance, sa troupe parvient à percer cette ligne sans appui. C'était à la cavalerie bretonne — postée sur les ailes pour se porter rapidement où besoin serait, — c'était à elle de venir défendre ce point faible; ne

¹ « A l'approcher, la bataille de Bretagne marcha et enfonça furieusement celle des François, et la pointe de l'avant-garde de Bretagne donna aussi si roidement dedans, qu'elle fist reculer les François plus de cent ou six vingts pas. » D'Argentré, p. 973.

² « Les François furent soulez lourdement et contrainctz de laisser l'avangarde, disans : Donnons plus bas. » Bouchart, f. 209 r°. — Cf. d'Argentré, p. 973. — Ni d'Argentré ni Bouchart ne nomment Galiota; mais Jaligny et l'auteur de la vie latine de Louis XII lui attribuent très-explicitement l'idée et l'exécution de cette manœuvre.

³ D'un coup de coulevrine à la jambe, *Corresp. de Charles VIII*, n° 175, p. 196. — Il s'agit d'une coulevrine à main, que deux hommes portaient et qu'on tirait en appuyant le canon sur un chevalet.

l'ayant pas fait, elle devait réparer le désastre en allant attaquer le corps de Galiota et l'empêcher de prendre à dos l'infanterie bretonne. Mais « la cavalerie, dit d'Argentré, fist tres-mal son devoir » et ne soustint point, en sorte qu'elle découvrit les gens de pied. » On devine la suite. Une partie de la troupe de Galiota se jeta sur les bagages et sur le charroi de l'artillerie, tua les gardiens et rompit les barricades, en sorte que le flanc gauche des Bretons resta sans défense ; de là ils coururent à l'arrière-garde tombant sur les vivandiers et les valets, qui prirent la fuite et entrainèrent avec eux le peu de gens de guerre qu'on avait laissés à la réserve. Pendant ce temps les troupes françaises continuaient d'entrer par la brèche que Galiota avait faite dans la ligne bretonne ; le corps de bataille breton, puis l'avant-garde, assaillis à la fois de dos et de face, ne purent résister longtemps ; bientôt la déroute fut générale ¹.

La cavalerie se sauva à travers le bois d'Usel ² ; Rieux et d'Albret, bien montés, échappèrent à la poursuite des Français, qui firent la chasse aux fuyards jusque vers Mézières ³. Le maréchal alla à Dinan.

Dans ce désastre, certains corps semblent avoir fait une résistance désespérée. Les 2,000 hommes portant la croix rouge (1,700 Bretons, 300 Anglais) furent, au dire de tous les chroniqueurs, tués jusqu'au dernier ; s'ils avaient cherché à fuir, il en serait resté quelques-uns ⁴. — La bande d'Allemands, dans les rangs de laquelle combattait le duc d'Orléans, se réfugia dans le bois d'Usel ; attaquée

¹ V. Bouchart, édit. 1532, f. 209 r^e, et d'Argentré, éd. 1618, p. 973.

² « Se mirent les gens de cheval bretons rompus en un petit bois, qui estoit le long du chemin. » D'Argentré, p. 973.

³ « La chasse dura jusqu'au villaige de Masière, en landes de Barbasse. » *Chron.* de J. Molinet, t. III, p. 396.

⁴ Il en échappa à peine une dizaine, plus ou moins blessés, que la ville de Rennes pansa et secourut après la bataille. (Arch. de Rennes). — V. Bouchart et d'Argentré. — « Le seigneur de Scales avec bon nombre d'Anglois demorèrent morts sur la place, auprès d'un bois nommé Selp. » J. Molinet, t. III, p. 396. — C'est bien ici le bois d'Usel, dont le nom est à peine altéré par la lourde prononciation flamande. Molinet, chanoine de Valenciennes, sujet de la maison d'Autriche, tenait ces renseignements des auxiliaires allemands qui avaient combattu à Saint-Aubin.

par les Français, soutenue par l'exemple du prince, elle se défendit bien et parvint à échapper presque tout entière ; le duc, qui ne voulait pas fuir, se battait en désespéré ; comme il portait une armure spéciale, un de ces corselets dits *écrevisses*, à plaques glissant les unes sur les autres, les Français le reconnurent et, au lieu de le tuer, le firent prisonnier ¹. — Le prince d'Orange commandait, nous l'avons dit, une troupe d'infanterie bretonne. Quand le corps de bataille fut enfoncé, il se replia avec ses hommes sur cette pointe de l'avant-garde, formée de gens d'armes qui avaient si bien repoussé la première charge des Français. Avec les débris de cette troupe et de la sienne, il continua de combattre tant que cela fut possible, resta le dernier sur le champ de bataille et « y fit de grandes armes », dit d'Argentré ². Enfin, « voyant tout rompu, il se jeta par terre entre les morts » ; reconnu par un archer français qui avait servi dans sa compagnie, il fut à son tour fait prisonnier.

Les Bretons perdirent dans cette bataille 5 à 6,000 hommes, la plupart tués ³. Outre les noms déjà cités, on note entre les morts le prince de Léon, fils aîné du vicomte de Rohan, le baron de Pont-Labbé et le sire de la Roche-Jagu ; entre les prisonniers, le chef du corps auxiliaire d'Espagne, messire Mosen Gralla, le baron de la Hunaudaie ⁴, les sires de Molac et de Kermavan, etc.

La perte des Français monta à 1,400 hommes environ ; Jaligny,

¹ V. J. de Saint-Gelais, *Hist. de Louis XII*, édit. 1622, p. 61-62, et l'histoire latine de ce prince dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 273. — « Le duc d'Orléans fut pris prisonnier entre les Allemands, au prochain bois taillis. » D'Argentré, éd. 1618, p. 973. — « Le duc d'Orléans fut congnu entre les Suysses (c'est-à-dire entre les Allemands), ayant une escrevice. » Bouchart, éd. 1532, f. 209 r°. — D. Lobineau (*Hist. de Bret.*, I, 786) dit que les Français reconnurent ce prince « à une écrevisse qu'il portait pour devise. » Le savant bénédictin s'est trompé ; le duc d'Orléans avait pour devise, non une écrevisse, mais un porc-épic avec ces mots : *Cominus et eminus*.

² « Ne demeurant debout que la pointte des gendarmes et gens de pied bretons, que conduisoit le prince d'Orange. » (D'Argentré, p. 973). — D. Lobineau (I, 786) a en le tort de méconnaître la belle conduite du prince d'Orange.

³ On peut croire, d'après Bouchart, qu'il y eut 3,400 Bretons tués, et de 2,000 à 2,500 prisonniers. Je ne sais sur quoi D. Lobineau se fonde pour dire 12 à 1,300 tués, 5 à 6,000 prisonniers (I, 786).

⁴ V. *Corr. de Charles VIII*, n° 181, p. 202.

parmi les morts, cite trois personnages notables : Galiota, — « don » James de Lérin, fils du comte de Lérin de Catalogne, qui estoit » venu servir le roy, y avoit trois ans », — et un chevalier de Normandie, Robinet Le Beuf ¹.

Somme toute, ce fut une rude bataille, acharnée et sanglante ; Charles VIII rendait justice aux deux partis quand il écrivait, le lendemain, « qu'ils s'estoient très-bien entreatuz. »

Le souvenir de cette sombre mêlée resta longtemps dans la mémoire populaire, il n'est pas encore éteint. Jusqu'à la fin du siècle dernier, deux croix de granit s'élevaient sur la lande, à l'écart de tout chemin, de tout sentier, au bord du bois d'Usel, à la place où la bruyère avait bu plus largement le sang breton : on les nommait simplement *les Croix de pierre*. Elles n'existent plus que sur les plans. Mais un coin du bois d'Usel, où partie des vaincus furent enterrés, a retenu le nom de *charnier*, c'est-à-dire de cimetière, et un poirier sauvage (ou *bézier*) qui poussait là, engraisé de cette substance, ayant atteint une taille extraordinaire, ce quartier de forêt s'appelle encore aujourd'hui *le Bézier au charnier*.

XVI

Nous avons essayé de reconstruire ce drame en déterminant avec précision le terrain qui en fut le théâtre, et en y reportant, dans un ordre clair et logique, tous les traits épars fournis par les documents et les chroniqueurs contemporains ². Dans cette œuvre délicate, et

¹ Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54.

² On doit mettre au nombre de ces derniers d'Argentré, pour la partie de son récit empruntée à un document authentique, aujourd'hui perdu, daté du 7 octobre 1488 (*Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 973-974); mais il est impossible d'admettre, comme il le dit (p. 972), que les coureurs des deux armées se soient rencontrés, « sur un estang près le bourg d'Orangé » et y aient bataillé deux heures durant, immédiatement avant la bataille. Cela ne s'accorde ni avec Bouchart, ni avec la lettre de Charles VIII. Ce combat n'eût pu avoir lieu que la veille ou le matin du 28 juillet, quand les Bretons quittaient leur campement d'Orangé, et le corps français qu'ils auraient rencontré là ne pouvait faire partie de l'armée qui fut engagée à Saint-Aubin.

qui n'avait pas été tentée ¹, nous ne nous flatons pas de n'avoir commis aucune erreur : nous accueillerons avec empressement toutes les observations, toutes les critiques.

Nous laissons de côté les anecdotes, qui ne touchent ni au caractère ni à l'importance de l'événement. Une seule requiert examen : la légende du souper de La Trémoille après la bataille de Saint-Aubin, que Lobineau (après bien d'autres) rapporte en ces termes :

« La Trémoille fit asseoir le duc d'Orléans au-dessus de lui, le prince d'Orange à la place la plus honorable après, et se mit vis à vis d'eux. Au dessert on fit entrer deux Cordeliers, que La Trémoille avoit mandés, dont la présence donna quelque inquiétude aux princes. La Trémoille s'étant levé, leur dit : *Messeigneurs, il ne m'appartient pas de rien ordonner contre vous, cela est réservé au roi; mais vous autres soldats (adressant la parole aux autres prisonniers), qui avez quitté le service du roi pour suivre celui de ses ennemis, confessez-vous et vous disposez à la mort.* » Les princes intercédèrent vainement pour eux ; tous ceux qui avaient quitté le service du roi pour prendre la croix noire, furent exécutés. »

Nous avons tout récemment réfuté cette fable dans un travail spécial ² ; nous n'y reviendrons pas ici.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin prochainement.)

¹ La dissertation du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée (nouv. édit., art. *Saint-Aubin du Cormier*) n'établit en définitive qu'un point : c'est que la bataille ne fut pas livrée à Orange, mais dans « la partie de la lande qui se déploie entre Mézières et » la forêt de Haute-Sève » (*Dict. de Bret.* 11,703), ce qui est fort vague, et ne peut, à cause des distances, s'accorder avec la lettre de Charles VIII au Parlement de Paris (voir ci-dessus, p. 85).

² Publié dans le numéro de février du *Cabinet historique*. (Paris, Menu, libr., 7, quai Malaquais).

LE PETIT DÉJEUNER

DE

MESSIEURS DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Les habitudes et les heures de travail de l'ancienne magistrature étaient toutes différentes de la pratique actuelle. Le magistrat moderne se rend, trois jours au moins par semaine, au palais, vers onze heures, et après avoir déjeuné chez lui. Il quitte le palais dans le milieu de l'après-midi, et toute sa soirée lui appartient. S'il a sa liberté pendant la moitié de la semaine, il n'a que de courtes vacances réglementaires, à Pâques, et au mois de septembre. La magistrature antérieure à la Révolution, depuis l'origine du Parlement de Bretagne jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle, ne siégeait que durant un semestre ; et encore, dans le XVI^e siècle, ce semestre n'était-il rempli que par les conseillers bretons, qui demeuraient chargés exclusivement des affaires criminelles et correctionnelles. Les conseillers étrangers, qui, réglementairement, devaient toujours composer la moitié du Parlement, n'étaient obligés qu'à quatre mois de résidence ; et le plus souvent le semestre pour eux durait à peine un trimestre. En revanche, l'audience s'ouvrait à sept heures du matin, et se fermait vers onze heures, pour qu'on assistât à la messe ; elle rouvrait à deux heures après midi, et tenait tant qu'il y avait des affaires. Pour ces longues séances, dans les grandes salles d'un

vieux couvent de Franciscains, car à Nantes, tant que le Parlement y siégea, comme à Rennes, c'étaient ces moines qui louaient une partie de leur monastère à messieurs de la justice, avant que la Cour fût en possession, au milieu du XVII^e siècle, du beau palais qui subsiste encore aujourd'hui ; pour ces séances, dis-je, ouvertes, pendant les mois d'hiver, avant le jour, il fallait et des bougies sur le bureau, et un bon feu dans la cheminée. Il fallait, de plus, pour ne pas trop attendre le dîner de famille, à midi, un déjeuner substantiel. Ces rudes magistrats avaient l'estomac solide, comme nous le verrons plus tard. On appelait chauffage et vivres les *menues nécessités* du palais, et c'était le concierge qui était chargé d'y pourvoir, ainsi qu'au balayage des escaliers et des salles. Cela devint, presque dès l'origine, l'objet d'un abonnement qui s'éleva progressivement avec le nombre des magistrats, et que les comptes mentionnent annuellement sans aucune spécification. Mais, au début, il fallait se rendre raison de la dépense à laquelle on était entraîné, et l'on entra minutieusement dans tous les détails. Il est resté, dans un vieux registre, un compte détaillé des *menues nécessités* du Palais, à la première installation du Parlement, à Nantes, au mois de février 1554, vieux style ; nous dirions aujourd'hui 1555. Ce compte soumis à deux conseillers, chargés par le Parlement de le vérifier, MM. Adrien Dudrac et Charles Le Frère, va depuis l'ouverture jusqu'aux vacances de Pâques, 20 mars ; il est dressé par Jean Le Gourhant, garde et concierge de la Cour, et renferme quelques notes assez pittoresques, que je vais essayer de mettre en relief.

Tous les magistrats composant ce semestre ne furent jamais constamment présents, et l'on en compte au plus une dizaine, y compris le procureur et l'avocat du Roi.

Le Gourhant s'occupa d'abord du bois, tant pour le chauffage des salles que pour la cuisine, soit que les plats y dussent être cuits, soit que l'on eût à les tenir chauds, à leur arrivée de chez le taver-nier. Il acheta, en janvier, avant même l'arrivée de Messieurs, trente-huit *brouartées* de gros bois, à raison de neuf sous chaque brouartée. On les mesura, et cela coûta deux deniers par brouartée.

On les amena, au même prix de deux deniers par brouartée ; enfin, on les rangea en un beau tas, bien étayé de tous côtés, ce qui revint à quatre deniers par brouartée. Je ne sais si l'hiver fut exceptionnellement rude, ou si Messieurs étaient exceptionnellement frileux ; toujours est-il que les prévisions du concierge furent notablement dépassées et qu'il fallut encore acheter douze brouartées de supplément, au même prix, tant pour le bois lui-même que pour les autres mesures à prendre, afin de le bien emmuloner.

Cependant, le concierge avait entassé les fagots en nombre très-hyperbolique. Il en avait acheté treize cents de châtaignier, autant que je puis lire le grimoire. C'était un mauvais bois, et chacun sait par expérience que le châtaignier éclate et pétille de la façon la plus désagréable. Cela ne coûtait pas, au reste, fort cher : cinquante sous le millier ; le *portage* et l'*estayage* étaient relativement plus chers que le prix d'achat ; six deniers par cent pour le porter et deux deniers par cent pour l'estayer. Il y fut ajouté trente-huit douzaines de gros fagots, à cinq sous la douzaine ; l'*amenage* coûta onze deniers et l'*estayage* un denier par douzaine. Pour allumer aisément le feu, Jean Le Gourhant (un Bas-Breton amené à Nantes, je ne sais comment), prit, en outre, un cent « *de fagots de ramée* », qui lui coûta vingt sous.

Après le chauffage, on songea à l'éclairage, et l'on remit au greffier civil soixante-cinq livres et demie de bougies, « y compris la torche de deux cierges pour aider à dire la messe. » Cela coûtait « six sols tournois la livre. »

Aussitôt son bûcher bien garni, le prévoyant pourvoyeur des *menues nécessités*, s'occupa de la cave, objet délicat et important. Il acheta, d'avec « Jacques Rousseau, marchand vinetier », deux pipes de vin des Marches, à raison de quinze livres la pipe. On appelait *Marches* la zone de terrain qui séparait la Bretagne des provinces limitrophes. Il se munit encore, pour ceux de Messieurs auxquels ne conviendrait pas le vin des Marches, de deux poinçons de vin d'Orléans, à neuf livres le poinçon. Cela ne suffit pas, soit comme quantité, soit comme qualité, et il fallut ajouter deux poinçons, l'un

« *de vin claret d'Orléans* », qui fut payé neuf livres dix sous, et l'autre de « *vin blanc de Bloys* », qui ne coûta que six livres quinze sous.

Pour boire, il fallait des verres. On voit figurer dans le compte tout un paragraphe intitulé : « *Voires pour la beuvette* ».

« Pour l'achat de dix coupes voyre à deux sols pièce. 20 sols. »

C'étaient les grands verres.

« Pour achapt de sept voires de pièce en façon de cannettes, à dix-
» huit deniers pièces..... 10 s 6 den.

« Pour aultres huit voires navette tous planes et fort bas, au même prix..... 12 sols. »

C'étaient probablement les petits verres.

Je ne sais si Messieurs cassèrent quelque vaisselle, ou s'ils trouvèrent les petits verres mal commodes; le mercredi 6 mars, on fit l'acquisition d'une demi-douzaine d'autre verres, *façon calice*, à 15 deniers pièce..... 6 s 6 d.

Dans le même paragraphe, on passe aux bouteilles et flacons : « Pour achapt de six grandes bouteilles de voire, garnies de clisse, à cinq sols pièce ; pour garniture d'icelles, savoir de grandes courroies de cuyr et boucles de fer, et tappons de liège garnis de cuyr, à douze deniers pièce. » — Plus, « un grand flacon de voire, couvert d'un feutre de chapeau, et garni d'une courroie de cuyr à boucle », qui coûta vingt huit sous. Si toutes ces amphores, à courroies de cuir, étaient remplies et vidées chaque matin, j'en fais compliment à MM. les conseillers.

De la cave nous passons au fruitier. On y avait ramassé un cent de pommes « de Capendu », qui avait coûté dix sous ; un cent de poires de « bon Chrétien », qui avaient coûté vingt-cinq sous, et deux boisseaux de « grosses châtaignes », payés huit sous.

A la cuisine, on voyait un « grille à griller les sardines », du prix de 6 sous, 6 deniers. Quand on écrit « grille à sardines », c'est un euphémisme ; la saison ne fournissait pas le précieux petit poisson, et, pour le quart d'heure, l'ustensile n'était employé que pour des saucisses et des harengs. On voyait encore, « un soufflet à souffler le feu », lequel soufflet avait coûté 4 sous.

Les balais étaient l'objet d'une sorte d'abonnement aléatoire ; ils étaient cotés « dix deniers par semaine. »

Pour le linge et la vaisselle, vaisselle *d'estaing*, tout bourgeoisie-ment, on avait également passé bail. Le fournisseur devait « quatre nappes par semaine et huit serviettes par jour, plus deux doubles », qui étaient sans doute des sortes de torchons pour le service, au prix de trente-cinq sols tournois par semaine.

Le louage de la vaisselle d'étain coûtait « vingt sols tournois par semaine ».

Je vois qu'on avait oublié les couteaux. Messieurs s'ennuyèrent sans doute d'avoir à apporter chacun le sien dans sa poche, et, le jeudi 14 février, ils firent acheter, au prix de 12 sous, « dix grands couteaux pour servir à la beuvette ».

Dès le second jour de la séance, le 5 février, ils pourvoient le vaisselier de deux saucières des plus modestes, « deux buyres de terre à mettre saulce », lesquelles coûtèrent 2 sols, six deniers, et deux réchauds, également de terre, les sauces se congelant sur la table : « deux brasonnières de terre, 12 deniers ».

Nous passons à la partie la plus intéressante du compte, le menu de chaque déjeuner.

Le premier jour, Messieurs virent sur la table dressée pour eux par Le Gourhant, « ung pâté de chapon, garni de veau haché avec des moelles de bœuf. » Ce pâté coûtait dix sous ; soit qu'il fût jugé médiocre, soit qu'il fût trouvé d'un prix trop élevé, il n'apparut plus de pâté. En revanche, Messieurs manifestèrent leur satisfaction pour un plat de pieds de mouton, dont ils demandèrent qu'on leur présentât chaque matin une douzaine, avec des sauces variées, parmi lesquelles ils préférèrent « une sauce de beurre, poudrée de muscade, canelle et noyaux d'œufs. » Cela ne coûtait que cinq sous. — Ils témoignèrent la même préférence pour les langues de mouton, dont ils exigèrent également une douzaine. Ils les mangèrent d'abord à une sauce garnie de clous de girofle ; mais ils trouvèrent meilleure « une saulce de hypocras. » Cela coûtait huit sous. Nous dirions aujourd'hui un sauté au Madère, et cela coûte-

rait un peu plus. Le 5 mars, on servit deux douzaines de saucisses, à quatre deniers tournois pièce. Messieurs trouvèrent les saucisses de leur goût, mais jugèrent qu'il était superflu d'en prendre plus de six chaque matin ; cela devint une règle invariable. Le mercredi 6 mars, on présenta une « langue de bœuf bardée de clous de girofle », du prix de huit sous. Elle eut le même succès négatif que le pâté de chapons, et ne reparut plus. Tous les déjeuners gras, jusqu'au carême, se composèrent invariablement de pieds et de langues de mouton et d'une demi-douzaine de saucisses. — On servait des petits pains, au prix de deux deniers chaque, et dont le nombre était tantôt de dix, tantôt de neuf. On fit aussi prendre une certaine quantité de sucre fin, qui coûtait « dix sols tournois la livre », ce qui était fort cher, comme on le voit. Ce sucre n'était pas destiné au café, encore inconnu à cette date ; mais « au fruit », c'est-à-dire aux pommes de Capendu, que Messieurs trouvèrent sans doute un peu acides.

Le menu des jours maigres, menu tout aussi invariable que celui des jours gras, apparaît avec le déjeuner du vendredi 8 février. — Outre le pain, du beurre frais pour deux sous, des huîtres dont le nombre n'est pas dit, et qui coûtent invariablement douze deniers, six harengs blancs, à 3 deniers l'un, et six harengs saures, à 4 deniers la pièce, voilà le déjeuner, passablement maigre, que nous retrouvons tous les vendredis et tous les samedis, et pendant tout le carême, qui s'ouvrit, cette année-là, le 27 mars. On y ajouta quelques hors-d'œuvre et quelques desserts : je relève « un quartier de fromage de Milan, pesant sept livres, demi-quart moins, et qui coûta dix livres, un sol quatre deniers » ; c'était vraiment un fromage de luxe. La moutarde était moins chère ; on en prit « un grand baril, contenant quatre pots et plus, qui ne coûta que six sols tournois ». Le 2 mars, on ajouta au déjeuner, pour 12 sous d'échaudés. Le 5 mars, on servit des pruneaux pour douze deniers, des amandes au sucre pour deux sous six deniers, et on fit provision « d'un cent de noix à mettre au sucre, pour huit deniers, » et « d'oranges et citrons à mettre au sucre pour faire salade, » au prix de quatre sous.

Le 8 mars, le concierge acheta des pruneaux, dont la provenance est indéchiffrable, et qui ne sont très-certainement pas les *pruneaux de Tours* de M. Denis. Toujours est-il que ces pruneaux étaient violets, et destinés à servir « aux collations. » Le 11, on se procura « des allemandes (est-ce des amandes ?) à faire salade au sucre, un demi cent de noix et des oranges. »

La provision de sucre s'était épuisée dans toutes ces salades et confitures ; on la renouvela, en l'augmentant jusqu'à la quintupler, au prix de trente livres. Cette provision ne devait servir qu'à l'exercice suivant, car les vacances de Pâques s'ouvrirent le 17 mars 1554, vieux style.

Le Gourhant réclama de la générosité de Messieurs « le salaire du *clerc*, qui ordinairement se tient à la buvette pour les servir », laissant à cette générosité le soin d'en fixer le *quantum*. Il réclama le même salaire pour le garçon qui monte le bois aux chambres et à la buvette. Le compte fut arrêté au chiffre de neuf cent vingt-deux livres, douze sous, treize deniers.

En 1663, la Cour fixait ses menues dépenses par abonnement, à 3,700 #. C'est le même chiffre proportionnel qu'en 1555 ; soit à peu près 2,500 francs de notre monnaie pour chaque semestre.

S. ROPARTZ.



A L'ATTAQUE DE LUÇON

I. — PLUS BRAVE QUE LE VAINQUEUR DES CURIACES.

Lorsque l'attaque de Luçon fut résolue, on convoqua tous les Vendéens pour cette expédition. L'entreprise n'était pas assez difficile pour exiger un tel déploiement de forces : vingt-cinq mille hommes d'élite eussent été plus que suffisants pour en assurer le succès.

Il était facile de les réunir, car, pour le moment, la Vendée n'avait pas d'autre armée sur les bras. De plus, il y avait, au moins dans la plupart des paroisses, un commissaire de recrutement qui était chargé de prévenir les hommes dont on avait besoin, et, généralement, on se bornait à suivre l'ordre d'appel. Au contraire, une levée en masse de quatre-vingt mille hommes et plus offrait des difficultés extrêmes pour une organisation immédiate ; le plus grand nombre devait nécessairement demeurer inutile, et même causer un véritable embarras. Les généraux vendéens étaient assez intelligents pour ne pas s'abuser sur ce point ; aussi je suppose qu'ils avaient un autre but.

Le pays insurgé comprenait à peu près cent dix mille hommes en état de porter les armes et dévoués à la cause des Vendéens ; mais sur ce nombre, plus de quarante mille n'avaient montré, jusque-là,

* Voir la livraison de novembre 1876, pp. 378-383.

aucun esprit militaire, et leur concours sur les champs de bataille avait été de nul effet.

En les conduisant à une expédition facile, les généraux pouvaient espérer que le succès leur donnerait un peu de cette audace guerrière qui faisait la gloire du soldat vendéen. Le résultat trompa leur calcul.

Ce n'est pas que le courage manquât à toute cette multitude : il y eut là comme partout des traits d'héroïsme. J'en ai connu plusieurs, je vais en raconter un. Je le tiens d'un témoin oculaire, et je sais qu'il ne m'a pas menti.

René Gauthier faisait partie de l'armée de Charette, et combattait avec *les gars* de Treize-Septiers. Quand il fallut partir, il dit à quelques-uns de ses camarades : « A ça, les enfants, on prétend que les Angevins sont plus braves que nous ! nous allons combattre ensemble, je suis d'avis que nous leur prouvions le contraire. Qu'en pensez-vous ? »

— « Tu as raison, répondent les autres ; marche ! nous te suivrons. »

Ils arrivèrent dans la plaine de Luçon, bien décidés à se signaler par quelque trait d'audace, et ils s'avancèrent fort loin, croyant trouver ainsi l'occasion qu'ils cherchaient. Mais ils choisirent si mal leur poste, qu'ils n'eurent pas même l'occasion de brûler une cartouche. On se battit loin d'eux, et, quand la déroute se déclara, ils n'eurent qu'à rebrousser chemin, pour ne pas se faire tuer sans profit.

Comme ils avaient le plus de route à faire et qu'ils reculaient à regret, ils arrivèrent sur les bords de la Semagne, lorsque tout le monde était parti. Ils y trouvèrent cependant Charette, qui était resté pour protéger la retraite, et qui attendait les derniers fuyards avant de passer la rivière. Ils s'arrêtèrent avec lui.

Comme ils étaient là, immobiles, ils virent trois cavaliers républicains qui accouraient sur eux : « Nous allons les tuer, dit Gauthier, en s'adressant à Charette. » — « Non, répond celui-ci ; c'est à moi qu'ils en veulent : je m'en déferai tout seul, partez ! »

Malgré cet ordre, Gauthier et ses compagnons restèrent.

Charette mit le sabre à la main, poussa son cheval sur les cavaliers et les attaqua de front. Il excellait dans le maniement des armes, et il était irrité par le résultat de la journée ; aussi, il se ballait avec une sorte de fureur, et ses coups étaient terribles. Mais les républicains étaient trois et se défendaient vaillamment.

Gauthier et ses camarades tremblaient pour la vie de leur général. Ils n'osaient tirer, de peur d'atteindre Charette lui-même ; en courant à son secours, ils craignaient de détourner son attention et de contribuer à sa mort. Ils demeurèrent à leur place, les yeux fixés sur cette lutte inégale, et priant Dieu de conserver une vie si précieuse.

Après une anxiété cruelle, ils poussèrent tous ensemble un soupir de soulagement : un des républicains venait de tomber, transpercé en pleine poitrine par le sabre de Charette. Les deux autres se défendirent encore ; mais un second ne tarda pas à tomber, lui aussi, et le troisième prit aussitôt la fuite.

Charette remit son sabre dans le fourreau, promena ses regards sur la plaine, où il ne vit plus aucun Vendéen, et se dirigea vers ses hommes, qui craignaient fort d'être grondés. Mais il vit des larmes dans leurs yeux, et il parut ému lui-même. Il leur dit simplement : « Mes enfants, tout est fini ! Sauvez-vous ! »

Gauthier et ses camarades coupèrent les cordes de leurs havresacs, prirent leur fusil d'une main, et, les tenant au dessus de leur tête, ils traversèrent la rivière, où ils avaient de l'eau jusqu'aux épaules. Charette choisit un talus favorable pour aborder avec son cheval, et la traversa après eux.

II. — LA CAMPAGNE DE M. PLACIDE ¹.

Quand je connus M. Placide, c'était un vieillard vénérable, plein d'aménité et de vertu. Bien qu'il fût alors aveugle, il était gai et aimait à parler du vieux temps, où il n'avait pas joué précisément le

¹ Le fait que je vais raconter est très-authentique, mais je prends un nom fictif par considération pour une famille honorable, dont je n'ai pas l'assentiment.

rôle d'un héros. Mais, au commencement de la guerre, il était jeune, bien fait de sa personne, avait reçu de l'éducation et se faisait aimer de tous. Sa place naturelle était à la tête des jeunes gens de la paroisse, qui eussent volontiers marché sous ses ordres. Ses sympathies l'eussent bien porté à prendre un fusil, comme tous les autres ; par malheur, les qualités guerrières lui faisaient totalement défaut. Le bruit de la fusillade lui faisait dresser les cheveux sur la tête, et la pensée de tuer, même un ennemi, lui causait une émotion tout aussi vive.

Il ne pouvait quitter le pays, car son amitié était pour les Vendéens, et, une fois en pays ennemi, il n'eût pas manqué d'être enrôlé dans les armées de la République ; ce qui eût été pour lui la pire des situations. Il resta donc chez lui, gardant une attitude expectante, cherchant également à éviter les combats et à détourner les soupçons. Mais, dans un tel temps, la neutralité était difficile ; son abstention devait, à la longue, être sévèrement jugée. Il comprit qu'elle ne pouvait toujours durer. Aussi, quand on fit un appel général pour l'attaque de Luçon, il prit le parti de suivre tout le monde.

Il n'avait ni un fusil, ni une arme quelconque, mais ses souvenirs lui suggérèrent une idée lumineuse : il avait lu dans les auteurs que les phalangiens d'Alexandre étaient armés de piques si longues, qu'ils pouvaient arrêter un homme à dix pas. Lui, qui frémissait à l'idée d'une baïonnette arrivant sous son nez, il jugea que c'était son affaire.

En conséquence, il choisit une longue perche de châtaignier et planta au bout un morceau de fer, bien plus gros que la pointe d'un aiguillon, mais d'un aspect tout aussi meurtrier. Il prit du pain dans ses poches, mit sa pique sur son épaule, et partit.

Les armes fantaisistes n'étaient pas rares dans l'armée vendéenne ; cependant celle du jeune Placide eut le privilège d'attirer l'attention. On lui fit observer que les noix n'étaient pas mûres encore du côté de Luçon, et qu'il avait tort de se charger d'un pareil fardeau. Comme il avait de l'esprit, il répondit qu'on serait sans doute obligé

de poursuivre les Bleus jusque dans les marais, qu'il sauterait les fossés mieux que personne ; qu'en outre, avec son long bâton, il serait à même de repêcher ceux qui tomberaient dans l'eau.

Les Vendéens étaient généralement bons enfants ; ces plaisanteries ne tiraient point à conséquence ; cependant un autre souci troubla bientôt notre jeune conscrit, d'une manière plus sérieuse.

Il voulait bien passer pour soldat et avoir, lui aussi, sa campagne à raconter ; mais il tenait peu à la gloire militaire, et surtout à exposer sa vie.

Il était parti de manière à ne pas arriver des premiers ; car, malgré la longue portée de son arme, il craignait d'être placé trop près de l'ennemi. Il était novice, il fit mal son calcul. Quand il déboucha sur la route de Chantonay, il vit avec effroi qu'il serait loin d'être le dernier rendu. Du côté de l'Oie, les arrivants formaient une colonne serrée, d'une longueur incommensurable, et ils devaient forcément le pousser plus loin qu'il n'eût voulu.

Le cas était embarrassant ; à défaut de courage, il avait de la ressource dans l'esprit, il eût bientôt imaginé un stratagème propre à le conduire à son but. Il se mit à décrire des zigzags sur la grande route, passant d'un côté à l'autre à tout instant. Il trouvait toujours un prétexte pour motiver ses évolutions : il n'aimait pas le pavé, il voulait éviter le vent, le soleil, la poussière, etc. Ses motifs ne trouvaient pas de contradicteur, par la raison qu'il ne s'adressait jamais aux mêmes ; car, pendant qu'il louvoyait ainsi, il faisait nécessairement plus de chemin que les autres, et ceux qui marchaient en ligne droite passaient devant lui. Par suite de ce procédé ingénieux, il n'arriva qu'avec les derniers dans la plaine de Luçon, et il se garda bien d'avancer aux premiers rangs.

Il y avait à l'arrière de l'armée une foule confuse, qu'on ne paraissait pas devoir utiliser immédiatement ; c'est là qu'il alla se placer.

Le combat était engagé. Il n'avait pas assez d'expérience pour calculer les chances de succès. Il crut remarquer cependant que le bruit de la fusillade et du canon avait l'air de s'approcher, et, bien qu'il ne vît aucun projectile, il n'était pas rassuré.

Un des chefs, monté sur un grand cheval gris, passa devant lui, et il indiquait avec son sabre un ordre de déploiement. Mais il fut mal compris ou mal obéi, car cette foule se remua comme une vague en mouvement, et la confusion demeura la même. Au bout d'un instant, il entendit ce même chef qui disait à un autre officier : « Tenez ! si vous n'avez jamais été témoin d'une déroute, vous allez en voir une tout à l'heure. »

Cette communication, faite en présence des soldats, n'était peut-être pas bien prudente ; elle eut du moins pour effet de rendre le jeune Placide fort attentif. Peu après, en effet, il entendit un bruit confus et il vit un mouvement tumultueux, dont la parole de l'officier lui donnait l'explication. Dès qu'il en vit quelques-uns tourner les talons, il se hâta d'en faire autant. Il jeta là son long bâton et courut à toutes jambes rejoindre la grande route, où il se garda bien de répéter la manœuvre qu'il avait employée le matin.

Il rentra chez lui, plus dégoûté que jamais du métier de la guerre. Rien ne put le déterminer à recommencer.

L'ABBÉ AUGEREAU,

Curé du Boupère.



LE PRIX MONTHYON EN BRETAGNE

De trois pêcheurs du Raz la valeur surhumaine
A sauvé de deux bricks l'équipage en lambeaux,
Puis ils l'ont recueilli dans leur pauvre domaine.
Le préfet de Quimper les mande en ses bureaux.

— Mes enfants, leur dit-il, un bon vent vous amène ;
Que voulez-vous pour prix de dévouements si beaux ?
— Si j'avais seulement, dit l'un, chaque semaine,
De bonne paille fraîche à mettre en mes sabots !...

— Et vous, Jack, que faut-il pour votre récompense ?
— Moi, je voudrais avoir des carreaux de lard rance,
Pour donner plus de goût à notre soupe aux choux.

— Et vous, Jannic, le plus valeureux de la bande ?
— Que diable voulez-vous qu'à présent je demande ?
Ils ont pris le meilleur des choses de chez nous !

LA VIERGE EN EXIL

Avec la vierge aimée, et que son nom exprime,
Le bien, le beau, le grand de tous étaient compris;
Mais elle est exilée au loin, sur une cime,
Par notre indifférence ou par votre mépris.

L'idole d'aujourd'hui absorbe, foule, opprime,
Tout ce qui n'est pas elle ou par elle entrepris :
Suspectant les vertus et tolérant le crime,
Elle corrompt les cœurs et fausse les esprits.

— Vous parlez par énigme, et votre esprit s'amuse :
Quelle est donc cette vierge en exil? — C'est la Muse,
La Poésie en deuil, aux purs et doux accents.

— Et l'idole du jour? — A tous antipathique,
Tous pourtant chaque jour lui portent leur encens.
Vous ne devinez pas? — Non! — C'est la Politique!

EUGÈNE LAMBERT.

www.libtool.com.cn

CHATEAU-THÉBAUD

A MON AMI ALBERT BOURGAULT-DUCOUDRAY.

Ce gai soleil nous invite ;
Venez, ami, partons vite,
Allons voir quelque beau lieu,
Quelque vallon solitaire,
Qui, plein d'ombre et de mystère,
Montre bien le doigt de Dieu.

Voici la Sèvre charmante...
Suivons son onde dormante;
Vertou s'étage là-haut;
Mais nous quittons son domaine,
Et la Sèvre pour la Maine :
Salut à Château-Thébaud !

Ah ! que de mélancolie !
On croirait que l'Italie
S'étend sous cette hauteur.
Sublime aspect ! il m'écrase :
J'admire, et prie, — et l'extase
M'emporte à mon Créateur !

Jugeons, par ces pins superbes,
Ces eaux, ce velours des herbes,
Ces rochers audacieux,
De quelle magnificence
La Beauté dans son essence
Doit se revêtir aux cieux !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 21 septembre 1876.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE *

La théologie, contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, n'était pas la science qui attirait le plus d'étudiants dans les Universités. Les professeurs qui l'enseignaient appartenaient à l'ordre des Carmes ou à celui des Dominicains, et parlaient devant un petit auditoire. Le clergé séculier, au moyen âge, se consacrait entièrement à l'administration des sacrements et laissait aux religieux le soin d'étudier la doctrine et d'instruire le peuple du haut de la chaire. Il était rare de voir un chanoine ou un recteur de paroisse prétendre au titre de licencié ou de docteur en théologie. On n'a pas oublié qu'à la séance d'inauguration de l'Université, la théologie ne comptait qu'un représentant.

Avant le concile de Trente, il était très-facile de parvenir au sacerdoce ¹. Vincent Du Pas, curé de Casson, au dernier siècle, et recteur de l'Université, nous a laissé quelques notes piquantes sur

* Voir la livraison de janvier, pp. 14-20.

¹ En 1602, l'évêque de Nantes, en conférant un bénéfice à un prêtre, lui enjoignit de dire seulement des messes votives du Saint-Esprit, de la Vierge et de *Requiem, propter illiteraturam*. (*Hist. de Nantes*, T. III, p. 139, Travers.) En revanche, on trouvait, en 1557, à Savenay, un recteur capable de faire d'excellents vers latins sur la mort de l'un de ses paroissiens. (Voir Registres, par. de Savenay.)

ce sujet. « Comme il n'y avait pas de séminaires, on allait à l'école » et l'on se formait en mangeant son lard. Un prêtre voisin, dont » l'érudition était fort bornée, apprenait à lire à Mathurin ou Bar- » thélemy, ensuite quelque bout de latin, lui expliquait la Bible et » le rituel avec les rubriques du missel. Cette explication de la » Bible était, même dans les universités, la meilleure et la plus grande » partie de la théologie. Quand Mathurin avait quelques notions » confuses, et que l'âge était venu, on le présentait au Prélat, qui » n'en demandait pas si long qu'aujourd'hui : Mathurin était admis ; » on le promovait aux ordres par interstices. C'est à cette observa- » tion d'interstices que l'Église s'attachait le plus scrupuleusement. » Enfin, moyennant quelques voyages à la ville épiscopale, Mathu- » rin devenait prêtre ¹. »

Travers ² assure qu'en 1551, les cours de la faculté de théologie étaient entièrement tombés. Il n'y a pas lieu de révoquer en doute son assertion, car on sait qu'au XVI^e siècle, les ordres religieux, loin de tenir le flambeau de la science, étaient en complète décadence. Au milieu du siècle suivant, l'enseignement public de la théologie n'était pas encore rétabli d'une façon régulière à Nantes. Une requête de Michel Arminot, préfet de l'Oratoire et procureur général de l'Université, nous apprend ³ qu'en 1652, la plupart des élèves des cours de philosophie, après avoir soutenu leurs thèses avec succès, s'étaient voués au service de Dieu dans l'état ecclésiastique. Ces jeunes clercs étaient venus avec plusieurs prêtres de la ville, au nombre de plus de cent, le presser de trouver un moyen de faire enseigner la théologie, afin de pouvoir étudier les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions sacerdotales, alléguant qu'il n'existait pas un seul cours de théologie dans toute la Bretagne. Ainsi, ceux qui n'avaient pas assez de ressources pour se transporter au loin, étaient presque condamnés à l'ignorance.

La municipalité, ayant été saisie de ces doléances en 1653, auto-

¹ Registres paroissiaux de Casson, année 1764.

² *Hist. de Nantes*, T. II, p. 327.

³ Travers, *Hist. de Nantes*, T. III, p. 352.

risa le préfet du collège de l'Oratoire à ouvrir deux classes de théologie, et prit à sa charge le traitement des deux professeurs. L'Oratoire devint donc une école sacerdotale. Avant de recevoir les saints ordres, les clercs passaient aussi leur retraite préparatoire dans cette maison religieuse.

Lorsque le commissaire du roi vint s'enquérir, en 1669, de l'état des études dans l'Université de Nantes, la faculté de théologie ne lui répondit pas avec toute la franchise que comporte la vérité historique. Il est vrai qu'il s'agissait alors, non pas de faire un mémoire en règle pour instruire la postérité, mais surtout de se défendre contre les projets de réorganisation qu'on prêtait alors au pouvoir civil.

Suivant la déposition des membres interrogés, les exercices de la faculté et l'enseignement théologique n'auraient subi aucune interruption depuis l'origine de l'Université. Nous savons ce qu'il faut penser de cette allégation. « Quoiqu'il n'y ait aucune chéze fondée, » ni maison bâtie ¹, néanmoins, les professeurs n'ont pas cessé » d'enseigner tant pour l'honneur de la faculté que pour le bien du » public, et pour cet effect, se sont servis des maisons des couvents » des révérends pères Dominicains, Carmes et Cordeliers alternat- » tivement. »

De ces cours étaient sortis un grand nombre de religieux, et même plusieurs ecclésiastiques séculiers, qui avaient poussé leurs études jusqu'au doctorat. Pour confirmer leur déposition, les représentants de la faculté produisirent 53 thèses de théologie, soutenues depuis 1632 jusqu'en 1668. Ils affirmèrent, de plus, qu'ils suivaient dans les examens les mêmes formes que dans l'Université de Paris. Quiconque ² aspirait au bonnet de docteur à Nantes, était examiné par quatre docteurs, pendant l'espace de quatre heures et plus. Il fallait que le candidat fit sa *tentative* et son *premier principe*, avant d'être bachelier formé ; qu'il fît sa *majeure* et sa *mineure* ordi-

¹ Procès-verbal conservé au greffe du présidial de Nantes.

² En 1672, les maîtres de la faculté de théologie cédèrent à l'évêque le droit de conférer le bonnet de docteur, et prirent en échange celui de faire des licenciés et des bacheliers.

naire, un grand *acte de sorbonique* sans président, ses licences, ses *vesperises*, l'acte de docteur et le *dernier principe*. Telle était la série des épreuves, suivant le texte du procès-verbal que nous invoquons.

En 1669, le collège de l'Oratoire ne renfermait pas moins de 110 écoliers de théologie. M^{sr} Le Blanc de la Baume jugea que le moment était venu de fonder un séminaire, et sollicita des lettres patentes d'autorisation, qui lui furent accordées en avril 1670, à la condition que le nouvel établissement n'aurait pas plus de 6,000 livres de revenu annuel⁴.

Le nouveau séminaire fut établi dans les logis et les jardins de Malvoisine, dont le clergé de Nantes avait fait l'acquisition, et la direction en fut confiée aux prêtres de la communauté de Saint-Clément, le 14 mars 1673. Dans son acte d'approbation, du 23 juin 1673, le chapitre de la cathédrale décide qu'il n'y aura que quatre prêtres pour la conduite du séminaire, et que le supérieur en sera présenté par la communauté à l'évêque. Le roi consacra cette union par d'autres lettres patentes, de janvier 1674, qui furent vérifiées au Parlement au mois de juin de la même année.

M^{sr} de Beauveau estima que l'autorité épiscopale avait cédé trop facilement ses droits, et fit casser l'acte d'union. Dans une nouvelle transaction, conclue en juillet 1685, les prêtres de la susdite communauté de Saint-Clément reconnaissent que les séminaires et ceux qui les dirigent doivent être entièrement dépendants des évêques, et que le chef du diocèse est seul capable de juger du mérite du supérieur et des professeurs. En retour, le prélat s'engageait à laisser la conduite du séminaire à la même communauté.

Lorsque les révoltes du jansénisme se manifestèrent à Nantes comme ailleurs, l'évêque sentit qu'il avait encore été trop confiant et que ces derniers liens, quoique légers, l'empêchaient encore de maintenir l'orthodoxie dans l'enseignement de la théologie. Il entama, en 1714, une procédure qui ne se termina qu'en septembre

⁴ Arch. de la Loire-Inférieure. — Série G.

1727, devant le Conseil d'État. L'arrêt rendu, sans séparer la communauté de Saint-Clément du séminaire, décide cependant que les deux maisons seront exclusivement placées sous la juridiction épiscopale.

M^{re} Gilles de Beauvau, pour dérober son clergé aux influences jansénistes, avait eu la pensée d'ouvrir un cours public de théologie dans son séminaire ; mais le procureur général du Parlement, sans égard pour les droits attachés à l'épiscopat, avait obtenu contre lui un arrêt de défense. Son successeur, Louis Lavergne de Tressan, fit lever cette interdiction abusive, le 6 octobre 1722, et, dès le mois suivant, mit à exécution le projet de son prédécesseur.

La faculté de théologie, loin de se montrer ombrageuse, applaudit au contraire à cette création, et dressa immédiatement pour cette nouvelle école un acte d'incorporation, qu'elle pria l'évêque de soumettre à l'autorisation du roi. Les conditions proposées par la faculté étaient les mêmes que celles qui furent accordées à l'Oratoire en 1655, lorsqu'il fut admis à enseigner la théologie.

Les voici en substance : l'évêque aura seul le choix des deux professeurs de la nouvelle école, cependant il devra, de préférence, fixer son choix sur des docteurs en théologie de Nantes ou d'autres universités. — Les titulaires de ces cours ne seront pas membres d'une communauté régulière ou séculière, soumise à un général ; ils se feront agréger à la faculté de théologie de Nantes, avant de régenter, et ne seront pas plus de deux. — Les classes de théologie de l'Oratoire seront maintenues ¹.

En approuvant cet accord ², en 1725, le roi ordonne par ses lettres d'autorisation que les professeurs pourront être choisis parmi les communautés religieuses, pourvu qu'ils soient séculiers et du nombre de celles dont les sujets sont admis dans la faculté de théo-

¹ L'Oratoire ne tira aucun avantage de cette clause : les élèves s'éloignèrent peu à peu, pour aller au séminaire. En 1765, les classes de théologie étaient fermées. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1315.)

² Pour qu'une incorporation à une université fût valable, il était toujours nécessaire qu'elle fût homologuée par le roi. Cette jurisprudence était en vigueur depuis longtemps.

logie de Paris; de plus, que les docteurs de l'Université de Paris seront admis en l'Université de Nantes, sur la seule présentation de leurs titres, sans être astreints à subir de nouveaux examens. Les mêmes lettres permettent à l'autorité épiscopale de créer un cours spécial de philosophie pour les élèves du séminaire, dispensent les séminaristes de suivre les leçons de l'Oratoire et ordonnent aux examinateurs de la faculté des arts de les admettre aux épreuves, comme s'ils avaient étudié près d'une université fameuse.

Louis XV ne se montra pas moins libéral, lorsque la communauté des prêtres irlandais, établie dans la paroisse Saint-Nicolas¹, sollicita la faveur d'être érigée en séminaire. Les lettres patentes que ce prince accorda en 1765 disposent que la philosophie et la théologie pourront être enseignées dans cette maison par des professeurs de nation irlandaise; de plus, que les étudiants pourront prendre des grades dans l'Université de Nantes, en subissant les examens d'usage.

L'Université, assemblée en séance générale, le 20 mai 1766, voulant procurer aux prêtres irlandais la facilité de s'instruire et les exciter à former des missionnaires pour leur patrie, arrêta, après en avoir délibéré, que les écoles du séminaire irlandais seraient incorporées et unies à l'Université de Nantes, aux conditions suivantes. Il n'est pas inutile de les citer, pour montrer jusqu'où s'étendait la surveillance de l'Université sur les établissements placés sous son patronage.

ART. I. — Ladite école, tant de philosophie que de théologie, ne sera que pour les seuls ecclésiastiques venus d'Irlande et des autres îles Britanniques en France, pour y faire leurs études et demeurans dans ladite communauté, sans qu'aucuns externes, de quelque pays, nom ou qualité qu'ils soient, même Irlandais, puissent prendre des leçons dans ladite école.

ART. II. — Les deux professeurs de philosophie de ladite école se feront recevoir maîtres ès arts, en subissant les examens ordinaires, avant de commencer leurs leçons, et ils présenteront leurs lettres de maître ès arts et leur mandement de professeurs à la faculté des arts,

¹ Ce séminaire était dans le vieux logis qui existe près de la rue des Irlandais.

que le doyen fera assembler à cet effet, indiquant auxdits professeurs le jour et l'heure de ladite assemblée.

ART. III. — Les professeurs de théologie, qui ne pourront pas être plus de deux à la fois, seront au moins bacheliers en théologie, avant de commencer le cours de leurs leçons. Ils seront tenus, en outre, de prendre le bonnet de docteur en théologie dans ladite Université, au moins dans l'espace de trois années, en soutenant les thèses et autres actes que les bacheliers ordinaires sont obligés de soutenir, sans que leurs qualités de professeurs puissent les en exempter, et ils présenteront à la faculté de théologie le mandement qu'ils auront eu de leur supérieur pour professer suivant l'usage des autres professeurs de théologie.

ART. IV. — Lesdits professeurs de philosophie et de théologie commenceront leurs cours de leçons à l'ouverture des écoles de l'Université, et ils ne les finiront pas avant la clôture des cours académiques de ladite Université. Lesdits professeurs donneront aux syndics des facultés de philosophie et de théologie, à l'ouverture des écoles, les noms de leurs écoliers.

ART. V. — Lesdits professeurs de théologie et de philosophie auront soin de faire soutenir, chaque année, au moins à quelqu'un de leurs écoliers, des actes et thèses publiques, en leur maison et communauté, et ils seront tenus de faire examiner et sinder leurs thèses, encore bien qu'elles ne seroient pas destinées à l'impression ; sçavoir : les thèses de philosophie par le syndic de la faculté des arts, et les thèses de théologie, par le syndic de la faculté de théologie, suivant l'usage et l'arrêt de la Cour du 22 août 1759. Et les professeurs, avant de faire soutenir, se présenteront devant le recteur de l'Université, pour qu'il leur prescrive les jour et heure convenables des thèses, afin que ledit sieur recteur y assiste, si bon lui semble, conformément audit arrêt. Lesdits actes et thèses, s'ils sont imprimés, le seront par l'imprimeur de l'Université.

ART. VI. — A chaque *prima mensis* d'août, lesdits professeurs de théologie, suivant l'usage de ses autres professeurs, se présenteront à la faculté de théologie, pour lui indiquer les traités qu'ils se proposeront de donner à leurs écoliers dans le cours de l'année suivante, et la faculté veillera à ce qu'ils enseignent à leurs dits écoliers les traités et matières les plus utiles et les plus convenables, et pour ce qui est de la philosophie, les professeurs enseigneront à leurs écoliers les différentes parties de la philosophie, suivant l'usage, dans le cours de deux années.

ART. VII. — Lesdits professeurs en théologie enseigneront à leurs écoliers les quatre propositions du Clergé de France de 1682 et les leur feront

soutenir dans les thèses, suivant que les matières le demanderont, et ceux de leurs écoliers qui voudront prendre des grades en la faculté de théologie, seront obligés de soutenir leurs actes pour lesdits grades dans la salle ordinaire de la faculté.

ART. VIII. — Les écoliers qui, après leur cours de philosophie, voudront se faire recevoir maîtres ès arts, se présenteront à la faculté des arts pour être examinés, comme le sont les autres étudiants en philosophie ; après quoi ils assisteront à l'inauguration solennelle de la Magdeleine, pour y recevoir le bonnet de maître ès arts, suivant l'usage.

ART. IX. — En quelque nombre que soient les docteurs irlandais, anglais ou écossais en la faculté de théologie, il n'y aura jamais que les deux professeurs en théologie et exerçant actuellement et reçus docteurs, comme il est dit cy-dessus, à avoir voix et suffrage dans les assemblées et actes, tant de la faculté que de l'Université, sans qu'ils puissent être suppléés ; et quant aux assemblées de l'Université, qui seront seulement de cérémonies publiques, les autres docteurs pourront y assister sans pouvoir délibérer, ayant été reçus gratis.

ART. X. — Le recteur et les députés de l'Université feront, quand l'Université le jugera à propos, la visite dans lesdites écoles des prêtres irlandais, pour veiller à l'exécution des présentes conditions et au maintien des bonnes études.

ART. XI. — Les gradués et docteurs irlandais se conformeront, au surplus, à tous les règlements de l'Université et des facultés cy-devant faits à leur égard, en ce qui ne se trouvera point de contraire aux présentes conditions, notamment au sujet du décanat et rectorat ¹.

Au temps où la Bretagne était province *d'obédience*, c'est-à-dire à l'époque où elle était un duché soumis à l'autorité directe du Saint-Siège, l'article VII aurait soulevé des protestations ; mais depuis l'annexion à la France, les ordonnances royales et les arrêts du Parlement avaient bien changé le cours de l'opinion. Au XVIII^e siècle, le gallicanisme avait pénétré partout.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les quatre propositions admises dans l'assemblée du clergé de 1682, et condamnées de nos jours, se trouvent recommandées dans ce programme officiel, comme un

¹ Extrait du reg. des délibérations de l'Université de Nantes (Arch. de la Loire-Inf., série D.)

point fondamental de l'enseignement théologique. Les maximes qu'elles contiennent n'ont pas été, comme on le croit trop généralement, le résultat d'une erreur passagère, ou l'*ultimatum* d'un roi orgueilleux : on les aperçoit, aux diverses époques de notre histoire, au fond de toutes les déclarations publiques des rois et du clergé de France.

Ce qui serait aujourd'hui un danger pour l'unité du monde catholique ne troublait en rien les règles de l'orthodoxie dans l'ancienne société. L'attachement de nos rois au Saint-Siège était si éprouvé, que l'opinion ne s'alarmait jamais de les voir édifier une *Église gallicane*.

L'Église de France, étant d'ailleurs un corps politique et une puissance territoriale considérable, devait nécessairement se faire l'auxiliaire de la royauté, dont elle était l'un des principaux soutiens, comme premier ordre de l'État. Et d'autre part, la Papauté, entraînée par la coutume et les lois du temps dans le courant des affaires temporelles, rencontrait souvent des antagonistes qui étaient plutôt des adversaires politiques que religieux.

Le pape était alors un roi, et les évêques des princes.

Quand le clergé de France proclamait les libertés de l'Église gallicane, il plaidait surtout pour défendre les prérogatives du pouvoir civil, et non pour se mettre en dissidence avec le pontife de l'Église universelle. Cette appréciation est si vraie, que le jour où l'Église de France a perdu ses droits politiques et a été dépouillée de ses biens, elle n'a cessé de se rapprocher de plus en plus de la Papauté. Aujourd'hui, l'union est complète. C'est pour nous un gage de sécurité et de confiance, au milieu des périls sociaux qui nous menacent.

LÉON MAITRE.

LE ROMAN MILITAIRE

LÉGENDES MILITAIRES: Tome I^{er}, *Je suis du régiment de Champagne, Auvergne et Piémont.* — Tome II, *Le sergent d'Armagnac, Le Ressuscité*, par M. A. Fiévée. — Deux volumes in-18. Paris, E. Plon et C^{ie}.

I

Dans la *Correspondance de H. de Balzac*, récemment publiée, on voit quelle importance le célèbre romancier attachait à cette partie de son œuvre, qui devait porter le titre de *Scènes de la vie militaire*. Dès 1832, il parle d'un grand ouvrage consacré au récit de la campagne de 1805 et de la victoire d'Austerlitz. « Je prépare un grand ouvrage intitulé *la Bataille* », écrivait-il le 2 juillet 1832. « Soyez tranquille, disait-il, le 23 septembre suivant, *la Bataille* va paraître. » Balzac revient sur ce sujet à diverses reprises ; ce livre, malheureusement, n'a pas été publié. A quelques années de là, il projette un voyage dans le nord de l'Italie, afin d'étudier sur les lieux les péripéties du siège de Gênes et de la glorieuse résistance de Masséna. Plus tard, il va en Saxe afin de recueillir les éléments d'un récit de la bataille de Kulm, perdue par Vandamme. En 1839, Stendhal (Henry Beyle) publie la *Chartreuse de Parme*, où se trouve un si merveilleux récit de la bataille de Waterloo. Balzac lui écrit aussitôt : « Monsieur, j'ai déjà lu, dans le *Constitutionnel*, un article tiré de la *Chartreuse*, qui m'a fait commettre » le péché d'envie. Oui, j'ai été saisi d'un accès de jalousie, à cette

» superbe et vraie description de bataille que je rêvais pour les
 » *Scènes de la vie militaire*, la portion la plus difficile de mon
 » œuvre ; et ce morceau m'a ravi, chagriné, enchanté, désespéré.
 » Je vous le dis naïvement. C'est fait comme Borgognone et Wou-
 » wermans, Salvator Rosa et Walter Scott. »

Balzac est mort sans avoir eu le temps de mettre à exécution le projet qu'il avait formé ; on a trouvé dans ses papiers les titres de plusieurs *Scènes de la vie militaire*, parmi lesquelles devait se trouver un récit du combat de la *Pénissière* (1832.)

Il doit y avoir là, pour tous les amis des lettres, un vif sujet de regrets. Sur ce terrain, en effet, Balzac était à l'aise pour donner carrière à ses étonnantes qualités, et il n'y avait presque pas de place pour ses défauts habituels, l'exagération, l'abus de la description et de l'analyse. Le *Réquisitionnaire* (1793), *El Verdugo* (1808), sont de courts et merveilleux récits. Dans *Adieu*, il y a une peinture du passage de la Bérésina, que n'ont égalée ni M. Thiers, ni même le général Philippe de Ségur dans son beau livre sur la campagne de 1812.

En dehors de Balzac, je ne vois guère à citer que l'*Enlèvement de la redoute*, de Prosper Mérimée, une simple esquisse, mais si vigoureuse de ton, d'une allure si vive et qui sent véritablement la poudre ; — et ce début de la *Chartreuse de Parme* qui, à si juste titre, avait enthousiasmé Balzac, et où Fabrice raconte la bataille de Waterloo.

Mais, ni Stendhal, ni Mérimée, ni Balzac n'étaient des soldats. Stendhal avait bien été sous-lieutenant à dix-huit ans, mais à dix-neuf ans il donnait sa démission, et, si plus tard nous le retrouvons à la suite de la grande armée c'est comme fonctionnaire civil et comme *pékin*. Quant à Balzac, il avait horreur de l'état militaire, même sous sa forme la plus anodine, et jamais il ne consentit à monter sa garde ! Il écrivait, au mois d'août 1836, à son éditeur, M. Edmond Werdet :

« Mon cher ami, cet ignare dentiste, M. M^{***}, qui cumule son
 » affreuse profession avec les fonctions atroces de sergent-major,
 » vient de me fourrer à l'*hôtel des haricots*. »

II

L'auteur des *Légendes militaires* a sur ses illustres devanciers cet avantage qu'il porte l'épée, qu'il a vécu de la vie du soldat, partagé ses fatigues et ses dangers, et qu'il connaît le champ de bataille, non pour l'avoir visité le lendemain, comme Stendhal, ou après trente ans comme Balzac, mais pour y avoir versé son sang. On reconnaît sans peine, à chaque page de ses intéressants récits, que son cœur a battu sous l'uniforme, et que tous ces généreux sentiments, toutes ces nobles passions, l'amour du pays, le culte du drapeau, la fraternité du bivouac, l'honneur, le dévouement, le sacrifice, il ne les exprime si bien que parce qu'il les a tout d'abord ressentis et partagés. M. Fiévée, en un mot, est un vrai soldat, comme le fut Alfred de Vigny, l'éloquent auteur de *Servitude et Grandeur militaires*. La vie militaire ne fait cependant pas le fond des beaux récits du comte Alfred de Vigny, elle leur sert seulement de cadre, et c'est pour cela que je ne les ai pas rappelés tout à l'heure à côté des récits de Balzac, de Mérimée et de Stendhal. Il en est autrement des *Légendes militaires*, que justifient pleinement leur titre. J'ajoute que M. Fiévée, comme M. de Vigny, est un de ces soldats qui vérifient le mot de Cervantes : « *Nunca la lanza emboto la pluma* : jamais la lance n'émoussa la plume. » Son style est vif, clair, alerte ; il ne s'attarde pas en chemin et va droit au but ; il a cette qualité si française, la netteté, dont Vauvenargues, — qui eut l'honneur, lui aussi, de porter l'épée, — disait : « la netteté est le vernis des maîtres. »

Le premier volume des *Légendes militaires* nous reporte précisément à cette époque où le marquis de Vauvenargues était capitaine dans le régiment du roi. *Auvergne et Piémont* se passe au milieu du XVIII^e siècle ; le récit qui ouvre le volume, *Je suis du régiment de Champagne*, se passe au commencement du XVII^e. Dans ces deux *Légendes*, M. Fiévée a tenu à honneur de remettre en lumière la vaillance, la belle humeur, l'entrain de ces beaux

régiments de l'ancienne France qui ont fait notre patrie et reculé nos frontières. Il a tenu à rappeler, ce que nous oublions trop facilement, hélas ! qu'avant 1789 nous avions de grands généraux et des soldats héroïques : il a cru, — et il a eu raison, — il a cru servir son pays en lui rappelant son glorieux passé. M. Fiévée est de ceux qui estiment que le respect de la tradition est une force, en même temps qu'il est un devoir. Aussi le lecteur trouvera-t-il dans ses *Légendes* tout à la fois profit et agrément. La moralité qui s'en dégage est la même que celle que je trouve dans un conte que M. Fiévée me pardonnera de rappeler ici, puisque aussi bien ce conte, pour vieux qu'il soit, est un chef-d'œuvre. Je veux parler d'*Aladin ou la lampe merveilleuse*.

Aladin et sa femme, la belle Badroulboudour, étaient parvenus au comble de la félicité ; leur palais était magnifique et faisait envie à tous les princes étrangers. Certain magicien africain, ennemi d'Aladin et jaloux de son bonheur, se rend dans la ville où il habitait, achète une douzaine de lampes de cuivre toutes neuves, propres et bien polies, et se met à crier sous les fenêtres du palais : *Qui veut changer de vieilles lampes pour des neuves ?* Aladin, qui était parti pour la chasse, avait laissé sur une corniche la lampe merveilleuse, source de son prestige et de ses succès ; vieille lampe, d'ailleurs, pleine de rouille et passée de mode. Et à ce propos, l'auteur fait une réflexion bien sage : « On dira qu'Aladin aurait dû enfermer la lampe. Cela est bien vrai, mais on a fait de semblables fautes de tout temps, on en fait encore aujourd'hui et l'on ne cessera d'en faire. Quoi qu'il en soit, une esclave aperçoit la lampe et l'apporte à sa maîtresse, la princesse Badroulboudour, qui l'échange aussitôt contre des lampes neuves, tout heureuse et toute fière de son marché.

Le lendemain matin le palais d'Aladin avait disparu.

Le jour où la France, dédaignant la *tradition*, parce qu'elle était trop vieille et couverte de poussière, l'a échangée contre une douzaine de révolutions toutes neuves, n'aurait-elle point, par hasard, commis la même faute que la princesse Badroulboudour ?

III

www.libtool.com.cn

Avec *le Sergent d'Armagnac*, qui remplit presque tout le second volume des *Légendes*, nous entrons dans la période révolutionnaire. Le récit s'ouvre à Nantes, au mois de septembre 1793, au moment où arrive l'avant-garde de l'armée de Mayence, et il se dénoue dans la même ville, au mois de décembre suivant, à l'époque des noyades de Carrier. Dans ce cadre terrible, M. Fiévée a placé une touchante histoire, à la fois dramatique et simple, telle qu'il en naissait chaque jour à cette époque tragique, qui semble appeler à la fois la plume de l'historien et le pinceau du romancier. Je n'analyserai pas *le Sergent d'Armagnac*, je dirai seulement que ces guerres de la Vendée, qui auront un jour leur Walter Scott, n'avaient pas inspiré encore un récit aussi émouvant et qui pourtant respecte plus fidèlement les grandes lignes et les petits détails de l'histoire. On voit que l'auteur a étudié les combats de la Vendée, non-seulement dans les livres, mais sur les lieux ; je citerai en particulier le récit de la bataille de Torfou, si vivant et si exact, et qui a de plus le mérite de se rattacher étroitement à l'action.

Je ne saurais d'ailleurs mieux témoigner à l'auteur des *Légendes militaires* l'estime que j'ai pour son talent et pour son livre qu'en lui signalant les quelques inexactitudes que j'y ai rencontrées et qui sont, comme on va le voir, en bien petit nombre et bien légères.

Au mois de septembre 1793, le général Biron n'avait pas encore porté sa tête sur l'échafaud. Il ne fut guillotiné que le 11 nivôse an II (31 décembre 1793).

Le général Rossignol n'était pas un ancien acteur. C'était un ancien garçon orfèvre.

A l'époque où les Mayençais arrivèrent à Nantes, il n'y avait pas, dans l'Ouest, trois armées républicaines, ayant chacune leur état-major particulier, — armée des côtes de la Rochelle, armée des côtes de Brest, armée des Sables-d'Olonne. Il n'y en avait que deux : l'armée des côtes de Brest, commandée par Canclaux, et

l'armée des côtes de la Rochelle, sous les ordres de Rossignol. L'armée des Sables-d'Olonne n'était qu'une des cinq divisions qui formaient l'armée des côtes de la Rochelle : la division de Saumur, commandée par Santerre ; celle d'Angers, commandée par Duhoux ; celle de Niort, commandée par Chalbos ; celle de Luçon, commandée par Tunck, et celle des Sables-d'Olonne, commandée par Mieszkouski ¹.

Enfin, et pour en terminer avec ces très-petites chicanes, le château de Henri de la Rochejaquelein s'appelait la Durbellière et non la Durballière. Ce ne sont là, je le répète, que des taches légères et qui ne valaient d'être signalées que parce qu'elles se rencontrent dans une œuvre où la conscience est à la hauteur du talent.

Le Ressuscité, qui termine le second volume des *Légendes militaires*, est un épisode de la guerre d'Espagne et se passe en 1810. C'est, en quelques pages, un tableau dramatique et vivant des passions terribles qui étaient en présence et en lutte dans cette funeste guerre. Sans atteindre à l'intensité d'émotion que Balzac a si prodigieusement concentrée dans *El Verdugo*, M. Fiévée a tracé, dans *El Resuscitado*, une esquisse énergique et qui fait singulièrement honneur à son talent.

Que M. Fiévée continue donc ses *Légendes militaires* ; encore quelques œuvres comme *le Ressuscité* et *le Sergent d'Armagnac*, et il aura ajouté une illustration nouvelle à un nom déjà justement célèbre.

Il est, en effet, si nous ne nous trompons, le fils de J. Fiévée, l'auteur de *la Dot de Suzette*, — un chef-d'œuvre, — de *Frédéric*, de la *Correspondance avec Bonaparte, premier consul et empereur*, etc. M. Fiévée a reçu en dot de son père un style alerte et facile et le don si rare de conter et de plaire. Qu'il en reçoive ici nos sincères félicitations : ce n'est point là une dot à dédaigner — *la Dot de Suzette*.

EDMOND BIRÉ.

¹ Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, II, 132.

III

BUHEZ MABDEN

I

227. Goude da stat ha pompadou,
Guyscamant ha paramantou,
Ez duy an Anquou ez louen,
Pan troy en haf, da lazaff mic,
Maz duy da neuz da bout euzic
Ha tristic da bizhuyquen.
228. Pan vezo da quic maru myc yen,
Ne deux car oar an douar certain,
Me dest, nac estren nep heny,
Na tut da ty, na da priet,
Na ve mar dispar ez carset,
En deurffe quet da guelet muy.
229. Yvez dan pret maz decedy,
Guen ez oar da chouc ne douguy
Nemet hep muy un coz lyen,
Pen heny ez vezy griet
Tiz mat, a lum, ha dastumet :
Tra en bet ne vezo quet quen.

III

LA VIE DE L'HOMME

I

227. Après tes dignités et tes vanités, tes beaux habits et tes parures, la Mort viendra gaiement, quand tu seras prêt, te tuer raide, et ta face deviendra un objet d'horreur et de tristesse pour jamais.

228. Quand ta chair sera morte, froide et glacée, il n'est sur terre, je l'atteste, ami, ni ennemi, ni personne, ni homme de ta maison, ni épouse, quelque amour qu'on ait eu pour toi, qui voulût te voir davantage.

229. En outre, au temps où tu mourras, tu n'emporteras avec toi sur tes épaules rien de plus qu'un méchant drap dans lequel tu seras cousu à la hâte, grossièrement, et enveloppé ; tu n'auras rien de plus du monde.

230. Goude se en douar oar da huen
 Ez laquaher, pan duy an termen;
 Mar cazr na quen oas a quenet,
 Eno coff ha queyn ez breiny,
 Treit ha penn, hac ez dispenny
 Lagat ha fry ha goazyet.
231. Dou pe try glyzen¹ tremenet,
 Treyt ha penn ez vyzy tennet;
 Certes ne ves quet leset muy;
 Ha ne goffe styn az lynes,
 Euyt da sellet a het dez,
 Pa ez lamher an bez, piou vezy.
232. Ha ! chede certen testeny :
 Dirac un carnel, pan guely,
 Hars, ha sell out y, ancyen !
 Da gouzout, na dout mar soutil,
 A te a aznaffe quet entre mil
 Neb so gentil diouz an bylen ?
233. An fall nann² cre diouz an seven ?
 A un port, un sort, un ordren,
 Quement so a maru yen tremenet ;
 A holl hat Adam, drouc ha mat,
 So comun saczun³, en un stat;
 Evel en un oat trelatet.
234. Nobl ha partabl en un bezret
 Ez ynt un hevel da guelet ;
 Na ne deux quet, mar discret ve
 Eguyt phylosophy na sciancc,
 Na prudanc, [entr] o diffarancc,
 Na ve mar prim, a estymhe.

¹ Recté sic, = blizen. — ² Var. na'n. — ³ Var. Saçun.

230. Après cela, quand viendra l'heure, tu seras mis sur le dos, en terre, et là, si beau, si brillant, que tu aies été, ventre et dos, pieds et tête, œil et nez et veines, tout en toi pourrira, tu seras tout décomposé.

231. Au bout de deux ou trois années, pieds et tête on te déterrera (car tu ne seras pas laissé plus de temps) et quand on te retirera de la tombe, ta famille ne te reconnaitra pas, fût-elle tout un jour à te considérer.

232. Ah ! voici un bon témoignage : lorsque tu passeras devant un ossuaire, ô vieillard, arrête-toi et regarde ! Si subtil que tu sois, est-ce que tu pourrais distinguer entre mille, l'homme de qualité du vilain ?

233. Le faible ou le fort du lettré ? De même pres-tance, de même état, de même condition, sont tous ceux qui ont passé par les mains froides de la mort. Tous les fils d'Adam, pauvres et riches, sont égaux ; ils sont dans un état pareil ; ils sont comme rendus au même âge ;

234. Noble et vilain au cimetière font même figure. Et il n'est homme, si instruit fût-il, si grand philosophe, si savant, si sage, si prompt à bien juger, qui pût faire la différence entre eux.

235. Ne gueus¹ a nep stil quen abil ve,
 Na quen ruset diouz an beure,
 Pan ve quement den so en bet,
 A aznaffe querent diouz hentez
 Na breuzr diouz hoar dre nep oarez²,
 Ha pan vez en bez gourvezet.
236. Rac se breman, holl pobl an bet,
 En oz esper consideret
 Pan duy an pret da decedaff
 Ez vihet egal havalet,
 Hep differancc a tra en bet
 Ouz an re so eat da quentaff³.

II

237. Tro drem a breman, map, an bet,
 Hac engalv⁴ salvder daz speret,
 Hep goap, apret, parfet, detal,
 Ha myr ouz hirvout dyouty,
 Han roll follez deux anezy,
 Pan out tell⁵ en hy cordyal.
238. Den trist cristen so ouz gorren penn,
 Try azrouant dre un banden
 So oll ouz lenn ez guerchen flour :
 An bet ledan, Sathan han quic ;
 Ouz vost ho stat hat do⁶ pratic,
 Quent ez duy an yc, da em sycour.
239. An bet, credet⁷, so traitour,
 A stryff, iffam, flam dyamour ;

¹ Ne deus. — ² Arnoez. — ³ Après cette strophe, le texte porte, en rubrique, le mot Conclusion, que rien ne justifie. — ⁴ Var. Ha galv. — ⁵ Tenn (recté). — ⁶ Ha do lege hac ho. — ⁷ Credit.

235. Il n'est homme, si habile fût-il en tout genre, ou si avisé de naissance ; il n'est personne dans tout le monde qui pût distinguer ses amis de ses parents, ou son frère de sa sœur, par aucun signe, quand ils sont couchés dans la tombe.

236. Donc maintenant, vous tous, peuples du monde, considérez dans votre cœur qu'à l'heure de votre trépas vous serez rendus tous égaux, sans différer en quoi que ce soit de ceux qui partirent les premiers.

II

237. Détourne ton visage du monde, il en est temps, mon fils, et demande sérieusement, sans tarder, pleinement, du fond du cœur, le salut de ton âme, et préserve-la des tourments qu'elle a mérités par ses fautes, puisque tu lui es étroitement attaché.

238. Pauvre chrétien, qui lèves la tête, trois ennemis associés s'acharnent tous les trois contre ton bonheur : le vaste monde, Satan et la chair ; mets-toi en garde contre leurs charmes et leurs pratiques avant que la mort arrive.

239. Le monde, qui est un perfide, crois-moi, combat odieusement contre toi avec une grande haine ; et la

Han quyc, han azrouant queffret
 Bepret a red ¹ en da penet,
 En dampnacion dyresmet.

240. Maz sonche den certen en mat
 En orgouyl soellet ² hep crethat
 Pe a hat ez furmat natur,
 En pomp corrompet, credit se,
 Spes, am deseü, her dre bevhe,
 Ne nem gorrhoe, mar be fur.

241. Ourgouillus, cablus dymnusur,
 Gra goap az port, az sort ordur.
 Soing, ha conyur ez assurance
 Breman; da hunan peban out?
 Ha hoaz ³ maz y, pan chenchy rout?
 Ha! cred ez edout en doutance!

242. Meur a unan so souzanet
 Maz dese vont na marvhont quet,
 So ho coudet ⁴ bepret hedro
 Do ezrevent hep squet quen tro ⁵,
 Dyspar a rum ouz dastum bro;
 Ho vost, ho stat pell ne pado.

243. Da merch haz map un scrap apret
 Ayel diouguel daz guelet
 En bez gourvezet, bez seder ⁶;
 Pan vyzy sygur mailluret
 Ne vezo mez, pez az guerzet
 Ha quent, monet da embreder,

¹ Rod nep asent out e so collet. — ² Soillet. — ³ Choz. — ⁴ Var. Caoudet.
 — ⁵ Hep quet quent tro. — ⁶ Scler.

chair et le démon, unis, concourent sans cesse à ton malheur, à ta damnation irrémédiable.

www.libtool.com.cn

240. Certes, si l'homme souillé par un orgueil sans raison songeait bien de quelle semence corrompue provient la nature dont il est fier, croyez-le, tant qu'il vivrait, il ne s'élèverait pas du tout, à mon avis, s'il était sage.

241. O orgueilleux, démesurément coupable, ris de ta prestance et de ton état, qui n'est qu'ordure. Réfléchis et prie avec confiance maintenant; par toi-même, d'où viens-tu ? et où iras-tu demain, quand tu auras changé de voie ? Ah ! crois-moi, tu es en péril !

242. Bien des gens, assez fous pour penser qu'ils ne mourront pas, ont livré leur cœur, toujours changeant, à leurs ennemis qui ne changent pas, et dont les bandes innombrables sont occupées à gagner du pays; mais leurs charmes et leurs dignités ne dureront pas longtemps.

243. Ta fille et ton fils, bientôt ravis, iront assurément te voir couché dans la tombe, sois tranquille; quand tu y seras bien enveloppé, il n'y aura nulle impudence, quoi que tu aies valu autrefois, à s'aller mettre à tes côtés.

III

www.libtool.com.cn

244. Hep goap, Macabre are an Dancce,
 So yen quenan ¹ e contanance !
 Mar roez da loquance en brancel,
 Mar franc eu branc az iouancet,
 An Marv yen certain so guen et,
 Ne leso quet da monet pell.
245. Ma map, labour flour ez tourel,
 Ha bez ferv seder quent mervel.
 Mar quify syel Roe belly
 En les da respont ha contañf,
 Ne caffo Sathan nep anañf,
 Hoantec ez eu clañf gant avy.
246. Pep hent entroch ez cleavech huy
 Prezec an Hector colory ;
 En bet detry na quiffy den,
 Eff Alexander, dre nep antre,
 En stat bataill ho assailse,
 Rac ² a nep re ne douge den.
247. Pan deuz dezo garv an Marv yen
 En nep rout ne quefsont ³ souten :
 Lem ⁴ da tremen, an termen so
 Plen ordrenet, het ha ledan,
 Dre spacc saczun da pep unan,
 Na bras na byhan ne mano.
248. En creys mys haff an cazrañf so,
 Oar an bet cref pan decedo

¹ Guenam. — ² Var. Nac. — ³ Quefsnont. — ⁴ Len.

www.libtool.com.cn

III

244. Voici venir la Danse Macabre, dont l'allure glace d'épouvante ! Si déliée que soit ton éloquence dans le branle, si vert que soit le rameau de ta jeunesse, la froide Mort qui dansera avec toi, ne te laissera pas aller loin.

245. Mon fils, travaille bien dans ta tour, et sois très-ferme avant de mourir. Si tu reçois l'empreinte du Roi puissant, dans la cour des réponses et des comptes, Satan qui te convoite et qui est dévoré d'envie, ne trouvera pas en toi une connaissance.

246. Partout vous entendez parler entre vous des prouesses d'Hector ; dans tout l'univers on n'eût trouvé personne capable de le vaincre en bataille, ni lui ni Alexandre, en aucune rencontre, car ils ne craignaient aucun homme, quel qu'il fût.

247. Eh bien, quand la froide Mort vint à eux, ils ne trouvèrent d'appui nulle part : rude à passer, un terme fatal, en long et en large, à travers l'espace est assigné à chacun ; ni grand ni petit ne vivra toujours.

248. Dans le plus beau mois de l'été, où tel potentat qui gouverne le monde mourra, il pourrira,

Cof queyn ¹ ez breyno eff so coant
 He brut, quen munut ha ludu
 Cougant, dysmantet hac eat du
 A pep tu dyscurlu ² puant.

249. Ny hon hunan dan comanant
 So suget, credyt, resydant,
 Ha ny varyant consantet
 Da bech pechet, hep sellet quen,
 Ha bezout oar mar na goar den,
 Certen eu termen ordrenet.

250. Mar marv da eneff en cleffet
 Pan ay az corff dre nep torfet,
 Ez a calet, cret, da detyn ³;
 En poan ha souzan ez mano
 En tan ha frym en arrymo
 A huen, eno; nez vezo mez ⁴.

251. Loman goa an map a atraper
 En ty na belly Lucyffer!
 A pret preder ez mecherou;
 Pan vez en iffern hep quernez
 A bloazyou dou cant ha myl guez,
 Seder ne gruez nemet dezrou.

252. Da penn an hoaz, sygoaz! poaz glou ⁵
 Carguet a prevet ez metou,
 Ha sclacc a placzou, traou garu!
 Dyvat Sathan hep ehanaff
 Da pep eneff plant ⁶ so gant aff,
 Ret eu ouz beva bezaff maru.

¹ Var. Quern. — ² Discursu. — ³ Cret da decin. — ⁴ Var. Lege fin. —
⁵ Poan glaou. — ⁶ Plont.

dos et ventre, lui dont la gloire est éclatante, et son corps, aussi réduit que la poussière, s'écoulera de tout côté, décomposé, noirci, puant.

249. Pour nous-mêmes, simples mortels, soumis à la loi commune; pour nous-mêmes, hommes légers, qui avons consenti à une masse de péchés, sans y regarder, et qui sommes dans un danger que personne ne connaît, croyez-moi, le terme fatal est marqué.

250. Si, dans ta dernière maladie, ton âme sort de ton corps en état de péché grave, ton destin, crois-moi, sera rude : elle restera en peine et en frayeur dans le feu, dans les frimas qui l'environneront, couchée là, sans qu'il y ait de fin.

251. Malheur à l'homme enlevé d'ici-bas pour la maison souveraine de Lucifer ! Il en est temps, considère tes besoins; quand tu seras en enfer, sans quartier, depuis deux cents ans, depuis mille ans, tu ne feras qu'y arriver.

252. Dès le lendemain, hélas ! réduit comme la braise, tu auras ton sein plein de vers et glacé par places, chose affreuse ! Dans sa méchanceté, Satan frappe sans cesse toutes les âmes qui sont avec lui, et il leur faut, en vivant, mourir.

253. Quen lem ez quemesq en e scaru
 An tan creff a seff en ho baru,
 Ouz den quen garu er sparvent
 En scandal infernal calet,
 Ne gallet prym e estym quet;
 Dyou rann an bet a grahet quent.
254. Pobl an bet man, an tan, han ment
 Mar neant ez edy ho squyent;
 Certes en sent ne entente
 Pes hep esperenn so en ifternn yen
 Euzyc, lisquydic, byzhuyquen
 Nep oat na den no tremenhe.
255. Foll eu an heny na study se
 Ha na gra mat an stat maz dle,
 Rac berr ma charre oar he quys
 Ez vezo tymat relatet
 Da Lucifer, oar esperet,
 Nen devez quet quen couetys.
556. Maz soynche den certen en bet
 Bout en iffern en cernn bernet
 En tan manet, hep guelet Doe,
 Ha bezaf ret bepret seder
 Dre e blam iffam pep amser
 Ober a Lucifer he roe,
257. Ez quemerche plen myl enoe,
 Pan pathe e stat bet oat Noe,
 Quent ez dysavouhe e Croeer¹,
 Pan ve autrou glan oar an bet :
 Mar douc bech un grech² a pechet
 Ne deu quet nepret dipreder.

¹ Var. Crouer. — ² Mar douc bech un grec.

253. Si bien s'enlacent et se croisent les flammes dévorantes qui montent jusqu'à leur barbe, si rudement elles envahissent l'homme en proie au désordre affreux de l'enfer, qu'on ne pourrait pas concevoir un pareil désordre; on concevrait plutôt le monde mis en deux morceaux.

254. Le peuple d'ici-bas ne pourrait absolument rien comprendre à ce feu et à sa mesure; les saints eux-mêmes ne concevraient pas ce qu'il y a d'impitoyable, d'horrible, de dévorant dans les glaces infernales, d'où jamais personne ne pourrait sortir.

255. Bien fol est celui qui ne réfléchit pas à cela et qui ne fait pas son devoir comme il le doit, car dès que son tour arrivera il sera bientôt apporté à Lucifer qui l'attend et n'a pas d'autre convoitise.

256. Certes si aucun homme songeait qu'il sera mis dans le cercle de l'enfer, retenu dans le feu, sans voir Dieu, et qu'il lui faudra éternellement, par sa faute, appeler Lucifer son roi,

257. Il supporterait mille ennuis, — dût-il vivre autant que Noë, — fût-il roi de tout l'univers, — plutôt que de renier son Créateur : si une femme porte fruit du péché, elle n'est jamais sans souci.

258. Tom en broman chenyng glan manyer
 Her dre beuy en hy fier
 A couraig ha cher anteryn,
 Myr tenn out hy, na vyzy sot
 Cadarn ouz gouarn drouc oar not,
 Ha bez creff devot dre dotryn.

IV

259. Publyc¹ ez eu dic mylyguet
 Loman an map hep goap a pret
 Na guel bout goalchet a netra².
 Myl den so en bro a tro goly [s]
 Ouz dastum glat a drouc atys
 Da clasq coantys do queffrysa.
260. Bepret ez edout ouz routa
 Daz map haz par ouz douarha,
 Den crez ; goadyza dyouz a rez ;
 Ha pan decedy varyant
 Ez lesy flam da testamant
 Gant da azroant a cant guez.
261. Gant map a pres mar he lesez
 Nep guys dispar, oar digarez
 Yen ez manez, heb buhez glan,
 Amser da spehat ahet fun
 Na fizy pynvizyc en nygun.
 Disgra da cahun da hunan
262. Quen bout dyroudet en bet man
 Na lagass³ tam, cleu flam aman,
 En un ty byhan⁴ gant an bal.

¹ Var. Public. — ² Neutra. — ³ Legaff (*recté*). — ⁴ Bilian.

258. Toi qui brûles pour cette terre, tandis que tu y vivras libre, fier et heureux, garde-toi bien d'elle ; tu ne seras pas un insensé en éloignant vaillamment le mal de dessus toi, et en étant un vrai dévot conformément à la doctrine.

IV

259. Il est publiquement maudit, justement maudit ici-bas, le fils sans pudeur qui, dès sa jeunesse, ne peut se rassasier de rien. Il y a dans ce monde mille gens de désordre qui ramassent du bien par l'inspiration du démon pour satisfaire leur passion à la recherche des femmes.

260. Tu es toujours traçant à ton fils et à ta compagne la voie de la fortune, ô avare ; tu plaisantes ; mais quand tu mourras, homme léger, tu laisseras ton testament à ton ennemi, cent fois sur une.

261. Si tu le laisses naturellement à un fils pressé d'en jouir ; par la raison que tu restes froid et sans vie, tu ne seras plus riche, et n'auras plus le temps de semer au cordeau.

Défais le feu de ton foyer toi-même,

262. Avant d'être poussé de ce monde, sans rien léguer — écoute bien ceci — dans un étroit réduit à l'aide d'une pelle.

Malheur à l'homme, fût-il pape ou rabin, après les

Goa map, pan ve Pap arabyn ¹
 Goude fest he stat he latin
 Mar quaffe deffyn crymynal.

263. Pep dez cren y deffry ryal
 So e teyg mechant, ardant, strantal,
 Ne deu e nep stal dyvalau
 Dre splot convetys, hep disten,
 Ez caz luzas de nem asten
 Ahet ² corden en guzen scau.
264. Foll az hol mat haznat atau,
 Nemet pemp planquen a prenn fau
 Moan ha tanau daz distavaff ³
 Ne day ez querchen a tensor,
 Goude da glat plat, az cador,
 An hol cosquor daz enoraff.
265. Dre an dra man hanvet goazhet ⁴ bell
 Myl conscyancc so en brancel,
 Goal soyngaff mervel ez fellont
 Eynn guenn ho em hastenn quentrat,
 Hac a claf quen scaff han affuat,
 Quen coz hac ho tat ne pathont.
266. Quen monet, setu, an tu hont,
 Ez renq tut fier ober cont
 Serz mar quersont oar an pont stryz;
 Her dre tra certain ma nen greont
 Cougant gant an stroez ez coezhont
 Pan duy respont, maz vezont scuys.
267. Bech a pechet, e sellet piz,
 A renc ⁵ tenn en mat hac a tiz

¹ Arbin. *Lege* ha Rabin. — ² Het. — ³ Distanaff, *distennaff*? — ⁴ Var. Goahet.
 — ⁵ Rent.

joies de sa puissance et tout son latin, s'il trouve une fin criminelle ! www.libtool.com.cn

263. Tremble chaque jour bien réellement, toi qui es dans des habitudes mauvaises, passionnées, évaporées, d'en venir vilainement, par l'effet de ta convoitise, à te pendre sans rémission comme Judas ; à te pendre à l'aide d'une corde, à un sureau.

264. Toujours fou de tes immenses richesses, de ton trésor, tu n'emporteras avec toi que cinq planches en bois de hêtre minces et étroites, pour t'étendre, unique débris de tes biens, de ton trône, et des hommes de ta nation.

265. Par ce qu'on nomme *la gloire des armes*, bien des consciences sont agitées ; tels veulent mourir glorieusement que de vives douleurs terrassent ; ils tombent malades subitement, et ils ne vivent pas aussi vieux que leur père.

266. Avant d'aller là-bas, — voyez-vous, — les hommes superbes doivent faire leur calcul et marcher avec précaution sur le pont étroit ; s'ils ne le font pas maintenant, certainement ils tomberont tous dans les abîmes, quand viendra l'heure de la réponse, car ils seront lassés.

267. L'homme qui passe vêtu de gris avec sa lettre d'obédience¹ doit surtout y regarder de près et se

¹ Le Cordelier.

Map tremen en griz e lizer,
 Ha bout talvoudec bede garnn,
 (Savet pep unan he scouarnn)
 Rac just eu sustarn an barner.

V

268. En dyuez an bet caleter
 Tempest du, cruel a guelher !
 Coffat he atfer mecher so
 Quent donet rann en splann an dez
 Maz gourvezo ¹ den hep quen mez
 Pebez boutez en devezo.
269. An dour dyluyg a dystrugo
 Neat an bet man ; glan ne mano
 Un dro na pleno an bro man,
 Pan duy hep mez oll da golo
 Quen spann dyoz an knech ; mar seacho ²
 Ton ne chomo na coezo tan.
270. Neuse a pep tu quen buhan
 Cadarn an barner souveran
 A duy yen gueneomp ouz an tnou,
 Hac eff he mam dynam lames ³
 Da pep hep span glan Roanes
 Ha sent en les han santesou.
271. Han ol aelez rez en dezrou,
 Innumerabl, ne dint fablou,
 Dren coabrennou, bep sezlou quen.
 Hac ez duy goude a dehou
 Vayllant an tron an Guyrionou
 Da guyt ho corffou en louen.

¹ Gouzenzo. — ² Seaho. — ³ James.

décharger bien promptement du fardeau du péché, et être serviable jusqu'à la corne (que chacun dresse ici l'oreille !), car l'enfer du Juge est la justice même.

V

268. A la fin du monde, quel spectacle horrible, quelle sombre et affreuse tempête ! il est nécessaire que l'homme impudent y pense avant la venue définitive de ce jour de destruction, où il connaîtra son sort.

269. L'eau d'un déluge détruira entièrement ce monde ; en sa tournée elle ne laissera rien qu'elle n'aplanisse sur la terre, quand elle viendra du haut du ciel tout couvrir sans rien respecter ; et en même temps tombera un feu si ardent qu'il consumera l'univers.

270. Alors, tout-à-coup, le souverain juge descendra sévère et terrible vers nous qui monterons d'en bas de tout côté ; et avec lui sa mère immaculée, cette sainte reine de tout homme, les saints de la cour céleste et les saintes,

271. Et la foule innombrable des anges demeurés fidèles dès le commencement — ce ne sont pas ici des fables — seront portés sur les nuées et ne se tairont plus. Et puis, de la droite du ciel, viendront les justes valeureux cherchant joyeusement leurs corps.

272. Mall creff ho devez, ne deux goap

Ez duy splann en dez dyvezat ¹

A specyfyat dont ² tatdou ;

Neusse, quen splann ha qualan mae,

Ez ynt assuret ³ hep quet fae

A doubla gae pae ho ioaeou.

273. Nep so en iffern a bernou

So ho desyr hyr, ho guyriou,

Mar claff caffou en metou so

En tan, an sclacc ho soulacc yen,

Gant diaoullou, en crou couen ⁴,

Chom bizhuyquen a huen eno.

274. Pan duhynt gant Sathan a hano

Da guyt ho corffou a pep bro,

Oar un dro ez doublo ho poan ;

Na ma carhent na deuhent quet ⁵

Dan Barnn encharnet ahét cam

Da caffout muy blam dre tra man.

275. Pan duy da guyt lig an sig glan

Map Doe, Roe bet ⁶, het ha ledan

Ez gray quen buan unvanou

Dan eal Gabriel revelet

Senyff' e cornn couyornn ⁷ ornet

Da cleuet en holl bezredou.

276. Ha quen fornys dren ylisou

Distac a cor, hac en morou,

Splann dre lannou, han hynchou meur

Ez redo scaff an anaffon

Da guyt ho corffou ; dezrouzon

Dre reson maz questionher.

¹ Var. Diveza. — ² Dan (*reclé*). — ³ Assuret. — ⁴ Coen. — ⁵ Au lieu de *quet* lisez *tam*; la rime l'exige. — ⁶ Roe'n bet. — ⁷ Siniff. — ⁸ Couviern.

272. Ils étaient très-impatiens de la venue du dernier jour, du jour brillant annoncé à leurs pères ; lorsqu'il resplendira autant que les calendes de mai, ils auront l'assurance de voir, sans mentir, doubler les joies de leur récompense.

273. Les âmes qui sont entassées dans l'enfer ont un désir incessant ; elles regardent comme leurs droits (si leurs douleurs faiblissent au milieu du feu, quand la glace les soulage atrocement) d'y rester éternellement étendues avec les démons, dans l'ancre du deuil.

274. Lorsqu'elles viendront de là avec Satan, pour chercher leurs corps en tout pays, leur peine à toutes doublera, et elles voudraient bien ne pas se rendre, revêtues de leur chair au jugement, de peur d'éprouver ainsi une plus grande honte.

275. Quand le fils de Dieu, roi du monde, le parcourra en long et en large, pour chercher les hommes-liges du Saint-Siège, il fera, pour les réunir promptement, sonner à Gabriel, l'ange de l'Annonciation, sa trompette d'airain brillante, afin qu'elle soit entendue dans tous les cimetières.

276. Et très-pressées, à travers les églises en ruines et à travers les mers, et par les vastes landes, et par les grands chemins voleront légères les âmes à la recherche de leurs corps, et elles arriveront dès qu'on fera l'appel.

277. Ha quen buhan loman dan feur
 Mapden quen scort ne deporteur
 Quentrez danchorcher evel henn
 A cleyz pe a dehon dezrou chance
 Hervez e dellyt, credyt acc,
 Ez choaso dilacc e placenn.
278. Quement a voe gant Doe, Roe glenn,
 Croeet ha furmet, credet henn,
 Trist hep dystenn da tachenn man
 A Aeleez, Archaeleez, (pebez cry)
 Sant ha santez dre cortesy
 Yaha ay, bras ha bihan.
279. Doe quenta guir a dylibro
 Dan fals crysten certen eno
 Ez gouzvezo ne cheincho stat :
 Eat oas dynoas hep quen lastez,
 Start, hac ardant en carantez,
 Cougant, dan dez ma ez badezat ;
280. Hegas da stat, drouc croadur ¹ !
 Sede an croas am crougas assur,
 Am saff gant laur ², han curun
 A mach oar ma quernn a cernet ;
 En noaz daz dazprenn a penet
 Outraig em sachet aheth fun.
281. En guys man glan hep ehanaff
 Ez comso ³ Doe difoe ⁴, Roe bet ⁵,
 An dez divezaff dihañfal
 Ouz an re ehanff condamnet
 Goal amouc ⁶ ouz drouc ⁷ hantroquet
 Ha roet Drouc Speret do guedal.
282. Goude leal specialet
 Dan re a dehou ennouet

¹ Var. Croanedur. — ² Laour. — ³ Var. Compto. — ⁴ Divoe. — ⁵ Roë a bet.
 — ⁶ Amour. — ⁷ Drouch. — ⁸ Real. — ⁹ Bugale. — ¹⁰ Ronantelez.

277. Et soudain, au fur et à mesure qu'on se présentera, chaque homme sans attendre, à droite ou à gauche, selon ses mérites, de lui-même prendra sa place ; ceci est de foi.

278. Quiconque, croyez-le, a été créé et formé par Dieu, le roi du monde, ira triste et inconsolé vers cette place, avec les anges et les archanges, — et quels cris ! — avec les saints et les saintes pleins de courtoisie ; tous y viendront grands et petits.

279. Alors, au premier mot que Dieu dira au mauvais chrétien, il saura d'une manière certaine qu'il ne changera plus de condition : « Tu étais pur et sans aucune souillure, ardent et fort en ton amour, tu étais complet, le jour de ton baptême ;

280. Déploie ton sort, méchante créature ! voici la croix où je fus suspendu, où je fus élevé de terre ; voici la couronne qui ceignit et pressa mon front ; mis à nu, pour racheter tes fautes, on me tira outrageusement à l'aide d'une corde. »

281. De cette façon sévère, sans délai, Dieu le roi du monde, parlera en ce jour suprême et unique, aux hommes condamnés irrémissiblement à la douleur qui ne passe pas, et donnés en garde au démon.

282. Ensuite, resplendissant d'une beauté royale, il s'adressera à ceux de droite, à ceux d'une foi parfaite inspirée par le Saint-Esprit, et il leur dira doucement :

Parfet a cret en Speret glan
 Ez lavaro, ez comso rez :
 Deut huy, ryal ma bugalez *,
 Dam roantelez 'o an guez man.

283. Naonn splann, na nech, yvez sechet
 Certen bizhuyquen na penet
 Nemet joae parfet, credet sur,
 Noz bezo tam flam, nep amser ;
 Saczun curunet dybreder
 Vihet seder a mecher pur.

284. En guys man haznat da natur
 Ez compso dic publicc sigur
 Roe an neff mur a musur mat
 Hep goap ouz mapden sotenet,
 Maz bez hep sy gloryfiet
 Hac ouz galv salvet map e tat.

285. Acc an gracc man hep huanat
 Bezet autreet guelhet stat
 Deompny haznat, hep laquat sy,
 Goude hon respet en bet man
 Dre lyngn maz pynhomp entromp glan
 Guytebunan dan letany.

VI

286. Maz sonche den certain en maru
 Hac ouz pep barn pèguenn garu eu,
 Bizhuyquen en lech ne peche,
 Na ne hoarshe her dre ve beu.

AN FIN.

*

287. Aman ez achief an lefr man
 Meurbet devot ; da peb unan
 Da lenn dan re a Goelet Breiz
 Egnit chom fermoch en ho feiz.
 Mil ccccc ha xxx.

« O vous, mes vrais enfants, venez dans mon royaume, maintenant.

www.libtool.com.cn

283. Plus de faim, plus de chagrin, plus de soif en aucun temps, plus jamais de peine pour vous ; rien qu'une joie parfaite, croyez-moi ; heureux, sans soucis, vous allez être couronnés ; c'est de toute justice. »

284. De cette façon digne, publique, majestueuse, intelligible à la nature, parlera, sans mentir, le grand Roi du ciel, dont la balance est juste, à l'homme ébahi ; et le fils, sans péché, de son père, sera glorifié, appelé et sauvé.

285. Ah ! que cette grâce, que cette destinée sans soupirs, — la meilleure de toutes ! — nous soit accordée manifestement, certainement, après notre départ de ce monde ! Et puissions-nous monter au ciel tous ensemble en procession !

VI

286. Si l'homme songeait sérieusement à la mort, et combien chaque jugement est terrible, jamais il ne pécherait ici-bas, ni ne rirait tant qu'il vivrait.

FIN.

*

287. Ici finit ce livre très-dévoth ; que chacun de ceux de la Basse-Bretagne le lise pour demeurer plus ferme dans la foi.

1530.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES CONFRÉRIES BRETONNES, *leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs*, par M. Léon Maître, membre de la Société de l'Ecole des Chartes, officier d'Académie, archiviste de la Loire-Inférieure. In-8° de 50 pages. (Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4. Se trouvent chez les principaux libraires de Bretagne).

Ce titre seul attire l'attention et mérite l'intérêt; il le mérite d'autant plus que l'auteur, M. Léon Maître, n'est certes point un fantaisiste qui fait de l'histoire à vol d'oiseau, mais un érudit sérieux, minutieux, dont chaque ligne repose sur un document, chaque appréciation est justifiée par une étude où la science et la conscience sont toujours d'accord. Déjà M. Maître nous a prouvé, pièces en mains, que le vieux temps, le temps de Bossuet et de Cornille, n'avait été pour personne en France le temps de l'obscurantisme; il nous a fait suivre les pas de la charité, cette sœur aînée, très-aînée de la philanthropie, depuis ses premières *aumôneries* constamment ouvertes aux pauvres, aux malades, aux voyageurs, jusqu'à nos hôpitaux actuels, incomparables pour l'entente de l'hygiène, pour tout ce qui tient à la science technique, mais qui ne sont arrivés à ce point de perfection que par les essais accumulés de bien des siècles de tâtonnement et de dévouement. Aujourd'hui, c'est encore l'histoire de la charité qu'il nous donne, mais sous une autre forme, celle des secours mutuels, c'est-à-dire de la *fraternité*. On s'étonne quelquefois que les anciens hospices fussent surtout consacrés aux pèlerins et aux indigents et que la pensée des malades n'y vint que la dernière; mais pourquoi? Parce que le soin des malades revenait de droit aux membres de leur confrérie. Il n'y avait, en effet, que les gens *sans aveu* qui n'appartinssent pas à quelqu'une ou à plusieurs de ces associations fraternelles dont le but était de s'aider à vivre et, quand le jour était venu, à bien

mourir. Un homme *sans aveu* était précisément un homme sans *avoué*, ou, en d'autres termes, sans patron, sans confrères, à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui un vagabond ou un repris de justice.

M. Léon Maître constate que son collègue du Morbihan, M. Rozensweig, a rencontré des confréries *dans les plus humbles villages* et que lui-même, sans avoir eu le temps de fouiller les archives de toutes nos paroisses, avait pu s'assurer souvent de l'existence d'une confrérie *au moins*, dans les plus petites. A Nantes seul, il en compte *vingt-six*, indépendamment des corporations de métiers, qui étaient elles-mêmes de véritables confréries. Tel était l'état des choses avant la grande époque qu'on nous donne comme l'ère fatidique de la fraternité.

D'où provenaient ces institutions de piété et de bienfaisance ? M. Léon Maître n'hésite pas à le dire : elles provenaient de l'Evangile. C'était la traduction en œuvres de la parabole du Samaritain et de toute cette loi d'amour qui ne voyait que des frères dans tous les hommes. C'était aussi, comme le fait très-bien remarquer M. Maître, la pensée de l'éternité avec ses chances terribles. Prier les uns pour les autres fut toujours et partout la première préoccupation des confrères ; il y avait même des confréries qui n'avaient pas d'autre but. Hier encore, à Rome, avant l'invasion du *Kulturkampf*, le plus pauvre convoi se distinguait à peine du plus riche, tant étaient nombreux les confrères qui lui formaient cortège, et étincelant de lumières le cénotaphe de la confrérie. Les suppliciés eux-mêmes avaient leur escorte, leurs torches, leurs messes, leurs prières, que leur assuraient les statuts de diverses associations.

Augustin Thierry a voulu voir l'origine des confréries dans la *Ghilde* des Scandinaves ; c'est oublier, lui répond très-bien M. Maître, qu'entre la Ghilde des sectateurs d'Odin et les confréries des disciples du Christ, il y a eu la période des invasions barbares et le cataclysme moral qui en fut la suite ; c'est méconnaître, en outre, le caractère fondamental des associations chrétiennes, qui était la prière. Quant au principe de secours mutuels que Thierry signale dans la Ghilde, M. Léon Maître le met en doute : « Je n'ai pas » trouvé, dit-il, dans les pièces justificatives du livre, la moindre » confirmation de cette théorie hasardée. »

Qu'était-ce en effet que la Ghilde ? C'était un banquet funèbre où

des coupes, disons plus justement, des cornes, étaient vidées en l'honneur des dieux, des héros et des amis. Tous ceux qui y prenaient part faisaient le serment de se défendre les uns les autres, voilà tout; mais la pensée de l'avenir, vous ne l'apercevez pas. Le membre de la Ghilde est nommé *le Convive*; le membre de la confrérie est nommé *le Confrère*; n'y a-t-il pas là toute une différence?

Je sais bien que le mot de Ghilde se retrouve souvent dans les lois saxonnes avec un sens chrétien et appliqué à des associations chrétiennes; mais je sais également que le mot d'Olympe figure dans quelques-unes de nos hymnes; ce qui ne prouve nullement qu'on ait jamais confondu, dans le christianisme, la demeure de Dieu avec la demeure des dieux.

En définitive, la confrérie était un pacte d'amitié comme la Ghilde, et sa fête patronale était ordinairement suivie d'un banquet; mais le banquet était la partie principale dans la Ghilde; il n'était que l'accessoire dans la confrérie. Les confrères n'y voyaient qu'un souvenir des agapes chrétiennes, qui apparemment ne remontaient pas à la Ghilde.

Si maintenant nous voulions entrer dans le détail, que de différences! Les convives de la Ghilde s'entraidaient les uns les autres; les confrères faisaient plus: non-seulement ils pratiquaient la charité entre eux, mais ils la pratiquaient encore hors du cercle de la confrérie. Il était rare qu'une quête ne fût pas faite pour les pauvres, et le produit de ces quêtes a suffi quelquefois pour soutenir des hospices¹. L'obligation de s'aider n'était pas, en outre, vague et générale; elle précisait l'entretien des pauvres, le soin des malades; quelquefois, des dots pour les jeunes filles²; en première ligne, partout l'enterrement des confrères et des prières pour leurs âmes. Que sont nos sociétés de secours mutuels près de cette vaste et fraternelle organisation? Par les tiers-ordres, le christianisme, suivant le mot de Montalembert, avait *introduit la vie monastique dans la*

¹ L'hôpital du Saint-Esprit, à Marseille, ne pourvoyait à la nourriture des pauvres auxquels il servait d'asile, que du produit des quêtes faites par la confrérie des *droits de l'évêque et du clergé*, fondée en 1212. On pourrait citer bien d'autres exemples.

² L'archiconfrérie de la *Sainte-Annonciade*, à Rome, distribuait, à elle seule, 400 dots à de jeunes filles pauvres, le jour de sa fête. Le nombre des jeunes filles dotées dans la capitale du monde chrétien, s'élevait à plus de 1,500, et le total des dots à 600.000 écus (plus de 3.000.000 de francs).

famille et la société; par les confréries, il introduisait, en quelque sorte, la société et la famille dans l'étroite fraternité dont la vie monastique était **le plus complet modèle**.

M. Léon Maître nous donne les statuts de trois confréries bretonnes: celle des *saints Pierre et Paul*, dans notre cathédrale, de *Toussaint* à Vannes, et de *Toussaint* sur les ponts de Nantes. Le premier statut est toujours consacré au devoir de la prière et à l'assistance aux messes, vêpres et divers offices de la confrérie. Des amendes sont prononcées contre les absents, contre ceux qui vont *vagabonds* par l'église au lieu *d'aider à chanter*, suivant *leur possibilité et scavance*; contre ceux qui, à bon escient, font *cheoir de la cire* sur leurs confrères; puis vient le chapitre de la charité. Si un frère est malade, les autres frères sont tenus de le *visiter et conforter et caritativement inducer au salut de son âme*. Est-il *indigent ou besoigneux*, chaque membre de la confrérie est tenu de *lui aider*, ainsi comme un frère est *tenu faire pour l'autre*.

Le dîner qui réunissait les membres de la confrérie, au jour de la fête patronale, devait être donné *en lieu honnête*, et se passer *en silence, sans scandale*, ni murmure, ni moquerie d'aucune personne par *signe ou autrement*, et si quelqu'un osait le contraire, s'il advenait *discension ou riote*, une amende était prononcée contre le coupable. Ces statuts sont des modèles de prévoyance et de convenance. Mais, quelque soin que l'on prit de s'assurer de la *bonne vie et honneste conversation* de tous les confrères, ils étaient trop nombreux pour qu'avec le temps on ne vît plus d'un abus. Les œuvres pieuses ne se soutiennent que par la piété, et, si la piété diminue, elles déclinent. Le dîner donna lieu parfois à des désordres. M. Léon Maître ne les dissimule pas. Les confréries, d'un autre côté, accaparèrent un peu trop les églises, comme si elles leur appartenaient. Je pourrais citer telle confrérie des *Trépassés*, dans notre diocèse, qui encombrait l'église paroissiale, le jour des Morts, de blé, de laine, de lin, de victuailles mortes ou vivantes dont elle faisait une distribution aux pauvres après l'office; et, pendant l'office, le bruit, l'agitation, les piaulements, les querelles rendaient tout recueillement impossible. Les curés protestaient, mais les sacristains, nommés à l'élection et choisis de préférence parmi les *particuliers bons enfants*¹, laissaient trop souvent faire.

¹ Ce sont les termes mêmes dont se servent les curés.

Il y avait donc beaucoup à réformer ; la Révolution réforma à sa manière, c'est-à-dire qu'elle supprima ; comme elle ne pouvait cependant supprimer le besoin d'association, qui est de l'essence même de l'humanité, et que, d'ailleurs, toutes les associations ne lui déplaisaient pas, il s'établit un courant terrible vers les sociétés secrètes et ténébreuses, compagnonages, franc-maçonnerie, *ventes*, serments sur le poignard. A ce courant fatal répond heureusement aujourd'hui un autre courant, le vieux courant chrétien, rendant sa fécondité ancienne à notre sol dévasté. Les anciennes confréries renaissent, sans le banquet peut-être, mais avec la charité et la piété des premiers temps. La Révolution croyait avoir inventé les sociétés de secours mutuels ; elle est réduite à s'apercevoir que ces sociétés sont aussi anciennes que la foi et que jamais elles ne sont plus nombreuses que dans les pays où règne la foi. Comment énumérer toutes les associations pieuses de notre siècle ? Leurs *statuts* et *comptes rendus* forment déjà bien des volumes qui promettent une riche moisson aux archivistes de l'avenir : conférence de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'assistance des malheureux ; sociétés de Saint-François Xavier, de Saint-François Régis, de Saint-François de Sales pour aider l'ouvrier, soutenir la famille, protéger la foi contre l'hérésie ; confréries du Saint-Sacrement, du Saint-Rosaire, de la Bonne-Mort, etc., etc., s'étudiant à renouveler dans le monde l'esprit de prière. Tel est le spectacle que nous offre notre époque. Si l'âme y est souvent attristée, elle y trouve aussi bien des motifs d'espoir et de consolation. En face de l'ennemi, la famille chrétienne resserre ses liens ; on se rapproche, on s'appuie, on sent mieux chaque jour combien il est doux pour des frères de vivre, de marcher et de combattre ensemble : *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum !*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LES SONGÈRES, roman, par M. Ch. Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18 jésus. Paris, A. Lemerre, 1877.

Le public aime les romans ; bons ou mauvais, il lui en faut. Récréation pour les gens occupés, ce genre de lecture est, pour les oisifs, un moyen de passer le temps. Le fait est qu'à aucune époque, cette forme de la pensée n'a tenu dans la littérature une place com-

parable à celle qu'elle occupe aujourd'hui. Le journalisme, en introduisant le feuilleton dans la vie quotidienne, a développé la disposition naturelle de l'esprit humain à rechercher dans les fictions l'oubli de la vie réelle ; et il est permis de supposer aussi que les voyages, en multipliant les circonstances dans lesquelles on se trouve détourné de ses occupations, ont contribué à l'abandon des lectures sérieuses. La plupart des gens lisent pour s'amuser ; aussi le roman qui peint les mauvaises mœurs contemporaines est sans contredit le plus commun. Les œuvres de M. Zola, de M. Feydeau, de M. Belot, se vendent à foison ; on fait des éditions de luxe pour la *Germinie Lacerteux*, de MM. de Goncourt, et pour la *Bovary*, de M. Flaubert. Rien de trop bas, rien de trop ignoble pour les gens blasés. Le roman historique se fait rare ; ce genre ressemble trop à l'histoire ; quant au roman d'aventure, il tend chaque jour davantage à se cantonner dans le monde interlope des escrocs, pour retracer les péripéties des instructions judiciaires.

Il est heureux que, pour répondre à cette passion du jour, les bons romans ne manquent pas, et, grâce à Dieu, il en est ainsi. Chaque jour, il s'en publie qui peuvent amuser les plus difficiles ; sans parler des innombrables traductions des romans étrangers qui sont, généralement, plus que les nôtres, respectueux du lecteur, on peut dire que jamais la jeunesse n'avait eu pareil choix à sa disposition. Néanmoins, comme il faut du nouveau, et toujours du nouveau, c'est une bonne fortune d'avoir à signaler un roman dont le style est pur et la pensée élevée. Celui de M. Robinot-Bertrand nous attire d'ailleurs par plus d'un côté : il a été composé à Nantes, par un Nantais, dont les débuts poétiques ont été remarqués ; il y a été imprimé, et le théâtre de l'action est une propriété nommée *les Songères*, que l'on aurait peut-être quelque peine à trouver sur la carte, mais qui certainement doit être assise sur les coteaux de la rive droite de la Loire, dans les environs de la Basse-Indre. M. Robinot-Bertrand affectionne cette région ; c'est là que se déroulent plusieurs des scènes de la *Légende rustique*, poème qui contient de fort beaux vers, et c'est en l'honneur de ces mêmes rives qu'il avait intitulé un autre recueil de poésies : *Au bord du fleuve*. Ce n'est donc qu'après avoir assoupli son langage par le rythme du vers que M. Robinot-Bertrand a abordé la prose ; plus d'un auteur a procédé ainsi et ne s'en est pas mal trouvé.

Nous le féliciterons d'avoir laissé de côté cette fois les considérations sur la société qui donnaient à penser qu'il avait étudié l'ouvrier et le paysan dans le *Meunier d'Angibault* et dans le *Compagnon du tour de France*. La teinte légèrement démocratique que l'auteur a donnée aux œuvres poétiques que j'ai nommées, et auxquelles il faut ajouter *La fête de Madeleine*, nuisait certainement à l'effet que le talent du poète aurait pu produire. On admet généralement, depuis Boileau, que l'artiste a le don de rendre agréable le monstre le plus odieux ; mais il ne nous est point démontré que le législateur du Parnasse eût parlé de la sorte, s'il avait pu entrevoir quelque alliance entre l'art et un parti qui s'honore de flatter les instincts de la foule, sous prétexte de servir ses intérêts. L'art est l'expression d'un sentiment délicat et élevé qui ne se rencontre que dans les natures d'élite ; l'art c'est le beau, et Brizeux nous l'a dit :

Le beau, c'est vers le bien un sentier radieux.

Or les sentiers ne sont pas faits pour la foule. Efforçons-nous, s'il est possible, de mener au bien cette foule, par les grands chemins qui sont ouverts, mais ne nous flattons pas de l'amener jamais à sentir les charmes de l'éternelle beauté.

Dans ce livre, consacré à l'art et aux artistes, on ne trouve donc aucun paysan mécontent de son sort, comme le Gabriel de la *Légende rustique*, aucun ouvrier-poète, comme le mari de Madeleine ; l'auteur a compris que, pour l'artiste vraiment épris du beau, et occupé de le réaliser, la société est toujours bien faite, si elle contient des gens aptes à comprendre ses œuvres et capables de les acheter. Le fond du livre est une étude de l'idéal, et comme l'esthétique est, de sa nature, une science un peu subtile, l'auteur a mis en jeu les passions humaines, pour incarner en quelque sorte les théories dans des êtres vivants et les rendre plus saisissables. S'il célèbre l'art, dit-il dans sa préface, il n'est pas de ceux qui croient que l'art est le but : l'art guide vers le but. Il fait dériver l'art des profondeurs mêmes de l'âme ; pour lui, aimer est la source éternelle où l'art doit puiser. L'idéal ainsi compris conduit nécessairement à Dieu, car son dernier terme est dans l'infini, c'est-à-dire en Dieu, le vrai et absolu idéal n'étant autre que Dieu lui-même.

Je doute fort qu'avec une pareille visée, Lesage lui-même fût

arrivé à écrire un roman aussi amusant que *Gil-Blas* ; c'est beaucoup néanmoins d'avoir créé une fable dont la donnée est simple, mais d'un intérêt plus que suffisant pour que la lecture soit toujours agréable et facile.

Les Songères, situées au milieu d'un admirable paysage, appartiennent à un jeune homme nouvellement marié, et qui, non moins que sa femme, a le culte des beaux-arts. Ils forment le projet de transformer leur habitation en un véritable palais, et, à la manière de ces princes romains et florentins, qui appelaient pour décorer leurs demeures devenues célèbres les artistes les plus distingués de la Renaissance, ils ont attiré chez eux peintres et sculpteurs. Une nièce, fort belle, fort coquette, et très-capable de donner la réplique sur toutes les questions d'art, est venue de Paris passer quelque temps à la villa ; elle se nomme Régane, comme la fille du roi Lear. A quelque distance des Songères, se trouve aussi en villégiature un autre ménage, dont le mari, amateur déterminé de la pêche, n'aime rien au monde que ses filets et sa fille Albertine, charmante enfant, naïve et douce, mieux faite pour donner aux autres l'idée du beau que pour en disserter.

Les artistes sont au nombre de trois : George Langon, peintre et sculpteur de génie ; Galéas, un Dalmate, fort bien doué, et qui joint à des agréments physiques remarquables un talent de premier ordre ; Rochetin, qui demeure à quelque distance avec sa femme, devenue folle depuis le jour où un tableau, dont dépendait la fortune de son mari, a été crevé par un envieux demeuré inconnu. Au milieu d'eux passe et repasse, étourdissant tout le monde par ses saillies mordantes, un ancien artiste nommé Sévracque, qui est laid et manchot, et qui, devenu impuissant à produire le beau, en parle comme un homme supérieur et s'est attaché à George Langon, pour lequel il éprouve tous les sentiments de l'amour paternel. Un médecin de campagne, jovial et de bonne humeur ; le fils de ce médecin, jeune homme timide qui cache sous un extérieur disgracieux des trésors de science et de sentiment ; le père de Régane, parisien de la secte d'Epicure, qui préfère les tons chauds d'une dinde truffée, cuite à point, à tous les jaunes des Vénitiens ; tels sont les personnages, dont je donne à peine les contours principaux.

Il est inutile de dire que Régane et Albertine trouvent parmi les interprètes du beau idéal de respectueux adorateurs de la beauté terrestre. L'intrigue repose presque tout entière sur l'accusation portée contre George Langon, d'avoir jadis détruit le tableau de Rochetin, et sur sa passion pour Albertine, que ses parents refusent de donner à un homme soupçonné d'un acte indélicat. L'un des jolis épisodes est le chapitre de l'amour du jeune Samson, le fils du médecin, pour la belle Régane qui le dédaigne, et qui se voit en dernier lieu délaissée de tout le monde, malgré son esprit et sa beauté, tandis qu'Albertine épouse George Langon, dont l'innocence est démontrée.

La plupart des descriptions mériteraient d'être citées : ce sont des tableaux achevés, où souvent on aperçoit dans le lointain resplendir notre beau fleuve. Pour donner seulement une idée du style de l'œuvre, nous détacherons cette page du carnet de Sévracque :

« Quand chez un peuple l'art périt, c'est que ce peuple a laissé tarir en soi l'élévation morale.

» L'idéal ne fait jamais défaut ; mais l'œil se lasse de le contempler.

» L'idéal est comme un mystérieux diamant aux innombrables facettes : chaque artiste n'en voit que quelques-unes ; mais, à côté de celles-là, il y en a d'autres en si grand nombre que l'humanité ne pourra jamais les apercevoir toutes, quels que soient l'élargissement et la puissance de son regard.

» Par le mensonge finissent l'art et les peuples. L'artiste doit demeurer sincère comme l'enfant, « *sicut parvuli*. »

» George, pour la sincérité, est vraiment un enfant ; ses erreurs et ses fautes ne sont jamais venues du mensonge.

» O sincérité, trait essentiel du caractère français, toi la meilleure, la plus haute, la plus sainte de nos qualités, toi par qui l'art chez nous est encore le premier du monde, toi qui nous as toujours conseillé de prononcer le mot que les autres peuples gardaient sur les lèvres ; ô sincérité, toi qui es pour notre patrie sa puissance d'attraction, et qui lui as fait pardonner tant de sottises ; ô sincérité, vis toujours dans nos cœurs. Toi morte, ô sincérité, mort serait le génie de notre race. On a dit : « la Grèce menteuse » ; qu'on dise : « la France sincère. » O sincérité, fais vivre la noble France ! »

Assurément, il y a du courage à employer son talent à écrire un tel livre par le temps qui court, et pour tourner le dos à la popularité qui sourit à tant d'œuvres vulgaires, on ne saurait prendre une plus digne attitude.

ALFRED LALLIÉ.

www.libtool.com.cn

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Un livre du chroniqueur Bernadille. — L'achèvement de la cathédrale de Nantes. — Nécrologie : Le R. P. Denis, MM. de Kergaradec, de Gouyon et le général de Roujoux. — M. Yan Dargent, chevalier, et M. Victor Massé, officier de la Légion d'honneur.

Est-il, dans une revue, une place meilleure que la *Chronique* pour parler d'un chroniqueur ? Et peut-on en vanter un plus spirituel, mieux informé, plus varié de sujets, de ton, d'allures, que le Bernadille du *Français*, qui vient de réunir ses articles en un volume intitulé *Esquisses et croquis parisiens* ? Le nom de l'écrivain éminent qui se cache sous ce pseudonyme, commence déjà à être le secret de la comédie, mais nous sommes à peine sortis du carnaval, et ce n'est pas le moment de lever les masques. Il nous importe assez peu d'ailleurs, quand nous voyons jouer le *Mariage de Figaro*, et que nous sommes éblouis par la verve du barbier, de savoir si le rôle est tenu par Got, par Coquelin ou par tel autre. Notre esprit est tendu, le temps passe rapidement et nous sommes charmés. Tel est l'effet que produit Bernadille, qui n'a que l'esprit de commun avec Figaro, dans ses revues du monde parisien, qu'il décrit à tous les degrés de l'échelle sociale. Pour lui, pas un recoin — de ceux, bien entendu, où l'on conduit les honnêtes gens, — ne reste inexploré. Ce cocher, vêtu de noir avec des aiguillettes blanches qui conduit la dernière voiture, il vous fera sa physiologie, et il vous conduira au dîner des croque-morts. De Nanterre, où l'on couronne la rosière traditionnelle, il passe aux cafés-concerts, qu'il décrit par le menu, depuis le café-concert des Champs-Élysées jusqu'à celui de la rue Mouffetard. Aimez-vous les joujoux ? Voici la chronique de l'année écrite par la bimbeloterie parisienne. Bernadille a même découvert une religion nouvelle, qui a ses prêtres, sa liturgie, ses livres de prières, et qui peut rendre jalouse celle de M. Loyson, car elle a des fidèles. Nous autres, gens de province, qui avons encore des domestiques auxquels nous pouvons confier nos enfants, nous frémissons en lisant l'étude des domestiques parisiens, qui n'ont aucun secret pour lui, car il a su se faufiler au bal des gens de maison. Il sait, au besoin, faire de la morale, et il venge la belle-mère, cette victime du monde parisien, en montrant que les gendres sont trop intéressés à rejeter leurs torts sur les autres, pour qu'on puisse croire leurs accusations.

Qui n'a, au moins une fois en sa vie, déménagé, et ressenti ces tranches douloureuses que fait éprouver la vue d'une table qui se disloque sous l'effort maladroit d'un portefaix, ou le spectacle d'un panier de beaux livres, dont les dos en peau s'écorchent au contact de l'osier? Bernadille a sûrement déménagé l'an passé, car il y a des cris de l'âme dans cette peinture de l'homme qui, arrivé dans son nouveau domicile, s'aperçoit qu'on a mis la brosse au cirage dans sa toilette, et ses peignes dans le tiroir de la table de cuisine. L'homme qui se chauffe gratis est malheureusement une vérité, et plutôt à Dieu qu'il n'y en eût qu'un! Bernadille fait pour vous sa connaissance; il l'a suivie, de la Bibliothèque nationale à la Sorbonne, du Collège de France au cours de thibétain; douloureuse épopée d'un pauvre diable qui a, durant cet hiver exceptionnel, fait certainement plus d'une infidélité au cours de japonais de M. Léon de Rosny. Sauf dans une *entrevue avec l'illustre vieillard*, et dans une liste d'adresses de MM. les députés, où la politique n'est encore qu'effleurée, bien que les personnages soient fortement égratignés, on ne trouve rien dans ce volume qui rappelle Versailles et tout ce qui s'ensuit. Donc, aucun mot ne choque ni ne détonne dans ce volume, mais de l'humour, de l'esprit à pleines mains; des vérités, des réalités, et pas de réalisme. Bernadille est loin de trouver que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais comme on ne peut pleurer de tout, il trouve que le mieux est encore d'en rire.

— Revenons en Bretagne, et hâtons-nous d'annoncer à nos lecteurs l'achèvement probable de notre cathédrale de Nantes. Le dimanche 28 janvier, Mgr Fournier y monta en chaire, pour prononcer à cet effet une chaleureuse allocution, que nous allions étudier, lorsque notre excellent ami M. Eugène de la Gournerie nous a apporté les pages suivantes, que nous insérons avec empressement :

« L'appel de notre évêque répond à un besoin si généralement senti et dont nous nous sommes fait nous-même trop souvent l'interprète pour que nous puissions y être indifférent. Peut-on, en effet, ne pas gémir sur l'état de notre cathédrale? Commencée par nos ducs, inachevée après eux, elle est parmi nous le dernier monument et comme l'adieu interrompu de notre vieille nationalité bretonne ¹. Ce n'est pas une église, c'est une moitié d'église, et plus son porche était majestueux, plus ses nefs étaient grandioses, plus il

¹ L'architecte de Saint-Pierre, *architectus* ou *magister novi operis*, comme portent indifféremment les registres, fut un nommé Mathurin Rodier, qui devait recevoir, comme *maître de l'œuvre*, un blanc de plus par jour que les autres ouvriers et, chaque année, une robe de la valeur d'un marc d'argent pour sa femme. — Voir une note de notre savant ami M. de la Borderie dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, t. I, p. 104.

était pénible de n'apercevoir au bout de quarante mètres que de hauts murs et un sanctuaire étroit et bas. Mais ce sanctuaire lui-même n'existe plus ; il tombait, on l'a démolí, et il ne reste, à l'heure qu'il est, pour le grand autel, l'évêque, le chapitre, le clergé paroissial, la maîtrise, qu'une vieille rotonde à la clôture de parpaings et aux arceaux étayés.

Ainsi, deux débris soudés l'un à l'autre, débris d'un plan magnifique et débris ruineux d'un vieux sanctuaire ; voilà en quoi consiste aujourd'hui la cathédrale d'une ville de cent-vingt mille âmes et d'un diocèse de six cent mille.

Si, au moins, ces débris pouvaient suffire à la population ! Mais, tout le monde le sait, il n'en est rien. Chaque grande fête, chaque cérémonie nous en donne la preuve. Ce n'est donc pas l'art seulement qui demande l'achèvement de Saint-Pierre, c'est, on peut le dire, la nécessité.

Il est remarquable, au reste, que la première pensée de cet achèvement est venue à un pouvoir qui s'occupait fort peu des intérêts catholiques. C'était quatre ou cinq ans après la révolution de 1830. Notre évêque, M^r de Guérines, désirait obtenir quelques fonds pour approprier au service des catéchismes les constructions inachevées du transept septentrional. — Mais, Monseigneur, lui dit le ministre, pourquoi vous borner à une chapelle, lorsque vous avez votre cathédrale à finir ? — Nous entendons encore le vieil évêque exprimant la surprise et l'émotion que lui causa une pareille ouverture. Et ce ne furent pas de vains mots ; un plan fut adopté, des allocutions furent faites. Malheureusement, nous savons avec quelle lenteur ont marché les travaux. Tandis que la plupart des paroisses de la ville édifiaient, de fond en comble, de nouveaux sanctuaires où revivait toute la poésie des âges de foi ; tandis que Saint-Nicolas, Saint-Clément, Sainte-Croix, Notre-Dame, Sainte-Anne, Sainte-Madeleine, modifiaient complètement l'aspect général de notre ville par leurs pinacles, leurs clochetons, leurs flèches, leurs coupoles, les nouvelles constructions de Saint-Pierre n'offraient à l'œil, sur la plus belle de nos promenades, que des piliers inachevés, des arceaux ne supportant aucune voûte, tout ce qui ressemble le mieux à une ruine.

Et voilà trente-six ans que cela dure ! Que faut-il cependant pour que cette ruine devienne un splendide édifice ? — Une somme élevée peut-être, mais dont le gouvernement nous offre la moitié, à la condition que nous ferons l'autre.

A quoi bon cependant, me dira-t-on, élever pierre sur pierre lorsque tout s'écroule ? Ne nous suffit-il pas de songer aux âmes, ces pierres vivantes du temple de Jésus-Christ, qui appellent de tout côté au secours : dans l'armée, dans l'école, et dans ce haut enseignement catholique à peine conquis et pour lequel tant de sacrifices sont faits autour de nous, à nos portes ? Nous désintéresserons-nous de pareilles œuvres, qui ont besoin

d'être soutenues, fortifiées, développées ? — Non, mille fois non. — Négligerons-nous la moindre de nos œuvres anciennes ? C'est impossible. Mais songeons bien que l'effort qu'on demande à la paroisse Saint-Pierre, dont a population dépasse quinze mille âmes, n'a pas effrayé des paroisses de six ou huit mille. Il ne s'agit pas d'ailleurs uniquement d'une œuvre paroissiale, mais d'une œuvre diocésaine. Saint-Pierre a plus d'une fois porté son obole aux églises ses filles; celles-ci ne refuseront pas leur obole à Saint-Pierre.

On voit que l'œuvre peut être accomplie sans des efforts qui seraient un obstacle pour tout le reste. L'orage menace, il est vrai; mais il n'est pas plus menaçant que le jour où Notre Seigneur reprocha leur peu de foi à ses apôtres, *quid timidi estis, modicæ fidei?* A l'œuvre donc, quoi qu'il arrive; Dieu ne dort jamais complètement.

N'oublions pas, enfin, que notre cathédrale est notre mère, *Ecclesia mater*, qu'elle est de plus un mémorial vivant de presque tous nos saints. Sur l'emplacement qu'elle occupe s'élevait, au VI^e siècle, la basilique de Saint-Félix, une des merveilles des Gaules; dans l'enceinte de cette basilique furent martyrisés, au IX^e, saint Gohard et un grand nombre de nos ancêtres; sur ce sol sacré ont passé et prié saint Martin de Vertou, saint Pasquier, saint Hermeland, saint Emilien et l'armée nantaise, avant de marcher avec lui contre les bandes sarrazines. Saint Vincent Ferrier y prêcha l'avent en 1418; puis la première pierre de la cathédrale actuelle est posée par le duc Jean V, en 1434; la bienheureuse Françoise d'Amboise y fait son entrée solennelle comme duchesse de Bretagne en 1450; Pierre du Chaffault, l'un de nos plus saints évêques, décore son *portail et chef-d'œuvre* de bas reliefs de bronze en 1470; et sur sa chaire pastorale se succède toute une suite d'évêques dont on peut dire qu'aucun n'a trahi sa foi.

Citons seulement Turpin de Crissé de Sanzay et Mauclerc de la Musanchère, qui sauvèrent le diocèse de la peste du jansénisme, et Frétat de Sarra, qui l'embauma du parfum de ses vertus. Pourrions-nous oublier, enfin, ceux qui, depuis la tourmente révolutionnaire, ont reconstitué l'Église de Nantes, et par leur piété, par leurs œuvres, lui ont rendu son ancienne prospérité ?

Nous n'avons donc pas un seul pieux souvenir qui ne nous rattache à notre cathédrale. Les souvenirs de la patrie ne lui sont pas non plus étrangers. Nos princes les plus célèbres, Charles le Pieux, Jean le Conquérant, Jean le Bon, Richemont, le vainqueur des Anglais, Anne de Bretagne, la bonne duchesse, et, depuis notre réunion à la France, Henri IV, Louis XIV, s'y sont agenouillés devant Celui par qui règnent les rois. Napoléon y est venu, à l'heure d'un revers imprévu de ses armes, et y a senti, pour la première fois peut-être, cette main d'en haut qui de-

vait plus tard s'appesantir sur lui ¹. Notre cathédrale possède, enfin, le tombeau de notre dernier duc, tombeau splendide qui est le chef d'œuvre de la Renaissance, et elle attend le jour où une place sera faite à celui de notre dernier héros, de La Moricière. Laissons-nous ce glorieux marbre, qui a fait l'admiration de tous à la dernière exposition et que tous nous envient, vieillir obscurément dans la poussière d'un atelier?

Est-ce assez? Mais s'il fallait un motif de plus pour hâter les travaux de Saint-Pierre, nous dirions : l'Église est toujours heureuse de mettre le génie à l'œuvre, mais elle l'est bien plus encore de mettre le pain à la portée de l'ouvrier. Lorsqu'en 1848, le travail cessait partout, il ne cessa jamais à Saint-Nicolas, et, depuis six ans, lorsque tant de chantiers ont été fermés, ceux de Saint-Donatien et de Saint-Similien sont toujours restés ouverts. Qu'il en soit ainsi de notre cathédrale; qu'elle soit une fois de plus une *église-mère* au milieu des calamités publiques, et, dans trois ans, nous pourrons chanter le cantique d'allégresse en entrant dans le temple achevé, que notre piété aura offert au Seigneur : *In domum Domini ibimus.* »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces éloquents considérations : la souscription est ouverte et promet d'être fructueuse; Mgr Fournier s'est inscrit en tête pour 5,000 francs; Mgr Richard, archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris, pour 3,000, et le Chapitre pour une contribution très-généreuse. Leur exemple va être certainement imité.

— Le R. P. Denis, depuis de longues années supérieur général des Pères du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, est décédé subitement le 14 février à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Il était âgé de 67 ans.

— M. le V^{te} Le Jumeau de Kergaradec, membre de l'Académie de Médecine, ancien recteur de l'Académie du Morbihan, est mort à Paris, le 5 février, dans sa 90^e année. Il était le beau-père de notre compatriote M. Aurélien de Courson, si connu pour ses travaux historiques et littéraires. — M. de Gouyon, ancien député du Morbihan, est décédé le 8 février, à son château de la Ville-Janvier, à l'âge de 73 ans.

Nous reviendrons sur ces deux nobles existences.

— Le 30 janvier, Landerneau voyait s'éteindre un de ses plus dignes enfants, M. le général de Roujoux, et, quelques jours après, un autre de ses fils, M. Yan Dargent, au pinceau duquel on doit les belles peintures murales de la cathédrale de Quimper, était nommé chevalier de la Légion d'honneur, en même temps que notre compatriote, M. Victor Massé, était élevé au rang d'officier, pour son bel opéra de *Paul et Virginie*.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ Ce fut à Nantes que Napoléon apprit la capitulation de Baylen.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

www.libtool.com.cn

ALMANACH administratif et commercial de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour l'année 1877. In-18, 271 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ALMANACH DES ADRESSES DE RENNES, annuaire d'Ille-et-Vilaine, et des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Rennes, 29^e année, 1877. In-18 Jésus, 384 p. Rennes, imp. Oberthur et fils ; lib. Dubois. 1 50

ALMANACH MORBIHANNAIS pour l'année 1877. In-8°, 60 p. Vannes, imp. et lib. Galles.

ANNUAIRE administratif, industriel et commercial du département d'Ille-et-Vilaine et de la Cour d'appel de Rennes et des tribunaux du ressort. Almanach des adresses de Rennes, 45^e année, 1877. In-18 Jésus, 384 p. Rennes, imp. et lib. Leroy fils. 1 50

APPLICATION INDUSTRIELLE de la force centrifuge à la fabrication du vin. Notice complémentaire ; par M. Anizon. In-8°, 11 p. Nantes, imp. V^e Melinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 2^e semestre 1875.

AVANT-PROJET D'UN GRAND CANAL MARITIME TRAVERSANT LA FRANCE ; par Joaschim, chef de district du chemin de fer d'Orléans, à Châteaulin (Finistère). In-8°, 12 p. Quimper, imp. Caen.

EN DOCTRIN A GRECHÉNEAH É BÉR GUIRIEU. — In-18, 18 p. Vannes, imp. et lib. Galles.

ENQUÊTE (L') SUR LES CHEMINS DE FER. Notes adressées à la Commission. — In-8°, vii-67 p. Fontenay-Vendée ; imp. et lib. Robuchon.

ETUDES D'ENTOMOLOGIE. Faunes entomologiques. Descriptions d'insectes nouveaux ou peu connus, par Charles Oberthur. 1^{re} livraison, Faune des lépidoptères d'Algérie. 2^e livraison, Nouveaux lépidoptères de la Chine. — Gr. in-8°, 108 p. et 8 pl. ; Rennes, imp. Oberthur et fils.

GUERRES DE LA VENDÉE. Correspondances inédites des généraux Travot et Watrin ; par A. du Chatellier, correspondant de l'Institut. — In-8°, 47 p. ; Orléans, imp. Colas ; Paris, lib. Picard.

GUIENNE (LA) ET LA GASCogne A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. II. — Henri-François Salomon de Virelade et sa correspondance inédite (1620-1670) ; par M. René Kerviler. — Broch. in-8°, 58 pp. ; Paris, Dumoulin.

GUIDE HISTORIQUE DE VITRÉ ; par J. Guays. In-12, 31 p. Vitré, imp. et lib. Guays. » 60

GUINGAMP ET SA BANLIEUE ; par P. de Courcy. In-8°, 19 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme.

LA HÉRISSE DE NOËL DU FAIL ; par Arthur de la Borderie. In-8°, 31 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

LIVINGSTONE*

Ce fut en 1840 que Livingstone, à l'âge de vingt-sept ans¹, aborda pour la première fois ce continent sud-africain dont il allait être en même temps le Colomb et le Las Casas.

Animé d'un zèle religieux et philanthropique aussi dévoué que

* Notre collaborateur, M. Lucien Daboïs, veut bien nous communiquer, en épreuves, sous ce titre, des fragments d'un des chapitres inédits du tome II de son ouvrage, *Le Pôle et l'Equateur*, dont une nouvelle édition va incessamment paraître à la librairie Lecoffre, et dont nous nous proposons de rendre compte en temps et lieu. Consacré à l'Afrique (*Désert, Soudan, Nil, Région des grands lacs, Races et langues, etc.*), ce second volume offrira le résumé des découvertes — des plus anciennes aux plus récentes, du Carthaginois Hannon à l'Écossais Cameron — dont ce grand et toujours mystérieux continent a été et est encore le théâtre, et personne n'ignore de quel puissant intérêt sont ces découvertes, sous le double rapport géographique et ethnologique.

Le tome I^{er} de cet ouvrage, dont nous entretenmes nos lecteurs lorsqu'il parut, nous retraçait, au point de vue pittoresque et scientifique à la fois, le dramatique récit des dernières expéditions au Pôle nord; puis, dans un long appendice, le double système circulaire des courants de l'atmosphère et de l'Océan, avec leur merveilleuse et grandiose harmonie.

Réunis, ces volumes présentent, on le voit, l'ensemble de ces deux grandes questions géographiques, plus que jamais à l'ordre du jour, du Pôle nord et de l'Afrique centrale. A ce titre, nous ne pouvions hésiter à mettre sous les yeux de nos lecteurs ce chapitre, où, faute de place, nous regrettons d'avoir eu à faire de trop nombreuses coupures. (*Note de la Rédaction*).

¹ David Livingstone naquit le 19 mars 1813, à Blantyre, dans le comté écossais de Larnak. Originaire d'Ulva, l'une des îles Hébrides, sa famille, restée longtemps catholique, n'était riche que de sa traditionnelle probité. Un de ses ancêtres était mort à la bataille de Culloden, pour la cause des Stuarts.

Apprenti fleur dès l'âge de dix ans, puis ouvrier ti seur, le jeune David, avec cette

REPERTOIRE ALPHABÉTIQUE ET VENDÉEN

www.libtool.com.cn

ALMANACH administratif et commercial de Nantes et du département de Loire-inférieure pour l'année 1877. In-18, 271 p. Nantes, 7 avant et 2ème tirage.

ALMANACH DES JUDGES DE RENNES, annuaire d'Ille-et-Vil tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Rennes, 29e année, 1877. 304 p. Rennes. imp. Oberthur et fils ; lib. Dubois.

ALMANACH MATHÉMATIQUE pour l'année 1877. In-8°, 60 p. Nantes et lib. Galles.

ALMANACH administratif, industriel et commercial du département de la Loire-inférieure et de la Cour d'appel de Rennes et des tribunaux de commerce de Rennes, 45e année, 1877. In-18, 271 p. Rennes, imp. et lib. Leroy fils.

APPLICATION INDUSTRIELLE de la force centrifuge à la fabrication du papier. Notice complémentaire ; par M. Anizon. In-8°, 11 p. Nantes, imp. et lib. Galles.

EXTRAIT des Annales de la Société académique de Nantes, 2e série.

AVANT-PROJET D'UN GRAND CANAL MARITIME TRAVERSANT le département de la Loire-inférieure, par Joachim, chef de district du chemin de fer d'Orléans, (ministère). In-8°, 12 p. Quimper, imp. Caen.

EN DOCTRINE A GRECHÉNEAU É BÉR GUIRIEU. — In-18, 12 p. Nantes, imp. et lib. Galles.

ENQUÊTE (L') SUR LES CHEMINS DE FER. Notes adressées au ministre des Travaux publics. — In-8°, VII-67 p. Fontenay-Vendée; imp. et lib. Buisson.

ETUDES D'ENTOMOLOGIE. Faunes entomologiques. Des nouvelles ou peu connues, par Charles Oberthur. 1re livraison, Lépidoptères d'Algérie. 2e livraison, Nouveaux lépidoptères d'Algérie. — Gr. in-8°, 108 p. et 8 pl.; Rennes, imp. Oberthur.

GUERRES DE LA VENDEE. Correspondances inédites de Watrin et Watrin; par A. du Chatellier. — In-8°, 47 p.; Orléans, imp. Colas; Paris, lib. Buisson.

GUIENNE (LA) ET LA GASCOGNE. — In-8°, 47 p.; Orléans, imp. Colas; Paris, lib. Buisson.

GUIDE HISTORIQUE de la Loire-inférieure. — In-8°, 47 p.; Orléans, imp. Colas; Paris, lib. Buisson.

GUINGAMP ET SA REGION. — In-8°, 47 p.; Orléans, imp. Colas; Paris, lib. Buisson.

LA HÉRISSAIE. — In-8°, 47 p.; Orléans, imp. Colas; Paris, lib. Buisson.

NANTES. — In-8°, 47 p.; Orléans, imp. Colas; Paris, lib. Buisson.

au nord, ayant comme
 échés de *ouadis*, ses
 éblouissante lumière
 ri se couvre d'une
 laquelle s'ébattent de
 etc. Les *Boschimans*,
 es tribus nomades qui
 rrique australe, et qui
 ans ces solitudes, —
 Touaregs de cet autre
 rien que mal leur soif,
 iens, mais en aspirant
 n de longs chalumeaux
 dans des œufs d'au-
 x indigènes.

de Kalahari, Livingstone
 uappe d'eau peu pro-
 100 kilomètres de pour-

avait chez les *Makololos*,
 ou grand wagon de voyage,
 les piqûres de la mouche
 e même qu'il nous parle du roi
 re *Sébitouané*, à la fois con-
 te comme « le plus grand
 parler au nord de la colonie
 un nouvel exemple du déve-
 capables de s'élever ces races
 allait malheureuse-
 ire qu'il avait un
 eprises.

de ce terrible insecte,
 t, paraît-il, inoffensives
 ple : phénomène contra-

sincère, le jeune envoyé de la Société des missions protestantes de Londres arrivait au Cap avec l'ardent désir de travailler à la civilisation de ces peuples sauvages, connus ou inconnus, et surtout à l'abolition de cet odieux trafic esclavagiste qui les pervertit et tend à les détruire. Cette bienfaisante mission qu'il s'était imposée, Livingstone allait la poursuivre pendant trente années, sinon toujours avec succès, du moins avec une persévérance héroïque et un dévouement digne d'admiration, en même temps que ses découvertes géographiques lui assuraient le premier rang parmi les voyageurs modernes.

Nous ne sommes pas peu embarrassé, nous l'avouons, pour suivre en quelques pages le grand explorateur à travers ce dédale compliqué de pérégrinations qui, poursuivies à trois reprises successives, ne devaient pas comprendre, dans leur ensemble, moins de la moitié presque entière de l'Afrique. Tout en regrettant de négliger mille détails intéressants, nous exposerons aussi brièvement que possible les principales découvertes amenées par ces longues excursions à travers des régions qui, pour la plupart, étaient restées inconnues jusqu'à ce jour.

Après un court séjour à la station de *Kourouman*, poste jusque-là le plus avancé des missions évangéliques, auprès du R. Robert Moffat, dont les conseils avaient décidé sa vocation africaine et dont il allait bientôt épouser la fille, Livingstone visite les *Bakouains*, tribu de Betchouanas, dont il convertit le roi Séchéélé, puis les *Bakattas*¹, les *Bamangouas*, et enfin les *Cololos* ou *Makololos*, qui allaient devenir pour lui des amis si dévoués.

Chemin faisant, le voyageur traversait, au risque de périr de soif, l'aride désert de *Kalahari*, vaste plaine unie qui reproduit cer-

persévérante et calme énergie dont il devait plus tard donner tant de preuves, trouva le moyen, non-seulement de faire de solides études classiques, mais encore de prendre ses grades en théologie protestante et en médecine, pour se préparer à ses futurs travaux de missionnaire et de voyageur.

¹ Ce fut chez les Bakattas, en 1843, que Livingstone fut attaqué par un lion, qui lui broya le bras gauche, blessure dont la cicatrice, toujours persistante, permit, trente ans plus tard, de reconnaître l'identité du corps défiguré du célèbre voyageur, lors de son transfert à Londres et de ses funérailles, en avril 1874.

taines particularités du grand désert sâh'rien du nord, ayant comme lui ses *chott* ou lagunes salines, ses lits desséchés de *ouadis*, ses décevants mirages, ses oasis, son simoûn et son éblouissante lumière sans ombre. Moins stérile toutefois, le Kalahari se couvre d'une abondante végétation herbeuse, au milieu de laquelle s'ébattent de nombreux troupeaux d'antilopes, d'autruches, etc. Les *Boschimans*, ou *Bushmen* (hommes des buissons), misérables tribus nomades qui paraissent être les habitants aborigènes de l'Afrique australe, et qui se sont vu progressivement refouler jusque dans ces solitudes, — sont, avec certains partis de Betchouanas, les Touaregs de cet autre Sâh'ra. Ces sâh'riens du sud étanchent tant bien que mal leur soif, non point à l'aide de puits, naturels ou artésiens, mais en aspirant l'eau, à travers la couche des sables, au moyen de longs chalumeaux en roseau. L'eau ainsi puisée est recueillie dans des œufs d'autruche, vases primitifs de ces peu industriels indigènes.

Plus au nord, et non loin du désert de Kalahari, Livingstone découvrait, le 1^{er} août 1849, le lac N'gami, nappe d'eau peu profonde, aux bords plats et vaseux, de 150 à 160 kilomètres de pourtour.

En 1851, le missionnaire-voyageur arrivait chez les Makololos, après avoir vu les bœufs qui traînaient son grand wagon de voyage, périr tous les uns après les autres sous les piqûres de la mouche *tsétsé*¹. C'est avec un véritable enthousiasme qu'il nous parle du roi qui gouvernait alors cette nation, l'illustre *Sébitouané*, à la fois conquérant et législateur, qu'il nous vante comme « le plus grand capitaine dont on ait jamais entendu parler au nord de la colonie du Cap. » Ce sauvage héros nous est un nouvel exemple du développement intellectuel auquel sont capables de s'élever ces races incultes et trop dédaignées. Une mort prochaine allait malheureusement priver notre voyageur du précieux auxiliaire qu'il avait un moment espéré pour le succès de ses futures entreprises.

¹ Mortelles pour le bœuf, la vache et le cheval, les piqûres de ce terrible insecte, l'un des plus redoutables fléaux de l'Afrique centrale, sont, paraît-il, inoffensives pour certains autres quadrupèdes, tels que l'âne, par exemple : phénomène contradictoire en apparence et encore inexpliqué.

Peu après, au mois de juin 1851, Livingstone découvrait le *Zambézi* ou *Zambèse*¹, ou du moins le cours supérieur de ce fleuve, dont le cours inférieur et l'embouchure étaient seuls connus jusque-là. Bien que ce fût l'époque annuelle de la saison sèche, le fleuve, profond et rapide, mesurait en largeur de 300 à 600 mètres, suivant les accidents du terrain. Lors de leur débordement annuel, ses eaux, enflées démesurément, se répandent sur une surface de 25 à 30 kilomètres. Livingstone constata que le *Zambèse* descendait du nord-ouest et que ses sources devaient être cherchées bien plus loin encore vers le centre du continent.

Après un retour momentané à la ville du Cap, où il était allé embarquer pour l'Angleterre sa femme et ses enfants, Livingstone revenait, en mai 1853, chez ses chers Makololos, avec le hardi projet de relier, par des relations commerciales, leur pays et l'établissement religieux qu'il méditait d'y fonder, à la côte occidentale du continent. Le grand voyageur devait faire mieux encore : il allait traverser l'Afrique de l'un à l'autre océan.

Le 11 novembre 1853, Livingstone partait de *Linyanti*, capitale des Makololos, avec une escorte de 27 de ces indigènes. Ne pouvant, faute d'espace, retracer tout au long ce mémorable voyage accompli, à travers de splendides paysages, d'abord en bateau sur le *Zambèse* et ses affluents, puis par terre à dos de bœuf, — rappelons-en du moins les principaux incidents : la découverte du petit lac *Dilolo*, nœud de la ligne de partage des deux bassins du *Zambèse* et du Congo ou *Zaire* ; l'arrivée à la ville portugaise de Saint-Paul de Loanda, sur l'Atlantique, après six mois de route ; le bienveillant accueil fait par les autorités locales et en particulier par l'évêque catholique d'Angola, au voyageur et à ses *Zambésiens* ; la naïve stupéfaction de ceux-ci à la vue de l'Océan et des vaisseaux en rade, de la ville et de ses monuments² ; enfin, le retour triom-

¹ Dans la langue indigène, ce mot signifie *grande rivière*.

² Parmi ces monuments, Livingstone nous cite deux magnifiques églises, dont l'une, autrefois bâtie par les jésuites, est devenue un atelier, et dont l'autre sert présentement d'écurie à bœufs.

phal de la petite caravane, à Linyanti, en septembre 1855, après plus de vingt mois d'absence.

Non content d'avoir ouvert à ses amis les Makololos des relations avec la côte occidentale (relations qu'ils mettaient immédiatement à profit en envoyant à Loanda, avec le même succès, une seconde caravane, sous la conduite d'un trafiquant arabe, Ben-Habib, égaré jusque dans leur lointain pays), Livingstone songeait à leur chercher un nouveau débouché du côté opposé de l'Afrique, vers la mer des Indes, en suivant la voie toute naturelle du Zambèse. Avec son expérience des choses africaines, il estimait que, après l'introduction de l'Évangile, un trafic honnête et régulier serait le plus sûr remède à cet inhumain commerce des esclaves, dont l'abolition était le constant objectif de son zèle.

Dès le 5 novembre 1855, Livingstone se remettait en route, se proposant de descendre le Zambèse jusqu'à son embouchure. Deux cents Makololos composaient son escorte; car, parmi les naturels, c'était à qui accompagnerait le *père*, nom touchant donné par eux à l'illustre voyageur et qu'il méritait si bien par son dévouement, sa bonté et son extrême droiture. La caravane emportait d'abondantes provisions de bouche, libéralement fournies par le peuple et son roi *Sékélélou*, fils du grand Sébitouané : exemple unique d'une tribu sauvage donnant à un homme blanc les moyens d'entreprendre une aussi longue exploration, et s'associant à lui pour l'accomplir; preuve tout à la fois de la supériorité naturelle de cette tribu, et de l'attachement que Livingstone avait su lui inspirer.

Quelques jours après son départ, le 17 novembre, le célèbre explorateur découvrait l'une des plus grandes merveilles que la nature offre à l'admiration de l'homme dans les deux mondes, ces chutes du Zambèse désormais fameuses sous le nom de *Cataractes Victoria*, que leur attribua le patriote voyageur. Il est permis de regretter qu'il ne leur ait pas laissé leur appellation indigène, aussi expressive que poétique, de *Fumée-tonnante* (*Mosi-oa-tounya*).

Dix hautes colonnes de vapeur, flottant dans les airs comme une fumée d'incendie, annoncent le phénomène jusqu'à une distance

de près de quarante kilomètres. Que l'on se figure un fleuve large de 2,000 mètres, s'abîmant tout à coup avec un étourdissant fracas, d'une hauteur de plus de 300 pieds dans un gouffre vertigineux, par deux masses tumultueuses, qui, formant une double cataracte, se réunissent à moitié chemin dans un effrayant tourbillon, pour retomber encore plus loin dans quatre autres abîmes se succédant par échelons. A peine précipitée de quelques mètres, la nappe des eaux n'est plus qu'une masse neigeuse, qui se dissout bientôt elle-même en des myriades de fusées liquides, de comètes échevelées et bondissantes, sur lesquelles se jouent les couleurs irisées de multiples arcs-en-ciel. Qu'un éléphant ou un hippopotame vienne à être saisi par le torrent et lancé avec lui dans le gouffre, son cadavre n'en ressortira qu'en fragments pâteux.

Quel cataclysme géologique a creusé ainsi, dans le trapp basaltique, cette faille gigantesque, aux parois verticales, aux vives arêtes, qui, détournant le Zambèse de son lit primitif, encore visible, et se déchirant transversalement en prodigieux zigzags, découpe de larges promontoires boisés et fleuris, d'où le spectateur domine et contemple cet admirable tableau ?

La masse des eaux emporte avec elle en tombant un volume d'air considérable qui, après avoir pénétré jusqu'à une profondeur inconnue, rebondit soulevé par la force même de la compression, et s'élève en colonnes hautes de 300 à 350 pieds, toutes chargées de vapeurs d'eau qui retombent en pluies perpétuelles. Le soleil du matin ceint d'un triple arc-en-ciel ces vapoureux colosses. Les rayons dorés du couchant les teignent de nuances sulfureuses, qui font ressembler le gouffre béant à la gueule de l'enfer.

« Il n'est pas de paroles qui puissent donner l'idée d'un pareil spectacle », nous dit Livingstone, et on peut l'en croire, lui si simple, si sincère, si peu porté à l'amplification. Encore n'a-t-il visité les chutes du Zambèse qu'à l'époque de la saison sèche. Combien plus grandiose doit être le tableau, lorsque les pluies diluviennes de ces régions ont enflé les eaux du fleuve jusqu'au *maximum* au dessus de leur étiage normal !

Les fameuses cataractes du Niagara, jusqu'ici sans rivales, sont distancées, outre qu'il est permis de prévoir l'époque relativement prochaine, huit ou dix siècles peut-être, où, rongéant de plus en plus leur lit supérieur et reculant progressivement vers le lac Erié, elles auront disparu, tandis que la *Fumée-tonnante* continuera d'être la merveille de l'Afrique.

Toutefois, si admirables au point de vue pittoresque, ces chutes du Zambèse présentent, au point de vue pratique, le fort grave inconvénient d'opposer à la navigation un insurmontable obstacle. En amont et en aval de ces cataractes principales, Livingstone reconnut l'existence de rapides et de brisants secondaires, qui, surtout pendant les mois de sécheresse, rendraient fort difficile, sinon impossible, le passage d'embarcations d'un certain tonnage.

Livingstone, aux espérances duquel le Zambèse se trouvait ainsi ne répondre qu'imparfaitement, dut continuer par terre son voyage, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre. Après avoir rencontré des ruines d'anciens établissements portugais, non loin du légendaire empire, aujourd'hui bien déchu, du Monomotapa, il atteignit la station portugaise, également en décadence, de Tété. De là il descendit le Zambèse, désormais libre de récifs, jusqu'à Quilimané, autre comptoir portugais autrefois florissant, situé sur l'une des quatre bouches principales par lesquelles le fleuve déverse ses eaux dans le canal de Mozambique, vis-à-vis la grande île de Madagascar, après avoir formé un large delta marécageux, d'où s'exhalent, à certaines époques de l'année, des miasmes pestilentiels.

C'était le 20 mai 1856, six mois et demi après son départ de Linyanti, que Livingstone atteignait Quilimané. Le premier des Européens, il avait la gloire d'avoir traversé l'Afrique de part en part, de l'océan Atlantique à l'océan Indien.

Le 12 juillet, l'illustre explorateur s'embarquait pour l'Angleterre, qu'il saluait le 12 décembre suivant, après une absence de seize années, et où son retour excita un enthousiasme bien mérité.

Tout autre que Livingstone se fût estimé quitte envers la gloire et n'eût songé qu'à jouir d'un repos si noblement gagné par tant de courses lointaines, qui, à elles seules, suffiraient pour illustrer plusieurs vies d'hommes. Mais, à peine revenu dans sa « vieille et chère Angleterre », l'infatigable voyageur ne songeait qu'à la quitter de nouveau pour revenir dans cette Afrique, sa seconde patrie, où il lui restait encore tant de découvertes à faire.

Au mois de juin 1858, nous retrouvons Livingstone remontant le Zambèse en compagnie de son frère Charles et de quelques savants destinés à le seconder. Bien que préparé à grand frais, ce deuxième voyage, qui devait durer six années, fut loin d'être aussi fécond en résultats que le premier, accompli par Livingstone seul et quasi sans ressources. Obstacles du côté de la nature, haine des traitants d'esclaves, jalousie des Portugais, semblèrent se liguer pour entraver l'expédition. Cependant une étendue considérable de pays, encore inconnue en partie, fut explorée, et de fort intéressantes découvertes vinrent s'ajouter aux précédentes.

La fin de ce second voyage de Livingstone fut attristée par la mort de plusieurs de ses compagnons et surtout par celle de sa courageuse épouse, qui était revenue d'Angleterre partager ses fatigues, et dont les restes reposent là-bas, sur les rives du Zambèse. Rappelé par une dépêche de son gouvernement, Livingstone revoyait l'Angleterre en juillet 1864.

Dès le 14 août 1865, il en repartait pour entreprendre, à l'âge de cinquante-deux ans passés, la troisième de ses immortelles expéditions, dont la mort seule devait interrompre le cours.

Passant par Bombay, d'où il rapatrie quelques jeunes Zambésiens, esclaves libérés, qui allaient devenir pour lui des serviteurs si dévoués, Livingstone touche à Zanzibar en mars 1866. Abordant plus au sud la côte africaine, il remonte par terre le cours du *Rovouma*, grande rivière que, dans son précédent voyage, il avait déjà explorée jusqu'à 250 kilomètres de son embouchure, et qui, obstruée d'îlots, de brisants et de bancs de sable, ne se prête que malaisément à la navigation pendant la saison sèche.

A partir de ce point, on perd momentanément les traces du hardi voyageur s'enfonçant de nouveau au cœur de l'Afrique. Des bruits sinistres se répandent bientôt en Europe : des hommes de l'escorte de Livingstone sont venus raconter au consul anglais de Zanzibar que son célèbre compatriote a été attaqué et tué par une bande de brigands, chez la tribu des Mazitous, à l'ouest du N'yassa. Une première expédition envoyée par le gouvernement anglais, jusque dans les parages de ce lac, ne tardait pas à convaincre de mensonge ce récit d'infidèles déserteurs. Une lettre de Livingstone reçue en 1868 et une autre datée de mai 1869, venaient, en outre, attester qu'il était bien réellement vivant. Puis, le silence se fait de nouveau. Les inquiétudes deviennent plus vives. L'Europe, le monde civilisé tout entier s'émeut. L'Angleterre se prépare à envoyer une seconde expédition à la recherche de son illustre enfant. L'Afrique centrale va-t-elle donc voir se reproduire les émouvantes péripéties du drame polaire de Franklin ? ¹.....

Tout à coup la nouvelle se répand qu'un simple journaliste, un reporter de la feuille américaine le *New-York-Herald*, M. Stanley, revient de l'Afrique centrale, où il a retrouvé Livingstone ! Des lettres autographes du grand voyageur et une copie de son journal certifiaient la réalité de ce fait, tout d'abord estimé fabuleux, tant il était invraisemblable.

Parti de Zanzibar, le 5 février 1871, Stanley, au prix de fatigues et de dangers quotidiens, atteignait, le 10 novembre suivant, le lac Tanganyika, au village d'Oudjidji. Par un hasard providentiel, il y rencontrait Livingstone. Il était temps : malade, découragé, ruiné, l'illustre explorateur, dont on n'avait pas de nouvelles depuis plus de deux ans, et qui, isolé au milieu de peuplades sauvages souvent en guerre et de trafiquants hostiles, venait de passer six années à visiter des régions inconnues, était à bout de ressources.

¹ Voir dans le tome I^{er} du *Pôle et l'Équateur*, la relation de ce long drame de quinze années.

Un sauveur inattendu lui tombait du ciel, pour le réconforter et le ravitailler ! Tous deux ensemble visitèrent en pirogue la partie septentrionale du Tanganyika, et s'assurèrent que la rivière *Rous-sizi* vient se jeter dans le lac à son extrémité nord, au lieu de s'en échapper, comme l'avait supposé Livingstone, qui y voyait déjà l'une des sources du Nil.

Le 14 février 1872, Livingstone et Stanley se disaient adieu, celui-ci pour reprendre la route de Bagamoyo et de Zanzibar ; celui-là, toujours infatigable, toujours intrépide, malgré ses cinquante-neuf ans, pour s'enfoncer plus avant encore au centre de l'Afrique, et poursuivre le cours de ses découvertes. Le grand voyageur estimait que deux années de recherches lui seraient encore nécessaires pour achever d'éclaircir enfin le double problème des sources du Nil et de celles du Zaïre, qu'il conjecturait voisines. La mort ne devait pas lui permettre de réaliser son espérance.

Qu'avait fait, cependant, Livingstone, dans le cours des cinq années qui venaient de s'écouler ?

Au prix de fatigues et de privations de toute nature, de la fièvre, de la faim, il avait découvert, au nord-ouest du N'yassa, toute une vaste et magnifique région, élevée de plusieurs milliers de pieds au dessus du niveau de l'Océan, arrosée par des lacs et d'innombrables cours d'eau, habitée par de nombreuses peuplades, les unes fort belles, au type quasi européen, industrieuses et paisibles, les autres anthropophages ou tout au moins pillardes, se livrant à la chasse des esclaves pour le compte des traitants de la côte.....

Livingstone approchait de sa fin. Epuisée par les privations et les fatigues de trente années de courses incessantes, lentement minée par la pestilentielle *mal'aria* des marécages africains, sa robuste constitution était à bout. Moins de quinze mois après sa séparation d'avec Stanley, le 4 mai 1873, il expirait à *Ilala*, village voisin de la rive méridionale du lac Bangouéolo. Ses fidèles serviteurs zambésiens, qu'il avait ramenés de Bombay, transportèrent jusqu'à la côte, pendant un trajet aussi pénible que dangereux, d'une longueur de dix-huit cents kilomètres et d'une durée de *neuf mois* ! — le

corps de l'immortel voyageur, grossièrement embaumé par eux avec du sel, et empaqueté comme un colis pour éviter de donner l'éveil aux tribus sauvages rencontrées sur la route. C'est également à ces intelligents serviteurs, surtout à l'un d'eux, *Choumah* (son nom mérite d'être cité), que nous devons la conservation des précieux manuscrits de l'illustre défunt, de son *Dernier Journal*.

Quelques mois plus tard, le 18 avril 1874, l'Angleterre s'honorait en faisant de princières funérailles au plus grand des voyageurs modernes, en lui donnant place, à côté de ses plus hautes illustrations, dans sa royale nécropole de Westminster.

Doué d'un esprit plus solide que brillant, avec les fortes qualités de sa vieille race gaëlique, sœur de notre race bretonne ; homme profondément religieux et bon, loyal et simple, généreux et désintéressé ; explorateur persévérant et infatigable, alliant le calme à l'audace, se pliant sans effort à tous les climats, à toutes les formes de la vie sauvage ; observateur sagace et patient ; *découvreur* incomparable ; héroïque apôtre de la civilisation et de l'humanité : — à tous ces titres divers, Livingstone mérite l'universelle et sympathique admiration dont son nom est et restera à jamais entouré. « Quelle que soit la valeur de mes découvertes, écrivait-il en faisant allusion à ses sauvages, j'estime la plus précieuse celle d'avoir constaté combien il y a de bonnes gens sur la terre. »

Tout le cœur de Livingstone est dans ce mot.

Libre des étroits préjugés du sectaire, il savait rendre justice aux missionnaires catholiques, notamment aux jésuites portugais, dont il retrouvait les traces sur la terre africaine, et qui l'eussent probablement devancé dans ses découvertes à l'intérieur du continent, s'ils n'en avaient été brutalement chassés par le ministre Pombal, en 1759 ¹. Volontiers, il citait saint François Xavier, cet autre grand voyageur, cet immortel conquérant d'âmes.

¹ Ces missionnaires, qui connaissaient, par oui-dire tout au moins, la région des grands lacs du centre, avaient des établissements jusque dans l'intérieur du Congo, notamment à *San-Salvador*, grande et florissante ville, aujourd'hui déchue, où, dès le XVI^e siècle, les jésuites possédaient un collège et douze églises. Suivant un

On a calculé que la superficie des pays découverts par Livingstone équivaldrait à celle du quart de l'Europe, et que ses itinéraires en Afrique seulement, accomplis le plus souvent à pied, représentent dans leur ensemble environ *onze mille six cents lieues*, 1600 de plus que le tour entier du globe !

Dans leur retour vers Zanzibar, avec le corps de leur maître, les serviteurs de Livingstone avaient fait, en octobre 1873, la rencontre d'une expédition anglaise envoyée pour ravitailler le célèbre voyageur, dont on n'avait pas de nouvelles depuis près de deux années. Le lieutenant de vaisseau Cameron ¹, qui la commandait, n'en résolut pas moins de continuer sa route vers l'intérieur ; s'il venait trop tard pour secourir Livingstone, il pouvait du moins poursuivre le cours, interrompu par la mort, de ses recherches.

Deux années se passent. En novembre 1875, un voyageur arrivait, du centre de l'Afrique, à la ville portugaise de Saint-Philippe de Benguela, sur l'océan Atlantique. C'était Cameron ! Le jeune et intrépide officier venait d'accomplir à son tour la traversée entière du continent, à une latitude plus voisine de l'équateur que celle opérée, vingt ans plus tôt, par son glorieux rival.

De cette nouvelle et déjà célèbre expédition, nous ne connaissons encore que les principaux résultats géographiques.....

Comme conclusion, et d'après l'ensemble des observations dont nous venons d'esquisser le résumé, nous pouvons nous faire une idée générale de la physionomie physique de l'Afrique inter-tropicale, et de son relief, pittoresquement comparé par Speke à une *assiette renversée*, et par Livingstone à un *chapeau de feutre mou au fond déprimé*.

récente communication faite à la Société de géographie de Paris (janvier 1877), par M. l'abbé Durand, et appuyée sur d'anciens documents portugais, deux missionnaires, l'un portugais et l'autre espagnol, auraient précédé Livingstone et Cameron dans la traversée de l'Afrique, le premier à la fin du XVI^e siècle, le second au XVII^e.

¹ Ecosais comme Livingstone et Mungo-Park, et leur digne émule, M. Verney Lovett Cameron est né en 1844.

A la zone maritime, plus ou moins large, plate et marécageuse, succède, sur les deux côtes, une chaîne parallèle de montagnes, servant elle-même de contre-fort à un plateau central, d'une hauteur moyenne de quatre à cinq mille pieds. D'inégal niveau, ce plateau s'exhausse en collines ou se creuse en vallées et dépressions, où s'accumulent les pluies de l'hivernage ; s'amassant ici et s'épanouissant en lacs, ces eaux s'écoulent ailleurs en rivières et en fleuves qui, pour gagner l'un ou l'autre océan, doivent s'ouvrir un passage à travers la chaîne côtière, d'où ils tombent en formant des rapides et des cataractes.

Tel nous est enfin révélé, en grande partie du moins ¹, ce mystérieux centre de l'Afrique, que nous devons classer désormais parmi les plus riches pays du globe ; comparable, par l'abondance de ses eaux et de ses richesses agricoles et minières, à la région des grands lacs nord-américains, il est sans doute comme elle, naguère encore sauvage aussi, appelé à voir tôt ou tard, bientôt peut-être, la civilisation succéder à sa barbarie séculaire.

Ces magnifiques et vastes contrées ouvrent un champ nouveau et plein de promesses à cette fébrile activité européenne qui est en voie de conquérir et de transformer le globe ².

LUCIEN DUBOIS.

¹ On a calculé que, sur les 28 millions environs de kilomètres carrés que mesure la surface du continent africain (soit à peu près 56 fois celle de la France), dix millions seulement étaient connus au commencement du XIX^e siècle. Depuis cette époque et surtout depuis vingt-cinq ans, quinze millions ont été explorés ; reste à découvrir, dans la région centro-équatoriale, trois millions de kilomètres carrés, circonscrits entre 3° latitude sud et 10° latitude nord, et 10° et 25° longitude est. Il y a lieu d'espérer que la fin de ce siècle verra combler cette dernière lacune.

² Le lieutenant Cameron, à peine de retour, se prépare à recommencer sa traversée de l'Afrique centrale, mais en sens inverse, en remontant le Zaïre, afin d'achever de s'assurer de l'identité de ce fleuve et du Lounalaba. Déjà une société commerciale se forme en Angleterre pour l'exploitation des opulentes régions découvertes par Livingstone et Cameron, tant le génie positif et si entreprenant de nos voisins a hâte de tirer parti de ces richesses naturelles, restées jusqu'ici improductives. Cameron estime que trois années suffiraient pour ouvrir l'Afrique centrale au commerce européen.

LE TRAIT D'UNION

COMÉDIE EN UN ACTE

PERSONNAGES : — **RAOUL**, 24 ans. — **CLOTILDE**, 19 ans. —
BENOIT, 60 ans.

La scène se passe de nos jours, dans un château de Bretagne.

Un boudoir à pans coupés, — style Louis XVI. — A droite, au premier plan, une console sur laquelle se trouvent une broderie inachevée et une corbeille à ouvrage; — au second plan, une cheminée sans pendule au dessus, mais garnie de deux vases à fleurs; — dans le pan coupé, une porte. — A gauche, au premier plan, une console sur laquelle on a déposé une gerbe de fleurs des champs; — au second plan un fauteuil; dans ce pan coupé, une fenêtre. — Au fond, une porte à deux battants, à droite de cette porte, un fauteuil, et à gauche un chevalet et une boîte à couleurs fermée. — Au milieu du salon, une table, sur laquelle il y a un plateau contenant deux tasses, une cafetière, un sucrier, une tabagie et un timbre. — Meubles riches et élégants.

SCÈNE I^{re}

BENOIT, seul, debout derrière la table, examinant le contenu du plateau.
Tout est bien là ? — Monsieur a-t-il du tabac?... Oui.

(Regardant autour de la table).

Le fauteuil de Madame?... *(Il va chercher le fauteuil qu'il porte péniblement et qu'il place à la droite de la table).*

Ouf! comme j'ai vieilli!

Ce fauteuil n'est pas lourd... et je suis hors d'haleine.

Mais, c'est égal, pour eux je ne plains pas ma peine.

(Il va à la console; il délie la gerbe de fleurs, et, pendant son monologue, il compose deux bouquets, qu'il place dans des vases, de chaque côté de la cheminée).

Un couple si gentil... un ménage tout neuf...
 Monsieur a vingt-quatre ans et Madame dix-neuf...
 Des enfants !... Le mari, Raoul, je l'ai vu naître...
 Donc, j'ai depuis longtemps appris à le connaître...
 Brave, loyal et bon... Madame, un vrai trésor
 De tendresse et de grâce... En somme, deux cœurs d'or !...
 Ah ! c'est jeune... Le feu leur prend vite à la tête...
 Et puis c'est l'avenir qui pour eux m'inquiète...
 On n'est heureux qu'un temps dans le monde doré...
 J'ai vu cela... Toujours le bonheur décourvé
 Finit mal... On a beau s'aimer d'amour extrême,
 Quand les bras sont oisifs, quand l'esprit l'est lui-même,
 L'ennui dans le ménage entre sournoisement,
 Et le bonheur s'éclipse au premier bâillement...
 On boude sans motif, on s'attriste sans cause ;
 On se querelle enfin... pour faire quelque chose...
 Je crains que mes époux n'en soient arrivés là...
 Mais qui conseillera leur jeunesse ?... Ah ! voilà
 La grosse question... Je cherche, et me demande
 Qui peut, s'autorisant d'une liberté grande,
 Dire à Monsieur : « Raoul, vous peignez à ravir ;
 « Contre l'oisiveté sachez donc vous servir
 « De vos brillants pinceaux... » — Qui peut dire à Madame :
 « Vous excellez, Clotilde, aux ouvrages de femme ;
 « Travaillez ! Le travail, du toit qui l'exila
 « Se venge par l'ennui ! » — Qui leur dira cela ?...
 Raoul est orphelin depuis son plus bas âge ;
 Madame a bien sa mère... une tête volage !
 Que leur reste-t-il donc ?... Un pauvre serviteur,
 Moi seul... n'ayant sur eux que le pouvoir du cœur,
 Et ce n'est pas toujours celui-là qu'on écoute...
 Bah ! d'avance et pour rien je m'alarme sans doute...
 Mais quel est le vieillard qui n'en fait pas autant ?...

(Remontant).

Comme leur déjeuner se prolonge !

(Entrent Raoul et Clotilde).

Ah ! pourtant

Les voici!...

(*A part*).

Le sourire est absent du visage...

Hé! hé!... cet air boudeur est un mauvais présage...

SCÈNE II.

BENOIT, RAOUL, CLOTILDE.

RAOUL.

Nous ne serons jamais d'accord à cet égard...

Moi j'admire Wagner...

CLOTILDE.

Moi j'adore Mozart.

RAOUL.

On juge comme on sent... Musique jeune ou vieille

Par le cœur s'apprécie autant que par l'oreille...

Toi, que préfères-tu, Benoit, les airs nouveaux

Ou les anciens?...

BENOIT.

Monsieur, j'ai toujours chanté faux,

Même à vêpres.

RAOUL.

Benoît est modeste dans l'âme.

BENOIT.

Je dis la vérité... par malheur... Mais, Madame,

Le café sera froid...

CLOTILDE, *assise*.

Monsieur Benoit sait bien

Qu'il est toujours trop chaud.

RAOUL, *assis*.

Le vôtre... Mais le mien?

Moi, j'aime le café quand il bout dans ma tasse.

BENOIT, *versant dans la tasse de Raoul*.

Monsieur, j'en suis certain, le prendrait à la glace...

Oui... pour plaire à Madame...

(*Versant dans la tasse de Clotilde*).

Est il rien de plus doux

Qu'une entente parfaite entre jeunes époux?

Ce que l'un cède à l'autre il le regagne vite,
 En doublant un bonheur dont lui-même profite...
(Raoul et Clotilde boivent leur café).
 Tous les deux, sûrement, vous comprenez cela...
 Le sort de ses faveurs tous les deux vous combla...
 S'il est des gens heureux c'est vous qui devez l'être...
 Et vous ne l'êtes pas !

RAOUL.

L'ai-je laissé paraître ?

CLOTILDE.

Me suis-je plainte ?

BENOIT.

Non... mais Benoît, quoique vieux,
 Y voit clair... et son cœur au besoin a des yeux...
 Vous gâtez vos beaux jours, ô jeunesse insensée !

RAOUL, *faisant une cigarette.*

Allons ! ne prends donc pas ta mine courroucée.

CLOTILDE.

Mon bon monsieur Benoît, pour nous soyez clément.

RAOUL.

Tu nous voudrais épris comme au premier moment ?

BENOIT.

Non... l'excès de l'amour est funeste en ménage ;
 C'est un soleil trop vif qui va chercher l'orage.

RAOUL.

Que veux-tu donc ?

BENOIT.

Je veux, et c'est bien naturel,
 Vous voir finir gaiement votre lune de miel,
 Toujours d'humeur égale, et toujours d'un caprice
 A la paix du foyer faisant le sacrifice.
 Je veux votre bonheur... Voilà ce que je veux !...

RAOUL.

Ne fût-ce que pour toi, tu nous verras heureux.

BENOIT.

Unis... contents... heureux, comme on l'est quand on s'aime !

Et vous me le jurez ?

RAOUL.

Oui... bien vrai...

CLOTILDE.

Moi, de même...

BENOIT, *prenant le plateau du café.*

Ah ! que vous m'avez fait du bien !

(Il emporte le plateau, et, arrivé à la porte, se retournant).

Mais que ce soit

Pour tout de bon, au moins ?

SCÈNE III.

RAOUL, CLOTILDE.

RAOUL, *allumant sa cigarette.*

Cet excellent Benoît,

Comme il nous gronde !

CLOTILDE, *jouant avec son éventail.*

Et comme il a raison !

RAOUL.

Oui, certes !

Quand les roses partout à nos mains sont offertes,
Nous cueillons des pavots.

CLOTILDE, *se levant.*

Eh bien, dès aujourd'hui,

Cueillons les roses.

RAOUL, *de même.*

Soit !

CLOTILDE.

Pour combattre l'ennui,

Liguons-nous.

RAOUL.

C'est cela... déclarons-lui la guerre,
Et Benoît n'aura plus de reproche à nous faire.

CLOTILDE.

Et, sur mon front joyeux, un cordial baiser
Peut-être viendra-t-il plus souvent se poser.

RAOUL, *allant à Clotilde.*

Croyez-vous donc, malgré votre mélancolie,
Que vous ayez, pour moi, cessé d'être jolie ?

(Il s'approche de Clotilde pour l'embrasser).

CLOTILDE, *s'écartant.*

Non... j'aurais l'air d'avoir quêté cette faveur.

Un baiser demandé perd toute sa saveur...

Plus tard...

(Entre Benoit).

SCÈNE IV.

LES MÊMES, BENOIT.

BENOIT.

Le break attend au bas de la terrasse...

RAOUL, *à Clotilde.*

Nous allons faire un tour dans le parc...

CLOTILDE.

Ah ! de grâce

Veillez m'en dispenser...

RAOUL.

Nous étouffons ici ;

Je vous promets, au bois, de la fraîcheur.

CLOTILDE.

Merci !

Toujours les mêmes eaux, toujours les mêmes arbres,
Autour de vos bassins, toujours les mêmes marbres ;
Et les mêmes oiseaux dans les mêmes buissons,
Et, quand on sort du bois, les mêmes horizons !
Chaque jour que Dieu fait revoir la même chose,
C'est un soporifique à la plus forte dose.

RAOUL.

Vous adoriez les bois ?

CLOTILDE.

On se lasse de tout.

RAOUL.

Même de la fraîcheur et de l'ombre au mois d'août ?
Vraiment...

CLOTILDE, *assise.*

N'insistez pas. Raoul, je vous en prie.

RAOUL, *froisse, mais dissimulant.*

Insister?... Moi, vouloir ce qui vous contrarie ?

Dieu m'en garde .. Benoit, va faire dételer.

BENOIT à Raoul.

Bravo, Monsieur. Voilà ce qu'on peut appeler

Un bon commencement d'entente conjugale.

RAOUL, *moins contenu.*

Va faire dételer.

BENOIT.

J'y vais...

(Remontant).

Mais rien n'égale

Ma joie...

(S'arrêtant).

Ah ! j'ai bien fait de parler... on le voit...

Toujours un bon conseil porte son fruit.

RAOUL, *regardant sortir Benoit, à part.*

Benoit !

Tu te flattes.

SCÈNE V.

RAOUL, CLOTILDE.

CLOTILDE.

Ainsi, de votre promenade

Le deuil est fait... Tant mieux... L'idée était maussade...

(Se levant).

Mais, pour vaincre l'ennui, ne fût-ce qu'un moment,

Voulez-vous bien m'offrir votre bras... galamment ?

RAOUL.

Oui... galamment...

CLOTILDE, *au bras de Raoul.*

Passons au salon bleu... J'espère

Qu'un air de piano...

RAOUL, *s'écartant vivement de Clotilde.*

Grand Dieu !... pour me distraire,

Le piano ! .. Plutôt la trompe ou le basson,

Que cette lourde boîte au métallique son,
Que cet instrument sec, dont l'agaçante note
Glapit sous un morceau d'ivoire, qu'on tapote.
Le piano !

CLOTILDE.

Pourtant, le mien vous a charmé...

RAOUL.

Vous dites vrai... Pour lui, je me suis enflammé...
Tout un soir !

CLOTILDE.

Je n'étais pas encor votre femme...
Vous me faisiez la cour...

RAOUL.

Un bien beau temps, Madame !
La veille, vous quittiez le couvent.

CLOTILDE.

Plût à Dieu

Que j'y fusse restée !

RAOUL.

Ah ! oui !

CLOTILDE.

J'en fais l'aveu...

Mais on ne prévoit rien quand on est jeune fille,
On court au mariage, on court à ce qui brille,
Et, plus tard, on expie un engoûment fatal,
Pauvre alouette prise au miroir nuptial !

RAOUL.

Et moi n'étais-je pas coupable d'imprudence,
Quand je sacrifiais ma belle indépendance
A des illusions qui toutes ont menti ?
Ah ! si quelque bonne âme alors m'eût averti !

CLOTILDE.

Si j'avais su !

RAOUL.

Mais non... Toujours la ritournelle :

« Mariez-vous, Raoul, c'est l'heure solennelle. »
Et, parents, vieux amis, tous étaient du complot...
On n'est jamais trahi que par les siens !...

CLOTILDE.

Un mot,

Un seul mot de ma mère, et j'évitais le piège !...
Innocence ! voilà comment on te protège !

RAOUL.

Ajoutez que, fuyant la noce incognito,
Nous prîmes le chemin de cet ancien château.
Nous voulions, chérissant sa retraite profonde,
En faire un nid d'amour, et vivre, loin du monde,
L'un pour l'autre, le cœur exempt de tout souci...
Ah ! nous avons, ma foi, joliment réussi !...

CLOTILDE.

A qui la faute... ? à vous, Monsieur !

RAOUL.

A moi, Madame !

Vous me la baillez belle.

CLOTILDE.

Oui... votre pauvre femme
N'a que trop vite appris à souffrir près de vous.

RAOUL.

Je vous plains !

CLOTILDE.

Vous voulez tyranniser mes goûts.

RAOUL.

Mais c'est vous qui cherchez à m'imposer les vôtres.

CLOTILDE.

Si les miens sont les bons ?

RAOUL.

Et moi, si j'en ai d'autres
Que je crois meilleurs.

CLOTILDE.

Trêve aux détours superflus :
Avouez franchement que vous ne m'aimez plus !

RAOUL.

Il faudrait à l'amour une rare puissance
Pour résister, Madame, à votre indifférence.

CLOTILDE.

Il est sûr qu'avec vous, Monsieur, j'ai toujours tort...
Mais je sais un moyen qui nous mettra d'accord...
Quand on ne s'aime pas...

RAOUL, *vivement*.

Alors ?...

CLOTILDE, *résolument*.

On se sépare.

RAOUL.

Bien dit !

(*Il sonne*).

CLOTILDE.

Le mariage est une loi barbare...

RAOUL.

Monstrueuse en effet...

(*Entre Benoit*).

SCÈNE VI.

LES MÊMES, BENOIT,

RAOUL, *à Benoit*.

Qu'on prépare à l'instant

Mes malles.

BENOIT.

Oui, Monsieur.

CLOTILDE.

Que l'on en fasse autant

Des miennes.

BENOIT, *se frottant les mains*.

Un voyage !... ah ! l'excellente chose...

Les cœurs battent plus près et plus fort... Je suppose
Que nous allons tout droit à Paris ! Ah ! tant mieux !

(*À Raoul*).

Les chefs-d'œuvre de l'art, étalés à vos yeux,
Réveilleront en vous le goût de la peinture...

Le travail, je le sais, est dans votre nature....

(*A Clotilde*).

Madame l'aime aussi... Quel bonheur ! je vous voi

(*A Raoul*). (*A Clotilde*).

Vous au Louvre... Madame aux Gobelins.

RAOUL, *l'interrompant*.

Et toi ?

BENOIT.

Partout où vous irez, moi je vous accompagne.

RAOUL.

Eh bien ! tu me suivras sur la route d'Espagne.

Je vais à Madrid.

BENOIT, *étonné*.

Ah !

CLOTILDE.

Moi, chez ma mère... à Tours.

BENOIT, *inquiet*.

Et vous vous séparez... pour combien...

CLOTILDE.

Pour toujours.

BENOIT, *à Raoul*.

Bien vrai ?

RAOUL.

Bien vrai !

BENOIT, *consterné*.

Non pas... c'est un pur badinage...

Cessez-le, je vous prie... On rit mal à mon âge...

Vous quitter !...

RAOUL.

Sur le champ... pour ne plus nous revoir.

BENOIT, *appuyant*.

Mais il ne passe pas de train avant ce soir...

CLOTILDE.

Avant ce soir !... L'ennui de plus en plus me gagne...

Adieu !

(*Elle sort par la droite*).

RAOUL.

Moi, je m'élance à travers la campagne...
Le temps, hors de chez soi, paraît toujours moins long.

(Il sort par le fond).

SCÈNE VII.

BENOIT, seul, regardant alternativement la porte par laquelle est sortie
Clotilde et celle du fond.

Ils s'en iront... brouillés... Raoul, dans un wagon...
Sa femme, dans un autre... Ah ! c'est affreux... j'en tremble !

(Triste et songeur).

Encor, s'ils étaient là, tous les deux... il me semble
Que je pourrais peut-être, à force de creuser
Ma cervelle, — inventer, trouver, improviser
Un rapprochement... Car, — c'est ce qui me désole, —
Ils s'aimaient, ces deux fous !... Une bonne parole,
Presque rien, les rendrait à leurs premiers penchants...

(Regardant encore alternativement les deux portes).

Mais Madame s'enferme et Monsieur court les champs...
Trop tard !... Les reverrai-je avant l'heure fatale ?...

(Remontant — très-abattu).

Ah ! mon pauvre Benoît !... va faire aussi ta malle...

(Au moment où Benoît va sortir, il se retourne et voit entrer Clotilde).

Madame !

(Il revient sur ses pas — sans être vu de Clotilde).

SCÈNE VIII.

BENOIT, CLOTILDE.

CLOTILDE, très-animée, se croyant seule.

Il ne voyait que son esclave en moi,
Je me suis révoltée, et j'ai bien fait, ma foi !

(S'asseyant.)

Ving-cinq jours révolus, le compte en est fidèle,
Vingt-cinq jours, découpés sur le même modèle,
Où, dedans, où dehors, constamment sur mes pas,
L'ennui me saisissait et ne me lâchait pas.

Quel enfer !

(Se levant).

Pour la femme à l'ennui condamnée,
La minute est une heure, et l'heure est une année...

(*Foyant Benoit*).

Encore ici, monsieur Benoit ? Oubliez-vous
Le départ ?

BENOIT.

Nous avons, Madame, devant nous,
Pour faire nos apprêts, tout le temps nécessaire...
Et beaucoup plus...

CLOTILDE.

Voilà ce qui me désespère...
Attendre avec les nerfs crispés !... c'est un tourment...
BENOIT, *remarquant la broderie sur la console, et se frappant le front,*
saisi par une idée subite.
Que Madame pourrait adoucir...

CLOTILDE.

Et comment ?

BENOIT, *prenant la broderie, et allant à Clotilde.*

Lorsque Madame était encore demoiselle,
J'avais occasion d'aller parfois chez elle,
Et, faisant des efforts pour en croire mes yeux,
(*Présentant la broderie à Clotilde*).

J'admirais dans vos mains ce travail merveilleux.

CLOTILDE, *prenant la broderie.*

Oui, Benoit... c'est bien là ma pauvre délaissée.
Qu'ils étaient beaux les jours où je l'ai commencée !...
Car j'étais libre alors...

(*Jetant la broderie sur la table*).

O mon bonheur perdu !

BENOIT, *reprenant la broderie.*

Madame, ce bonheur peut vous être rendu...
Au moins par la pensée... Achèvement cet ouvrage,
Il vous rappellera ce passé sans nuage,
Ces jours où toute joie avait son lendemain.

CLOTILDE, *repoussant la broderie.*

Je n'ai plus à cela ni l'esprit ni la main.

BENOIT, *insistant.*

Mais votre cœur vous reste... Et, cette broderie,
Vous deviez, à Noël, la mettre en loterie...
Un lot si précieux, chacun l'eût convoité...
Et vos pauvres...

CLOTILDE, *prenant vivement la broderie.*

Donnez ! — Tout pour la charité.

BENOIT, *à part, joyeux.*

Je la tiens !

*(Haut — donnant à Clotilde sa corbeille à ouvrage qu'elle cher-
chait et qu'il trouve avant elle).*

La voici !

CLOTILDE, *à la broderie.*

C'est le ciel qui t'envoie,

Ma belle, à l'œuvre !

(Fouillant dans la corbeille).

Pas un écheveau de soie

Dévidé ! pas un seul !... Comment faire ?...

BENOIT.

Et mes bras,

Madame ?

CLOTILDE.

Vrai, Benoît... vous voulez ?

BENOIT.

Pourquoi pas ?

CLOTILDE.

Oh ! j'accepte.

BENOIT, *à genoux devant Clotilde et les bras tendus.*

Est-ce bien ?

CLOTILDE.

Très-bien.

(Passant l'écheveau de soie autour des poignets de Benoît et dévidant).

Mais, d'aventure,

Si quelqu'un vous voyait, là, dans cette posture,

Mon bon monsieur Benoît, je crois qu'il rirait fort...

BENOIT.

Tant pis pour le rieur, Madame, il aurait tort.

A genoux ou debout, quelle que soit la pose,
 Seconder le travail est une honnête chose.

(*A part*). www.libtool.com.cn

Et je ne dis pas tout.

CLOTILDE, *dévidant*.

Voyons, Benoît !... Je sais

Que vous ne mentez pas...

BENOÎT.

Non, Madame, jamais !

CLOTILDE.

Vous êtes veuf ?

BENOÎT.

Après trente ans de mariage.

CLOTILDE.

Croyez-vous que l'on puisse être heureux en ménage ?

BENOÎT.

Certes !... ma femme et moi nous étions fort heureux.

CLOTILDE.

Vraiment !... et pas d'ennuis... de ces ennuis fiévreux ?

BENOÎT.

Il faut, pour s'ennuyer, avoir du temps de reste,
 Et nous n'en avons pas beaucoup, je vous l'atteste.
 Le travail nous prenait nos instants... presque tous...
 Mais ceux qu'il nous laissait, combien ils étaient doux !
 On ne s'aima jamais avec plus de constance ;
 Et ce bonheur, Madame, était la récompense
 Du travail accompli...

CLOTILDE, *pensive, ayant cessé de dévider*.

Benoît... c'est suffisant.

Je vous rends vos deux bras, dévidoir complaisant.

Et grand merci !

(*Cherchant son dé*).

Mon dé... voyons... où peut-il être ?

Ab ! je sais maintenant.

(*Elle sort vivement par la droite*).

BENOIT *seul, voyant entrer Raoul par le fond.*

Quelle chance ! mon maître...

Avisons...

www.libtool.com.cn

SCÈNE IX.

BENOIT, RAOUL.

RAOUL, *secouant son chapeau et ses vêtements.*

Une averse après un beau soleil...

C'est à mon mariage absolument pareil...

(*A Benoît*).

Je gage que déjà ta valise est bouclée ?

BENOIT.

Tout sera prêt, Monsieur.

RAOUL.

Je prends donc ma volée.

BENOIT.

Oh ! pas encor... ce soir.

RAOUL.

Chacun de son côté,

Nous vivrons plus heureux, vivant en liberté.

Clotilde est casanière, et je cours dès l'aurore ;

Elle exècre les champs, et moi je les adore...

Tandis qu'en un boudoir elle ira se cloîtrer,

Moi, c'est l'air du bon Dieu que je vais respirer...

Donc, tout est pour le mieux...

(*Allant à la fenêtre*).

Benoît, que je m'ennuie !

Et jusques à ce soir, prisonnier de la pluie,

Il faut que je demeure ici les bras pendants !

BENOIT, *renversant avec intention la boîte à couleurs.*

Maladroit que je suis ! .. Quel chaos là-dedans !

RAOUL.

Ne te désole pas, Benoît... Tu vois l'usage

Que j'en fais...

BENOIT.

Ce n'est pas le parti le plus sage.

Tu crois ?

RAOUL.

BENOIT.

Vous gaspillez, Monsieur, de bons moments
Et vous manquez, en outre, à vos engagements.

RAOUL.

Envers qui, s'il te plaît ?

BENOIT.

Envers moi.

RAOUL.

C'est fort grave.

BENOIT.

Plus que vous ne pensez.

RAOUL.

Explique-toi, mon brave.

BENOIT.

Gent fois vous m'avez dit : « Benoît, je te promets
Un tableau fait pour toi, tout exprès. » Et jamais
Je n'ai vu cette toile ardemment désirée...
Relique d'amitié, qui m'eût été sacrée...

RAOUL.

Je te jure, Benoît, que mon premier tableau...

BENOIT, *l'interrompant.*

Votre serment, Monsieur, n'est qu'un délai nouveau...
Eh ! libérez-vous donc de cette vieille dette...
N'êtes-vous pas en fonds... Voici votre palette...
Voyez... elle est intacte... et vos pinceaux aussi.

RAOUL, *haussant les épaules.*

Tu sais bien qu'un tableau ne se fait pas ainsi ;
On doit le méditer, le combiner d'avance...

BENOIT.

Je sais que, pour finir, il faut que l'on commence ;
Commencez à présent ; vous finirez plus tard...
Et puis c'est un moyen d'attendre le départ...

RAOUL.

Allons ! je veux, Benoît, te prouver que je t'aime...

Et, d'ailleurs, tu fais bien, tu me rends à moi-même,
 Devant mon chevalet, je vais tout oublier...
 Oui, tout... même qu'un jour j'ai pu me marier...

BENOIT, *à part, déployant le chevalet.*

C'est ce que nous verrons.

RAOUL, *indiquant la place du chevalet.*

Là, près de la fenêtre...

BENOIT, *obeissant.*

Comme cela ?

RAOUL.

Très-bien.

(Plaçant la toile sur le chevalet.)

Le peintre va renaître.

BENOIT, *à part.*

Ce n'est pas trop tôt... ouf !

(Il s'assied, s'essuyant le front.)

RAOUL, *préparant sa toile.*

Tu viendras m'avertir,

Benoit, quand pour la gare il nous faudra partir...

BENOIT.

Sûrement...

(A part, se levant inquiet.)

Mais où donc est Madame ?... Va-t-elle

M'échapper... Ah ! j'éprouve une crainte mortelle...

Ne pouvoir un instant ici les réunir...

Ils me glissent des mains quand je crois les tenir...

(Voyant rentrer Clotilde.)

C'est elle... Il était temps... Je respire... et j'espère...

SCÈNE X.

LES MÊMES, CLOTILDE.

CLOTILDE, *un petit nécessaire à la main, sans voir Raoul, à part et s'asseyant.*

Je croyais ne jamais trouver mon nécessaire...

(Apercevant Raoul et se levant.)

Raoul... Je sors...

BENOIT, *la retenant, à demi-voix.*

Non pas... Restez... Avez-vous peur ?

Prouvez donc que pour lui vos yeux et votre cœur
Se sont fermés...

CLOTILDE, *résolue.*

C'est vrai !

(Elle se rassied).

RAOUL, *se retournant et voyant Clotilde, à part.*

Clotilde !... sa présence..

Me chasse.

(Il pose sa palette et remonte).

BENOIT, *allant vivement à Raoul et l'arrêtant, à demi-voix.*

Vous fuyez, lorsque l'indifférence

Vous a mis hors d'atteinte ?...

RAOUL.

Au fait... Le mur d'airain

Qui nous sépare...

(Il reprend ses pinceaux).

BENOIT, *à part, poussant un grand soupir de satisfaction.*

Enfin !

(Il sort).

SCÈNE XI.

RAOUL, CLOTILDE.

CLOTILDE, *assise, les yeux sur la broderie et croyant Benoit encore dans l'appartement.*

A quelle heure le train,

Benoit ?

RAOUL, *assis et peignant.*

Il n'est plus là... Mon voyage réclame

Ses soins...

CLOTILDE, *brodant.*

Un sac de nuit !... une malle !

RAOUL.

Ah ! Madame,

Mon bagage serait bien plus lourd, je l'admets,

Si mes déceptions devaient me suivre, mais

Je les laisse ici.

CLOTILDE.

Vrai ? Pour tenir compagnie ,

Aux miennes ? J'en ressens une joie infinie...

Quant à ce tableau, peint dans un accès d'humeur,

Madrid, probablement, en aura la primeur ?

RAOUL.

Oui... Madrid.

CLOTILDE.

Quelque page héroïque ? Une scène

Du Dante.

RAOUL.

A me railler vous perdez votre peine...

Que le pinceau d'un maître élargisse son vol,

Il le peut... Mais le mien doit effleurer le sol...

Aussi, je peins les fleurs, délicates et frêles,

L'insecte qui bourdonne et voltige autour d'elles,

La perle de rosée, éclore au point du jour,

Tout ce qui brille et meurt bientôt... comme l'amour !

CLOTILDE.

Moi, sans y soupçonner la moindre allégorie,

J'ai de papillons d'or semé ma broderie ;

C'était avant la noce, et, dans cet heureux temps,

Aurais-je bien pu croire aux maris inconstants ?...

Mais, je suis loin, Monsieur, de vous en faire un crime ;

C'est, plutôt qu'un reproche, un regret que j'exprime.

RAOUL.

Si le nom d'inconstant est par moi mérité,

L'inconstance n'est pas ici d'un seul côté,

Puisque, suivant tous deux l'élan qui nous entraîne,

Dans un commun effort nous brisons notre chaîne...

N'obéissons-nous pas au même sentiment ?...

L'ennui devient pour nous un mutuel tourment ;

Et nous fuyons l'ennui ; vous, dans votre famille,

Moi, bien loin, sous le ciel de la fière Castille.

CLOTILDE.

Seul, vous serez la veille... et, seul, le lendemain.

RAOUL, *se levant.*

Seul ? Je ne le suis pas ma palette à la main.

www.libtool.com.cn CLOTILDE.

A la gloire peut-être espérez-vous atteindre ?

RAOUL.

Non, certes... Mais cela m'empêche-t-il de peindre ?
Trop heureux de pouvoir occuper mon loisir,
Que m'importe la gloire où m'attend le plaisir !...
Et quel plaisir !... Pour moi, la coupe enchanteresse
Où mes sens éblouis puisaient leur chaude ivresse,
Mes plus beaux jours, mes nuits de folle liberté,
N'ont jamais contenu plus douce volupté...
Rien, croyez-moi, non rien ne vaut la joie intime
Du peintre... quand il voit sa toile qui s'anime,
Et que, fameux artiste ou fervent amateur,
Il peut dire : « A mon tour, moi, je suis créateur ! »

CLOTILDE.

Comme l'art, tout à coup, vous remplit de sa flamme !

RAOUL, *assis.*

Il vient à mon secours... Mais vous avez, Madame,
Vous aussi, vos projets.

CLOTILDE.

Un seul — bien arrêté...

Je me choisis dans Tours un hôtel écarté ;
J'y loge avec ma mère et ne reçois personne...
Ma porte est verrouillée et tant pis si l'on sonne...
On jaspera, bien sûr, me donnant tous les torts ;
Mais je n'entendrai pas, on jaspera dehors...
Quant à l'emploi du temps, je n'en suis pas en peine :
Mes ciseaux, mon aiguille et ma soie et ma laine,
Mon canevas... et puis je broderai... Combien
Ce travail-là me plaît !... Il ne captive en rien ;
On peut, à volonté, prendre ou quitter l'ouvrage,
Et quand l'aiguille court, l'esprit aussi voyage...
Voilà... je broderai tout le jour... et, le soir,
Devant mon piano je reviendrai m'asseoir,

Du clavier librement j'attaquerai les notes,
Sans avoir à subir des oreilles despotes,
Sans craindre d'agacer les nerfs de mon mari.

(Se piquant le doigt).

Aïe ! Aïe !

RAOUL, *allant vivement à Clotilde.*

Eh ! qu'avez-vous ?

CLOTILDE. — *debout.*

Rien... un bobo...

RAOUL, *de même.*

Ce cri

M'a remué le cœur...

CLOTILDE.

Vous êtes trop sensible,

Monsieur... Une piqûre... un mal presque risible.

RAOUL.

Petit ou grand, toujours j'y saurai compatir...

Si nous nous séparons, est-ce pour nous haïr !

CLOTILDE.

Le ciel nous en préserve...

RAOUL, *les yeux sur la broderie.*

Oh ! l'étonnante chose !

CLOTILDE.

Laquelle ?

RAOUL.

Ce bouquet où rayonne une rose...

CLOTILDE.

Eh bien !

RAOUL.

On le dirait calqué fidèlement

Sur celui que je viens de peindre en ce moment.

CLOTILDE.

Vous plaisantez ?

RAOUL.

Voyez et jugez.

(Clotilde va regarder le tableau. Au même moment, Benoit entr'ouvre doucement la porte du fond, regarde, exprime une joyeuse surprise, et referme la porte sans se laisser voir).

CLOTILDE, *devant le tableau.*

O merveille !

Mêmes fleurs, se groupant d'une façon pareille !

RAOUL.

Et, pourtant, mon pinceau créant ces fleurs d'un jet,
De votre broderie ignorait le sujet.

CLOTILDE, *ému.*

C'est de la sympathie... en peinture.

RAOUL.

Eh ! Madame,

Quand elle ne peut pas éclore au fond de l'âme,
On est heureux encor de la trouver ailleurs...

CLOTILDE, *retournant à sa place.*

Oh ! oui, continuons, vous, de peindre des fleurs,
Et moi, de les broder.

(Ils reprennent leur travail).

RAOUL, *à part, regardant Clotilde.*

Que son doigt avec grâce

D'un dessin compliqué cherche et poursuit la trace !
Comme elle tient son front penché modestement !
Brodeuse n'eut jamais un maintien plus charmant !...
Si Clotilde eût voulu, j'aurais le cœur moins triste...

CLOTILDE, *à part, regardant Raoul.*

Il est vraiment très-bien, avec son air artiste...
Son visage penseur... Ah ! mon sort serait doux,
Si Raoul eût compris...

(On entend sonner six heures à l'horloge du château).

CLOTILDE, *s'exclamant.*

Six heures !... Avez-vous

Entendu ?... Ce n'est pas possible... Oh ! non...

RAOUL, *regardant à sa montre.*

Six heures !

Juste !

CLOTILDE.

Vous avancez.

RAOUL.

Ma montre est des meilleures.

(Entre Benott).

SCÈNE XII.

www.libtool.com.cn
LES MÈMES, BENOÎT.

CLOTILDE, *allant à Benoît.*

Quelle heure est-il, Benoît ?

BENOÎT, *gaîment.*

L'horloge du château,

Madame, vous l'a dit par six coups de marteau...

Le moment est venu de partir pour la gare...

RAOUL.

Déjà !

BENOÎT.

Le train n'attend personne.

CLOTILDE.

C'est bizarre ;

Mais à peine midi venait-il de sonner

Quand nous quitions la table après le déjeuner,

Et, depuis ce moment, pouvez-vous bien comprendre

Que le temps ait marché si vite ?

BENOÎT.

Il faut vous rendre

A l'évidence... Il est six heures...

RAOUL.

Franchement,

Je ne m'explique pas, — je ne vois pas comment

L'heure qui se traînait dans des langueurs mortelles,

Pour s'envoler soudain a retrouvé des ailes...

CLOTILDE.

Devinez-vous, Benoît ?

BENOÎT.

Oui, certes... Aujourd'hui,

Les heures, pour vous deux, comme un éclair ont fui ?

RAOUL.

La preuve !

BENOÎT.

Eh bien ! hier, du moment où se lève

Le soleil, au moment où sa course s'achève,

Qu'avez-vous fait ?

CLOTILDE.

Moi ? Rien... Je me trompe pourtant,
J'ai broyé de l'ennui...

RAOUL.

Je puis en dire autant.

BENOIT, à Clotilde.

Mais, cette après-midi, votre aiguille de fée
Changeait un canevas en gracieux trophée,
(A Raoul).

Et, vous, dans vos pinceaux trop longtemps endormis,
Votre main réveillait de précieux amis...
Vous avez travaillé... Voilà tout le mystère.

RAOUL.

C'est bien vrai...

CLOTILDE.

Ma raison, comme mon cœur s'éclaire.

BENOIT.

De la loi du travail rien ne nous affranchit,
Rien, pas même l'amour... si l'amour réfléchit...
L'ennui part promptement, quand le travail le chasse,
Et c'est le vrai bonheur alors qui le remplace...

CLOTILDE, tristement.

Le vrai bonheur !

BENOIT.

Bien sûr... Mais le train va passer...

RAOUL.

Et qu'il passe le train ; je n'y veux plus penser...

BENOIT.

Et vous, Madame ?

CLOTILDE.

Moi !

(Montrant sa broderie).

La voilà... ma réponse...

Je reste... Voulez-vous qu'au bonheur je renonce,
Quand je sais à quel prix il peut m'être accordé ?

RAOUL, *prenant Clotilde dans ses bras.*

Clotilde !

(Il lui donne un baiser sur le front).

CLOTILDE, *rayonnante.*

Celui-là n'était pas demandé.

RAOUL, *joyeux.*

Benoît, va déboucler ma malle.

BENOIT, *très-ému.*

O mon cher maître,

Benoît vous aime trop pour l'avoir faite.

RAOUL, *prenant les mains de Benoît.*

Ah ! traître !

CLOTILDE, *avec effusion.*

Merci, mon bon Benoît.

BENOIT.

Vous ne me devez rien ;

J'ai rapproché vos cœurs pour réchauffer le mien.

HIPPOLYTE MINIER.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

La résistance de Rennes.

XVII

D'Argentré a bien exprimé d'un mot l'effet produit en Bretagne par la journée de Saint-Aubin : « Onc, dit-il, ne fut si grant estonnement par tout le pays ¹. » On crut voir, sentir partout le glaive du vainqueur, et partout on se crut à sa merci. Cet étonnement fut tel qu'un petit chef de bande français (Nicolas Labbé), qui guerroyait le long de la frontière normande, s'étant le lendemain de la bataille jeté sur la Bretagne, enleva en deux jours ², sans coup férir, trois forteresses, — Aubigné, Hédé et Montmuran, — en se donnant pour l'avant-garde de l'armée d'invasion.

La Trémouille, qui mesurait bien l'émotion produite par sa victoire, profita de la première minute de cet effarement pour diriger contre Rennes un coup d'intimidation qui avait chance de lui livrer cette ville. Le 29 juillet, ses hérauts se présentèrent devant la place

* D'après la CORRESPONDANCE DE CHARLES VIII ET DE SES CONSEILLERS AVEC LOUIS II DE LA TRÉMOILLE pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée par Louis DE LA TRÉMOILLE, Paris, 1875. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Un vol. gr. in-8°. — Voir le n° de février 1877, pp. 84-96.

¹ *Hist. de Bret.*, 1^{re} édition, p. 1107.

² Avant le 1^{er} août, voir la *Correspondance de Charles VIII*, n° 219, p. 245.

et remirent aux magistrats une lettre du général sommant les bourgeois d'ouvrir leurs portes au roi de France. S'ils refusaient, l'armée royale **partirait dès le lendemain** pour venir les assiéger, et ferait d'eux « telle punition qu'il en seroit mémoire et exemple à tous autres. » S'ils obéissaient, le roi les traiterait de façon à les rendre contents plus qu'ils ne l'avaient jamais été. « Et vous mandons, disait-il en terminant, que demain, que approcherons de vostre ville, vous faites venir et amener des vivres à l'ost, et seront bien traités ceux qui les amèneront et bien payez ¹. »

Ce dernier trait, négligemment jeté à la fin de la lettre, ne pouvait guère laisser de doute sur la réalité des intentions de la Trémoille et de sa marche contre Rennes. En un instant, la cité fut en rumeur. On fit demander, pour répondre, un délai de quatre jours, afin de consulter le duc qui était à Nantes : les hérauts, conformément aux ordres du général, refusèrent. Le conseil de ville et les notables de trois ordres se rassemblèrent dans la cathédrale. Les avis furent partagés ; les alarmés voulaient se rendre, mais la panique folle, issue de la défaite de la veille, fut arrêtée par la digue solide du vieux patriotisme breton. Le parti de la résistance l'emporta, et l'on rédigea une belle harangue pour rejeter la sommation de La Trémoille. Quand il s'agit de savoir qui la porterait aux hérauts, « plusieurs refusèrent la charge, dit Bouchart, de peur d'encourir » la male grâce des François. » Cette crainte n'arrêta point Jean Le Vayer, chanoine de Rennes, Plessix-Balisson, lieutenant du duc, Jacques Bouchart, membre du conseil des bourgeois, greffier du Parlement, « homme moult sçavant et éloquent. » Tous trois se rendirent à la porte de l'enceinte où les hérauts attendaient, en dehors des murs, et là le greffier eut l'honneur de leur lire la réponse de la ville. Réponse admirable, trop peu connue, car depuis la dernière édition d'Alain Bouchart (1541), un seul de nos historiens (Lobineau, en 1707), l'a reproduite. La voici :

« Messigneurs les heraulx, les gens de ceste ville de Rennes ont eu conseil sur ce que vous leur avez dit et fait dire de par le

¹ D'Argentré. *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 974.

seigneur de la Trimouille, lieutenant du roy, et ont entendu que vous ne leur avez pas voulu donner temps de quatre jours pour sur ce conseiller ¹ le Duc, nostre souverain seigneur : qui leur semble chose bien estrange.

» Ne pensez pas pourtant, si le roy a eu la victoire à Saint Aulbin du Cormier, — dont vous aultres François tenez voz courages si très hautz qu'il vous semble que jà vous estes seigneurs de Bretagne, — que vous ayez ainsi facilement le sourplus.

» Vous devez tout premièrement considérer que le roy ne doit et ne peult rien prendre en ceste duché, dont cy est la principale cité ; aussi ses prédécesseurs roys de France n'y ont jamais réclamé droit, sinon en l'obéissance de Pierre Mauclerc.

» Si vous avez bien veu les histoires de la Sainte Escripture, vous y avez en plusieurs lieux trouvé que le plus grant nombre de combattans n'ont pas toujours eu la victoire. Vous sçavez comment il en print au roy Philippe de Valois à Crécy, l'an 1346, quant luy, qui accompaigné estoit de cent mil hommes, fut defaict par dix mil Angloys. Et aussi du roy Jehan près Poitiers, le 19^e jour de septembre l'an 1356, où les François par leur fierté perdirent leur roy. Vous aultres François ferez assez d'entreprinse de guerre et de bataille, tant qu'il vous plaira ; mais Celuy qui sans fin règne là sus donne les victoires. Ne vous en attribuez pas la gloire, c'est à luy qu'elle appartient.

» Le roy, par les ambassadeurs qu'il a ces jours passez transmis par devers le duc, ne demandoit pour octroyer la paix que la ville de Foulgères ; encore ne la vouloit-il avoir sinon jusques à tant que l'on eust visité ² les droits du roy. Or avez vous maintenant Foulgères, et demandez encore Rennes !

¹ Prendre conseil, consulter.

² C'est-à-dire examiné, ou fait examiner par des arbitres, les prétentions du roi au duché de Bretagne après la mort du duc François II. — Il est très-vrai que, malgré la reprise des hostilités au commencement de juillet, les négociations se poursuivaient entre le roi et le duc, témoin ce passage d'une lettre de Graville à la Trémoille du 8 juillet 1488 : « Touchant Mons^r de Dunoys, il doit estre demain icy et dit » des plus belles choses du monde... Mais ne laissez pas à tenir voz choses toutes

» Seigneurs heraulx, je vous faiz assavoir qu'en ceste bonne ville de Rennes y a quarante mil hommes, dont les vingt mil sont de telle résistance que — moyennant la grâce de Dieu en qui gist nostre confiance! — si le seigneur de la Trimouille et son armée viennent assiéger ceste ville, autant y gagneront-ilz comme ilz ont gagné devant la ville de Nantes ¹.

» Nous ne craignons le roy ne toute sa puissance.

» Pourtant, retournez au seigneur de la Trimouille et luy faictes le rapport de la joyeuse réponse que nous vous avons faicte ; car de nous n'aurez aultre chose pour le présent ². »

Avant de laisser partir les héraults, on les fit boire et manger ; revenus à Saint-Aubin près de La Trémoille, ils « luy récitèrent de mot en mot », dit Alain Bouchart, la réponse des Rennais. La Trémoille ne partit point le lendemain pour assiéger Rennes. Il resta à Saint-Aubin jusqu'au 4 août, réglant avec ses lieutenants son plan de campagne ; ce jour-là il se mit en marche vers Dinan.

Beaucoup d'historiens se sont demandé pourquoi le général français ne donna pas suite à ses menaces contre Rennes. Plusieurs le taxent d'indécision et d'inhabileté. Presque tous voient dans la belle réponse des Rennais un généreux mouvement de patriotisme, qui n'aurait pu être soutenu d'une résistance sérieuse en cas de siège. Quelques-uns expliquent le fait en supposant un miracle. « La capitale de la Bretagne n'était pas en état de soutenir un » siège contre des ennemis *dix fois supérieurs en nombre* : » si « l'armée assiégeante, changeant subitement de dispositions, on » *ne saurait dire pour quel motif*, renonça à poursuivre sa victoire » et rentra dans ses quartiers ³, c'est que Notre-Dame des Miracles » prestes (pour le siège de Fougères), et de les avancer tant que vous pourrez, car » je ne crois pas que les Bretons baillent ceste place si ce n'est par la doute qu'elle » leur soit prinse par force. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 154, p. 171.) — Il est donc vrai, comme le dit Jacques Bouchart, que les Français avaient demandé Fougères pour faire la paix.

¹ Assiégée inutilement par les Français du 19 juin au 6 août 1487.

² Alain Bouchart, *Chron. de Bret.*, édit de 1532, f° 209 v°.

³ Dom F. Plaine, *Hist. du culte de la sainte Vierge dans la ville de Rennes*, 1872, p. 57-58. Dom Plaine dit même que, « pendant les quatre jours de répit accordés par

et de Bonne-Nouvelle, exauçant les prières des Rennais, étendit sur leur cité sa puissante protection.

Assurément la sainte Vierge, invoquée dans ce péril, put raffermir le courage des habitants, inspirer leur résistance, et par là sauver leur ville. Mais les actes de La Trémoille s'expliquent sans miracle. Il envoya sommer les Rennais, le 29 juillet, parce qu'il espérait voir la panique lui ouvrir leurs portes et ne voulait pas négliger une pareille chance. Il n'assiégea pas Rennes, parce qu'il n'espérait pas le prendre et ne voulait pas risquer un échec.

Voyons s'il avait raison.

XVIII

A l'occasion de la prise de Fougères, nous avons montré comment, au temps de Charles VIII, dans le siège des petites places, la force de l'attaque se trouvait nécessairement supérieure à celle de la défense. La cause de cette supériorité était la facilité, pour l'artillerie, de faire brèche dans des murailles trop élevées et de couvrir de ses feux tout l'intérieur de la ville de manière à accabler la garnison, à désespérer les habitants, à les empêcher de dresser derrière les points attaqués de nouvelles défenses ; la facilité, aussi, d'investir une enceinte peu étendue.

Contre une enceinte de grande dimension, comme étaient celles des grandes villes, la supériorité de l'attaque s'effaçait. Les armées de cette époque, ordinairement assez peu nombreuses, ne suffisaient pas à l'investissement ; les bouches à feu ne portant pas, sauf exception, au delà de 5 à 600 mètres, l'intérieur de la place était en grande partie hors d'atteinte. Quand on avait été assez avisé pour diminuer la hauteur des murs ou pour les couvrir d'ouvrages nouveaux moins vulnérables au feu de l'assiégeant, quand ces ouvrages et les murs eux-mêmes étaient armés d'une bonne

• *l'orgueilleux sire de la Trémoille, on court en foule assiéger les autels de Notre-Dame des Miracles et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.* • Alain Bouchart, seul contemporain qui rapporte cette histoire, dit tout au contraire, comme on l'a vu, que le répit de quatre jours demandé par les Rennais fut refusé.

artillerie bien servie, la place défendue par des gens de cœur, librement ravitaillée et secourue, alors une grande ville était si forte que les écrivains militaires du XVI^e siècle la présumaient imprenable, sauf par trahison, surprise ou stratagème ¹.

En 1485, les murailles de Rennes, formées par trois enceintes successivement soudées l'une à l'autre, présentaient un développement de près de 3,000 mètres et renfermaient une surface de 62 hectares environ. On comprenait dès lors parfaitement que la force d'une place dépendait de l'étendue de ses défenses ; en février 1486, sur la proposition du prince d'Orange et du maréchal de Rieux, commis à la visite des places de Bretagne, le duc ordonna un nouvel accroissement de la ville de Rennes du côté du Nord, au moyen d'une quatrième enceinte, qui devait partir de la porte Saint-Georges (près de l'abbaye de ce nom), comprendre le monastère de Saint-

¹ Guillaume du Bellay, qui écrivait au commencement du XVI^e siècle (il mourut en 1542), dit dans ses *Instructions sur le fait de la guerre* : « Qui voudra priser la peine que c'est de tenir siège devant une ville forte et ce qu'elle couste avant qu'estre conquise par force d'armes, il trouvera que la peine et la mise surmontent de beaucoup le profit qui en pourroit jamais venir. Et j'ose dire que la conquête d'un grand pais seroit plus aisée à faire que la prise d'une de ces villes fortes et obstinées en leur opinion... Et puisque je parle de ces villes fortes, il faut dire quelle ville ou place c'est que j'estime estre imprenable ou du moins fort bien difficile à prendre. Je dy que celle là en est une qui est aussi forte de gens et de toutes munitions comme sont ceux qui l'assiègent, sans la forteresse de la ville que les assiégez ont davantage... ou, si elle n'est du tout aussi forte de gens, qu'au pis aller elle en ayt assez pour fournir ses murailles et bastions de toutes parts de pas en pas, et en oultre, qu'il y en ait un très bon nombre pour defendre les bresches que ceux de dehors pourroient faire. Et mais qu'une ville soit ainsi garnie, jaçoit que les murailles et aultres defenses ne soient des meilleures, si est-ce qu'elle se peut tenir pour très forte... Celles qui auront esté remparées depuis XXX ans peuvent estre tenues pour très difficiles à conquister, et au devant desquelles on perdra plus que l'on ne gagnera. » (*Instr. sur le fait de la guerre*, Paris, Vascosan, 1548, f^o 84 v^o, 85 r^o, livre III, ch. 2) ; — Robert de Balsac d'Entragues, sénéchal d'Agenais, l'un des lieutenants de La Trémoille en 1488, a écrit un petit livre sur l'art militaire, intitulé *la Nef des batailles*, dans lequel il conseille, « lorsqu'on veut assiéger une place, de l'enclorre, c'est-à-dire de l'investir parfaitement ; car si l'on y laisse quelque issue, jamais on ne viendra à bout de la réduire. » Voir *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XXVII, p. 8.

Melaine, la barre Saint-Just ¹, et aboutir au pont Saint-Martin sur l'Ille, descendre le long de cette rivière jusqu'au pont du Bourg-l'Evêque, et de là revenir s'attacher à la vieille enceinte dans le voisinage de la porte Mordelaise. Cet accroissement devait doubler l'étendue de la place. Pour fournir à la dépense, le duc fit lever sur les vins dans tout l'évêché de Rennes, un impôt dit le *dizain soult* ².

L'année suivante, dès le commencement de la guerre entre la Bretagne et la France, les bourgeois de Rennes prirent les mesures les plus énergiques. Les 28 et 29 mars 1487, le conseil de ville ordonna de mettre en état l'artillerie et de la monter sur les murailles, de tendre les chaînes dans les rues, de réparer et fortifier les barrières qui fermaient chaque faubourg ³. On décida que personne, excepté les habitants, ne pourrait entrer en armes dans la ville, que l'on surveillerait avec soin les hôtelleries. On fit de grands approvisionnements de blé ; on visita l'arsenal de la ville, on acheta des brigandines et l'on remit des cordes aux arbalètes. Enfin, la milice bourgeoise, qui en temps de paix sommeillait un peu, reçut l'ordre de s'exercer assidûment ⁴.

Puis l'attention des bourgeois se porta sur leurs murailles. Il y avait là de grosses dépenses à faire. Comme l'argent comptant n'abondait pas, on obtint du duc l'autorisation de lever, « sur les » manans et habitans de Rennes riches et puissans de prester », un emprunt qui produisit 3,124 livres (plus de 100,000 francs de nos jours) et ne fut, croyons-nous, jamais remboursé.

¹ La barre ou barrière Saint-Just était située vers l'extrémité de la rue actuelle de Fougères, au lieu où cette rue prend le nom de faubourg de Fougères.

² V. d'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. 1618, l. XIII, ch. 33, p. 948.

³ On en augmenta le nombre ; le compte des miseurs pour 1487 constate qu'il n'y en avait pas moins de vingt sur les diverses avenues de la ville de Rennes.

⁴ « Item, est commandé à chaincun cinquantanier et sa cinquantaine de se mettre en point, et aller lundi (2 avril 1487) par les maisons pour les en advertir, et paroillement de leur artillerie ; et jendi à deux heures après midi la monstre leur assignée. En ce qu'est cest article, seront mandez à demain à matin les cinquantaniers. »

Arch. de Rennes, liasse 15.

On rasa, aux abords de la ville, tout ce qui pouvait faire obstacle à l'artillerie de la place ou servir d'abri à l'ennemi : on ne respecta ni l'hôtel du Puits-Mauger (devant le boulevard de Toussaints), séjour favori du duc François II, ni le manoir seigneurial de la Vaerie, (sur l'emplacement du Champ-de-Mars actuel), ni le colombier et la chénaie de l'abbesse de Saint-Georges. Du côté du nord, où la ville se trouve plus dominée, on prit un soin tout spécial d'aplanir et de niveler le sol environnant ¹.

Comme on craignait d'abord une attaque venant du sud, on fit rompre et *hourder* ² les chemins dans cette direction ³ et l'on s'occupa de suite de ce côté de la place. L'angle Sud-Ouest était fort mal défendu : on couvrit la porte du Champ-Dolent et la tour de Chicogné par un ouvrage extérieur en maçonnerie, que les actes du temps appellent *fausses brayes*, mais qui était probablement un bastion peu élevé, armé d'artillerie ⁴. Dans les boulevards ouravelins qui couvraient les portes de Toussaints et de Porteblanche, on construisit des *laudis*, c'est-à-dire des abris fortement remparés de bois et de terre pour loger des hommes et de l'artillerie ⁵. Entre ces deux boulevards et au delà des fossés, on se fit à peu de frais une bonne défense avancée en crénelant le mur du jardin de la Vaerie ⁶.

¹ « Aultres mises faictes pour unir et abatre les terres et arbrès d'entre les portaulx de Sainct Michel et Sainct George... et porter les terres sur les douves du dehors de la ville d'entre les portaulx de Mordelaize et Sainct Michel. » Pour ce travail, 1,920 journées de « manouvriers », du 17 juin au 1^{er} octobre 1487. *Arch. de Rennes, Comptes des miseurs pour 1487* (n. st.), f. 43 et 44.

² Garnir d'obstacles.

³ Comptes des miseurs pour 1487 (n. st.), f. 14 R^o, dépense du 25 avril 1487.

⁴ « Aultres mises pour l'ediffice de la masonnerie des *faulces brayes* divisées estre faictes au dehors de la ville, entre le portal de Champ Dollant et la tour de Chicognée. » — « Item, à Guill. Évain, Pierres Boschier et Jamin Olivaud, pour leurs paines d'avoir esté en la compaignie de Mons^r le chancelier diviser les canonnières des faulces brayes de Champ Dollent. » — « Le derroin jour d'octobre, pour sept gons de fer à servir és deux entrées des faulces brayes du Champ Dollent et du boulevard de terre du pré Raoul. » Etc. Ibid. f. 24, 27, 30, 53, 66. Travaux faits du 18 juin au 5 août et du 6 octobre au 3 décembre 1487.

⁵ Ibid. f. 45 à 49.

⁶ « XXXVII journées de maczon à perser le mur de la Vaerie ». Comptes des miseurs pour 1488 (n. st.), f. 87 v^o.

A l'Est, on donna plus de largeur et de profondeur aux douves « derrière Saint-Georges », qui allaient de la porte de ce nom à la Vilaine ; et devant cette porte on construisit un ravelin ou boulevard de pierre, comme en avaient les autres entrées de la ville ¹.

A l'Ouest, on établit hors des murs un grand retranchement, formé d'un fossé et d'un rejet de terre, appuyé d'un bout sur l'Ille vers le pont du Bourg-l'Evêque, et de l'autre sur la Vilaine ou tout au moins sur l'ancienne enceinte au dessous de la porte Mordelaise : on appelait cela « le boulevard de terre du pré Raoul » ².

Au Nord, un retranchement pareil fut jeté en avant de la porte aux Foulons et de son boulevard de pierre qui existait depuis longtemps ³. Entre cette porte et la Mordelaise, on *rempara* les murs de la ville ⁴, c'est-à-dire qu'on appliqua, contre la partie inférieure du vieux mur de pierre, une muraille de terre toute neuve, maintenue extérieurement par des pièces de bois et des clayonnages, juste assez élevée pour donner un tir rasant aux pièces qu'on y plaçait et pour dominer la contrescarpe, trop peu pour être découverte par l'artillerie assiégeante tant qu'elle ne serait pas rendue au bord du fossé. C'est là ce qu'on appelait alors proprement un *rempart* ⁵. Enfin, toujours pour donner moins de prise au feu de

¹ Comptes des miseurs pour 1487 (f° 15 à 24), et pour 1488, f° 22 à 36.

² « Aultres mises pour l'ediffice et saczon du boulevard de terre du ponsel du pré Raoul. » Comptes des miseurs pour 1487 (n. st.), f. 32 à 43, travaux faits du 18 juin au 3 décembre. — Le pré Raoul s'étendait à l'Ouest de la ville de Rennes, en dehors des fossés ; il était borné au Sud par la Vilaine, — à l'Est par l'enceinte de la ville ou plutôt par les maisons et jardins bordant la contrescarpe des fossés depuis la porte Mordelaise jusqu'à la Vilaine, ce qui répond à la rue Nantaise actuelle, — au Nord par les maisons et jardins du « forsbourg l'Evesque » jusqu'à la hauteur du premier pont sur l'Ille, point qui marquait à peu près la limite occidentale du pré Raoul.

³ « Aultre mise pour le belouart de terre divisé estre fait au devant de la porte et belouart de pierre au Foulon, commencé la semaine 24^e jour de may l'an 88. » Arch. de Rennes, Livre du contrôle pour 1488 (n. st.), f. 64 à 118. — Cf. Comptes des miseurs pour 1488, f. 39 à 58.

⁴ Annexes des comptes des miseurs pour 1487.

⁵ V. Viollet-Leduc, *Dictionn. de l'architect. franç. du XI^e au XVI^e siècle*, I, p. 422-424, au mot *Architecture militaire*.

l'ennemi, les Rennais sacrifièrent ces belles tours qui, dominant de haut le reste de l'enceinte, formaient comme les fleurons de leur couronne murale. On les décoiffa de leurs toits en aiguille si élancés; on rasa à mi-hauteur ces colonnes gigantesques, on les mit au niveau des courtines. La tour Le Bart, qui trônait comme un donjon à l'angle Sud-Est dans une situation prédominante, n'eut d'autre avantage que de tomber de plus haut et d'écraser sous ses ruines les bâtiments placés à ses pieds ¹.

Toutes ces améliorations étaient fort bien entendues pour réduire les avantages de l'assiégeant et accroître ceux de l'assiégé. Les boulevards de terre du pré Raoul et de la porte aux Foulons, les fausses brayes du champ Dolent, le mur crénelé de la Vaierie, étendaient notablement le champ de défense des trois anciennes enceintes. Pourtant, on ne s'en tint point là. En octobre 1487, on commença de travailler à la quatrième enceinte, ou, comme on disait alors, à la nouvelle « croissance de la ville », ordonnée en février 1486 par le duc François II. On ne s'amusa point à la faire en maçonnerie, le temps manquait, et d'ailleurs ces murs de pierre, beaux à l'œil, offraient à l'user plus d'inconvénients que d'avantages. Un bon fossé, avec rejet de terre pour couvrir les hommes et l'artillerie, valait mieux et coûtait moins ². On en fit un de cette sorte allant de la porte Saint-Georges à l'abbaye de Saint-Melaine et jusqu'à la barre Saint-Just ³; de là au pont Saint-Martin, on

¹ « Aultres mises faictes pour la desouverture et abateure des tours de ceste dicte ville. » Comptes des miseurs de Rennes pour 1488 (n. st.), f. 87 à 90.

² Machiavel dit que « les fossés sont la première et la plus forte défense des places. » Cité par Viollet-Leduc, *Dict. d'archit.* I, p. 433.

³ « Ensuilt le grant et pris des heritaiges et chouses heritelles prinnes par le Duc, nostre souverain seigneur, pour la fortificacion et augmentacion nouvellement ordonnée et faicte près ceste ville de Rennes, ou costé devers Saint-Melaine en soy rendant droit aux moulins de Saint-Martin. » Arch. de Rennes, Livre du prisage des terres et maisons prises pour la fortification de la ville en 1487, f. 27 à 30. — « Mises pour l'édifice et emparement des douves neuffves d'empres la barrière Saint Just. » Comptes des miseurs pour 1487 (n. st.), f. 44. — « Aultre mise faicte aux fossez de la barre Saint-Just, tirant aux fossez de Saint Melaine, pour la croissance de la ville » et « pour la fortificacion et garde des faulxbourgs. » Travaux du 25 février au 21 juillet 1488. Comptes des miseurs pour 1488 (n. st.), f. 37 et Livre du contrôle pour 1488, f. 59.

renouvela, en l'augmentant, un vieux retranchement connu depuis le XIII^e siècle sous le nom de « douve à Gahier ¹ ; du pont Saint-Martin à celui du Bourg-l'Évêque, on eut le meilleur des fossés, la rivière d'Ille ; et le Bourg-l'Évêque se trouva couvert, relié à l'ancienne enceinte par un ouvrage dont on a déjà parlé, le boulevard de terre du pré Raoul. — En doublant l'étendue des défenses de Rennes, cette nouvelle ligne de retranchement, improvisée sous le coup de l'invasion, rendait l'investissement impossible, et mettait hors d'atteinte le corps de la place.

Tout cet ensemble de fortifications, très-habilement conçu, était formidable. Reste à voir s'il était insuffisamment pourvu d'armes et de défenseurs.

XIX

L'arme la plus efficace, pour défendre comme pour attaquer une place, c'était déjà l'artillerie.

Les Rennais semblent s'être appliqués de tout temps à entretenir l'artillerie de leur ville. Malheureusement il nous en reste bien peu d'inventaires, et aucun qui se rapporte à 1487 ou 1488. Le plus voisin de cette date est de décembre 1474 ².

A cette époque, Rennes possédait près de 80 pièces d'artillerie de diverses espèces, savoir : *3 veuglaires, 9 serpentines, 30 canons, 2 crapaudeaux, 2 pétards, 27 coulevrines*. Sauf les coulevrines, les pétards et quelques-uns des canons, toutes ces pièces se chargeaient par la culasse, au moyen de boîtes mobiles. Les canons, les pétards, 4 coulevrines et une serpentine étaient en fer, le reste en fonte de cuivre et, à en juger par leur poids, toutes de moyen ou de petit calibre. Les plus fortes, les veuglaires, pesaient de 5 à 600 livres ; les serpentines 300 en moyenne, sauf une serpentine *double*, nécessairement plus grosse. Douze des canons pesaient ensemble 2,386 livres, moyenne 200 ; mais il y avait 4 « *grands canons* »

¹ « Ensuult le grant et pris des heritaiges prins pour reparer les douves à Gahier, entre la ripvière d'Isle et la ripvière de Vislaigne. » Livre du prisage de 1487, f. 26.

² Cet inventaire est à la fin du compte des miseurs pour 1473 (n. st.).

qui étaient probablement beaucoup plus forts, et 8 « petits canons » enchassés en bois », certainement plus faibles. Cent et quelques livres était le poids de la plupart des coulevrines, il y en avait de plus fortes et de plus faibles ; ces dernières, ainsi que les moindres canons, se tiraient sur des chevalets et peuvent être considérées comme armes portatives, dont chacune faisait la charge de deux hommes.

Nous nous arrêtons sur ces détails pour montrer ce qu'était cette vieille artillerie. En 1475, elle s'accrut de 25 coulevrines et serpentines, à côté desquelles on voit pour la première fois paraître la biseaule légitime de notre fusil actuel, l'arquebuse, qu'on appelait encore hacquebute ou hacquebusse.

En 1477, la ville de Rennes fit exécuter par divers maîtres fondeurs 100 « hacquebues » et 85 pièces d'artillerie, savoir, 40 canons de fer, 14 serpentines et 31 coulevrines de fonte de cuivre ¹. Les poids de ces différentes pièces sont presque tous supérieurs aux chiffres correspondants de l'inventaire de 1474, par ailleurs les différences semblent peu sensibles. On peut croire que les veuglaires, les grosses serpentines et les grands canons lançaient des boulets du poids de 20 à 30 livres ², et les autres au dessous à proportion. On voit d'ailleurs qu'à cette date la ville de Rennes possédait déjà, outre ses hacquebutes, 180 pièces d'artillerie, chiffre formidable.

Pour les dix années suivantes nous manquons de renseignements.

En 1487 et 1488, la ville de Rennes fit fondre ou acheta 7 hacquebutes ³ et 45 bouches à feu dont 3 serpentines de fer, 36 *faucons* de fonte de cuivre, et 6 autres pièces sans désignation spéciale. Plus de coulevrines, les *faucons* en tenaient lieu, quoique bien plus forts ;

¹ Arch. de Rennes, actes des 11 mai et 3 octobre 1477. Chacune des « hacquebues » pesait 20 livres, indépendamment du bois sur lequel on la montait.

² Il est même probable que les *grands canons* et les serpentines doubles dépassaient ce chiffre. L'auteur des *Etudes sur l'artillerie* dit en effet (I, 96-97) que le canon *double courtaut* portait 50 livres, et le canon *serpentin* 24. Or nous retrouvons plus tard, dans les comptes des miseurs (1488), des canons dits « *gros courtauts* » qui doivent être les « *grands canons* » de 1474.

³ De fonte de cuivre pesant 34 l. chacune.

deux d'entre eux devaient peser près de 500 livres chaque, douze 300 livres, quatre 200, et dix-huit de 140 à 150; on tirait ces derniers sur des chevalets. Tous ces faucons se chargeaient par la gueule, sans boîte mobile. Les serpentines, qui étaient de très-fortes pièces, se chargeaient les unes par la gueule, les autres par la culasse. La plus faible pesait avec sa boîte 834 livres. Les deux autres devaient peser ensemble de 6 à 7,000 livres : l'une, à boîte mobile et se chargeant par derrière, portait des boulets de fer de 60 livres, l'autre de 40, cette dernière sans boîte mobile, se chargeant par devant, et munie de tourillons « pour tirer sur un affust à roes ¹. » C'était là les plus forts calibres de l'époque et les derniers perfectionnements de l'artillerie.

Plus de 200 bouches à feu pour défendre la ville de Rennes, c'était un armement redoutable, mais il fallait savoir s'en servir et d'abord les placer.

Pendant la plus grande partie du XV^e siècle, on s'était plu à hisser les pièces d'artillerie sur les murailles, sur les plates-formes des tours et des portes, comme on y mettait auparavant les trébuchets, les mangonneaux et autres machines de jet. Mais le feu plongeant, surtout avec des pièces qu'on faisait mouvoir difficilement, a un grand désavantage : il ne frappe qu'un point et il est facile de s'y soustraire. Le feu rasant, à hauteur d'homme, atteint au contraire tout ce qui se trouve dans toute la longueur de sa ligne de tir et envoie des projectiles en ricochets ². Dans toutes les fortifications nouvelles, soit de pierre, soit de terre, on avait toujours soin de se ménager ce genre de tir. Pour l'obtenir dans les fortifications anciennes, il fallait, à la partie inférieure des murs et des tours, percer de larges canonnières. Les Rennais ne s'y épargnèrent pas : du boulevard de Porteblanche à celui de Mordelaise, c'est-à-dire dans la partie la plus ancienne de l'ancienne enceinte, on les

¹ Compte des miseurs pour 1487, et acte du 28 janvier 1488. — Sur l'artillerie de Rennes en 1487 et 1488, voir le compte de 1487, f. 91 v^o à 98, et celui de 1488, f. 92 r^o à 97.

² V. Viollet-Leduc, *Dictionn. de l'architect. franç. du XI^e au XVI^e siècle*, I, p. 410.

voit bêcher les terres accumulées derrière la muraille et percer dans le bas de celle-ci de larges ouvertures pour placer des batteries qu'on protégeait tantôt avec des manteaux de bois, tantôt avec des talus gazonnés. On n'épargna même pas les églises, on fit une de ces grandes canonnières dans celle de Saint-Georges, contiguë au mur de ville ¹.

Dans la partie de l'enceinte où les fossés étaient secs, on construisit, sous les ponts des portes de la ville, de petites maisons de pierre, basses, crénelées, couvertes de forts madriers, pour loger des hommes et de l'artillerie chargés de balayer le fond de la douve. Les auteurs militaires de l'époque (Machiavel, entre autres), nomment ces petites constructions des *casemates*, on a dit plus tard des *caponnières*, les Rennais de ce temps les appelaient simplement des *saillies* ².

Le personnel chargé de *gouverner* l'artillerie de la ville Rennes — comme on disait alors — répondait à l'importance du matériel. Mais il faut remarquer que l'artillerie ne formait point encore une arme spéciale : les canonniers et les « artilliers » étaient une sorte d'ingénieurs qui dirigeaient à la fois et la fabrication et le service des bouches à feu. En temps de paix ils avaient sous leurs ordres, pour leurs travaux, des brigades d'ouvriers ; en temps de guerre, des escouades de soldats tirés de l'infanterie, mis à leur disposition pour manœuvrer leurs pièces.

¹ Dans le compte des miseurs pour 1488 : « Mises faictes pour les canonnières et saillies de cete ville de Rennes » (f. 76 à 83, entre autres dépenses : « 6 journées de manouvriers quels commencèrent à perser le grox mur des deux coustex du portal aux Foullons pour y faire deux canonnières. — 56 journées de manouvriers, quels furent à becher et porter les terres de près les murs de la Feillée de Rennes et d'entre le portal de S' George et la tour Lebart, pour y faire des canonnières. — 145 journées de maczons, quels furent à besongner aux canonnières et saillies de S' Georges, aux Foullons, Champ Jacquet, la Feillée, S' Michel et de Mordelaise » et plus loin « de Porteblanche » (f. 76, 78, 79). — 18 journées de maczons qui furent à tailler de la pierre pour la maczonnerie d'une canonnière estant en l'église parochial de Saint George » (f. 87 v°). — « 15 journées et demie de manouvriers à faire une canonnière de gason près la tour Lebart du costé vers S' Georges » (f. 89 r°).

² Voir à ce sujet Machiavel, *Art de la Guerre*, cité et commenté par L.-Nap. Bonaparte, *Études sur l'artillerie*, t. II. p. 106, 134, 137.

Au commencement de 1488, Rennes avait à ses gages 40 canoniers, dont le chef était Vullequin ou Villequin de Lespine, maitre-canonnier de la ville. Sur ces quarante canonniers, 6 se qualifiaient en outre « ouvriers de fonte », c'est-à-dire fondeurs de cuivre, ils faisaient les pièces de bronze ; 3 étaient « ouvriers de forge » et faisaient les pièces de fer ; il y avait aussi 5 charpentiers, 5 « artilliers » ou artificiers et fabricants d'arcs et de flèches ¹, un ouvrier d'arbalètes et un ouvrier de fers de vireton. Le lendemain de la bataille de Saint-Aubin, le jour même où La Trémoille envoyait sa sommation, ce nombre de canonniers se trouva doublé, parce qu'une quarantaine de ceux du duc, venus à Rennes après le désastre, furent immédiatement retenus aux gages de la ville. Le lieutenant de l'artillerie ducale, Jean Louys, resta avec eux et donna tous ses soins « tant de jour que de nuit » à la garde de la place ².

XX

On le voit, le patriotisme actif des bourgeois de Rennes n'avait rien négligé pour mettre leur ville en mesure de remplir sa mission et d'être le solide boulevard de l'indépendance bretonne. Mais faut-il prendre à la lettre le mot de Jacques Bouchart, que si La Trémoille venait assiéger la place, elle pourrait lui opposer 20,000 défenseurs ? C'est plus certainement que n'en peut fournir une population de 40,000 âmes : en admettant que tout homme valide prît part à la défense, cela ne peut guère aller au delà du quart, qui est 10,000. Mais on doit croire que ce chiffre eût été atteint et qu'il eût été sérieux : les bourgeois se défendaient bien derrière leurs murailles, et il y avait là d'ailleurs un noyau solide, une milice bourgeoise fort exercée, dont on a parlé plus haut.

De l'armée bretonne défaite à Saint-Aubin il restait environ 6,000 hommes, que le maréchal de Rieux s'occupait de rallier. Dès qu'il sut

¹ Brantôme dit que, de son temps encore, « le maistre artiller est celuy qui se mesle de faire des arbalestes, des traits et des flesches,... et aussi se mesloient de faire des fusées. » (*Œuvres*, édit. du *Panthéon littér.*, t. I, p. 578). A Rennes, il y avait un ouvrier spécial pour les arbalètes et pour les *viretons* ou traits d'arbalète. Les « artilliers » devaient être réduits aux arcs, aux flèches et aux fusées.

² Compte des miseurs pour 1488, et actes du 2 août et du 23 décembre 1488 (Arch. de Rennes).

Rennes menacé, il y accourut avec ce qu'il avait sous la main ¹. Nul doute qu'à la nouvelle du siège et de la résistance de sa capitale, la Bretagne entière, se remettant de la panique de Saint-Aubin, n'eût volé au secours, comme elle l'avait fait pour Nantes l'année d'avant. Le nombre de ses défenseurs aurait bien vite dépassé le chiffre annoncé par Bouchart.

L'armée française, malgré sa victoire, avait souffert et perdu près de 1,500 combattants, à peine dépassait-elle 13,000 hommes ². En supposant ses pertes réparées, elle allait à 15,000. Ce n'était pas la moitié de ce qu'il fallait pour faire le siège de Rennes. Nous en avons un témoin irrécusable : le roi Charles VIII, trois ans plus tard, n'ayant plus que Rennes à soumettre de toute la Bretagne, déclarait (le 8 octobre 1491) « que, pour enclorre et environner la dite ville ainsi qu'il appartient, il convient de nécessité recouvrer juchques au nombre de 30,000 combattants, outre ses ordonnances ³. » Et même quand il eut cette grosse armée, le roi n'essaya pas d'investir la place, qui resta toujours libre du côté de l'Ouest.

La Trémoille était bien trop habile pour entreprendre un tel siège, sans même avoir la moitié des troupes nécessaires pour réussir. Aussi — quoi qu'on en ait dit ⁴ — ne fit-il pas un mou-

¹ Dans la nuit du 29 au 30 juillet, les Rennais lui envoyèrent à Dinan la sommation de La Trémoille, en le priant de venir à Rennes dont il était capitaine ; il s'y trouvait certainement le 4 août. (Arch. de Rennes, actes du 4 août et du 3 octobre 1488). Les chefs de l'armée française prévoyaient fort bien que les débris de l'armée bretonne allaient se rallier à Rennes ; voir Jaligny dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54.

² Le R. P. Plaine (voir plus haut p. 211) dit que l'armée de La Trémoille était « dix fois supérieure en nombre » aux défenseurs de Rennes. C'est supposer que Rennes n'eût pas trouvé plus de 1,300 hommes pour la défendre, assertion tout à fait invraisemblable et injurieuse pour cette ville.

³ Biblioth. Nat. Mss. Fr. 26,102, n° 715.

⁴ D'Argentré (édit. 1618, p. 975, l. XIII, ch. 46) dit que « le sieur de La Trémoille, pour plus espouvanter les habitants de Rennes, fist approcher l'armée du roy à Acigné, Chasteaugiron, Vern, Saint Sulpice et autres villages des environs. » On ne retrouve cette assertion nulle part ailleurs, et d'Argentré doit l'avoir tirée de quelque tradition orale qui avait confondu la menace de siège de 1488 avec le siège effectif mis devant Rennes en 1491 par Charles VIII ; car, des montres militaires conservées à la Bibliothèque Nationale il résulte clairement que les paroisses

vement pour menacer Rennes, la *Correspondance de Charles VIII* le prouve. Elle prouve qu'il resta à Saint-Aubin du Cormier jusqu'au 4 août¹, et le 7 il était à Dinan, comme nous le verrons tout à l'heure, signant la capitulation de cette ville. Du 4 au 7, à peine avait-il eu le temps de rejoindre devant cette place, avec le gros de son armée, l'avant-garde qu'il y avait envoyée le lendemain de la bataille sous les ordres du vicomte de Rohan.

Ainsi tout s'explique naturellement. Au lendemain de Saint-Aubin, La Trémoille voulut forcer les portes de Rennes par l'intimidation. Il échoua. La réponse des habitants ne fut pas le cri irréfuté d'un peuple téméraire, incapable de soutenir ses paroles par des actes. Ce péril ne les surprit point, ils s'y préparaient depuis seize mois et s'étaient mis en état de le braver. La Trémoille, sûr d'un échec, les laissa.

Saluons, en passant, cet exemple de patriotisme et de fermeté dans le devoir. Pendant les cinq ans de cette guerre (1487-1491), où tant de grands noms de l'aristocratie bretonne se traînèrent tristement dans l'intrigue, la cupidité, la trahison, Rennes n'eut pas un instant de défaillance. Ses bourgeois donnèrent aux chevaliers des leçons d'honneur.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

nommées par d'Argentré furent occupées par des corps de troupes françaises, non en 1488, mais en septembre et octobre 1491.

¹ Le 9 août 1488, Charles VIII écrit à La Trémoille: « Cher et féal cousin, il y a ung jour que nous avons recen voz lettres, escriptes à St-Aubin le 4^e jour de ce mois d'aoust, par lesquelles nous faictes savoir vostre partement, et le lieu où vous tierez, et de la sommacion que avez faicte à ceulx de Rennes: et nous semble que avez bien advisé de le prendre ainsi. Et au regard des vivres que demandez qui vous suyvent, nous en avons escript partout aux commissaires, tellement que vous n'en aurez point de faulte. Mais en tant que touche de mectre des gens à Dol pour la seureté de vosditz vivres, il faut que cela viengne d'entre vous et que y donnez provision telle quelle vous semblera estre affaire par delà. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 186, p. 206-207). La dernière phrase de ce passage prouve jusqu'à l'évidence que La Trémoille, en quittant St-Aubin le 4 août, se dirigea immédiatement sur Dinan, surtout quand on se rappelle qu'avant la bataille de St-Aubin il s'était prononcé pour le siège de cette place comme « le plus aisé, pour le fournissement des » vivres qui pouvoient venir de Normandie par Dol. » (Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° de décembre 1876, p. 479.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ARCHÉOLOGIE CELTIQUE ET GAULOISE. Mémoires et documents relatifs aux premiers temps de notre histoire nationale, par M. Alexandre Bertrand. — Paris, Didier, 1876; Nantes, L. Morel. In-8° de xxxii-464 pp., avec un grand nombre de gravures intercalées dans le texte, de planches et de cartes détachées. Prix : 9 fr.

Notre presque Armoricaine ayant été habitée par les Celtes et les Gaulois, l'archéologie celtique et gauloise a pour nous le plus vif attrait ; mais cet attrait s'augmente encore, lorsque les questions délicates que soulèvent les mystères de notre antique histoire sont abordées par l'un des maîtres de la science moderne, et surtout lorsque cet archéologue éminent, créateur et conservateur de notre principal musée d'antiquités nationales (celui du château de Saint-Germain-en-Laye), appartient lui-même à notre chère province ; car M. Alexandre Bertrand est Breton, et la ville de Rennes aura le droit de le revendiquer plus tard parmi ses plus illustres enfants, ainsi que son frère, Joseph Bertrand, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences, à qui il a dédié son livre.

Lorsque le fatal accident du chemin de fer de Versailles enleva Dumont d'Urville à la France, les deux Bertrand, tout jeunes alors, se trouvèrent au nombre des victimes ; mais le sort leur fut plus clément qu'au vaillant amiral, déjà parvenu à la célébrité ; et quoique les deux frères portent encore les marques de leurs blessures, un brillant avenir leur fut à tous les deux réservé. Pendant que l'un,

ingénieur des mines, devenait, à peine sorti de l'École d'application, professeur de calcul infinitésimal à l'École polytechnique, à côté de son oncle Duhamel, pour entrer bientôt à l'Académie des Sciences, l'autre, élève de l'École d'Athènes, puisait aux meilleures sources les trésors d'érudition qui devaient lui faire gagner les couronnes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce préambule n'est point indifférent à notre sujet. Il existe des familles privilégiées, dans lesquelles les traditions de travail opiniâtre et de science sérieuse se perpétuent de génération en génération¹. Lorsqu'une publication sort de leur sein, elle commande aussitôt l'attention : le lecteur sait d'avance qu'il n'y trouvera rien d'aventuré, que toutes les déductions seront appuyées solidement, que tous les arguments dériveront de sources authentiques. Nous sommes heureux de constater tous ces caractères dans le livre de M. Alexandre Bertrand, recueil des articles et des mémoires publiés, pendant une période de quinze années — de 1861 à 1876, — par l'habile conservateur du Musée national de Saint-Germain. Et voyez avec quel esprit sage et discret il procède en cette délicate matière. Ayant énormément vu, coordonné et comparé ; ayant eu sous les yeux, par la nature de ses fonctions, tous les faits nouveaux qui se sont produits depuis quelques années sur ce sujet ; ayant dressé, sur de nombreuses cartes patiemment dessinées, les contours de chaque groupe similaire matériellement figuré, tout cela sans précipitation, sans esprit de système pour interpréter les innombrables découvertes accumulées dans ces derniers temps, M. Alexandre Bertrand est arrivé à des résultats qui ont profondément surpris plusieurs archéologues à idées préconçues, à systèmes arrêtés d'avance. Or ces résultats, tout inattendus qu'ils puissent être pour quelques esprits aventureux qui n'avaient rêvé rien moins que de bouleverser toutes les notions acquises sur l'ancienneté de la race humaine, doivent-ils être en désaccord avec les données générales de l'histoire ? Non, assurément, répond M. Bertrand. L'archéologie

¹ Sans parler de la dynastie malouine des Duhamel, la sœur des deux Bertrand a épousé M. Hermite, de l'Académie des Sciences.

explore sans doute en ce moment des contrées où les Grecs et les Romains ont pénétré fort tard, qu'ils connurent mal, où nous rencontrons un état social dont ils ne nous ont point parlé. Les tribus qui habitaient ces vastes régions n'avaient point livré à leurs vainqueurs le secret d'un passé probablement ignoré d'elles-mêmes. Ce que nous découvrons aujourd'hui n'est donc qu'un supplément à l'histoire. Nous y puisons l'explication de grands événements, mal connus jusqu'ici dans leurs causes premières ; mais nous n'y apprenons rien qui eût été de nature à causer quelque surprise à un Hérodote, à un Thucydide, à un Polybe, à un Strabon. En un mot, les progrès de l'archéologie n'empiètent pas sur le domaine de l'histoire : ils l'agrandissent. Le rôle de l'archéologie est d'apporter à l'histoire écrite un supplément et un contrôle : l'archéologue est un auxiliaire de l'historien.

Voilà une excellente déclaration de principes ; on ne pouvait mieux dire, et, avec cette idée toujours présente, on ne court pas grand risque de s'égarer hors des limites permises. Il est certain que l'histoire ne nous a pas tout dit sur les temps passés ; ce qu'elle nous a dit, elle l'a fait souvent d'une façon obscure et voilée, presque toujours incomplète. Les mythographes et les logographes, remarque fort bien M. Bertrand, parlent un langage dont nous avons rarement la clef. Les poètes épiques et lyriques ont couvert les faits d'un voile magique, éblouissant l'esprit, mais qui n'est pas toujours assez transparent. Enfin, si nous remontons plus haut vers le passé, il est un temps où manquent à la fois les mythographes, les logographes et les poètes. La parole est alors à l'archéologie seule, qui devient notre guide unique ; et son utilité se fait sentir principalement dans la recherche de la solution de l'un des problèmes historiques les plus ardues : celui de la détermination des courants divers qui ont porté, dans les diverses contrées de l'Europe, les éléments de la grande civilisation. Les origines des civilisations grecque, étrusque, celtique et romaine, sont encore ou inconnues ou mal connues ; l'origine même et le caractère des races occupant ces pays sont discutés : l'archéologie se prépare à résoudre ces difficiles questions.

Les questions celtiques surtout ont fait d'immenses progrès. Un livre d'ensemble, appuyé de données précises, pourra bientôt s'écrire sur ~~les temps primitifs de la~~ Gaule et les pays du Nord, dit modestement M. Bertrand, qui ne présente son recueil d'articles et de mémoires que comme la préparation et le préambule de cette œuvre importante. Le livre d'ensemble, le voici cependant, car ces divers articles, groupés avec méthode, nous font passer en revue toutes les phases de la civilisation des peuplades qui ont habité la Gaule depuis les temps les plus reculés. Après une remarquable introduction, intitulée *Archéologie préhistorique*, et qui reproduit le rapport sur les questions discutées au *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, tenu en 1875 à Stockholm, trois grandes séries d'articles divisent l'ouvrage en trois parties distinctes : — *Les temps primitifs de la Gaule*, avec les troglodytes et le renne de Thaïngen, les dolmens et tumulus à grandes galeries ; — *l'Ère celtique*, avec l'introduction des métaux en Gaule, les instruments de bronze et les sépultures par incinération ; — enfin *l'Ère gauloise*, avec les armes de fer, les petits tumulus et les poteries à physionomie étrusque.

Tout cela est éclairci par des dessins et des cartes statistiques remarquablement exécutés, qui font toucher du doigt les courants de progression de ces diverses civilisations : la première, celle des Hyperboréens, venue par les mers du Nord et pénétrant à l'intérieur par la zone du littoral atlantique ; les autres, celles des Celtes, puis des Gaulois ou Galates, venant du Caucase et pénétrant chez nous par la vallée du Danube.

Ce qui nous frappe dans le livre de M. Bertrand, ce n'est pas seulement la netteté avec laquelle tous les résultats se déduisent d'observations exactes et précises, comparées entre elles avec une rare impartialité, en l'absence de tout système préconçu, c'est surtout cet excellent esprit qui le porte, en maintes circonstances, à protester énergiquement contre les *philosophes théoriciens*, qui ont prétendu que l'homme avait été partout condamné à passer successivement, et comme par une loi de sa nature propre, de l'état de

chasseur nomade à celui de pasteur, puis d'agriculteur, avant d'arriver à l'état social parfait. Les faits démentent ces théories, du moins pour l'Europe. Les premières générations d'hommes livrées à elles-mêmes n'ont nulle part, dans nos contrées, su dépasser une certaine limite, qui semble celle que la Providence avait assignée au développement de leurs facultés isolées : à deux reprises différentes, en Gaule, ce sont de nouveaux groupes humains qui ont fait sortir de leur sommeil les populations antérieures avec lesquelles elles semblent ensuite s'être fondues, leur communiquant, et peut-être aussi leur empruntant, des aptitudes nouvelles ; en sorte qu'il semble que la loi providentielle du progrès obéisse à la loi économique de la division du travail.

On a cru que l'âge de la pierre polie, dit ailleurs M. Bertrand, représentait une des phases normales et nécessaires du développement de l'humanité dans la voie du progrès, quelque chose d'analogue à ce qui est, en géologie, un étage bien tracé dans la succession des terrains antérieurs à l'ère récente. Ce point de vue ne peut qu'égarer. Le perfectionnement du travail de la pierre, chez les populations septentrionales et occidentales de l'Europe, tient uniquement à leur isolement. Il est synchronique et même postérieur au développement bien supérieur des populations du midi, qui n'ont point traversé d'étage semblable. Car l'âge de la pierre polie n'existe point en Égypte et n'a été que très-peu développé en Grèce et en Italie : ces pays ont passé brusquement et presque sans transition, comme à notre époque l'Australie, de l'état sauvage à l'âge des métaux ; et cela explique pourquoi les Grecs et les Romains ne parlent point de cette civilisation de la pierre, que leurs ancêtres avaient à peine connue chez eux.

Mais nous n'avons pas le loisir d'analyser ici le livre entier de M. Bertrand ; nous espérons que l'aperçu général qui précède donnera le désir à nos lecteurs de faire connaissance avec ces palpitantes questions, qui jamais encore n'avaient été mises en lumière avec tant de luxe figuratif, ni avec un pareil ensemble. Un des résultats les plus importants auxquels soit arrivé le savant directeur du musée

de Saint-Germain est de constater que l'introduction du bronze en Gaule ne doit pas être antérieur au VII^e ou au VIII^e siècle avant notre ère. Ayant trouvé récemment une station de l'âge du bronze dans nos fouilles du bassin de Penhouët à Saint-Nazaire, et ayant pu déduire, du nombre des couches d'alluvions vaseuses superposées, qu'elle n'était point antérieure au V^e siècle avant notre ère, nous avons été heureux d'apporter à l'éminent archéologue une preuve de plus à l'appui de ses intéressantes conclusions.

RENÉ KERVILER.

PROVERBES DE SALON, par M. François de la Haulle. — Un vol. in-18. Paris, Calmann Lévy, éditeur. 1877.

Il y a quelque vingt ans, M. Louis Veuillot publiait sur les *Esquisses* de M. Alfred de Courcy, — ne serait-ce point par hasard le vrai nom de François de la Haulle? — un article dont je veux détacher quelques lignes : « Ce volume restera dans le rang de ceux que l'on relit, que l'on donne à lire, que l'on recommande aux amis, que l'on confie aux enfants. Je n'en connais pas beaucoup de cette espèce, même parmi ce que l'on appelle les bons livres. Le style de M. de Courcy est ferme, élégant, vivant. . . A l'encontre de tant d'autres qui écrivent malgré Minerve, lui, avec tous les dons qui font l'écrivain, il a pris une autre carrière. Il ne faut pas une petite dose de volonté, en un temps comme le nôtre, à ceux qui, ayant du goût, de la lecture, des connaissances, de l'esprit, se sentant la plume en main, se voyant sollicités par les journaux et par les librairies, embrassent néanmoins les travaux tout autres que la destinée leur impose ou que leur seule raison choisit ¹ ». — Depuis l'époque où M. Louis Veuillot écrivait ces lignes, M. Alfred de Courcy est resté fidèle aux travaux qu'il avait embrassés; il est devenu directeur de l'une de nos plus grandes compagnies financières, et il a pris place au premier rang de nos économistes, faisant mentir, par la lucidité et l'agrément de ses dissertations sur l'économie politique, la définition de M. Thiers, qui disait un jour :

¹ *Univers*, 19 mars 1855.

« La science économique est la plus ennuyeuse des sciences. » Et, au milieu de ses travaux, le spirituel auteur des *Esquisses* a trouvé le temps d'écrire ces *Lettres parisiennes*, si appréciées des lecteurs de la *Revue* ¹, ces pages sur l'*Honneur* ², qui sont d'un homme plein de son sujet, une ingénieuse et charmante nouvelle publiée dans le *Correspondant* sous ce titre : *Un Nom* ³, et enfin ces *Proverbes de salon*, que nous signalons aujourd'hui à tous ceux qui aiment l'esprit au service du bon sens et du bon goût.

Il fut un temps où les *proverbes* étaient à la mode, où la publication de ceux de Théodore Leclercq, le maître du genre, était un événement : c'était sous la Restauration. Hélas ! que nous sommes loin de cet heureux temps ! La comédie de société, ce plaisir des jours tranquilles, n'est plus de mise lorsque la Révolution est déchaînée, que l'avenir est gros d'orages et que nul jour n'est assuré de son lendemain. Certes, il y a aujourd'hui, comme sous la Restauration, des hommes d'esprit, de gracieuses maîtresses de maison, des hôtels somptueux ou modestes, où se pourrait dresser un théâtre, ou tout au moins un paravent. Pourquoi donc ne jouons-nous plus de proverbes ? C'est que, grâce à nos révolutions incessantes, à notre *instabilité perpétuelle*, « on commence à savoir ce que c'est que la » haine en France. La politique nous a fait ce présent, et *elle a tué » chez nous la gaieté.* » C'est un témoin non suspect, M. Prosper Mérimée, qui écrivait cela en 1850, sous la seconde République ; et combien ces paroles sont encore plus vraies sous la troisième !

J'ai donc grand'peur, pour les *Proverbes de salon*, qu'ils ne trouvent point de salon où on les joue ; mais ce dont je suis assuré, c'est qu'ils prendront place dans toutes les bibliothèques, sur la table de tous ceux qui apprécient la distinction, le naturel, le goût, toutes ces choses exquises et légères, qui sont menacées de périr sous l'*assommoir* de la démocratie et du réalisme. Quel soulagement, au

¹ Voyez *Revue de Bretagne et de Vendée*, années 1861, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1871.

² *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1857.

³ *Le Correspondant*, 25 novembre, 25 décembre 1858, — 25 janvier 1859.

lendemain d'une élection démagogique, de lire *le Certificat*, la *Plume du paon*, *Chacun son goût*, les *Informations*, délicieuses esquisses où se joue le talent délicat, fin, ingénieux, de M. Alfred de Courcy. Pour moi, aux grosses comédies qui ne nous montrent plus que des *Étrangères*, des *Espionnes*, ou des *Courtisanes*, je préfère cent fois ces petites pièces, sans prétention, mais non point sans art, où une honnête femme donne la réplique à un galant homme ; aux énormes *ficelles* de nos *habiles*, je préfère la gaze légère, le joli morceau de tulle de François de la Haulle : *Chacun son goût*.

EDMOND BIRÉ.

MÉLODIES POPULAIRES DE GRÈCE ET D'ORIENT, par M. Albert Bourgault-Ducoudray. Un album grand in-4° ; Paris, H. Lemoine.

Déjà la *Revue de Bretagne et de Vendée* a, sans en attendre la publication, consacré une page de sa chronique de janvier dernier à l'harmonieux recueil que nous annonçons.

On y a dit à quelle épreuve préalable, encore inédit, il avait été soumis devant un auditoire doublement compétent, au point de vue philologique et artistique. Car, sous son titre charmant et léger, ce recueil, tenant à la fois de l'art et de la science, soulève de graves et complexes questions et en résout plusieurs. Il servira en particulier à éclaircir l'énigme de la métrique et de la rythmique grecques, tant en prosodie qu'en musique. A ce titre, M. Bourgault-Ducoudray a fait là une véritable découverte, analogue à celle d'un de ces fragments de sculpture ou d'architecture, ou d'une de ces inscriptions qui éclairent un point, resté jusque-là obscur, de l'art antique.

Dans un précédent voyage en Orient, M. Bourgault avait déjà été frappé de l'originalité de quelques airs grecs populaires, que la tonalité et la variété de leurs modes distinguaient nettement de notre musique occidentale. Grecs du peuple, bergers, *vlaghes* ou *mate-lots*, tels étaient les rustiques rhapsodes auxquels le jeune *maestro* demandait, on devine avec quelle avidité, ces originales mélodies, entendues un peu partout, dans les villages, sur le Lycabète ou sur les quais du Pirée. Ces mélodies tranchaient absolument

sur ces banales cantilènes, italiennes d'origine comme presque toutes celles du sud de l'Europe (à l'exception de l'Espagne, dont les chants, vivant souvenir de la domination des Maures, sont restés franchement orientaux), et qui, grâce à leur adaptation à des paroles de chants populaires, usurpent trop souvent le titre de ceux-ci.

Revenu en France, notre compatriote sollicita et obtint du ministre de l'Instruction publique la mission d'aller recueillir sur place un certain nombre de ces mélodies, véritablement populaires et originales celles-là, qui l'avaient si vivement frappé pendant sa première excursion en Orient. Athènes, Mégare, Constantinople, Smyrne et d'autres centres importants fournirent à l'ardent chercheur (on sait sa passion pour les choses de son art) une ample récolte, dont le recueil récemment paru nous offre un si intéressant spécimen ¹. La femme d'un Français établi à Smyrne, M^{me} Laffon, née dans l'Asie grecque et possédant tout un riche répertoire de chants populaires, qu'elle savait interpréter avec autant de goût que de talent, fut la principale pourvoyeuse, si j'ose dire, de M. Bourgault.

Tout d'abord, celui-ci se heurta à une difficulté imprévue, celle de traduire ces chants dans la langue musicale européenne, à l'aide de ses deux seuls modes, majeur et mineur. Pour plusieurs de ces mélodies, cette difficulté alla jusqu'à l'impossibilité. En les étudiant de plus près, M. Bourgault découvrit que ces airs orientaux étaient construits, non point suivant les principes de notre musique moderne, mais d'après les anciens modes grecs, qui, conservés à travers les siècles, se révélaient ainsi à notre compatriote charmé, toujours pleins de vie, toujours jeunes malgré leur âge de vingt ou trente siècles. Aux musicologues qui, comme MM. Vincent et Ge-

¹ M. Bourgault a raconté les épisodes et incidents de son voyage artistique dans une petite brochure intitulée : *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient*. (Paris, J. Baur.)

Il est permis de regretter que M. Bourgault n'ait pas poussé ses investigations jusqu'au mont Athos et à ses vingt grands monastères basilien, cette Pompéi byzantine où dorment des trésors littéraires et artistiques, et qui en a déjà livré plusieurs si intéressants à la science occidentale. M. Bourgault n'eût pu manquer de faire là aussi quelque curieuse trouvaille musicale, soit dans les bibliothèques des moines, soit dans leurs chants, qui doivent offrir avec les anciens chants grecs une double parenté modale et mélodique.

vaërt, avaient péniblement, à l'aide de textes souvent obscurs, reconstitué la théorie de ces antiques modes que l'on croyait perdus, M. Bourgault en apportait inopinément de vivants spécimens.

Je me trompe, nous avions déjà, de ces modes et même de ces airs antiques, d'autres spécimens toujours vivants aussi, dans le plain-chant de notre liturgie. On sait que saint Ambroise emprunta à la musique grecque, pour les adapter au chant ecclésiastique, quatre de ses tons, dits *authentiques*, et plusieurs de ses plus belles mélodies, auxquels saint Grégoire ajouta quatre autres de ses modes, dits *plagaux*, ainsi que d'autres mélodies anciennes, faisant du tout ce que l'on a appelé le *chant grégorien*. A ce trésor primitif sont venues s'ajouter des mélodies nouvelles, comparables en beauté, sinon supérieures, aux premières, et composées, suivant les mêmes anciens modes, par les plus doctes et les plus saints papes, évêques ou religieux, depuis saint Ambroise jusqu'à saint Thomas d'Aquin, à partir duquel commence déjà la décadence. L'ensemble constitue un répertoire sans pareil, offrant à l'admiration des hommes de science et de goût d'inimitables chefs-d'œuvre de la plus belle et de la plus sublime simplicité. Aussi M. Bourgault nous permettrait-il de ne pas souscrire à ce passage de sa préface où il compare, un peu durement, notre plain-chant actuel à une momie privée de vie et de mouvement. Il est vrai qu'à notre époque (on peut même dire depuis le XVI^e siècle, au jugement des experts), le vieux chant grégorien a perdu singulièrement de sa beauté, défiguré qu'il est par une exécution trop souvent déplorable et réclamant depuis longtemps une réforme, — quand il n'est pas abandonné tout à fait pour la musique moderne, comme il est arrivé dans presque tous les pays catholiques, à l'exception de la France peut-être, son dernier et quasi unique refuge. Quelque défiguré qu'il soit, notre beau chant liturgique a encore de quoi charmer les plus difficiles et les plus délicats. Des mélodies telles par exemple que celles de la *Préface* et du *Pater*, peuvent soutenir la comparaison avec ce que l'ancien art musical et le moderne ont de plus pur et de plus élevé.

Mais il est temps de revenir à M. Bourgault et à son très-intéressant recueil.

Dans une savante introduction, l'auteur-éditeur nous fait l'exposé

théorique de ce système compliqué de gammes diatoniques et chromatiques usitées chez les anciens, et dont il montre l'application dans chacune des trente mélodies dont se compose son album. Ces termes, tout classiques, de *modes dorien*, *hypodorien*, *phrygien*, *hypophrygien*, *lydien*, *hypolidien*, *mixolydien*, *locrien*, nous reportent à plus de vingt siècles en arrière, au temps d'Euripide et de Sophocle. Et, en effet, si l'origine de ces chants orientaux ne remonte pas à une époque aussi reculée (encore n'en peut-on préciser l'âge), leur mode de composition date du moins des temps anciens de la Grèce.

N'ayant pas assisté au concert musico-archéologique dans lequel M. Bourgault a fait entendre, avec tant de succès, la plupart de ces mélodies, nous n'avons pu nous rendre compte nous-même de leur effet qu'assez imparfaitement, à l'aide d'un déchiffrement que rend malaisé la variété des modes et des rythmes. Cette variété est telle, et c'est là l'un des caractères les plus marqués de ces chants, que plusieurs sont établis chacun sur deux ou trois modes différents, et que les rythmes alternent parfois de mesure en mesure.

Harmoniser des airs d'une telle complication modale et rythmique demandait un travail délicat et ardu ; pour en venir à bout, il fallait la science consommée d'un musicien tel que M. Bourgault, artiste éminent en même temps que musicologue profond. Pas une note qui ne soit analysée, discutée, pour être mise en parfaite harmonie avec le ton ou plutôt les tons changeants du morceau.

On a scrupuleusement conservé à chaque mélodie ses paroles en grec moderne, ce qui ajoute encore à la couleur locale. Sous ce texte national est ajoutée en interligne une traduction italienne en vers libres, plus aisée à déchiffrer pour les profanes. Enfin, une autre traduction littérale en prose française, reléguée à la fin du morceau, en dit le sujet et le sens, souvent fort étranges aussi dans l'expression.

Nous serions embarrassé pour faire un choix parmi ces trente mélodies, qui toutes ont leur cachet et leur mérite propre. Citons toutefois les nos 1^{er} et 13 (berceuses ou chansons de nourrice, d'un caractère rêveur et doux), les nos 5, 6, 9, 11 (chant en mineur européen, rappelant nos chants populaires bretons); un chant de

berger, sur le mode phrygien, duo à l'octave, plein de vivacité et d'éclat); le n° 29, intitulé *Αγρυχία* ou *Tormento*, mélodie plaintive et pénétrante, à laquelle le chromatisme oriental, procédant par intervalles de deux demi-tons séparés par un autre de trois demi-tons (*trihémiton*), prête ses étranges effets; etc.

Tout cela est original, un peu bizarre et vraiment curieux. Les finales surtout déroutent quelque peu notre oreille et la tiennent comme suspendue dans l'attente d'une note complémentaire. Cela, peut-on dire, est neuf à force d'être vieux, et notre musique moderne gagnerait à se retremper dans ces sources antiques.

M. Bourgault nous fait espérer la publication d'une nouvelle série de mélodies et d'airs empruntés à sa précieuse collecte. Nous comptons bien qu'il ne fera pas trop attendre au public l'accomplissement de cette bonne promesse.

LUCIEN DUBOIS.

LE LIVRE D'UN PÈRE, par Victor de Laprade, de l'Académie française; édition in-18. Paris, Hetzel. — VOIX GALLO-ROMAINES (*GALLO-ROMANÆ VOCES*), par Victor de Laprade et Eugène Beaufrère. Broch. petit in-8°. Paris, A. Lemerre.

Il y a deux mois, notre ami Edmond Biré présentait à nos lecteurs le *Livre d'un père* : nous nous garderons bien d'ajouter un seul mot à son excellente critique sur ce volume excellent. Nous voulons seulement prévenir ceux — et le nombre en est grand — qui n'achètent point les livres à images, parce que les images les rendent plus chers; ceux, aussi, qui se préoccupent moins de la forme que du fond, moins de l'habit que de l'âme; nous venons, disons-nous, prévenir ces sérieux amis des bons ouvrages, que la nouvelle œuvre de notre poète leur est offerte aujourd'hui en un format aussi commode que peu coûteux.

Cette édition renferme quelques belles pièces de plus, *Morts pour la patrie*, *Soyez des hommes*, dont voici les dernières strophes:

Élevez vos cœurs et vos yeux
Vers les sommets de notre histoire;
Saluez l'œuvre des aïeux
Et leurs noms rayonnants de gloire.

Pour exciter votre vigueur
Nourrissez-vous de leurs exemples;
Humbles comme eux près du Seigneur,
Soyez fiers au sortir des temples.

Fuyez, oubliez pour toujours,
 Tout prêts à de sanglants baptêmes,
 Les fleurs, les chansons, les amours,
 Mes chères Alpes elles-mêmes,

Le bleu des lacs si doux à voir,
 Les bois, ma vieille idolâtrie...
 Tout ce qui n'est pas LE DEVOIR,
 Tout ce qui n'est pas LA PATRIE.

Ne soupignons plus mollement.
 Fuyons toute lyre énervante,
 Arrière le faux sentiment !
 Place à la foi ferme et vivante !

Il faut de plus mâles sauveurs
 Dans l'affreux orage où nous sommes.
 Nous avons eu trop de rêveurs...
 Soyez des hommes.

— En même temps que la nouvelle édition du *Livre d'un père*, nous recevions une petite brochure, que nous sommes heureux de signaler à quiconque n'a pas encore tout à fait *perdu son latin*. M. Eugène Beaufrère — qui, si nous ne nous trompons, habite Montpellier, — s'est plu à traduire, dans la langue de Virgile, qu'il nous semble manier avec un talent qui se fait bien rare, trois des plus nobles inspirations patriotiques de M. de Laprade : *A la France*, *A Jeanne d'Arc*, *la Patrie*. Le barde lyonnais exprime ainsi sa gratitude à son habile traducteur, qu'il surnomme le *Philopœmen de la poésie latine* :

Nos deux Muses sont sœurs, n'en déplaie aux barbares
 Qui proscrivent la tienne en leurs décrets bizarres.
 Nous, rimeurs d'aujourd'hui, nés pour vivre un matin,
 Nous n'aurons de lecteurs que ceux du vers latin ;
 Et nos maîtres, nos dieux, Corneille ou Lamartine,
 Mourraient du même coup que la Muse latine.

Les *Gallo-Romanæ voces* obtiendront-elles un succès très-vif parmi les gens du monde ? Nous le souhaitons fort, sans oser l'affirmer ; elles nous font, du moins, regretter de n'être pas, un petit instant, ministre de l'instruction publique : nous profiterions de ces quelques minutes de pouvoir, pour ordonner que cette poétique brochure fasse désormais partie des livres mis aux mains de tous les rhétoriciens de l'Université de France.

ÉMILE GRIMAUD.

M. Joseph Autran.

Comment parler de l'auteur du *Livre d'un père*, sans penser aussitôt à son émule, à son ami, à son confrère de l'Académie française, M. Joseph Autran, que la mort frappait, le 6 mars, à Marseille, d'une manière si imprévue et si terrible ?

« Je suis bien malheureux — nous écrivait M. de Laprade, à propos de ce coup de foudre, — j'ai perdu mon bon, mon excellent Autran !... Si vous saviez comme il était simple, sincère, modeste, affectueux, secourable, sans fiel comme un enfant ! C'est une des meilleures et des plus aimables âmes qui se puissent voir, et qui m'aimait comme je l'aimais, absolument sans une heure d'oubli, sans un nuage, depuis trente-cinq ans que la poésie nous avait réunis et que notre cœur nous unissait tous les deux ! Dieu nous l'a repris subitement. Il est mort en faisant des vers, d'un mal au cœur, dit-on... Il n'a eu que le temps de jeter un cri. — Je le vois, je le sens auprès de Dieu, cet être bienfaisant et pur... Voilà une bonne part de ma vie qui s'en est allée ! Je passais auprès de lui des heures singulièrement calmes et douces, dans son atmosphère de bonheur, de tendresse, de bienveillance universelle... Vous le regretterez avec moi et vous prierez pour lui comme moi. Un vrai poète honnête homme, la France n'en a pas beaucoup à perdre !... »

Que M. de Laprade nous pardonne de faire lire à tous ces lignes qui n'étaient destinées qu'à nous seul : ne sont-elles pas la plus belle oraison funèbre du cher écrivain dont les lettres françaises portent aujourd'hui le deuil ?

La *Revue* examinera, dans quelque temps, l'ensemble de l'œuvre du maître qui l'honorait naguère de sa collaboration ¹ ; et, quand elle aura rendu justice à la *Fille d'Eschyle*, aux *Poèmes de la mer*, à la *Vie rurale*, à la *Légende des paladins*, et à tant d'autres œuvres charmantes, fines, délicates, et surtout salubres et chrétiennes, on comprendra mieux encore, autour de nous, la tristesse profonde que doit causer à tous les gens de bien la perte d'un homme de ce cœur, de ce caractère et de ce talent.

EMILE GRIMAUD.

¹ Aucun de nos lecteurs n'a certainement oublié les admirables strophes sur *Saint-Pierre de Rome*, par lesquelles s'ouvrait notre numéro de septembre dernier

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. de Gouyon de Coipel. — Deux lettres de M. le comte de Chambord. — M. de Kergaradec. — L'Aristide du parvis. — Voyage de M^{sr} Fournier à Paris. — L'achèvement de la cathédrale de Nantes. — Les mandements de carême de NN. SS. de Bretagne et de Vendée. — Une découverte archéologique.

Nous promettions, en terminant notre précédente chronique, de ne pas nous contenter d'une simple mention, quand nous voyions descendre dans la tombe deux Bretons comme M. le comte de Gouyon de Coipel et M. le vicomte de Kergaradec. *L'Union* et le *Journal du Morbihan* vont nous aider à remplir cet engagement.

La première de ces feuilles a donné, sur M. de Gouyon, des pages, — dues à la plume de M. le comte Gabriel de Lambilly, — qui ont été très-appréciées. Les voici presque intégralement :

« Né le 20 avril 1803, M. le comte de Gouyon commença ses études dans différents petits établissements et les termina brillamment sous la direction des jésuites, à Sainte-Anne d'Auray. Elève de Saint-Cyr en 1820, il fit la campagne d'Espagne comme sous-lieutenant au 7^e de ligne ; remarqué de ses chefs par sa valeur, il entra au 6^e régiment de la garde, et fut nommé lieutenant en juillet 1828.

Deux ans plus tard, son régiment luttait pour défendre la royauté légitime, et, après un combat de deux heures, opérait à regret sa retraite par le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées, pour gagner Saint-Cloud.

Trois compagnies placées dans des maisons au coin de la rue Richelieu et de la rue de Rivoli, observant une barricade, ne s'aperçurent pas de la retraite et restèrent à leur poste.

La foule qui venait de piller les Tuileries, celle qui franchissait la barricade, les y assiégea bientôt ; elles tentèrent une sortie à la baïonnette, mais durent rentrer, emportant les blessés, au nombre desquels se trouvait le capitaine commandant la compagnie de M. de Gouyon, qui prit immédiatement le commandement. Peu de temps après, deux des

maisons étaient enlevées, les deux compagnies qui les défendaient massacrées, un officier blessé jeté par une fenêtre. Exaspérés, M. de Gouyon et ses soldats résolurent de vendre chèrement leur vie.

Les portes de la maison furent enfoncées avec des madriers et des décors pris au Théâtre-Français, le rez-de chaussée fut envahi, M. de Gouyon gagna le premier étage et y soutint un siège ; il en fit autant au deuxième étage, puis au troisième étage, et jusque dans les mansardes ; quand il y arriva, il n'avait plus que 25 hommes.

Toute résistance était impossible, il le fit comprendre à grand'peine à ses braves soldats et demanda un parlementaire. M. de Gouyon descendit seul, réclama pour ses hommes la vie et la liberté, se rendit à discrétion et remit son sabre. Le parlementaire se jeta sur lui et le renversa ; mais il fut tué immédiatement par une décharge des soldats indignés. M. de Gouyon se releva, ressaisit son sabre, rejoignit ses hommes et le combat recommença.

Bientôt après, on demanda un nouveau parlementaire, qui se présenta. M. de Gouyon descendit de nouveau seul, se rendit à discrétion et remit son sabre, avec l'assurance que ses hommes pouvaient se retirer.

La foule se rue sur lui, le bouscule, et il arrive tout meurtri et presque sans vêtements au pied de l'escalier. Calme au milieu de la tempête et des cris : « Fusillez-le ! » il se met en marche sous la protection de trois jeunes gens, dont un élève de l'Ecole polytechnique. Saisis d'admiration pour son courage, ces braves jeunes gens veulent le conduire à la Bourse et l'y mettre en sûreté ; mais, en chemin, un furieux lui appuie dans l'oreille un canon de pistolet et presse la détente ; le coup ne part pas, et il s'en venge en lui assénant sous l'œil droit un coup de crosse. étourdi par la violence du coup, M. de Gouyon est soutenu par ses trois défenseurs qui, voyant une porte cochère ouverte, le poussent dans la cour et referment la porte. Un élève en droit le fait monter dans sa mansarde, se présente à la foule malgré les cris, montre sa carte d'étudiant et déclare qu'il vient de faire conduire, sous escorte, le prisonnier à la Bourse. La foule se contenta heureusement de cette déclaration.

Le lendemain, M. de Gouyon, conduit par ce jeune homme muni de sa carte, traversait les barricades et rejoignait son régiment à Saint-Cloud. Il accompagna dans sa triste retraite la famille royale jusqu'à Rambouillet, et là, ne voulant pas rendre le drapeau de son régiment, il le brûla dans un moulin, avec deux autres de ses camarades ; tous trois s'en partagèrent la cravate, qu'ils cachèrent sous leurs vêtements. Puis il partit sans papiers pour revenir chez lui, à Ville-Janvier, où il arriva après bien des péripéties, rapportant sa précieuse relique, témoignage de sa valeur, de sa fidélité à son roi, et qui devait l'inspirer jusqu'à la mort.

Pendant tout le règne de Louis-Philippe, M. de Gouyon resta en dehors du mouvement politique ; un homme de son énergie, gardien du drapeau royal, ne pouvait pas et ne voulait pas prêter serment. En 1848, il refusa un mandat à la Constituante et n'accepta celui de la Législative que contraint par ses amis, à la suite d'une vacance. Il ne siégea que deux mois, signa la protestation à la mairie du neuvième arrondissement et fut incarcéré. L'empire exigeait le serment, il resta dans ses terres, et refusa de nouveau le mandat de député en 1871. Dernièrement, il n'acceptait pas celui de sénateur, en nous disant qu'à son âge on devait songer à faire un voyage plus sérieux que celui de Versailles.

Il est donc resté dans le Morbihan pour nous servir de guide, de conseiller ; il y a dirigé l'opinion royaliste depuis six ans avec un talent incontestable, mûri par l'expérience, avec son énergie, sa foi religieuse, son amour pour son Roi, et sous l'inspiration des restes du drapeau qu'il avait rapportés de son régiment. Nous admirions sa bonté, son affabilité, sa nature chevaleresque, et nous le vénérons, car après avoir fait preuve d'une aussi brillante valeur au feu, il nous donnait toujours l'exemple de l'énergie plus difficile et de la plus invincible fermeté dans les circonstances politiques.

Il est mort comme il avait vécu, après avoir reçu tous les secours de la religion et en priant son Dieu pour les siens, le triomphe de l'Eglise et de son Roi.

Amis et ennemis rendent justice à son noble caractère, et nous qui l'avons connu intimement, nous pleurons avec les siens, en demandant à Dieu de récompenser ses grandes vertus et de nous accorder l'énergie nécessaire pour imiter les bons exemples qu'il nous a légués. »

M. le comte de Chambord a adressé à M. Raymond de Gouyon de Coipel la lettre suivante :

Goritz, le 20 février 1877.

Je sais mieux que personne, Monsieur, quelle perte nous venons de faire. La valeur d'un homme tel que M. de Gouyon ne pouvait pas être entièrement appréciée de tous, car sa modestie cachait ses bonnes œuvres aux yeux du plus grand nombre ; mais moi je connaissais le trésor de foi, de générosité, de désintéressement que renfermait ce noble cœur, et je n'ai pu me défendre d'une vive émotion en apprenant par votre télégramme la mort de votre excellent père. Si je regrette sincèrement l'ami dévoué en qui j'avais placé ma juste confiance, je ne m'attriste pas moins du vide que ce nouveau coup va produire dans le fidèle Morbihan, habitué à rencontrer chez le vieil officier de la garde royale, aussi actif dans sa retraite que dans sa vie de soldat et de représentant, le conseil qui éclaire, la fermeté qui soutient, l'exemple qui fortifie.

Avec quelle dignité le loyal Breton, au caractère si humble, présidait ces grandes manifestations de Sainte-Anne d'Auray, qui se renouvellent chaque année plus

consolantes et plus belles; et quels accents il y faisait entendre ! Son discours du 29 septembre 1876 restera comme le modèle d'une éloquence que les maîtres de la parole ne désavoueraient pas. Ce fut, hélas ! le dernier cri de sa foi et de sa fidélité. Le concours de ceux qui se pressaient à ses funérailles vous dit d'une manière touchante l'estime et la vénération qu'une province entière avait pour celui que vous pleurez.

Croyez qu'il m'est doux de venir à mon tour apporter le tribut de ma reconnaissance et de mon affection sur la tombe de l'homme de bien, que Dieu a trouvé mûr pour recevoir la récompense de ses vertus.

Les sentiments que vous m'exprimez, Monsieur, et qui sont aussi ceux de tous les vôtres, me confirment dans ce que je savais déjà, c'est que le nom de Gouyon sera toujours et partout noblement porté.

Comptez, avec Madame votre mère et tous les membres de votre famille, sur ma vive sympathie.

HENRI.

M. Ferdinand du Guiny a reçu également de M. le comte de Chambord, à l'occasion de la mort de sa tante, M^{lle} Pauline du Guiny, une lettre qui doit trouver place dans notre recueil :

Goritz, le 12 janvier 1877.

Le nom que vous portez, Monsieur, a des droits tout particuliers à ma reconnaissance et à ma sympathie. Le courage et le dévouement de M^{lle} Pauline du Guiny, votre vénérable tante, ont fait d'elle un véritable type de la fidélité bretonne, et je regarde comme une dette sacrée de m'associer aux hommages si justement décernés à la digne femme qui vient de quitter le monde dans un âge si avancé. Que de fois ma mère ne m'a-t-elle pas raconté les traits vraiment admirables de son zèle intelligent et de sa présence d'esprit ! Née au moment où s'écroulait notre vieille société française, elle avait vu de trop près nos révolutions à l'œuvre pour ne pas retirer de l'enseignement de tant de malheurs ce qu'une âme ardente comme la sienne devait y rencontrer : la fermeté du caractère et l'attachement invincible aux traditions de sa race. Dieu semble ne lui avoir accordé une si longue vie que pour lui donner la consolation de voir l'union des membres de sa nombreuse famille restant inébranlables dans le culte de tout ce qu'elle aimait.

Soyez, Monsieur, mon interprète auprès d'eux tous. Je vous charge spécialement de dire à M^{re} de Chantelou, qui me faisait part, en même temps que vous, de la mort de sa sœur, combien j'ai été touché de sa lettre, et croyez bien vous-même à la sincérité de mes regrets, ainsi qu'à tous mes sentiments.

HENRI.

— M. V. Le Diberder parlait ainsi, le 13 février, dans le *Journal du Morbihan*, de M. le vicomte de Kergaradec :

« Le 9 février dernier, un petit nombre de ses amis recevaient, à la gare de Lorient, la dépouille mortelle d'un médecin illustre et le conduisaient à l'église, de là au cimetière.

M. le docteur Le Jumeau, vicomte de Kergaradec, avait voulu que son

corps reposât auprès de celui de sa femme. Ses dernières volontés étaient en rapport avec tous les actes de sa vie.

M. de Kergaradec, né à Morlaix le 20 septembre 1787, après de fortes études littéraires, débutait à Paris en 1803, dans l'étude des sciences médicales. Son âme jeune et ardente lui avait fait entrevoir dans cette voie la satisfaction la plus grande de ses aspirations. La médecine, par ses études élevées, est assurément le champ le plus vaste qui puisse s'offrir à une imagination qui se sent capable de ne reculer devant aucune difficulté. C'était bien ainsi qu'il l'avait comprise. Aussi ses débuts furent des plus brillants.

L'institution de l'internat dans les hôpitaux de Paris était encore nouvelle, elle datait de 1804, et de Kergaradec y fut admis au concours de 1806.

Dans ce milieu plein d'ardeur, il eut pour collègues et pour amis : Lhuillier, Lorhoux, Cajol, Brechet, Serres, Béclard, qui tous ont laissé un nom brillant dans les annales médicales.

Au milieu de cette pléiade commençait déjà à se faire jour Laënnec, l'immortel auteur de l'auscultation des voies respiratoires. Les sentiments les plus nobles et les plus élevés rapprochaient tout naturellement M. de Kergaradec de Laënnec. Ils se lièrent d'une étroite amitié. Leurs travaux s'en ressentirent. Aussi, ce fut au moment où le traité de l'auscultation des voies respiratoires venait projeter tout son éclat, que parut le mémoire de M. de Kergaradec sur l'auscultation obstétricale.....

La découverte de M. de Kergaradec est restée entière. Elle fait partie intégrante de la science, non-seulement dans le domaine de la théorie, mais aussi dans celui de la pratique. Ce mémoire lui avait acquis dans la science un rang élevé; aussi, l'Académie de médecine s'empressa de l'admettre dans son sein. L'honorable Parent du Chatelet retira sa candidature, et M. de Kergaradec fut élu membre de l'Académie en 1843. Dernièrement, cette docte assemblée a fêté sa cinquantaine et lui a décerné une médaille commémorative.

Depuis cette marque de distinction, la vie de notre confrère fut remplie ou par des travaux scientifiques, ou par ces élans de dévouement qui se révèlent dans la pratique au moment des grandes calamités.

Nous le trouvons à Quimper en 1832 quand sévissait le choléra. Pendant cette épidémie il se jette dans la pratique, mais, de préférence, dans la pratique auprès des indigents. Il réchauffe un mourant en l'enveloppant de son corps et en lui communiquant sa propre chaleur. Il est assez heureux pour le sauver. La terreur était à son comble et la crainte de la contagion ajoutait au danger.

M. de Kergaradec n'hésite pas, pour démontrer, et c'était sa conviction,

qu'il n'y avait aucun danger à s'approcher des malades, il conduit par la main deux de ses enfants à l'hôpital, dans les salles des cholériques. Cet acte de courage, car nul n'aimait plus ses enfants, remonte les cœurs, et les malades sont soignés avec confiance.

Cette conduite d'un grand cœur puisait sa force dans le sentiment profond de la foi chrétienne. Comme son ami et son émule, comme le grand Laënnec, notre confrère, né dans la même province, — la Bretagne, — avait été nourri, dès le berceau, dans les traditions du catholicisme. C'est en s'appuyant avec une confiance sans borne sur le principe divin du christianisme, que ces hommes consacrèrent leur vie tout entière à la recherche des vérités scientifiques utiles à leurs semblables. Tous deux réunis dans le sein de Dieu doivent rester des modèles pour les races futures. Ils leur ont tracé la voie qui conduit, par la charité, à tous les dévouements et à toutes les splendeurs de la science. »

Cueillons, en passant, dans la *Défense*, une anecdote caractéristique sur notre regretté compatriote :

« M. de Kergaradec, après avoir été admis comme interne à l'Hôtel-Dieu, passa successivement par l'hôpital Saint-Antoine, par la Pitié, puis revint à l'Hôtel-Dieu, où Pelletan le reçut à bras ouverts et le traita comme un fils. Là se trouvaient alors deux jeunes étudiants appelés l'un et l'autre à conquérir une éclatante renommée : Dupuytren et Marjolin. Le premier, dont la nature était rude et peu bienveillante, ne se refusait pas de tourner en ridicule l'austère piété de Kergaradec, qu'il voyait souvent se diriger vers l'église cathédrale. Un jour les choses furent poussées si loin que le Bas-Breton perdit patience : — Aussi bien qu'un autre, dit-il d'une voix ferme, j'entends la plaisanterie ; mais je ne permets pas qu'on insulte mes croyances !

Marjolin dut intervenir. Le lendemain, au sortir de l'Hôtel-Dieu, Dupuytren dit à M. de Kergaradec, devant ses condisciples : — Hier je vous ai fait sortir de vos gonds ; mais, croyez-le, j'estime tellement la droiture et l'équité de votre jugement que je vous ai donné le surnom d'*Aristide du parvis*.

Le mot, répété par Marjolin, resta ; Laënnec, Récamier, de Lens, Andral, Cayol et d'autres l'employaient souvent en plaisantant. »

— Tous ceux qui ont lu, le mois dernier, les remarquables pages de M. Eugène de la Gournerie sur l'achèvement de la cathédrale de Nantes, nous sauront gré de leur transmettre celles que la *Semaine religieuse* de notre diocèse a consacrées au récent voyage de Mgr Fournier à Paris :

« Monseigneur avait quitté Nantes lundi matin, 6 mars, avec l'intention bien arrêtée de ne pas rentrer dans la ville épiscopale avant d'avoir

essayé, par tous les moyens possibles, d'obtenir une subvention suffisante pour le prompt achèvement de l'église cathédrale. Un secret pressentiment lui disait que son voyage serait heureux.

L'entreprise présentait toutefois de sérieuses difficultés. La somme nécessaire pour une œuvre de cette importance était considérable, et les ressources budgétaires affectées à l'entretien des édifices diocésains venaient tout récemment d'être réduites. Il était facile de prévoir de graves objections; afin de pouvoir y répondre d'une façon péremptoire, Monseigneur voulait les connaître. Aussi, dès le mardi, se présentait-il au bureau de la Direction du ministère des Cultes. Loin de recevoir des espérances, il apprit avec chagrin que l'allocation ordinaire, au lieu d'être augmentée, devrait subir une réduction nouvelle. Les hommes d'initiative et d'énergie se révèlent surtout en face de l'obstacle. Monseigneur, façonné depuis longtemps aux luttes de ce genre, répondit avec une imperturbable précision; la netteté de ses arguments fut telle qu'on sentit de suite sa cause et la nôtre gagner du terrain. L'audience du ministre fut fixée au lendemain mercredi.

A l'heure dite, Monseigneur était au ministère. Messieurs les sénateurs et les députés du département s'étaient fait un devoir de se joindre à leur évêque et de venir lui prêter l'appui de leur influence et de leur sympathie. En l'absence de M. le ministre, appelé subitement près du maréchal de Mac-Mahon, le chef de cabinet de Son Excellence reçut la députation nantaise avec une distinction parfaite. Monseigneur présenta sa requête, expliqua les travaux à poursuivre comme eût pu le faire l'architecte le plus compétent, et sut mettre dans son plaidoyer toutes les ressources de sa vive intelligence et toute l'habileté de sa parole: il exerçait évidemment une véritable séduction sur son entourage d'élite. M. le chef de cabinet prit l'engagement d'appuyer de tout son pouvoir une demande qui lui semblait offrir toutes les garanties désirables de succès.

Mais ce n'était encore qu'une promesse: il fallait à tout prix voir le ministre lui-même; Monseigneur y tenait absolument, et c'était aussi l'avis de MM. les sénateurs et députés. Il fut donc résolu qu'on insisterait, le séjour à Paris devant être prolongé jusqu'au jour d'une audience nouvelle.

Le lendemain jeudi, à une heure matinale, les habitants de Montmartre contemplaient avec édification et surprise un vénérable prélat, gravissant à pied, par un froid rigoureux et sous les flocons d'une neige abondante, les pentes difficiles qui conduisent au sommet de la célèbre colline. L'évêque de Nantes, — car c'était lui — voulait offrir le saint sacrifice de la messe dans l'église provisoire du Vœu national, et confier le succès de son œuvre au Cœur adorable de Jésus, dont il savait toute la miséricorde.

dieuse puissance. Il est facile de comprendre quelle dut être, en cette circonstance solennelle, l'ardeur de sa prière, dans cette chapelle où déjà tant d'*ex-voto* rendent hommage à l'inépuisable honte du Cœur sacré de notre Sauveur. Le R. P. Rey, supérieur de la résidence, profondément touché d'une foi si vive et si courageuse, promit d'envoyer bientôt lui-même son offrande pour l'achèvement de la cathédrale de Nantes.

Au retour, Monseigneur recevait une lettre qui l'invitait à se présenter chez M. le ministre le jour même. Nos sénateurs et nos députés attendaient Sa Grandeur à l'hôtel de la place Vendôme. Fortifié par son pèlerinage, et plein de confiance dans le secours divin, notre pieux évêque exprima devant M. le ministre, en termes chaleureux, et avec une éloquence irrésistible, les désirs de tout son peuple ; il fit ressortir la générosité de son Chapitre, l'empressement général pour une souscription qui, en trois semaines et dans la seule paroisse de Saint-Pierre, avait déjà produit une somme considérable ; la nécessité, ou tout au moins l'obligation de suprême convenance dans laquelle il se trouvait, d'abriter promptement sous les voûtes du nouvel édifice le tombeau de Lamoricière, ce chef-d'œuvre de sculpture que tant d'autres nous envient. Il offrait enfin, au nom de tous, de se charger, en quatre années, du tiers de la dépense totale nécessaire pour l'achèvement de l'église-mère de son diocèse.

On vit bientôt M. Martel tendre affectueusement les mains à Sa Grandeur. — « Je suis heureux, Monseigneur, lui dit-il, avec une grâce charmante, d'aller au devant de vos désirs et d'encourager, tout en les récompensant, les sacrifices de vos fidèles. Chaque année, vous recevrez la somme désirée pour votre cathédrale jusqu'au complet et prompt achèvement des travaux, et je prie M. de Boissieu, mon chef de bureau, de vous ouvrir sur l'heure un crédit de *cinquante mille francs*, pour que vous puissiez établir sans retard les bases de votre chantier. »

La joie était au comble : nous ne saurions peindre l'émotion, la profonde gratitude de notre évêque et des éminents concitoyens qui l'entouraient, M. Martel a droit aux remerciements les plus sincères : les Nantais conserveront le souvenir de son nom.

La reconnaissance est un devoir bien doux à remplir. Le vendredi, Monseigneur s'empressa d'aller à Notre-Dame des Victoires célébrer une messe d'actions de grâces, et prier pour tous ses bienfaiteurs. Le lendemain matin, avant de revenir au milieu de nous, Sa Grandeur s'arrêtait encore à Chartres pour offrir, aux mêmes intentions, l'adorable sacrifice dans la célèbre crypte de Notre-Dame de Sous-Terre.

Dimanche, Monseigneur paraissait dans la chaire de sa cathédrale et communiquait à tous, avec bonheur, le résultat de ses persévérants efforts.

— Mardi dernier, les ouvriers du chantier de la cathédrale se sont présentés spontanément à l'Evêché, ayant à leur tête M. l'architecte qui dirige les constructions : ils venaient féliciter Monseigneur de l'heureuse issue de ses instances près de M. le ministre des cultes, et surtout lui offrir l'expression de leur reconnaissance pour le nouveau service qu'il avait rendu à la classe ouvrière en lui procurant du travail, et en lui assurant des ressources dont elle a si grand besoin. Monseigneur a été profondément touché de cette démarche. »

— Voici le relevé des sujets traités, dans leurs mandements de carême, par NN. SS. de Bretagne et de Vendée :

S. E. le cardinal-archevêque de Rennes : *Les Anticléricaux.*

Mgr de Nantes : *La Providence.*

Mgr de Vannes : *L'instruction de l'enfance et de la jeunesse.*

Mgr de Quimper : *Le bon usage des souffrances et des épreuves de la vie.*

Mgr de Saint-Brieuc : *L'impiété contemporaine.*

Mgr de Luçon : *L'oubli de l'âme.*

— Notre Société archéologique poursuit, depuis quelque temps, une veine heureuse. Après des trouvailles mérovingiennes faites à Vertou, sont venues celles, si curieuses, des dolmens de Pornic et du pays de Retz ; puis la découverte, dans les profondeurs du bassin de Penhouët, du port préhistorique de Saint-Nazaire, a eu le plus grand retentissement dans le monde des archéologues. Enfin, voilà qu'au beau milieu de notre ville, le mois dernier, des substructions de l'enceinte gallo-romaine du Portus Nannetum ont été mises à jour, et donnent un nouveau point de repère pour le tracé du plan de la cité gallo-romaine des Nannètes. — La curiosité publique a été vivement excitée par le déblaiement de ces débris antiques ; bon nombre de nos concitoyens sont allés les visiter avec d'autant plus d'intérêt que c'était, pour ainsi dire, une page de notre histoire qui venait d'être retrouvée. Aussi félicitons-nous les vail-lants chercheurs de notre Société d'archéologie nantaise, espérant qu'ils obtiendront un jour, au concours des sociétés savantes, la récompense bien légitime de leurs travaux.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEENNE

www.libtool.com.cn

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES pour l'année 1877. In-18, 106 p. Nantes, imp. veuve Mellinet.

ANNUAIRE statistique, historique et administratif du département du Morbihan; par Alfred Lallemant, juge de paix du canton est de Vannes, 1877. In-18, IV—228 p. Vannes, imp. et lib. Galles..... 1 fr. 25

BUEZ AN TAD JULIAN MANER, relijius eus a compagnunez Jesus, hag abostol Breiz-Izel. Scrivet e brezonec; gant an tad J. Bleuzen, eus ar menez compagnunez. In-32, x-234 p. Quimper, imp. de Kerangal; les lib. de la Bretagne.

CATALOGUE des tableaux, dessins, bas-reliefs et statues exposés dans les galeries du musée de la ville de Rennes. In-8°, 261 p. Rennes, imp. Leroy fils..... 1 fr. »

DIX PIÈCES DRAMATIQUES, à l'usage des cercles d'ouvriers, collèges, salons, etc; par l'abbé du Tressay, chanoine honoraire. 2^e édition. In-8°, XI-546 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Luçon, lib. Renaud.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SAINT-NAZAIRE; recueillis et annotés par René Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées. Chap. 1^{er}. Lutte de Saint-Nazaire avec Guérande et les fermiers généraux (1453-1714). In-32, 139 p. Saint-Nazaire, imp. Gérard.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES. Monuments mégalithiques, instruments de bronze, débris romains, régime féodal et ecclésiastique; par M. Guidel. In-8°, 60 p. Lorient, imp. Eug. Grouhel.

NOUVELLES ÉTUDES SUR LES ORIGINES DE LORIENT, en réponse à une diatribe contre les premiers coopérateurs à la fondation de cette cité; par M. J.-M.-R. Lecoq-Kerneven. In-8°, 122 p. Dinan, imp. Bazouge.

NOUVELLE THÉORIE ÉLÉMENTAIRE DE LA BOTANIQUE, suivie d'une analyse des familles des plantes qui croissent en France ou qui y sont généralement cultivées en pleine terre, dans les parcs, les jardins et les champs; par le docteur Ecorchard, directeur du Jardin-des-Plantes de Nantes. In-18 Jésus, LV-462 p. Mesnil, imp. Firmin Didot; Paris, lib. agricole de la Maison rustique..... 6 »

PRESSE (LA) POLITIQUE SOUS RICHELIEU ET L'ACADÉMICIEN JEAN DE SIRMOND (1589-1649); par René Kerviler, ancien élève de l'Ecole polytechnique. In-8°, 55 p. Paris, imp. de Soye et fils; lib. Baur.

Extrait du *Correspondant*.

SAINT-FAMILLE-DU-CHÊNE (LA) à la Rabatelière (Vendée). In-32, 16 p. et vign. Nantes, imp. Boucherie et Cie.

UN PEU DE THÉOLOGIE à propos de la *Théodicée* de M. l'abbé Brin, professeur de philosophie au séminaire de Coutances; par l'abbé du Tressay. In-12, 48 p. Luçon, imp. Gandriaux.

Extrait de l'*Union de l'Ouest*.

UNE VISITE AUX RUINES DE L'ABBAYE DE LEHON, près Dinan; par D.... presbyter. In-8°, 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ARMAND DE RICHELIEU

ÉVÊQUE DE LUÇON

I

C'était en 1608, sous le règne du bon Henri et pendant le mois de décembre. Luçon attendait l'arrivée d'un nouvel évêque, nommé déjà depuis environ deux ans. Décembre, c'est l'époque des longues veillées et des interminables causeries. Chez les fidèles, chez les prêtres, parmi les protestants eux-mêmes, les groupes réunis autour de la bûche pétillante de chêne du Bocage, ou de la bûche de frêne du Marais à la flamme d'argent, s'entretenaient de la grande nouvelle. Il y avait si longtemps qu'on n'avait vu un évêque de Luçon à Luçon ! Aucun n'avait apparu depuis René de Salla, mort le 18 avril 1584, au château de Montorgueil, près Saint-Vincent-sur-Graon, dans le cours d'une visite pastorale, et enterré dans le chœur de l'église cathédrale par les soins de Michel Papin, vicaire général, et de David Rochereau, ses exécuteurs testamentaires ¹.

Depuis ce temps, c'était le chapitre qui avait gouverné le diocèse. Il l'avait fait avec une sagesse et une fermeté d'autant plus remarquables, qu'il avait eu à combattre à la fois contre les protestants,

¹ René de Salla, avant d'être évêque, était religieux célestin de l'abbaye de Jard.

qui lui enlevaient ce qu'ils pouvaient par la violence, et contre les usurpations de la famille de Richelieu, qui prétendait lui enlever légalement à peu près tout ce qui lui restait.

Enfin, Luçon allait avoir son évêque, et c'était le 21 décembre que le prélat devait arriver. Si nous nous aidons de l'histoire, nous trouverons que les propos suivants durent comme nécessairement se tenir parmi les membres du clergé, dans les salons des riches et parmi le peuple.

— Enfin, le jeune prélat s'est décidé, et, au lieu d'imiter Jacques du Plessis de Richelieu, qui s'est tout petitement soumis à recevoir le sous-diaconat en 1585 après avoir été nommé évêque, n'étant encore que minoré, et son successeur Messire Hyvert, *cet homme de paille, dont la dame de Richelieu s'est servie pour jouir de l'évêché* en attendant qu'un enfant de la famille de Richelieu pût en prendre le titre, il s'est fait sacrer évêque par le pape. Il agit mieux dans les intérêts du diocèse que son frère Alphonse lui-même, qui, évêque de Luçon depuis l'âge le plus tendre, n'a jamais résidé. Celui-ci, du moins, est entré dans un monastère ; il n'aime point les honneurs, qui le recherchent, ni les richesses, qui suivent les honneurs. La pauvreté fait ses délices : né pauvre, il veut rester pauvre et mourir avec les pauvres. C'est un saint qui réjouit les anges du ciel. N'empêche qu'à Luçon, il nous faut un saint aussi, mais un saint qui soit évêque ⁴.

— Avant tout, il nous faut un homme. On nous envoie un garçon de vingt-trois ans, un enfant ! *Quis putas puer iste erit ?*

⁴ Alphonse-Louis de Richelieu, vingt-sixième évêque de Luçon, ne résida pas. Il donna sa démission et se renferma à la Grande-Chartreuse. On l'en retira pour le faire successivement archevêque d'Aix et de Lyon. En 1632, il devint grand aumônier de France et chevalier du Saint-Esprit. Il fut abbé commendataire de plusieurs monastères, entre autres de l'Ile-Chauvet, au diocèse de Luçon. Il fut proviseur de la maison de la Sorbonne, cardinal, ambassadeur à Rome, etc. En 1645, il présida l'assemblée générale du clergé de France. Il mourut le 23 mars 1653, à l'âge de soixante-onze ans. Il fut enterré dans la riche église de la Charité de Lyon, qu'il avait fait construire. Il voulut qu'on gravât sur son tombeau l'épithaphe suivante :

Pauper natus sum, paupertatem vovi. Pauper morior et inter pauperes sepeliri volo.

— Il est vrai qu'il est de la famille des Richelieu, ces évêques-nés de Luçon.

— Qu'ont donc de plus que les autres gentilshommes ces du Plessis, qui, depuis quelque temps, aiment tant à faire parler d'eux sous le nom de Richelieu ? N'avons-nous pas en Bas-Poitou des familles qui rivalisent avantageusement avec ces hobereaux hauts-poitevins, et, dans notre clergé, des gentilshommes, chanoines ou simples prêtres, qui, au point de vue de la naissance, du talent personnel et de l'expérience, l'emportent sur ce jeune cavalier de vingt-trois ans ?

— Vous parlez de naissance. Est-il donc nécessaire d'être gentilhomme pour être évêque ? Et les apôtres étaient-ils de hauts et puissants seigneurs ? Notre bourgeoisie bas-poitevine a fourni au clergé, au chapitre et à la liste des évêques de Luçon assez de sujets pour qu'on prenne le talent là où il se trouve.

— Moi, je me tiens à dire que, parmi les évêques de Luçon, ceux pris dans le pays, n'importe dans quelle classe, n'ont pas fait déshonneur au siège, et que, si nous devons beaucoup aux étrangers qui ont exercé le ministère épiscopal parmi nous, nous devons beaucoup aussi aux prêtres indigènes devenus les premiers pasteurs du diocèse ; et j'en conclus qu'on eût pu trouver parmi nous aussi bien et mieux qu'un tout jeune homme, destiné d'abord à l'état militaire et plus accoutumé à conduire un cheval qu'à diriger des âmes.

— Vous êtes peut-être un peu sévère. Si le siège de Luçon peut se glorifier de compter parmi ses évêques bon nombre de Bas-Poitevins qui l'ont éclairé et édifié par leur science et leurs vertus : tels que les La Voirie, les Martineau, les Fleury, les La Roche, les Boulaud, etc., il n'a pas oublié que, parmi ses plus illustres prélats, figurent aussi des sujets nés hors du diocèse, et notamment Louis de Bourbon, descendant de saint Louis et grand-oncle d'Henri IV, glorieusement régnant. Il n'avait que trente ans lorsqu'il remplaça le cardinal Jean de Lorraine sur le siège de Luçon : le souvenir de ses travaux est encore vivant dans les esprits. Ses ordonnances disent

quels furent son zèle et sa sagesse ; ses armes, qui surmontent le portail du palais épiscopal, marquent le soin qu'il eut de restaurer la demeure de nos évêques. Malheureusement son séjour parmi nous ne fut que de quelques années : espérons que le nouveau prélat ne le cèdera pas en mérite personnel à l'illustre cardinal et que son séjour se prolongera davantage. Des lettres de Rome et de Paris racontent de lui des merveilles. L'an dernier, à Rome, invité à prendre part à une conférence sur une des questions les plus difficiles du traité de la grâce, il a parlé avec une aisance et une clarté qui ont ravi le pape et les cardinaux. Aussi Paul V lui a-t-il dit qu'il était juste qu'il fût sacré avant l'âge, puisqu'il avait de la science et de la sagesse au-dessus de son âge. Quoique le pape lui eût donné l'onction épiscopale, il a voulu, avant de prendre en main le gouvernement du diocèse, séjourner encore un an à Paris, afin de compléter ses études, et pendant que nous nous inquiétions à Luçon de ce qu'il faisait là-bas, pendant que le chapitre exprimait, avec une liberté que je ne puis que louer, la crainte que le jeune évêque ne suivit les errements de ses prédécesseurs et ne touchât les revenus de l'évêché sans en prendre la charge, lui, comme la laborieuse abeille, butinait dans les écoles catholiques, afin d'apporter à la ruche le miel d'une saine doctrine.

Dans les maisons des fidèles, les vieux hommes et les vieilles femmes n'auront pas manqué de rappeler les splendeurs anciennes de la réception des évêques. Le peuple se portait en foule aux dernières maisons de la ville, près de l'église de Saint-Mathurin. Là se tenait, à pied, le seigneur de Sainte-Gemme, vassal de l'évêque. Il était habillé *en pourpoint de soie et en chausses semelées, l'épée au côté*. Lorsque le prélat arrivait, le seigneur approchait, prenait les rênes de son cheval et le conduisait ainsi jusqu'à la porte de l'évêché. Mais que les temps sont changés ! Les du Bouchet, seigneurs de Sainte-Gemme, ont brisé du même coup avec Dieu et avec son représentant dans le diocèse : l'un d'eux s'est emparé par surprise de la ville de Poitiers pour le compte des protestants, tandis qu'un autre a chassé le prieur de Saint-Cyr-en-Talmondaïs, a converti

l'église en grange et a pris à Poiroux le titre de baron. L'église de Saint-Mathurin existe encore ¹ ; mais l'église paroissiale de Saint-Filbert a été ruinée de fond en comble ; la cathédrale elle-même, avec ses autels brisés et ses voûtes ébranlées ou détruites, n'est presque qu'une ruine ; l'évêché, en partie démoli, ne peut être habité. Des halliers ont envahi les cours. Les calvinistes ont établi un prêche tout près de la cathédrale, comme pour narguer l'évêque, le clergé et les fidèles. Il faut que le jeune prélat ait du courage pour consentir à venir à Luçon.

De leur côté, les protestants n'auront pas manqué de deviser sur la prochaine arrivée d'Armand de Richelieu. Outre leur séparation des catholiques, ils étaient, sur certains points politiques, comme sur les doctrines religieuses, divisés entre eux : la haine qu'ils portaient à l'Église les tenait seule unis comme une masse compacte, et, tandis que les plus conséquents avec eux-mêmes tournaient, en religion, au rationalisme sans en connaître les subtilités, et, en politique, au républicanisme comme précurseurs inconscients de la révolution, d'autres, réagissant en pratique contre leurs propres principes, remplaçaient l'orthodoxie véritable par une orthodoxie de convention, et restaient fidèles au roi, tout en professant une doctrine qui contient en germe l'anarchie la plus absolue.

Divisés entre eux, unis contre l'Église, ils résolurent, en attendant mieux, de faire au nouvel évêque une opposition systématique qu'on décorerait peut-être aujourd'hui du nom de résistance légale.

Tel était l'état des esprits ; l'état des choses y répondait parfaitement. Les maisons des particuliers et les monuments publics portaient encore des traces horribles des discordes civiles. Des ruines recouvrant des sépultures sans tombeaux et parfois ignorées, des habitations à moitié détruites, n'offrant que d'insuffisants asiles, l'église de Saint-Filbert ébranlée jusque dans ses fondements et abandonnée, la cathédrale mutilée, encore teinte du sang des prêtres

¹ L'église de Saint-Mathurin existait sous l'épiscopat de Richelieu ; elle a été détruite par la Révolution.

et des fidèles morts en la défendant, les murs et les tours de la ville et de l'évêché presque entièrement renversés, disaient assez de quelles scènes de carnage Luçon venait d'être témoin. L'évêché, qui, avec ses restes de fortifications, abritait pendant les nuits cruelles de la guerre civile la population timide, n'avait plus ni bâtiments solides, ni dépendances. C'était une solitude désolée. Les rues, couvertes d'une épaisse boue calcaire, ne permettaient l'usage que de chaussures rustiques.

Tel était l'aspect qu'offrait au grand seigneur de vingt-trois ans, évêque de Luçon, la ville dont il avait reçu le titre et où il était résolu de résider. Le pays entier était ruiné : « Nous sommes tous gueux en ce pays, et moi le premier, » écrivait-il à M^{me} de Bourges, une amie de sa famille. Quelques lignes plus haut il disait : « Il ne se trouve ni gentilshommes ni autres qui aient de l'argent et du drap. » Voilà le fruit des guerres civiles.

Ne pouvant loger dans l'évêché, en parti démoli, il se trouva sans avoir une pierre où reposer la tête. Aussi, après avoir rendu à Dieu ses actions de grâce, son premier soin fut-il de se caser dans une modeste maison de loyer. « Je suis extrêmement mal logé, écrivait-il à M^{me} de Bourges environ un an après son arrivée à Luçon, car je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu, à cause de la fumée. Vous jugez que je n'ai pas besoin de grand hiver ; mais il n'y a de remède que la patience. Je vous puis assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable..... Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ni jardin, ni allée, ni quoi que ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison. »

Lorsque Richelieu se présenta en si mince appareil au milieu des ruines de sa cathédrale, de son évêché et de sa ville épiscopale, il fut cependant facile aux hommes intelligents de comprendre que Luçon avait un évêque. La divine Providence l'avait mieux doté du côté des muscles que de la chair. Son corps maigre et nerveux était droit ; son attitude fière, sans être provocatrice ; son regard ferme et décidé, sans être audacieux ; ses lèvres, tant soit peu pincées, surmontées d'une légère moustache, indiquaient à la fois du sérieux,

de l'esprit et de la volonté. Son front large, derrière lequel fuyait, avec une sorte de négligence, sa barrette, semblait compléter le tableau par un éclair de génie. C'était l'homme supérieur. Les chanoines purent saluer en lui un chef; les catholiques, un protecteur; les protestants, un lutteur intrépide; les membres de la noblesse, un gentilhomme qui pensait les valoir; le diocèse, un pasteur.

Sachant que l'union fait la force, Richelieu s'appliqua d'abord à régler un différend relatif à la distribution et à l'administration des biens de l'Église de Luçon, qui avait donné lieu, entre les évêques ses prédécesseurs et le chapitre, à un procès regrettable, qui durait encore. Sous l'influence d'un esprit sage et éclairé comme le sien, mûr avant le temps, les difficultés s'aplanirent, et, le 4 juin 1609, cinq mois et demi après son arrivée, une transaction à l'amiable réglait les droits de l'évêque et ceux du chapitre.

Le nouvel évêque ne tarda pas à se concilier les plus vives sympathies : « Je suis, dans ma baronnie, aimé, ce qu'on veut me faire croire, de tout le monde, écrivait-il à M^{me} de Bourges; mais je ne sais que vous en dire encore, car tous les commencements sont beaux, comme vous savez ¹. »

Malgré l'état de gêne dans lequel il vivait à Luçon, malgré le logis plus que modeste qu'il habitait, le cadet de la famille de Richelieu avait conservé des airs de grand seigneur tels qu'il pouvait écrire : « Tout notre fait va honorablement, car on croit que je suis un grand monsieur dans ce pays. » Il y avait dans son existence un mélange de simplicité résignée et de prétentions aristocratiques qui laissait parfaitement voir le fond de sa pensée, qu'à l'occasion, du reste, il exprimait nettement. L'exiguïté de sa maison de loyer ne l'empêcha pas de prendre un gentilhomme du nom de Labrosse pour maître d'hôtel, et, si son repas était plus que sobre, avec son petit vin de Luçon, il n'en voulait pas moins que

¹ Luçon était évêché et baronnie. Autrefois, il comprenait une baronnie ecclésiastique et une baronnie laïque. Du temps de Richelieu, les deux baronnies étaient réunies dans les mains de l'évêque.

ses mets fussent servis sur des plats d'argent. Ses plats d'argent, il les attendit plusieurs années.

Il se fût ~~contenté de deux douzaines~~ ; il n'avait pour les acheter que cinq cents écus, qui lui étaient dus à Paris. Il en parle dans une lettre du 10 juin 1610, et dans une autre lettre, sans doute de date postérieure. Cette fois, il avait ses cinq cents écus, car il dit à M^{me} de Bourges : « Je vous prie de me mander ce que me coûteront deux douzaines de belle grandeur, comme on les fait. Je voudrais bien qu'il y eût moyen de les avoir pour cinq cents écus, car mes forces ne sont pas grandes. Je sais bien que, pour cent écus de plus, vous ne voudrez pas que j'aie quelque chose de chétif¹. Je suis gueux, comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent ; mais toutefois, lorsque j'aurai plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. Quand j'aurai su le prix, je vous enverrai cinq cents écus, s'ils y peuvent fournir, et vous prierai de vouloir bien me faire cette faveur, que d'achever de me mettre en ménage, puisque vous avez commencé. »

Sa jeunesse et ses goûts n'empêchaient pas Richelieu de résider fidèlement dans son évêché crotté. Près de deux ans s'étaient écoulés sans qu'il eût revu Paris. Le 10 juin 1610, un mois après la mort de Henri IV, il écrivit à M^{me} de Bourges pour lui annoncer l'intention où il était d'aller y faire quelque séjour. Cette lettre nous apprend que le jeune prélat avait été malade, et nous montre tous ses embarras. Où logera-t-il ? A Paris, il n'a ni mobilier, ni appartement ; pour un évêque surtout, les chambres garnies ont leur inconvénient : il n'est pas riche ; les loyers sont chers : il prie M^{me} de Bourges de lui en retenir un, si elle en trouve à bon marché. Le vin aussi est cher. Combien vaut-il le muid à Paris ? Si l'on en porte de Luçon, il reviendra à dix-sept écus la pipe, rendu en cave. « Si vous me donnez bon conseil, ajoute-t-il, vous m'obligerez fort, car je suis fort irrésolu, principalement pour un logis, appréhendant fort la quantité des meubles qu'il faut. Et, d'autre côté,

¹ Il y a probablement quelque chose de passé dans cette phrase.

tenant de votre humeur, c'est-à-dire étant un peu glorieux, je voudrais bien, étant plus à mon aise, paraître davantage, ce que je ferai plus facilement ayant un logis à moi. C'est grande pitié que de pauvre noblesse ; mais il n'y a remède : contre fortune, bon cœur. »

Dans un second article, nous verrons en quelles circonstances Richelieu exécuta son projet de voyage, et nous parlerons de son administration diocésaine. Nous avons aujourd'hui surtout montré le grand homme aux prises avec les difficultés de la vie domestique. Pour donner à notre récit plus de valeur, nous le faisons suivre de quelques lettres adressées par le jeune prélat à M^{me} de Bourges, sa conseillère intime dans l'installation de son ménage.

L'abbé DU TRESSAY.

(La suite à la prochaine livraison.)



LES PEINTURES DE M. PAUL BAUDRY

A L'OPÉRA*

A M. ÉMILE GRIMAUD.

Mon cher ami,

Le riche et complet album que vient de publier la maison Goupil, et sur lequel vous me demandez mon sentiment, sera, à coup sûr, fort recherché par tous les amateurs de la grande peinture historique, et ils sont nombreux encore, grâce à Dieu ! En parcourant cet in-folio de bibliothèque, qui ne contient pas moins de quarante-huit planches, obtenues par les procédés de la photogravure, je songeais à un temps, qui n'est pas bien éloigné, — une trentaine d'années, au plus, — où l'artiste ne pouvait compter, pour propager son œuvre, que sur le graveur ou le lithographe. Une longue existence eût à peine suffi pour creuser le métal et terminer un tel travail, c'est-à-dire un ensemble de peintures décoratives le plus considérable, sous tous les rapports, qui ait été exécuté de nos jours. Notre époque de trains rapides ne s'accommoderait plus de cette lenteur : impatiente de jouir, elle recourt aux merveilleux résultats de la photographie ; et quelques mois suffisent pour faire

* *Peintures décoratives du grand foyer de l'Opéra, par Paul Baudry, de l'Institut. — Notice biographique et description, par E. About. — Album grand in-folio, Paris, Goupil et C^{ie}, imprimeurs et éditeurs, 9, rue Chaptal. Prix : 250 francs.*

surgir un véritable monument. On peut appeler ainsi l'album qui est là, devant nos yeux.

La première planche présente le remarquable portrait de M. Paul Baudry, dessiné par lui-même ; portrait d'une grande énergie d'expression et d'allure, vigoureusement buriné par M. Ch. Bellay, son ami, pensionnaire de la villa Médicis.

Vient ensuite la biographie du peintre, par M. Edmond About ; c'est une notice touchante et sincère. L'érudit et attrayant écrivain a fait précéder chaque sujet d'une explication détaillée ; puis on entre de plain-pied dans l'examen des compositions. C'est infiniment agréable et intéressant de pouvoir étudier ainsi de près, à son aise, une œuvre aussi complexe ; on a pu admirer sur place l'ensemble de cette harmonieuse et savante décoration ; mais l'excursion courte et tourmentée que vous faites dans un foyer de théâtre, accosté par les uns, coudoyé, bousculé par les autres, vous permet-elle vraiment de fixer quelque part votre attention ? Le regard court sur ces immenses surfaces, où l'éclat des couleurs lutte avec les dorures ; on estime en bloc la valeur de tant de richesses ; mais l'œuvre du maître, son labeur opiniâtre, les obstacles qu'il a rencontrés, le succès qu'il a obtenu, en tient-on bien assez compte ?

Si l'on ouvre ce volume, édition d'une beauté rare, on pourra observer tout, jusqu'à l'étude, et sans fatigue cette fois. On ne le fermera, j'en réponds, qu'à la dernière page.

Vous assistez à l'enfantement de l'œuvre ; vous la voyez germer, éclore, pour ainsi dire, sous l'inspiration de l'artiste ; et ce n'est pas assurément une des moins piquantes surprises que vous ait ménagées l'éditeur, que d'offrir, à la suite de la composition arrêtée, la planche qui reproduit le dessin préparatoire, le *carton*, — c'est son nom ; — et les carreaux tracés témoignent qu'il a servi pour la transcription sur la toile définitive.

Quel amateur sérieux, quel ami d'un peintre n'a pas rêvé de le surprendre au milieu de ses croquis, épars sur sa table, sur son chevalet, à terre, faibles linéaments où domine l'accent de la nature saisi sur le modèle vivant ? Ces notes concises, expressives, claires pour lui seul, il va les coordonner, les souder en figures d'ensemble,

en groupes, et il formera ainsi sa composition. Cette curiosité légitime est satisfaite ici, sans indiscretion : l'auteur et l'éditeur vous y invitent. Ces cartons vous présentent déjà très-bien la donnée générale du sujet : chaque personnage a sa place, son attitude, son expression, fixées par un trait ferme et savant. Quelques rares surcharges, variantes ou suppressions, vous font pénétrer dans l'intimité de la pensée du maître, en constater les transformations successives ; vous vous sentez entraîné au courant des fluctuations de son esprit ; vous partagez, en fin de compte, cette fièvre salutaire d'élaboration qui décuple ses facultés, et qui vous transporte d'une profonde admiration.

Ces compositions, que la photogravure rend avec tant d'exactitude, sont d'une coloration de sépia douce et agréable. Ne vous attendez donc point à retrouver cette variété, cette richesse de coloris qui sont un des grands charmes de la peinture de M. Paul Baudry, et qui ne perdent rien de leur vivacité ni de leur harmonie au contact des dorures et sous l'éclat des lustres. En revanche, vous possédez, dans leur intégrité, les qualités primordiales de toute œuvre d'art, un dessin nerveux et personnel ; les silhouettes, heureuses et variées, d'une composition toujours appropriée à l'architecture ; enfin, les masses sobres de l'effet.

J'ai dit que M. Edmond About avait contribué, pour sa part, à guider, à éclairer le lecteur, et, je l'avoue, il y a un vrai plaisir à le suivre. Ce n'est pas un cicerone ordinaire que M. About ; à chaque tour de feuille, il vous accompagne, avec sa grâce attique ; il vous ouvre complaisamment les arcanes des légendes mythologiques, et, le talent de l'artiste et celui de l'écrivain se prêtant un mutuel appui, on ne trouve pas encore trop démodés les dieux du paganisme, ces héros, ces muses, ces corybantes et ces bacchantes. Tous ces païens nous rappellent tant de chefs-d'œuvre incomparables, tant de maîtres qu'ils ont inspirés et immortalisés !

Avant de vous laisser parcourir cet ensemble décoratif, M. About développe ainsi le programme d'ensemble :

• Un peintre d'histoire, appelé au périlleux honneur de décorer le foyer du nouvel Opéra, ne pouvait oublier que les Grecs, nos

maîtres en tout, ont divinisé la Poésie, la Musique et la Beauté... Nous sommes au rendez-vous des plus nobles et des plus gracieux Génies : l'architecture, la statuaire et la peinture ont construit et décoré le théâtre ; la poésie, la musique et la danse l'animent ; elles y font circuler un courant de vie artificielle, intense et quelque peu surhumaine... Son esprit s'élève d'abord vers les sources divines de l'art ; il va droit au Parnasse... Pour compléter l'expression de sa pensée, il oppose au Parnasse... les poètes » et les artistes de l'antiquité.

« La Musique plane sur tout l'ensemble » : c'est le plafond central. « L'idée dramatique apparaît dans deux plafonds secondaires, dont l'un figure la Tragédie et l'autre la Comédie. La conception du peintre se développe et se précise dans dix grandes compositions qui tournent autour des voussures, et qui expriment les caractères et les effets de la Musique et de la Danse. La Musique calme la folie dans le tableau de David charmant Saül. Elle a raison de la mort elle-même, dans le drame d'Orphée et d'Eurydice. L'art naif des bergers vit dans une scène inspirée des idylles de Théocrite et des églogues de Virgile. Dans l'Assaut, la musique guerrière conduit les hommes à la victoire. Le rêve de sainte Cécile représente l'art sacré... Le peintre a représenté la danse virile des Corybantes et des Curètes autour du berceau de Jupiter ; la danse échevelée des Ménades autour du cadavre d'Orphée ; la danse fatale, meurtrière, impie, de Salomé devant Hérode. Le triomphe de la Beauté, but suprême et dernière fin de tous les arts, est figuré par le jugement de Paris. Enfin, la supériorité de l'art idéal sur le réalisme grossier éclate dans l'antique symbole d'Apollon, vainqueur de Marsyas. »

Que de fois on a interjeté appel de ce jugement, depuis ces nébuleuses époques ! De nos jours, la doctrine du laid ne nous envahit-elle point de tous côtés, au théâtre comme en art, et n'entendait-on point, à l'exposition de ces peintures, quelques protestations contre ces idéalités surannées ? Les adeptes de M. Zola auraient préféré sans doute quelque scène de mœurs actuelles bien

faisandées, quelques mascarades où l'on eût vu trôner les divinités et les héros des bals publics et du cabaret ? Non ! mille fois non ! Ces Muses, avec cette fière allure et l'ample jet de leur draperie, sont bien à leur place. « Les filles de Jupiter et de Mnémosyne, ajoute avec raison M. About, sont là chez elles ; elles nous font les honneurs de la maison. »

Au dessus des portes se détachent dix médaillons, où l'artiste a agencé des groupes d'enfants de stature héroïque, qui représentent la musique instrumentale des peuples anciens et modernes, depuis le sistre des Pharaons jusqu'au clairon de nos soldats.

Le plafond central est la première composition que nous offre l'album ; c'est l'idée-mère.

« La Mélodie, en robe verte, couronnée de liserons, fleurs éphémères, chante comme l'alouette. L'Harmonie, sa sœur inséparable, et qui ne serait rien sans elle, l'accompagne. A gauche, plane la Gloire, drapée de rouge ; elle élève au dessus de sa tête une couronne de lauriers, et porte dans l'autre la trompette héroïque ; à droite, la Poésie, vêtue de pourpre et couronnée d'or, est emportée au vol impétueux de Pégase. Autour d'une balustrade, qui relie le tableau à l'architecture, des Génies adolescents se jouent parmi les eaux jaillissantes, les oiseaux et les fleurs. »

Classée en tête par l'importance du sujet, ainsi que les deux plafonds de forme ovale qui la suivent, cette composition occupe aussi la plus grande surface que l'artiste ait eu à peindre. Quelle toile imposante, en effet ! Quatre mètres trente de hauteur sur une largeur de treize mètres quarante-cinq ! Je n'ai garde, assurément, de mesurer, en toute œuvre d'art, le mérite sur l'étendue. Combien de chefs-d'œuvre, à cet étroit calcul, perdraient leur valeur réelle ! Pourquoi, néanmoins, ne pas tenir compte des difficultés multiples qui peuvent, en cette occurrence, intimider le talent le plus audacieux ? Il faut, en effet, que l'artiste perce fictivement ces espaces immenses ; qu'il les creuse par la perspective ; qu'il les anime par les personifications appropriées à son sujet ; il faut, enfin, qu'il fasse *plafonner* ses figures ; qu'elles semblent s'élever naturellement dans les airs, et y planer, comme l'oiseau même.

Nous ne saurions trop féliciter M. Baudry d'avoir abordé hardiment l'épineux problème des raccourcis; cette audace lui a porté bonheur. Il n'a pas voulu se soustraire à ce principe rigoureux de la haute décoration. Il avait, cependant, en ce genre, plus d'un exemple contraire à suivre : tant de maîtres modernes, M. Ingres à leur tête, ont si souvent dérogé à cette règle fondamentale, et fait, selon nous, acte de défaillance !

Le travail est rude, convenons-en, la tâche ingrate ; ces pénibles efforts d'agencements, d'attitudes, qui commandent la science la plus sûre, la plus correcte de dessin, le commun des mortels est-il capable de les estimer à leur prix ? Ce sont les tours de force de virtuose qui l'étonnent, sans le charmer ; il est vrai qu'on n'est pas habitué à voir planer ainsi des figures humaines chargées de draperies, et ces raccourcis paraissent aussi nouveaux qu'étranges. C'est aux initiés seuls qu'il est permis de déchiffrer cette espèce de grimoire ; car, dans cette planche, le résultat de la photographie ne donne qu'imparfaitement les dégradations perspectives de la valeur et du ton coloré ; l'air ambiant ne circule pas ici, comme dans la peinture, et l'examen est aussi difficile qu'aride.

Ce n'en est pas moins la partie décorative qui exige du maître les connaissances les plus approfondies du dessin anatomique. Dans les études préparatoires qu'il a faites pour cet objet, il ne consulte le modèle vivant que par morceaux, qu'il joint ensuite ; tout au plus peut-il se rendre compte d'un effet d'ensemble sur des maquettes en relief. Il perd pied, pour ainsi dire, en cette matière, et son crayon doit suivre le vol de son imagination.

J'insiste à dessein sur la valeur de cette partie importante de l'œuvre, parce que je sais qu'elle sera, bien à tort, la plus délaissée. Tout le monde rendra pleine justice, cependant, j'en suis certain, à la personnification de la Mélodie ; on admirera son profil si pur, son geste et son élan inspirés ; le regard se promènera avec plaisir sous ces arcades fictives, autour desquelles se jouent des Génies aux formes sveltes, remplissant tous les vides de la façon la plus heureuse.

Le même vigoureux talent de dessinateur s'accroît dans les deux

autres plafonds de forme ovale qui représentent, l'un la Tragédie, l'autre la Comédie. Qui n'appréciera, dans le premier, la touchante figure ~~qui personnifie la Pitié~~, vêtue de deuil, suppliante et désespérée dans son geste et son attitude, *aux pieds de Melpomène, le glaive en main, assise sur le trépied sacré des Pythies*? On sera frappé d'effroi devant la Fureur, *qui, armée de la torche et du poignard, tombe comme un aérolithe*.

L'autre plafond, la Comédie, n'est pas moins en harmonie avec son sujet. Qu'elle est belle et finement railleuse, l'expression de « Thalie, qui brandit une poignée de verges dans sa main droite, et de l'autre précipite un faune grotesque, en lui arrachant la peau de lion dont il s'était affublé ! L'Esprit, vêtu de rouge, la flamme au front, lance son trait. L'Amour s'envole en riant. »

Une des qualités distinctives et supérieures du talent de M. Paul Baudry, c'est l'action, souvent à son degré le plus intense, l'élan vigoureux et continu, un souffle incessant qui circule partout et ne s'affaiblit point. Tout s'anime sous vos yeux, physionomies, attitudes, draperies, groupes entiers ; toutes ces masses figurées par la peinture sont mouvantes ; ce don précieux de donner à ce point la vie, la passion à ses figures, est infiniment rare. A propos des vous-sures que l'artiste a décorées de dix grandes compositions, l'amateur qui parcourra notre album pourra estimer ce qu'il y a de verve et d'entrain dans cette longue et attrayante série. L'artiste n'est resté nulle part au dessous de son sujet ; il paraît être dans son élément lorsqu'il représente la danse des Corybantes et des Curètes autour du berceau de Jupiter. « Sont-ils assez bondissants et tourbillonnants ? » comme dit l'auteur des hymnes orphiques. Font-ils assez vacarme avec leurs hurlements héroïques, le bruit des tympanons, des tambours et des cymbales, et le choc des épées contre les boucliers ; on conçoit aisément les cris du jeune dieu à ce concert sauvage.

La danse des Ménades autour du cadavre d'Orphée n'est pas moins enfiévrée, et je puis signaler entre toutes cette remarquable figure de bacchante, qui, au paroxysme de l'ivresse, se renverse en

tordant son thyrses. Tout cela est vigoureux, palpitant ; rien n'est commun. C'est à la nature bien interprétée et aux sources élevées de l'art antique que s'est inspiré M. Paul Baudry.

On se sent enflammé du feu sacré du maître, dans cette course vertigineuse à travers ses sujets d'action impétueuse, échevelée. En regardant l'Assaut, on est saisi d'un élan patriotique devant l'ardeur sublime qui emporte vers les remparts ces robustes guerriers. Après cette tourmente, ce simoun d'hommes, de femmes, de combattants, tous hurlant, bondissant, se précipitant à la mort, on tourne la page, et soudain l'on éprouve un salutaire apaisement, comme le dut ressentir Saül, aux accords de la harpe de David. La figure poétique du jeune barde s'enlève sur un ciel doucement éclairé par la lune, dont les clartés se répandent au loin sur un fond de paysage tout oriental. Le groupe du roi d'Israël et de ses enfants, qui cherchent à le retenir et à le calmer, est des mieux disposés et des plus touchants.

Puis vous arrivez en pleine nature, dans une de ces oasis rafraîchissantes, créées pour la rêverie sans fin, loin du bruit et des ambitions de ce monde. « Dans un frais paysage de la Sicile, quelques bergers se reposent à l'ombre des grands arbres. Des jeunes gens se disputent le prix de la flûte ; l'un joue de la syrinx ; l'autre, debout, attend son tour : *amant alterna Camœnæ*. Les enjeux reposent à leurs pieds ; c'est un chevreau blanc et une coupe de hêtre. A droite du tableau, une jeune femme trait une brebis, pour offrir une libation aux dieux. Dans le fond, à gauche, un vieux pasteur garde son troupeau en soufflant dans la cornemuse. »

Bercé par cette musique champêtre, votre regard s'étend sur un paysage adorable ; il vague sur ces collines qui bornent l'horizon ; votre âme s'envole, ravie, vers son Créateur. C'est ainsi que l'artiste vous fait passer des émotions fortes aux douces impressions de la poésie contemplative ; puis vous vous sentez pénétré d'une harmonie angélique : « Aux douces clartés d'une nuit étoilée, sainte Cécile, jeune patricienne, s'est endormie sur une terrasse de son palais ; des anges, éclatants de lumière, lui donnent par leurs chants et par leurs accords un avant-goût de la musique céleste. »

Y avait-il ou non convenance à faire figurer une sainte dans le foyer de l'Opéra ? Cette question a été très-discutée. A notre avis, « le sujet s'imposait, » en quelque sorte, à l'artiste, « l'art sacré qu'elle représente ici, ayant forcé, depuis un certain temps, les portes du théâtre. » Nous ne saurions rouvrir le débat ; mais on conviendra, du moins, que le sujet est rendu avec une suavité toute religieuse et qui lui assurerait une place honorable sur les murs d'un sanctuaire.

J'ai déjà dépassé les limites qui m'étaient assignées, et je n'ai pas encore parlé du jugement de Pâris, de Salomé, de Marsyas et du drame d'Orphée et Eurydice ; ces compositions se recommandent pourtant, comme les précédentes, à un examen sérieux ; les mêmes qualités les distinguent. — Le temps et l'espace me pressent, et je ne puis qu'effleurer l'analyse des deux grands sujets qui décorent les extrémités du foyer, je veux dire les poètes, d'une part, le Parnasse, de l'autre. Avec les poètes, M. Baudry nous fait remonter le cours des âges, jusqu'aux temps primitifs : vous êtes en présence des ancêtres des lettres, des sciences et des arts : Homère, Pindare, Achille, Orphée, Hésiode, Platon, puis le peintre Polygnote, le sculpteur Polyclète, etc. C'est une marche triomphale vers les civilisations encore à naître ; c'est une apothéose des pères de l'humanité. A droite et à gauche, des épisodes, très-heureusement placés, symbolisent l'agriculture et les arts.

Dans le Parnasse, un groupe entier de muses remplit le côté droit. Descendues du piédestal où nous les avons toujours vues figurer, immobiles dans leur beauté antique, elles ont ici reçu du crayon de l'artiste leurs contours les plus palpitants : Thalie, Calliope, Euterpe, Polymnie, Erato, prennent part à l'entretien général ; elles s'animent, elles revivent plus enchanteresses que jamais sous l'éclat harmonieux des couleurs. Quel succès obtiendrait une seule de ces figures à nos expositions, Hippocrène, par exemple, « la source poétique, couronnée de roseaux, le bras appuyé sur son urne féconde ! » A gauche, un groupe d'immortels : Beethoven, Mozart, Lulli, Rameau, Méhul ; mais j'en passe, car il faut conclure et laisser quelques surprises à qui ouvrira cet album.

Par son éducation d'artiste, Paul Baudry était plus que personne apte à réussir dans cette colossale entreprise. N'eut-il pas, dès sa jeunesse, l'heureuse fortune de connaître Rome, l'Italie; d'y vivre, pendant plusieurs années, d'y admirer sans cesse les maîtres incomparables de tous les arts? Il a gardé le culte de ce merveilleux pays. Comme tous ceux qui y ont résidé et qui en sont revenus, le cœur atteint d'une sorte de nostalgie romaine, il y est retourné, et n'a jamais éprouvé cette singulière impression que l'infortuné Regnault, — un fier tempérament aussi, — exprimait à son père, dans une lettre du 29 mai 1867 : « Que voulez-vous qu'on fasse, quand, de but en blanc, on se trouve en présence de ce formidable géant de la chapelle Sixtine? Que peut-on oser devant lui, quand, à chaque visite, on est écrasé sous un double sentiment d'étonnement et d'admiration, tellement étrange qu'on se demande si ce n'est pas de la peur? Pour moi, Michel-Ange est un dieu auquel on n'ose pas toucher; on craindrait qu'il n'en sortît du feu. »

Paul Baudry a touché à ce dieu; bien plus, il l'a pris corps à corps, et les ailes de son génie, à ce brûlant contact qui devait le consumer tout entier, n'ont même pas été atteintes; son inspiration, son talent, déjà pleins de maturité et de vigueur, se sont encore retrempés, et, de cette dernière étreinte avec le Titan de la Renaissance, il sortit préparé à la lutte. Lorsqu'il s'est agi de décorer le grand foyer du nouvel Opéra, on ne pouvait sérieusement songer qu'à lui. Le résultat a répondu à ce que tous en attendaient : le succès a été éclatant.

De notre étude consciencieuse, mais, hélas! trop incomplète, comme de l'examen sérieux que chacun pourra faire dans la luxueuse édition de M. Goupil, il ressortira certainement, nous n'en doutons pas, que Paul Baudry, en accomplissant cette œuvre, fruit de dix années d'un travail opiniâtre, sans aucune collaboration, cette œuvre, la plus considérable qui ait été exécutée depuis des siècles, est demeuré fidèle à la vraie tradition; qu'il n'a rien abdiqué de ses qualités natives; en un mot, et c'est un suprême éloge, que votre illustre compatriote est resté *lui-même*.

GUSTAVE MARQUERIE.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

XXI

La fière résistance des bourgeois de Rennes releva le cœur de la Bretagne. On comprit que, malgré Saint-Aubin, tout n'était pas perdu ; que sous la protection de Rennes et de Nantes il était possible de refaire une armée, de prolonger la lutte, peut-être de réparer tous les désastres.

Le duc et son conseil ne perdirent pas une minute. Dès le 30 juillet, il envoie deux messagers de confiance demander secours au roi d'Angleterre et à celui des Romains ¹. Le même jour, il fait lever dans le pays de Guérande 200 bons combattants pour garder la place de Redon. Le 3 août, il donne « commission à Jean de » Tromenel de se transporter es parties de Ploërmel, Josselin, » Guingamp et es environs, pour choisir et eslire de *bons corps* » pour la deffense du país. » Le 4 août, « commission à Thébaud » du Maz d'assembler des gens de communes en certaines paroisses » de l'évesché de Rennes. » Le 6 août, il faut de l'argent comptant, le duc met de ses joyaux en gage pour 25,000 livres ².

* D'après la CORRESPONDANCE DE CHARLES VIII ET DE SES CONSEILLERS AVEC LOUIS II DE LA TRÉMOILLE pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée par LOUIS DE LA TRÉMOILLE, Paris, 1875. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Un vol. gr. in-8°. — Voir le n° de mars 1877, pp. 208-224.

¹ D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.* III, 594-595.

² *Reg. de la cancell. de Bret.* de 1487-1488, f. 243 v°, 246 r° et v°, 247 r°.

Le 7 août, la ville de Dinan, après avoir tenu quelques jours contre le vicomte de Rohan, voyant venu sous ses murs La Trémoille avec le reste de l'armée française, se rend aux conditions les plus douces ¹. Elle n'avait pour garnison qu'une trentaine de gentilshommes du pays, on ne comptait pas sur sa résistance. Cet échec n'affecta pas les Bretons et semble avoir redoublé l'activité du duc.

Le 10 août, il envoie dans tous les évêchés de Basse-Bretagne Maurice du Mené, capitaine des archers de la garde ducale, et maître Guillaume de la Noë, pour « assembler en la plus grant diligence » qu'estre pourra les nobles, ennobliz, francs-archiers, esleuz et « bons corps, en leur faisant injonction de se mettre incontinent » sus en armes, sur peine de punition corporelle et confiscation de « leurs biens », et aussi pour « contraindre et compeller tous ceux, » de quelque estat qu'ils soient, qui auront esté taillez et imposez es « rolles des empruntz, à en faire paiement au trésorier des guerres, » néantmoins quelconques empeschemens. » Le même jour, le duc ordonne aux juges de Vannes d'assembler le peuple « en plus grant » nombre qu'estre pourra », pour « desmolir et abatre les murailles » et forteresses de ladite ville ². » Le 12 août, ordre de faire monter sur roues l'artillerie de Nantes. Le 14, institution de Guillaume Calon pour capitaine-général au terroir de Guérande sur terre et sur mer, car l'énergique population de ce coin de terre se battait également bien sur les deux éléments. Le même jour, ordre à François Madeuc et Jean de Tromenel de ravitailler Josselin pour deux mois au moins ; en cas de siège de mettre hors de la place les bouches inutiles, de rompre les murailles de la ville en deux ou trois endroits

¹ La vie et les biens des habitants de la ville et de tout l'archidiaconé de Dinan furent garantis, ceux qui voulurent se retirer ailleurs eurent 15 jours pour le faire sans perdre leurs biens. Les autres conservèrent tous leurs privilèges ; il fut stipulé qu'on ne les tirerait point de chez eux pour faire la guerre, qu'au contraire, l'armée du roi sortirait incontinent de leur territoire. Voir D. Morice, *Preuves*, III, 595-597.

² *Reg. de la chanc. de Bret. de 1487-1488*, f. 249 v° et 251 v°. Dans l'extrait du mandement relatif à Vannes, on mentionne comme présents au conseil du duc « les comtes d'Albret et de Dunoy, le vichancelier, le seneschal de Nantes, le procureur général, les trésorier et conterolle généraux, et plusieurs autres. »

et de tenir énergiquement dans le château. Ce jour-là encore on scelle l'ordre de remettre à Bisien de Kerousy et Geoffroy La Garde une somme de mille livres « pour employer au secours de Saint-Malo ¹. »

Car Saint-Malo était assiégé. La Trémouille sortant de Dinan avait mené là son armée. Mais Saint-Malo n'était pas Dinan : le duc de Bretagne comptait bien qu'il ne serait pas pris, le roi ne comptait guère le prendre. Graville, son confident, écrivait, le 12 août à La Trémouille : « J'ay tout maintenant reçu une lettre de vous touchant Saint-Malo, » que vous dites qui est une forte place : c'est chose bien véritable » que c'est vraiment *une des belles places du monde*. Et au regard » de la prendre par force, s'il y a des gens dedans pour la défendre, » *seroit une chose très mal aisée à faire*; mais si n'y avoit que ceux » de la ville, on les pourroit bien prendre par peur, *non pas par » autre manière*. » Or, il y avait dans la place 1,200 hommes de guerre bretons et étrangers, sous les ordres de Jacques Le Moyne, grand-écuyer de Bretagne et homme de résolution, qui était venu s'y renfermer à la nouvelle du siège. Aussi Graville ajoutait : « Il » s'entend bien assez par deçà (c'est-à-dire à la cour) ce que y » pouvez faire, par quoy ne pouvez faillir à en estre quitte » ², même si vous échouez dans ce siège.

Saint-Malo, sur son rocher lié à la terre par une longue et étroite langue de sable ³, que son château dominait absolument et sur laquelle il était impossible de placer de batterie, Saint-Malo était presque inaccessible à l'artillerie assiégeante. La côte la plus voisine était celle de la Cité au dessus de Saint-Servan, à mille mètres environ de la place assiégée : les canons ne portaient pas si loin. Il fallut faire la batterie en pleine grève en avant de la Cité et l'asseoir sur une construction de maçonnerie dont les restes se voyaient encore au temps de d'Argentré⁴. On ne pouvait l'utiliser qu'à mer basse; à mer

¹ *Ibid.* f. 253 r°, 254 v° 255 v°.

² *Corresp. de Charles VIII*, n° 188, p. 209.

³ On n'avait point encore bâti, sur cette langue de sable, la chaussée artificielle (fort élargie depuis quelques années) que l'on appelle le Sillon.

⁴ D'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. 1618, l. XIII, ch. 47, p. 976.

haute il fallait retirer les pièces. D'Argentré raconte, d'après Fulgose ¹, qu'on les laissait sous la vague toutes chargées, couvertes de peaux enduites de graisse qui tenaient à sec, malgré le flot, la pièce et la poudre. Fulgose rapporte mal à propos au siège de Saint-Malo ce que Jean Chartier dit de celui de Cherbourg en 1450, et encore, même pour Cherbourg, cela a l'air d'un conte. Il est sûr, en tous les cas, que l'attaque était fort laborieuse, et la place pouvant toujours se ravitailler par mer, si l'assiégeant avait rencontré dans l'assiégé la même fermeté qu'à Rennes, il eût certainement échoué.

L'artillerie finit par faire deux petites brèches dans le mur, l'une entre la tour Mouillée et la tour Battue, l'autre entre cette dernière et la croix de l'Ardillier ². Mais la place gardait intacte sa meilleure défense : sa formidable ceinture de roches, qui rendait l'assaut presque impossible. La garnison l'attendait sans crainte ³ ; les habitants, marchands avant tout, prirent peur pour leurs biens. « Ceux de la ville qui ne vouloient pas se détruire, dit Jaligny, requièrent de parlementer ⁴. » Les gens de guerre s'y opposèrent, entre autres Jacques Le Moyne, qui s'emporta en « paroles mal sonnantes », c'est-à-dire en invectives contre les bourgeois et les Français. La garnison refusa de prendre part aux négociations. Les habitants passèrent outre et dépêchèrent Jacques Lemée, l'un deux, pour connaître les intentions de l'assiégeant. Cette ouverture ayant été accueillie, la ville envoya au camp français, pour débattre les clauses de la capitulation, huit députés, deux au nom des gens d'Eglise : Etienne Millon, abbé de Saint-Jacut, Jean Robin, chanoine ; et six au nom des bourgeois : Berthelot Lemée, Jean May, Alain Guillaume, Pierre des Granges, Jourdan Maingart, Jean de Beaubois ⁵.

¹ Ou Frégose (Jean-Baptiste), doge de Venise en 1479, déposé en 1484, mort en France après 1496; son ouvrage de *Dictis factisque memorabilibus* fut publié à Milan en 1509.

² Mémoires mss. de Frotet de la Landelle.

³ La ville de Châteaubriant, dans des conditions infiniment plus mauvaises, avait subi et repoussé quatre ou cinq assauts avant de capituler.

⁴ Dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 55.

⁵ V. *Corresp. de Charles VIII*, n° 220, p. 246.

Les dignes marchands s'étaient trop pressés. Quelques jours de résistance de plus eussent été de leur part une opération fructueuse et pour leur honneur et pour leur caisse. Graville, en effet, mandait le 14 août à La Trémoille : « Le roy vous escript unes lettres tres touchant les ambassadeurs de Bretaigne qui sont icy, lesquels ont requis dudit seigneur, de par le Duc, quatre jours d'absence de courre les bonnes gens du plat pays : ce que le roy leur a accordé, à commencer de l'heure que vous aurez les lettres qu'il vous en escript ; et *au regard de la place* (de Saint-Malo), il me semble pareillement que vous devez donner à congnoistre à ceux de la place *qu'il vous est défendu de plus ne les presser* ¹. » Mais le jour même que l'amiral écrivait ces lignes au château du Verger ² où le roi se trouvait alors, La Trémoille signait la composition de Saint-Malo.

Par ce traité, la vie des habitants et de tous les défenseurs de la place fut garantie sans difficulté.

Pour les biens, la question était plus délicate. Il y en avait beaucoup dans la ville et sur les navires mouillés au port ; le commerce malouin était fort riche. Les Français convoitaient cette proie opime ; mais les Malouins ne traitaient point par lâcheté, ils négociaient pour sauver leurs biens ; menacés de les perdre, ils auraient rompu la conférence, refermé leurs portes, résisté victorieusement. La Trémoille, voyant ce péril, modéra l'avidité de son armée. Saint-Malo abritait d'autres richesses que celles des Malouins ; dans ce lieu vraiment imprenable — pour peu qu'on le voulût défendre — nombre de Bretons de tous les points du duché avaient mis en sûreté le plus précieux de leurs biens, or, argent, bijoux, meubles, vêtements, etc. A force d'entasser, cette part du trésor était devenue la plus grosse : La Trémoille s'en contenta.

On fit deux catégories des richesses amassées à Saint-Malo, l'une composée des biens qui appartenaient aux habitants de cette ville ou du pays d'alentour dans le rayon de quatre lieues, aux habitants de

¹ *Ibid.* n° 189, p. 210.

² En la paroisse, auj. commune de Seiches, à 5 lieues N-E. d'Angers.

l'archidiaconé de Dinan et des autres territoires bretons soumis à la France (Vitré, Fougères, Saint-Aubin et Dol) : tous ces biens furent garantis à leurs possesseurs. Tous les autres furent confisqués au profit du roi.

Quant aux gens de guerre de la garnison, qui subirent cette composition sans l'accepter, on leur délivra des sauf-conduits pour aller où bon leur semblerait, sans armes, armures, paquets, bagages ni autre chose quelconque, « fors leur robe, pourpoint, » chausses, souliers, bonnet et chapeau seulement, avec ce qu'ils » avoient d'argent en leur bourse, le surplus de leurs biens à la » volonté du roi et de M. de La Trémoille. » Jacques Le Moyne fut encore plus maltraité : pour le punir de s'être jeté dans la place et de l'avoir excitée à la résistance par ses « paroles mal sonnantes », on le condamna à sortir en simple pourpoint, un bâton blanc au poing et nu-tête « en signe d'humilité » ¹.

Ainsi, les habitants de Saint-Malo sauvèrent leurs biens en livrant ceux que les Bretons du dehors avaient fiés à ce boulevard de la Bretagne, en livrant même, autant qu'il était en eux, l'honneur et les intérêts de la garnison. On voudrait pouvoir enlever cette page, qui fait tache dans les glorieuses annales de cette ville.

Les Malouins furent d'abord si satisfaits du marché, qu'ils offrirent à La Trémoille entrant dans leurs murs un quartaut de vin de Canarie ². Bientôt vint l'heure des regrets. Une clause de la capitulation portait que, tout en gardant leurs biens, les habitants « aideroient à défrayer les dépens et frais faictz par leur faute »

¹ V. la capitulation de Saint-Malo dans la *Corresp. de Charles VIII*, n° 220, p. 246-248.

² Frolet de la Landelle a transcrit, à la fin de ses mémoires manuscrits, une pièce intitulée : *L'emprunt de 12 000 escus soleil faict par le roi Charles VIII à la ville de Saint-Malo avec les noms de ceux qui prestèrent ladicte somme*. C'est la liste de ceux qui contribuèrent à la rançon exigée par La Trémoille, que le roi consentit plus tard à rembourser. On y trouve cet article : « Jacques Lemée, 7 escus ; item, pour un cheval qu'il perdit quand il fut parler, y estant envoyé, à Mons^r de la Trimouille, capitaine et lieutenant général du feu roy Charles lors tenant le siège devant la Cité de Saint-Malo, et pour un quartault de vin de Canarie, que ledit Lemée luy bailla pour present de la part de la ville, 22 escus. »

pour le siège de leur ville. Sous ce prétexte, on leur extorqua 12,000 écus à 35 sols pièce, soit 21,000 livres répondant à plus de 800,000 francs d'aujourd'hui : pour un siège de huit jours, c'était cher. Cette saignée ne mit point à sec la fortune des Malouins ; pourtant, comme il fallait payer de suite, ils se trouvèrent sur l'instant serrés au point d'accepter le secours même des Français. Adrien de l'Hospital, nommé provisoirement (semble-t-il) capitaine de Saint-Malo après la reddition, leur prêta, pour cet objet, 671 écus ¹. Le 24 août, ils avaient achevé de payer leur rançon ².

XXII

La capitulation de Saint-Malo fut plus funeste à la cause bretonne que la journée de Saint-Aubin. Il était possible de refaire une armée ; impossible de reprendre, sur des gens résolus à la défendre, cette place imprenable, l'un des boulevards du duché. Cet échec militaire — grâce aux clauses acceptées par les Malouins — se doublait d'un désastre financier, vivement ressenti dans toute la Bretagne ³.

¹ Sur la liste des personnes qui fournirent l'argent pour la rançon de Saint-Malo, on trouve, en tête de l'un des chapitres, cette note : « Tous les susdénommés estoient habitans de St-Malo, et les suivans en estoient estrangers ou forains » ; l'article qui suit immédiatement porte : « Le capitaine Adrian, 671 escus. » Et plus bas, on rencontre un chapitre intitulé : « Autres habitans qui prestèrent pour rembourser le capitaine Adrian. » Ce titre de capitaine et l'inscription d'Adrien sur cette liste ont induit en erreur Frotet de la Landelle, qui écrivait à la fin du XVI^e siècle, sur des actes, aujourd'hui détruits, des archives de Saint-Malo. Il a cru à tort que cet Adrien était capitaine ou gouverneur de la ville avant sa reddition ; mais ce qui ne permet là-dessus aucun doute, c'est qu'une des copies de la liste de l'Emprunt de 12,000 escus, citée en extrait par M. Robidou (*Histoire et panorama d'un beau pays*, édit. in-4°, 1861, p. 154), porte « Adrian de Lhospital », ce qui ne peut désigner que le lieutenant de La Trémoille, le chef de l'avant-garde française à la journée de Saint-Aubin.

² V. *Correspond. de Charles VIII*, n° 225, p. 253.

³ Jaligny indique fort bien le caractère et les conséquences de l'événement : « A la prise de Saint-Malo, dit-il, les Bretons eurent une grande et merveilleuse perte, pour ce qu'ils la tenoient pour une des plus seures villes de tout le pays de Bretagne et, à cette cause, avoient retiré dedans, comme à refuge, la plupart de leurs biens : ce qui fut cause qu'il y eut un fort grand gain pour les gens du roy, et c'es-

Au lendemain de Saint-Aubin, la fière résistance de Rennes avait relevé tous les cœurs et rendu courage au duc ; on avait cru le salut du pays possible par le patriotisme de la bourgeoisie appuyé sur la solidité des meilleures places de guerre ; et voilà que l'une de ces places, des plus importantes par sa situation, par son commerce, par l'audace et la richesse de ses habitants, faisait misérablement défaut.

Ce coup produisit l'effet inverse de la résistance de Rennes : le découragement, chassé un instant, reparut, plus lourd, plus profond, plus général qu'au lendemain de Saint-Aubin. Le duc renonça à poursuivre la lutte, ses ambassadeurs eurent ordre de faire la paix à tout prix. Le roi y était disposé, car cette guerre pesait fort sur ses finances, et le 17 août 1488, annonçant au Parlement de Paris la prise de Dinan et de Saint-Malo, il disait : « Quelques choses qui soient venues à nostre honneur et avantage, nous sommes délibérés entendre à la paix, et n'a tenu ni ne tiendra à nous que bonne fin et conclusion n'y soit prise avecques les ambassadeurs de nostre cousin le duc de Bretagne, lesquelz par nostre congé sont encores revenus vers nous pour y besongner, nonobstant qu'il soit bien à nostre puissance de subjuguier et mettre en nostre main et obéissance le demourant dudit pais et des places d'iceluy ¹. ».

Le 19 août, au château du Verger où se trouvait le roi, le traité fut conclu, l'instrument authentique dressé le lendemain à Sablé, et la ratification du duc de Bretagne donnée à Coiron quelques jours après.

Il fut toujours un plus grand renfort pour luy et plus grand affoiblissement pour le duc et ceux de son party. Que si les Bretons furent affoiblis à cause de la journée de Saint-Aubin, la prise de Saint-Malo les mit encore davantage hors de tout espoir de salut et ne voyoient plus aucune ressource ny remède à leurs maux, sinon d'avoir leur final recours à la bonne grâce et miséricorde du roy. » Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 55.

¹ Archives Nationales. — D'après Bouchart (édit. 1532, f. 211) et d'Argentré (édit. 1618, l. XIII, ch. 48), le roi, excité par certains conseillers, surtout, selon d'Argentré, par M^{re} de Beaujeu — aurait incliné à refuser la paix et achever la conquête de la Bretagne, sans l'intervention du chancelier Gui de Rochefort qui, s'opposant éner-

Voici les principales clauses de ce traité. — Le duc fera sortir « incontinent » de son pays « tous les estrangers qui se sont meslez » de la guerre contre le roy. — Il « ne permettra point que ses » filles soient mariées au desplaisir et mescontentement du roy. — Le roi gardera « en sa main » les places de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin, avec leurs « banlieues, chastelenies, jurisdicions et ressorts. » Il fera « dès à présent retirer son armée » hors de Bretagne ; il n'exigera du duc aucune contribution de guerre, il le laissera même jouir du revenu des domaines de Dinan et de Saint-Aubin, s'engageant à lui remettre ces deux places quand le duc aurait accompli toutes les clauses du traité. — Mais il devait garder Saint-Malo et Fougères jusqu'à la mort du duc et même, après cette mort, jusqu'à la sentence à intervenir entre lui et Anne de Bretagne sur les droits qu'il prétendait au duché en vertu de la cession faite à Louis XI par les héritiers de Charles de Blois. Cette clause était menaçante. — Enfin le roi ne devait rendre Vitré et Clisson qu'aux seigneurs de ces deux places — le comte de Laval et le baron d'Avangour, tous deux du parti français et ne demandant qu'à garder des garnisons françaises ¹.

En somme, Charles VIII continuait de tenir six villes de Bretagne, qui lui permettaient de reprendre la guerre quand il le voudrait et de la porter au cœur du pays. La nécessité du consentement du roi au mariage de l'héritière de Bretagne était une condition dure en apparence, mais facile à éluder. La disposition la plus pénible, c'est en réalité la première, celle qui regarde les étrangers, car sous ce nom se trouvaient compris les mécontents de France : en s'obli-

giquement à cet abus de la force, eût décidé Charles VIII à donner à François II des conditions acceptables. — La lettre royale que nous citons et le témoignage très-autorisé de Jaligny prouvent que le roi était pour la paix : « Après que le roy eut entendu ladite ambassade, sur le champ, de luy mesme, et sans prendre sur cela aucun conseil, il leur fit réponse et dit, etc. » Jaligny dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 56). Mais on doit admettre, à raison du témoignage de Bouchart, que le chancelier Rochefort s'employa énergiquement à obtenir pour la Bretagne les meilleures conditions qu'il était possible.

¹ V. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.* III, 598-602, et Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 57-61.

geant de les mettre hors de son duché, le duc s'engageait à livrer de sa main ses propres alliés au roi sans la moindre garantie contre la vindicte royale. Charles VIII, jusqu'au dernier moment, crut que la crainte de tomber en son pouvoir pousserait ces mécontents aux derniers efforts pour empêcher François II de ratifier le traité. Jusqu'à la ratification officielle il tint à garder ses troupes en Bretagne au grand complet. Dès le 23 août, La Trémoille avait tiré l'armée de Saint-Malo, et commencé de la passer en revue à Châteauneuf de la Noë ¹, pour renvoyer en France tout ce qui ne serait pas nécessaire à la garde des places. A cette occasion, le roi lui écrivit le 24 août :

« Nous avons tout à ceste heure receu une lettre de vous qui contient vostre deslogement de Saint Malo et le chemin que vous avez espérance de tirer pour toujours nous faire service. Vous mettez en vostre lettre que vous prenez une conclusion pour departir ² noz gens de pié. Il nous semble que vous avez très-bien advisé, mais il est besoing d'une chose : c'est que jusques à demain l'arcevesque de Bordeaux et autres, qui vont de par nous devers le duc, ne seront à Nantes ; et *doubtant que noz subjectz qui sont là n'empeschassent l'appointement ainsi conclu* ³, *qui est en effect qu'ilz n'y sont guères avant comprins, eulx saichans nostre armée departie pourroient encore brouiller quelque chose.* — Nostre advis est que pour d'icy à mercredi ou à jeudi (27 et 28 août), vous faciez vivre voz gens sans en faire grant departement ne tourner de tous points le doz à la ville de Rennes, en attendant de nos nouvelles, affin que nous ne fussions point empeschez de rassembler ceulx qui seroient departiz. Vous, passez le temps le mieulx et le plus doucement que pourrez jusques ad ce que vous ayez de noz nouvelles ; et tout incontinent que nos ambaxadeurs nous auront fait savoir l'arrest de la conclusion, vous en serez advertiz à toute diligence. — Mais ce temps pendant, faictes

¹ D. Morice. *Pr. de l'hist. de Bret.*, III, 592, 593.

² Séparer, renvoyer dans leurs quartiers ou dans leurs foyers.

³ C'est-à-dire la ratification du traité du Verger par le duc François II, ratification qui d'après cette lettre dut avoir lieu le 25 ou 26 août 1488.

voz departemens, tant de commissaires que de prevosts pour conduire voz gens de pié, qui n'y ait sinon à faire le commandement quant noz nouvelles vous en viendront : et faictes le tout à la moindre charge du peuple que faire se pourra ¹. »

Cette lettre nous montre dans Charles VIII une prévoyance toujours en éveil, une entente rare du détail des choses de la guerre. Le traité fut ratifié sans difficulté ; conformément aux dispositions arrêtées par La Trémoille et recommandées par le roi lui-même, l'armée française évacua la Bretagne dans les derniers jours d'août.

XXIII

La guerre — jusqu'à nouvel ordre — était finie.

Aussitôt Charles VIII adopta vis-à-vis de la Bretagne, surtout vis-à-vis des villes et des territoires tombés en son pouvoir, même vis-à-vis des mécontents de France réfugiés dans cette province, une politique pleine de modération et d'habileté. La Trémoille, en quittant Saint-Malo, y avait laissé des commissaires trop faibles contre les convoitises allumées en eux et autour d'eux par la vue de l'or malouin, qui exercèrent ou laissèrent exercer « des rançonnements sur les » biens et marchandises d'aucuns dudit Saint-Malo », et accablèrent ceux qui résistaient de mauvais traitements. Les habitants se plaignirent ; par l'organe de leur évêque, Pierre de Laval, qui était aussi archevêque de Reims, leurs plaintes parvinrent jusqu'au roi. Celui-ci ordonna immédiatement de cesser ces vexations et manda à La Trémoille (31 août 1488) de retirer ses commissaires, déclarant hautement sa volonté de traiter les Malouins « aussi bien et favorablement que autre ville de nostre royaume », ajoutant qu'il allait envoyer de ses gens « là et ailleurs aux autres places (dit-il) que » nous tenons en Bretagne, afin que rien ne leur soit fait par quoy » ilz aient cause d'eulx malcontenter : car leur malcontentement » nous pourroit trop préjudicier pour le temps advenir, et ce ne

¹ *Corresp. de Charles VIII*, n° 193, p. 214-215.

» seroit pas la manière de les entretenir en douceur et amour
 » soubz nous, comme de tout nostre pouvoir desirons faire ¹. »

Le même jour (31 août), autre lettre de même nature pour Fougères. Charles VIII y voulait mettre une garnison de francs-archers, dont La Trémoille redoutait les goûts de pillage : « Au regard de
 » la pillerie que dictes qu'ilz feront en ladite ville, faictes-vous en
 » bien donner garde et y donnez provision (dit le roi), car tenez-
 » vous seur que nous n'en serions pas content et en ferions faire
 » telle et si grieve punicion, tant des capitaines que des francs
 » archers, qu'il en seroit memoire perpetuel et exemple à tous
 » autres ². »

Bien plus, en septembre 1488, il confirme les privilèges des habitants de Fougères ; aux deux foires franches qu'ils avaient déjà (à la Saint-Léonard et à l'Ascension) il en ajoute une troisième de quatre jours (le mercredi des cendres), pour aider
 « à réparer et entretenir leur ville qui a esté grandement
 » demolie, tant ès clostures que edifices d'icelle, au moyen du
 » siège qui y a esté, et eulx resourdre des pertes et dommaiges
 » qu'ilz ont eus à ceste occasion ; — voulans, dit-il, les favoriser
 » en leurs affaires, decorer et augmenter ladite ville et donner
 » matière de l'enrichir à ce qu'ilz puissent desormais vivre en
 » tranquillité et seureté soubz nostre obeissance ³. »

Peu de temps après, il confirme aussi les privilèges des Malouins et leur en donne deux nouveaux, plus précieux que tous les autres :
 1^o l'exemption de tout service militaire hors de leur ville ;
 2^o l'exemption « de toutes impositions, péages, travers et devoirs
 » quelconques levés ou à lever, tant des marchandises qu'ils amè-
 » neront dans noz royaume et païs de nostre obeissance que à
 » cause des bleds, vins et marchandises qu'ils en tireront et feront
 » tirer par mer, eau douce, et par terre en nostre ville de Saint-

¹ *Corresp. de Charles VIII*, n° 195, p. 217. .

² *Ibid.*, n° 197, p. 219.

³ Arch. Nat. Reg. du Trés. des Chartes, JJ., 219, f. 129 v°.

» Malo, et de ce ne seront tenuz aucune chose payer ¹. » C'était faire de Saint-Malo un port franc.

En même temps, il déclare que la rançon de 12,000 écus, tirée des Malouins par La Trémoille à la reddition de cette place, sera considérée comme un emprunt remboursable sur les recettes royales de Normandie, — et qui fut en effet remboursé ².

Le 3 septembre, Charles VIII ordonne à La Trémoille et à tous les capitaines de son armée de restituer au sire de Coëtquen, grand-maitre d'hôtel de Bretagne, tous les biens qui lui avaient été pris, de l'indemniser de toutes ses pertes, enfin, de tenir la promesse royale faite à ce seigneur, à Angers, quand il y était venu en ambassade ³.

Le 9 septembre 1488, le pauvre duc François II meurt à Coiron, sur la Loire, rongé de chagrins, torturé surtout par l'engagement — inscrit dans le traité du Verger — de livrer sans défense à Charles VIII ses alliés d'hier, les mécontents de France. Pas un d'entre eux n'était encore sorti de Bretagne ni n'en prétendait sortir avant que le duc eût obtenu du roi leur pardon. François II, depuis la paix, avait maintes fois importuné Charles VIII de cette requête. A son lit de mort, sa conscience bourrelée exhale à ce sujet une suprême prière et charge les assistants de la porter au roi. Quelques jours après, le roi l'exauce : le sire d'Albret, le comte de Dunois, le sire de Lescun (ou de Comminge), leurs amis et serviteurs, les serviteurs et amis du duc d'Orléans et du prince d'Orange, entraînés dans leur faction depuis le mois de septembre 1484, obtiennent de la chancellerie des lettres d'abolition, de restitution et de pardon complet, sous l'unique charge de rentrer en France avant le 15 octobre 1488 ⁴.

¹ Edit du roi Charles VIII donné à La Flèche en octobre 1488, dans le *Recueil des édits, déclarations et arrests rendus en faveur de la ville de St-Malo*, imprimés en 1732, in-4°.

² Mém. mss. de Frotet de la Landelle.

³ *Corresp. de Charles VIII*, n° 198, p. 220.

⁴ Arch. Nat., Reg. du Trés. des Chartes, JJ. 219, n° 196, 197, 198, 202 et 203. — Dans toutes ces lettres, le roi déclare accorder ce pardon et abolition parce que

Toutes ces mesures semblent indiquer de la part du roi des intentions très-sincèrement pacifiques. Il ne faudrait pourtant pas s'y fier tout à fait. Car le 31 octobre 1488, Pierre Daux, bailli de la Montagne, capitaine de Fougères pour le roi, l'un des lieutenants de La Trémoille dans la guerre de 1488, écrivait la curieuse lettre qui suit à son général, retiré dès lors — ce semble — dans ses terres de Poitou :

« Monseigneur, le seneschal de Carcassonne ¹ passa lundi par icy (c'est-à-dire par Fougères), et s'en va par devers Mons^r de Rohan, et me bailla unes lettres du roy, lesquelles je vous envoie... Le roy envoie ledit seneschal pour dire à Mons^r de Rohan qu'il ne se die plus duc de Bretagne ², mais que s'il y a droit il luy sera gardé. Et m'a dit que le roy prétend droit en la duché, et à ceste cause fait revenir 1,200 Souysses et fait mettre sus 2,000 arbalestriers et des gens d'armes le plus qu'ilz en pourront trouver : et, à ce que m'a dit ledit seneschal, sont deliberez d'aler en basse Bretagne et mener artillerie quant y eulx ³, et si les estrangiers ne sont vuidez, d'essayer de les faire vuider par force. Mons^r de Champereux, le seneschal de Carcassonne et le seneschal de Toulouse ⁴ ont la charge. Ledit seneschal (de Carcassonne) m'a dit qu'il avoit grant vouloir que vous l'eussiez, *mais il y en a qui ne l'ont pas voulu*. Vous n'y perdez guères, car s'ilz y vont mal accompagnés, ilz s'en pourroient bien repentir.

» Je avoys envoyé une trompette à Vennes, feignant chercher des

« par plusieurs foiz nostre feu cousin le duc (de Bretagne) nous avoit de ce escript et fait requérir par ses ambassadeurs, et encores à son trespas ordonna et chargea tres expressément à aucuns de ceulx qui estoient à l'entour de luy nous en supplier et requérir de rechief. » *Ibid.*, f. 116 v^o.

¹ Claude de Montfaucon, l'un des principaux lieutenants de La Trémoille dans la campagne de 1488.

² Il prétendait que sa femme Marie de Bretagne, fille du duc François I^{er}, devait hériter du duché après la mort du duc François II.

³ Tel est le texte imprimé ; il faut probablement lire « quant et eux », c'est-à-dire « avec eux. »

⁴ Gaston du Lyon.

prisonniers, qui arriva yer et a demoré cinq jours avecques eulx, qui m'a dit qu'il a veu bien 2,000 Espaigneux, que de pié que de cheval, qui sont logez tout autour Vannes, et y a des Allemans logez dedans Vannes ; et dit, en s'en venant, qu'il passa à Malestret, où il trouva bien 1,000 Allemans, et dit qu'il rencontra leur payement qu'on leur menoit. Je ne sçay comment ilz (les capitaines français) l'entendent de faire la guerre et mener l'artillerie, car si les autres (les Bretons) se mettent en troys ou quatre places, ilz feront chauffer la cire ¹ tout au long de cest yver et à peine tiendra-t-on gens d'armes s'ilz ne sont logez à couvert. Ilz (les capitaines français) font leur compte de mener 5 ou 600 hommes d'armes, mais d'icy à deux moys n'en sauroient tirer 300 aux champs ². La trompette dit qu'il vit fondre un gros canon et une grosse coulevrine, et qu'ilz (les Bretons) avoyent des moles ³ pour en fondre des autres ; et à ce que je puy entendre, ilz (les Bretons) ne sont point delibérés de rien faire si ce n'est à leur avantage, s'ilz ne le font par force ⁴. »

XXIV

Cette lettre prouve que Charles VIII était décidé dès lors à déchirer le traité du Verger en réclamant par les armes ses prétendus droits sur la Bretagne, dont le jugement, d'après ce traité, aurait dû être l'objet d'un arbitrage. Suivant le rapport du trompette du capitaine de Fougères, les Bretons ne s'abusaient point sur les intentions du roi ; la paix à leurs yeux n'était qu'une trêve pendant laquelle ils s'apprétaient activement à repousser de nouvelles attaques. Si le trompette avait bien vu, loin d'expulser leurs auxiliaires étrangers, les Bretons devaient en avoir reçu de nouveaux d'Espagne et de Flandre depuis la journée de Saint-Aubin. Il est sûr du moins que, dès le 7 octobre 1488, Anne de Bretagne avait fait demander du

¹ Avec les prisonniers, et par conséquent parmi les Bretons.

² Trainers les choses en longueur.

³ Mettre en campagne.

⁴ Moules.

⁵ *Corresp. de Charles VIII*, n° 232, p. 260-261.

secours au roi des Romains ¹. Les bourgeois de Rennes continuaient de fondre des canons, de creuser des fossés, de remparer leurs murs. Tout se préparait pour une nouvelle guerre. Les obstacles indiqués dans la lettre qu'on vient de lire la retardèrent jusqu'en janvier 1489. Mais ce qui étonne surtout dans cette lettre, c'est de voir que La Trémoille ne devait point diriger cette future campagne. Moins de trois mois après Saint-Aubin on l'écarte, on lui reprend ce commandement devenu entre ses mains l'instrument d'une suite ininterrompue de succès. Ses lieutenants, dont on prétend faire des généraux, le réclamaient pour chef ; mais, suivant le capitaine de Fougères, il y en avait d'autres qui s'y opposent.

D'où venait cette opposition ?

Dans la guerre de 1488, le génie militaire de La Trémoille s'était révélé, non-seulement par cette série de triomphes, mais d'abord par la sûreté du coup d'œil, l'habileté du plan, l'enchaînement logique et la bonne conduite des opérations : pas un jour perdu, pas une chance négligée, pas une fausse marche. Ces qualités éclataient surtout par la comparaison naturelle de cette campagne si féconde en résultats avec celle de l'année précédente, qui avait exigé plus d'hommes, d'efforts, de ressources de toute sorte, y compris la présence même du roi, pour ne laisser après elle qu'un demi-désastre. La supériorité militaire de La Trémoille, vis-à-vis de tous les autres capitaines français, en ressortait clairement. Cette grande situation, conquise de haute lutte par le coup d'essai d'un général de vingt-sept ans, devait exciter l'envie.

Près du roi il y avait un homme habile, alerte, fin courtisan, Louis Malet, sire de Graville, amiral de France. La faveur dont l'honorait M^{me} de Beaujeu, plus encore que son talent personnel, avait fait de lui un vrai ministre de la guerre (titre qui n'existait pas encore). Graville craignit de se voir supplanté par La Trémoille. Il avait entretenu avec lui, pendant la campagne, une correspondance où souvent perce la note ironique, mais dont le ton dominant est

¹ D'Argentré, *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 973-974.

amical. Après les deux grands succès de La Trémoille, — Saint-Aubin et Saint-Malo — le ton de Graville change et tourne à l'aigre. Ses deux dernières lettres, du 17 et du 28 août 1488, sont celles d'un homme obligé de garder des mesures, mais brouillé à fond ¹. Le ton du roi vis-à-vis de son général se modifie dans le même temps et dans le même sens : les deux lettres du 31 août, dont on a déjà parlé, en faveur des habitants de Fougères et de Saint-Malo, sont d'un style impérieux, presque menaçant ². Le même jour, Charles VIII prend une autre mesure qui a presque, à l'égard de La Trémoille, un caractère de méfiance. Au lieu de lui laisser le soin — qu'il avait pris jusque-là — de régler les difficultés soulevées entre les vainqueurs par le partage du butin et des prisonniers de Saint-Aubin et de Saint-Malo, le roi prescrit de mettre tout en sa main pour en décider lui-même souverainement ³. En même temps il donne à Graville le gouvernement de Saint-Malo (pure sinécure). Il est facile, après cela, de reconnaître la main qui, en octobre 1488, fit refuser à La Trémoille la direction de la nouvelle guerre de Bretagne.

L'oubli des intérêts ou plutôt des droits du vainqueur de Saint-Aubin alla plus loin. Il avait fait, durant son commandement, pour les nécessités urgentes de la guerre de grandes dépenses : sa femme s'était vue obligée d'engager ses bijoux pour lui envoyer de l'ar-

¹ *Corresp. de Charles VIII*, n° 190 et 194, p. 211, 215.

² « Et pour ce pourvoiez-y (dit le roi) ainsi qu'il appartient, nous donnons merveilles que ne l'avez autrement entendu, et ne serions pas content qu'il y eust faute. » *Ibid.*, n° 195, p. 217.

³ « Cher et féal cousin, plusieurs capitaines et gens d'armes se sont plaints à nous de la manière qui a esté tenue jusques icy touchant les prisonniers, morts, butin et toutes autres choses qui y doivent estre mises, tant de ce qui fut pris et gagné à la bataille de Saint Aubin que de tout ce qui depuis a esté fait à Saint Malo, nous requérons y donner provision. A ceste cause, nous avons ordonné que le tout sera mis et arresté en nos mains, quelque part qu'il y en ait, ensemble les deniers qui jà en sont venus et peuvent venir... Et pour ce donnez y ordre en manière que ce que en avons ordonné et appointé soit tenu et gardé, car s'il y en a aucuns qui soient trouvés faisant le contraire, nous n'en serons pas contents et voulons qu'il n'y ait point de faute. » *Ibid.*, 196, p. 218.

gent ¹, ses avances au roi pour cet objet dépassaient 12,000 livres (plus de 400,000 fr. de nos jours). En novembre 1488, on ne lui avait pas encore remboursé un sou ; il était contraint d'écrire au roi pour se rappeler à lui et lui recommander aussi ses vassaux du Craonnais fort maltraités par la guerre. Le roi lui répondait le 17 novembre : « Je sçay bien que vous avez fait des despenses et vos » sujets des pertes ; *mais aussi vous avez eu de l'honneur largement, qui est demy récompense de la mise que vous y avez faite.* » Toutefois je parfournirai le demourant en manière que voz en- » fians ne se sentiront point de ce dommaige ². »

C'est seulement l'année suivante que le roi assigna sur ses recettes une somme de 12,000 livres à La Trémoille « pour *partie de la* » *récompense des fraiz et despenses* qu'il a convenu audit seigneur faire l'année passée (1488) en l'armée de Bretagne dont il » estoit chef ³. » Aux termes de la lettre de Charles VIII du 17 novembre, cette somme de 12,000 livres ne représenterait guère que la moitié des avances de La Trémoille, l'honneur l'ayant indemnisé du surplus.

En 1489, La Trémoille n'eut plus de charges de ce genre. La guerre de Bretagne recommença, il n'y parut pas ; il l'eût vraisemblablement finie cette année même, son absence la fit durer deux ans de plus. Pour la Bretagne, deux ans de plus de ravages et de souffrances, mais aussi deux ans de plus d'une résistance qui accrût son honneur. Pour la France, deux ans de plus de lourds sacrifices en hommes et en argent, fécondés par des pratiques d'une loyauté douteuse, — en un mot une perte sèche.

XXV

Par un jeu du sort plus imprévu qu'étonnant, moins d'un siècle après la mort du vainqueur de Saint-Aubin ⁴, sa famille avait pris

¹ *Ibid.*, n° 217, p. 243.

² *Ibid.*, n° 200, p. 222.

³ *Ibid.*, n° 234, p. 264.

⁴ Louis de La Trémoille fut tué en 1524, à la bataille de Pavie.

place à la tête de l'aristocratie bretonne. La baronnie de Vitré, entrée dans cette maison par suite d'une alliance au commencement du XVII^e siècle, lui donnait, alternativement avec Rohan, la présidence des États de Bretagne pour l'ordre de la noblesse. L'héritier du destructeur de l'indépendance bretonne était désormais le défenseur des libertés de Bretagne. Dans ce nouveau rôle, les La Trémouille montrèrent envers cette province la même loyauté, la même fidélité au devoir que leur illustre aïeul envers la couronne de France sur le champ de bataille de Saint-Aubin. Jusqu'à la révolution, ils rendirent aux Bretons les plus grands services ; ils se firent chez eux un renom de courtoisie, de droiture et d'honneur, qui dure encore.

En publiant la *Correspondance de Charles VIII*, si utile pour éclairer les annales bretonnes, M. le duc de La Trémouille n'a fait que continuer, à l'égard de la Bretagne, une tradition de famille. Comme Breton, nous tenions à l'en remercier. La meilleure manière de le faire était, croyons-nous, de montrer — en partie du moins — les précieuses ressources, les grandes lumières que cette publication fournit à l'histoire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LE SOUS-PRÉFET

COMÉDIE EN TROIS ACTES

Personnages :

M. DE NOIRVILLE ;
MARGUERITE, sa fille ;
M. LE BORGNE DE VILLENEUVE, sous-préfet ;
JULES MARTIN, journaliste.

ACTE PREMIER.

La scène se passe au château de M. de Noirville, dans son cabinet.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. DE NOIRVILLE, *seul, regardant de temps en temps à la fenêtre.*
— Quel affreux orage ! Le tonnerre et la pluie ne veulent pas cesser, voilà deux heures que cela dure, et je ne sais pas où ces dames auront pu se réfugier. Elles sont sorties à pied depuis le déjeuner, pour quelque tournée de charité ; je leur disais bien que le temps était menaçant, mais je ne soupçonnais pas de telles avalanches. J'ai envoyé à tout hasard la voiture à leur recherche ; elle ne rentre pas. — Il me semble que j'en entends rouler une du côté de l'avenue. (*Il écoute.*) Oui, le bruit se rapproche. Nous allons voir au détour.
— Non, ce n'est pas mon cheval blanc. Qui peut songer à me faire une visite par un temps pareil ? La voiture s'arrête bien au perron. — Un jeune homme inconnu en descend. — Il offre la main à une jeune fille. — Je ne me trompe pas, c'est Marguerite.

Quelle aventure ! — Et où est ma femme ? — Ah ! la voici qui descend à son tour toute ruisselante. Allons à leur rencontre. (*Il ouvre la porte*). www.libtool.com.cn

VOIX DE FEMME, *du dehors, avec un éclat de rire*. — Nous n'entrons pas, mon père, et allons vite nous changer dans nos chambres. Nous sommes mouillées comme des éponges.

M. DE NOIRVILLE. — Je le crois bien, si vous avez reçu toute cette averse !

LA VOIX. — Nous n'en avons pas perdu une goutte.

SCÈNE II.

M. DE NOIRVILLE, LE SOUS-PRÉFET.

M. DE NOIRVILLE. — A qui ai-je l'honneur d'être redevable de ce service, Monsieur ?

LE SOUS-PRÉFET. — A votre nouveau sous-préfet, M. de Villeneuve, qui ne s'attendait pas à vous faire ainsi sa première visite.

M. DE NOIRVILLE. — Je croyais avoir lu que notre nouveau sous-préfet se nommait M. Le Borgne.

LE SOUS-PRÉFET. — M. Le Borgne de Villeneuve, si vous le voulez bien.

M. DE NOIRVILLE. — Daignez recevoir mes excuses, Monsieur de Villeneuve, et plus encore mes remerciements. Comment avez-vous rencontré ces dames ?

LE SOUS-PRÉFET. — Blotties contre une haie, qui ne les protégeait guère, je vous assure. Je rentrais d'une course et regagnais la ville, de toute la vitesse de mon cheval de louage, quand je les ai aperçues ainsi au bord de la route. Naturellement je me suis arrêté pour les recueillir, et je me suis fait un devoir de les ramener chez elles.

M. DE NOIRVILLE. — Je suis on ne peut plus reconnaissant de votre attention.

LE SOUS-PRÉFET. — La chose la plus simple du monde. Qui n'en

aurait fait autant, pour des femmes ? Ce n'est pas vous, n'est-ce pas ?

M. DE NOIRVILLE. — Je l'espère.

LE SOUS-PRÉFET. — Et j'ai considéré comme une véritable bonne fortune de pouvoir inaugurer ainsi des relations que je me proposais de rechercher sans tarder. Je n'ignore pas que vous êtes un des hommes dont la bienveillance doit m'être le plus précieuse, et mes instructions me prescrivent d'ailleurs de m'efforcer de la gagner.

M. DE NOIRVILLE. — Ce ne sera pas difficile, Monsieur, quand même vous n'auriez pas commencé par m'en imposer le devoir. Mais elle n'a pas la valeur que vous pensez.

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous demande pardon, je sais ce qu'elle vaut. Nouveau venu dans ce pays, j'y ai besoin d'appuis pour aider mon administration — surtout à la veille d'une crise électorale. Un membre du conseil général, maire de sa commune, président du comice agricole, — et par dessus tout, un homme entouré de respects universels et n'exerçant son influence que par ses bienfaits....

M. DE NOIRVILLE. — De grâce, monsieur le sous-préfet, attendez que vous me connaissiez un peu mieux...

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous connais parfaitement, Monsieur. L'administration est bien informée, et il m'a suffi de causer avec mon prédécesseur... dont mon vœu le plus ardent est de ne pas trop vous faire regretter le départ. Vous l'honoriez, je crois, de votre estime particulière ?

M. DE NOIRVILLE. — Dites plutôt de mon amitié.

LE SOUS-PRÉFET. — En vérité ? C'est un grave écueil pour moi. (*Tirant sa montre*). Mais l'heure s'avance, et je suis obligé de vous quitter.

M. DE NOIRVILLE. — Je ne le permettrai pas. L'orage s'apaise à peine, et il est impossible que vous ne restiez pas à dîner avec nous. Je vais donner ordre de dételier votre voiture.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous l'exigez, j'obéis.

SCÈNE III.

www.libtool.com.cn

LES PRÉCÉDENTS, MARGUERITE.

MARGUERITE. — Me voici. Je n'ai pas mis trop de temps à m'habiller, j'espère. Le plus long était de me débarrasser de vêtements mouillés et collés. Quel bain ! — Je vous renouvelle tous mes remerciements, Monsieur.

LE SOUS-PRÉFET. — Encore, Mademoiselle. C'est à moi de bénir l'heureuse chance de cette rencontre.

M. DE NOIRVILLE. — Où vous êtes-vous fait ramasser ainsi dans un fossé ?

MARGUERITE. — Au coin du bois de la Boulaye.

M. DE NOIRVILLE. — C'est à près d'une lieue d'ici, et loin de tous les villages. Je comprends que vous n'avez pas trouvé d'abri. D'où veniez-vous donc par là ?

MARGUERITE. — Il y a des malades dans les chaumières de la montagne, et ma mère avait tenu à les visiter.

M. DE NOIRVILLE. — Tu n'y étais pour rien, ma chère enfant ? Je te soupçonne bien d'avoir entraîné ta mère, car tu es encore plus zélée qu'elle sur ce chapitre. — Voyez-vous, monsieur le préfet, ma fille est une véritable infirmière.

LE SOUS-PRÉFET. — Je ne l'ignorais pas. L'administration est bien informée. Mon prédécesseur m'avait représenté Mademoiselle comme l'ange de la charité.

MARGUERITE. — Vous connaissez votre prédécesseur, M. de Landelle ?

LE SOUS-PRÉFET. — Peu, mais j'ai dû conférer avec lui à Paris, avant de venir lui succéder, comme j'ai renseigné mon propre successeur. L'administration a soin de recommander ces conférences qui sont très-utiles.

M. DE NOIRVILLE. — Vous venez donc d'un autre poste ?

LE SOUS-PRÉFET. — Du fond des Hautes-Alpes. Mon envoi dans ce riant pays a été une récompense... dont, avant d'avoir vu votre famille, Monsieur, je ne savais pas tout le prix.

M. DE NOIRVILLE. — Vous êtes trop poli, Monsieur.

MARGUERITE. — Ce n'est pas moi qui dirai du mal de l'administration, ni qui aurai le droit de lui faire de l'opposition. Il paraît que je suis destinée à être toujours sauvée par des sous-préfets.

LE SOUS-PRÉFET. — Vraiment, Mademoiselle ? un prédécesseur aurait eu le bonheur...

MARGUERITE. — Figurez-vous qu'il y a deux mois, M. de Landelle devait dîner au château ; je rentrais d'une promenade à cheval avec mon père ; je ne sais quel accident se produit, mon cheval se retourne, prend le mors aux dents et m'emporte sans que je puisse le maîtriser ; je me sentais en grand danger. M. de Landelle arrivait précisément à pied, il se jette à la tête du cheval et l'arrête, non sans avoir été traîné sur la route et assez gravement contusionné.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous me forcez à regretter de n'avoir pas même risqué une égratignure, ni un rhume de cerveau. Mais si vous voulez essayer une seconde fois de venir à la rencontre du sous-préfet sur un cheval emporté, je jure que vous ne trouverez pas l'administration moins dévouée.

MARGUERITE. — Vous me permettrez de ne pas essayer. — On l'envoie bien loin, M. de Landelle, si j'en crois le journal, car il n'a pas écrit à mon père depuis son départ, ce qui m'étonne.

LE SOUS-PRÉFET. — Un avancement notable, qu'il a bien mérité. L'administration ne consulte pas toujours nos convenances... personnelles, et nous sommes ses esclaves. Trop heureux quand la chaîne est cachée sous quelques fleurs, comme elle doit l'être ici, Mademoiselle. Je ne m'étonne plus que mon prédécesseur m'ait paru chagrin de son déplacement, malgré les avantages qui en résultent pour sa carrière administrative.

MARGUERITE. — Ah ! il vous en a paru chagrin ? C'est peut-être pour cela qu'il n'écrit pas.

M. DE NOIRVILLE. — Ces regrets sont bien naturels. Des relations à renouveler sans cesse. Je gage, monsieur le sous-préfet, que vous emportez aussi des Hautes-Alpes des regrets de relations rompues ?

LE SOUS-PRÉFET. — Des regrets... qu'ici je sens déjà s'effacer.

M. DE NOIRVILLE. — Il en arrivera bientôt autant à M. de Landelle. www.libtool.com.cn

MARGUERITE. — Pouvez-vous le croire, mon père ? J'ai plus de confiance dans la constance de ses sentiments... pour vous.

LE SOUS-PRÉFET (*à part*). — Je crains d'avoir quelque peine à faire oublier M. de Landelle. Je ne désespère pas d'y réussir, c'est peut-être un privilège de l'administration.

M. DE NOIRVILLE. — Tu vois l'exemple de M. de Villeneuve. — Mais excusez ma distraction, Monsieur. N'avez-vous pas une famille qui vous attend et s'inquiète ? Je ferais partir un exprès pour l'avertir.

LE SOUS-PRÉFET. — Inutile : je suis garçon, et n'ai même pas encore une cuisinière. Je mange provisoirement à l'hôtel, et je ne redoute pas d'attaques de nerfs de la part de mon hôtesse éplorée. C'est bon à quelque chose d'être garçon. Malheureusement on s'en lasse, et l'isolement devient pénible.

M. DE NOIRVILLE (*à part*). — Encore un sous-préfet qui va être galant.

LE SOUS-PRÉFET. — Puis c'est mauvais pour l'administration. Une femme intelligente est une merveilleuse auxiliaire. Je prétends qu'elle devrait avoir un traitement spécial, inscrit au budget. Je voudrais donner des dîners, quelques bals l'hiver : excellente occasion de rapprocher les gens honorables de tous les partis. C'est l'intérêt de l'administration. Le moyen, quand on est garçon?... Comment s'y prenait mon prédécesseur ?

MARGUERITE. — M. de Landelle avait sa mère, par qui sa maison était tenue, une femme d'une amabilité rare. Aussi donnait-elle des soirées charmantes. Je n'ai jamais dansé qu'à la sous-préfecture. M. de Landelle conduisait lui-même le cotillon, avec beaucoup de grâce et d'entrain.

LE SOUS-PRÉFET (*à part*). — Décidément il n'est pas facile à remplacer. Nous verrons si mon agilité aux élections pourra tenir lieu d'autres pirouettes. (*Haut.*) Je n'ai pas cette ressource, Made-

moiselle : ma mère est retenue chez elle par d'autres devoirs, et n'est pas libre de me suivre dans mes garnisons administratives.

M. DE NOIRVILLE. — Vous serez condamné à vous marier.

LE SOUS-PRÉFET. — Par ordre de l'administration, (*souriant*) et très-disposé à me résigner. Elle m'a fait entendre que ce serait nécessaire avant d'être promu à une préfecture.

M. DE NOIRVILLE. — Vous songez déjà à nous quitter ?

LE SOUS-PRÉFET. — Pour une préfecture, Monsieur, je pense que vous auriez l'indulgence de me le pardonner.

M. DE NOIRVILLE. — Et croyez-vous en avoir des chances prochaines ?

LE SOUS-PRÉFET. — Cela dépendra des élections ; car voyez-vous, Monsieur, tout est là, dans la carrière administrative, ainsi qu'en beaucoup d'autres choses. L'administration s'attache sans doute à discerner le mérite ; elle n'est pas, on le sait trop, insensible à la faveur ; mais elle apprécie surtout le succès. C'est comme à la guerre : le plus habile général est celui qui gagne les batailles. Et les élections sont une bataille. Si je suis battu, je tombe en disgrâce et mes protecteurs eux-mêmes m'abandonnent. *Væ victis!* — Pardon, Mademoiselle : malheur aux vaincus ! aux vaincus des luttes électorales comme à ceux de toutes les autres rivalités. Mais si je suis vainqueur, je trouve des appuis partout, parce que je suis déjà fort.

MARGUERITE. — Quelle vilaine parole vous dites là, Monsieur ! C'est la faiblesse qui a besoin d'avoir des appuis.

LE SOUS-PRÉFET. — Sans doute, mais c'est la force qui les trouve. Vous apprendrez cela, en avançant dans la vie.

MARGUERITE. — J'espère ne jamais l'apprendre.

LE SOUS-PRÉFET (*galamment*). — Vous me feriez souhaiter de rester faible, Mademoiselle. — L'administration n'a pas votre générosité, et il me semble que, dans les tournois de la chevalerie elle-même, c'était le vainqueur qui obtenait de la beauté le prix de la lutte.

MARGUERITE. — J'aurais préféré secourir et relever le vaincu.

LE SOUS-PRÉFET. — Gardez ces sentiments, Mademoiselle, pour la

consolation de ceux qui peuvent succomber ; mais craignez, si vous les exprimez d'avance, d'éteindre l'ardeur des combattants, en leur faisant désirer la défaite. Si, par exemple, ils combattaient aux côtés de monsieur votre père...

MARGUERITE. — Que voulez-vous dire, Monsieur ?

LE SOUS-PRÉFET. — C'est un peu prématuré, et je ne m'attendais pas à traiter aujourd'hui cette question. Il est clair que le meilleur candidat de l'administration devra être M. de Noirville.

MARGUERITE. — Alors tous mes vœux seront pour le vainqueur.

LE SOUS-PRÉFET (*souriant*). — Vous voyez !

M. DE NOIRVILLE. — Monsieur le sous-préfet, laissez-moi de grâce à mes champs. Je n'ai aucun goût pour les agitations de la vie politique ; je n'ai aucune ambition...

LE SOUS-PRÉFET. — Ce que d'autres recherchent par ambition, vous l'accepterez par dévouement, Monsieur...

MARGUERITE. — C'est exactement ce que vous disait M. de Landelle, mon père.

LE SOUS-PRÉFET. — Je serais ravi de suivre ici toujours aussi bien... les exemples de M. de Landelle, — et ravi d'avoir, par Mademoiselle, des intelligences dans la place.

M. DE NOIRVILLE. — Tu es donc ambitieuse, toi, ma chère enfant ?

MARGUERITE. — Pour vous, mon père, qui êtes digne de tous les honneurs.

M. DE NOIRVILLE. — Pauvre enfant ! tu ne sais pas ce qu'ils coûtent, quand on les a obtenus, ni ce qu'il en coûte pour les obtenir. Rien que pendant la période électorale, sans aucune certitude de succès, je serais accablé de tracasseries et de déboires, poursuivi des calomnies du journal de Jules Martin...

MARGUERITE. — Ce malheureux que vous avez comblé de bienfaits depuis son enfance !

M. DE NOIRVILLE. — Tu es jeune, ma fille. C'est pour cela qu'il est implacable.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous connaissez particulièrement Jules Martin ?

MARGUERITE. — Un orphelin que mon père a recueilli ; un petit gardeur de vaches de la ferme, dont mon père a payé toute l'éducation, payé la première année de séminaire...

LE SOUS-PRÉFET. — Ah ! il a été séminariste ? Je ne m'étonne plus s'il est si acharné contre les cléricaux.

M. DE NOIRVILLE. — Vous avez déjà lu sa feuille ? Je vous plains.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est un devoir pour l'administration de se tenir au courant de cette littérature. Jules Martin m'avait été signalé dès Paris, dans les bureaux du ministère, comme le rédacteur de la feuille venimeuse du lieu. Il y en a une dans chaque arrondissement. Il n'a pas manqué de me régaler d'injures à mon arrivée, pour me souhaiter la bienvenue. Nous sommes habitués à déjeuner ainsi d'outrages, en prenant notre café. On s'y fait. Il m'a paru très-fort, ce Jules Martin.

M. DE NOIRVILLE. — Il est très-intelligent, en effet.

LE SOUS-PRÉFET. — Conséquemment dangereux, à combattre ou à ménager suivant les circonstances...

MARGUERITE. — A ménager ? M. de Landelle ne le ménageait pas, je vous en réponds.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est sans doute qu'il n'y voyait pas les intérêts de l'administration. Ces intérêts peuvent changer. Nous avons quelquefois des motifs... et nous avons certains moyens... L'oubli des injures est souvent une de nos vertus, Mademoiselle. — Savez-vous que Jules Martin se portera probablement candidat aux élections et sera le compétiteur de votre père ?

MARGUERITE (*éclatant*). — Jules Martin le compétiteur de mon père ? C'est impossible !

M. DE NOIRVILLE. — Oui, rassure-toi, c'est impossible, — parce que je ne serai pas le sien.

LE SOUS-PRÉFET. — Alors vous voulez l'avoir pour député ?

M. DE NOIRVILLE. — Vous ne manquez pas d'autres noms à lui opposer.

LE SOUS-PRÉFET. — Aucun n'aurait l'autorité du vôtre. L'administration est bien informée.

MARGUERITE. — Assurément, mon père, personne ne peut balancer votre influence.

LE SOUS-PRÉFET (*souriant*). — Vous voyez que mademoiselle votre fille est de mon avis. Vous ne voudrez pas exposer l'Administration à un échec, qui serait désastreux pour les honnêtes gens, — ni la mettre dans la nécessité d'un compromis. Songez qu'il lui serait facile... de tempérer les ardeurs de Jules Martin... et d'apaiser graduellement son hostilité. Mais pour que ses lecteurs ne s'en aperçussent pas, il faudrait peut-être lui abandonner bien des choses... qui vous tiennent au cœur, et avec raison. Vous en souffririez, vous regretteriez de n'avoir pas accepté la lutte ouverte, dans laquelle l'administration est prête à vous soutenir avec vigueur.

MARGUERITE. — Ah ! Monsieur, si je vous comprends, ce n'est pas M. de Landelle qui aurait employé de pareils arguments.

LE SOUS-PRÉFET (*à part*). — Toujours M. de Landelle ! (*Haut, et s'efforçant de sourire.*) Je n'ai pas les talents de persuasion de mon prédécesseur, et je les lui envie, Mademoiselle. Si mon argumentation est mauvaise, je la retire. Daignez l'excuser en faveur du but, sur lequel du moins je suis heureux d'être d'accord avec vous. Vous serez beaucoup plus éloquente que moi, et je m'en rapporte à vous pour triompher des résistances de monsieur votre père. M^{me} de Noirville est moins prompte que vous à sa toilette, ce me semble ?

M. DE NOIRVILLE (*courant à la fenêtre*). — J'entends le galop d'un cheval. Qu'est-ce encore ? — (*On apporte un papier.*) — Une lettre écrite au crayon. C'est du curé. (*Lisant.*) « La rivière a débordé en rompant ses digues. Tout le village est envahi par les eaux, qui montent encore. Plusieurs maisons sont déjà renversées, d'autres menacées. Le désastre est plus grand qu'en 1859. Venez vite avec tous les secours possibles. » — Ah ! mon Dieu, pauvre village ! Déjà presque détruit en 1859, et le désastre est plus grand ! J'y cours ! — Et ma voiture qui n'est pas rentrée !

LE SOUS-PRÉFET. — J'ai la mienne, qui est, je crois, restée tout attelée.

M. DE NOIRVILLE. — Vous voulez bien me la prêter ?

LE SOUS-PRÉFET. — Non pas. Je cours avec vous sur les lieux.
Le sous-préfet !

M. DE NOIRVILLE. — C'est juste.

MARGUERITE. — Je vous accompagne.

M. DE NOIRVILLE. — Je te le défends, demeure avec ta mère : vous avez mieux à faire ici. Préparez des lits dans toutes les chambres et dans la grange, ainsi que des aliments. Dis à la ferme d'envoyer en toute hâte des charrettes, avec des cordes et des échelles. Donne-moi une boîte de médicaments et des couvertures. — Partons, monsieur le sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Partons ! quel bonheur que je me trouve ici ! Deux heureuses chances dans la même journée !

M. DE NOIRVILLE. — Vous prenez les choses du bon côté.

LE SOUS-PRÉFET. — Eh ! sans doute. Nous allons secourir ces pauvres gens, pour l'honneur de l'Administration. On paierait cher l'aventure. Le candidat et le nouveau sous-préfet ont une occasion de déployer leur dévouement, — et à la veille des élections ! Vous serez député, monsieur de Noirville, — et je serai préfet.

ALFRED DE COURCY.

(La fin à la prochaine livraison.)

LA BRETAGNE

A M. LE V^{to} H. DE LA VILLEMARQUÉ

Entre toutes les princesses
Et les plus fières duchesses,
Je porte un nom sans pareil ;
Qui n'a pas vu mes richesses
N'a rien vu sous le soleil !

Dans ma couronne ducale,
Glorieuse, colossale,
Se dresse, à chaque fleuron ,
Une ancienne cathédrale ;
Et la Bretagne est mon nom !

J'ai des manteaux de verdure ,
De longs voiles de guipure,
Dès que fleurit mon blé noir ;
J'ai de grands monts pour ceinture,
Et l'Océan pour miroir !

J'ai des verrières magiques,
Où scintillent, magnifiques,
Rubis, topazes, saphirs ;
J'ai, dans mes bijoux antiques,
Des dolmens et des menhirs !

J'ai de superbes charpentes,
Où s'enroulent des acanthes,
De fiers donjons crénelés,
Des ogives flamboyantes,
Des pinacles fleurons ;
Des cloîtres, des colonnades,
Des toits pointus, des arcades,
Des clochetons, des jubés,
De mystiques balustrades,
Que touchent les fronts courbés.

Regarde mes reliquaires,
Mes gigantesques calvaires,
Mes phares aux longs reflets,
Et mes Bretonnes austères,
Egrenant leurs chapelets.

Regarde, et prête l'oreille :
Tu vas voir une merveille
Au dessus de ces trésors ;
Sur elle mon âme veille,
Dès qu'un instant je m'endors.

Car, sous la voûte étoilée,
Jamais ne s'est déroulée
Bannière au renom plus beau
Que l'hermine immaculée,
Mon emblème, mon drapeau !

Où trouver une figure,
Une devise aussi pure,
Traduisant mieux tout mon cœur ?
LA MORT ! JAMAIS LA SOUILLURE !
TOUT POUR LE CIEL ET L'HONNEUR !

C^{te} DE SAINT-JEAN.

REVUE DES PUBLICATIONS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

Nous avons été plusieurs fois très-instamment prié par des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, qui s'intéressent au progrès des études historiques sur notre province, et qui ne peuvent faire partie de toutes les sociétés savantes de nos cinq départements, de publier ici un compte rendu sommaire, une sorte de revue de toutes les publications de ces diverses sociétés, afin que l'on puisse savoir où trouver, à un moment donné, un mémoire intéressant sur un sujet qu'on étudie soi-même, et ne pas être exposé à commettre des erreurs, même de faits, pour n'avoir pas connu des travaux voisins. Nous avons pensé, en effet, qu'une pareille revue pouvait rendre des services importants aux travailleurs, de plus en plus nombreux, qui s'occupent d'études historiques ou archéologiques, et nous commençons dès aujourd'hui ce dépouillement raisonné, en le faisant remonter à l'année 1875. Nous ne pouvons songer, bien entendu, à signaler toutes les indications contenues dans les procès-verbaux des séances de nos sociétés savantes : quoiqu'il y ait là une mine à peu près inépuisable de faits nouveaux et de discussions utiles, il faudrait reproduire ces procès-verbaux presque en entier, pour ne rien omettre d'important. Nous ne signalerons et n'analyserons que les études, notes ou mémoires, publiés à la suite des procès-verbaux. Nous commençons sans plus de préambule.

I. — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1875. Vannes, Gallès, 1875, 1 vol. in-8°, 244 pages. — Année 1876, premier semestre. *Ibid.* 1876.

www.libtool.com.cn

Fondée en 1826, la Société polymathique du Morbihan, qui a célébré, l'année dernière, dans une séance solennelle, l'anniversaire de sa cinquantaine, compte aujourd'hui dans ses archives un nombre très-respectable de volumes publiés par elle et riches en documents historiques de toute sorte. Ses mémoires paraissent habituellement en fascicules, distribués bisannuellement, un par semestre.

Dans le volume de 1875, nous remarquons, après une allocution de M. Burgault, en prenant le fauteuil de la présidence :

1° La fin de l'importante étude, enrichie de documents inédits, de notre collaborateur, M. René Kerviler, sur Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, abbé de Buzai, au diocèse de Nantes, évêque de Vannes, puis de Blois, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions, etc. M. Eugène de la Gournerie ayant ici même rendu compte de cette étude, dans une de nos livraisons de 1876, nous nous dispenserons d'en parler davantage.

2° Une *Notice sur les peuples armoricains*, par M. Burgault, avocat. C'est une discussion très-complète de la géographie, fort difficile à établir, des peuplades armoricaines aux époques gauloise et gallo-maine : Elle a principalement pour but de répondre à deux travaux plus anciens, l'un de M. Sioc'han de Kersabiec, intitulé : *Corbilon, les Samnites, les Venètes et les Bretons de la Loire*, qui avait paru en 1868 dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure* ; l'autre, de M. René Kerviler, extrait des mémoires de l'Association bretonne, sous le titre d'*Études critiques sur la géographie de la presqu'île armoricaine, au commencement et à la fin de l'occupation romaine*. M. Burgault est d'accord avec ces deux auteurs pour admettre que les Nannètes ne joignaient pas l'Océan, et avec le dernier, que les Vénètes occupaient toute la côte sud de l'Armorique, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au goulet de Brest. Cette conclusion est capitale, car bien des déductions historiques ont été faussées par cette idée préconçue, qui a eu cours

pendant fort longtemps, que les Vénètes n'occupaient, au moment de l'arrivée de César, que le territoire de l'ancien évêché de Vannes. Mais M. Burgault n'admet pas que leur capitale fût, au moment de la conquête romaine, située dans la presqu'île guérandaise, ni surtout que la défaite navale des Vénètes ait eu lieu dans la baie du Croisic. Il combat aussi très-énergiquement l'opinion qui place les Diablintes dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, et reporte aux pays de la Gaule-Belgique tous les lieux, tels que *Jescribate*, *Sulim*, *Condate*, *Reginea*, etc., qu'on cherche depuis longtemps dans la presqu'île armoricaine. — Ce mémoire, très-remarquable par son érudition, mais dont nous n'avons pas le loisir de discuter ici plusieurs conclusions qui donnent prise à la critique, se termine par une dissertation approfondie sur l'origine, la destination et la signification de nos monuments mégalithiques.

3° Une notice sur la *Construction de l'église de Notre Dame-de-Paradis à Hennebont*, par M. l'abbé Luco, appuyée sur de nombreux documents inédits, puisés dans les fonds de l'abbaye de la Joie, des Carmes et des Capucins d'Hennebont, aux archives départementales du Morbihan, et dans les anciens registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Gilles d'Hennebont.

4° Un document inédit sur la *mort et les funérailles de M^{sr} de Rosmadec, évêque de Vannes*, par le même auteur.

5° Un très-savant mémoire sur les *opérations césariennes dans le Morbihan*, par M. le docteur G. de Closmadeuc, à propos d'une opération césarienne pratiquée à Marzan, diocèse de Vannes, en l'année 1575 et dont la mention a été retrouvée par M. l'abbé Luco, sur un des feuillets d'un vieux registre baptismal de cette paroisse.

6° Une importante étude sur les *paroisses du diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Luco ; étude remontant à leurs plus anciennes origines, recherchant, dans une savante préface, tous les détails de leur administration : communautés de prêtres, chapellenies, titulaires et patrons de paroisses, dîmes, prémices, neufmes, oblations ; puis, prenant toutes les paroisses du Morbihan par ordre alphabétique, et donnant pour chacune un historique spécial et la liste de

Tous les recteurs. Le volume de 1875 contient ces notices depuis Allaire jusqu'à Bignan.

7^o Une notice sur le *Monastère du Père-Eternel de Vannes*, par M. l'abbé Le Mené. On sait que ce monastère a eu pour fondatrice Jeanne de Quélen, dame de Marteville, fille du lieutenant pour le roi au gouvernement de Rennes : née en 1624, elle chercha d'abord à plaire au monde, mais une lecture édifiante dans la vie de sainte Thérèse la ramena complètement à Dieu. Elle se retira à Vannes pour se mettre sous la direction des Jésuites, qui tenaient le collège, se fit recevoir tertiaire de l'ordre des Carmes en 1664, commença les retraites de femmes en même temps que M^{lle} de Francheville, et voulut, enfin, procurer l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, au moyen d'une communauté spéciale. Dès 1668, elle commença l'exécution de ce dernier projet, et elle ne mourut qu'en 1689, après l'avoir réalisé. Le monastère avait abrité 86 religieuses, dont M. Le Mené nous donne la liste, au moment où il fut brutalement supprimé par la Révolution. Toutes celles qui y vivaient alors déclarèrent vouloir persévérer dans le genre de vie qu'elles avaient librement choisi. Elles n'en furent pas moins jetées sans ressources sur le pavé.

Le volume se termine par une allocution de M. Burgault, en quittant le fauteuil de la présidence.

Le fascicule du 1^{er} semestre de 1876, qui vient d'être distribué récemment, contient d'abord le compte rendu, par M. Le Gall de Kerlinou, de la séance solennelle du 28 mai 1876, pour le 50^e anniversaire de la fondation de la *Société polymathique du Morbihan*; et nous remarquons, parmi les documents lus à cette séance et reproduits *in extenso*, une remarquable *histoire de la Société polymathique*, par M. Lallemand; une notice sur la *Société laïque des dames de charité à Vannes au XVII^e siècle*, par M. le docteur A. Mauricet; une note sur le *Percement de l'isthme de Suez*, par M. Lecoindre, l'un des collaborateurs de cette œuvre gigantesque; un curieux mémoire sur le *Collège de Vannes en 1812*, souvenirs d'un vieux collégien, par M. le docteur J.-F. Mauricet, l'un des

fondateurs de la Société ; enfin, une intéressante *notice biographique sur Alain-René Le Sage*, par M. Guesdon, qui a retrouvé la plus grande partie des archives de famille de l'illustre romancier, né le 8 mai 1668 à Sarzeau ; — sans parler des allocutions de M. Rozensweig et de M. le Préfet, d'une poésie de M. Le Gall de Kerlinou, etc.

A la suite de ce compte rendu nous trouvons :

1° La continuation des notices historiques sur les *paroisses*, par M. Luco, depuis Billiers jusqu'à Buléon ;

2° Le compte rendu des *fouilles du dolmen tumulaire de Crugon, commune de Plovan (Finistère)*, par MM. du Chastellier père et fils et M. le docteur de Closmadeuc, en juillet 1876, avec 4 planches, donnant des dessins de poteries, le plan et la coupe du dolmen ;

3° Le compte rendu des *fouilles du dolmen du Couëdic, en Lockmikel-Baden*, exécutées par M. John Harney en 1876, et décrites par M. le docteur de Closmadeuc ;

4° Une note sur les *instruments de bronze de Kerhar en Guidel*, par M. l'abbé Euzenot ;

5° Une intéressante revue des *musées archéologiques de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux, Niort, comparés à celui de Vannes*, par M. le docteur G. de Closmadeuc ;

6° Une note par M. Damour, le savant professeur de l'Ecole des mines, sur la *composition d'une roche trouvée en gisement dans la baie de Roguédas (Morbihan)*, et signalée par M. le comte de Limur, qui avait cru y reconnaître le jade ;

7° Enfin, une *Étude de géographie celtique*, suivie d'une esquisse de théogonie celto-hellénique, par M. Guyot-Jomard, ancien secrétaire de la Société. Cette étude est très-riche en détails philologiques et plusieurs des coïncidences qu'elle signale sont particulièrement remarquables. L'auteur ne trouve-t-il pas l'assimilation exacte de Carthage à notre nom de Kercado, si fréquent sur nos côtes ! Le lecteur y trouvera bien d'autres surprises.

LARVORRE DE KERPENIC.

(A suivre.)

HISTOIRES D'AUTREFOIS

PREMIER DIZAIN

HISTOIRES EXTRAORDINAIRES¹

I

LA DANSE DE LA NUIT DE NOËL

En Saxe, au territoire de Colbeke, il y a une église dédiée au martyr saint Magnus ; voici ce qui s'y passa dans la nuit de Noël, la dixième année du règne de l'empereur Henri II ².

Le prêtre de la paroisse, appelé Robert, venait de commencer la messe de minuit. Une troupe de jeunes gens, quinze garçons et trois filles, excités par un nommé Otbert, s'installa à danser dans le cimetière, chantant des chansons profanes à gorge déployée, au point de remplir l'église de leurs voix et de troubler le prêtre à l'autel. Celui-ci leur envoya dire de se taire ; ils n'en tinrent compte, et alors les maudissant il s'écria :

¹ Ces histoires sont tirées et traduites presque littéralement d'un recueil composé en latin par un religieux vers 1480, réédité plusieurs fois par les Jésuites, entre autres en 1624, et intitulé *Magnum speculum exemplorum*.

² Il régna de 1002 à 1024.

— Fassent Dieu et saint Magnus que vous dansiez ainsi toute l'année !

Cette prière fut exaucée aussitôt.

Jean, le fils du prêtre, voulant retirer sa sœur de cette danse, la prit par le bras ; le bras, détaché du corps, lui vint dans la main, le sang ne coula pas, sa sœur demeura avec la bande, dansant et chantant sans relâche. Et cela dura toute l'année.

La pluie en tombant ne les mouillait pas ; le froid ni la chaleur, la faim, la soif, la fatigue, rien n'avait prise sur eux. Leurs vêtements, leurs souliers mêmes ne s'usaient pas. Ils continuaient de chanter à tue-tête ; à force de fouler le sol en dansant, ils finirent par y descendre jusqu'aux genoux, puis jusqu'aux cuisses.

Enfin, au bout de l'an, Herbert, évêque de Cologne, les délia du nœud maudit qui enlaçait leurs mains et, devant l'autel de saint Magnus, leur donna l'absolution.

La fille du prêtre et ses deux compagnes moururent aussitôt. Les autres danseurs dormirent trois jours et trois nuits. Quelques-uns, avant de mourir, firent rude pénitence et même — dit-on — des miracles. Mais la plupart gardèrent toute leur vie, dans tous leurs membres, un tremblement qui était la peine de leur faute.

II

LE CHEVALIER TUÉ AU TOURNOI

Mon père avait une cousine que j'ai connue, qui atteignit l'âge de cent trente ans. Je tiens d'elle le fait suivant, arrivé de son temps, dans sa paroisse natale, près de Bruxelles en Brabant.

Sur le territoire de cette paroisse vivaient alors, en divers manoirs, plus de soixante chevaliers portant les armes : à peine si l'on y en trouverait un aujourd'hui. Tous ces chevaliers et ceux des cantons voisins passaient leur temps à faire des tournois, où ils joutaient ensemble sans autre arme que la lance, l'écu et le casque, au corps une simple tunique de lin redoublée en plusieurs plis.

Dans un de ces tournois, un chevalier, ne s'étant pas bien couvert

de son bouclier, reçut un coup de lance au cœur et tomba mort. Cela fit un grand deuil. On porta à son logis le corps du défunt, on le mit au cercueil, les parents et les amis accoururent pour la veillée funèbre : si bien que, vers minuit, tout ce monde assemblé autour du mort faisait grand désordre dans la maison.

Une heure plus tard, un valet sortit, qu'on envoyait pour affaires en un lieu assez voisin du bourg paroissial. En son chemin il trouva un coursier noir et, sur ce coursier, le chevalier mort, qui lui dit :

— Monte derrière moi, je te mènerai au lieu où l'on t'envoie.

Le valet, terrifié, n'osant résister, monta. Comme il se tenait des deux bras aux flancs du cavalier, sa main, sans qu'il y prît garde, toucha la blessure du chevalier, qui dit alors :

— Plonge ta main plus avant dans ma plaie, et tires-en le fer de lance qui m'a tué.

Le valet tremblant obéit. Et quand ils furent arrivés au lieu où allait le valet, le chevalier s'arrêtant reprit :

— Descends maintenant, va dire à mon meurtrier et à tous les autres de venir ici demain pour voir le jugement de Dieu sur moi, et s'ils ne veulent pas te croire, tu leur montreras ce fer de lance.

Le lendemain matin, le valet exécuta l'ordre du mort. Le meurtrier et ses compagnons se rendirent au lieu désigné. Ils y trouvèrent une nuée de corbeaux et de vautours dépeçant à grands coups de bec ce pauvre cadavre.

III

L'ÉGLISE DU DIABLE

Du produit de son usure et de ses rapines un usurier avait construit une église. Il invita l'évêque du diocèse à en faire la dédicace. L'évêque avec son clergé vint célébrer la consécration.

La cérémonie était commencée, quand, derrière l'autel, sur la chaire pontificale, le prélat aperçut... le diable assis, en costume épiscopal, qui lui dit :

— Pourquoi consacres-tu mon église ? N'achève pas : elle est à moi, à moi seul ! car elle est toute bâtie d'usure et de rapine.

L'évêque épouvanté prit la fuite avec ses clercs, — et le diable à grand fracas renversa l'église.

IV

L'EAU DISTILLÉE

Dans une ville d'Italie, un apothicaire se voyant gravement malade, appela un notaire et des témoins pour dresser son testament. Eux venus, il dit au notaire :

— Ecrivez ceci : Je laisse mes biens à ma femme et à mes enfants, mon corps à la terre et aux vers, mon âme au diable pour qu'il la tourmente éternellement.

Le notaire et les témoins, stupéfaits, s'écrièrent qu'on ne pouvait faire pareil testament, qu'il fallait changer au moins le dernier article.

— Du tout, reprit le malade, ce qui est écrit est écrit et restera écrit.

— Mais enfin, répliquèrent-ils, quel besoin de donner votre âme au diable ?

L'apothicaire répondit : — J'ai si souvent volé mon prochain, en lui vendant, pour eau distillée, de l'eau de ma gouttière, que je n'ai aucun espoir de salut.

Il mourut ainsi et fut inhumé dans le cimetière de sa paroisse. Le lendemain sa sépulture revomit son corps, indigne de reposer en terre bénite.

On finit par le jeter dans un étang, où le diable, aujourd'hui encore, fait tant de tours de son métier, que nul n'ose passer par là.

V

LES SOULIERS A LA POULAINÉ

Une dame belle et riche, qui avait passé sa vie dans tous les plaisirs et les vanités du monde, étant à l'article de la mort (je tiens cette histoire d'un religieux), se fit faire des souliers neufs ornés

de pointes merveilleuses, puis, elle ajouta : « Vous m'enterrerez avec ces souliers, car j'en aurai grand besoin. » Et ainsi fut fait.

La nuit qui suivit sa sépulture, longtemps avant jour et par un beau clair de lune, un chevalier et son page chevauchant sur la grande route, crurent ouïr des gémissements féminins. Etonnés, ils se demandaient ce que c'était, quand une femme, courant à perte d'haleine, se précipita vers eux criant : « Au secours ! au secours ! » Le chevalier mit pied à terre, traça de son épée un cercle autour de lui et y fit entrer cette femme qu'il reconnut bien, quoiqu'elle eût pour tous vêtements sa chemise et ses souliers neufs à la poulaine.

Tout à coup, on entendit dans le lointain la voix d'un chasseur sonnante du cor avec un éclat terrible, et les aboiements d'une meute qui courait devant lui. A ce bruit, la femme trembla de tous ses membres ; le chevalier s'étant enquis de la cause de cet effroi, lia solidement à son bras gauche les cheveux de la dame par leurs tresses, confia son cheval à son page, et de la main droite brandissant l'épée, il attendit.

La chasse infernale se rapprochait : — « Laissez-moi, cria la dame au chevalier, laissez-moi courir ! voici qu'il vient ! » Lui, au contraire, la retenait plus fortement ; la malheureuse le repoussait et avec de tels efforts qu'enfin, ses cheveux arrachés, elle échappa. L'infernal chasseur la poursuivit, la prit, la jeta sur son cheval en travers, tête et bras d'un côté, jambes de l'autre, et peu de temps après, enlevant sa proie, il repassa au galop devant le chevalier.

Celui-ci, rentré le matin à la ville, raconta ce qu'il avait vu, et quoiqu'il montrât les cheveux liés à son bras, on refusait de le croire ; mais quand on ouvrit le tombeau de la dame, on reconnut qu'elle n'avait plus de chevelure.

Cela se passa dans le diocèse de Mayence.

JEAN KERMALO.

(La suite prochainement.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESQUISSE DE ROME CHRÉTIENNE, par M^{re} Gerbet, évêque de Perpignan; 3^e volume, complété par M. A. Bonnetty, collaborateur de M^{re} Gerbet à l'*Université Catholique* et directeur des *Annales de philosophie chrétienne*. Un vol. in 8°. Paris, Haton, 33, rue Bonaparte.

L'annonce d'un troisième volume de *l'Esquisse de Rome chrétienne* a été accueillie avec non moins de joie que de surprise par tous ceux qui savent apprécier le génie du savant évêque de Perpignan et qui attendaient depuis plus de vingt-cinq ans le complément de son œuvre. Pourquoi un si long retard ? pourquoi surtout ce complément ne paraît-il que treize ans après la mort de M^{re} Gerbet ? M. Bonnetty nous le dit dans un *Avis au lecteur* ; mais il ne nous dit pas tout ; il ne nous dit pas que nous lui devons, non-seulement le troisième volume qu'il a édité et complété, mais, jusqu'à un certain point même, les deux premiers, qui n'eussent peut-être jamais vu le jour sans ses instances continues près de l'auteur et les obligations infatigables de son intelligente amitié. Pour lui et pour lui seul il se faisait éditeur ; l'abbé Gerbet étant alors à Rome et les chemins de fer ne supprimant point encore les distances, les épreuves s'éternisaient en route ou même quelquefois sur le bureau de l'abbé, dont la santé était trop faible et la nature trop poétique pour s'assujettir aux calculs minutieux des heures et des jours. M. Bonnetty écrivait, pressait, ne laissait jamais gagner l'oubli, et c'est ainsi que le premier volume, solennellement annoncé dès 1842, finit par paraître dans le cours de 1844. Le second devait le suivre ; mais il n'en fut rien. Lorsque le retard venait de l'auteur,

M. Bonnetty insistait; lorsqu'il venait des libraires, M. Bonnetty tranchait la difficulté en prenant tout à sa charge. Quatre ans se passèrent ainsi, puis éclata la Révolution de 1848; Rome était envahie, l'abbé Gerbet suivait le pape à Gaëte, et de nouveaux travaux exigés par les circonstances absorbaient son temps. Bref, le second volume n'était livré au public qu'en 1850.

Un troisième était promis, était même en partie composé; mais M. Gerbet n'était plus à Rome, où lui étaient venues ses premières inspirations. La pensée de son œuvre ne lui revint qu'à de rares intervalles, et, devenu évêque, tout entier aux devoirs de son ministère et aux préoccupations de la papauté, dont il fut un des plus éloquents défenseurs, il finit même par le délaisser complètement.

L'œuvre cependant existait; M. Bonnetty l'avait eue entre les mains; il la réclama, tout incomplète qu'elle pût être, lorsqu'il apprit la mort de l'auteur. On lui répondit que le manuscrit n'existait pas et n'avait même jamais existé. Une pareille réponse ne pouvait le convaincre. Il renouvela, multiplia ses démarches et apprit enfin, au bout de plusieurs années, que quatre chapitres venaient d'être découverts au fond d'une caisse inexplorée. M. Bonnetty ne se tint pas pour complètement satisfait; il assura qu'il devait y en avoir d'autres, et, en effet, trois autres chapitres furent trouvés. Un seul, le vingtième, sur *Saint-Pierre-ès-Liens*, manquait et manque toujours.

Je suis entré dans ces détails, afin de rendre à chacun ce qui lui appartient et de faire mieux ressortir le mérite d'un livre qui a su se faire sa place, et une haute place, dans l'estime publique, tout en ne paraissant que par lambeaux et n'offrant jamais une vue d'ensemble. « L'intérêt avec lequel nous étudions les vieilles cathédrales de nos diocèses, écrivait M^{re} Gerbet en 1842, devra s'appliquer (un jour) dans de plus grandes proportions et avec un attrait plus fort à la ville qui est le monument commun de la chrétienté, formé avec des pierres de tous les siècles et des souvenirs de toutes les nations. Nous la contemplerons alors, non plus avec l'enthousiasme naïf du moyen âge, mais avec une admiration réfléchie, pleine de

philosophie et de piété. Lorsqu'un des livres auxquels il est réservé de produire cet effet aura paru, le mien, en supposant qu'il ait, par hasard, rencontré quelques lecteurs jusqu'alors, descendra entièrement dans l'oubli... et je désire, de tout mon cœur, qu'il finisse bientôt ainsi. Il n'y a pas de meilleure sépulture pour un livre chrétien que d'être enseveli dans le bien survenu depuis son apparition. »

Que s'est-il passé cependant ? L'intérêt, comme l'avait prévu M^{sr} Gerbet, s'est de plus en plus concentré sur Rome ; les livres consacrés à la capitale chrétienne se sont multipliés à l'infini, et celui de l'illustre évêque garde toujours son rang, que nul n'a pu lui enlever, parce que nul n'a envisagé la Ville sainte de si haut, nul n'en a pénétré aussi profondément l'âme. Les écrivains religieux qui ont étudié Rome l'ont prise du côté descriptif ou du côté historique ; M^{sr} Gerbet l'a prise surtout du côté symbolique. On admirait et l'on a fait admirer le génie chrétien dans les monuments de Rome et dans ses annales ; M^{sr} Gerbet a fait plus : chacun de ses monuments, chacun des faits de son histoire, chacune des cérémonies de son culte ont été pour lui l'expression des dogmes de la foi. D'une part on s'est attaché à Rome chrétienne, mais terrestre ; de l'autre on ne cesse de voir à travers la Rome du temps la Rome de l'éternité.

Dans ses deux premiers volumes, Mgr Gerbet, considérant tout d'abord Rome comme centre du christianisme, l'a vu se développant dans les catacombes, dans les basiliques constantiniennes, et laissant partout la trace monumentale des vérités qui venaient renouveler le monde ; puis, au milieu des luttes qu'il eut à soutenir contre l'hérésie, il signale les monuments qui furent l'expression de la lutte. Le vieil oratoire de Saint-Sylvestre et la mosaïque représentant la Vierge-mère sous le titre de *Joie des chrétiens*, lui rappellent la profession de foi de Nicée contre l'arianisme ; la vénérable église de Saint-Clément, la condamnation des erreurs de Pélage ; la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, celle de Nestorius, etc., etc. ; de telle sorte que nous suivons pas à pas les victoires de la divinité de

Jésus-Christ, de la grâce de Jésus-Christ et de l'incarnation d'un Dieu. Avec Mgr Gerbet, Rome est à la fois un monument et un catéchisme.

La papauté lui fournit ensuite un sujet d'études du plus haut intérêt. Son nom, ses titres, ses emblèmes, son cérémonial, ses palais et cette ville des Césars, qui est devenue avec elle la *Ville-Sainte*, lui présentent, sous une forme visible, tout l'ensemble des mystères qui relient la terre aux cieux. Dans les peintures des catacombes, dans les mosaïques des premiers siècles, dans les usages de l'Église, il saisit, à des traits souvent inaperçus, la foi primordiale et continue aux vérités dont l'antiquité a été vainement contestée par l'hérésie. Chaque coup de pinceau devient un document, chaque emblème prend l'importance d'une preuve.

L'auteur suit enfin, dans les principaux monuments de Rome, la transformation de la capitale païenne en capitale chrétienne. Le Panthéon devenant *Sainte-Marie aux martyrs* ; le temple de Jupiter Capitolin remplacé par la pieuse église d'*Ara Cœli* ; le palais des Césars tombant comme *la grande Babylone*, et le Colisée, ce grandiose abattoir de chair humaine dont les chrétiens ont fait, par leur sang, le plus monumental des reliquaires, sont les principaux indices de cette transformation. Avec eux finit le second volume.

Le troisième nous offre l'idée de virginité, qui ne fut pas complètement étrangère au paganisme, figurée par le temple de Vesta, dont le christianisme a fait un temple de la Vierge, et par celui de Diane, qu'a remplacé une église dédiée à saint Jean, autre type de la virginité chrétienne. Une pensée analogue fit élever une église à saint Georges, le type du guerrier chrétien, sur les ruines de la maison de Scipion, et célébrer la fête de saint Pierre-ès-liens, destinée à honorer le second fondateur de Rome jusque dans ses chaînes, le jour même où les païens célébraient par des fêtes idolâtriques la mémoire d'Auguste, le fondateur de l'Empire.

Ces points de vue, je le sais, peuvent être quelquefois arbitraires, mais ici ils se justifient par une sorte de parallélisme évident et par les faits. On pourrait même leur faire embrasser un bien plus

grand nombre de monuments et de souvenirs : saints Cosme et Damien, par exemple, les deux frères jumeaux unis dans la foi et dans la mort, ~~prénant possession~~ du temple de Romulus et Rémus, les deux frères jumeaux mais ennemis, des premiers temps de Rome; *Sainte-Marie libératrice de la peste et des peines de l'enfer*, s'élevant au dessus du marais et du gouffre où s'engloutit Curtius; sainte Agathe, la pieuse vierge et martyre, purifiant de son souvenir et de son culte l'impur quartier de la *Suburra* où *aboyaient* les courtisanes.

Quelques auteurs, M. Ampère notamment, ont exercé leur imagination à chercher dans le paganisme l'origine et, bien mieux, la *poésie des origines* de beaucoup de types chrétiens et de cérémonies chrétiennes ¹. La pierre coulante (*lapis manalis*), que l'on promenait pour obtenir de la pluie, les fait penser à nos Rogations, qui leur semblent *très-pareilles*. Les images de la Vierge et de son fils, cette maternité divine d'une Vierge que le génie chrétien a su rendre en quelque sorte visible par la jeunesse, la candeur, la beauté simple et modeste, ils osent y voir une sorte de copie de cette *nature créatrice et féconde* que les païens représentaient sous la forme d'une grosse nourrice tenant près de son sein les deux enfants de l'Ida, Junon et le dieu des dieux, Jupiter, *appetens mam-mam*; et cette grosse nourrice, à les entendre, excitait dans les cœurs *un peu de cette dévotion tendre que la vue assez semblable de la Vierge et du petit Jésus y fait naître aujourd'hui* ².

Voilà cependant ce qu'ils appellent la *poésie des origines* ! Ils s'agenouillent devant le type le plus vulgaire pour ne s'agenouiller qu'à demi devant le type le plus sublime; ils se feront païens sans l'être pour ne pas paraître trop chrétiens.

Mgr Gerbet avait répondu par avance à M. Ampère; pas plus que lui il ne redoute les comparaisons; il va même comme lui à leur recherche; mais ses conclusions sont bien différentes. Voici, par exemple, dans le troisième volume, un chapitre sur le temple de Vesta

¹ Voir notre article: *M. Ampère et Rome chrétienne*, t. XXIII, p. 335, de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

² *L'histoire romaine écrite à Rome*, t. II, p. 95. Ceci étonne d'autant plus de la part de M. Ampère qu'il était loin d'être un incrédule et qu'il a même exprimé, plus d'une fois, des sentiments religieux.

où la chasteté chrétienne se trouve naturellement et forcément mise face à face avec la chasteté païenne. Le rapprochement est des plus instructifs et des plus curieux. M. Ampère ne voit dans les vestales que de jeunes filles dans un couvent. « On leur coupait les cheveux comme à nos religieuses, dit-il, et elles vivaient dans des cellules, sous la direction d'une supérieure¹ ». Très-bien ; mais comment étaient recrutées ces jeunes filles ? Venaient-elles d'elles-mêmes, comme nos religieuses, présenter leur chevelure aux ciseaux et leur virginité à Dieu ? Nullement, elles étaient désignées par le sort dès l'âge de six à dix ans, et soustraites aussitôt à leurs familles, dit Aulu-Gelle, *comme des captives prises à la guerre*. Au lieu de la virginité volontaire du christianisme, c'était donc une virginité forcée ; ajoutons qu'au lieu d'une virginité perpétuelle, c'était une virginité à temps. Quand l'âge des passions était écoulé, quand trente années de service dans le temple avaient fait de la jeune fille une vieille fille, la déesse n'en voulait plus. Si vieux ou jeunes la veulent alors pour épouse, à la bonne heure, mais Vesta, dit Prudence, n'a aucun goût pour les virginités surannées.

Virgineam fastidit Vesta senectam.

Et que faisaient les vestales dans le temple ? Elles gardaient le feu sacré, tout le monde le sait ; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'elles gardaient aussi l'image de la fécondité, le Dieu obscène *Fascinus*. Noble emploi pour des vierges !

On comprend tout ce que la comparaison entre ces vestales et nos religieuses a dû inspirer de pensées élevées à l'âme poétique et mystique de Mgr Gerbet ; à l'élévation des pensées se joint, en outre, le charme du style. Saint-Jean devant la porte latine, Saint-Georges au Velabre, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Pierre du Vatican, passent ensuite sous nos yeux, comme autant de monuments de la victoire que l'Évangile a remportée sur le paganisme, *non pas seulement*, dit l'illustre auteur, *en effaçant ses vices, mais aussi en éclipsant ses vertus*.

¹ L'histoire romaine écrite à Rome, t 1^{re}, p. 359.

Parlant de la basilique Vaticane, Mgr Gerbet y découvre toute une suite de symboles. La basilique chrétienne commence par un souterrain, et, à défaut d'autre grandeur, elle a la *majesté du tombeau*. Au quatrième siècle, elle s'étend au loin sur la terre avec ses nefs, ses chapelles, son portique des pénitents et le palais apostolique qui en est *comme la prolongation* ; c'est la conquête, mais ce n'est pas encore le triomphe. Bientôt cependant le triomphe éclate par l'élévation des temples qui dominent tous les autres édifices, par les tours, symbole de puissance, les flèches qui percent la nue comme la prière, la coupole reproduisant la forme arrondie du firmament et nous rappelant le royaume des cieux.

Ce mouvement ascensionnel de l'architecture, fait remarquer l'auteur, est, comme phénomène général, un fait catholique. A part Saint-Paul de Londres, construit à l'imitation de Saint-Pierre de Rome, pour un culte qui, en conservant sa hiérarchie épiscopale, son rituel, ses costumes, n'est lui-même qu'une contrefaçon du catholicisme, on ne trouvera nulle part chez les peuples infidèles ou hérétiques cette tendance architecturale vers le ciel, ce *sursum corda* monumental qui est le propre du catholicisme. « Si vous aviez sous les yeux une mappemonde du christianisme, dit Mgr Gerbet, marquant les contrées où l'architecture religieuse a réuni ses plus sublimes produits, ne devriez-vous pas, en voyant que ce sont précisément les pays catholiques, en conclure que c'est précisément le catholicisme qui est la religion la plus divine et que Rome en est le centre désigné par Jésus-Christ même, le fondateur de l'Église? »

J'ai dit que le chapitre consacré à la basilique de Saint-Pierre-és-liens était perdu. M. Bonnetty l'a remplacé par une dissertation des plus érudites sur les origines de cette basilique et sur les chaînes de l'Apôtre qu'on y vénère. Personne mieux que lui ne pouvait traiter *ex professo* de ces questions d'archéologie religieuse. Les cent volumes de ses *Annales de philosophie chrétienne* sont un répertoire inépuisable de données scientifiques sur tout ce qui touche de près ou de loin à la science sacrée, et, après cinquante ans bientôt de

travaux et de luttes, sa critique n'en est que plus ferme et plus sûre, sans avoir rien perdu de sa fécondité et de son entrain dans sa verte vieillesse. La dissertation sur Saint-Pierre ès liens est donc du plus haut intérêt.

Saint Pierre-ès-liens est souvent désigné dans les actes pontificaux par le nom de *Basilique Eudoxienne*, en mémoire de l'impératrice Eudoxie qui le reconstruisit vers le milieu du V^e siècle; mais M. Bonnetty nous en fait suivre la généalogie jusqu'au pape Alexandre, c'est-à-dire jusqu'aux premières années du second siècle. Ce serait également l'impératrice Eudoxie, d'après Baronius et le Bréviaire romain, qui aurait fait don à la basilique de la chaîne dont saint Pierre avait eu les mains attachées dans la prison de Jérusalem. M. Bonnetty discute avec une grande autorité et contredit cette opinion. Il prouve très-clairement que jamais cette chaîne n'a été à Constantinople, comme le voudrait la légende, et, s'autorisant du témoignage de Bède, il n'hésite pas à faire remonter au temps du même pape saint Alexandre la venue de cette chaîne de Jérusalem à Rome. Tous les textes pour et contre sont cités, commentés, analysés. M. Bonnetty a contre lui les anciens Bénédictins; espérons qu'il aura pour lui les nouveaux, lorsqu'ils en seront au premier août de leur *Année liturgique*.

Cette date du premier août, qui est celle de la fête de saint Pierre-ès-liens et qui était autrefois spécialement consacrée à Auguste, fournit à M. Bonnetty l'occasion de nous parler avec détail des fêtes de ce prince et de son oncle Jules César, dans le calendrier romain. Ces fêtes étaient sans nombre. Chacune de leurs victoires, chacun de leurs titres, chacune des époques marquantes de leur vie étaient célébrés par des cérémonies diverses. Le 4 septembre notamment, jour de la bataille d'Actium, tous les dieux de Rome étaient descendus de leurs piédestaux et couchés dans des lits magnifiques. Ce n'était plus Jupiter, c'était Auguste qui, dans la Rome de l'empire, était devenu le dieu des dieux.

Mgr Gerbet avait annoncé de nombreux *appendices* dont aucun n'a été retrouvé. Ces appendices devaient être tantôt des documents

cités *in extenso*, tantôt des éclaircissements sur divers points d'une importance particulière. M. Bonnetty a produit les documents et fourni, avec son érudition habituelle, les éclaircissements désirés. Nous signalons surtout une dissertation de trente pages sur la prophétie attribuée à la Sybille relativement à l'*Enfant hébreu*. La question y est épuisée ¹. Une autre dissertation sur le *titre de la croix*, avec *fac-simile*, n'est ni moins complète ni moins remarquable ².

M. Bonnetty a donc complété autant qu'il était possible l'œuvre du grand évêque de Perpignan ; mais ce que ni lui ni personne ne pouvaient nous donner, c'est l'accent de cette voix si éloquente et si pénétrante, c'est le cri de douleur que lui eût arraché l'état actuel de cette Rome dans laquelle il s'était plu à voir l'expression même de la vérité. Il n'y a plus aujourd'hui que les lamentations de Jérémie pour rendre les impressions des âmes chrétiennes sous le coup des ruines que l'incrédulité amoncelle dans cette capitale du monde devenue la capitale du *galant homme* italien. Mais non, Rome demeure toujours la capitale du monde. On peut s'en convaincre, plus que jamais peut-être, en voyant les foules pieuses qui s'y pressent, de tous les points du globe, autour d'un pauvre vieillard découronné, le captif du Vatican. En quel pays, en quel temps, a-t-on jamais rien vu de semblable ? Rome a beau être la proie des *Buzurri*, elle n'a pas cessé d'être le centre vivant de la foi, la capitale de la seule puissance qui soit aimée, vénérée et obéie jusque dans les fers. C'est toujours la ville maîtresse de saint Jérôme, *urbs domina*, et jamais elle n'exprima mieux cette force morale et sublime que les anciens découvriraient déjà dans les quatre lettres de son nom : *Roma aut fortitudinis nomen apud Græcos est, aut sublimitatis apud Hebræos* ³.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ Voir pp. 181 et suivantes.

² Voir pp. 344-396.

³ *S. Hier. adv. Jovin.* I, II, n° 38.

LES SCIENCES ET LES LETTRES AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE, par Paul Lacroix, un vol. in-4°, illustré de 14 chromos et de 350 gravures; 2^e édition : — Firmin Didot.

Déjà, à diverses reprises, nous avons parlé ici de cette série de chefs-d'œuvre littéraires, typographiques et artistiques, publiée par la librairie Didot et qui, accrue chaque année, est en voie de composer toute une bibliothèque. Au mois de décembre dernier, l'illustre maison enrichissait encore cette belle collection de deux autres magnifiques ouvrages : *Les Sciences et les Lettres au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*, par M. Paul Lacroix, le savant conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, qu'on a justement appelé un *bénédictin laïc*; et *La Sainte Vierge*, par M. l'abbé U. Maynard, chanoine de Poitiers, auteur de deux vies fort estimées de saint Vincent de Paul et de Voltaire, ces deux si dissemblables héros de la charité chrétienne et de la libre pensée, dont les noms, par leur seule opposition, en disent plus long que des centaines de volumes, sur la valeur morale des doctrines qui inspirèrent le saint et le philosophe.

Et tel avait été l'empressement du public à accueillir ces nouvelles et magnifiques *étrennes* offertes par la maison Didot à sa clientèle française et étrangère, que la première édition de l'un et de l'autre de ces ouvrages se trouva épuisée avant même de paraître, le chiffre des souscriptions absorbant d'avance celui des exemplaires, sorte de phénomène qui s'était déjà produit pour la *Vie de Jésus-Christ* et pour *Jeanne d'Arc*. Cette récurrence de succès, quand il s'agit de telles publications, a de quoi surprendre en ce temps-ci, en même temps qu'elle console du scandale des *Assommoirs* et autres ordures vomies par l'égoût parisien, dernier mot du réalisme, lequel était lui-même le dernier mot du romantisme.

L'écoulement quasi instantané de la première édition a rendu nécessaire la préparation d'une seconde, celle-là même que nous annonçons.

Nous ne dirons rien ici du beau livre *La Sainte Vierge*, sinon que, composé sur le même plan que le *Jésus-Christ* de Louis Veuillot, dont il est le digne pendant, il présente comme lui un

riche musée d'*illustrations*, empruntées à toutes les époques et à toutes les écoles de l'art religieux.

Les *Sciences et les Lettres* sont le complément du grand ouvrage entrepris, depuis quelque dix ans, par M. Paul Lacroix, sur le Moyen Age et la Renaissance. Déjà, dans trois précédents volumes, rapidement parvenus à de multiples éditions, le savant *Bibliophile* avait successivement étudié ces deux époques si intéressantes et si dissemblables, dans leurs *Arts*, dans leurs *Mœurs, usages et costumes*, et dans leur *Vie militaire et religieuse*. Nous dirons plus bas quelques mots de ces divers sujets.

Ce quatrième volume, traitant des lettres et des sciences, est digne des précédents, s'il ne leur est supérieur.

Au V^e siècle, les invasions barbares avaient étouffé la civilisation grecque et latine; les ténèbres s'étaient de nouveau répandues sur le monde. Ce fut l'Eglise du Christ qui devait les dissiper en prononçant un autre *fiat lux*, et coordonner cet autre chaos. Comme Noé donnant asile dans son arche aux êtres destinés à échapper au déluge, l'Eglise recueillit dans ses temples et ses monastères les lettres, les sciences et les arts exilés; elle les y garda comme un dépôt sacré jusqu'au jour où, les eaux du déluge de la barbarie ayant peu à peu baissé, et une société nouvelle apte à la civilisation étant née, elle tirera de leurs pieux asiles et fera rayonner de nouveau sur le monde, par ses écoles, ses universités, son clergé et ses corporations religieuses, ces arts, ces sciences et ces lettres que l'invention de l'imprimerie allait, en les fixant pour toujours, mettre désormais à l'abri d'une semblable catastrophe.

C'est ce grandiose et imposant tableau que M. P. Lacroix nous retrace d'une manière synthétique, sous une forme descriptive et narrative, à la fois savante et simple, ingénieuse et claire, à la portée de tous les lecteurs, avec l'impartialité sereine du véritable érudit, supérieur aux vicissitudes du goût et aux injustices des préjugés. C'est en contemporain plutôt qu'en historien que M. Lacroix nous parle du Moyen Age, si pertinemment il connaît les plus intimes détails des annales publiques et privées de cette époque mouvementée et exubérante.

Ici, les faits et les choses se pressent : *universités*, écoles et écoliers; *sciences philosophiques*, scholastique, nominalisme et

réalisme, aristotélisme et platonisme, avec les grands noms de Boèce, Bède, Alcuin, Scot, Roscelin, S. Anselme, Abélard, Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, etc. ; — *sciences mathématiques* et les divers systèmes du monde planétaire ; — *sciences naturelles et médicales* et leurs diverses écoles, alexandrines, arabes, italiennes et françaises ; — *sciences occultes*, magie blanche et magie noire, alchimie, nécromancie, chiromancie, kabale, sorcellerie, dont les victimes ne furent pas toujours innocentes ; croyances et superstitions populaires ; — *science héraldique*, armoiries et blasons ; — langue française, sa formation, ses dialectes ou patois, son éclatante floraison au XIII^e siècle, son adultération au XVI^e, par l'invasion de l'hellénisme et de l'italianisme ; *romans de geste*, poèmes épiques, chants populaires, trouvères, troubadours et jongleurs ; chroniques et mémoires ; — *théâtre*, mystères, confréries d'acteurs, comédie naissant du fabliau ; — *éloquence* religieuse, civile, politique et militaire, avec des noms tels que ceux de saint Bernard, de saint Dominique, de Jeanne d'Arc, de Michel de l'Hôpital et même de Henri IV.

Tous ces chapitres, dont nous n'avons pas épuisé la liste, sont autant de monographies complètes, chacune en son cadre.

Nous assistons ici à la naissance de quelques-unes de ces sciences qui devaient prendre plus tard un si éclatant développement. Du creuset et de la cornue de l'alchimiste sortent la chimie et la métallurgie ; de l'astrologie naît l'astronomie ; les découvertes successives des voyageurs débarrassent de ses fables la géographie, qui voit son domaine s'accroître de mondes inconnus ; André Vésale crée l'anatomie et Ambroise Paré la médecine rationnelle ; etc.

Le défaut d'espace ne nous permet pas non plus de relever par le menu ces 360 et quelques figures, coloriées ou à la manière noire, qui ajoutent un haut intérêt à un texte déjà si riche en curieux détails. Au double point de vue artistique et archéologique, la valeur de ces planches et figures diverses est d'autant plus grande qu'elles sont toutes scrupuleusement copiées sur autant d'œuvres originales des artistes du temps, empruntées aux plus célèbres collections et bibliothèques de l'Europe, et tout d'abord à celles de M. A. Firmin Didot lui-même, le regretté doyen de l'imprimerie française.

Nous avons dit que ce beau volume avait été précédé de trois autres ayant trait aux deux mêmes époques du Moyen Âge et de la

Renaissance, envisagées au triple point de vue des *Arts*, de la *Vie militaire et religieuse*, et des *Mœurs, usages et costumes*.

Nous nous bornerons à mentionner le premier de ces traités (les *Arts*), auquel nous consacrons ici, dans le temps, une notice détaillée.

Dans le second de ces volumes (*La Vie militaire et religieuse*), nous voyons se dérouler toute une série de chapitres, dont le seul énoncé dit assez l'intérêt : *Feodalité*, ses origines germaniques, sa législation, sa constitution politique, territoriale et sociale ; *Guerre*, invasions barbares, armées et leurs changeantes organisations dans les divers siècles, armes et machines de siège, tactique offensive et défensive ; *Marine*, vaisseaux longs (*galères*) et vaisseaux ronds (*nefs*), navires à éperon, à tourelle, etc., (car ici, comme en tant d'autres choses, rien n'est nouveau) ; *Croisades*, leurs émouvantes et romanesques péripéties, leur influence religieuse et sociale sur l'Occident ; *Chevalerie*, son origine, ses caractères, ses lois, ses tournois, joutes, lices et duels ; *Ordres religieux*, de Saint-Jean, du Temple, de Calatrava, de la Toison d'or, etc. : voilà pour la *vie militaire*. — Et pour la *vie religieuse* : Les *Papes*, leur action réformatrice et civilisatrice sur la société antique et sur les Barbares ; *Conciles* œcuméniques et régionaux ; *Clergé séculier*, *Ordres religieux*, les sauveurs des lettres et des arts ; *Liturgie* et cérémonies religieuses ; *Institutions charitables*, enveloppant dès lors de leur divine sollicitude toutes les infortunes, travaillant infatigablement à consoler tous les maux, celui du lépreux à soigner comme celui de l'esclave à racheter ; *Pèlerinages*, dont notre âge sceptique voit avec étonnement refleurir la pieuse pratique ; *Hérésies*, *Inquisition*, *Funérailles*, sépultures et leur cérémonial...

On voit quel vaste champ ce volume offre à notre étude.

Plus piquant encore et plus neuf est le sujet traité dans le livre des *Mœurs, usages et costumes*. Ici, nous avons la physionomie intime des générations passées. Comment vivaient nos pères ? Quelles étaient leurs institutions, leurs mœurs sociales, publiques et privées ? Comment s'habillaient-ils et que mangeaient-ils ? Comment étaient aménagés et meublés le castel du seigneur, la maison du bourgeois citadin et la chaumière du *vilain* ? Jeux, divertissements, chasses, cérémonial de fêtes et de deuil ; régime social et

politique, transformation progressive de l'esclave en serf et du serf en paysan ; régime judiciaire, si admirablement réformé par saint Louis, avec jugement de chaque classe par ses pairs et devant un jury (autre institution soi-disant moderne) ; corporations de métiers, commerce, industrie, impôts, finances et monnaies, etc. : — autant de sujets pertinemment étudiés et exposés par l'érudit écrivain. Il n'est pas jusqu'aux Juifs, aux Bohémiens et aux mendiants, qui ne trouvent leur pittoresque croquis dans ce vaste tableau d'ensemble.

Est-il besoin d'ajouter que les deux volumes dont nous parlons sont non moins richement illustrés que les précédents ? Vingt-neuf planches en couleur et 850 gravures sur bois, toutes fidèlement reproduites d'après des originaux de l'époque, offrent aux yeux un vivant commentaire du texte.

Ces quatre volumes réunis nous présentent, au multiple point de vue religieux, politique, social, artistique, scientifique et littéraire, le tableau complet d'une période historique de mille ans, du Ve siècle au XVI^e. Période fondamentale de notre histoire, tour à tour sombre et radieuse, cruelle et héroïque, de luttes ardentes entremêlées de courtes trêves, et qui fut comme le creuset où vinrent se fondre et s'amalgamer ces trois éléments réfractaires en apparence, le Romain, le Barbare et le Chrétien : fusion à laquelle présida l'Eglise, cette divine alchimiste, et d'où sont sortis les peuples modernes, aujourd'hui si ingratement oublieux de leur origine et si superbement émancipés.

Ce beau monument historique et artistique élevé en l'honneur du Moyen Age et de la Renaissance, par MM. Didot et Lacroix, pourrait se symboliser à la fois par une cathédrale gothique, un manoir féodal et un palais, — Notre-Dame, Pierrefonds et Chambord, — que l'érudit, l'artiste ou même le simple amateur peuvent, et ils ne s'en feront pas faute, ranger côte à côte, en figure, sinon en réalité, sur les étagères de leur bibliothèque.

LUCIEN DUBOIS.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. Alain de Kersabiec. — La Bretagne et la Vendée à la réunion des délégués des Sociétés savantes.

Il y a quelques jours à peine, notre collaborateur, M. Edouard de Kersabiec, conduisait à sa dernière demeure, dans le cimetière de Saint-Étienne-de-Montluc, un frère, plus jeune que lui, et bien digne de tous nos hommages.

Né le 23 septembre 1842, Alain de Kersabiec entra à dix ans au collège Saint-François-Xavier des Jésuites de Vannes; il en sortit bachelier, à dix-sept ans. Sa mère y consentant, six mois après, il partit pour Rome, où son cœur et sa foi le sollicitaient d'aller défendre le Vicaire de Jésus-Christ attaqué par la Révolution. Il fut des Francs-Croisés de Cathelineau, des Zouaves pontificaux de La Moricière et de Becdelièvre. Combattant à Castelfidardo, il y fut blessé grièvement à la jambe et demeura prisonnier des Piémontais. Compagnon de Guérin, de sainte mémoire, il occupa, à Osimo, le lit d'hôpital que la dépouille mortelle de ce *petit ange* venait de quitter pour le ciel. Le Saint-Père daigna le nommer chevalier de son ordre de Pie IX.

Après un court séjour en France, Alain de Kersabiec retourna à Rome; il fut de tous les travaux de cette garnison laborieuse; il subit toutes les tristesses infligées au Saint-Siège par la politique d'alors; il assista à tous les combats: à Viterbe, à Valentano, à Mentana, et, depuis, à la Porta-Pia. Il vit les horreurs de l'entrée des Piémontais à Rome et eut sa part des outrages que les soldats de la Révolution infligèrent aux martyrs de la Justice et du Droit. De retour en France, il fit la campagne des Volontaires de l'Ouest, durant l'hiver de 1870 à 1871.

Alain de Kersabiec s'était marié à Rome, avec une jeune Canadienne, d'origine française, M^{lle} de Beaujeu, qui, toute dévouée aux nobles causes, avait trouvé en ce jeune zouave ce qu'avait rêvé son âme ardente pour le bien. Ils espéraient le bonheur ici-bas, et tout semblait leur sourire; mais

ces travaux multipliés, dans la période de la vie où les forces ont besoin d'être ménagées, avaient gravement atteint la santé du soldat du pape, il avait donné dix ans de sa vie à Rome et à la France, à ses deux affections de ce monde ; il mit le reste à franchir la distance qui sépare le ciel de la terre : ces six dernières années ont été employées par lui à mourir, jour par jour, lentement, courageusement, pieusement, saintement. Sa dernière recommandation à sa jeune veuve a été celle-ci : « Je veux sur ma tombe une pierre de granit, avec une croix, et au dessous : IL A SERVI L'ÉGLISE ».

Alain de Kersabiec avait une nature droite, franche, loyale, ennemie de toute voie détournée ; il avait obtenu lentement, par la force des choses et par son seul mérite, le grade de capitaine.

Les récits publiés dans cette *Revue*, qui ont été lus avec intérêt et ont eu une certaine notoriété, l'ont été à son insu ¹.

— La dernière réunion des délégués des Sociétés savantes des départements tenue à la Sorbonne, du 4 au 7 avril dernier, a été très-brillante et des mémoires du plus haut intérêt y ont été lus dans les quatre sections : l'archéologie, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

Les limites de notre chronique ne nous permettent pas de donner *in extenso* le compte rendu des communications qui ont été faites, mais nous tenons à parler sommairement des délégués bretons et vendéens qui ont pris une part active à cette session.

Dans les sciences nous citerons : M. Sirodot, doyen de la faculté des sciences de Rennes, qui a communiqué les résultats de sondages pour arriver à préciser l'âge du gisement préhistorique du Mont-Dol ; MM. Monteil et le comte de Limur, de la Société polymathique du Morbihan ; le premier a exposé que « les lignes qui limitent la surface alaire sont en » relation avec la vitesse de l'aile, le poids de l'oiseau et l'angle que fait la marge antérieure de l'organe avec l'axe de rotation ; le second a montré une météorite, ou corps tombé des espaces planétaires ; M. Guyot-Jomard, de Vannes, secrétaire de la Société polymathique, a donné lecture, dans la section d'histoire, d'une intéressante *Etude de linguistique celtique*.

Dans la même section nous devons citer encore M. Fierville, proviseur du lycée de Saint-Brieuc, qui a lu la seconde partie d'une étude sur *Etienne de Rouen*, moine du Bec au XII^e siècle, auteur de l'*Abrégé inédit de Quintilien*, fait par ce moine vers 1165, et le meilleur que nous

¹ Ces récits sont : *Journal d'un zouave pontifical*. T. IX, année 1861. — *Les soldats du pape* ; journal de deux zouaves bretons. T. XXII, année 1867. — L'entrée des Piémontais à Rome a été publiée par l'*Univers* et reproduite par l'*Espérance du peuple*.

ayons avec celui de Rollin (1715), qui a suivi une méthode analogue à la sienne, bien qu'il n'ait pas connu ce manuscrit.

Dans la section des beaux-arts — section nouvelle, réunie, pour la première fois, sous la présidence de M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, et assisté de M. Alfred Darcel, du comité des travaux historiques — M. C. Marionneau, secrétaire de la commission de surveillance du musée de peinture et de sculpture de Nantes, a développé l'état d'avancement de l'inventaire des richesses d'art du chef-lieu de la Loire-Inférieure. Le travail est presque achevé pour les églises. La cathédrale, en outre du tombeau si connu de François II, exécuté par Michel Colombe, d'après un dessin de Jehan Perréal, et de la coupole peinte par Charles Errard, possède un tableau du père du premier directeur de l'école de Rome, représentant : *Jésus-Christ baillant les clefs à saint Pierre*, dont le contrat d'adjudication a été trouvé par M. Léon Maître, aux archives départementales. A côté des œuvres des XVII^e et XVIII^e siècles, les églises de Nantes possèdent des peintures importantes d'artistes modernes.

Enfin, dans la section d'archéologie, dont l'importance s'accroît chaque année, M. Ducrocq, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, a lu une dissertation sur un *denier gaulois* inédit à la légende *GIAMILOS*, qu'il attribue à la région de l'ouest de la Gaule, où il a été trouvé, et M. le baron de Wismes, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, a exposé le résultat des *découvertes de monuments préhistoriques à Pornic et aux environs*, et a mis sous les yeux de MM. les délégués de grands dessins représentant des signes gravés en creux sur des grès. Ces signes paraissent être une ancienne écriture, analogue aux caractères, encore inexplicables, observés depuis longtemps dans le Morbihan, à Gavrinis. Expliquera-t-on ces signes? Sont-ce vraiment des caractères alphabétiques? M. de Wismes ne croit pas le moment venu de le décider; il s'est contenté de les soumettre à la critique de ses collègues, MM. les délégués à la Sorbonne.

Nous ne pouvons plus heureusement terminer ce compte rendu qu'en reproduisant le passage du discours de clôture de M. le Ministre de l'instruction publique, où il est amplement question d'un nom et de faits qui nous touchent de près :

Un jeune ingénieur, M. Kerviler, occupé à creuser un bassin à Penhouët, près Saint-Nazaire, a constaté que les couches d'alluvion qui avaient été déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois.

M. Kerviler a remarqué que les dépôts annuels de la Loire se sont toujours effectués avec une constante régularité; aussi loin qu'il a pu pénétrer dans les couches qui se sont accumulées, il a retrouvé la même disposition. Il a pu faire ses obser-

ventions sur une hauteur de huit mètres, je crois, et il se propose de pousser ses explorations jusqu'au sol granitique, au moyen d'un puits à large section.

M. de Quatrefages écrivait dernièrement, dans son livre sur l'espèce humaine, qu'il avait été impossible, jusqu'à présent, de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et qu'en n'avait aucune manière de déterminer les accroissements annuels ainsi formés. La découverte de M. Kerviler vient, je crois, résoudre ce problème, au moins pour cette partie de la France. Les couches sont de trois à trois millimètres et demi chacune; chaque alluvion est formée de trois pellicules, l'une de détritux végétaux, l'autre de glaise et la troisième de sable : elles correspondent aux alluvions du fleuve pendant les différentes époques de l'année. Les végétaux arrivent à l'automne après la chute des feuilles, le sable et la glaise viennent s'y ajouter pendant l'hiver et pendant l'été. Les couches étant, comme je viens de le dire, de 3 1/2 millimètres, il en résulte que 35 centimètres représentent un siècle. Ce qui permet de déterminer d'une manière exacte l'épaisseur et le nombre des couches, c'est que le sable constitue une *couche d'isolement*; lorsque la tranchée est exposée à l'air, le sable se désagrège et on peut compter les couches, absolument comme les cercles concentriques d'un tronc de sapin.

M. Bertrand a déjà rapporté des blocs d'alluvion de Penhouët et des objets trouvés dans les fouilles, qui sont entre les mains des savants.

Comme je vous le disais, les investigations vont être continuées sur une grande échelle, et avec toutes les garanties scientifiques; j'ai mis à la disposition de M. Kerviler la somme nécessaire pour continuer ses recherches. J'ajoute que déjà on a pu, grâce aux objets trouvés à différentes profondeurs, arriver à des résultats chronologiques importants. Ainsi, on a découvert des monnaies de l'empereur gaulois Tétricus, et la profondeur des couches où on les a trouvées, comparée au sol actuel, donne la date de 300 ans après J.-C. C'est à peu près la date à laquelle vivait Tétricus. En allant plus avant, on a trouvé dans une couche de sable plus profonde des épées et un poignard en bronze, une hache en pierre polie avec un manche de corne de cerf, des bois de cerf aiguisés, des pierres percées qui servaient d'ancres à des embarcations, et, étant donné l'hypothèse de 35 centimètres par siècle, ces objets correspondraient au cinquième siècle avant J.-C. C'est aussi à cette époque que l'on peut les rapporter, d'après les données de la science.

Je ne crois pas devoir insister davantage sur l'intérêt qui s'attache à cette découverte, qui permettra de fixer approximativement la fin de l'époque quaternaire sur ce point du globe, et qui suscitera certainement des recherches analogues sur d'autres points de la France et de l'Europe. (*Applaudissements.*)

Ce discours a été suivi de la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements. Au nombre des lauréats nous sommes heureux de citer : M. Alfred Ramet, de la Société archéologique de Rennes, et M. Edouard Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, promu au grade d'officiers de l'Instruction publique, et MM. René Kerviler et Charles Marionneau, nos collaborateurs, qui ont été nommés officiers d'Académie.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

www.libtool.com.cn

ALMANACH DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE pour 1877. Calendrier agricole par feu Bodin, etc. In-18, 72 p. Rennes, imp. Oberthur et fils; librairie Verdier.

CHEMINS (LES) DE FER FRANÇAIS DEVANT LE PARLEMENT. Discours de M. Laisant, député de la Loire-Inférieure. In-18, 72 p. Paris, imp. et lib. A. Wittersheim.

ÉTUDE SUR LE SERMENT JUDICIAIRE ET LE SERMENT PROMISSOIRE, suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne; par M. Auguste André, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rennes. In-8°, 140 p. Rennes, imp. Catel.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*.

ÉTUDES SUR UNE SÉRIE D'ANTIENS SARCOPHAGES; par le comte Grimouard de Saint-Laurent. In-8°, 39 p. et 4 pl. Arras, imp. Planque.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.

FÊTES (LES) DU COURONNEMENT DE N.-D. DE LOURDES, suivi de : Prière à Marie pour Pie IX (vers); par un jeune pèlerin. In-8°, 7 p. Les Sables, imp. Lambert.

GUIDEL. Notes archéologiques. Monuments mégalithiques, instruments de bronze, débris romains, régime féodal et ecclésiastique; par l'abbé Enzenot. In-8°, 60 p. Lorient, imp. Eug. Grouhel.

HEURE NATIONALE; par Pitre Merlaud. 1^{re} partie. In-8°, xvii-187 p. Nantes, imp. Plédran.

MÉLODIES POPULAIRES DE GRÈCE ET D'ORIENT, avec accompagnement de piano, par L.-A. Bourgault-Ducoudray. Édition de luxe, 10 fr.; édition populaire, 7 fr. Paris, H. Lemoine.

MEULEUDIAIR INTRON VARIA LOURD. In-32, 16 p. Quimper, imp. Lefournier aîné; lib. Salaun.

ŒUVRES POSTHUMES DE VICTOR BERNARD. Feuilles mortes, réflexions et pensées; publiées, selon le vœu de l'auteur, par Robert Oheix. In-32, 127 p. Nantes, imp. Vincent et C^{ie}. (Tiré à 100 ex.)

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne; les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par Adre de Couffon de Kerdellech. Tome 1^{er}, gr. in-8°, 580 pp., titres rouges et noirs. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, édit.; Paris, lib. Dumoulin.

Le prix de l'ouvrage est de 15 fr. pour les souscripteurs. Il sera porté à 20 fr., à la mise en vente du 2^e et dernier vol. On paie chaque vol. (7 fr. 50), en le prenant chez l'éditeur.

www.libtool.com.cn

LETTRES INÉDITES DU ROI CHARLES VIII

A LOUIS DE LA TRÉMOILLE

SUR LA GUERRE DE BRETAGNE

Au moment où nous venions d'achever notre étude sur La Trémoille et la guerre de Bretagne, notre excellent ami, M. Léopold Delisle, administrateur-général directeur de la Bibliothèque nationale, a bien voulu nous adresser la copie d'onze lettres inédites du roi Charles VIII, dont il vient d'acquérir les originaux pour le grand et admirable dépôt qu'il dirige avec une science et un zèle connus du monde entier.

Ces onze lettres sont toutes écrites au vainqueur de Saint-Aubin du Cormier, sauf la première qui est adressée à sa femme, et la dernière à un officier de finances, « secrétaire de la guerre. »

La première de ces lettres est d'octobre 1487 et a trait aux derniers jours de la première campagne de Bretagne; elle montre combien était difficile, par les mauvais temps et les mauvais chemins d'automne, l'approvisionnement de l'armée royale en Bretagne: difficulté qui obligea de la retirer du duché presque tout entière pour prendre ses quartiers d'hiver en France.

Les dix autres lettres sont datées de juin à septembre 1488.

Celle du 1^{er} juin (n^o II) est particulièrement intéressante, parce qu'elle donne le chiffre exact des troupes envoyées de France à cette date pour former l'armée de La Trémoille, chiffre qui monte à 16,092 hommes, sans compter les pensionnaires du roi. Il est vrai qu'il y avait des manquants, parce que tous les capitaines n'étaient pas assez soigneux de « faire retirer leurs gens à leur enseigne »; mais « pour la faute qu'ils en font, dit

le roi, nous n'en laissons pas à payer l'argent. » Jaligny dit qu'au siège de Châteaubriant, c'est-à-dire au début de la campagne, en avril 1488, l'armée française était de 12,000 combattants ¹. En observant avec soin tous les renforts mentionnés depuis cette date dans la *Correspondance de Charles VIII*, nous avons été amené à en porter le chiffre à 15,000 hommes au moment de la bataille de Saint-Aubin (ci-dessus, p. 223); la lettre ci-dessous n° II nous donne pleinement raison.

Les nos III et IV ont trait à la prorogation de la trêve qui suspendit, pendant le mois de juin, les hostilités entre les deux partis.

Les nos V, VI, VII, VIII (22 juin à 24 juillet) concernent diverses mesures de détail prescrites par le roi pour augmenter la force de ses troupes et assurer leur bon armement.

Par le n° IX (27 juillet) nous apprenons que, quelques jours avant la bataille de Saint-Aubin, un combat (jusqu'ici ignoré des historiens) avait eu lieu entre les gens d'armes du sire d'Albret et un détachement de l'armée française : apparemment ces deux troupes, battant de part et d'autre la campagne en éclaireurs, se rencontrèrent entre Fougères et Andouillé, où le quartier général breton resta jusqu'au 26. On remarquera que cette lettre de Charles VIII a pour objet un acte de clémence, qui confirme tout ce que nous avons dit des dispositions du roi dans notre *Légende du souper de La Trémoille*.

D'après le n° X, Charles VIII apprit seulement le 2 septembre 1488 la ratification du traité du Verger par le duc de Bretagne : ratification que les ambassadeurs français étaient allés dès le 25 août demander au duc. La longueur de ce délai autorise à croire qu'il y eut, au dernier moment, contre ce traité un peu de cette opposition que prévoyait Charles VIII ². Les louanges et les remerciements que le roi prodigue dans cette lettre à ses auxiliaires suisses prouve l'importance capitale de leur rôle dans cette campagne.

Enfin, cette lettre et la dernière (n° XI) montrent que la Bretagne fut évacuée par l'armée du roi au commencement de septembre.

Nous ne saurions trop remercier M. Delisle de cette précieuse communication, qui couronne, en l'éclairant, notre travail et complète la belle publication de M. le duc de La Trémoille.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

¹ Dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 48.

² Voir *Corresp. de Charles VIII*, n° 193, p. 214, et ci-dessus, p. 277.

I

www.libtool.com.cn
(Laval, 20 octobre 1487.)

A MA COUSINE MADAME DE LA TRIMOILLE ¹.

Ma cousine, j'ay esté adverty presentement que en mon ost y a tres grande necessité de vivres, par ce que les vivres qui sont ès estappes, mesmement à Chasteau Gontier, ne peuvent vuidier pour faulte de charroy. Pourquoy je vous prie, sur tout le plaisir que vous me desirez faire, que vous vueillez faire secourir mes commissaires des vivres de Chasteau Gontier dudit charroy, en manière que les vivres qui sont audit lieu en grande quantité puissent estre charriez et menez en l'ost; car autrement l'avitaillement et fourniture desdiz vivres ne se pourroit continuer, qui me seroit ung dommage irréparable, comme assez le pouez entendre. Et en ce faisant, vous me ferez ung tres singulier plaisir; car à plus grant affaire ne pourroit venir ladicte ayde. Et adieu, ma cousine.

Escript à Laval, le xx^e jour d'octobre ².

CHARLES.

E. PETIT.

II

(Angers, 1^{er} juin 1488.)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENANT, ET A NOZ AMEZ ET FÉAULX LES CAPPITAINES ESTANS EN SA COMPAGNIE, ET AUTRES QUE Y ENVOIASMES HIER.

De par le roy.

Cher et féal cousin, et vous noz amez et féaulx, pour ce que les seneschaulx et le sieur de Saint André, eux estans par deça et

¹ Gabrielle de Bourbon, femme de Louis II de La Trémoille.

² Il est constant que Charles VIII séjourna à Laval pendant la plus grande partie d'octobre 1487; le Conseil du roi y tint séance, entre autres, les 4, 6, 8, 11, 12 et 15 de ce mois (Arch. Nat. V^s 1040). On ne voit nulle part, au contraire, que le roi ait résidé en cette ville à aucune époque de l'an 1488.

débatant de noz affaires avec noz gens estans icy, ne peurent pas bien savoir le nombre des gens de guerre que nous avons là où vous estes payez à nostre soule, tant gens de cheval que de pyé, et qu'il nous a semblé qu'il estoit besoing que le sceussiez au vray pour vous en ayder et en faire le departement selon l'affaire que vous adviserez ensemble, nous avons fait chercher les papiers de noz gens de finances, et les avons trouvez par le menu, lesquelz nous vous envoyons cy dedans, qui doyvent estre en nombre XVI^e IIII^x XII hommes, sans noz pencionnaires et autres qui ilz sont allez de leur voullenté.

Et sy vous dictes que le nombre n'y est pas, nous croyons bien que non, mais il fault bien que chascun entende qu'il tient à ceulz quilz ne nous servent pas ainsi qu'ilz doyvent, c'est à assavoir à noz cappitaines tant des grans ordonnances que des gens de pié, et aussy à noz commissaires. Car pour la faulte qu'ilz en font, nous n'en laissons pas à payer l'argent, et par noz clers qui en font les payemens, qui sont là où vous estes, le pourrez savoir : parquoy est besoing que vous parlez à tous les cappitaines qui sont par dellà, vous nostre cousin de la Trimaille et noz gens qui sont aujourduy partiz d'icy, affin que chascun face retirez ses gens à son enseigne : car il sera besoing de faire une reveue entre cy et peu de temps, affin que nous congnoissons ceulx par qui la faulte vient.

Et au seurplus faictes nous tousjours savoir de voz nouvelles, et de ce qui nous seurviendra en serez incontinent advertiz.

Donné à Angiers, le premier jour de juing.

CHARLES.

BERZIAU.

III

(Angers, 15 juin 1488).

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE
LIEUTENANT.

De par le roy.

Cher et féal cousin, nostre frère le duc de Bourbon fait responce aux lettres que le sieur de Dunoyz luy a escriptes. Nous les vous

envoyons en ung paquet avecques aucunes autres lettres. Faictes qu'ilz les ayent aujourd'huy avant soleil couché, ou à la plus grant dilligence qu'il vous sera possible.

Donné à Angiers le XV^e jour de juing.

CHARLES.

DE SAINT-MARTIN.

(Cédule attachée par une épingle.)

En ensuyvant ce que aujourduy nous vous avons escript ¹, nous sommes d'avis que ne devez demain partir. Et gardez bien pour tout le jour qu'il ne se face aucune course.

IV

(Angers, 16 juin 1488.)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE
LIEUTENANT EN NOSTRE OST.

De par le roy.

Cher et féal cousin, nous vous envoyons cy dedans encloz le double d'unes lettres que le duc de Bretagne nous a aujourduy escriptes, ensemble de la responce que luy avons sur ce faicte, affin que vous voiez sur le tout bien amplement de nostre intencion. Et pour ce faites selon le contenu de nostredictes responce jusques à samedi prouchain, combien que par noz autres lettres vous ayons tousjours mandé jusques à vendredi pour tout le jour seulement ².

Et au regard des lettres qui vous ont été escriptes de Nantes,

¹ C'est-à-dire, la lettre n° 122 (p. 137) de la *Correspondance de Charles VIII*, datée du 15 juin, où le roi dit à La Trémoille : « Nous avons receu vos lettres, ensemble celles que le sire de Dunoys escripvoit à nostre frère le duc de Bourbon..... Ne partez demain pour tout le jour et ne faites course en ce pays qui leur soit dommageable. » D. Morice a aussi publié cette lettre (*Hist. de Bret.*, t. II, p. ccxlix).

² Les lettres du roi à La Trémoille, des 14 et 15 juin, portent en effet textuellement : « Jusques à vendredi prochain pour tout le jour. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 117 et 122, p. 134 et 137). Cette lettre-ci est donc nécessairement postérieure et doit avoir été écrite dès le lendemain, c'est-à-dire le 16 juin, pour faire connaître au général la prolongation de la trêve jusqu'au samedi.

vous en pourrez faire la response en ensuivant ce que nous escripvons audit duc.

Nous ¹ vous envoyons ~~unes~~ lettres par lesquelles le chancelier, le grant escuier et le capitaine Raoul de Launoy ² certiffient ce que avons escript au duc, et en faisant response au chancelier de Bretagne, luy pourrez envoyer lesdictes lettres, affin qu'ilz ne puissent innorer la déliberacion qui en fut prinse.

CHARLES.

PARENT.

V

(Angers, 22 juin 1488.)

A NOSTRE CHER ET FÉAL LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENAN
EN NOSTRE ARMÉE ESTANT DE PRESENT EN BRETAGNE.

De par le roy.

Chier et féal cousin, nous avons scieu que, pour le quartier de juillet, aoust et septembre prouchainement venant, il y aura ung homme d'armes et XXIII archiers à pourveoir, du nombre de ceulx qui sont venuz de Chasteaubriant pour nous servir ³. Nous entendons qu'ils soient pourvez par les compagnies ès places de ceulx qui ne seront pas venuz ou que trouverez vuides, ainsi que autrefois le vous avons escript. Si le vueillez ainsi faire, et contraignez les cappitaines à les prendre, car nous ne voulons point qu'ilz demeurent à nostre charge pour les faire paier extraordinairement.

¹ Paragraphe ajouté après coup.

² Raoul de Launoy, s^r de Morvilliers, l'un des hommes importants de la cour de France et du conseil militaire de Charles VIII ; envoyé fréquemment par le roi vers La Trémoille pour régler avec lui les diverses opérations de la campagne ; mentionné dans plus de trente lettres de la *Correspondance de Charles VIII*.

³ Le 24 avril 1488, c'est-à-dire le lendemain même de la reddition de Châteaubriant à La Trémoille, le roi écrit à celui-ci : « Au regard des hommes d'armes et archiers qui estoient dedans ladicte place, lesquelz s'en sont venuz à vous pour nous servir, logez les par les compagnies où verrez que mieulx sera, et nous les ferons paier en ensuivant la promesse que leur avez faicte. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 54, p. 60). Graville nous apprend qu'ils étaient au nombre de vingt-cinq. (*Ibid.* n° 56, p. 61).

En la compagnie des LX lances, dont Glaude de la Baulme a la monstre dernièrement faicte, pour ce present quartier sont trouvez six archiers absens que nous avons cassez, desquelz les noms s'ensuivent, c'est assavoir Lancelot du Lyon, Jehan Gadon, Pierre de Castre, Guillemain Oger, Jehan Hervieu et Jehan Le Picart, ès places desquelz voulons que mettez six [autres ?] des XXIII qui sont à pourveoir ¹. Et ordonnez audit Glaude qu'il leur t..... compagnie et service comme les autres, et qu'il n'y f.....

A Angiers, le XXII jour de juing.

CHARLES.

BERZIAU.

VI

(Angers, 9 juillet 1488.)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENANT GENERAL EN NOSTRE ARMÉE, ET AUX CAPITAINES ESTANS AVEC LUY.

De par le roy.

Cher et féal cousin, et vous noz amez et féaulx, nous envoyons devers vous en nostre armée ce porteur, artillier de nostre bonne ville de Paris ², lequel meyne du trait d'arbaleste, du fil à faire cordes des arcs et trousses, pour vendre et distribuer à ceulx de noz gens de guerre à qui il en fauldra, comme l'avyons mandé à ceulx de nostredict ville. Et pource que aucuns marchans qui par cy devant ont esté en l'ost s'en sont revenuz sans riens vendre, et les

¹ Le roi rappela cet ordre à La Trémoille quelques jours après (le 26 juin) dans une lettre où il dit : « Puis naguères vous avons escript que pourvoyez l'omme d'armes et XXIII archiers qui sont de creue pour le quartier prouchain advenir, du nombre de ceux que vous avez recueilliz par la composition de Chasteaubriant, et que vous en baillez VI archiers à Glaude de la Baulme ou lieu d'autres VI archiers dont vous avons escript ». (*Corresp. de Charles VIII*, n° 135, p. 152).

² Le roi envoyait cet artillier à son armée en prévision du siège de Fougères qui allait commencer, car ce jour même 9 juillet, il disait à La Trémoille : « Et au regard de votre siège, n'y dissimulez plus... Faites en tout la dilligence possible et nous servez en cest affaire qui est des plus grans que nous puissions avoir ». (*Corr. de Charles VIII*, n° 135, p. 173).

autres sans estre paiez ne contentez de leursdictes marchandises, nous vous prions et mandons que cedit porteur vous faictes traicter en vendant ~~sadicte marchandise le~~ mieulx que vous pourrez, et de ce que nosdictes gens de guerre prendront le faictes paier et contenter, affin que l'on vous en porte plus volentiers.

Donné à Angiers, le IX^e jour de juillet.

CHARLES.

PARENT.

VII

(Angers, 17 juillet 1488.)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOLLE, NOSTRE
LIEUTENANT GÉNÉRAL EN NOSTRE ARMÉE DE BRETAGNE.

De par le roy.

Cher et féal cousin, pour ce que avons esté avertiz que Anthoine Guerault est ung gentil gendarme et pour bien servir en la guerre, et que desirons, pour le bon rapport qui nous a esté fait de luy, qu'il soit pourveu en noz ordonnances, à ceste cause le vous envoyons. Si vous prions et neantmoins mandons que vous le recueillez et le plus tost que possible vous sera le logez et faictes bailler une place de homme d'armes en telle des compagnies de nosdictes ordonnances estans par delà que vous aviserez. Et qu'il n'y ait point de faulte.

Donné à Angers le XVII^e jour de juillet.

CHARLES.

J. GESME.

VIII

(Angers, 24 juillet 1488.)

A MON COUSIN LE SIRE DE LA TREMOILLE

Mon cousin, François de la Ferrière est venu devers moy et m'a dit que le mareschal de Gyé l'a mis à la garde de la place de Moraing, et m'a supplié et requis que je le voulsisse descarger des

pyonniers dont il a la charge, en laquelle il m'a bien servy, comme j'ay esté adverty. Et pour ce deschargez l'en, et le faictes payer du temps qu'il aura esté en ladite charge, ainsi que verrez estre affaire. Et adieu, mon cousin.

Escript à Angiers le XXIII^{me} jour de juillet.

CHARLES.

DAMONT.

IX

(Angers, 27 juillet 1488.)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE
LIEUTENANT EN L'ARMÉE DE BRETAGNE.

De par le roy.

Cher et féal cousin, nous avons sceu, par lettres que a escriptes le viconte d'Aunoy ¹, comme il a esté prins aucuns hommes d'armes de ceulx du sieur d'Albret, entre lesquelz est nommé Pierre Buffière ². Et pour ce que nostre tres chère et tres amée seur la duchesse de Bourbon nous a supplié et requis que nostre plaisir soit lui sauver la vie, ce que lui avons accordé, nous voulons et vous mandons que on ne fasse aucune exsecution de sa personne. Toutefois, nous n'entendons pas qu'on le mette à aucune raençon ne qu'il soit delivré, mais escripvons audit viconte qu'il soit bien gardé jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné.

Donné à Angiers, le XXVII^e jour de juillet.

CHARLES.

PARENT.

¹ Eustache de Montheron, viconte d'Annay ou d'Aunoy, l'un des principaux capitaines de l'armée du roi. La *Correspondance de Charles VIII*, publiée par M. le duc de La Trémoille, parle souvent de ce personnage; voir entre autres les n^{os} 1, 22, 71, 79, 106, 155 (p. 1, 24, 83, 94, 122, 167), où il en est question sous les dates des 13 et 25 mars, 6, 13, 31 mai, et 5 juillet 1488.

² La compagnie de cent lances du sire d'Albret avait, nous l'avons vu (n^o de la *Revue* de décembre dernier), quitté l'armée du roi pour celle du duc de Bretagne: les prisonniers de cette compagnie, livrés au prévôt des maréchaux, devaient nécessairement être condamnés comme traîtres. De là le péril de Pierre Buffière.

X

(La Roche-Talbot, 14 septembre 1488.)

www.libtool.com.cn

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE
LIEUTENANT EN L'ARMÉE DE BRETAGNE, ET AUX CAPPITAINES ESTANS
AVECQUES LUY.

De par le roy.

Cher et féal cousin, et vous noz amez et féaulx, pour ce que nous
avons eu nouvelles, de noz ambaxadeurs qui sont alez devers nostre
cousin le duc de Bretagne, que la paix a esté jurée par ledit duc ¹,
et aussi que ceulx des Liges ² ont escript que noz Suysses s'en
retournassent devers eulx, ausquelz nous voulons bien complaire,
nous avons advisé qu'ilz s'en tireront droit à Saumur, et là ilz seront
paiez. Et pour ce, dites à Pierre Loys ³ qui les mène et conduise
jusques là. Et quant ilz partiront de vous, merciez les bien des
bons services qu'ilz nous ont faiz et leur dites bien que tousjours les
aurons en bonne souvenance et recommandacion.

Au seurplus, nous besongnons à la despesche du gouverneur de
Limosin ⁴ et du sieur de Morvillier ⁵, que nous envoyons devers vous
afin de vous mander ce que vous ferez, aussi le demourant de noz
gens d'armes estans avecques vous, et de tout ilz vous advertiront
bien au long.

Donné à la Roche-Tallebot ⁶, le II^e jour de septembre.

CHARLES.

PARENT.

¹ Le 24 août 1488, le roi Charles VIII avait écrit à La Trémoille que ses ambassadeurs iraient le lendemain à Nantes pour trouver le duc de Bretagne et lui faire ratifier le traité du Verger, et que dès qu'il aurait nouvelle de cette ratification, le roi en ferait part à La Trémoille, qui ferait alors sortir son armée de Bretagne. Voir *Corr. de Charles VIII*, n° 193, p. 213-214, et ci-dessus, p. 277.

² Les Cantons suisses.

³ Sieur de Valten, maître d'hôtel du roi, mentionné dans la *Corr. de Ch. VIII*, n° 27, 29, 30, 31, 63.

⁴ Mentionné dans la *Corr. de Ch. VIII*, n° 8, 48, 49, 67, 93, 106.

⁵ Voir ci-dessus, à la lettre n° IV, la note sur Raoul de Launoy.

⁶ La Roche-Talbot, près Sablé, Sarthe.

XI

(*La Roche-Talbot, le 2 septembre 1488.*)

A NOSTRE AMÉ ET FÉAL JACQUES BERZIAU ¹, CONTREROLLEUR GENERAL
DE NOZ FINANCES ET SECRETAIRE DE NOSTRE GUERRE.

De par le roy.

Nostre amé et féal, pour aucunes causes qui nous meuvent, ne partez point d'avecques nostre armée jusques à ce que vous escriptions ce que devrez faire et que aiez aultres nouvelles de nous. Et gardez qu'il n'y ait faulte.

Donné à la Roche-Talbot, le II^e jour de septembre.

CHARLES.

PARENT.

¹ Sur ce personnage et ses fonctions administratives près l'armée du roi, voir dans la *Correspondance de Charles VIII*, sous la date des 20 mars, 4 et 14 juin 1488, les n^{os} 9, 10, 108, 117, p. 9, 124 et 132.



MARINE MILITAIRE DU PORT DE NANTES

I

Constructions navales.

Détails historiques. Chantiers de constructions. Corderie Brée. Prix des bâtiments en 1786. Frégates construites à Nantes et à Basse-Indre sous la République et le premier Empire.

La perte de l'île de Saint-Domingue et l'abolition du hideux trafic des esclaves portèrent un coup mortel à la place de Nantes, menacée de plus en plus aujourd'hui, dans ses relations avec Bourbon et les Antilles, par la fabrication du sucre indigène. De tous côtés surgissent, en ce moment, les plus graves préoccupations, au sujet de l'état d'amoindrissement et de malaise qui pèse sur la marine marchande, sans laquelle la France ne peut recruter sa marine militaire.

Si, en 1846, par exemple, M. Ducos, ministre de la marine, établissait dans son rapport que Nantes était le premier des quatre grands ports de commerce, il faut avouer que, depuis, les choses ont changé de face ¹. Aussi notre ville, jadis riche et puissante,

¹ Le matériel naval de ces différents ports comprenait :

Nantes,	534 navires,	jaugeant ensemble	59,442 tx.
Le Havre,	303	— — —	61,601
Bordeaux,	370	— — —	63,283
Marseille,	645	— — —	54,182

L'inscription maritime pour l'arrondissement de Nantes était de :

8,823 marins valides.

621 invalides.

1,724 gens de mer hors de service.

Voir le *Breton* du 2 juillet 1847.

grâce à son commerce, ne voulant pas déchoir du rang honorable qu'elle occupait, s'est-elle tournée vers l'industrie, cette autre source de la prospérité et de la fortune modernes. Voyant décliner sa navigation, également entravée par l'ensablement de la rivière, la vieille cité des *marchands à la Fosse*, suivant, avec intelligence et profit, la voie nouvelle du progrès, s'est transformée en un grand centre, industriel d'abord, commercial ensuite.

Le port de Nantes, dit Mellinet ¹, était renommé pour la bonne et solide construction de ses navires. La Compagnie de terre ferme d'Amérique, ou France équinoxiale, y fit équiper ses vaisseaux. Le 2 février 1654, toute la population se porta au départ de l'un de ces bâtiments, monté de cinq pièces de canon, et d'environ trois cents hommes, avec grand nombre de femmes, sans comprendre l'équipage, ni douze des associés de la Compagnie, passés à Cayenne.

Toutefois, bien avant cette date, dès le règne de François I^{er}, nous pouvons constater que le *Nonpareil*, l'un des plus forts vaisseaux de l'époque, remarquable par ses proportions et la beauté de ses aménagements, sortit de nos chantiers, de même que le *Grand-Caraquon* et le *Grand-Henri*, sous Henri II.

Pendant les guerres de religion, le gouvernement eut souvent recours à Nantes pour avoir des bâtiments, des équipages, des capitaines, et surtout des objets d'armement, tels que mâtures, cordages, artillerie, vivres, etc.

Sous Louis XIII, les marins nantais prirent une large part au siège de la Rochelle, et une douzaine de bâtiments de guerre étaient lancés à Indret, sans préjudice, bien entendu, des nombreux navires de commerce, expédiés dans tous les ports de l'ancien continent et du Nouveau Monde.

Louis XIV et Colbert imprimèrent à la marine un élan dont elle se ressentit longtemps ; mais les documents nous font à peu près défaut.

Le 11 juin 1668, le maire de Nantes, François Lorigo, accompagné des échevins Prouin, Peltier, Valleton, Hallouin, de Boussineau et Etienne Grilleau (ces deux derniers armateurs), descendirent à

¹ *Hist. de la Com. et de la M^u. de Nantes*, t. iv, p. 248.

Indret, où ils trouvèrent deux maîtres charpentiers, Gilles et Josselin Thomas, avec onze autres charpentiers, « se disans de Saint-Malo »¹, qui leur montrèrent « un grand navire, nommé le *Saint-Estienne*, de 400 tonneaux², mesurant 82 pieds de quille portant sur terre, 27 pieds de baux, 16 pieds de varangue droite³, 11 pieds sous son premier pont, et cinq pieds de hauteur entre les deux ponts », qu'ils mirent à l'eau en leur présence. La visite municipale avait pour but de constater le port du navire, afin de faire compter aux armateurs les six livres par tonneaux que le roi accordait aux bâtimens au dessus de 200 tonneaux, prime d'encouragement, réduite à cinq livres pour ceux d'une capacité inférieure⁴.

L'année suivante, Gentien Lefeuvre, marchand à Orléans, faisait construire, « proche la maison de santé dudit Nantes »⁵, quatre navires de 108, 100, 75 et 50 tonneaux.

Au 14 juin 1699, le maire permet à Jacques Riallan, « maistre charpentier de navire, de construire et bâtir un vaisseau, du nombre de cent trente thonueaux, dans l'endroit vain et vague sittué au bas de la Fosse, destiné de tout temps immémorial pour la construction et radoub des vaisseaux », où il en avait mis un à l'eau, la veille⁶.

Même permission est accordée à Jacques Honorat, « au joignant de la barrière du Sanitat ».

La Compagnie des Indes, établie d'abord à Nantes, puis transférée à Lorient, donna une grande activité à notre port. Malheureusement, les archives de l'administration de la Marine nantaise sont très-pauvres.

¹ Il n'y avait donc pas alors de constructeurs nantais.

² Dans le vocabulaire des marins, le mot *tonneau* a un sens tout technique; il désigne l'unité servant de mesure à la contenance d'un navire. Cette unité est de deux espèces, la première appliquée au poids, l'autre à l'encombrement. Le tonneau de poids est égal à 2,000 livres ou 1,000 kilogrammes environ; le tonneau de volume est égal à un solide imaginaire qui aurait 42 pieds cubes.

³ Varangue, pièce de bois courbe, qui par son milieu se fixe sur la quille et sert de base aux allonges. L'ensemble des varangues forme le squelette du fond du navire.

⁴ Arch. municip., série HH. Commerce.

⁵ Le Sanitat, dont l'entrée porte aujourd'hui le n° 82 sur la Fosse.

⁶ Arch. municip., série BB, n° 63, reg. des délib., fol. 87.

Jusqu'en 1738, les chantiers se trouvaient à la Fosse, dans l'espace compris approximativement aujourd'hui entre la rue des Capucins et la rue Mazagran. Le développement du commerce ayant conduit les négociants à bâtir leurs demeures dans ce quartier, habité par eux depuis le XV^e siècle, les magasins destinés au dépôt des marchandises, les entrepôts, particuliers, si l'on veut, furent successivement remplacés par des *boutiques* et refoulés vers l'Ouest.

Alors il devint de nouveau nécessaire de reculer jusqu'à Chésine ces derniers magasins, pour faire place à d'autres boutiques. De beaux hôtels, des quais larges et bien plantés, transformèrent en entier l'aspect de ce vieux faubourg, bas, marécageux et négligé.

M. Magnin, habile ingénieur de la marine, remarqua les graves inconvénients de cette position et conseilla de reporter les chantiers à la Piperie et au bas des coteaux de Misery, « terrain spacieux, couvert des eaux de la rivière, planté d'osiers, et qui s'est peu à peu élevé au dessus des grandes marées ». Déjà, du reste, des navires y avaient été construits, entre autres l'*Apollon*, de 36 canons et 130 pieds de longueur, lancé en 1745. A Chésine il était impossible de mettre en chantier plus de dix bâtiments de 90 pieds de longueur, tandis que sur le nouvel emplacement on pourra en commencer simultanément au moins vingt-sept, de la plus grande dimension, sans avoir à craindre que l'eau vienne à manquer, comme cela arrive souvent près le Sanitat¹.

Depuis le XVI^e siècle, les corderies nantaises jouissaient d'une certaine réputation et occupaient un nombreux personnel. En 1767, sur les terrains de la place actuelle de la Monnaie, existaient deux grandes corderies couvertes, avec leurs immenses hangars, formant un vaste enclos entouré de murs. Elles appartenaient aux sieurs Brée et Bodichon, beaux-frères, qui occupaient plus de deux cents ouvriers et formaient des sujets utiles au service de la marine. Cet établissement donnait une sérieuse impulsion à la culture du chanvre, dans la Bretagne et les provinces voisines, et utilisait, année commune, plus de douze milliers de matières premières, indépen-

¹ Arch. municip., série BB, n° 107, fol. 82.

damment de ce qu'il tirait de l'étranger. Malgré la stérilité du commerce et la disette des chanvres, pendant la guerre de Sept ans, les directeurs continuèrent à entretenir le même nombre d'ouvriers, afin d'être toujours prêts à fournir les câbles et cordages demandés par la marine royale, à laquelle ils firent, avec autant de célérité que de fidélité, des livraisons considérables, telles que les câbles et cordages du gréement de six prames, construites par ordre du roi à Nantes ¹ ; les câbles et cordages nécessaires aux vaisseaux qui se trouvaient dans la Vilaine ², et ceux des frégates armées à Nantes. Enfin, les fournitures des dix flûtes, armées en septembre 1762, et qui seules formaient un article de plus de trois cent milliers de cordages, furent livrées dans l'espace de trois semaines.

Aussi, le roi, voulant récompenser leur zèle, a permis aux sieurs Brée et Bodichon, par décision prise au Conseil tenu à Versailles le 6 septembre 1767, « de mettre au dessus des principales portes de la manufacture un tableau aux armes de S. M., avec cette inscription : MANUFACTURE ROYALE DE CORDERIES, et d'avoir un ou plusieurs portiers à la livrée de Sa Majesté » ³.

En 1782, Louis XVI autorisa le transport des chantiers à la Piperie, en même temps qu'il céda pour cet objet l'île Cochard au sieur Videment, et l'île Le Maire aux sieurs Hubert et Baudoux, constructeurs.

Une lettre, adressée au ministre de la marine par le commissaire de Nantes, le 1^{er} avril 1786, nous fournit les données suivantes, sur le prix par tonneau des navires marchands, frais de menuiserie, sculpture et peinture compris ⁴.

1 ^{re} classe.	} La coque achevée et doublée en sapin, revient à 100 * par t.			
700 tonn..				
2 ^e classe..	} la coque	—	—	100 * —
500 tonn..				

¹ *Adm. de la Marine* : Lettres de la cour, 1780.

² Il s'agit ici du malheureux échec dit combat des Cardinaux, subi par le maréchal de Conflans, le 20 novembre 1759, à la suite duquel sept vaisseaux, deux frégates et trois corvettes se réfugièrent dans la Vilaine.

³ *Arch. municip.*, série HH., corp. d'arts et métiers ; reg. 1767-1768, fol. 25.

⁴ *Adm. de la Marine* : Lettres de la cour, 1786.

3 ^e classe..	} la coque	—	—	106 #	—
300 tonn..					
4 ^e classe..	} la coque	—	—	120 #	—
ou barques de 100 à 150 t.					

« Ainsi, en comparant le prix commun par tonneau des navires construits dans les ports méridionaux de l'Angleterre (lequel est de 7 # sterlings, à raison de 22 # 10 s, la l. s. ou 157 # 10 s de France), à celui des navires construits à Nantes, dont le prix commun est de 106 # 10 s, il résulte que les Anglais paient leurs vaisseaux environ un tiers de plus que les Nantais.

» Quant aux agrès et apparaux nécessaires à l'équipement d'un navire, comme mâture, voiles, cordages, poulies, ancres, il est reconnu que le coût de tous ces objets équivaut au prix de la coque sur laquelle ils doivent être placés. Bien entendu qu'on ne fait pas mention ici des articles du cuisinier, du boulanger, du charpentier du pilote, du chirurgien, et autres ustensiles de la chambre, dont le vaisseau n'est pourvu qu'à l'instant de l'armement.

» Les bâtiments construits à Nantes durent de 12 à 15 ans; les bâtiments anglais durent 21 ans. »

A partir de l'an III (1795), les chantiers de Nantes, de la Basse-Indre, et même de Paimbœuf, rentrèrent en pleine activité. Indépendamment de *la Loire*, qui fait l'objet de notre second paragraphe, ils fournirent à la République et à l'Empire nombre de bâtiments, parmi lesquels nous citerons :

Les frégates *la Créole* et *l'Heureuse*. En dépit de son nom, cette dernière, près de mettre à la voile, drossée par la débâcle des glaces, le 26 décembre 1798, périt sur la roche le Flamand, à l'entrée de la rivière, sans qu'il fût possible de sauver autre chose que le grément;

La frégate *la Chiffonne*, achevée à la date du 13 thermidor an VI, payée aux frères Crucy 98,000 #; prise à l'île Mahé, le 19 août 1801, après un combat dans lequel elle eut trente-cinq hommes tués et cinquante-cinq blessés.

Une lettre du ministre de la marine, du 10 prairial an V (29 mai 1797), prescrit de faire porter aux frégates *la Clorinde* et *l'Uranie* des pièces de 18, et aux corvettes *l'Aréthuse* 20 canons de 8, *la Flèche* et *la Curieuse* 20 de 6 chacune ¹.

Le 6 frimaire an X (27 novembre 1801), ce haut fonctionnaire était informé du départ de ces deux frégates et écrivait le 21 floréal (11 mai 1802) : « J'ai reçu la lettre du 28 germinal (18 avril), annonçant que la frégate *la Belle-Poule* a été mise à l'eau, avec tout le succès désirable, et que le doublage qui avait été appliqué avant de la lancer n'a éprouvé aucune espèce d'atteinte. Vous ferez également doubler sur les chantiers les petits fonds de la frégate *la Surveillante* ². »

Le 16 thermidor an X (4 août 1802), un marché est passé avec les frères Cruey, pour la construction des frégates *la Minerve* et *la Gloire*, au prix de trois cent mille francs chacune.

Ce rapide exposé, qui est bien loin d'être complet, suffit cependant pour prouver que le vieux port de Nantes n'a pas seulement à citer ses vaillants corsaires, ses navires marchands, ou ses long-courriers, qui, comme *le Saint-Jean-Baptiste*, monté, en 1768, par le capitaine Jean-François-Marie de Surville, accomplirent le tour du monde; mais qu'il a réellement droit à un chapitre dans l'histoire de la marine nationale, en raison des nombreux officiers supérieurs et généraux qui lui appartiennent, et des bâtiments de guerre que de tout temps il a donnés à la France.

Bien entendu, nous ne mentionnons pas ici toutes les frégates

¹ *L'Uranie*, frégate de 44^e, fut brûlée en 1814. *La Flèche* fut prise le 5 septembre 1802; *la Curieuse*, coulée en mer par les Anglais, le 29 janvier 1801.

² *La Belle-Poule*, armée le 8 août 1802, sous le commandement du capitaine Bruilhac, accomplit, pendant les années 1805 et 1806, la pénible campagne de l'amiral Linois. Le 11 juillet 1805, elle captura, en vue du port de Galles, le vaisseau de la Compagnie des Indes *le Brunswick*, de 1,500 tonneaux, armé de 30 canons, pouvant en monter 64. Le 13 mars 1806, faisant route pour France, avec le vaisseau *le Marengo*, elle tomba dans une escadre de sept bâtiments anglais, commandés par l'amiral Warren. *Le Marengo*, monté par l'amiral Linois, fut bientôt pris; et, malgré sa vigoureuse défense, *la Belle-Poule* dut également amener pavillon. — Voir L. Guérin, *Hist. mar. de France*, t. vi, pp. 400 et 455. — *La Surveillante* fut prise au Cap Français, le 30 novembre 1803.

construites à Nantes ou sur les chantiers de la rivière, pendant la République et l'Empire. Peut-être, un jour, retracerons-nous l'odyssée glorieuse de ces divers bâtiments, dont plus des deux tiers tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Ces douloureux résultats sont, il est vrai, amplement compensés par les éclatants services de nos corsaires, qui balancent avantageusement les pertes énormes infligées à la marine de l'État. L'histoire de ces derniers, complètement oubliée aujourd'hui, n'a jamais été écrite. Nous essayons d'en réunir les documents épars; qui permettront de rappeler les nombreux et intéressants épisodes à l'honneur des capitaines nantais.

II

La frégate « la Loire ».

1794-1798

Offrande patriotique. — Compte de la souscription et frais de construction. — Premier armement. — Les officiers d'état-major. — Départ pour Brest. — La division Bompart. — Les cinq combats de *la Loire* — Sa prise. — Derniers détails.

Le 17 avril 1794, ou, comme l'on comptait alors, octidi 28 germinal an II de la République une et indivisible, « la Société populaire (dite de Vincent la Montagne), et les citoyens des tribunes arrêterent d'offrir à la République une frégate qui serait nommée *la Loire-Inférieure*. » Un placard affiché dans la ville porta cette résolution à la connaissance des habitants, et bientôt la souscription, favorisée par l'administration municipale, atteignit un chiffre important ¹.

Depuis le mois de mars 1793, l'Angleterre avait déclaré la guerre à la France. Cet acte de patriotisme est donc digne de remarque, surtout au sortir des tristes épreuves subies par la population nantaise.

¹ Une députation de la Société de Vincent la Montagne vint soumettre à la sanction du Conseil général de la commune (séance du 23 juin 1794), le règlement rédigé par les neuf membres de la commission chargés « des détails relatifs à la construction de la frégate offerte à la patrie par la Société et la Commune de Nantes. » Le Conseil approuve le règlement dans son entier et permet à la commission de s'assembler où bon lui semblera.

Nantes commençait à respirer un peu. L'immonde scélérat qui eut nom Carrier, était allé à Paris rendre compte de ses crimes inouïs. Le règne de la Terreur, passé dans la cité si cruellement éprouvée, allait aussi avoir un terme pour la France, par la chute de Robespierre, arrivée le 26 juillet, — 9 thermidor an II.

Le 23 mars 1796 (3 germinal an IV), deux ans à peine après la première motion, une foule immense, composée de toutes les classes, s'était donné rendez-vous au bas de la Fosse, devant le grand magasin des Salorges. Là, sur l'emplacement même occupé par la gare actuelle des marchandises, se voyait la coque élégante et fine d'un magnifique bâtiment, pavoisé aux couleurs nationales.

C'était la frégate *la Loire* ¹.

Rien n'avait été négligé pour la rendre digne de la ville qui l'offrait, de la France, à laquelle elle était destinée.

La mise à l'eau d'un navire a quelque chose d'imposant. Malgré la fréquente répétition de ce fait commun dans nos ports, elle présente toujours une certaine solennité qui rencontre peu d'indifférents. Mais, pour la frégate qui allait prendre possession de son élément, elle empruntait un intérêt tout particulier à la circonstance ; car elle représentait un témoignage de sympathie, une offrande nationale, un don de la ville et des habitants à la République. Chacun y avait contribué, et désirait assister à la fête énouvante qui forme, en quelque sorte, l'acte de naissance du navire.

Les divers corps administratifs, civils et militaires, assistaient à la cérémonie. Le citoyen Francheteau, président de l'Administration départementale, Beaufranchet, président de l'Administration municipale, et les administrateurs Haudaudine, le Régulus nantais, Douillard, Lecadre père, Fourny, Couprie aîné, Ogier, etc., s'entretenaient des derniers événements de la guerre de la Vendée ; car, ce même jour, à six heures du soir, le général de Charette était pris par le général Travot, au milieu d'un hallier du taillis de la Chabossière, paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon. Maussion et Gandon, présidents des deux sections du Tribunal civil de Nantes, discutaient avec Lincoln,

¹ Par délibération du 7 nivôse an III (27 décembre 1794), le comité de Salut Public approuve que la frégate offerte par la commune de Nantes, et acceptée par le gouvernement, soit nommée *La Loire*. *Adm. de la Mer.*, corresp. minist., vol. 16.

président du tribunal de commerce, et les juges Petit-Desrochettes, Vilmain, Rozier et Lormier. Au centre d'un nombreux et brillant état-major, le général Duthil, chargé des mouvements des armées de l'Ouest, Even, commissaire de la Marine, Louis Dufeu, chef de division de la garde nationale, échangeaient des observations sur la bonne tenue des canonniers du château, qui, deux jours avant, sans vivres depuis sept jours, sans solde depuis quatre mois, avaient refusé le service, et que Duthil avait ramenés à la soumission par de bonnes paroles et la solde de cet arriéré. La musique de la légion nantaise faisait retentir au loin les notes éclatantes de ses joyeuses fanfares, et une franche gaieté semblait régner au milieu de tous les groupes, qui voyaient dans le nouveau bâtiment un sérieux adversaire des Anglais.

Enfin, au bruit des salves d'applaudissements, couvertes par les cris mille fois répétés de : Vive la République ! le signal est donné : la Loire glisse majestueusement sur son ber ¹. La poupe ornementée s'incline dans le lit du fleuve, dont elle refoule les eaux, puis se relève, ondulant encore, comme pour saluer la rive qu'elle abandonne, semblable à la sylphide légère et hardie, qui prend possession de la scène en présence d'un parterre sympathique et charmé.

Comme témoignage de satisfaction, la municipalité fit remettre aux ouvriers une gratification de six livres, « valeur métallique, » dit l'ordonnance de paiement, afin de bien mettre en évidence la supériorité du numéraire sur les assignats discrédités.

Le 23 germinal an IV (12 avril 1796), le ministre de la marine, Truguet, écrivait au commissaire des classes de Nantes : « Vous m'annoncez la capture du chef des rebelles, Charette, et j'apprends avec plaisir la mise à l'eau de la frégate la Loire, qui a été faite avec tout le succès possible ². »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(La suite à la prochaine livraison.)

¹ Ber, nom donné à une espèce de lit, composé de fortes pièces de bois, et construit autour du navire qu'on doit lancer. Lors de l'établissement de la gare des marchandises, le ber qui avait servi à la Loire était encore en place, nous a dit M. Desagenaux, fils du commandant de la frégate.

² *Adm. de la Mar.*, corresp. minist., vol. 20.

ARMAND DE RICHELIEU

ÉVÊQUE DE LUÇON *

II

En ce temps, les protestants de Luçon avaient un pasteur du nom de Bonaud. Ce pasteur écrivit, en son nom et au nom des anciens et du diacre de sa prétendue Eglise, une lettre rédigée en consistoire et adressée à MM. de Villarnault et de Mirande, délégués des Eglises réformées de France à Paris. Cette lettre est datée du 5 avril 1609 : Richelieu n'était que depuis trois mois et demi assis sur le siège épiscopal de Luçon. Les protestants, comme la plupart de ceux qui soutiennent une mauvaise cause, cherchaient à gagner par leur activité un succès que leur refusait la fausseté de leur doctrine.

Ils nous apprennent que, pendant quelque temps, ils avaient eu leur prêche vis-à-vis de la grande porte de la cathédrale, à une distance de quinze pas seulement; qu'au moment où ils écrivent, leurs assemblées se tiennent à quarante pas de la même église; ils prétendent que le temple qu'ils construisent, temple que l'évêque trouve encore trop près du lieu saint, est à quatre ou cinq cents pas de la cathédrale et disent que, le prélat étant logé en loyer, il pourrait se faire, s'ils transportaient leur temple ailleurs, qu'il allât poser encore son habitation près d'eux pour les forcer à se

* Voir le n° d'avril 1877, pp. 249-257.

retirer. Ils disculpent quelques-uns des leurs, que l'évêque accusait de n'avoir pas salué la procession, et lui reprochent d'avoir baptisé de nouveau, c'est-à-dire sous condition, plusieurs personnes qui s'étaient faites catholiques après avoir reçu le baptême dans l'Eglise réformée, et d'avoir expressément défendu à son sénéchal de prendre ses officiers ailleurs que parmi les catholiques. Quels crimes ! Ces plaintes des protestants du XVII^e siècle ont beaucoup de rapport avec celles des prétendus libéraux du XIX^e. On ne sait ce qu'elles produisirent. On y découvre, du moins, le désir de vexer les catholiques.

D'après l'usage établi dans le diocèse, les curés percevaient un droit de boisselage. Les protestants prétendirent que le boisselage et les dîmes personnelles n'étaient dus que par les catholiques et non par eux, qui s'étaient séparés. Le conseil d'Etat rendit, le 16 avril 1609, un arrêt qui les obligea, conformément à l'article 25 de l'édit de Nantes, à payer *les dîmes et autres droits aux curés et autres ecclésiastiques, selon l'usage et coutume des lieux*. Henri IV apposa sa signature à cet arrêt.

De leur côté, les catholiques demandaient que ceux qui avaient pillé, ruiné, détruit les églises et les édifices religieux, fussent obligés de réparer ces dommages, et qu'en conséquence, on confisquât, au profit de l'Eglise, tout ou partie de leurs biens. Richelieu et son clergé écrivirent dans ce sens au roi. Leurs prétentions parurent exagérées, sans doute parce qu'il était difficile de les satisfaire, et les catholiques furent obligés de relever à leurs frais des murs que le protestantisme avait abattus. L'état de détresse où les avait jetés la guerre, ne leur permit pas de rendre aux monuments leur splendeur primitive. Naguère encore, plusieurs églises nous disaient, par leurs voûtes tombées, leurs colonnes brisées, leurs statues mutilées, quels avaient été les excès des ennemis de la foi. Il était donné au XIX^e siècle de délivrer le sol du Bas-Poitou de ces souvenirs honteux des égarements de nos pères et d'élever à la gloire de Dieu ces temples catholiques où les enfants des persécuteurs et ceux des persécutés, unis dans les liens d'une même religion, s'assemblent et se donnent le baiser de paix. Les ruines matérielles et les ruines

spirituelles des âges passés disparaissent : Dieu veuille que des ruines nouvelles ne viennent pas les remplacer !

Dans son arrangement avec le chapitre, Richelieu, en cas d'insuffisance du côté de la fabrique, s'était chargé de payer un tiers des grosses réparations à faire à la cathédrale, le chapitre restant chargé des deux autres tiers. Il refit les voûtes et remit l'église dans un état décent. Plus tard, il restaura, en tout ou en grande partie, à ses frais, le palais épiscopal. Il continua son œuvre, alors même qu'il n'était plus évêque de Luçon. Sur la façade principale de l'édifice, brillent encore aujourd'hui ses armes.

Il entreprit d'autres constructions non moins utiles au diocèse. Le concile de Trente avait ordonné l'établissement des séminaires. Richelieu s'occupa avec activité de cette œuvre. Il commença par s'entendre avec ceux de ses prêtres dont le concours devait lui être le plus profitable. Sur son désir, les syndics du diocèse l'autorisèrent, le 21 avril 1610, à mettre un impôt de 3,000 livres sur la totalité des bénéfices de plus de 800 livres de revenu. Des lettres patentes du roi, du 27 août 1611, homologuèrent ces dispositions : ces lettres passèrent au Parlement, le 7 septembre 1612.

De nouvelles lettres patentes, du 12 août 1613, taxèrent tous les bénéficiers non curés. L'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm et le prieur de Saint-Georges-de-Montaigu résistèrent, mais furent obligés de céder.

Mais qu'était cette somme pour un projet aussi considérable ?

Parlant de cette œuvre de Richelieu, M^{sr} de Beauregard dit :

« Il établit un séminaire à Luçon, et acheta de ses deniers une maison pour y rassembler ceux qui se destinaient à l'Église. Cette maison, étant trop petite, fut abandonnée et M. de Colbert porta le séminaire où nous le voyons aujourd'hui ¹. L'ancien séminaire était situé dans la rue qui va de la petite place près l'église à la paroisse, non loin de la maison du bénéfice de Sainte-Flaive. Cette maison, connue autrefois sous le nom de la *Souche*, fut achetée le 12 mars

¹ Nicolas Colbert, frère du ministre et troisième successeur de Richelieu, fut évêque de Luçon de 1661 à 1671. Il fut transféré à Auxerre.

1612. » La rue dont parle M^{sr} de Beauregard est la rue de la Roche-sur-Yon ¹.

www.libtool.com.cn

Les bâtiments du séminaire furent entièrement construits en 1616. Richelieu s'occupa de l'organisation de l'établissement. Les parties intéressées reconnurent qu'il appartenait à l'évêque de faire le règlement, de le publier, de le modifier et, au besoin, de le changer entièrement. La nomination et la révocation des professeurs lui étaient naturellement réservées. Le premier supérieur fut Antoine Frossart, docteur en théologie, chanoine et curé de Luçon ; mais, dès la même année 1616, les oratoriens remplacèrent les prêtres du diocèse ². Plus tard, les jésuites remplacèrent les oratoriens ; plus tard encore, les lazaristes remplacèrent les jésuites. Depuis le rétablissement du siège de Luçon sous M^{sr} Soyer, les prêtres du diocèse ont repris la direction du grand séminaire et se sont toujours montrés à la hauteur de leur importante mission. C'est à eux que l'on doit ces générations de pasteurs zélés, aussi distingués par leur modestie que par leur science, qui ont conservé l'esprit de foi et de piété chez le peuple vendéen.

Pendant que ces choses se passaient dans le diocèse de Luçon, Henri IV était tombé, le 4 mars 1610, sous le fer d'un assassin, et Louis XIII, son fils, âgé seulement de neuf ans, lui avait succédé. Marie de Médicis, mère du jeune prince, avait reçu le titre de régente.

La mort du roi le plus populaire qu'ait eu la France, avait produit la plus douloureuse émotion. Saint François de Sales avait accordé des regrets et des éloges à un prince qui, à des défauts

¹ On voit encore, à quelques pas de la rue de la Roche-sur-Yon, une maison dont les bâtiments ou dépendances, disent les anciens, allaient autrefois jusqu'à cette rue. Cette maison atteste par sa solidité et son importance qu'elle fut bâtie pour un emploi au-dessus de l'ordinaire. Ses murs, du côté de la rue, sont construits en pierres de taille ; son architecture est du XVII^e siècle. Elle a reçu le millésime 1612 sur son portail. Le chiffre est surmonté d'une sorte de dais non terminé, dans l'intérieur duquel s'étale une coquille. Sous le chiffre est un écusson sans armoiries. Le même chiffre 1612 se voit aussi sous la clef de voûte d'un porche dans l'intérieur de la cour. Nous ne doutons pas que ce ne soit là une portion du séminaire fondé par Richelieu. Cette maison est habitée par M. l'abbé Bourbon, chanoine.

² L'Oratoire n'était ouvert en France que depuis le 10 novembre 1611.

regrettables, joignait les plus admirables qualités. Richelieu parut plus sévère. Dans ses *Mémoires*, il ne trouve pas d'autre moyen d'expliquer la mort violente de Henri IV qu'en faisant intervenir « le courroux du Tout-Puissant. »

Laissons parler l'évêque de Luçon :

« Le christianisme, dit-il, nous apprend à mépriser les superstitions qui étaient en grande religion parmi les païens ; je ne rapporte pas ces circonstances pour croire qu'il y faille avoir égard en d'autres occasions ; mais l'événement ayant justifié la vérité de ces présages, prédictions et vues extraordinaires, il faut confesser qu'en ce que dessus il y a beaucoup de choses étranges dont nous voyons les effets et en ignorons la cause. Vrai est que, si la fin nous en est inconnue, nous savons bien que Dieu, qui tient en main le cœur des rois, n'en laisse jamais la mort impunie. *Qui fait ses volontés à part à sa gloire ; mais qui abuse de sa permission n'échappe jamais sa justice*, comme il appert en la personne de ce malheureux (Ravaillac), qui meurt par un genre de supplice le plus rigoureux que le parlement ait pu inventer, mais trop doux pour la grandeur du délit qu'il a commis.

» Tant de pronostics divers de la mort de ce prince, que j'assure être véritables pour avoir eu le soin de les éclaircir et justifier moi-même, et la misérable et funeste fin qui a terminé le cours d'une si glorieuse vie, doivent bien donner à penser à tout le monde.

» Il est certain que l'histoire nous fait voir que la naissance et la mort des grands personnages est souvent marquée par des signes extraordinaires, par lesquels il semble que Dieu veuille, ou donner des avant-coureurs au monde de la grâce qu'il leur veut faire par la naissance de ceux qui les doivent aider extraordinairement, ou avertir les hommes qui doivent bientôt finir leur course d'avoir recours à sa miséricorde lorsqu'ils en ont plus de besoin.

» Je m'étendrais au long sur ce sujet, digne d'un livre entier, si les lois de l'histoire ne me défendaient d'y faire le théologien autrement qu'en passant. Il est raisonnable de se resserrer dans la multitude des considérations que ce sujet fournit, mais non pas de

passer sans considérer et dire que ceux qui reçoivent les plus grandes grâces de Dieu, en reçoivent souvent les plus grands châtiements, quand ils en abusent.

» Beaucoup croient que le peu de soin que ce prince a eu d'accomplir la pénitence qui lui fut donnée lorsqu'il reçut l'absolution de l'hérésie, n'est pas la moindre cause de son malheur.

» Aucuns estiment que la coutume qu'il avait de favoriser sous main les duels, contre lesquels il faisait des lois et des ordonnances, en est une plus légitime cause.

» D'autres ont pensé que, bien qu'il pût faire une juste guerre pour l'intérêt de ses alliés, qu'encore que ravoïr le sien soit un sujet légitime à un prince de prendre les armes, les prendre sous ce prétexte, sans autre fin que d'assouvir ses sensualités au scandale de tout le monde, ne fut pas un faible sujet d'exciter le courroux du Tout-Puissant.

» Quelques autres ont eu opinion que n'avoir pas ruiné l'hérésie en ses États a été la cause de sa ruine.

» Pour moi, je dirais volontiers que ne se contenter pas de faire un mal s'il n'est aggravé par des circonstances pires que le mal même, ne se plaire pas aux..... adultères s'ils ne sont accompagnés de sacrilèges, faire et rompre des mariages pour, à l'ombre des plus saints mystères, satisfaire à ses appétits déréglés, et, par ce moyen, introduire une coutume de violer les sacrements, et mépriser ce qui est de plus saint en notre religion, est un crime qui, à mon avis, attire autant la main vengeresse du grand Dieu, que les fautes passagères de légèreté sont dignes de miséricorde. »

Ce qu'on vient de lire, nous révèle la pensée intime de Richelieu sur une question qu'oublie trop souvent les rois et les hommes politiques ; ce qui suit, nous peint les angoisses qui se produisirent à la cour après la mort d'Henri IV. L'illustre narrateur ne les étudiait pas sans dessein.

« A cette triste nouvelle, dit-il, les plus assurés sont surpris d'une telle frayeur que chacun ferme ses portes dans Paris, l'étonnement ferme aussi d'abord la bouche à tout le monde, l'air retentit ensuite de gémissements et de plaintes, les plus endurcis

fondent en larmes, et, quelque témoignage qu'on rende de deuil et de douleur, les ressentiments intérieurs sont plus violents qu'ils ne paraissent au dehors.

» Les cris publics et la tristesse du visage des ministres qui se présentent au Louvre, apprennent cette déplorable nouvelle à la reine ; elle est blessée à mort du coup qui tue celui avec qui elle n'est qu'une même chose, son cœur est percé de douleur ; elle fond en larmes, mais de sang, larmes plus capables de la suffoquer que de noyer ses ressentiments, si excessifs que rien ne la soulage et ne la peut consoler.

» En cette extrémité, les ministres lui représentent que, les rois ne mourant pas, ce serait une action digne de son courage de donner autant de trêve à sa douleur que le requérait le bien du roi son fils, qui ne pouvait subsister que par son soin. Ils ajoutent que les plaintes sont non-seulement inutiles, mais préjudiciables aux maux qui ont besoin de prompts remèdes.

» Elle cède à ces considérations, et, bien qu'elle fût hors d'elle-même, elle s'y retrouve, et pour mettre ordre aux intérêts du roi son fils, et pour faire une exacte perquisition des auteurs d'un si abominable crime que celui qui venait d'être commis.

» Chacun court au Louvre, en cette occasion, pour l'assurer de sa fidélité et de son service ; le duc de Sully, qui devait plus à la mémoire du feu roi, y rend le moins, et manque à son devoir en ce rencontre.

» Son esprit fut saisi d'une telle appréhension à la première nouvelle de la mort de son maître, qu'au lieu d'aller trouver la reine à l'heure même, il s'enferma dans son arsenal, et se contenta d'y envoyer sa femme pour reconnaître comme il serait reçu, et la supplier d'excuser un serviteur qui n'avait pu souffrir la perte de son maître sans être outré de douleur et perdre quasi la raison.

» La connaissance du grand nombre de gens qu'il avait mécontentés, le peu d'assurance qu'il avait des ministres dont le feu roi s'était servi dans ses conseils avec lui, et la défiance ouverte en laquelle il était de Conchine, qu'il estimait avoir grand pouvoir

auprès de la reine, et qu'il croyait avoir maltraité pendant sa puissance, lui firent faire cette faute.

» Pendant ces incertitudes du duc de Sully, le chancelier ¹, le sieur de Villeroy et le président Jeannin travaillaient au Louvre à penser ce qui était le plus nécessaire en un tel accident.

» Aussitôt qu'ils eurent un peu affermi l'esprit de la reine, ils se retirèrent dans le cabinet aux livres, où les secrétaires d'État et le sieur de Bullion, qui dès lors était employé par le roi en diverses occasions, se trouvèrent aussi.

» On proposa tout ce qui se pouvait faire pour assurer l'État en un tel changement, et si opiné qu'il surprenait tout le monde.

» Tous demeurèrent d'accord que la régence de la reine était le moyen le plus assuré d'empêcher la perte du roi et du royaume, et que, pour l'établir, il n'était question que de mettre en effet, après la mort de ce grand roi, ce qu'il voulait pratiquer durant sa vie.

» Pendant l'agitation et les difficultés qui se trouvaient aux premiers moments d'un si grand changement, comme ceux qui se noient, se prennent, durant le trouble où ils sont, à tout ce qu'ils estiment les pouvoir sauver, la reine envoya sous main, par l'avis qui lui en fut donné, avertir le premier président de Harlay, homme de tête et de courage, et qui lui était affectionné, d'assembler promptement la cour, pour faire ce qu'ils pourraient en cette occasion pour assurer la régence.

» Ce personnage, travaillé de ses gouttes, n'eut pas plutôt cet avis qu'il sortit du lit, et se fit porter aux Augustins, où lors on tenait le parlement, parce que l'on préparait la grande salle du palais pour y faire le festin de l'entrée de la reine. Les chambres ne furent pas plutôt assemblées que le duc d'Epemnon s'y présente, et leur témoigne comme le roi avait toujours eu l'intention de faire la reine régente.

» Les plus sages représentaient les maux qui pouvaient arriver si l'on apercevait un seul moment d'interruption en l'autorité

¹ Le chancelier de Sillery.

royale, et si l'on pouvait croire que Dieu, nous privant du feu roi, nous eût privés de la règle et discipline nécessaire à la subsistance de l'État. www.libtool.com.cn

» Ils conclurent tous qu'il valait mieux faire trop que trop peu en cette occasion, où il était dangereux d'avoir les bras croisés, et qu'ils ne sauraient être blâmés de déclarer la volonté du roi, puisqu'elle était connue de tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

» Sur ce fondement et autres semblables, ils passèrent en cette rencontre très-utilement les bornes de leur pouvoir ; ce qu'ils firent plutôt pour donner l'exemple ¹ de reconnaître la reine régente, que pour autorité qu'ils eussent d'y obliger le royaume, en vertu de leur arrêt qu'ils prononcèrent dès le soir même.

» Le lendemain, 15 de mai, la reine vint en cet auguste sénat, où elle conduisit le roi son fils, qui, séant en son lit de justice, par l'avis de tous les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, suivant les intentions du feu roi son père, dont il fut assuré par ses ministres, commit et l'éducation de sa personne et l'administration de son État à la reine sa mère, et approuva l'arrêt que le parlement avait donné sur ce sujet le jour auparavant.

» En cette occasion, la reine parla plus par ses larmes que par ses paroles ; ses soupirs et ses sanglots témoignèrent son deuil, et peu de mots entrecoupés une extrême passion de mère envers son fils et son État. Elle alla du palais droit à l'église cathédrale, pour consigner le dépôt qu'elle avait reçu, entre les mains de Dieu et de la Vierge, et réclamer leur protection. »

Tel est le récit et tels étaient les sentiments de l'évêque de Luçon.

La régence resta aux mains de Marie de Médicis, et l'omnipotence de Concini commença.

Les calvinistes avaient des raisons particulières pour regretter la mort de Henri IV. Pendant que les grands quittaient la cour et que les mécontents agitaient Paris et la province, les calvinistes se

¹ *Bono magis exemplo, quam concessio jure.* Tacit. l. 1. Ann.

réunirent pour travailler aux intérêts de leur secte. Ils choisirent pour chef Henri de Rohan, gendre de Sully et frère du fameux Soubise. Les Rohan, et notamment Henri, avaient été en grande faveur sous le dernier règne : un d'entre eux, le duc de Montbazan, accompagnait Henri IV lorsqu'il fut assassiné.

Les Rohan descendaient des comtes de Vannes, les plus distingués des anciens souverains de Bretagne, au dire de Moréri. C'étaient des chefs de tribu auxquels d'anciens historiens donnaient le titre de rois. Conformément à cet usage, le Porhoët et le Rohan sont, dans certains actes, qualifiés de royaumes. Un acte de 1092 porte que les comtes de Rohan avaient leurs barons, tout aussi bien que les comtes de Champagne et de Flandre. Les premières maisons de l'Europe ne dédaignaient pas leur alliance. Ils furent parents des ducs de Bretagne, des comtes de Foix, des rois de Navarre, des rois d'Aragon, des rois de France.

Le bourg de Rohan, d'où ils tirent leur nom, est en Bretagne, et fait aujourd'hui partie du département du Morbihan ; ils possédèrent un château du même nom en Poitou, dans la contrée qui forme maintenant le département des Deux-Sèvres. Catherine, fille unique de Jean Larchevêque de Parthenay, épousa René, vicomte de Rohan, et lui apporta en dot la terre de Soubise. Elle devint mère de Henri de Rohan et du Soubise dont il vient d'être question. Après différents combats contre les catholiques, son mari était mort à la Rochelle, en 1586, âgé de trente-six ans. Elle mourut au Parc, dans le diocèse de Luçon, le 26 octobre 1631, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. C'était une femme distinguée par son érudition et son esprit. Elle composa plusieurs pièces de théâtre, entre autres une tragédie d'*Holopherne*, qui fut représentée à la Rochelle, en 1574. Elle fit des élégies ; elle traduisit les *Préceptes* d'Isocrate et s'occupa d'autres travaux littéraires.

Henri IV avait érigé, en 1603, les terres de Henri de Rohan en duché-pairie, et l'avait nommé, en 1605, colonel-général des Suisses et des Grisons. Le duc de Rohan était un homme puissant, les protestants le crurent l'homme le plus capable de diriger leurs affaires.

Leur assemblée générale se réunit à Saumur. Duplessis-Mornay, la Trémoille, Bouillon, Sully, les Rohan, la Force, Châtillon et la plupart des autres chefs s'empressèrent d'agiter les passions, toujours allumées, des vieux hérétiques. La cour s'effraya. Condé se rendit dans son gouvernement de Guyenne ; les inquiétudes augmentèrent. On chargea le duc d'Epemon, qui avait le gouvernement de la Saintonge, d'épier ses démarches ; mais lui-même était mécontent.

L'objet de l'assemblée était de nommer des députés qui, selon les édits, avaient titre officiel pour défendre, près du gouvernement, les intérêts de leurs coréligionnaires. Au lieu de s'occuper de cette élection, on rédigea des cahiers de plaintes et cinq de l'assemblée les portèrent à la cour. On leur promit, au nom du roi, leurs places de sûreté pour cinq ans encore. Ils s'étonnèrent de ce qu'on parût leur faire une grâce de ce qu'ils regardaient comme un droit. Ils murmurèrent et ne partirent que sur l'ordre qui leur en fut donné. L'assemblée resta en permanence : Sully et les Rohan s'y conduisirent en séditieux. Le duc de Bouillon, suivant une marche opposée, se rapprocha de la cour. La faction se dispersa ; mais le germe des discordes civiles n'était pas détruit.

Au milieu de cette agitation générale, que devenait l'évêque de Luçon ?

Dès qu'il eut appris la mort du roi, il se rendit à Paris, non, paraît-il, sans quelques vues ambitieuses. Ce fut ce voyage de 1610 dont nous avons déjà parlé. Il se borna cependant à donner des sermons. Son talent et sa réputation attirèrent autour de sa chaire un nombreux auditoire, dans lequel on remarquait les personnages les plus considérables de la cour. La reine même parla avec beaucoup d'éloges du jeune orateur ; cependant elle ne fit rien pour lui. Il rentra dans son diocèse, ne se doutant pas peut-être qu'il avait jeté les fondements de sa fortune.

L'année suivante, Richelieu reparut à Paris pour appuyer le célèbre Père Joseph dans ses projets de réforme de monastères et notamment dans l'affaire de la nomination de l'abbesse de Fonte-

vrault ¹. L'évêque de Luçon et le capucin se présentèrent à la cour. Le second dit du premier tout le bien possible, dans une entrevue particulière qu'il eut avec la reine, le représentant, assure-t-on, comme pouvant, par la supériorité de son génie, rendre à l'État les plus grands services. La reine, bien qu'elle appréciait parfaitement l'évêque de Luçon, le laissa partir pour son diocèse sans rien faire, croit-on, pour le retenir à Paris. Nous ne voyons pas que le zélé pasteur ait ensuite quitté son troupeau avant 1614, si ce n'est pour prendre quelques moments de repos à son prieuré de Coussay, près de Mirebeau, en Haut-Poitou.

Il employa ce temps à la construction du séminaire, à la restauration des édifices religieux de sa ville épiscopale et de son diocèse, à l'instruction de son clergé et de son peuple. Il fortifiait ses prêtres par sa présence et par ses conseils ; il encourageait les catholiques dans leur résistance aux entreprises de l'hérésie ; en toute occasion, il donnait le bon exemple. Qu'il désirât autre chose que ce qu'il faisait, c'est possible ; mais bien faire ce que l'on fait, en désirant autre chose, c'est avoir quelque mérite.

La paix de Sainte-Menehould n'avait contenté ni les catholiques ni les protestants. La reine convoqua les États généraux en 1614. Le roi, déclaré majeur, en fit l'ouverture. L'évêque de Luçon fut chargé de porter la parole au nom du clergé. Son discours, sans atteindre, pour la doctrine, à la hauteur de celui du cardinal du Perron, est cependant un des plus remarquables de cette époque, au point de vue religieux et politique, comme au point de vue littéraire. Il serait trop long de le citer ici ou d'en faire seulement l'analyse. Remarquons seulement qu'un des points sur lesquels Richelieu insista comme étant une des causes des malheurs de la monarchie et du pays, fut l'éloignement des affaires publiques dans lequel on tenait systématiquement le clergé. Après avoir rappelé que, chez les païens, les prêtres de fausses divinités jouissaient dans

¹ Éléonore de Bourbon, fille de Charles de Vendôme et tante de Henri IV, abbesse de Fontevault, venait de mourir.

les États d'une influence qu'on accorda plus tard aux prêtres du vrai Dieu, et qu'on leur refusait désormais, il ajoute :

« Tant s'en faut qu'on recherche les conseils des ecclésiastiques en ce qui concerne l'Etat, qu'au contraire, il semble que l'honneur qu'ils ont de servir Dieu les rende incapables de servir leur roi, qui en est la vive image.

» S'il leur est libre d'entrer au Conseil, c'est seulement pour la forme ; ce qui paraît assez, puisqu'ils y sont reçus avec un tel mépris, qu'il suffit d'être laïque pour avoir lieu de préséance sur eux là où anciennement leur ordre, qui les rend préférables à tous les autres, les y rendait aussi préférés. »

Il prie le roi de considérer quelle raison il peut y avoir d'éloigner les ecclésiastiques de l'honneur de ses conseils et de la connaissance de ses affaires, puisque leur profession sert beaucoup à les rendre propres à y être employés, en tant qu'elle les oblige particulièrement à acquérir de la capacité, à être pleins de probité, à se gouverner avec prudence, qui sont les seules conditions nécessaires pour dignement servir un Etat, et qu'ils sont en effet, ainsi qu'ils doivent être par raison, plus dépouillés que tous les autres d'intérêts particuliers.....

L'évêque de Luçon disait juste et ses paroles sont encore aujourd'hui pleines d'actualité. Les choses ne vont pas mieux dans un Etat qui, s'étant fait athée, combat à outrance toute influence du clergé, que dans celui qui, reconnaissant Dieu, veut que ses ministres aient dans les affaires publiques, non toute l'autorité, mais celle qui leur revient.

Richelieu, puisant dans ses réminiscences d'évêque, blâme le gouvernement de sa faiblesse vis-à-vis de l'hérésie. Les prêtres donnent volontairement au roi la dîme de leurs biens ; « on ne laisse pas, dit-il, de les dépouiller de tout le reste, pour en favoriser des personnes du tout incapables de le posséder, ou pour s'être dédiés au monde et non à Dieu, ou pour être dépourvus de la foi et ennemis de l'Eglise, des biens temporels de laquelle on ne peut jouir que sacrilègement, si on ne participe aux spirituels.

» Encore qu'ils (les prêtres) soient exempts de tous impôts, il y

en a peu à quoi on ne les veuille assujettir. On les prive de leur juridiction, on souffre que les ennemis de la foi polluent tous les jours impunément les lieux les plus sacrés par leurs profanes sépultures. De plus que, contre les édits et la raison, ils retiennent par force et violence leurs églises, empêchant d'y publier la parole de Dieu pour y annoncer celle des hommes. »

Sur chacun de ces points, l'évêque de Luçon aurait pu citer des faits dont il avait été témoin dans son propre diocèse, où le clergé était pressuré, où l'abus de la commande, aidant à l'hérésie, avait livré les monastères à des mains indignes, et où les calvinistes s'emparaient au besoin des églises pour y étaler leurs scandales, sous prétexte de cérémonies religieuses.

L'année précédente (23 mai 1613), Mathurin Bureau, écuyer, seigneur de la Buffetière, étant mort sans renoncer à l'hérésie, le clergé de Boufféré, sa paroisse, avait fait fermer l'église dans la crainte que l'on ne tentât de l'y enterrer. Ce que voyant, les amis du défunt avaient enfoncé les portes et procédé à leur cérémonie impie. Des informations avaient été faites ; mais les scandales ne s'en renouvellent pas moins, tant était grande l'audace de la secte. La plus grande partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie prenait séditionnellement part à ces actes criminels. On comprendra, d'après cela, la douleur de l'évêque.

Les Etats généraux ne contentèrent personne, et cette impuissance accidentelle ne contribua pas peu à l'établissement funeste du pouvoir absolu. Les protestants levèrent l'étendard de la révolte : une armée fut nécessaire pour protéger la marche du roi, lorsqu'il traversa la France pour aller au-devant de sa jeune épouse, l'infante Anne d'Autriche, à Bordeaux. Ce fut dans cette ville qu'il déclara le duc de Rohan ennemi de l'Etat et qu'il signifia aux protestants de poser les armes dans le délai d'un mois sous peine d'être poursuivis comme rebelles. Enfin, après différents pourparlers à Saint-Maixent, où le père Joseph vit les princes ; à Poitiers, où le roi séjourna pendant quelques jours, et à Fontenay-le-Comte, où, par ordre du roi, le maréchal de Brissac, Villeroy, le duc de Nevers et le baron de Thiangés, vinrent s'aboucher avec Condé, la paix fut

signée à Loudun. Elle était encore plus favorable aux mécontents que celle de Sainte-Menehould. Richelieu ne prit aucune part à ces négociations et en blâma le résultat : « Les princes, dit-il, reçurent de grands dons et récompenses du roi, au lieu de la punition qu'ils avoient méritée. Aussi ne livrèrent-ils pas à Sa Majesté la foi qu'ils lui vendoient si chèrement, ou, s'ils la lui livrèrent, ce ne fut pas pour longtemps. »

Les Etats généraux terminés, Richelieu n'était pas rentré à Luçon. Resté à la cour, il se conciliait la confiance de la reine-mère et celle de Concini lui-même. Il devint bientôt conseiller d'Etat. Après la paix de Loudun, comme le prince de Condé, qui avait cependant reçu un million et demi, n'était pas encore satisfait et boudait dans le Berry au lieu d'être à la cour, où il s'était engagé à résider, le roi lui envoya différents diplomates qui ne purent faire fléchir son indomptable opiniâtreté. Ce que voyant, la reine-mère lui députa l'évêque de Luçon, qui fut assez habile pour décider enfin le retour du prince. Celui-ci se mit à conspirer de nouveau, et ce fut sur les conseils du même évêque de Luçon que, le 1^{er} septembre 1616, Concini le fit arrêter. L'année suivante, Concini était lui-même assassiné par Vitry et remplacé au ministère par Albert de Luynes, favori du roi.

Richelieu était secrétaire d'Etat depuis le 30 novembre 1616. Il avait résisté aux instances de Concini, qui voulait qu'il se démit de son évêché de Luçon. Il quitta le ministère après l'élévation d'Albert de Luynes et se retira à Blois avec la reine-mère, qui le fit chef de son conseil et surintendant de sa maison. Malgré son entière soumission au roi et le soin qu'il avait pris de ne pas blesser le favori, « un mois s'était à peine écoulé qu'il reçut ordre de se retirer à son prieuré de Coussay, et, peu de temps après, d'aller résider à Luçon » ¹.

L'ABBÉ DU TRESSAY.

(La fin à la prochaine livraison.)

¹ Petitot. Notice sur Richelieu.

LE SOUS-PRÉFET

COMÉDIE EN TROIS ACTES *

ACTE II.

La scène se passe dans le cabinet du sous-préfet.

SCÈNE I.

LE SOUS-PRÉFET (*seul*). — Voyons ce que dit fraternellement la *Fraternité* de mon équipée d'avant-hier. (*Il déploie un journal et lit*). « La Providence de l'administration a disposé tout exprès une petite catastrophe pour fêter la bienvenue de notre nouveau sous-préfet. » — Pas mal débuté. — « Une inondation a causé quelques dégâts dans le village de Reuilly, qui est encaissé au confluent de deux rivières et qui est régulièrement visité par ce genre d'accident. » — Quelques dégâts. Jules Martin aime l'euphémisme, le village est presque entièrement détruit. — « Il faut toute l'incurie de la municipalité », — bon, c'est la faute de la municipalité, — « pour avoir laissé rebâtir des maisons dans une situation aussi exposée, mais le curé et son digne vicaire, le maire, trouvent leur compte à entretenir la population dans la crainte salutaire des châtimens du ciel. » — Assez bien trouvé. — « La Providence a conduit sur les lieux, quand il n'y avait plus rien à faire, notre nouveau sous-préfet M. Le Borgne, flanqué du maire. » — J'aurai de la peine à faire accepter dans ce monde-là mon second nom. Bah ! en promettant un peu d'indulgence sur le reste ! Continuons. « Ils ont eu la

* Voir la livraison d'avril 1877, pp. 287-297.

gloire de voir de leurs yeux le torrent emporter quelques meubles et quelques bestiaux. Demain le journal de la sous-préfecture, imprimé en lettres d'or, exaltera leur héroïsme. M. de Noirville a eu celui de recueillir dans son château féodal plusieurs vassaux, avant de les évacuer sur l'hôpital. Le curé prépare son prône pour dimanche sur le mode des lamentations de Jérémie. Il aura soin de faire remarquer aux bonnes âmes que la Providence a miraculeusement épargné l'église, le presbytère et l'école des sœurs, lesquels sont, à la vérité, bâtis à l'abri des plus hautes eaux, tandis qu'elle a renversé ces deux sentines d'impiété, le cabaret et l'école primaire, qui étaient juste au fond de l'entonnoir. Nous espérons qu'on plantera une croix de plus pour perpétuer le souvenir de ce miracle. En attendant, M^{me} de Noirville et sa fille invoquent dévotement, dans l'oratoire du château, — Notre-Dame des Élections. • (Il dépose le journal et se lève.) Le trait final est réussi. J'en ferais volontiers mon compliment à Jules Martin, — entre gens de lettres. — Pas d'injures, pas de violences, une pointe voltairienne assez agréable. Et voilà comme on écrit l'histoire, à quelques lieues, à vingt-quatre heures de l'événement. La vérité est que ç'a été un affreux désastre local, qu'il y a eu des victimes, qu'il y en aurait eu beaucoup d'autres, sans le dévouement du maire et du curé qui ont exposé bravement leur vie. J'y étais, j'ai payé de ma personne moi-même. Les trois quarts du département en croiront Jules Martin, qui n'y était pas, et bientôt les trois quarts de la France ; car son article aura certainement l'honneur d'être reproduit dans *le Siècle* et dans *le Rappel*. Cela s'appelle exercer le sacerdoce de la presse. Quel coquin ! — Bah ! Voltaire n'était pas un moindre coquin ; ce qui ne l'a pas empêché d'être la gloire de l'humanité. Il y a de ces Martin partout ; mais celui-ci est bien plus fort que son congénère des Hautes-Alpes, un ours mal léché dont je n'ai pu rien faire. Il y a ici de la ressource. J'attends l'épreuve du journal de la sous-préfecture, le contre-poison, qui par malheur n'est jamais ingurgité par ceux qui ont bu le poison. Et puis le rédacteur n'est pas habile. J'ai dû refaire son article, en y mettant

le lyrisme voulu, sans m'oublier. Je crois avoir trop vanté les dames du château. Elles ont été admirables, et mademoiselle Marguerite est certainement charmante. Elle m'agace avec son Monsieur de Landelle, — un bon jeune homme, doué de toutes les vertus, et très-tendre pour sa maman. Presque un niais. Ce n'est pas avec cela qu'on fait de l'administration.

(On apporte divers papiers et lettres.)

Ah ! voici sans doute mon épreuve. — Encore une dépêche ! Ce maudit télégraphe a été inventé pour être le fléau des fonctionnaires. On n'a pas un instant de sécurité. Nous verrons quelque perfectionnement qui ne nous permettra plus de nous déplacer sans dérouler un fil fixé à un appareil de poche. *(Il ouvre la dépêche.)* C'est du préfet. *(Lisant.)* « Le ministère a été en minorité. Évolution probable vers la gauche. Soyez très-prudent et suspendez toutes démarches en vue des élections. » — L'avis arrive à propos. Que de ratures à faire à mon épreuve ! Ce n'est pas M. de Landelle qui serait à la hauteur de la situation. *(On apporte une carte de visite.)* — La carte de Jules Martin, qui demande à être reçu. Saurait-il déjà... ? Nous allons voir. — Faites entrer.

SCÈNE II.

LE SOUS-PRÉFET, JULES MARTIN.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est vous, Monsieur Martin. Entrez donc, j'ai été journaliste, et nous sommes presque confrères. Qu'avez-vous à me dire ?

JULES MARTIN. — Je venais faire une visite de déférence à mon nouveau sous-préfet, — et vous demander si vous avez été trop mécontent de mon article de ce matin.

LE SOUS-PRÉFET. — Pas trop : il est spirituel, il n'est pas violent, et vous maniez bien l'ironie. Attaquez-moi tant que vous voudrez sur ce ton ; c'est votre état, pour le moment du moins, d'attaquer l'administration. Mais ne pourriez-vous pas m'appeler M. de Villeneuve ?

JULES MARTIN. — De tout mon cœur, Monsieur le sous-préfet, si vous vous proposez, comme M. de Landelle, d'épouser...

LE SOUS-PRÉFET (*interrompant*). — Qui doit épouser M. de Landelle ?

JULES MARTIN (*à part*). — Déjà rival ? (*Haut.*) Je voulais dire : d'épouser, comme M. de Landelle, les passions de tous les hobereaux et de tous les cléricaux du pays. Pardonnez-moi d'avoir cru... que vous aviez moins de préjugés.

LE SOUS-PRÉFET. — Oh ! je n'en ai guère de préjugés, en effet, mais le monde en a. Si je m'étais appelé d'un nom sans signification, Martin, par exemple, je n'aurais pas songé à en changer.

JULES MARTIN. — Il y a plus d'un âne à la foire... vous savez le reste. Je ne change cependant pas mon nom et je n'en rougis pas.

LE SOUS-PRÉFET. — Si vous occupiez des fonctions élevées, — ou si vous y prétendiez, — ce que votre intelligence et votre éducation vous permettent sans doute, — vous feriez peut-être comme tant d'autres. On voit plus d'une particule usurpée dans votre propre parti, plus d'un titre même...

JULES MARTIN. — Les fanatiques s'en scandalisent, — les habiles en sourient, et saluent volontiers ces gentilshommes de la démocratie, qui ont leur rôle et leur utilité. Ils nous servent à faire croire aux simples que nous ne sommes pas aussi subversifs qu'on le dit. Le type du baron radical est précieux. Je regrette que nous n'ayons pas un duc.

LE SOUS-PRÉFET. — La question a pour moi moins de profondeur. Mon premier nom est presque désagréable à porter, c'est ennuyeux de se nommer Le Borgne. Puis, je peux être désireux de me marier ; il y a bien des jeunes filles qui ne voudraient pas être appelées madame Le Borgne, — et qui consentiraient à être appelées Madame de Villeneuve. Je n'y mets pas plus de vanité ni de malice.

JULES MARTIN. — Je vous comprends. (*A part.*) Je connais la faiblesse du sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous êtes homme d'esprit : n'avez-vous jamais réfléchi philosophiquement à cette étrange puissance de deux ou trois syllabes juxtaposées, qui forment un nom ? En soi,

tout ce qu'il y a au monde de plus futile, de plus fortuit, de plus extérieur, comme les écriteaux qui désignent les chevaux dans une écurie ou les navires dans un port. Je vous demande un peu ce que cela retranche ou ajoute à la valeur d'un cheval ou d'un navire d'être intitulé Montmorency. En réalité, quand il s'agit des hommes, c'est d'une importance énorme. L'écriteau s'incarne dans la personne. On est élevé sur le trône, pour un nom. On est envoyé à l'échafaud, pour un nom. — Entre nous, Monsieur, prétendez-vous réformer cela, et détruire le nom ?

JULES MARTIN. — C'est la logique de l'école, et nos sectaires vous répondraient affirmativement. Il est certain que, s'ils parvenaient à détruire la famille, il ne resterait pas grand'chose du nom. Nous avons quelques sectaires, d'aussi bonne foi que M. de Noirville, — ou que son ami qui voudrait être son gendre, M. de Landelle...

LE SOUS-PRÉFET. — Vous croyez que mon prédécesseur...

JULES MARTIN. — C'était évident. (*A part.*) Le coup a porté. (*Haut.*) Moi-même, dans mon journal, en choisissant le moment, je pourrais bien soutenir la thèse. Je sais être sectaire à mes jours. Mais en causant avec Monsieur... de Villeneuve, entre confrères du journalisme, je ne suis qu'un ambitieux — comme lui peut-être...

LE SOUS-PRÉFET. — Vous pouvez continuer : personne ne nous entend.

JULES MARTIN. — Et puis, le moment serait mal choisi, à la veille des élections. Nous sommes d'enragés conservateurs, c'est le mot d'ordre. C'est M. de Noirville qui est un révolutionnaire, qui veut ramener l'ancien régime, la dîme, la corvée, l'inquisition, le droit du seigneur, les privilèges de la noblesse et du clergé, etc. Je vais développer toutes ces rengaines, et, foi de Martin, j'en serai cru sur parole. Moi, au contraire, je défends l'ordre social, l'égalité civile, et les immortels principes de 89. Je parierais persuader à mes lecteurs que M. de Noirville s'occupe de rétablir la torture, et de relever ses potences de haute et moyenne justice.

LE SOUS-PRÉFET. — Ce serait gros.

JULES MARTIN. — Il n'y a rien de trop gros, en ce genre, qui ne

s'insinue, aidé d'un peu d'encre de la petite vertu, — ou d'un peu de salive d'orateur des réunions électorales. C'est le chameau qui passe par le trou d'une aiguille.

LE SOUS-PRÉFET (*souriant*). — Vous n'avez pas oublié votre séminaire.

JULES MARTIN (*éclatant*). — Qui vous a déjà dit cela ? M. de Landelle ?

LE SOUS-PRÉFET. — Ou Mademoiselle Marguerite.

JULES MARTIN. — C'est tout un. — Qu'importe ? Venons au fait et à l'objet de ma visite. Est-ce la guerre ou la paix ? Comptez-vous soutenir contre moi la candidature de M. de Noirville ?

LE SOUS-PRÉFET. — Ce sont, — c'étaient du moins hier mes instructions.

JULES MARTIN. — Ignorez-vous les dernières nouvelles de Paris ?

LE SOUS-PRÉFET. — Ah ! vous les savez vous-même ! — Non, je ne les ignore pas. L'administration est bien informée. (*Il montre la dépêche.*)

JULES MARTIN. — L'opposition l'est souvent mieux, et plus vite. J'ai ma dépêche aussi, depuis hier soir, et je venais vous donner un bon avis. Votre journal paraît dans quelques heures. Qu'allez-vous faire ?

LE SOUS-PRÉFET. — Oui, j'ai là l'épreuve à corriger. C'est embarrassant ; d'autant plus que mes informations sont encore dubitatives. Les vôtres sont-elles plus précises ?

JULES MARTIN. — Un ministère de gauche, c'est certain. J'entre dans le mouvement ; je mets une sourdine à mon radicalisme, et je deviens ministériel. A vous de me soutenir, en vous protégeant vous-même. Je n'aurais pas apporté ce bon avis à M. de Landelle, et je l'aurais laissé courir à sa perte.

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous remercie. Oui, je crois que nous devons nous entendre, dans l'intérêt de l'administration, — et des principes conservateurs. Mais je suis pris trop de court : tout le journal serait à refaire. Bah ! il ne paraîtra que demain ; quelque accident d'imprimerie. Donnons-nous la journée pour y réfléchir et nous concerter.

JULES MARTIN (*souriant*). — Et pour avoir le temps d'avoir d'autres nouvelles, n'est-il pas vrai, Monsieur de Villeneuve?

LE SOUS-PRÉFET. — Sans doute, il ne faut pas faire de pas de clerc. Votre dépêche n'est pas connue?

JULES MARTIN. — De moi seul.

LE SOUS-PRÉFET. — La mienne n'est pareillement connue que de moi. Gardons-nous en réciproquement le secret. Et l'employé du télégraphe, il va peut-être bavarder?

JULES MARTIN. — Il n'y a pas de danger, il est des nôtres et je lui ai fermé la bouche.

LE SOUS-PRÉFET. — Nous allons donc combattre vigoureusement M. de Noirville.

JULES MARTIN. — Et moi, dans un numéro extraordinaire, je vais rectifier mon article, en ce qui touche Monsieur de Villeneuve, et rendre justice au dévouement qu'il a déployé dans la catastrophe de Reuilly.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est cela.

LE GARÇON DE BUREAU (*entrant*). — M. de Noirville demande à voir monsieur le sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Quel contre-temps ! (*A Jules Martin*). Que faire ?

JULES MARTIN. — Le recevoir, parbleu. Est-ce qu'il vous intimiderait ?

LE SOUS-PRÉFET. — En votre présence ?

JULES MARTIN. — Je ne pourrais pas sortir sans être vu. J'aime mieux l'attendre ici ; mais je me retirerai bientôt. Soyez tranquille, tout se passera très-bien. Je le rencontre souvent et le salue.

LE SOUS-PRÉFET. — Et votre article de ce matin ?

JULES MARTIN. — Il ne l'a pas lu. Pensez-vous que M. de Noirville soit au nombre de mes abonnés ?

LE SOUS-PRÉFET. — Vous ne préférez pas entrer dans ce cabinet ?

JULES MARTIN. — Comme au théâtre ? Non ! Il pourrait l'apprendre ou me surprendre, et ce serait bien pis.

LE SOUS-PRÉFET. — Comme il vous plaira. — (*Au garçon de bureau*). — Dites d'entrer.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, M. DE NOIRVILLE.

M. DE NOIRVILLE. — Je ne vous dérangerai pas longtemps, Monsieur le sous-préfet. (*Reconnaissant Jules Martin*). Ah ! c'est vous, Monsieur Jules ! Bonjour, mon ami. (*Il lui tend la main. — Mouvement d'étonnement du sous-préfet*).

JULES MARTIN (*embarrassé*). — Je vous présente mes humbles respects, Monsieur. Me permettez-vous de m'informer de la santé de Madame de Noirville ?

M. DE NOIRVILLE. — Elle est un peu fatiguée, et retenue d'ailleurs avec ma fille par les soins à donner à nos réfugiés de Reuilly. Sans cela, elles m'eussent accompagné toutes deux pour venir remercier M. de Villeneuve du service qu'il a bien voulu leur rendre.

LE SOUS-PRÉFET. — Oh ! Monsieur, vous y pensez encore ! Une bagatelle. Nous avons eu depuis des choses plus importantes.

M. DE NOIRVILLE. — Pour lesquelles je vous exprime aussi, au nom de ma pauvre commune, toute ma reconnaissance.

LE SOUS-PRÉFET. — J'ai adressé hier mon rapport officiel à l'administration, et j'ai eu soin de vous rendre les hommages qui vous sont dus.

JULES MARTIN. — Je me retire, et vous laisse causer, Messieurs.

M. DE NOIRVILLE. — Du tout, c'est moi qui m'excuse de vous avoir dérangés, et je n'ai plus qu'un seul mot à dire à M. de Villeneuve. J'ai beaucoup réfléchi à cette idée de députation : décidément je décline toute candidature.

LE SOUS-PRÉFET (*soulagé*). — En vérité !

M. DE NOIRVILLE. — Oui, je vous ai dit ma répugnance pour les luttes politiques ; je ne puis me résoudre à me risquer dans ces bagarres auxquelles je me sens peu propre. En ce moment, surtout, je craindrais de donner l'apparence d'une manœuvre électorale au peu de bien que je pourrai faire à ma commune cruellement frappée.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est d'une délicatesse... outrée.

M. DE NOIRVILLE. — Ces dames m'ont supplié de rebâtir les plus

pauvres maisons de Reuilly, et je suis venu m'entendre avec les entrepreneurs pour qu'on commence immédiatement les travaux. Seulement je ne veux pas qu'on les rebâtisse au fond de la vallée. J'ai un terrain convenable qui est mieux à l'abri des eaux. Je me propose de reconstruire aussi une école.

JULES MARTIN (*à part*). — Aurait-il lu mon article ?

M. DE NOIRVILLE. — Un maire peut faire ces choses-là, un candidat ne le pourrait pas. J'aurai aussi à solliciter le concours de l'administration...

LE SOUS-PRÉFET. — Que vous trouverez très-empressée.

M. DE NOIRVILLE. — Je l'espère bien, — autant qu'une administration est empressée (*souriant*). Peut-être le serait-elle davantage pour un candidat, mais je ne veux pas que mes démarches semblent intéressées. N'est-ce pas votre avis, Monsieur Jules ?

JULES MARTIN (*déconcerté*). — Je n'aurais pas la présomption, Monsieur..., d'influencer vos résolutions.

M. DE NOIRVILLE. — Qui sait ? Il n'est pas impossible que j'aie peur de votre journal, quoique je ne pense pas céder, personnellement, à ce sentiment. Votre talent a fait une puissance d'une feuille qui était sans crédit, avant que vous n'en prissiez la direction. Je suis trop franc pour ne pas vous dire combien je regrette que vous employiez ce talent à combattre la plupart des causes qui me sont chères. J'excuse la fougue de la jeunesse. L'expérience de la vie, les succès même, auxquels je voudrais pouvoir applaudir sans inquiétude, vous rendront, je pense, plus modéré.

JULES MARTIN. — Il faut être indulgent pour l'improvisation du journaliste, qui n'a pas toujours le temps de se relire... Je subis la loi d'une profession dont je n'ignore pas les écueils. — Je vous proteste, Monsieur, que je ne sais souvent pas le lendemain... ce que j'ai écrit la veille, et je serais prêt à désavouer..., si quelque chose vous avait offensé...

M. DE NOIRVILLE. — En quoi, mon cher Jules... ? pardon, s'il m'échappe de vous appeler comme je l'ai fait si longtemps. Je parlais en général ; je n'ai connaissance d'aucune offense personnelle. Je ne reçois pas et ne lis jamais votre feuille. Je serais obligé de la

lire si j'étais candidat, et c'est alors que je risquerais de me trouver offensé.

LE SOUS-PRÉFET. — Si votre résolution n'était pas aussi bien arrêtée, j'essayerais de la fléchir.

M. DE NOIRVILLE. — Ce serait inutile (*souriant*), ma fille n'y est pas parvenue. J'ai eu toutes les peines du monde à lui faire entendre raison sur ce chapitre. Elle est jeune aussi, et un peu passionnée, à sa manière.

LE SOUS-PRÉFET. — J'avais cru m'en apercevoir.

M. DE NOIRVILLE. — La question a été chaudement discutée hier au soir, autour de la table de famille, une vraie réunion électorale préparatoire. J'ai eu à faire ma profession de foi, qui n'a pas été du goût de ma fille, et c'est même par là que j'ai réussi à vaincre son insistance. Elle me trouve trop modéré. -- Quand aurons-nous le plaisir de vous revoir au château, Monsieur le sous-préfet?

LE SOUS-PRÉFET. — Je ne sais trop. Je vais avoir énormément d'occupations... Je ne suis pas encore installé...

M. DE NOIRVILLE. — Le plus tôt sera le mieux. Au revoir donc, Monsieur le sous-préfet. — Bonjour, Monsieur Jules. (*Il prend successivement la main de chacun d'eux*).

JULES MARTIN. — Je vous présente mes humbles respects, Monsieur.

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous prie d'offrir les miens à ces dames.
(*M. de Noirville sort.*)

SCÈNE IV.

LE SOUS-PRÉFET, JULES MARTIN.

LE SOUS-PRÉFET. — Il ne sait rien.

JULES MARTIN. — Pas même de mon article.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous croyez?

JULES MARTIN. — Il est trop loyal; il me l'aurait dit.

LE SOUS-PRÉFET. — Il m'a tiré d'un véritable embarras. J'avais tant insisté pour lui faire accepter la candidature. Je suis en règle avec l'administration.

JULES MARTIN. — Passée et future.

LE SOUS-PRÉFET. — Un galant homme ! C'eût été ennuyeux d'avoir à le combattre. Entre nous, mon cher confrère, ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux que nous ?

JULES MARTIN. — Beaucoup mieux ; mais sa position est faite, la nôtre est à faire.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est juste. Faut-il continuer de le louer dans l'*Echo*, à l'occasion de cet accident de Reuilly ?

JULES MARTIN. — En atténuant. Il n'est plus à craindre ; on peut bien l'ensevelir sous quelques fleurs.

LE SOUS-PRÉFET. — Tenez, voici l'épreuve. Emportez-la, corrigez, raturez, ajoutez librement. Vous me la rapporterez à la fin de la journée. J'ai des rendez-vous, je vais être extrêmement dérangé, et vous connaissez le pays mieux que moi. Entre confrères on peut bien se rendre ces petits services.

JULES MARTIN. — A charge de revanche.

LE SOUS-PRÉFET. — J'y songe : vous trouverez probablement quelques attaques assez vives contre vous. Elles étaient en situation. Vous ne vous en fâcherez pas ?

JULES MARTIN. — Pour qui me prenez-vous ? Je m'attaquerais moi-même, si c'était utile.

LE SOUS-PRÉFET. — M. de Noirville, votre seul concurrent redoutable, se retire. Vous allez devenir le candidat de l'administration. — Vous serez député, mon cher monsieur Martin, — et je serai préfet.

ACTE III.

La scène se passe au château de M. de Noirville, dans son cabinet.

SCÈNE I.

M. DE NOIRVILLE, MARGUERITE, *apportant des lettres et des journaux.*

MARGUERITE. — Voici le facteur qui arrive, mon père, avec un courrier énorme. Il y a, enfin, une lettre de M. de Landelle.

M. DE NOIRVILLE. — Tu sais déjà cela, petite curieuse ?

MARGUERITE. — Je m'amuse toujours à regarder les adresses des lettres, ainsi que les timbres de la poste, et à chercher à deviner les signataires.

M. DE NOIRVILLE. — C'est un amusement qui peut être indiscret.

MARGUERITE. — Il faut bien, d'ailleurs, que je lise les adresses, puisque je suis chargée de recevoir le facteur et de procéder à la distribution.

M. DE NOIRVILLE. — Chargée par qui ?

MARGUERITE (*riant*). — Par moi-même, je crois.

M. DE NOIRVILLE. — Je le crois aussi. Une grande réforme à faire dans ma maison, puisque tu as la curiosité de chercher à deviner de qui sont les lettres...

MARGUERITE. — Quelle indiscrétion y a-t-il à cela ?

M. DE NOIRVILLE. — Je te l'expliquerai... quand tu n'auras plus besoin qu'on te l'explique. Il y a comme cela beaucoup d'explications qui ne sont opportunes que lorsqu'elles sont devenues inutiles.

MARGUERITE. — Peut-être, par exemple, l'explication de ce que vous me dites là.

M. DE NOIRVILLE. — Précisément. — J'ai envie de charger de ton service de distributeur... qui... ? tout simplement un domestique.

MARGUERITE. — Vous pensez qu'un domestique sera toujours plus sûr, — et moins curieux que moi ? Et s'il lui prenait la fantaisie de supprimer une lettre, ou de l'égarer, après l'avoir lue ?

M. DE NOIRVILLE. — C'est vrai : mauvaise combinaison. Eh bien, je dirai au facteur d'apporter le courrier dans ma chambre et de ne le remettre qu'à moi.

MARGUERITE. — Alors toute la maison attendra votre retour si vous êtes absent. Et puis, vous êtes presque toujours sorti, en courses ou à la chasse, à l'heure où il arrive.

M. DE NOIRVILLE. — C'est encore vrai. Comme la moindre réforme est difficile ! L'idéal serait de faire distribuer les lettres par un homme qui ne saurait pas lire.

MARGUERITE. — En effet, et il faudrait de plus être certain qu'il ne se ferait aider par personne.

M. DE NOIRVILLE. — Continue donc provisoirement ton office, malgré ses graves inconvénients.

MARGUERITE. — Je suppose que vous plaisantez, mon père, en parlant de ces graves inconvénients?

M. DE NOIRVILLE. — Oui, ma chère enfant, je plaisante... (*A part.*) sérieusement.

MARGUERITE. — Que vous écrit M. de Landelle ? Je suis surprise qu'il soit encore à Paris et n'ait pas rejoint son nouveau poste. Ouvrez donc sa lettre.

M. DE NOIRVILLE. — Pour cette fois je ne plaisante pas, en te dictant un principe de conduite pour toute ta vie : on ne doit jamais lire haut une lettre quelconque, devant qui que ce soit, devant sa femme, son mari ou son meilleur ami, avant de l'avoir lue bas, à loisir et jusqu'au bout. On a même tort de l'ouvrir, quand on n'est pas seul.

MARGUERITE. — Pourquoi cela, mon Dieu ?

M. DE NOIRVILLE. — De peur de trahir une émotion par un cri, par un mouvement, par un jeu de physionomie, qui peut être une indiscretion. La lecture d'une lettre demande le recueillement de la solitude, parce qu'elle est souvent une confidence. Faute d'observer ce principe, tu ne sais pas à quoi l'on s'expose. J'ai vu des scènes douloureuses, j'en ai vu de bouffonnes. Au milieu d'une phrase, le lecteur imprudent s'aperçoit tout à coup qu'un de ses auditeurs est nommé, pas toujours obligeamment. Il s'interrompt, il se trouble, il balbutie, il essaie de corriger, il patauge, — il finit par être forcé de tout lire, ou de déclarer qu'il ne peut le faire, ce qui est encore pis ; et qui est le plus sot, de l'auditeur ou du lecteur ?

MARGUERITE. — Je vois que vous craignez que M. de Landelle ne vous écrive du mal de moi.

M. DE NOIRVILLE. — Cela t'étonnerait ?

MARGUERITE. — Pour être franche, oui. S'il en pensait, ce n'est pas à vous qu'il l'écrirait.

M. DE NOIRVILLE (*souriant*). — Peut-être, afin de m'éclairer sur tes défauts. Crois-tu seulement qu'il en pense ?

MARGUERITE (*baissant les yeux*). — Pour être franche... cela m'étonnerait encore.

M. DE NOIRVILLE (*à part*). — C'est plus grave que je ne m'étais imaginé. Poursuivons mon enquête paternelle, l'occasion est favorable. (*Haut*). Eh bien, je suppose qu'au contraire il m'écrive pour me faire ton éloge...

MARGUERITE. — Je serais résignée à l'entendre.

M. DE NOIRVILLE. — Sans rougir ?

MARGUERITE. — Ou en rougissant.

M. DE NOIRVILLE. — Ah ! vraiment, tu ne te boucherais pas les oreilles ?

MARGUERITE. — Pas toutes les deux.

M. DE NOIRVILLE (*tenant la lettre suspendue par un angle et l'agitant*). — Qu'y a-t-il là-dedans ? Voilà la question. Probablement rien autre chose que de la politesse, et de la politique.

MARGUERITE. — Dépêchez-vous de le savoir.

M. DE NOIRVILLE. — Je ne suis pas si impatient. Quand tu ne seras plus là. Je t'ai dit mes principes.

MARGUERITE. — Alors je me sauve dans ma chambre. — Vous me rappellerez ?

M. DE NOIRVILLE. — Peut-être pas. — Mais, attends encore. Il me plaît de piquer ta curiosité, en épuisant toutes les hypothèses. Si c'était l'annonce de son mariage (*Marguerite tressaille*) dont les préparatifs l'auraient retenu à Paris ?

MARGUERITE. — Je ferais les vœux les plus sincères... pour qu'il eût tout le bonheur... qu'il mérite.

M. DE NOIRVILLE. — Allons, une dernière hypothèse, cela ne coûte rien. (*Agitant encore la lettre*). Et s'il y avait là-dedans... quelque chose comme... une demande en mariage ?

MARGUERITE. — Pour le coup, vous seriez bien obligé de me montrer la lettre, avant d'y répondre.

M. DE NOIRVILLE. — Ce n'est pas certain : tu n'es pas majeure.

MARGUERITE. — Il s'en faut si peu ! Je suis bien assez grande pour être consultée.

M. DE NOIRVILLE. — Après que je me serai consulté moi-même,

après que j'aurai consulté ta mère, et tu vois combien mes principes sont justes. Mais assez plaisanté ; retire-toi, et laisse-moi lire mon courrier, où il doit y avoir des choses plus importantes. (*Déposant la lettre sur la table*). Je parie qu'il n'y a sous cette enveloppe que des banalités.

MARGUERITE. — Je tiendrais volontiers le pari. — Ah ! mon Dieu, j'entends une voiture, et vous allez être dérangé par des visites !

M. DE NOIRVILLE. — Eh bien, je lirai mon courrier plus tard. (*Marguerite sort*).

SCÈNE II.

M. DE NOIRVILLE (*seul. Il reprend la lettre*). — C'est à mon tour d'être ému de cette lettre, dont je n'ose pas rompre le cachet. J'ai compris que le bonheur de Marguerite peut en dépendre. Ma femme se trompait : elle ne voulait voir là qu'un enfantillage sans conséquence. Je sentais que nous étions imprudents en faisant autant d'accueil à ce jeune homme, — qui est charmant d'ailleurs. Les mères ne sont pas toujours clairvoyantes. Il est vrai qu'on se cache d'elles plus que de nous. Ce n'est pas avec sa mère que Marguerite aurait eu cet abandon de conversation. — Allons, lisons... non, je n'ose pas, et je n'aurai pas le temps, s'il m'arrive une visite. Jetons plutôt les yeux sur les journaux. (*Il arrache la bande d'un journal*). Je trouverai peut-être enfin la liste du nouveau ministère qui est en formation depuis trois jours, un ministère de gauche, quelle tristesse ! Pauvre pays !

UN DOMESTIQUE (*annonçant*). — M. le sous-préfet.

SCÈNE III.

M. DE NOIRVILLE, LE SOUS-PRÉFET.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous m'avez témoigné tant de bienveillance, Monsieur, que j'espère que vous ne m'en refuserez pas une marque, dans une crise décisive pour ma carrière.

M. DE NOIRVILLE. — Ma bienveillance n'a jamais valu grand'

chose, Monsieur le sous-préfet ; elle ne vaut plus rien, et serait même compromettante.

LE SOUS-PRÉFET (*donne*). — Vous ne savez donc rien de ce qui se passe à Paris ?

M. DE NOIRVILLE. — Pardon, je sais que nos amis ont été vaincus, et que le parti contraire à celui qui a mes sympathies est au pouvoir. Je l'ai appris peu après vous avoir quitté l'autre jour, et je me suis félicité du moins de vous avoir apporté, avant de le savoir, ma résolution de rester étranger à la vie politique.

LE SOUS-PRÉFET. — Tout cela est changé. La partie flottante de l'Assemblée s'est effrayée, en reconnaissant où on l'entraînait, et s'est retournée. Un nouveau vote, à une grande majorité, a rétabli la situation. Le ministère conservateur s'est reconstitué, et, ce qui caractérise le mieux la situation, il s'est fortifié en appelant à l'Intérieur le plus brillant adversaire de la gauche, un grand talent et un grand cœur, votre ami particulier, je crois, M. Deschamps.

M. DE NOIRVILLE. — M. Deschamps serait ministre de l'Intérieur ?

LE SOUS-PRÉFET. — N'avez-vous pas là les journaux ? (*Il en ouvre un*). Lisez plutôt.

M. DE NOIRVILLE. — En effet, c'est à n'y pas croire. Oui, un grand talent, et, qui plus est, un grand caractère, et qui a sur la plupart de ses amis l'avantage, dans notre pays si aveuglé de préjugés antinobiliaires, que son nom ne donne même pas d'ombrages à ces préjugés. Un choix admirable.

LE SOUS-PRÉFET. — Son prédécesseur était un peu mou, et ménageait un peu trop l'opposition ; ses instructions manquaient de vigueur et de netteté, ce qui nous embarrassait souvent.

M. DE NOIRVILLE. — N'était-ce pas lui qui vous avait nommé ?

LE SOUS-PRÉFET. — Sans doute, ce qui m'embarrassait davantage. Et M. Deschamps n'est-il pas votre ami ?

M. DE NOIRVILLE. — Le plus cher, depuis le collègue.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous voyez quel va être votre crédit, et si j'ai raison de l'invoquer. Je viens de passer trois jours dans d'affreuses perplexités, sans instructions, obligé de paraître écouter

tout le monde. Vous avez rencontré chez moi Jules Martin, qui s'y était introduit comme un démon tentateur. J'étais confus que vous me vissiez en pareille société, un drôle de la pire espèce. — Avez-vous lu son article sur la catastrophe de Reuilly ?

M. DE NOIRVILLE. — Epargnez-le, de grâce !

LE SOUS-PRÉFET. — C'est vrai, j'oubliais de quelle générosité vous l'avez accablé. Mais voyez-vous, Monsieur, un pareil contact peut me perdre, je serai dénoncé, et, si vous n'intervenez pas auprès de M. Deschamps pour me sauver, je serai perdu. Je sens qu'il est difficile que je reste ici. Obtenez que je sois replacé ailleurs, sans disgrâce. Je vous en aurai une reconnaissance éternelle, et je vous jure que le nouveau ministre n'aura pas d'agent plus dévoué que moi. Je ne vous demande pas de réponse ; songez seulement que je suis sans fortune, que j'ai besoin de ma carrière, et que je n'ai d'espoir qu'en vous. Je me mets sous la protection des souvenirs de la journée de Reuilly...

M. DE NOIRVILLE. — Ils ne s'effaceront pas de ma mémoire, Monsieur de Villeneuve...

LE SOUS-PRÉFET. — Et sous la protection de madame de Noirville. Adieu, je rejoins mon poste en toute hâte : je puis recevoir des dépêches... Si vous en adressiez une à M. Deschamps ? Le temps presse peut-être. Adieu encore, Monsieur, je compte sur votre appui.

(Il se dirige vers la porte, qui s'ouvre ; Jules Martin paraît).

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, JULES MARTIN.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous ici, Monsieur Martin ?

JULES MARTIN. — Vous y êtes bien, Monsieur le sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Il y a plus longtemps, ce me semble, qu'on ne vous y avait vu.

JULES MARTIN. — En revanche, la maison m'est mieux connue. M. de Noirville jugera si j'ai eu tort de m'y présenter.

(Le sous-préfet disparaît).

SCÈNE V.
www.libtool.com.cn

M. DE NOIRVILLE, JULES MARTIN.

JULES MARTIN. — Oui, Monsieur, vous en jugerez. Je n'aurais pas eu cette audace, sans la générosité avec laquelle vous m'avez traité, et que je ne méritais pas.

M. DE NOIRVILLE (*lui tendant la main*). — Bonjour, mon cher Jules, cette maison ne saurait vous être fermée.

JULES MARTIN. — Merci, Monsieur. Elle ne saurait non plus m'abriter longtemps. Puisque M. le sous-préfet sort d'ici, (*amèrement*) et je ne suppose pas qu'il m'ait servi, vous êtes au courant de la situation. Je ne me fais aucune illusion : mon parti est vaincu sans combat. Il était fort, il peut le redevenir, devant les hésitants et les faibles. Mon journal va être supprimé, c'était mon gagne-pain en même temps que le marchepied de mon ambition, qui était vaste. Que voulez-vous ? J'étais un déclassé. Je suis très-compromis, et m'attends à être poursuivi. Je répugne à prendre la fuite comme un voleur, au risque d'être arrêté à la frontière, et en laissant derrière moi quelques dettes criardes. Pouvez-vous me procurer, par le nouveau ministre de l'Intérieur, que je sais votre ami, huit jours de répit pour régler mes affaires, et un passeport pour gagner l'étranger avec sécurité, sans que je sois l'objet de poursuites ? C'est l'unique et dernière faveur que je viens solliciter de vous.

M. DE NOIRVILLE, — Avez-vous les moyens de régler ces petites dettes dont vous parlez ? Je serais à votre disposition.

JULES MARTIN. — Ah ! Monsieur, je n'aurais pas l'impudeur de vous demander de l'argent. J'ai été élevé à votre école, et quoique j'en aie mal profité sous bien des rapports, j'ai encore de la fierté. Je vendrai mes meubles, je trouverai un acquéreur pour mon journal, si on ne le supprime pas, et j'aurai de quoi subsister pendant les premiers mois d'exil.

M. DE NOIRVILLE. — Et qu'irez-vous faire à l'étranger ? grossir le

nombre de ces réfugiés de Londres ou de Genève, qui vivent à l'état de conspiration permanente contre leur patrie en se nourrissant de fiel ? www.libtool.com.cn

JULES MARTIN. — Hélas ! je n'ai pas le choix.

M. DE NOIRVILLE. — Voulez-vous aller jusqu'en Amérique, faire sérieusement du commerce et dire adieu à la politique ?

JULES MARTIN. — Je ne sais pas le commerce, et je n'ai pas de capitaux pour commencer. Autrement, avec quelle joie...

M. DE NOIRVILLE. — Je connais un négociant qui s'est établi aux bords de la Plata et y a prospéré. Il est en France. Il cherche un jeune homme intelligent et laborieux, qu'il puisse emmener avec lui en l'associant à ses affaires. Soyez cet homme. Je vous prêterai vingt mille francs pour entrer dans l'association ; mais vous me jurerez de laisser là les complots et la politique.

JULES MARTIN. — Ah ! Monsieur, vous me confondez, vous m'écrasez ! J'étais déjà bien assez ingrat, que deviendrais-je, grand Dieu !

M. DE NOIRVILLE. — Parole amère, mon cher Jules.

JULES MARTIN. — Amère et juste, Monsieur. L'orgueil souffre trop de la dette de la reconnaissance, tant qu'il se sent insolvable, et c'est cette souffrance qui le rend ingrat. Savez-vous ce que je rêvais dans le triomphe de mon parti ? De trouver, à travers les désordres et les violences que je prévoyais, l'occasion de vous rendre un service éclatant, de vous sauver la vie peut-être, et de m'apaiser en m'acquittant.

M. DE NOIRVILLE (*souriant*). — Je vous remercie de la bonne intention, mon cher Jules. Vous vous apaiserez autrement, par le travail honnête, vous vous acquitterez autrement, en faisant fortune, et vous nous reviendrez conservateur, — comme votre associé futur, qui au départ était aussi un réformateur de la société. Mon père lui avait prêté vingt mille francs, qu'il m'a rapportés avec les intérêts. Ce sont ces vingt mille francs que je vous offre, sans m'appauvrir, et qui retourneront fructifier en Amérique.

JULES MARTIN. — Oh ! merci, Monsieur !

M. DE NOIRVILLE. — Nous réglerons cela plus à loisir. Ce qui est urgent, c'est de pourvoir à votre sécurité, puisque vous la croyez menacée. Je vais tracer une dépêche, que vous expédiez vous-même en rentrant à la ville. *(Il prend une plume et écrit).*

« Deschamps, ministre. Personnelle. — Je réponds de Jules Martin, le chef du parti ici et le rédacteur de *la Fraternité*. Il est chez moi. Je demande qu'il ne soit pas inquiété. Je me charge de le faire partir pour l'Amérique. Ton meilleur ami, NOIRVILLE. »

Voilà, mon cher Jules. — Ah ! j'oubliais notre sous-préfet, qui meurt de peur d'être destitué.

JULES MARTIN. — Il le sera certainement : je l'ai compromis.

M. DE NOIRVILLE. — Donnez-moi un conseil. Est-il dangereux ? Puis-je intercéder pour qu'il soit remplacé ailleurs ?

JULES MARTIN. — Si le gouvernement est fort, il le servira bien et non sans habileté. Il vaudra mieux que beaucoup d'autres.

M. DE NOIRVILLE. — Allons, un post-scriptum, dont vous partagerez le mérite, — ou la responsabilité. *(Il écrit).*

« Ne hâte rien pour mon sous-préfet. Je te demanderai pour lui un autre poste. Je t'écris. NOIRVILLE. »

Partez, mon cher Jules, et revenez demain — à moins que vous ne préféreriez venir coucher au château. Ce serait peut-être plus prudent. Je vous ferai préparer une chambre, celle de la tourelle, où vous pourrez entrer à toute heure, et sans être vu.

JULES MARTIN. — Ah ! Monsieur, vous me comblez ! *(Il baise la main de M. de Noirville et sort).*

SCÈNE VI.

M. DE NOIRVILLE *(seul)*. — Ce malheureux a bien souffert ! *(Reprenant la lettre de M. de Landelle)*. Aurai-je, enfin, le temps de lire cette lettre ? Je devine maintenant. Encore un appel à mon crédit naissant. Et de trois. Et nous ne sommes qu'au commencement de la journée. M. de Landelle a envie d'être préfet ; ce n'est pas autre chose. *(Il rompt le cachet et lit) :*

« Mon trop long silence a dû vous étonner. Il était de l'embarras et de la discrétion. C'est par discrétion aussi que j'avais demandé mon changement de résidence, quand j'ai senti que mon cœur s'engageait témérairement. Je me reprochais des assiduités qui devenaient pour moi un danger ; j'ai cru de mon devoir de m'éloigner, et n'ai même pas osé aller prendre congé de vous. Je n'ai pas le courage de vous taire plus longtemps mes motifs, ni celui de renoncer à jamais à un rêve enchanteur, sans avoir acquis la douloureuse certitude qu'il est, comme je le pense, irréalisable. Dans l'évolution politique qui s'accomplit, le choix de plusieurs postes me sera offert. Je n'aspirerais qu'à retourner à celui que j'ai quitté avec tant de regrets. Je ne saurais le solliciter sans votre autorisation. Daignez donc prononcer mon arrêt. Quel qu'il soit, je conserverai le souvenir le plus reconnaissant de l'indulgence avec laquelle vous m'avez accueilli, et des bontés dont vous m'avez comblé. »

Un brave jeune homme ! Il ne demande rien à mon crédit, celui-là. (*Souriant*). Pardon, il me semble qu'il me demande quelque chose et même d'assez précieux. Son arrêt ? C'est à Marguerite à le prononcer, et je me trompe fort s'il n'est pas tout préparé, avant les plaidoiries. Il faut d'abord que j'en cause avec ma femme. C'est elle qui a eu le tort de trop attirer ce jeune homme, si c'est un tort, et elle n'a que ce qu'elle mérite. (*Il sonne. — A un domestique*) : Dites à ma femme que j'ai besoin de lui parler, et que je la prie de venir dans mon cabinet.

SCÈNE VII.

M. DE NOIRVILLE, MARGUERITE.

M. DE NOIRVILLE. — J'ai à causer avec vous de choses bien sérieuses, ma chère amie.... — Ah ! c'est toi, Marguerite ? Je demandais ta mère.

MARGUERITE. — Elle est sortie ; elle est allée à Reuilly, et ne rentrera pas de sitôt. Est-ce que je ne pourrais pas la remplacer ?

M. DE NOIRVILLE. — Pas précisément. Plus aisément pourtant qu'elle ne te remplacerait elle-même.

MARGUERITE. ~~Il~~ Vous avez eu des visites. Est-il vrai que Jules Martin ait eu l'audace de se présenter ici ? Je n'ai pas voulu le croire.

M. DE NOIRVILLE. — Oui, c'est vrai, et il viendra peut-être coucher ce soir. Tu lui feras préparer la chambre de la tourelle.

MARGUERITE. — C'est impossible, mon père, et je ne m'en charge pas ! Je veillerais toute la nuit à votre porte.

M. DE NOIRVILLE (*souriant*). — Tu vois bien que tu ne peux pas remplacer ta mère, puisque tu refuses de m'obéir.

MARGUERITE. — Recevoir chez vous Jules Martin ! Que voulez-vous donc faire de lui ?

M. DE NOIRVILLE. — Je l'envoie dans quelques jours en Amérique.

MARGUERITE. — Ah ! tant mieux, et bon voyage. — Pourvu qu'il n'en revienne jamais. Il serait mangé par un requin, que je ne le regretterais pas.

M. DE NOIRVILLE. — Charité chrétienne !

MARGUERITE. — Tout ce que je peux lui souhaiter chrétiennement, c'est une bonne confession.

M. DE NOIRVILLE. — Au moment d'entrer dans la bouche du requin ? Les confesseurs sont rares dans ce voisinage.

MARGUERITE. — Avez-vous enfin lu votre courrier ?

M. DE NOIRVILLE. — Je n'en ai pas eu le loisir, je n'ai pas été seul une minute.

MARGUERITE. — Alors, je vous laisse.

M. DE NOIRVILLE. — J'ai pu lire cependant la fameuse lettre. (*Il la montre*). Elle n'est pas longue.

MARGUERITE. — Et vos principes vous défendent-ils encore de me dire ce qu'elle contient ?

M. DE NOIRVILLE. — En aucune façon, je suis en règle avec mes principes. D'abord, tu n'es pas même nommée, ni en bien, ni en mal, et sous ce rapport nous perdions notre temps en hypothèses.

MARGUERITE (*dépitée*). — Je l'aurais cru plus poli. Que vous raconte-t-il donc ?

M. DE NOIRVILLE. — Qu'il n'ira pas au poste pour lequel il avait été désigné.

MARGUERITE. — Comme c'est intéressant ! Et où ira-t-il, ce beau monsieur ?

M. DE NOIRVILLE. — Il n'en sait rien encore.

MARGUERITE. — Comme c'est palpitant !

M. DE NOIRVILLE. — Peut-être... sollicitera-t-il... de revenir ici...

MARGUERITE. — Vraiment ? C'était bien la peine de s'en aller !

M. DE NOIRVILLE. — Si je lui en donne la permission. Il n'y a pas autre chose.

MARGUERITE. — Vous, la permission ? Et la donnerez-vous ?

M. DE NOIRVILLE. — Tiens, mon enfant, lis, et tout bas. (*Une pause. Marguerite lit et laisse tomber le papier. Elle le ramasse et le rend à son père d'une main tremblante. M. de Noirville l'attirant près de lui et l'embrassant sur le front :*) Eh bien, mon enfant, faut-il permettre ?

MARGUERITE (*baissant les yeux*). — Oui, mon père, quand ma mère l'aura permis.

ALFRED DE COURCY.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES MOINES D'OCCIDENT, par le C^{te} de Montalembert. Tomes VI et VII. — Paris, Lecoffre.

Voici les derniers volumes d'une œuvre remarquable à laquelle son auteur n'a pu mettre la dernière main. Emporté par la mort, il n'a pu lui-même publier ces pages qui paraissent aujourd'hui ; il n'a pu surtout écrire cette histoire de saint Bernard qu'il avait projetée tout d'abord, et dont *les Moines d'Occident* ne sont que l'introduction agrandie, transformée. Il avait laissé des notes nombreuses, des fragments considérables ; ce sont ces notes, ces fragments que sa famille donne maintenant au public, après avoir chargé M. Aurélien de Courson, — digne à tant de titres d'un choix si honorable, — de les revoir et de les mettre en ordre.

Ces deux volumes contiennent le récit attachant de l'un des faits les plus remarquables de l'histoire de l'Église ; il faut dire plus, car l'Église, créée par Dieu pour opérer le salut des hommes, prime tout ici-bas : ils racontent l'un des événements les plus importants de l'histoire du monde. La querelle des Investitures, cette lutte terrible engagée par le pape saint Grégoire VII contre l'empereur d'Allemagne Henri IV, et terminée, après des alternatives de succès et de revers, par le triomphe de la papauté, voilà quel est l'objet principal de ce livre. Qu'on ne s'en étonne pas ; qu'on ne trouve pas exagérée la place donnée par M. de Montalembert à cette lutte dans l'histoire des *Moines d'Occident*.

Fidèle à l'idée inspiratrice de son œuvre, heureux de montrer dans tout son jour l'influence bienfaisante de l'ordre monastique

sur les destinées de l'Europe chrétienne et partant des sociétés modernes, il ne pouvait accorder trop d'étendue à un récit dans lequel les moines jouent le principal rôle. De même qu'il avait montré un moine, saint Grégoire le Grand, commençant après les troubles des invasions la réformation du monde, de même il montre un autre moine, saint Grégoire VII, maintenant le monde dans les voies de la vérité et de la justice. Car c'était un moine que cet énergique et pieux Hildebrand, qui se mit courageusement en face de la puissance impériale et lui disputa, lui arracha pour l'Église, ce droit qui appartient, comme il le disait lui-même dans son expressif langage, à la plus pauvre des femmes, le droit de choisir librement son époux. C'était dans les monastères de Rome, c'était à Cluny, qu'il avait puisé ces inspirations; c'était là, dans l'ombre des cloîtres, sous la voûte des églises, pendant le chant des offices, qu'il avait compris la grandeur du sacerdoce chrétien et la nécessité de le délivrer à tout prix des deux périls qui menaçaient de l'avilir: à savoir, la suprématie du pouvoir temporel et la corruption des clercs. On a voulu faire de lui je ne sais quel tribun, précurseur de nos révolutionnaires; on a voulu en faire je ne sais quel habile politique: il ne fut ni l'un ni l'autre, il fut un prêtre, il fut un saint; « il ne » cessa d'être un moine pieux, pénétré de l'importance de sa mission, ferme et intrépide par l'entière conviction qu'il avait de la » nécessité, de la légitimité de son entreprise. » Ainsi parle Doellinger, un prêtre qui, devenu l'ennemi du siège pontifical, auquel il consacra les prémices de son talent, condamne par ses écrits d'autrefois sa révolte d'aujourd'hui. Autour de saint Grégoire VII se pressent des auxiliaires dévoués, ce sont encore des moines. Tandis que le clergé séculier d'Allemagne, séduit par la faveur ou effrayé par la menace, se range presque tout entier devant le trône de l'empereur, les couvents comptent de nombreux défenseurs des libertés de l'Église et des droits de Dieu. Quand le saint pape sera monté au ciel pour recevoir sa récompense, d'autres moines, devenus ses successeurs, continueront son œuvre, et tous ces efforts aboutiront au concordat de Worms et au concile général de Latran.

Il est beau, il est consolant de voir ces choses admirablement ra-

contées dans les volumes que nous avons sous les yeux. Sans doute, le temps n'est plus où les parlementaires et les gallicans du XVII^e et du XVIII^e siècle, prenant parti pour l'impudique et sanguinaire Henri IV, faisaient de saint Grégoire VII un ambitieux sans honte; le temps n'est plus où l'on refusait de lui rendre le culte religieux que lui décernait Benoît XIII. On reconnaît maintenant que dans cette lutte il avait le beau rôle. Mais toute la justice n'est pas encore faite. On ne sait pas quelle délicatesse de sentiment, quelle tendresse de cœur il y avait dans cet homme dont la grandeur et l'énergie peuvent au premier abord inspirer quelque effroi. On l'admire peut-être, on ne l'aime pas. C'est à le faire aimer que les pages de M. de Montalembert pourront servir. Il sera impossible de fermer ce livre sans éprouver une vive sympathie pour celui qui en est le principal héros. Une fois de plus on comprendra ce que le christianisme fait d'une âme dans laquelle il règne sans partage, comment, purifiant, élevant, fortifiant la nature, il amène l'homme à gagner par l'amour ceux qu'il subjugué par la puissance.

En même temps que la querelle des Investitures était soutenue contre les empereurs d'Allemagne par saint Grégoire VII et ses successeurs, il y eut une autre lutte qui eut pour théâtre l'Angleterre, et dont les principaux acteurs furent encore un grand moine et un détestable tyran, saint Anselme de Cantorbéry et Guillaume le Roux. Le motif de la querelle était le même, les moyens employés de part et d'autre furent semblables : du côté du moine, l'indomptable courage; du côté du roi, la persécution sans relâche. Le succès fut le même. Maltraité, dépouillé, banni, Anselme, après la mort du tyran, après de nouveaux combats vaillamment supportés, s'endormit tranquille dans la paix du Seigneur, au sein de l'Église d'Angleterre rendue à sa liberté et à sa pureté.

Il est bon de relire l'histoire de ces luttes. Il est bon de la relire dans notre siècle si profondément troublé, au milieu de notre société, menacée chaque jour de bouleversements épouvantables. L'esprit de l'homme a marché, comme on dit; l'Europe s'est éloignée de son berceau; l'œuvre accomplie par saint Grégoire VII est oubliée; en face du monde déchaîné, le pouvoir régulateur de

la papauté n'est plus reconnu comme au moyen âge ; toutes les abbayes sur lesquelles s'appuyaient les souverains pontifes ont successivement disparu. Aussi l'âme chrétienne, épouvantée de l'avenir, a besoin pour fortifier sa foi d'écouter les leçons du passé. L'histoire de Grégoire VII est là pour consoler et pour soutenir. Non, l'Eglise catholique et romaine ne succombera pas davantage sous les attaques d'une démocratie franchement irréligieuse qu'elle n'est tombée sous les coups d'une tyrannie hypocritement chrétienne. Dieu, qui la fit triompher, il y a huit siècles, la fera triompher encore. Si les empereurs ne viennent plus à Canossa, les peuples y viendront, et, désabusés de leurs erreurs, ils reconnaîtront que la voix qu'il faut écouter est toujours celle qui leur parle des joies du ciel en face des tristesses de la terre.

A côté du récit de cette action des moines, devenus évêques ou souverains pontifes, sur la société du moyen âge, se trouvent, dans les volumes de M. de Montalembert, des chapitres plus spécialement consacrés à la vie monastique proprement dite. Le VII^e volume s'ouvre par un livre intitulé : « L'Ordre monastique et la Société laïque », qui forme un tableau complet des services rendus au monde par les moines du XI^e siècle. Fondation de monastères, influence des moines sur la politique, les sciences, les beaux-arts, l'agriculture, leurs rapports avec les classes pauvres, tels sont les titres principaux auxquels sont rattachés en nombre considérable des faits capables d'intéresser vivement le lecteur et destinés à rectifier bien des idées fausses. M. de Montalembert se retrouve dans ces pages avec cette grâce, cette fraîcheur, cette délicatesse, qui rendent si charmantes l'introduction générale des moines d'Occident et l'histoire des moines anglo-saxons. De touchantes et poétiques légendes, de nombreuses citations empruntées aux chroniques des monastères, donnent au récit qui les encadre un intérêt nouveau, en faisant pénétrer le lecteur dans la vie intime de cette société chrétienne, si différente à tous les points de vue de la société de notre époque.

En fermant ce livre, on ne peut se défendre d'une dernière réflexion. Celui qui l'a écrit est descendu dans le tombeau, et aus-

sitôt son nom a été invoqué par plusieurs comme un cri de ralliement contre cette papauté à l'action de laquelle son ouvrage rend un hommage si remarquable. On a cité de lui des paroles, même des lettres, qui accusent des sentiments étranges dont on pourrait trouver quelque trace même dans les pages que nous venons de lire. Qu'importe ? Ceux qui ont besoin du nom de Montalembert pour couvrir leur révolte, ne parviendront jamais à transformer en l'un de leurs ancêtres ce chrétien si fier et si convaincu. Avant tout, il aimait l'Église, il l'aimait d'un amour sincère et sans limites. Il a pu se tromper, il s'est trompé dans le choix des armes nécessaires pour en assurer le triomphe ; mais jamais il n'aurait consenti à lui disputer la moindre parcelle de son influence et de sa liberté. Ce livre en est la preuve ; il respire un amour trop filial pour être l'œuvre d'un rebelle. Laissons donc le schisme aux abois faire grand bruit de ces révélations posthumes ; laissons livrer à la publicité, par une violation scandaleuse du secret des correspondances, ces lettres qui furent arrachées à la faiblesse de l'homme, par l'ennui de la contradiction, l'âpreté de la souffrance, les déceptions de la vie, par ces mille causes qui expliquent et atténueront devant Dieu nos fautes de chaque jour. A celui qui a tant aimé, beaucoup a dû être pardonné. Nous passerons, nos luttes cesseront, le souvenir s'en effacera ; mais ce qui ne passera pas, ce qui ne sera pas détruit, c'est le monument élevé par Montalembert à l'ordre monastique. A distance, les taches de l'homme disparaîtront, comme ont disparu celles qui, dans certains de ses grands et saints moines, ont attristé peut-être les yeux de leurs contemporains, et il restera seulement un cœur d'élite consacrant au sujet le mieux choisi le plus beau des talents.

L'ABBÉ P. TEULÉ.

P.-S. — Qu'il nous soit permis d'ajouter à ce que nous avons dit une nouvelle observation. On se plaint, et avec raison, de la disette des bons livres, en face du débordement épouvantable de la presse antireligieuse. *Les Moines d'Occident* pourraient rendre d'inappréciables services à la cause catholique. Ils ne les rendront qu'en partie. Dans leur double format, ils sont inabordables à bien des

bourses, ils ne peuvent devenir des ouvrages de propagande. Pour quoi n'en ferait-on pas une édition à bas prix ? Ceux qui en sont propriétaires feraient une bonne œuvre. Ils feraient également une bonne spéculation ; car ils trouveraient dans les bibliothèques du clergé, les œuvres des bons livres, les institutions catholiques, un débouché continuel. Faut-il donc que les enfants des ténèbres soient toujours plus prudents que ceux de la lumière ? Faut-il donc que des œuvres de perdition s'impriment à des conditions incroyables de bon marché, et qu'un pauvre curé de campagne soit obligé de se priver d'ouvrages qu'il désirerait avoir, encore plus pour les faire lire que pour les garder après les avoir lus ? Ce que nous disons des *Moines d'Occident*, nous le disons de bien d'autres ouvrages. Sans doute, il peut sembler honorable pour un livre de figurer en beau format sur les rayons d'une bibliothèque aristocratique, mais il vaut mieux paraître également dans une forme modeste sur l'établi de l'ouvrier et sur la table du laboureur. Le peuple, perdu par les mauvaises lectures, ne sera pas sauvé par des éditions de luxe.

HISTOIRE D'UNE ENFANT DE PARIS, par M^{me} Le Lasseur (née Perier). In-18. Vaton, Paris, 1877. Illustrations de Bertall.

Il y a quelques mois, à l'époque du premier jour de l'an, M^{me} Le Lasseur dédiait à ses petits-enfants un volume de *Contes de fées*, dans lequel son imagination prenait avec le merveilleux toutes les libertés auxquelles nous ont accoutumés Perrault, M^{me} d'Aulnoy et Andersen. Dans ce monde de rêves, dans ce *pays rose*, où les lois de la nature sont si gracieusement interverties pour l'enchantement des enfants, les bons sont récompensés, et les méchants punis, — quand ils ne se corrigent pas, car il ne faut décourager personne. Mais il n'en va pas ainsi toujours dans le monde réel, où tant de choses qui ne sont point à leur place, tant de souffrances en apparence imméritées, rendent si certaine et si évidente la nécessité d'une autre vie. Envisagée sous ce point de vue, l'*Histoire d'une Enfant de Paris* complète parfaitement le petit cours de morale commencé dans les *Contes de fées*.

Dans le premier ouvrage, l'auteur avait montré que la faculté d'inventer lui était aussi naturelle que le talent d'écrire ; dans celui-ci, l'invention est peu de chose, et l'observation délicate des caractères, la simplicité de la forme, font tout le charme du récit.

Une jeune fille honnête, exercée à la vertu par les religieuses qui l'ont instruite, a, dans son inexpérience, épousé un ouvrier qu'elle croyait homme de cœur et laborieux. Elle s'est trompée : l'ouvrier est paresseux, ivrogne, impie, socialiste. Elle supporte néanmoins son sort avec courage et résignation ; elle travaille pour le paresseux, prie pour l'impie, et aime celui qui hait Dieu et la société. L'enfant née de ce mariage est une fille du nom de Louise, qu'elle élève avec ce redoublement de dévouement particulier aux mères dont les maris sont indignes. L'indignité de celui-là est extrême ; il a abandonné son ménage, et il n'y revient que pour voler les petites économies que sa femme réussit à faire en travaillant avec excès et en se privant de tout.

Au moment où commence le récit, les malheureuses sont encore tout endolories des souffrances du siège de Paris. La Commune est proclamée, et le père est devenu l'un de ces officiers galonnés pour qui l'autorité ne fut qu'une occasion de satisfaire leurs passions grossières et leurs haines farouches.

Heureusement pour la pauvre ouvrière, la mesure des chagrins, des douleurs et des mérites est comble : elle meurt, assistée par un saint prêtre que Louise est allée chercher et qui profite de l'absence de l'officier fédéré pour administrer à la mourante les derniers sacrements. L'enfant est recueillie par une voisine ; presque aussitôt le père revient à la maison, et, comme en ce temps-là tout est occasion de manifestation, il organise avec ses amis un enterrement civil, odieuse profanation du corps et de l'âme de la pauvre morte.

Les voisins sont généreux et charitables, mais ils ne sont pas riches ; que deviendra la pauvre Louise ? Son père se souvient alors qu'il y a quelque temps, la petite a manqué d'être écrasée par la voiture d'une riche Hongroise, qui s'est intéressée à elle, qui est

venue la voir, et qui lui a donné des secours. L'occasion est belle pour se débarrasser de sa fille ; il se présente avec elle chez la grande dame, qui est touchée du sort de l'enfant et qui, moyennant une somme versée au père, obtient la promesse qu'elle lui sera indéfiniment confiée. Louise rappelait à sa bienfaitrice une fille du même âge qu'elle avait perdue. Cette première partie du livre est la mieux remplie, et, selon moi, la meilleure ; tout est pris sur le vif ; il y a des traits qui ne s'inventent pas et que fournit seulement une longue expérience des misères physiques et morales de la grande ville.

La seconde partie est consacrée à la vie de Louise en Hongrie, où sa bienfaitrice est allée habiter un vieux et somptueux château sur les bords du Danube. L'enfant de Paris a reçu là une éducation soignée, au milieu de tous les raffinements du luxe. Elle est devenue belle, intelligente, instruite. Elle vient d'avoir quinze ans, et sa mère adoptive l'aime comme sa fille. Un soir elle disparaît ; on la cherche et on la trouve évanouie sur le bord d'un chemin, à quelque distance du château. Pourquoi cette absence ? Où est-elle allée ? On en devine la cause, en apprenant que son père a été vu errant aux environs du château. C'est son père, en effet, qui lui a donné un rendez-vous dans lequel il lui a exprimé le désir de la reprendre. L'enfant a cru à des promesses, à des assurances de bonne conduite, et elle veut quitter sa bienfaitrice, parce que les liens du sang lui paraissent les plus forts. Avec une nouvelle somme d'argent tout s'arrange ; le père renonce de nouveau à exercer des droits qu'il n'avait fait valoir que dans un but d'ignoble chantage. Cependant la révélation de la bassesse de son père, la lutte de sentiments qui s'est passée en elle, ont brisé la faible enveloppe de ce cœur de quinze ans, et Louise meurt à Paris, où on l'a ramenée dans l'espoir de lui rendre la santé. Le tombeau de sa mère contient ses restes au cimetière du père Lachaise.

C'est avec cette donnée peu compliquée que l'auteur a su écrire, non sans y mettre beaucoup d'art, un récit attachant où le cœur parle haut, et où néanmoins la phrase est simple, sans emphase ni rhétorique. « La simplicité et la grâce du langage, disait Saint-Marc

Girardin, viennent des pensées et non de la désinence des mots. » Que Louise ait réellement vécu et ait été adoptée par une comtesse hongroise, comme on me l'a assuré, la chose importe peu. Il y a des romans qui sont vrais et des histoires qui ne le sont pas. Histoire ou roman, le livre intéresse, émeut ; que faut-il de plus pour savoir gré à l'auteur de l'avoir écrit ?

ALFRED LALLIÉ.

NOTRE-DAME DE LOURDES, par M. Henri Lasserre, un vol. in-4°, illustré de chromos, cartes, vues, portraits, etc ; 2^e édition ; — Paris, Victor Palmé et C^{ie}.

A côté de la *Sainte Vierge*, éditée par la maison Didot, vient prendre place, rajeunie et transfigurée, la fameuse *Notre-Dame de Lourdes* de la librairie Palmé.

Est-il besoin de faire ici l'éloge d'un ouvrage que cent quarante éditions, de tout format et en toutes langues, ont rendu populaire ? succès le plus éclatant, et il faut s'en applaudir hautement, de la librairie moderne, qui en a tant de malsains à se reprocher. Qui n'a lu et relu ces pages, tour à tour étincelantes de spirituelle malice et tout imprégnées de pieuse émotion, comédie d'après nature de la libre-pensée, et drame divin de la foi ? Ce livre, que l'on a justement appelé un événement social, a jeté comme un autre cri de : *Dieu le veut !* soulevant les foules, poussant des armées de pacifiques croisés vers la merveilleuse grotte de la vision. Depuis le siècle de saint Louis, en effet, jamais le monde n'avait vu de telles multitudes se mettre en marche de tous les pays, pour se donner un commun rendez-vous. M. Henri Lasserre aura eu l'honneur, la gloire, d'être le promoteur de ce prodigieux mouvement, le Pierre l'Hermite de cette autre croisade.

Aussi n'insisterai je pas davantage sur le fond de ce livre, que tous ont lu ou liront ; j'ai hâte d'arriver à la forme splendide dont on vient de le revêtir, et qui en fait l'un des chefs-d'œuvre de la typographie contemporaine.

Pour ne parler que de l'accessoire, lequel suffirait de reste à

l'ornementation de tout autre ouvrage de prix, quel charme pour les yeux de feuilleter une à une ces pages ornées chacune et comme enguirlandées d'un délicieux encadrement, dont les éléments variés sont empruntés aux motifs les plus divers, principalement à cette magnifique nature pyrénéenne, si riche en sites grandioses, et tout d'abord à Lourdes et à ses admirables paysages : roches Massabiellles; basilique à la flèche élancée ; vieux château féodal ; Gave torrentueux serpentant dans les méandres de la vallée ; pics neigeux, glaciers étincelants, cascades et cascadelles tombant des gorges et déployant leurs voiles de gaze ; pins alpestres dressant leurs rameaux, semblables à des branches de candélabre, au milieu de ce temple de la création ; hirondelles rasant les eaux, que les arbres et arbustes ombragent de leur feuillage ; martinets se jouant autour de sveltes clochetons gothiques ; fleurs ici tressées en guirlandes, là retombant en légers festons, ailleurs enroulant leurs frêles lianes sur de minces colonnettes... Puis, ce sont les portraits des acteurs de cette merveilleuse histoire et de son historien, des scènes religieuses, des épisodes de la vie de la Sainte Vierge, des cérémonies de pèlerinage, de longues processions, bannières déployées, déroulant leurs pieuses théories dans le lacis des sentiers en pente, etc. Tout cela va, vient, court, descend, monte, le long de chaque page, lui composant le plus charmant, le plus vivant des cadres. L'ensemble de ces compositions, dessinées et gravées par nos plus habiles artistes, Giacomelli, Yan'Dargent, Clerget, Morin, etc., forme, à lui seul, une œuvre artistique de haute valeur.

Et pourtant ce n'est là, ai-je dit, que l'accessoire. La partie principale de l'*illustration* de ce magnifique volume, c'est cette série de belles lithochromies, et tout d'abord, en frontispice, cette reproduction de la *Vierge* de Cabuchet, d'un si pénétrant mysticisme, d'un galbe si pur, véritablement *immaculée* ; puis *Bernadette* gardant son troupeau, l'*Apparition*... Deux grandes cartes coloriées, dues au burin d'Erhard, le plus habile de nos graveurs cartographes, nous offrent la vue panoramique de Lourdes et de ses environs, tels qu'ils étaient avant l'apparition et tels que ce merveilleux

événement les a transformés et comme transfigurés. Je ne parle pas des fleurons, lettres ornées, fins de chapitres, avec leurs paysages, scènes et portraits, qui suffiraient à l'ornementation d'un ouvrage ordinaire.

Ce livre est, on le voit, un véritable écrin artistique, où sont prodiguées à la fois les richesses du crayon, du burin et de la couleur. Aussi la première édition s'est-elle trouvée épuisée en quelques jours. La seconde, tirée au chiffre, peut-être sans exemple, de *quinze mille exemplaires*, ne tardera pas à l'être à son tour, et un nombre indéfini d'autres devra sans doute la suivre pour satisfaire aux demandes toujours aussi empressées du public !

LUCIEN DUBOIS.

MONOGRAPHIES DES RÉGIMENTS DE L'ARMÉE FRANÇAISE. — HISTOIRE DU 5^e BATAILLON DE CHASSEURS A PIED, par M. G. de Sourdeval, capitaine adjudant-major audit bataillon. Un volume in-12 de 318 p. *Publications de la Réunion des officiers.*

Le nom de Sourdeval n'est pas nouveau pour les lecteurs de la *Revue*, et c'est pour nous un vrai plaisir de parler d'un ouvrage du fils, après avoir parlé des ouvrages du père. Notre vieil ami, M. de Sourdeval, a porté sur bien des points son esprit curieux, sagace et investigateur. Propriétaire vendéen, il a traité la question chevaline, l'une des plus importantes du pays, avec une supériorité marquée ; érudit, il nous a donné l'histoire de Machecoul et des Marches poitevines ; magistrat à Tours, il s'est plu à nous faire connaître les antiquités et les châteaux de la Touraine ; linguiste, il est parvenu à se rendre familiers les secrets des langues du Nord ; littérateur enfin, il a remis en lumière un vieux poète quelque peu oublié des Poitevins, ses compatriotes, André de Rivaudeau, et qui ne méritait pas l'oubli. Son fils embrassera-t-il autant de sujets dans ses goûts studieux ? J'en doute, et il n'y a certes pas nécessité, car celui qu'il a choisi en vaut bien d'autres. Rien, en effet, de plus noble que le courage, le dévouement et l'abnégation qu'exige la vie de soldat, et rien de plus digne d'intérêt que l'histoire de ces régiments, disons mieux,

de ces familles militaires, où se gardent fidèlement le culte de l'honneur et le respect des anciens.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, au reste, que les régiments tiennent à avoir leurs annales. M. de Roussel avait entrepris d'être leur historien, il y a cent ans, et d'autres l'ont imité depuis. Nous ne pouvons que féliciter la *Réunion des officiers* de multiplier les publications de ce genre. Le livre de M. de Sourdeval est, à cet égard, un modèle de précision, de concision, et j'ajouterais, de modestie. Point de grandes phrases, mais des faits, un récit toujours simple, mais où rien n'est omis, une diction facile et jamais prétentieuse ; c'est la vie jour par jour du bataillon, écrite pour le bataillon, mais qui intéresse tout le monde.

Sans doute il ne faut pas y chercher le tableau général des événements. Vous n'apercevez qu'un coin de la bataille de l'Alma et du siège de Sébastopol. La bataille de Solferino se résume pour vous dans la prise de Medolle et celle de Rebecco ; le combat de Borny, dans la défense du bois du May ; la bataille de Rezonville¹, dans l'attaque du bois de Tronville et la charge impuissante des dragons de la garde prussienne ; la bataille de Saint-Privat², dans la fusillade meurtrière contre les Hessois embusqués dans les bois de la Cusse ; le combat de Servigny, dans l'envahissement du camp prussien entre Poixe et Failly ; mais chacun de ces épisodes du moins est précis et complet. Si nous ne voyons pas l'ensemble, nous distinguons quelques détails, et quels détails !

Suivez, par exemple, cet assaut de la batterie Gervais à Sébastopol : « Nos chasseurs, qui se sont jetés dans le fossé, ne peuvent en sortir par le côté opposé. La terre légère et friable s'écroule et ne peut supporter le poids d'un homme. Le lieutenant Potier, enfonçant profondément son sabre dans le retranchement, s'élève, à la force des poignets, sur le parapet, et vient en aide à ses chasseurs, qu'il attire à lui, en saisissant l'extrémité de leur carabine. Un canonnier russe lui assène plusieurs coups d'écouvillon sur la

¹ Dite par les Prussiens de *Mars-la-Tour*.

² Dite aussi, par les Prussiens, de *Gravelotte*, et par nous, d'*Amanvillers*.

tête sans lui faire lâcher prise. Tout ensanglanté, il continue de presser l'escalade. Une grosse pierre lancée avec force l'atteint en pleine figure, lui brise sept dents et l'envoie rouler dans le fossé. Il se relève, franchit une seconde fois le parapet et rejoint les chasseurs, qui, grâce à son audace et à sa présence d'esprit, sont maintenant dans l'ouvrage. Son sous-lieutenant, M. des Garets, qui s'est jeté des premiers sur l'ennemi, vient d'être mortellement frappé par une balle. »

Cette ascension héroïque ne rappelle-t-elle pas la célèbre escalade du fort Saint-Charles, à Port-Mahon, par les grenadiers du *régiment du Roi*? « M. de la Grationnaye ¹ avait la tête de l'attaque, dit M. de Roussel, et il ne voulut jamais se laisser précéder par les volontaires. — Je suis, dit-il au maréchal de Richelieu, le premier capitaine de grenadiers de l'armée, et je tiendrai pour ennemis du roi tous ceux que je rencontrerai entre la place et moi. — Il fut blessé d'un coup de feu qui lui fracassa la hanche, et donna encore des preuves d'humanité, en ne voulant pas se laisser panser avant ceux de ses grenadiers qui en avaient besoin. » L'intrépidité du chef avait d'ailleurs communiqué une telle ardeur aux soldats, qu'ils escaladaient des ouvrages, élevés de plus de vingt pieds, sur des rochers escarpés, en se soutenant les uns les autres. Le surlendemain, l'île entière capitulait.

Si le 5^e chasseurs n'obtint pas un succès aussi complet à Sébastopol, dans cette attaque du 18 juin, ce ne fut assurément pas sa faute. Non-seulement il emporta la batterie Gervais, mais il pénétra dans les faubourgs de la ville, s'y maintint avec une indomptable énergie et ne battit définitivement en retraite que parce qu'il n'était pas soutenu. Comment ne pas admirer, entre tous, ce capitaine de Geslin, qui a voulu commander sa compagnie, quoique gravement malade, et qui l'anime de son ardeur jusqu'à ce qu'il reçoive au bas-ventre une blessure dont il souffrira cruellement pendant un

¹ Vincent-Joseph de Talhouët, chevalier de la Grationnaye, était né à Carnac le 25 novembre 1700; il devint lieutenant-colonel du *régiment du Roi*, et mourut à Quimperlé en 1773.

an; et ce capitaine Masse, ce lieutenant Roger du Nord, qui sont foudroyés à bout portant en ralliant leurs troupes, ce commandant Garnier surtout qui a le bras percé par une baïonnette, la poitrine traversée par une balle, et qui n'en continue pas moins de commander et d'enflammer son bataillon. Il lui faut une troisième blessure, une balle à la hanche, pour qu'il se laisse porter dans la tranchée. Trois jours après, le 5^e bataillon, réduit à 356 hommes, défilait devant l'armée anglaise pour prendre de nouveaux cantonnements. En tête était le commandant Garnier, couché sur un brancard, mais recevant de tous les plus hauts témoignages d'estime.

Les scènes de ce genre ne sont pas rares dans le livre de M. de Sourdeval et en rendent souvent la lecture attachante et émouvante.

L'ouvrage se termine par de courtes mais intéressantes notices sur tous les officiers tués et sur tous les commandants qu'a eus successivement le bataillon. Vient enfin la liste complète des officiers inscrits sur ses rôles depuis sa formation en 1840 jusqu'à l'année 1875. On voit que rien n'est oublié. Parmi les tués je remarque le capitaine de Jouvancourt, *superbe militaire*, écrivait son commandant Canrobert, *aussi brave, aussi loyal, aussi généreux qu'il est beau*; le sous-lieutenant Etournaud, *vigoureux au moral comme au physique*, et le capitaine Masse, *homme de premier mérite*, et le jeune Roger du Nord, *aussi aimable que brave et modeste*, et l'adjudant-major Chabert, intrépide jusqu'à l'aveuglement, et le commandant Carré, ferme chrétien, chef bienveillant et dévoué. Il faudrait les citer tous.

Les commandants successifs du bataillon sont presque tous parvenus aux plus hauts grades de l'armée. C'est d'abord Mellinet, qui le forma, l'un de nos plus vieux généraux de division aujourd'hui, puis Canrobert, qui lui a, en quelque sorte, laissé son nom, et qui est depuis plus de vingt ans maréchal de France. Après eux viennent Soumain, Levassor-Sorval et Garnier, tous les trois généraux de division, etc.

Henri IV disait des *Commentaires* de Montluc qu'ils devraient être la Bible du soldat. Moins important, le livre de M. de Sourdeval

sera certainement du moins le *vade-mecum* des chasseurs du 5^e. Ils y trouveront les leçons et les exemples de leurs anciens et y entendront cette voix des braves : *Ne forligne pas.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ARMÉE DE BRETAGNE. *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, du Finistère, à la deuxième division de l'armée de la Loire — 1870-1871, —* par M. Henri Monnié, ex-mobilisé de Nantes. — Un vol. in-18, de 179 pages. Nantes, imprimerie Bourgeois.

La première édition du livre de M. Monnié date de juin 1871. Ecrite sous le coup des événements, on y sentait toutes vives les émotions de l'épreuve ; aujourd'hui on y trouve, avec ces émotions, tout un ensemble de documents inconnus alors et qui donnent à l'ouvrage un intérêt nouveau. Pour être devenue d'ailleurs plus complètement historique, l'œuvre de M. Monnié n'a rien perdu de ce caractère intime et personnel qui donne un attrait particulier à la lecture des *Mémoires*.

Ce n'est point une histoire générale que l'auteur nous présente. « Nous nous bornons, dit-il, à raconter les événements auxquels les mobilisés de Bretagne ont pris une part plus ou moins active ou glorieuse ; à rappeler les misères, les privations, les souffrances, en un mot, les tribulations de toute sorte dont ils ont été les innocentes et patientes victimes. »

Ces tribulations tiennent à bien des causes. Quelques-unes étaient fatales : un hiver rigoureux, l'imprévu, l'inexpérience, la défaite ; mais d'autres tenaient à des circonstances qu'on eût fort bien pu éviter. Ainsi rien n'obligeait M. Gambetta, un avocat de trente-cinq ans, d'assumer la direction de la guerre ; rien ne faisait un devoir à M. de Keratry, devenu, de capitaine démissionnaire, général en chef pour s'être emparé, sans coup férir, de la préfecture de police au 4 septembre, rien ne lui faisait un devoir de choisir, pour exercer ses divisions, au lieu du pavé des villes, un camp au sous-sol imperméable, en plein hiver, c'est-à-dire un lac de boue où toute

manœuvre était impossible ¹. Rien ne saurait enfin expliquer ni excuser la défiance qui faisait refuser aux Bretons les armes perfectionnées, les munitions et les équipements qu'on accordait si facilement aux chemises rouges de Garibaldi et autres patriotismes du même genre. Pouvons-nous oublier que la bataille du Mans, cette bataille de trois jours qui, pendant les deux premiers, fut un succès, ne se fût jamais changée en défaite sans *l'armement détestable* et *l'instruction militaire nulle* des mobilisés bretons ?

Assurément ces mobilisés, enlevés soudainement à la charrue ou aux occupations libérales, n'avaient ni ne pouvaient avoir la solidité de vieilles troupes, mais c'est un devoir pour nous de signaler leur courage et leurs services, qu'était loin de dédaigner le général Chanzy. *Les troupes de Bretagne*, écrivait-il le 11 janvier, *ont puissamment contribué à conserver la position importante d'Auvours*. Vainement M. Gambetta supprima-t-il cette phrase de la dépêche ; le général nous l'a rendue et elle restera ².

Sans doute l'affaire de Droué commença par une panique, mais elle finit par l'expulsion des Prussiens, qui perdirent six fois plus de monde que nous. La panique s'expliquait d'ailleurs par la surprise et par la nature de l'attaque. La fusillade partait, en effet, des maisons du bourg. Or, pouvait-on supposer que les Prussiens fussent venus, sans rencontrer la moindre grand'garde, jusqu'aux jardins extérieurs et fussent entrés dans les maisons par ces jardins ? On se crut donc trahi par les habitants, et quand on se croit trahi, trop souvent on n'écoute plus rien. Mais cette première impression fut suivie d'une *rescousse* vigoureuse. La position une fois bien reconnue, l'ennemi fut, en quelques instants, débusqué et mis en fuite. De ceux qui étaient dans les maisons, pas un n'échappa. M. Monnié signale les mobilisés de Nantes comme ayant énergiquement soutenu, dans cette occasion, l'honneur du drapeau.

¹ Il faut lire, dans l'excellent rapport de M. de la Borderie sur le *camp de Conlie*, les plaintes des généraux et leurs demandes réitérées d'évacuation. Faut-il ajouter que le temps s'y passait en corvées, dont la principale était d'aller chercher de l'eau potable à un ou deux kilomètres ? Il en fut ainsi jusqu'au commencement de décembre.

² Voir *Deuxième armée de la Loire*, p. 320.

Les documents les plus complets ont été réunis par lui sur cette affaire de Droué. C'est d'abord le rapport du lieutenant de vaisseau Coq, qui commandait l'artillerie et eut une grande part dans le succès de la journée. Ce rapport, écrit sous l'influence des premières impressions, exprime la pensée que l'ennemi était caché dans le bourg, et que pas un habitant n'avait eu le courage de nous en avertir. Cette pensée est également celle de l'abbé Camaret, l'un de nos aumôniers les plus dévoués. Vient ensuite l'opinion du général Gougéard, qui allait s'illustrer à la bataille du Mans. Cette opinion est ainsi formulée : « La seule faute de ces villageois affolés de terreur est de ne nous avoir pas prévenus du voisinage de l'ennemi, ce qui permit à ces derniers de s'approcher de nous, à la faveur des bois, et de profiter de toutes les circonstances favorables pour nous attaquer à l'improviste. »

Le voisinage de l'ennemi était parfaitement connu de toute la division et nul, à coup sûr, ne pouvait en douter depuis l'escarmouche de Montigny, qui avait eu lieu la veille. Les habitants de Droué n'en faisaient d'ailleurs aucunement mystère ; ils disaient à qui voulait les entendre : « Les Prussiens ne sont pas ici ; ils avaient commandé 500 rations de pain ; mais quand ils ont su que vous arriviez, ils se sont sauvés bien vite ¹. » C'était l'exacte vérité. Que conclure de là cependant ? Que l'ennemi était évidemment très-près, puisqu'il ne s'était retiré qu'à notre approche. Il importait donc beaucoup d'être sur ses gardes. On se garda, en effet, très-soigneusement pendant la nuit ; mais le jour venu et l'heure du départ approchant, on ne se garda plus. Telle fut en réalité, croyons-nous, la véritable *circonstance favorable* dont les Prussiens surent profiter. Les bois eux-mêmes, avec leurs branches nues, n'auraient pu les dissimuler complètement à l'œil, si l'on se fût un peu gardé.

Le combat de Droué n'avait duré qu'une heure ; celui de Champagné dura deux jours. Ce fut le plus rude de ceux que nos mobilisés eurent à soutenir et ils y perdirent leur colonel. S'ils finirent

¹ Voir le livre de M. Monnié, p. 47.

par abandonner le village, ce fut du moins après avoir résisté énergiquement à des forces très-supérieures et en ne cédant le terrain que pied à pied. Enfin, à Auvours, ils furent les dignes auxiliaires des *Volontaires de l'Ouest*. On ne pouvait leur demander plus.

Telle est la modeste mais très-honorable histoire de nos mobilisés. Je ne parlerai pas de leurs autres épreuves, épreuves beaucoup plus pénibles que la lutte pour tous les hommes d'entrain et de cœur. M. Monnié en sait quelque chose, car il est d'une famille où, de père en fils, on ne craint pas le feu.

L'ouvrage se termine par le récit des honneurs dont a été entourée la mémoire de nos morts : calvaire de Conlie, monument de Droué, monument de Champagné, monument d'Auvours, tables monumentales de l'Hôtel-de-Ville de Nantes. Un peuple qui honore ainsi le dévouement et le courage n'est pas un peuple près de finir.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous croyons utile de compléter cet article par la reproduction de la liste des Nantais morts pendant la guerre de 1870-1871, et dont les noms ont été relevés par M. Monnié sur la plaque commémorative placée à l'Hôtel-de-Ville de Nantes.

(Note de la Rédaction).

Liste des Nantais morts pendant la guerre 1870-1871.

ARMÉE ACTIVE.

Officiers.

Galicier (Achille), capitaine au 84^e de ligne.
 Hervé (Gabriel), capitaine au 54^e de ligne.
 De Lachaise (Jules), chef de bataillon au 116^e de marche.
 De Lacvivier (Henri), chef de bataillon au 31^e de ligne.
 De Lambilly (Humbert), lieutenant-colonel d'état-major.
 Loysel (Emile-Marie), lieutenant-colonel de hussards.
 Main (Louis-Charles-Chéri), capitaine au 37^e de ligne.
 Renouard (François-Adolphe), capitaine au 97^e de ligne.
 Ruel (Stanislas-Adrien), sous-lieutenant au 1^{er} régiment d'infanterie de marine.

Sageran (Victor), lieutenant au 93^e de ligne.
 Sioc'h'an de Kersabiec, capit.-command', au 3^e cuirassiers.
 Viot (Henry), capitaine au 36^e de marche.
Sous-officiers et soldats.
 Allard (Amédée), caporal aux chasseurs à pied.
 Baffet (Stanislas-Alexis), soldat au 71^e de ligne.
 Barré (Pierre-Marie), soldat au 3^e zouaves.
 Batard (Henri-Ambroise), caporal au 9^e chasseurs à pied.
 Baudouin (Julien-Marie), soldat au 1^{er} chasseurs à pied.
 Baudouin (Stanislas-Armel), soldat au 1^{er} zouaves.
 Bellamy (Eugène), caporal infirmier.
 Béranger (Alfred), soldat au 28^e de ligne.

Berron (Jean-Baptiste), soldat au 19^e chasseurs à pied.
 Bossis (Prosper), soldat aux zouaves.
 Bouquier (Henri-Paul), sergent-fourrier au 43^e de ligne.
 Bourgerel (Maurice), engagé volontaire au 9^e cuirassiers.
 Brouinsard (François-Jean), soldat au 3^e zouaves.
 Caridel (Alphonse), soldat au 52^e de ligne.
 Chevrel (François), soldat au 34^e de ligne.
 Doizé (Yves-Louis), soldat au 3^e de ligne.
 Doubé (Emile), soldat au 44^e de ligne.
 Dubois (Edouard-Marie-Léon), soldat au 84^e de ligne.
 Dugast (Pierre-Victor), soldat au 56^e de ligne.
 Dupé (Alexis), soldat au 20^e chasseurs à pied.
 Ernoult (Auguste), soldat au 28^e de ligne.
 Gadais (Georges), sergent-fourrier au 3^e chasseurs d'Afrique.
 Gazeau (François-Emile), sapeur au 51^e de ligne.
 Gilbert (Alexis-Louis-Marie), soldat au 23^e de ligne.
 Girand (Charles), soldat au 65^e de ligne.
 Giraudet (Stéphane-Marie), engagé volontaire au 6^e hussards.
 Guiheux (Pierre), soldat au 18^e corps d'armée.
 Haudebourg (Hippolyte-Jean), sergent-fourrier au 81^e de ligne.
 Hervo (Abel), engagé volontaire au 1^{er} de ligne.
 Houssier (Georges-Albert), engagé volontaire au 45^e de ligne.
 Jannin (Auguste), soldat au 7^e régiment d'artillerie.
 Jamouillet (Charles), soldat au 20^e de ligne.
 Jarry (Engène), soldat au 91^e de ligne.
 Josse (Jean-Marie), matelot.
 Julien (Louis-Victor), sergent-fourrier au 86^e de ligne.
 Kremeter (Joseph-Ambroise), soldat au 13^e d'artillerie.
 Lebreton (Alexandre), soldat au 98^e de marche.
 Lecroc (Joseph-Jules), soldat au 32^e de ligne.
 Leduc (Hippolyte-Martin), matelot.
 Legal (Jacques-Marie), caporal au 27^e de marche.
 Lerat (François), soldat au 40^e de ligne.
 Letort (Louis-Alfred), soldat au 11^e de marche.

Lhéudé (Jean-Louis), soldat au 44^e de marche.
 Luzet (Jean), soldat au 98^e de ligne.
 Martineau (Abel-Marie), soldat au 1^{er} zouaves.
 Masseaux (Charles-Jules), engagé volontaire au 4^e zouaves.
 Prion (Alfred), soldat au 32^e de ligne.
 Rebulet (Henri), maréchal-des-logis au 1^{er} dragons.
 Rineaud (Joachim), soldat au 83^e de ligne.
 Sorin (Alexandre-Marie), sergent-fourrier au 28^e de ligne.
 Teillais (Pierre-Henri), soldat.
 Tenaud (Charles), soldat au 91^e de ligne.
 Tessier (Arsène-Marie), soldat au 6^e de ligne.
 Thébault (Henri), soldat au 7^e régiment d'artillerie.
 Trichard (Antoine-Marie), caporal-fourrier au 11^e chasseurs à pied.

VOLONTAIRES DE L'OUEST.

De Bouillé (Fernand-Louis).
 De Bouillé (Jacques-Marie).
 Guillet de la Brosse (Auguste).
 Guillet de la Brosse (Hippolyte).
 Houdet (Marie-Joseph).
 Le Lièvre de La Touche (Ferdinand).
 Lepage du Boischevalier, lieutenant.
 De Mauduit du Plessis (Paul).
 Perraud (Joseph).
 Souffrant (Henri).
 Thébaud (Camille-Emile).
 Viaud Grand-Marais (Henri).

VOLONTAIRES NANTAIS.

Cathelineau (Prudent).

VOLONTAIRES DE LA VENDÉE.

Rousselot (Félix-Jean-Marie).

FRANCS-TIREURS.

Legalle (Auguste), capitaine.
 Blincau (Charles).
 Terrien (Ernest-Théodore).

MOBILES.

Albert (Auguste).
 Béranger (Armand).
 Bizeul (Elié).
 Bonsergent (Frédéric).
 Bouchaud (François).
 David (Jules).
 Duté (Auguste-Baptiste).
 Foucaud (Joseph).
 Heurtin (Guillaume).
 Lainé (Théophile).

Luzierre (Jules-Marie).
 Maisonneuve (Alphonse).
 Malherbe (Ernest-Alexandre).
 Moreau (Pierre).
 Nicolas (Gabriel).
 Planson (Jean-Marie).
 Plantard (Eugène), sous-officier au 28°.
 Poillière (Jules).
 Prat (Louis).
 Radigois (Louis).
 Regaré (Etienne).
 Rigolage (François).
 Tatesault (Jean).
 Truau (Eugène).
 Vrignaud (Pierre-Victor), lieutenant.
 MOBILISÉS.
 Bel (Clément-Théodore), colonel.
 Béranger (Joseph).
 Béziaux (Alfred), sergent-major.

Blain (Félix).
 Bonnet (Pierre).
 Bonnet (Léon).
 Brienne (Henri-Théodore), sergent.
 Chevy (François).
 Coquereau (Auguste), tambour.
 Duhamel (Ludovic).
 Gazeau (Alexandre-Georges).
 Jeanneau (Augustin), clairon.
 Jarry (Alexandre-Guillaume), sergent-major.
 Levesque (Auguste-Marie).
 Louvel (Jean-Baptiste), sergent-fourrier.
 Maillard de la Gournerie.
 Moriceau, sergent.
 Oury (Paul).
 Potel (Jean-Jacques-Henri), sergent.
 Richomme.
 Robert (Pierre).

LA FAMILLE DESCARTES EN BRETAGNE, par M. Sigismond Ropartz. — Saint-Brieuc, 1876. 1 vol. gr. in-8°, 238 pp.

On nous a répété tant de fois que le philosophe Descartes était une des gloires de la Touraine, que nous ne pouvons nous habituer à marier ce grand nom à celui d'une autre province. M. Ropartz vient de nous démontrer, preuves en main, que les Poitevins et les Bretons ont quelque droit à le revendiquer aussi comme leur compatriote. Son grand-père, Pierre, était médecin à Châtellerault, et sa mère, Jeanne Brochard, était fille d'un lieutenant-général de Poitiers. René Descartes est bien né en Touraine, chez sa grand'mère Jeanne Sam, ainsi que son frère aîné Pierre, mais sans les troubles de la ligue qui obligèrent sa mère à quitter la Bretagne, sa destinée l'eût fait naître à Rennes, où son père, Joachim Descartes, avait acquis une charge de conseiller au Parlement en 1585.

A partir de cette date jusque vers la fin du XVIII^e siècle, la famille du philosophe n'a pas cessé de résider à Rennes, dans le Morbihan ou dans le comté nantais. Son père épousa en secondes noces Jeanne Morin, fille du premier président à la Chambre des Comptes de Bretagne, qui lui apporta la propriété de Chavagne en Sucé (Loire-Inférieure), et son frère aîné alla épouser en Basse-Bretagne Marguerite Chohan, dame de Kerbau. Les aînés de ces deux branches siégèrent parmi les conseillers du Parlement et s'allièrent

aux meilleures familles de la province, aux Porcé du Parc, aux Bidé de la Grandville, aux Quillistre et aux Leprestre.

Les descendants de Joachim venaient souvent passer leurs vacances à Chavagne. Nous en avons la preuve par les nombreuses signatures qui figurent sur les registres paroissiaux. M. l'abbé Grégoire, à qui nous devons une notice bien fouillée sur Sucé, a relevé plusieurs fois le nom de Descartes dans les archives de Sucé. M. Ropartz n'a pas négligé de mettre à profit les recherches de M. l'abbé Grégoire ; il a fait appel également à l'obligeance de tous les possesseurs de titres et interrogé les généalogies les mieux établies. La source à laquelle il a puisé le plus largement est celle des registres du Parlement de Rennes, et ses lecteurs ne s'en plaindront pas. Au lieu de passer en revue une froide nomenclature, ils auront l'avantage d'apprendre les principaux épisodes qui ont marqué l'existence assez agitée des magistrats bretons. Nous avons dans le livre de M. Ropartz l'analyse des délibérations qui se rapportent à la Ligue, au procès de Chalais, à la révocation de l'Edit de Nantes, à la conspiration de Pontcallec, au Jansénisme, aux changements de gouverneurs, enfin à tous les conflits qui ont mis la cour souveraine de Bretagne aux prises avec la Royauté ou l'Église. Quelques pages trop rares sont destinées à nous éclairer sur l'influence du Parlement, sur son organisation, sur ses procédés et ses usages. Nous comprenons que M. Ropartz ne pouvait longuement insister sur ce sujet sans faire oublier sa principale étude, mais nous espérons qu'il reviendra sur ce qu'il nous a fait seulement entrevoir. Qui mieux que lui pourra nous peindre le rôle de la magistrature en Bretagne ?

LÉON MAITRE.

Notre compatriote, M. de Couffon de Kerdellech, vient de publier le premier volume d'un ouvrage très-important sur la chevalerie bretonne : *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, etc. (Voir la *Bibliographie* du mois dernier). Cet ouvrage, fruit de longues années de labeur, et qui se distingue par une érudition aussi consciencieuse qu'étendue, sera favorablement accueilli par tous ceux qui aiment les études sérieuses. Nous nous proposons de lui consacrer un article.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'œuvre de Notre-Dame des bons livres à Nantes. — Nos conseillers municipaux et l'achèvement de la cathédrale. — Le général Forgeot. — M^{rs} Leturdu. — Le statuaire Barré. — Le congrès de l'Association bretonne. — Une chapelle de M. Gouézou à Notre-Dame-de-Bon-Port. — La *Société des Bibliophiles bretons*. — Le bassin de Penhouët et l'Académie des sciences.

Deux sergents-fourriers se promenaient, *une fois*, dans la salle du musée de Versailles destinée aux portraits des maréchaux de France. L'un, après avoir examiné la figure de Gilles de Rays, puis celles d'Albert de Gondi, duc de Retz, du maréchal d'Estrées et du duc d'Aiguillon, gouverneurs de Nantes, continuait sa revue, lorsque le second, un fourrier de voltigeurs, errant depuis quelque temps dans la salle, lui dit : — Montrez-moi donc le maréchal d'Artagnan.

— Le maréchal d'Artagnan ? fit d'un air assez surpris le sous-officier interpellé, mais il n'existe pas, à moins que ce ne soit le comte de Montesquiou.

— Non pas, non pas, reprit l'interrogateur, le maréchal d'Artagnan le héros des *Trois mousquetaires*, de *Vingt ans après*, de *Dix ans plus tard*, l'immortel d'Artagnan !... Je ne le trouve pas.

— Parbleu, mais je le crois bien, puisque je vous répète qu'il n'existe pas, et que le capitaine-lieutenant des mousquetaires de Louis XIV ne doit son bâton apocryphe qu'à l'imagination brillante et féconde du romancier Alexandre Dumas.

— Un romancier, un romancier, reprit le voltigeur, soit !... Cependant vous voulez rire, car c'est un *roman-historique* qu'il a écrit là ; par conséquent son livre est vrai, exact, et vous n'êtes pas fort, si vous prétendez connaître votre histoire...

— Eh bien ! cherchez tant qu'il vous plaira ; comme preuve que j'ai raison, vous ne trouverez rien.

— C'est donc toujours la même chose ? continua l'interrogateur peu convaincu ; ce musée n'est qu'une galerie incomplète, tronquée, formée

au choix, à la faveur. Et, haussant les épaules, en signed'indignation et de pitié, notre homme, murmurant, pestant, maugréant, s'en fut méditer devant la pièce d'eau de Latone, vulgairement nommée le bassin des grenouilles.

L'historiette, réellement vraie, prouve la nécessité d'un guide sûr et sérieux dans le choix des lectures. Le fait, en lui-même des plus insignifiants, importe peu; mais il en est d'autres qui atteignent les principaux personnages de l'histoire, les transforment et les défigurent à plaisir, les présentent sous les couleurs les plus étranges et les plus mensongères, en faussant le jugement et l'esprit avec d'autant plus de facilité, que ces romans-historiques, ces feuilletons sont écrits dans un style élégant et gracieux.

La lecture est passée dans les mœurs de la génération contemporaine. Lire, lire encore, lire toujours, telle est la première nécessité du moment. La presse est devenue une des grandes puissances de notre époque. Le livre même tend à s'effacer devant le journalisme, qui peu à peu prend la première place. Et parmi les journaux celui-là est encore le plus en vogue, qui donne deux feuilletons, une page de variétés, sans compter les faits divers. Un aphorisme, que démentent formellement, du reste, les magnifiques signatures apposées par les seigneurs de tous rangs au bas des chartes du moyen âge, prétendait qu'un membre de la noblesse « ne savait pas signer, attendu sa qualité de gentilhomme ». Renversons cette absurde proposition et disons qu'aujourd'hui, chacun prend en pitié l'ouvrier négligent, le mendiant paresseux, qui avoue en balbutiant ne pas connaître ses lettres.

Depuis longtemps existait à Nantes, l'œuvre dite *des bons livres*, dont le nom indique assez le but et l'objet, sans qu'il soit nécessaire de s'y arrêter davantage. Pendant de longues années, cette institution fut à peu près nulle et sans résultats, faute de direction; mais, remise aux mains du R. P. Pottier, elle a pris un développement important qui ne fait que s'accroître. Grâce au dévouement et au zèle du nouveau directeur, l'œuvre de *Notre-Dame des bons livres* est à la hauteur de sa mission, à la fois civilisatrice et chrétienne, surtout si l'on songe à la modicité des ressources dont elle peut disposer.

Dans l'année 1876, par exemple, le nombre des volumes distribués, pour le département de la Loire-Inférieure, est de 168,398; — 20,315 de plus que l'année précédente, avec le chiffre de 58,300 volumes en circulation. La ville de Nantes compte 20 bibliothèques et le département, 13; total, 33.

Non content de faire pénétrer ainsi au foyer de la famille les saines doctrines, les principes de la vertu, l'enseignement de l'histoire, une

agréable récréation, un passe-temps utile, le R. P. Pottier a voulu s'adresser aux hommes, et même aux hommes savants.

Il a établi deux grandes bibliothèques pour cet objet. Tant de questions diverses et multiples surgissent, se traitent et se discutent chaque jour, que, sous peine de rester en arrière et d'avoir parfois à rougir de son ignorance, il faut au moins les effleurer un peu, pour suivre le courant qui nous entraîne.

Indépendamment de nombreux ouvrages, d'un vif intérêt et d'une utilité incontestable, le lecteur, surpris agréablement de la bonne fortune qui lui est ainsi offerte, au prix minime de dix francs par an, y trouvera les Revues suivantes, dont l'ensemble forme une collection des plus variées et des plus intéressantes ¹ :

1° *Revue des questions historiques* ; 2° *Revue du monde catholique* ; 3° *Analecta juris Pontificii* ; 4° *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* ; 5° *Nouvelle Revue théologique* ; 6° *Revue des sciences ecclésiastiques* ; 7° *Collection des pièces historiques et mélanges religieux* ; 8° *Revue catholique des institutions et du droit* ; 9° *Association catholique. Revue des questions sociales et ouvrières* ; 10° *Revue catholique de Louvain* ; 11° *Le Contemporain* ; 12° *Revue de Bretagne et de Vendée* ; 13° *Revue des questions scientifiques* ; 14° *Les Mondes* ; 15° *Revue de France* ; 16° *Polybiblion* ; 17° *Revue bibliographique universelle* ; 18° *Revue de l'Agriculture* ; 19° *Revue littéraire* ; 20° *L'univers pittoresque* ; etc. ;

Des Revues populaires et illustrées, telles que : 1° *L'Ouvrier* ; 2° *Les Missions catholiques* ; 3° *La Semaine des Familles* ; 4° *Les Annales Catholiques* ; 5° *Le Clocher* ; 6° *Voyages autour du Monde* ; 7° *Musée des Familles* ; 8° *Le Tour du Monde* ; 9° *Le Magasin pittoresque* ; 10° *Le Foyer, journal de la famille* ; 11° *La France illustrée* ; etc.

Aussi le chef du diocèse, ne pouvant que féliciter le R. P. Pottier, lui a-t-il adressé, à la date du 7 novembre dernier, la lettre que nous reproduisons :

« Mon Révérend Père,

» J'admire la fécondité et l'ingéniosité de votre zèle. Rien ne le fatigue, tant qu'il y a encore du bien à faire.

» Oui, certes, votre nouvelle création est utile et opportune. Jusqu'ici vous ne vous étiez pas occupé spécialement des hommes lettrés, des hommes d'étude, désireux de rechercher le vrai sur les grandes questions qui s'agitent aujourd'hui, et se résolvent parfois d'une manière si fâcheuse.

¹ L'une des bibliothèques est située rue Dugommier, 5, et l'autre rue des Carmélites, 21. Elles sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 6 à 8 heures du soir.

» Les nombreuses *Revue*s que vous fournissez si libéralement, attire-ront, je l'espère, les esprits élevés et studieux de notre clergé et de nos honorables concitoyens qui, en grand nombre, cultivent les lettres dans notre ville. www.libtool.com.cn

» Je vous suis sincèrement reconnaissant.

» Veuillez agréer, avec mes félicitations, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

» † FÉLIX, *Evêque de Nantes.* »

— Notre collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, a écrit, le 12 mai, à l'*Espérance du peuple*, une lettre que nous devons reproduire ; car elle complètera les pages qu'il nous adressait, il y a deux mois, à propos de l'achèvement de notre cathédrale :

« Me permettez-vous un mot sur les dernières délibérations de notre Conseil municipal ? Non-seulement, à ce qu'il paraît, la demande d'une modeste souscription pour l'achèvement de notre cathédrale a été repoussée, mais on a repoussé également toute expression de gratitude envers le ministre qui veut bien accorder, sur les fonds de l'État, 400,000 francs à un monument nantais et aux ouvriers de notre ville.

» Que ce soit *libéral*, je ne le conteste pas, car nous sommes accoutumés à ce genre de *libéralisme* ; mais que ce soit surprenant, tout le monde l'a trouvé et le trouvera.

» Sur quels motifs cependant s'est-on fondé ? Plusieurs personnes, a-t-on dit, croyaient la cathédrale achevée. Qu'il y ait une seule personne à Nantes assez dénuée de jugement pour considérer comme achevés les piliers sans voûtes et les arceaux sans toit qu'on aperçoit de notre belle promenade du Cours, voilà ce qui dépasse la portée de mon intelligence ; qu'il y en ait *plusieurs* assez dépourvues de tout sentiment de l'art pour voir un tout harmonieux et complet dans une vaste et haute nef suivie d'un sanctuaire étroit et bas, voilà ce qui désoriente toutes mes idées sur la science moderne. Eh ! mon Dieu, je sais bien que les Palladio et les Mathurin Rodier, puisque tel était le nom du *maître de l'œuvre* de notre cathédrale, ne se trouvent pas partout ; mais Nantes a dû à l'art chrétien tant de monuments remarquables depuis trente ans, que le goût, ce semble, doit y être quelque peu formé. Trouve-t-on enfin notre cathédrale suffisante ? Cela prouverait uniquement qu'on n'y a jamais assisté aux solennités des grandes fêtes.

» Comment ! il faut plus qu'un oratoire, il faut un temple pour deux ou trois cents protestants ; et nous avons payé notre bonne part de ce temple, même de ses clochers, bien que le protestantisme ne veuille pas de cloches ; nous ne nous sommes pas préoccupés de la question de savoir si ce temple serait jamais rempli, si l'herbe ne croîtrait pas à sa porte, et

l'on répondrait aux foules qui assiègent nos églises : — Votre église est achevée; entrez si vous pouvez; cela ne nous regarde pas. — C'est cependant ce qu'a fait le Conseil municipal, et il est bon qu'on le sache.

Dans la même séance on s'est occupé de la question de l'Hôtel-de-Ville, et il a été résolu qu'on demanderait un décret d'utilité publique, afin de pouvoir exproprier tous les terrains qu'on désire. Ce droit d'expropriation dont on fait un si grand usage depuis le règne de la *liberté*, ne va-t-il pas un peu loin? Qu'on exproprie pour cause de salubrité, pour cause d'une route, d'un chemin de fer, rien de plus simple. Qu'on le fasse même par respect pour la ligne droite, cette grande beauté architecturale de nos villes modernes, qui leur donnera bientôt à toutes l'aspect monotone et froid des *avenues* de New-York et des *perspectives* de Saint-Pétersbourg, j'y consens; mais, qu'on exproprie pour avoir plus d'espace lorsqu'on en a déjà beaucoup, pour avoir façade sur une rue plutôt que sur une autre, n'est-ce pas voir de l'utilité partout et exagérer un peu le *libéralisme*?

» Et maintenant, que fera-t-on de l'hôtel Rosmadec, puisqu'il s'agit de lui? que fera-t-on de son bel escalier et de ses sculptures en ronde bosse que signalait Guépin? Serait-il donc impossible de le conserver au milieu des jardins ou des constructions de la municipalité nouvelle, comme type de l'art de notre grand siècle, près d'un chef-d'œuvre du nôtre? L'art aujourd'hui est éclectique, par conséquent sans caractère propre bien déterminé; mais il est arrivé à une grande perfection dans le dessin et dans la main-d'œuvre. La comparaison ne pourrait donc, à coup sûr, l'effrayer, et nous n'aurions pas à regretter l'un des rares monuments qui marquent l'histoire de l'art dans notre ville. Les services de la mairie sont d'ailleurs assez nombreux pour que ce bel hôtel trouve facilement son emploi, tout en laissant de la marge et beaucoup de marge au crayon et à la truelle. »

— Le général de division Forgeot vient de mourir à Arcachon.

Sorti dans un très-bon rang de l'Ecole d'application de Metz, en 1830, il était déjà capitaine d'artillerie en 1837. Il était colonel lorsqu'éclata la guerre d'Orient, et fit, à ce titre, la campagne de Crimée. A Inkermann, il dirigeait notre artillerie, et le général Bosquet, qui n'était pas prodigue de compliments, reconnut dans son rapport que le « brave colonel Forgeot avait rendu les plus grands services en éteignant le feu de l'artillerie russe. » Nommé bientôt après général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur, il commanda successivement l'artillerie à Lyon et à Rennes.

Le général Forgeot fit la campagne d'Italie en qualité de commandant de l'artillerie du 1^{er} corps, puis il fut nommé commandant de l'artillerie de

la garde impériale. En 1861, nommé général de division, il devint membre du comité d'artillerie et inspecteur général de son arme. En 1870, il était commandant de l'artillerie de l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

Président du comité d'artillerie en juin 1871, il ne quitta ce poste qu'en 1873 pour devenir commandant du 10^e corps. C'est là qu'il a ressenti les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Dès qu'il vit qu'il ne pourrait plus monter à cheval, il se crut obligé de se démettre de son commandement, et donna sa démission. Le maréchal de Mac-Mahon honora sa retraite en le nommant grand'croix de la Légion d'honneur.

Le général Forgeot était né à Nantes; il a succombé aux violentes attaques d'une maladie de cœur.

— M^{re} Leturdu, de la Société des Missions étrangères, évêque de Coryce *in partibus infidelium*, vicaire apostolique de la Malaisie, chanoine d'honneur de la cathédrale de Saint-Brieuc, et né à Quintin, le 17 juillet 1826, est décédé à Paris, au Séminaire des Missions étrangères, le 10 mai dernier.

— Nous empruntons au *Journal de Rennes* la notice que M. S. Ropartz a consacrée à l'un de nos compatriotes :

Le jeudi, 26 avril, on célébrait en l'église de Toussaints les obsèques d'un artiste qui a tenu en Bretagne une place des plus honorables, et dont la ville de Rennes en particulier ne saurait oublier le nom.

Jean-Baptiste Barré naquit à Nantes le 27 septembre 1804. Son père était un sculpteur ornementiste qui, remarquant dès le bas âge les aptitudes de son fils pour un art plus élevé que celui qu'il pratiquait lui-même, le plaça à quatorze ans dans l'atelier de Debay. Il y resta peu, Debay ayant quitté Nantes pour se fixer à Paris, et devint élève de Molchneet, dont il reçut les leçons pendant trois ans environ. Il alla ensuite lui-même à Paris, et fut presque immédiatement occupé au château de Rosny, habité alors par Madame la duchesse de Berry, qui témoigna au jeune Breton une bienveillance toute particulière dont celui-ci aimait à rappeler le souvenir.

Les travaux de la cathédrale l'appelèrent à Rennes, en 1827; il s'y fixa, et travailla avec une persistance infatigable, mais sans attirer sur lui l'attention, jusqu'au jour où il exposa, au salon de 1842, sa *Magdeleine*, qui eut un vrai succès, et lui valut la médaille d'or. Quelques années après, le *Christ à la colonne* confirmait ce premier succès.

Au mois de septembre 1850, à l'exposition qui fut ouverte à Rennes pendant la session du Congrès scientifique de France, il appporta, outre ces deux statues, deux œuvres importantes : la *Sainte Vierge* et *Saint Jean*, et plusieurs bustes, entre autres celui de *Le Perdit* et celui d'*Édouard Turquety*, aujourd'hui au musée de Rennes. Ce fut aussi pendant

ce congrès qu'il découvrit la façade à peine achevée de la jolie maison renaissance du quai Châteaubriand, à Rennes. Le Congrès lui décerna une première médaille, et Édouard Turquety lui adressa des vers qui peuvent être comptés parmi les meilleurs de ce poète.

Au passage de l'empereur à Rennes, Barré fut décoré.

Il exposa au salon de 1856 la statue de *Graziella*, qui reçut un accueil très-flatteur, et au salon de 1866 la statue de *René Descartes*.

A côté de ses œuvres principales il faudrait énumérer, pour rendre un compte exact de la laborieuse existence de M. Barré, une très-grande quantité de statues religieuses, les frontons du Lycée, de la Préfecture à Rennes, de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Servan; l'ornementation de plusieurs maisons et de plusieurs salons particuliers, et une foule de bustes et de médaillons, parmi lesquels je ne puis noter que le buste de *Boulay-Paty*, aujourd'hui au musée de Rennes, et la très-gracieuse statue polychrome de la bienheureuse *Françoise d'Amboise*, aujourd'hui dans l'église de Guingamp.

Après avoir vécu de cette vie laborieuse, Barré, veuf depuis quelques mois, et sans avoir eu d'enfants, est mort en chrétien.

Nous voulons espérer que la ville de Rennes ne laissera pas partir la statue de *Graziella*, dont la place nécessaire est au Musée; ce serait la meilleure attestation du souvenir gardé de cet artiste honnête, laborieux, et qui a su, sans maître, pour ainsi dire, et par ses efforts personnels, prendre sa place dans l'art contemporain, en honorant, à ce point de vue, sa ville d'adoption.

LOUIS DE KERJEAN.

— Le congrès de l'Association bretonne se tiendra, cette année, à Savenay, du dimanche 2 au dimanche 9 septembre.

— Les peintures de la chapelle de Saint-Louis, à Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes, viennent d'être découvertes. Elles sont dues au pinceau de M. Gouëzou. Nous en reparlerons.

— Il se fonde dans notre ville une *Société de Bibliophiles bretons*. Sa première réunion s'est tenue le 24 mai, trop tard pour que nous puissions bien renseigner nos lecteurs à son sujet; ce que nous ne manquerons pas de faire prochainement.

— L'Académie des sciences a nommé une commission pour examiner la communication de M. Kerviler, relative à ses découvertes archéologiques et géologiques dans le bassin de Penhouët. Cette commission est composée de cinq membres dont les noms font autorité dans la science; ce sont : MM. de Quatrefages, Decaisne, DuRoi, Cervais et de la Gournerie.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

www.libtool.com.cn

ALMANACH DE LÉON ET DE CORNOUAILLE POUR 1877, français et breton. In-16, 99 p. Brest, imp. Gadreau ; lib. Robert ; Le Parcq ; Broustail ; les lib. de la Bretagne..... » 10 c.

ANNUAIRE historique, statistique, administratif et commercial de la ville et de l'arrondissement de Brest, contenant un plan du boulevard Lacrosse. 13^e année, 1877. In-18, 528 p. Brest, imp. et lib. Lefournier aîné.

BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LE XVIII^e SIÈCLE. Nouvelle série, avec introduction, notices et notes ; par M. de Lescure. *Mémoires sur la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon*. In-18, xxiv-479 p. Paris, Firmin-Didot et C^{ie}.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. 2^e série, t. 3, 1875-1876. In-8^o, xxiv-146 p. et 1 pl. Brest, imp. Gadreau.

CHANTS POUR LES PÉLERINAGES VENDÉENS. In-18. 48 p. Luçon, imp. et lib. Bideaux ; lib. Renaud..... » 20 c.

ESSAI SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE. Son histoire, ses principes, son organisation actuelle ; par Barthélemy Pocquet. — In-8^o, viii-373 p. Paris, A. Marescq aîné, libraire-éditeur.

FAMILLES (LES) DE VITRÉ DE 1400 A 1789, avec listes et pièces justificatives, par Ed. F***. In-12, 162 p. Tiré à 250 ex. Rennes, lib. Plihon, éditeur..... 2 50

LÉGENDE (LA) DU SOUPER DE LA TRÉMOILLE APRÈS LA BATAILLE DE SAINT-AUBIN (28 juillet 1488) ; par Arthur de la Borderie, ancien élève de l'Ecole des chartes, ancien député à l'Assemblée nationale. In-8^o, 16 p. Paris, lib. Menu.

(Extrait du *Cabinet historique*, t. 23).

LOUIS DE LA TRÉMOILLE ET LA GUERRE DE BRETAGNE EN 1488, d'après des documents nouveaux et inédits ; par Arthur de la Borderie. In-4^o, papier vergé, 136 p. Tiré à 150 ex. Ne se vend pas. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOTICE SUR L'ABBÉ JEAN BART, CURÉ DES LUCS (VENDÉE) ; par l'abbé Ferdinand Baudry, officier d'Académie. In-12, 12 p. Luçon, imp. Bideaux.

NOUVELLES POÉSIES CHRÉTIENNES ; par Francis Goullin. In-8^o, 194 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; lib. Libaros ; Paris, Haton. Se vend au profit de la cathédrale de Nantes..... 2 »

TROIS LETTRES A MM. LES ADMINISTRATEURS DES HOSPICES D'ANGERS, concernant le chartier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Evangéliste ; par Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8^o, 71 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; les Roches-Baritaud (Vendée).

GALERIE DES POÈTES BRETONS

www.libtool.com.cn

OLIVIER MERAULT

CHANOINE DE RENNES (1600)

J'ai toujours eu un vif attrait pour les livres rarissimes, et surtout pour les auteurs oubliés ; c'est, sans doute, l'appréhension d'être personnellement un jour dans le même cas, qui m'inspire, au fond, cette sympathie ; mais il y a peut-être, et surtout, je le crois, le désir très-naturel, et très-légitime, à tout prendre, pour un archéologue, de ne pas fouler les sentiers battus, et de faire l'école buissonnière. Je n'ai certes pas la prétention que toutes les trouvailles soient des trésors : je donne les miennes, hommes ou livres, pour ce qu'ils valent, et comme présentant toujours cet intérêt de compléter une série.

C'est à ce titre que j'écris ces quelques pages sur un volume de vers imprimé à Rennes en 1600, et qui a pour auteur Messire Olivier Merault, prêtre recteur de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre de Rennes et licencié ès droits.

Je dois ce volume à la bienveillante affection d'un des chanoines de la métropole, bien connu par son amour intelligent des livres, M. Houet. Je ne connais pas d'autre exemplaire des poèmes d'Olivier Merault que celui que j'ai sous les yeux. Il compte dans la première partie 80 feuillets, c'est-à-dire 160 pages, et dans la seconde, 48 feuillets, ou 96 pages, petit in-4° carré. Les premiers feuillets sont for-

tement rongés des rats. C'est dans la seconde partie que l'on trouve la marque de l'imprimeur, ou peut-être plutôt un simple fleuron qui représente une tête de bouc, et le nom entier dudit imprimeur : *A Rennes par Michel Logeroys imprimeur du roi 1600.*

D. Plaine, dans son intéressant travail sur *l'imprimerie en Bretagne* (*Revue de Bretagne et Vendée*, tome XXXVIII, page 254), écrit ce qui suit : « Enfin les troubles politiques qui signalèrent la fin de ce siècle paraissent avoir occasionné la fondation d'une quatrième ou cinquième imprimerie à Rennes. Cette dernière avait à sa tête le Poitevin Michel Logerois, et se proposa, croit-on, pour principal objectif la mission assez peu louable de combattre par tous les moyens, bons ou mauvais, la sainte Ligue et par conséquent indirectement le catholicisme lui-même. »

Je n'ai pas rencontré de pamphlet antiligueur sorti des presses de Logeroys. Je sais seulement, par les comptes des miseurs de 1589, qu'il était imprimeur de la communauté de ville, aussi catholique que royaliste ; et ce n'est pas le livre catholique et royaliste d'Olivier Merault qui peut lui être reproché au point de vue de l'orthodoxie. La famille Merault tenait un rang important dans la bourgeoisie rennaise. Jean Merault La Barre, qui devait être de cette famille, fut nommé membre de la communauté de ville, après la journée des Barricades, mars 1589, ce qui prouve au moins qu'il n'avait pas donné de preuves d'hostilité personnelle à la Ligue ; c'est probablement le même Jean Merault, qui était receveur du chapitre au commencement du XVII^e siècle. Mais quand les royalistes prirent le dessus, c'est un Julien Merault, très-certainement de la famille, et peut-être frère du chanoine, qui fut député, avec un autre des bourgeois, vers le roi, pour lui dire comment Rennes s'était remise sous l'obéissance royale et s'était débarrassée des officiers imposés par Mercœur¹ ; ce qui prouve que Julien Merault était royaliste reconnu.

Il en était de même du chanoine, bien que l'influence de l'évêque Aymar Hennequin eût entraîné beaucoup de membres du haut clergé

¹ Voyez mon travail intitulé *La Journée des Barricades et la Ligue à Rennes.*

dans la Ligue, au moins à ses débuts ¹. Je ne sais pas, du reste, si Olivier Merault était déjà chanoine de Saint-Pierre en 1589. Les registres capitulaires, conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine présentent une lacune de 1565 à 1635. La première mention qu'ait rencontrée d'Olivier Merault M. l'abbé Guillotin de Corson, et dont il a bien voulu me faire part, est dans les procès-verbaux des Etats royalistes de 1595, où il assiste en qualité de chanoine. Je le trouve de 1602 à 1606 dans les comptes de Jean Merault, receveur du chapitre. Il en disparaît à partir de 1606, date probable de sa mort.

J'ignore également à quelle date il devint recteur de Saint-Martin, qu'on appelait alors *Saint-Martin des Vignes*. C'était une paroisse dont le souvenir seul n'est conservé désormais que par le nom de la rue et du pont Saint-Martin, dans les faubourgs nord-ouest de la ville. On a, à la mairie de Rennes, les registres baptistaires de cette ancienne église, depuis juin 1572; mais tous les baptêmes, sans exception, sauf deux ou trois pendant le XVI^e siècle, sont faits et signés par le vicaire ou subcuré, qui était en 1572 L. Jehan du Duit, et de 1574 jusqu'à 1612 Mathurin Senas. Aucun n'est signé du recteur avant 1615, date de l'entrée en fonctions de André Lyot, qui eut pour successeur un bénédictin de Saint-Melaine, frère Joseph de la Marqueraye. Rien ne me permet donc de préciser l'époque où Olivier Merault fut investi de ce bénéfice, auquel il préférerait sans doute son canonicat à la cathédrale, et qu'il fréquentait rarement. La nomination d'André Lyot en 1615 laisse place à un successeur immédiat de notre chanoine, et dont j'ignore le nom.

Nous savons enfin par le titre de notre livre que son auteur était licencié ès droits.

C'est tout ce que j'ai pu recueillir. Je veux relever encore cependant cette phrase de la préface des Cantiques; après avoir critiqué d'une manière générale les noëls et cantiques de son temps, « qui ne ressentent ny leur théologie, ny leur poésie, et n'ont en soi ny

¹ Aymar Hennequin était un lettré; il a publié en 1608 une traduction des *Confessions* de saint Augustin, et, à une date que je ne puis préciser, une traduction des *Lettres* de saint Jérôme.

rime, ny raison », il ajoute : « Je confesse que je ne suis grand théologien, quoyque ce soit ma profession, ny grand poète, m'estant fort peu arresté à la poésie, icelle ne nourrissant guère bien son sectaire. » La seconde partie de cette confession est malheureusement trop justifiée par le livre, et principalement par les cantiques, dans lesquels le bon chanoine, aux prises avec les petits vers, montre une complète inexpérience et s'accroche à tous les buissons. Je ne parle pas des fautes contre notre prosodie moderne, les hiatus, les rimes insuffisantes ; elles étaient communes en ce temps, et avant que

Malherbe vint.

Je n'ai pas encore donné le titre du livre : *Poème et bref discours de l'honneur où l'homme estoit colloqué en l'estat de sa création. De la cheute d'iceluy par son péché de désobéissance et des misères en provenües. Plus de son rétablissement par Jésus-Christ nostre Sauveur. — Avec quelques cantiques spirituels composés en l'honneur de sa Sainte venue en ce monde.*

Ce *bref discours* contient près de trois mille vers hexamètres, dont le sujet explique le ton général : je ferai connaitre par quelques citations les rares passages où intervient, à la dérochée, la muse ; je m'arrête un instant, en vrai bibliographe, aux liminaires.

Le livre est dédié à *Révérend Père en Dieu messire Charles de Bourg-Neuf, évesque de Nantes*. Tout le monde sait l'importance que la famille de Bourgneuf de Cucé, qui fournit au Parlement plusieurs premiers présidents, avait à Rennes. Charles de Bourgneuf n'avait pas diminué le lustre de son nom et se montra, sur les sièges de Saint-Malo et de Nantes, un des premiers évêques de son temps, et par l'intelligence et par la vertu. Les louanges usuelles des dédicaces n'ont rien ici d'exagéré : « Or, Monseigneur, après avoir par la présente adverty le peuple d'avoir mémoire de ceste désirable venüe du Fils de Dieu et de le louanger pour les biens vrayz et certains qu'il a apportés avec luy, j'ai pris la hardiesse de vous offrir ce petit présent, afin que le lecteur soit encore davantage ému, stimulé et aiguillonné à practiquer et observer le contenu en iceluy. Ayant pensé en moi-mesme que plusieurs venans à jeter leur veue

sur vous comme sur une idéale très-parfaite et accomplie de vertu, sainteté et religion, seroient portés d'autant plus à faire ce qui est de leur devoir envers Dieu... Aussi, j'ai considéré que vous, estant évesque très-illustre, resplendissant par vos vertus héroïques entre tous ceux qui sont ornez de ceste incomparable dignité, comme Lucifer estoille du jour entre toutes les autres, et comme la montagne apparoissant pour tous, en noblesse, en dignité, en foy, en charité, en bonté, en discipline, en science, en piété, et en maintes autres belles vertuz ; j'ai, dis-je, pris garde que vous estant tel, tout le peuple prendroit instruction. » Dans le bas de la page, plus qu'à moitié rongée, il est parlé de la « noblesse de la maison de Cucé, l'une des plus illustres de ce pays de Bretagne », puis le poète revient à sa dédicace : « Je vous prie de le prendre et recevoir en gré. Je confesse qu'il n'approche aucunement de ce que vous méritez ; mais je dirai avec S. Jean Bouche-d'Or, que combien que nos facultez soient petites et de peu de prix, toutefois nous offrons ce que nous pouvons. Que si vous regardez, non à la petitesse du don et à son vil prix, mais seulement à la bonne volonté de celui qui le présente, ceste votre humanité, voire générosité, méritera grande louange... Que s'il vous plaist recevoir bénévolement ce petit fruit de mes labeurs, selon votre naturelle bonté et tant accoustumée, selon ceste candeur de mœurs, et ce bening et affable naturel vostre, et l'autoriser de vostre faveur, je m'asseure qu'il en sera mieux receu du commun, trouvé plus savoureux et moins subject aux morsures des calomnieurs, ennemis de paix et de repos, et le bon chrétien en recevra plus d'édification. De peur de vous estre ennuyeux, ici je feray fin, priant Dieu, Monseigneur, qu'il luy plaise vous avoir tousjours en Sa Sainte garde, continuer et augmenter en vous ses divines grâces et faveurs, vous donner une bonne sancté et prospérité les ans de vostre vie pour le bien et profit de l'Église... et de tous ceux qui sont en vostre troupeau et bergerie. — Vostre très-humble, obéissant et affectionné serviteur, OLIVIER MERAULT. »

Si je me suis un peu attardé en cette citation, c'est qu'elle prouve que notre chanoine maniait la prose en habile homme, et qu'il n'é-

tait pas trop indigne contemporain de d'Argentré et de Dufail. Il était aussi habile humaniste, et la dédicace française est suivie d'une épître en vers latins adressée au même prélat, fort bien tournée et signée de l'anagramme latine d'Olivier Merault lui-même : *Virtus oliva mera*. C'était la mode du temps, qui usait beaucoup du grec, et appelait élégamment l'anagramme *Onomastrophe*. Un poète contemporain signant lui-même d'une anagramme que je n'ai pas l'esprit de deviner : *Priou vion*, consacrait en ces deux vers l'onomastrophe d'Olivier Merault :

Palladi sacrata est signum virtutis oliva.
Sic tibi nomen inest *Virtus oliva mera*.

Un autre poète français, dont les rats n'ont pas respecté la signature, célébrait à son tour l'anagramme française en ce sonnet, qui n'est pas *sans défaut*, mais qui en vaut beaucoup d'autres :

La lumière du Verbe, auteur du firmament,
Avant que d'avoir pris une humaine nature,
Luisoit comme en ténèbre en ceste terre obscure,
N'estant veüe de tous dès son advènement.

Mais or ceste clarté reluit plus vivement
Par les doctes écrits de ceux qui ont eu cure
De chanter du Sauveur l'incarnation pure,
Voulant d'âme et renom vivre éternellement.

Entre autres un Merault, d'un saint enthousiasme
Composant ses beaux vers, faict que la sainte flamme
Du Verbe paternel apertement nous luit.

C'est pourquoy l'Eternel, qui à chacun ordonne
Un nom mystique et propre, a voulu qu'on lui donne
Un nom au quel on trouve : *Or, la lumière vit*.

Chacune des pièces de notre recueil est contresignée de cette anagramme française, que l'auteur et ses contemporains trouvaient sans doute merveilleuse.

Je termine ces citations par un *quatrain adressé à Messire O. Merault sur le sujet de son livre* :

Divin harpeur, quand tes lyres accordes
Pour resonner le los du Souverain,

Premièrement tu fredonnes les chordes,
Mais le fredon en vrollera bien loin.

Cela est signé J. CH. CH. DE R.

Il faut très-certainement lire : *Jan Chauvel, chanoine de Rennes*. Ce Jean Chauvel, qui fut toujours membre de la communauté de ville, à l'époque de la Ligue, était le compatriote, le contemporain, le collègue, et sans doute l'ami, d'Olivier Merault.

Après les dédicaces vient un court *avertissement*, où l'auteur déclare très-sagement qu'il n'a pas voulu, suivant l'usage trop général de la Renaissance, mêler le profane au sacré et la fable aux vérités saintes.

Puis le poème commence ; le titre donne une suffisante analyse des trois parties, ou des trois chants, dont il se compose. J'ai promis quelques citations. Voici le début :

Comme un puissant monarque, après avoir borné
Les fins de son empire, et fait qu'il soit orné
De divers habitans, en sa province ordonne
Quelqu'un son lieutenant, auquel pouvoir il donne :
Ainsi quand le Très-Haut eut, presque en un moment,
Fait et borné les cieux et tout le firmament,
Les haults feux estoillés, l'air, et la terre, et l'onde ;
Et ce qui est de fresle en ce fragile monde :
Et quand l'air, et la terre, et l'eau furent remplis
D'oiseaux, bestes, poissons, d'herbes, d'arbres, de fruits,
Alors le Tout-puissant à l'homme donna l'estre,
Et de tous animaux le fist seigneur et maistre.

Quand notre chanoine doit aborder les définitions théologiques et philosophiques, son vers, -lourd toujours, devient souvent obscur. Il déclare, dans l'*erratum*, que la ponctuation de Michel Logeroy est peu soignée : « Au reste vous trouverez quelquefois deux points ou un point, où il ne faut qu'une virgule ; prudent lecteur, je vous prie de suppléer à ce défaut et le corriger. » Malgré toutes les corrections, il y a bien des passages où la lumière ne se fera guère. Ce qui vaut mieux, ce sont les comparaisons et les prières. Ainsi, parlant de la soumission du corps à l'esprit, dans le paradis terrestre, il dit :

Le corps à son esprit ne se monstroït retif,
 Et de ce corps jamais l'esprit n'estoit captif,
 Chacun se contentoït de son droit et partage ;
 L'un commendoit, et l'autre accordoït faire hommage :
 Comme on void qu'au prieur de quelque saint couvent
 Le bon moyne obéït d'un cœur prompt et fervent ;
 Que le vray escolier est attentif au maistre,
 L'escoute pour savoir, pour apprendre et cognoistre ;
 Et que l'humble servante entend ce que luy dist
 Sa maïstresse, et le fait sans aucun contredit.

Dans le second chant, et parlant de la faute originelle, il démontre que l'ordre de Dieu n'est pas la cause directe de la coulpe, par cette comparaison assez originale et allant droit aux calvinistes :

Si l'expert médecin prescrit à son malade
 De ne boire de vin, de n'user de salade,
 De concombres et melon, et d'autre tel manger,
 De peur qu'il ne se mette en extrême danger ;
 Et que le patient, mesprisant l'ordonnance
 Et sa santé, n'ait soing que de remplir sa pance,
 Que de suyvre indiscret son effréné désir,
 De ces mets défendus usant à son plaisir :
 Le médecin n'est pas cause de son désastre.
 Quand la mort tôt après le vient joindre et abbattre,
 Luy mesme en est la cause et sujet principal.

Dans le troisième chant, enfin, le plus mouvementé, je relève encore ce passage :

Comme on void qu'au printemps et joyeux renouveau,
 Vient reluire sur nous un soleil clair et beau,
 La terre rajeunir, de fleurs estre couverte,
 Les oiseaux gazoniller sur la ramée verte,
 Les arbres en ce temps de feuilles se vestir
 Et maint autre sujet qui cause grand plaisir :
 De même quand le Christ, vrai soleil de justice,
 Pour l'homme est descendu en ceste basse lice,
 Tout a esté remis.

Et cet autre :

Quand quelque grand seigneur pour sauver des captifs
 Jugez à mort, arrive en estrange pays.

Qui sçauroit exprimer l'aise et joie indicible
 De tous ces prisonniers, et comme à leur possible
 Ils carressent celui qui payant leur rançon
 Les tire, bienveillant, de misère et prison ?
 Quant à nostre grand Roy, il a faict davantage ;
 Car, outre nous avoir délivrés de servage,
 Mesme il a bien daigné en la prison entrer
 Et la pâtir pour nous, pour nous mieux délivrer.

La sainte Vierge a heureusement inspiré le poète breton :

Adonc l'homme peut bien dire heureux son erreur,
 Ayant pour ce receu tant de bien et d'honneur !
 Pour oster le péché de la première femme,
 Et pour nous repurger de l'ancien difame,
 Il esleut une mère excédant en vertuz
 Tous ceux qui ont esté d'humanité vestuz,
 Le Sauveur excepté. C'est la vierge Marie,
 Qui a porté en soy le doux fruict de la vie,
 Le céleste Soleil. Par l'œuvre de l'Esprit
 Du pur sang virginal le corps de ce saint fils
 Fust basty et formé : il prit d'elle naissance
 Sans qu'elle eust, l'enfantant, ni douleur, ni souffrance.
 Mère elle fust du Christ, pure, sans lésion
 De sa virginité. On void que le rayon
 Du soleil reluisant parmy la vitre passe ;
 Le mesme toutefois ce clair vairre ne casse :
 Ainsi ce beau soleil print incarnation
 En ceste vierge mère, et sans corruption.
 Le buisson flamboyant a esté la figure
 De cecy, qui, ardant, ne perdit sa verdure.
 Eschelle elle est, par où cy bas Dieu est venu,
 Par où l'homme mortel est au ciel parvenu :
 Fenestre, par où Dieu, exauçant sa prière,
 A transmis en ce val le Christ, vraye lumière :
 Tour forte de David, d'elle mille boucliers
 Dépendent pour sauver les contrits à milliers :
 Aux pauvres languissants, vertu médicinale
 Qui leur est, la prenant, salubre et cordiale !
 On tient que les Romains à leur commencement
 Sans femmes se voyant, prièrent finement
 Les Sabins, leurs voisins, de descendre en leur ville,
 Pour faire par beaux jeux alliance civile,

Mais y venuz, estans au milieu de ces jeux,
Lors les Romains armés s'eslevèrent sur eux,
~~Et ravirent, hardis, d'entre~~ leurs mains leurs dames,
Puis, les Sabins chassés, les prirent pour leurs femmes,
Des quelles par après ils eurent des enfans
Qui furent sur maint peuple en armes triomphans.
Or, les Sabins, ayant receu si grand'injure,
Entreprirent contre eux une guerre fort dure.
Mais comme tous les deux prêts à s'entregorger
Se vindrent animer en bataille ranger,
Voici lors arriver au milieu des armées,
Les filles des Sabins des deux partis aimées,
Qui tenant en leurs bras leurs tendrelets enfans,
Fondues comme en pleurs, avec gemissemens,
Tournées vers leur peuple, eurent un tel langage :
— O Sabins, appeaisez un peu votre courage,
Car si or vous venez à tuer les Romains
En lavant de leur sang vos homicides mains,
Vos gendres vous tuez, hommes de nous, vos filles,
De vos neveux parents, par combats inutiles.
Puis, tournant leur regard devers les fiers Romains,
Dirent : — Nous vous prions, ne soyez inhumains
Encontre les Sabins, car si vous les defaictes,
Vous ferez indiscrets, de très grièves pertes;
Lors vous mettrez à mort de voz propres enfans
Les grands pères, qui sont de voz femmes parents.
Cecy eust tant de lieu, fut de telle énergie
Que ceste troupe fust par ces raisons régie,
Et ces peuples icy de mortels ennemis,
Devendrent, s'embrassans, tres fidèles amis.
— Il y avoit aussi jadis cruelle guerre
Entre le Tout-Puissant et l'homme sur la terre.
Les hommes par péché faisoient la guerre à Dieu,
Et Dieu sévèrement les traittoit en ce lieu,
Les poursuyvoit de près, et d'eux prenoit vengeance.
Ce que voyant, Marie avec son Fils s'avance,
Et se met entre Dieu et les hommes mauvais,
Désirant moyenner entre les deux la paix :
— O Souverain, dit-elle, adoucissez vostre ire
Encontre les humains; faictes plutôt reluire
Vostre douceur sur eux. Si sur eux vous ruez,
Mes parents, et ceux là de votre Fils tuez,

Qui luy sont temporels. Donc, que vostre clémence,
Père Eternel, succède à vostre ire et vengeance !

— Puis, ~~aux hommes parlant :~~ Misérables pécheurs,
Chassez, chassez de vous la fierté de vos cœurs,
Plus outre ne passez, mettez bas toutes armes,
Je dis vostre péché, cause de tant d'alarmes :
Au lieu, prenez vertu, vous serez bien vouluz
Cognoissant Dieu pour père, et ne l'offensant plus.
— Ces raisons de la Vierge ont si grande efficace,
Que la paix intervient, et tout discord s'efface,
Que Dieu en prenant garde à elle par son Fils,
De l'homme ayant pitié lui a le tout remis.

J'ai cité ce long fragment qui donne une idée de la manière de l'auteur, et qui n'est pas dépourvu de chaleur et de mouvement, bien que la forme soit de nature à mériter des *pensums* à un moderne écolier de rhétorique, si l'on fait encore des vers en rhétorique, et si même, désormais, il y a une rhétorique.

Un peu plus loin, notre chanoine affirme le dogme de l'Immaculée-Conception, qui, je le crois, n'avait pas un adversaire catholique, à cette date, en Bretagne.

Les cantiques forment un recueil avec pagination séparée, sous ce titre particulier : *Hymnes catholiques composez en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Il est à noter que ce titre a été reproduit par un autre poète breton contemporain, M. Turquety, qui, bien que bibliophile extrêmement distingué, n'a pas, j'en suis convaincu, emprunté le titre d'*Hymnes catholiques* au chanoine Merault.

Les cantiques sont au nombre de vingt-cinq : le plus grand nombre est appliqué à des airs profanes contemporains ; quelques autres portent pour indication : *sur un air nouveau*. J'ai déjà dit, je crois, que tous ces cantiques sont absolument nuls, sous le rapport du mérite littéraire. Ils ne valent pas à beaucoup près, à ce point de vue, les vieux noëls que l'auteur avait la prétention de remplacer. Mais quelques-uns ont une sorte d'intérêt historique en marquant les sentiments des catholiques royalistes bretons à la fin des guerres de la Ligue. Je citerai quelques strophes de ces derniers ; elles suffiront pour faire connaître la manière de l'auteur.

Longtemps, par ne scay quel malheur,
 A esté perdu l'honneur
 De la France;
 Notre offence
 Ayant bien fort irrité
 Contre nous la divinité.

Longtemps de Mars la cruauté
 A baunny fidélité
 De nos portes;
 Ses cohortes
 Ayant perverti le cœur
 Mesme du simple laboureur.

Or il est temps à ceste fois
 Que le désolé François
 Prenne haleine
 De la peine
 Que lui a faict en maint lieu
 Le soldat qui ne craint point Dieu.

Maintenant qu'il prenne cœur,
 Joyeux d'ouir le grand heur
 Que son ame
 Tant réclame
 D'une suppliante voix
 A tout moment au Roy des roys.

S'il garde les divins arrets
 Et les mystiques decrets
 De l'Eglise;
 Je l'advise
 Que, tant qu'aimer Dieu voudra
 Avec Noël la paix viendra, etc.

Je cite encore avec son titre l'*Hymne composée à l'heureuse venue de nostre Roy en Bretagne, plein d'esjouissance*. Henri IV fut à Rennes du 9 au 13 mai 1598; cela donne une date précise à notre cantique, qui fut peut-être chanté durant le séjour du Roi. Si le poète n'avait pas lui-même inscrit ce titre, on aurait peut-être eu quelque hésitation à appliquer au Béarnais ce qui, dans le sens littéral, s'applique à Dieu lui-même,

Que j'ay grande joye en mon cœur
Pour le bonheur
Desiré mille et mille fois
De la venue
A tous cogneue
Du Roy des roys !

Naguère estoient de toutes parts
Mille hazars
Les chemins couverts de voleurs,
Et de gendarmes
Portant les armes,
N'estoient pas seurs.

Tout estoit en combustion ;
Division
Irritoit contre nous les cieux ;
Par mer, par terre,
N'estoit que guerre
En ces bas lieux.

Notre vaisseau ja tout froissé
Estoit versé,
Si la nompareille amitié
De ce monarque
De nostre barque
N'eust eu pitié.

Tout estoit en grand désarroi ;
Mais nostre Roy,
Pardonnant à ses ennemis
Toute l'offense,
Par sa présence
A tout remis.

Pensans estre en guerre à jamais,
Il faist la paix ,
Pour ses enfants ayant admis
D'une ame sainte
Sans nulle feincte
Ses ennemis.

Après la sueur de nos bras
Vient le soulas ;
Et du beau temps joye et confort

Après la pluie ;
Aussi la vie
Après la mort.
Que sa venue a apporté
D'utilité !
Le monde le doit bien bénir,
Lui donnant gloire
Pour la mémoire
D'un tel plaisir.

Grands et petits, Roys et Pasteurs,
Changez vos cœurs !
Que tous le viennent saluer,
Et voir sa face,
Pleine de grâce,
Pour l'honorer.

Cherchez la lumière à présent
En mieux vivant,
Chassant de vous l'iniquité,
Vraye ennemie
De nostre vie,
Et vérité.

Entendez la divine loy
De ce bon Roy,
Qui vous a mis d'un plein vouloir
Hors de souffrance,
Par sa présence
Donnant espoir.

Et n'allez plus vous elevans
Comme géans
Contre son altesse et grandeur ;
Car sa justice
Punist le vice
Et son auteur.

Vous avez vu sans nul tourment
Qu'il est clément,
Qu'il a prins voz iniquitez
En patience :
De sa clémence
Plus n'abusez.

Car il fera encor, un jour,
 Icy retour,
 Pour punir en sévérité
 L'homme hypocrite
 Qui trop inique
 L'a mérité.

Prions tous ce grand Roy des rois
 Qu'à ceste fois
 A bien vivre soyons induits;
 Afin de faire
 Notre demeure
 En paradis.

J'ai cité tout au long cette rimaille, parce que c'est une des moins mauvaises du recueil; parce qu'elle explique bien d'autres allusions de ce même recueil, et parce que, surtout, il ne sera pas sans intérêt de rapprocher ce Noël des vers ligueurs que l'influence de Mercœur fit éclore, comme on sait, en assez grand nombre à Nantes, et auxquels le parti catholique royaliste ne semblait jusqu'ici avoir rien opposé.

Je ne citerai désormais que quelques strophes des cantiques postérieurs, inspirés encore, d'une manière plus certaine, par le désir de l'apaisement de la guerre civile et par l'idée royaliste :

Rejouis-toy au moins vers la soirée,
 Peuple chrétien, et d'une claire voix
 Bénis ton Dieu; prie que le François
 Puisse obtenir une paix de durée.

La mer étoit naguère par Borée
 Grosse de flots; mais qu'ore le nocher
 Ne craigne plus le Caphare rocher¹
 Puisque la France est de paix décorée.

La terre estoit de pur sang colorée,
 Que repandoient maints corsaires soldats;
 Qu'ils changent ore en socs leurs coutelas,
 Car nous avons la paix tant désirée.

¹ Ne pas voir dans ce « Caphare rocher » une variante fantaisiste de notre mot *cafard*, mais bien une réminiscence de l'histoire ancienne. *Caphare* ou *Capharée* était le nom d'un promontoire de l'Eubée, sur lequel se brisa la flotte des Grecs en revenant du siège de Troie.

Que la brebis, du bercail égarée,
Vers son pasteur se retire à ce coup,
~~Qu'elle n'ait plus aucune~~ peur du loup.
La beste d'elle au loin s'est retirée...

Si la France est de justice parée,
Si elle honore en équité son roy ;
Si elle n'a qu'un Dieu et qu'une loy,
Elle aura paix qui sera de durée.

Je termine par ces strophes, qui ne sont pas inférieures et expriment la même idée :

Cesse tes cris désormais, pauvre France,
Cesse tes pleurs, cesse ta doléance ;
Car ton salut, ton désiré repos,
Est près de toy, pour t'ayder à propos.

Que le doux miel coule de tes collines,
Et de tes monts mille douceurs divines,
Quand sentiras un tel bien survenir,
Qui t'advieindra, quand tu voudras t'unir.

Qui t'advieindra, quand sans nulle feintise
Tes fils aînez supporteront l'Eglise ;
Quand de tes flancs l'erreur sera banny
Qui de tes flancs n'est encor desuny !

Le lecteur moderne sera étonné de trouver le mot *erreur* au masculin ; c'était aussi le genre du mot latin correspondant, et j'ai déjà dit qu'en vrai lettré du XVI^e siècle, notre chanoine était plus familiarisé avec le latin que bien des lettrés de nos jours ne le sont avec le français lui-même.

Quel fut, en l'an 1600, le succès de ce livre, si profondément oublié, qu'il n'a trouvé place dans aucune bibliographie, excepté dans les dernières éditions du manuel de Brunet, qui antérieurement ne l'avait pas connu, et l'indique aujourd'hui comme très-rare ? Ce succès fut peut-être fort grand ; combien d'autres poètes, très-certainement illustres à leur apparition, ont été rejetés dans les plus profondes ténèbres par l'éclat des grands astres qui ont immortalisé le siècle de Louis XIV !

S. ROPARTZ.

COUP D'ŒIL

SUR

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

La question des tarifs des chemins de fer préoccupe en ce moment l'attention publique. Dans certaines localités, le mécontentement contre les principales compagnies augmente chaque jour et est arrivé à un degré qui constitue une situation grave. Je crois qu'il y a d'un côté des erreurs et des illusions, de l'autre quelques fautes. Dans tous les cas, des discussions sérieuses ne peuvent être qu'utiles. Je me propose de présenter quelques considérations sur les principes qui ont guidé dans l'établissement des tarifs, et sur les résultats obtenus pour la richesse de la France ; je dirai ensuite comment j'apprécie les combinaisons que diverses personnes désirent voir adopter.

On doit régler les tarifs de chemins de fer de manière que les recettes soient maintenues à un niveau suffisamment élevé, et que de grandes facilités soient données au commerce. Les recettes sont évidemment la base de tout le système économique d'un réseau ; si, par suite de fausses mesures, elles faiblissaient dans une certaine proportion, on se trouverait en présence des plus sérieuses difficultés. L'intérêt du public, comme celui de la Compagnie, repoussent les réductions exagérées. Du reste, ces intérêts s'accordent toujours quand la concession est à long terme, la prospérité de la Compagnie étant alors intimement liée à celle de la région qu'elle dessert.

Les marchandises se présentent en plus grande quantité à un chemin de fer quand les prix de transport ont été abaissés, mais, sous ce rapport, elles offrent entre elles de grandes différences. Un rabais qui produit une augmentation considérable dans le tonnage de quelques-unes, n'exerce sur d'autres qu'un effet peu appréciable. Pour les premières, le tarif doit être réduit d'une manière notable; la Compagnie obtient ainsi un développement sérieux dans son trafic, et l'industrie un aliment à son activité. Quant à celles qui ne sont l'objet que d'un commerce limité, un abaissement dans le prix de leur transport serait préjudiciable à la Compagnie et presque indifférent au public.

Dès l'origine des chemins de fer, on a été conduit à examiner, pour chaque nature de marchandises, l'extension dont son commerce est susceptible, et on a établi approximativement le prix de transport auquel correspond la plus grande recette nette. Je crois que, dans bien des cas, le tarif a été abaissé au dessous de ce chiffre.

Il a été constaté, à cette époque, que la diminution du prix pour les voyageurs n'en augmentait sensiblement le nombre que dans la banlieue des grandes villes, ou lorsqu'elle correspondait à un motif spécial de déplacement, comme des fêtes, un congrès, des vacances, des pèlerinages, etc. Dans ces cas particuliers, les compagnies font des rabais considérables, mais elles maintiennent à peu près leurs prix pour les parcours ordinaires; et je crois qu'aucune réclamation ne s'élève sur ce point.

Après ce principe, qui concerne *l'extension dont un trafic est susceptible*, il y en a un second relatif à la *concurrence des autres voies de communications*. Un chemin de fer est obligé de baisser ses tarifs quand il doit lutter avec la navigation, mais il peut les tenir plus élevés et rendre encore de grands services dans les pays qui n'avaient que des routes. Ces inégalités sont favorables au public, parce qu'elles assurent des recettes dans les différentes circonstances où se trouvent les chemins de fer. L'adoption en principe d'un tarif uniforme ne permettrait d'ouvrir de nouvelles

lignes que dans les pays auxquels ce tarif conviendrait, eu égard à l'état de l'agriculture, de l'industrie et des communications ¹.

Les divers genres de commerce pouvant, suivant leur nature, prendre des développements très-inégaux, et notre territoire se trouvant pour la facilité des transports et pour l'activité industrielle dans des conditions différentes, l'application des deux principes que je viens d'indiquer a conduit à une grande variété dans les prix. Je suis loin de penser que toutes les appréciations ont été également judicieuses, mais je sais que les tarifs actuels résultent d'études sérieuses, et je tiens pour certain qu'il serait difficile de leur faire des modifications de quelque importance, sans diminuer sensiblement les recettes ou les services que les chemins de fer rendent au pays².

Pour ne pas donner trop de développement à cette Note, je néglige quelques cas spéciaux où les compagnies ont pu faire des rabais très-considérables, et je ne m'arrête pas à la question des tarifs de transit. Le principe de ces tarifs est juste, mais on peut évidemment en faire de fausses applications.

Rappelons maintenant les principes qui ont présidé en France à l'organisation de l'industrie des chemins de fer. On a partagé le territoire en régions commerciales un peu d'après les circonstances, et d'une manière qui pourrait prêter à la critique, si elle avait été dès le commencement l'objet d'une étude d'ensemble. Chaque région est desservie par une compagnie, et on y a établi un réseau divisé en deux parties, avec la combinaison du déversoir qui reporte les re-

¹ Je précise: si l'on fixe pour certains produits de l'agriculture un tarif moyen qui serait, par exemple, de six centimes par tonne et par kilomètre, on ne pourra construire un chemin de fer dans un pays pauvre, car les recettes seraient insignifiantes; les habitants déclareront en vain qu'ils manquent de débouchés et qu'un chemin de fer avec un tarif de douze centimes serait pour eux un immense bienfait. — Dans un pays riche et sillonné de canaux, un chemin de fer exigeant six centimes ne pourrait lutter avec la batellerie: les recettes seraient nulles. On ne le construira pas.

² M. Christophle a déclaré dans son discours du 20 mars 1877, que d'après les calculs faits au ministère des travaux publics, l'unification des tarifs amènerait une perte de 125 millions de recettes brutes.

cettes réalisées dans les contrées riches, sur les pays d'une moindre activité industrielle pour y faire pénétrer les chemins de fer. Lorsque par la nature des choses un même trafic a dû être partagé, on a veillé à ce que des services communs fussent établis d'après des bases équitables, ce qui, eu égard à la délimitation des régions, a été généralement facile. Enfin, les compagnies surveillées et conseillées, ont pu avec une certaine liberté d'action, chercher à tirer parti des avantages considérables qui leur étaient accordés.

Il est facile de constater d'une manière générale les résultats obtenus.

Nous avons commencé à faire des chemins de fer après plusieurs des peuples de l'Europe. Dès 1840, des trains rapides parcouraient l'Angleterre et la Belgique dans toutes les directions principales, et nous n'avons engagé d'une manière sérieuse les travaux de construction qu'en 1842 ¹. Dans les trente années qui ont suivi, nous avons eu plusieurs révolutions, des crises politiques de tous genres, des guerres nombreuses, des armements maritimes très-dispendieux, une effroyable catastrophe. Moins éprouvés, les peuples nos voisins ont continué d'une manière généralement paisible leur carrière industrielle. Nous avons dû payer à l'un d'eux une énorme rançon en territoire et en argent, puis, quand la liquidation a été faite, il s'est trouvé que la France, *considérée sous le rapport financier*, était à un niveau relatif au moins aussi élevé qu'en 1842 ; le commerce et l'industrie reprenaient leur activité, la propriété conservait sa valeur, les impôts facilement payés donnaient une base solide à un budget que l'on avait cru démesurément étendu, et la France, à l'étonnement de l'Europe, consacrait des sommes considérables à sa

¹ A la fin de 1841, nous n'avions sur tout notre territoire que 566 kilomètres de chemins de fer en exploitation ; l'Angleterre en comptait 2,521 ; la Prusse et les États de l'Allemagne, 627 ; la Belgique, 378 ; l'Autriche, 747 ; les États-Unis d'Amérique, 5,800. Nous étions encore plus en retard sous le rapport des lignes en construction.

Il n'entre pas dans mon cadre de rechercher les causes qui nous avaient empêchés de marcher aussi rapidement que nos voisins. Cette question est étudiée dans l'ouvrage de notre regretté compatriote M. Audiganne, *Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans*.

réorganisation militaire, tandis que Paris, relevant ses ruines, se préparait à poursuivre l'exécution des projets grandioses qui avaient commencé sa transformation. Pour que des résultats aussi extraordinaires aient pu être obtenus, il faut que pendant ces trente années les arts de la paix aient été cultivés plus fructueusement dans notre pays que chez les peuples qui nous entourent. Or le grand fait industriel de cette période est l'établissement des chemins de fer, opération dans laquelle nous avons adopté une marche différente de celle qui a été suivie exclusivement en Angleterre, et plus ou moins chez les autres peuples. Je ne vois pas d'autre question considérable dans laquelle nous ayons suivi une direction qui nous soit propre. Nos chemins de fer, par l'importance des capitaux qu'ils ont utilement employés, par l'essor qu'ils ont donné à l'agriculture et à l'industrie, dans toutes les parties de la France, à l'aide de tarifs judicieusement et progressivement abaissés, ont eu *dès l'origine* les plus heureuses conséquences pour la fortune publique. Bien loin d'obtenir immédiatement un résultat analogue, l'Angleterre s'est trouvée pendant près de dix années engagée dans des difficultés financières qui, sans l'étendue incomparable de ses ressources, auraient pu avoir les plus graves conséquences pour sa prospérité. « Les Anglais, dit M. Paul Boiteau, ont sacrifié des capitaux immenses, comme ils le pouvaient seuls, pour jouir du bénéfice de la liberté et de la concurrence des voies ferrées. Le sacrifice a été vain. Par la force des choses, on ne saurait trop le répéter, la lutte des lignes, après avoir coûté bien cher et sans avoir procuré au commerce et à l'industrie un bon marché de longue durée dans les transports, n'a abouti qu'à l'établissement d'un monopole sans frein au profit des compagnies victorieuses de leurs rivales. »

Les résultats ont été les mêmes aux États-Unis. Dans ces deux pays des sommes énormes ont été dévorées par la concurrence ¹.

¹ Dans sa déposition à une enquête parlementaire dont je parlerai plus loin, le secrétaire de l'Association des maîtres de forges du sud du Staffordshire évalue à cent millions sterling le capital dévoré par la concurrence. Les Anglais auraient dépensé deux milliards et demi au delà du nécessaire, pour obtenir les facilités dont ils jouissent. Cette évaluation a été adoptée par quelques publicistes. — Une note

Jusqu'à ces derniers temps, l'importance des résultats obtenus en France n'avait pas été sérieusement contestée. L'Assemblée nationale réunie après nos désastres a eu trois fois à se prononcer sur la constitution du réseau français, et toujours elle a approuvé le système dans son ensemble. Dans un rapport fait le 12 décembre 1873, M. de Montgolfier déclarait « que l'œuvre de la constitution du réseau national a été sagement conçue, sagement exécutée, et qu'elle fait grand honneur à ceux qui l'ont inspirée et conduite. » Le regretté M. Cézanne disait dans un rapport en date du 3 février 1870 : « La marche suivie dans le passé a présenté des avantages assez considérables pour faire accepter quelques inconvénients... Si l'on s'en était tenu au régime du *laissez-faire* qu'on réclame aujourd'hui, on aurait peut-être, il est vrai, trois lignes se partageant le trafic de Paris à Marseille, mais qui donc aurait construit ces 2,800 kilomètres de lignes improductives sur lesquelles la ligne actuelle de Paris à Marseille déverse annuellement un tribut de 50 millions ? » Enfin, dans un rapport déposé le 13 juin 1874, M. Krantz, qui dans diverses circonstances s'est montré bien sévère pour les principales compagnies, déclare au nom de la grande majorité d'une commission, que la constitution actuelle des sociétés de chemins de fer assure au pays des avantages réels, et que la concurrence qu'on réclame présenterait de graves inconvénients et aboutirait à de grands mécomptes ¹.

La nouvelle chambre ne s'est pas prononcée d'une manière aussi

écrite le premier mars 1876, par M. de Franqueville, contient les renseignements suivants sur les chemins de fer en faillite aux Etats-Unis :

- « Le nombre des compagnies tombées en faillite au 31 janvier 1876, s'élevait à 125.
 - » Leur passif en obligations seulement était de..... 4,155,028,624 fr.
 - » Sur ce chiffre, il a été fourni par les Américains..... 2,824,728,624
 - » Par les étrangers..... 1,330,300,000
 - » Ce calcul néglige le capital-actions entièrement perdu, ainsi que les augmentations passagères attribuées aux obligations par les spéculateurs ou leurs dupes. »
- (M. de Franqueville, *sa vie, ses travaux*, par M. F. Jacqmin).

Ce renseignement aura de l'importance près des personnes qui savent avec quel soin M. de Franqueville réunissait des renseignements sur les chemins de fers étrangers.

¹ Voir le Mémoire de M. Aucoc dans la *Revue de législation*.

formelle, mais en adoptant l'amendement de M. Allain-Targé, elle a montré qu'elle voulait compléter notre réseau suivant les principes qui ont présidé à son établissement.

L'organisation de nos compagnies a été très-remarquable à l'étranger. A peine le fonctionnement des principales d'entre elles était-il connu, que de différentes parties de l'Europe on cherchait à s'assurer le concours des personnes qui y jouaient un rôle et à imiter le système.

L'Angleterre et les peuples qui ont adopté plus ou moins complètement sa manière d'agir, possèdent plus de kilomètres de chemins de fer que nous, tant pour une même étendue de territoire que pour une même population. A l'aide de ce rapprochement, on cherche à établir que nous sommes dans une position d'infériorité.

Lorsqu'un jury d'agriculture veut apprécier une irrigation, il ne se contente pas de comparer la longueur des rigoles à l'étendue du domaine ; il constate tout d'abord les produits obtenus, parce que le problème est d'avoir des récoltes et non pas de faire des rigoles. Il examine ensuite comment les ouvrages sont établis eu égard à la quantité d'eau dont on dispose, à la forme du terrain et à la nature des cultures.

Les différents chemins de fer qui desservent une région doivent être tracés d'après un plan d'ensemble et construits avec les limites de pente et de courbure qui conviennent à leurs divers rôles. Un réseau est une œuvre d'art comme une irrigation, et on doit mesurer son importance par les richesses qu'il produit et non par la longueur totale des chemins qui le composent.

Il est tout naturel qu'un ensemble de lignes construites par des compagnies concurrentes présente un plus grand développement qu'un réseau établi pour être exploité avec unité. C'est, dans le premier système, un vice et non pas un indice de supériorité.

La longueur ne doit même pas être prise pour mesure de l'utilité, lorsque l'on a opéré d'après les mêmes principes pour le fonctionnement des compagnies, parce qu'un territoire peut être des-

servi de manières très-inégales par des réseaux ayant le même développement ¹, et parce qu'il y a un degré d'extension auquel correspond le maximum d'utilité.

Dans un chemin de fer, la longueur est regardée par quelques personnes comme le seul élément qu'il y ait à considérer. On dit les prix kilométriques auxquels les diverses sociétés ont construit des chemins, sans s'inquiéter de faire connaître s'ils sont à simple ou à double voie ², quels sont les rayons des courbes et les limites des déclivités, si les gares ont été établies en vue d'un grand trafic ³, si les difficultés locales étaient considérables, et comment elles ont été surmontées. Des raisonnements fondés sur de semblables appréciations conduisent souvent à des conclusions peu exactes. On a parfaitement raison de faire dans beaucoup de cas des chemins à bon marché, mais il est impossible de comparer sous le rapport de la dépense d'établissement les grandes artères dont les recettes dépassent deux cent mille francs par kilomètre, et les lignes qui n'ont qu'un trafic insignifiant, et auxquelles on devrait tout d'abord apporter de profondes modifications, si l'on voulait diriger sur elles des transports de quelque importance ⁴.

On arrive à des confusions beaucoup plus grandes, quand on établit sans précaution des raisonnements sur le rapport des dépenses

¹ M. Léon Lalanne a présenté sur cette question des considérations très-judicieuses dans un *Essai sur la théorie des réseaux de chemins de fer*, présenté à l'Académie des Sciences. (*Comptes rendus*, 27 juillet 1863.)

² Certains chemins sont établis à une voie d'une manière définitive ; sur d'autres toutes les mesures ont été prises pour le placement ultérieur d'une seconde voie. Il y a une foule de distinctions à faire.

³ Les dépenses pour les grandes gares sont énormes sur les lignes importantes et nulles sur celles d'un faible trafic. Dans la séance de l'Assemblée du 29 juin 1875, M. Caillaux, alors ministre, a présenté à ce sujet des rapprochements très-intéressants, et signalé sur la comparaison des dépenses kilométriques de chemins d'ordres différents, des confusions étranges qui sont la base d'opérations déloyales.

⁴ Dans notre région on cite souvent la ligne de Poitiers à Saumur comme un modèle de construction économique ; je ne conteste nullement le mérite des ingénieurs qui l'ont établie, mais si l'on voulait qu'elle devint de quelque utilité pour le pays qui s'étend sur la rive droite de la Loire, il faudrait lui faire franchir ce fleuve et la relier au chemin de Tours à Nantes.

aux recettes d'exploitation. Toutes choses égales d'ailleurs, la dépense de construction est proportionnelle à la longueur du chemin ; dans l'exploitation, il n'y a de proportionnalité nulle part.

D'après ce mode d'évaluation, si deux compagnies faisaient la même dépense pour transporter sur des chemins identiques des tonnages égaux et composés des mêmes éléments, l'une en demandant au commerce les prix ordinaires, l'autre ne devant son trafic qu'à des réductions dans le tarif, cette dernière ayant des recettes plus faibles et des dépenses égales serait réputée moins habile dans l'exploitation.

Toutes les questions relatives à l'industrie des chemins de fer dépendent essentiellement de la disposition des réseaux, et de la manière dont ils sont exploités. Lorsque l'on néglige ces considérations, les circonstances les plus simples deviennent incompréhensibles.

Les lettres adressées de Saint-Nazaire à Brest et à la Rochelle, passent, les premières par le Mans, et les autres par Tours. L'administration des postes peut ainsi les faire voyager par des express, et les faire arriver plus promptement que si elle les acheminait par les trains omnibus qui partent le matin de Nantes dans les directions de Lorient et de la Roche-sur-Yon. Ces trains ne reçoivent que les lettres peu nombreuses déposées après le départ du train-poste du soir ¹.

On dirige souvent les colis de grande vitesse par les mêmes itinéraires que les lettres ² ; les voyageurs pressés les prennent

¹ Toute accélération qui ferait parvenir les lettres à une heure où elles ne pourraient être distribuées est inutile. D'après cette considération, on a adopté certains parcours qui retardent, il est vrai, l'arrivée, mais sans inconvénient, et permettent de diminuer le travail des bureaux.

A Donges, les lettres parties le matin de Paris, et presque toutes celles qui viennent de l'étranger, arrivent par Saint-Nazaire, bien que le train qui les porte dans cette ville s'arrête à Donges.

² Les colis de grande vitesse sont expédiés de Nantes à Bordeaux, au choix des expéditeurs, par la Rochelle ou par Tours. Le prix est plus élevé dans ce dernier itinéraire, et cependant on le préfère quelquefois.

Lorsque le colis est déposé à la gare de Nantes, après le départ du dernier train

aussi quelquefois, malgré l'augmentation de dépenses qui en résulte ordinairement.

Le trajet de Nantes à Paris est plus rapide et moins dispendieux par Le Mans que par Tours, cependant la présence de coupés dans les trains qui suivent la seconde direction, engage quelques personnes à la prendre. Bien d'autres considérations conduisent dans diverses circonstances les voyageurs à s'éloigner de la ligne la plus courte.

Il y a pour les marchandises des circuits de moindre dépense, comme pour les voyageurs des circuits de plus grande vitesse. On trouve souvent un avantage réel à dégager promptement les wagons des lignes de second ordre, pour leur faire suivre des chemins peut-être un peu plus longs, mais d'un meilleur profil, et sur lesquels les changements de direction sont moins nombreux. Lorsque les mailles des réseaux auront été resserrées, le plus court trajet se composera souvent d'une série de petites lignes en lacet.

Quand une compagnie possède toutes les lignes d'une région, elle dirige un même courant de marchandises par des villes différentes, suivant les circonstances. Elle peut ainsi éviter les encombrements, rendre les réparations plus faciles en supprimant les trains facultatifs sur les chemins où des ateliers sont établis, retarder de quelques années l'établissement d'une seconde voie sur une ligne dont la voie simple est déjà chargée d'un assez grand trafic. L'unité dans l'administration donne une foule de facilités, qui se traduisent toujours par une augmentation dans le produit net et permettent d'abaisser les tarifs d'une manière utile et durable.

On a parlé de détournements que certaines compagnies feraient de leur nouveau réseau qui est garanti à l'ancien qui ne l'est pas, mais on doit remarquer que, le déversoir fonctionnant en même temps que la garantie, toutes les augmentations dans le produit net de l'ancien réseau sont reportées au nouveau et lui appartiennent

des Charentes, c'est-à-dire après deux heures du soir, suivant qu'on le dirige par Tours ou par la Rochelle, il arrive le lendemain à Bordeaux à sept heures du matin ou à sept heures du soir. Le trajet le plus long présente dans ce cas un avantage évident.

d'une manière aussi complète que si elles étaient venues directement par les recettes. Un détournement actuel ne pourrait avoir une influence quelconque que s'il accroissait le produit net de l'ancien réseau d'une somme supérieure à celle qui est déversée.

Afin que cet inconvénient ne puisse pas se présenter, on a eu soin de réunir dans un même réseau toutes les lignes qui pouvaient se faire une concurrence sérieuse. Pour la compagnie d'Orléans, une convention spéciale, passée en 1863, a modifié dans ce but la composition des réseaux. Le produit du déversoir de cette compagnie atteint maintenant onze millions ¹ ; il a beaucoup varié, mais à toute époque il a notablement dépassé la somme qui aurait pu être reportée du nouveau réseau sur l'ancien par des détournements.

Si les compagnies accroissaient ainsi leurs bénéfices par des opérations irrégulières, les dividendes augmenteraient avec le

¹ 11,400,000 francs en 1875.

Quelques personnes disent que les grandes compagnies règlent à leur gré leurs comptes avec l'État, et que le contrôle du gouvernement est complètement illusoire. Je renvoie les lecteurs qui voudraient étudier cette question considérable aux mémoires de MM. Aucoc et de Labry, et notamment à une note très-substantielle insérée par ce dernier dans le *Journal des Economistes* (septembre 1876).

Tous les actes des six compagnies sont surveillés par le service du contrôle. Leurs comptes, tant pour la construction que pour l'établissement, sont soumis, d'une manière permanente, à des inspecteurs des finances délégués pour ce travail. Leur contrôle s'exerce suivant les règles de la comptabilité publique ; ils déterminent le chiffre des dépenses, et la nature des imputations qu'on doit en faire. Les rapports de ces inspecteurs sont transmis à des commissions spéciales composées de hauts fonctionnaires. Chaque commission, présidée par un des vice-présidents du Conseil d'État, s'occupe d'une compagnie. Le règlement annuel est arrêté, sur l'avis de la commission, par une décision ministérielle qui est obligatoire, sauf recours au Conseil d'État.

Ces opérations sont laborieuses et délicates, mais nos habiles inspecteurs des finances n'en sont pas effrayés ; plusieurs d'entre eux ont montré dans leur accomplissement une sagacité qui est très-appreciée.

Les fonctionnaires spécialement attachés au contrôle sont rétribués sur des impositions spéciales payées par les compagnies.

J'ai entendu dire plusieurs fois, mais d'une manière assez vague, que les commissions de comptabilité laissent figurer dans les dépenses de l'exploitation des frais de divers genres qui ne se rattachent pas directement aux opérations régulières des compagnies. Je ne peux qu'exprimer le désir que la jurisprudence des commissions soit bien connue et que leurs travaux reçoivent une certaine publicité.

développement du réseau. Or, voici les renseignements que fournit à ce sujet M. Christophle, dans son discours du 20 mars 1877 :

« En 1859, le Nord touche 65 fr. 50 ; en 1875, 66 francs.

» L'Est touche 38 fr. 75 en 1859 ; en 1875, il touche 33 francs, c'est-à-dire que le dividende a diminué.

» L'Ouest, en 1859, donne un dividende de 37 fr. 50 ; en 1875, son dividende est de 35 francs.

» L'Orléans donne un dividende de 56 francs en 1865 ; — je prends cette date de 1865 parce qu'il y a eu alors dédoublement des actions ; — aujourd'hui, le dividende est de 56 francs.

» Le Paris-Lyon-Méditerranée offre, en 1859, un dividende de 63 fr. 50 ; ce dividende est aujourd'hui de 55 francs. »

Le ministre ajoute : « Voilà, Messieurs, cette prétendue augmentation du revenu réservé, dont les compagnies, disait-on, s'étaient enrichies ; elle se traduit en une diminution constante depuis 1859. »

L'expérience montre que lorsque les chemins qui existent dans une même région et qui forment par leur nature un seul réseau, appartiennent à des Compagnies différentes, l'unité tend à s'établir par des ententes et des fusions quelquefois spontanées, mais souvent précédées de luttes dans lesquelles on voit se produire tous les effets de la concurrence. Parmi les personnes qui se sont occupées de cette question dans ses détails, quelques-unes ont voulu y introduire des considérations de loyauté. Je ne veux pas me placer à ce point de vue. Je doute qu'on trouve, en quelque pays que ce soit, une compagnie de chemin de fer qui, étant en possession d'un trafic avantageux et pouvant le conserver en grande partie, le remette volontairement et sans compensation à une nouvelle société qui aurait ouvert une ligne plus courte ¹. Je n'approuve ni ne blâme ; je ne veux pas rechercher quels sont les principes de morale applicables

¹ Dans le nombre des détournements récemment signalés, il y en a qui paraissent peu possibles, et qui doivent faire croire à des erreurs dans la désignation des villes. Comment admettre que la Compagnie de l'Ouest fasse passer par Paris les wagons venant du Havre, de Dieppe, de Fécamp et de Rouen, à destination de Gisors, plutôt que de les diriger sur Serqueux ? Comment expliquer qu'on lui conseille de remettre à un chemin de fer partant de Pont-de-l'Arche, les marchandises expédiées de Dieppe

dans la circonstance, et me bornant à protester de mon respect pour la loyauté commerciale, je restreins mes études aux conditions réelles et pratiques du mouvement industriel⁴.

J'ai entendu dire qu'à l'aide de la garantie, une compagnie peut faire des concurrences dont l'État paie les frais, et dont elle recueille ensuite les bénéfices. Il n'en est rien.

Les garanties ne sont pas absolues; elles ne constituent que des avances à quatre pour cent d'intérêt simple. Une opération de concurrence considérée dans son évolution entière, ne peut être favorable à une compagnie qu'autant qu'elle rapproche le moment où le remboursement aura été terminé. Or il est utile à l'État comme à la Compagnie que l'on arrive promptement à cette époque, et que l'on entre dans la période du partage des bénéfices. L'antagonisme que l'on suppose n'existe donc pas.

J'examinerai plus loin la question de savoir si, en fait, les prix sont relevés au détriment du public, après la cessation de la concurrence.

Les avantages accordés à une compagnie ne sont pas des faveurs, mais la condition expresse sous laquelle elle a accepté différentes charges minutieusement stipulées dans les actes de la concession. En dehors de ces engagements spéciaux elle est soumise en tout aux règles du droit commun.

On ne peut éviter les détournements de concurrence qu'en adoptant une formule absolue, telle que celle de la ligne la plus courte, ou en donnant à une autorité le droit de fixer les itinéraires. Dans l'une de ces solutions comme dans l'autre, il faut établir des règles précises pour la création de services communs obligatoires et im-

à Gisors, quand elle possède entre ces deux villes un chemin direct parcouru par de nombreux trains?

⁴ Beaucoup de personnes disent que la Compagnie des Chemins de fer Nantais fera concurrence à la ligne actuelle de La Roche-sur-Yon à Nantes, par celle qu'elle fait construire entre ces deux villes. J'ignore complètement quelles sont les intentions de la Compagnie nantaise, mais j'ai remarqué que ce projet de concurrence n'était nullement considéré comme déloyal, bien que le chemin par Machecoul doive être plus long que celui qui existe maintenant.

poser des tarifs. Des compagnies soumises à de semblables conditions, et exploitant des lignes situées dans la même région, n'auraient ni ~~indépendance les unes par rapport~~ aux autres, ni liberté dans leur gouvernement intérieur. Elles s'entraveraient sans pouvoir se faire la moindre concurrence. Il me semble qu'en cherchant à concilier deux systèmes contraires, on est arrivé à réunir leurs inconvénients, sans conserver aucun des avantages qui leur sont propres. Je ne crois pas que des combinaisons de cette nature aient jamais été appliquées. On n'invoque en leur faveur aucun succès partiel ¹.

Le principe de la ligne la plus courte adopté d'une manière générale aurait les conséquences les plus graves. Si des considérations d'intérêt local conduisent à établir un chemin de fer d'Étampes à Blois ou de Blois à Châtellerault, le trafic de Paris à Bordeaux et à la Rochelle devra-t-il prendre cette voie, sans que la compagnie d'Orléans qui a besoin des produits de sa ligne la plus importante pour diminuer les garanties que l'État lui paie chaque année et les rembourser plus tard, reçoive une compensation ? Le gouvernement a plusieurs moyens de rendre les anciens réseaux improductifs. S'il les emploie, il travaillera contre les intérêts de son propre budget, il détruira le crédit des compagnies actuelles, et se mettra dans l'impossibilité d'en constituer de sérieuses.

Ce dernier résultat se produira d'une manière certaine, si l'État prend à l'égard des Compagnies des mesures contraires à l'équité, si, par exemple, il transporte arbitrairement à quelques-unes d'entre elles des trafics qui devaient naturellement appartenir à d'autres.

JULES DE LA GOURNERIE.

Membre du Conseil général de la Loire-Inf^{re}.

(La fin à la prochaine livraison.)

¹ Tout ce que je dis se rapporte à une clause qui serait imposée. Le principe de la ligne la plus courte peut parfaitement être adopté par des compagnies qui ne veulent pas se faire concurrence, et qui règlent d'ailleurs toutes les conditions essentielles de l'exploitation. Si les lignes étaient établies dans des conditions très-différentes, il serait juste de réduire chaque section à une longueur horizontale équivalente sous le rapport de la traction.

ARMAND DE RICHELIEU

ÉVÊQUE DE LUÇON *

III

Avant de quitter sa ville épiscopale pour assister aux Etats-Généraux, Richelieu avait fini par rendre habitable une petite partie de l'évêché et y avait fixé sa demeure. A son retour, il trouva si endommagé ce qu'il avait imparfaitement réparé, qu'il fut obligé encore une fois de chercher gîte ailleurs. Le 20 novembre 1617, le chapitre, gémissant sur la position faite à l'évêque, lui céda une maison touchant à l'évêché. Richelieu s'y établit, et appliqua sans mesure l'activité de son esprit au gouvernement de son diocèse.

C'est par erreur que M. Guizot dit que Richelieu reçut l'ordre de se retirer dans le comtat d'Avignon en juin 1617 ¹. Il ne reçut l'ordre de quitter Luçon que le 7 avril 1618, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses *Mémoires*.

Une lettre du 23 décembre 1617, datée de Luçon et adressée au provincial des Pères Capucins, nous le montre tout occupé de la fondation d'un hôpital. Après en avoir conféré avec le R. P. Honoré et le R. P. Joseph, il espère que les Capucins voudront bien prendre la direction de l'hôpital ; mais il les prie de se hâter, de peur que le zèle de ceux qui coopèrent à l'œuvre ne se ralentisse.

* Voir la livraison de mai 1877, pp. 350-364.

¹ *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

Les capucins acceptèrent. Richelieu et le Chapitre acquirent un nouveau titre à la reconnaissance des habitants de Luçon.

Deux ans après, des religieux du même ordre fondèrent une maison à Fontenay, et, quoique cette ville fût alors située hors du diocèse, le chapitre de la cathédrale ne voulut pas rester étranger à cette création, qu'il facilita de tout son pouvoir.

Plus tard, l'hôpital de Luçon passa des mains des capucins en celles des Filles de la Charité. Richelieu avait préparé l'introduction des sœurs de Vincent de Paul par l'introduction des Lazaristes dans le diocèse, comme nous allons le voir.

Le prélat avait la plus grande vénération pour le saint qu'on appelait alors M. Vincent : « J'avois déjà une très-grande idée de M. Vincent, disait-il un jour, après avoir conféré avec lui, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis notre dernier entretien. » Aussi, dès que saint Vincent eut fondé la mission de Saint-Lazare, Richelieu, toujours attaché aux intérêts spirituels du Poitou et à ceux du diocèse de Luçon, alors même qu'il n'en était plus évêque, demanda des missionnaires, par acte du 4 janvier 1638, passé à Ruel, insinué et accepté au greffe du Châtelet, au greffe du bailliage et siège présidial de Tours et de Loudun dans le cours de la même année ¹. Il obtenait dix missionnaires, dont sept pour le duché de Richelieu et le diocèse de Poitiers, et trois pour le diocèse de Luçon. Ce ne fut qu'en 1645, sous M^{sr} de Nivelle, second successeur de Richelieu ², que les Lazaristes s'établirent définitivement dans ce dernier diocèse. Les Filles de la Charité prirent la direction de l'hôpital. Saint Vincent de Paul vint à Luçon en 1649 pour y voir et y consolider ses œuvres.

Si Richelieu prenait un tel soin de son diocèse, alors qu'il n'en avait plus la responsabilité, quels soins ne donna-t-il pas à son troupeau, tant qu'il en eut la garde. Quand on étudie attentivement et sans parti pris cet homme si grossièrement calom-

¹ *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, par M. l'abbé Maynard, chanoine de Poitiers.

² Pierre de Nivelle fut évêque de Luçon de 1635 à 1660. Le successeur immédiat de Richelieu fut M^{sr} de Bragelongne, qui gouverna le diocèse de 1624 à 1635.

nié par ses rivaux et ses ennemis, on voit que, s'il ne fut pas scrupuleux dans les petites choses, que, s'il put quelquefois se faire illusion dans les grandes, il n'en conserva pas moins le sentiment du devoir et n'en plia pas moins sa volonté si forte sous l'obligation du précepte clairement reconnu ; on voit encore qu'animé d'un véritable zèle, il ne se borna pas toujours à faire ce qui était rigoureusement commandé, et qu'il sut prendre sur sa fortune et se dépenser lui-même pour les intérêts du bien et la gloire de Dieu.

C'est la cathédrale, c'est l'évêché, c'est le séminaire qu'il restaure ou bâtit en grande partie à ses frais ; c'est l'hôpital, qu'il fonde ; ce sont les églises paroissiales, qu'il s'efforce de relever dans tout le diocèse ; c'est une maison de missionnaires, qu'il institue : voilà une partie de ses œuvres.

Cependant sa plume n'est pas inactive. Outre une foule d'opuscules qu'il jette dans le public, il fait imprimer, en 1617, année où il se trouvait encore à Luçon, un ouvrage de controverse intitulé : *Les principaux points de la foi catholique, défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton*.

Ce livre, qu'on a traduit en latin, et dont on a fait un grand nombre d'éditions, a été critiqué, non peut-être sans que la passion s'en soit mêlée, par quelques catholiques, qui ne l'ont pas trouvé assez substantiel, et n'en a pas moins converti bon nombre de protestants. Parmi ceux-ci se distingue Jacques de Coras, qui, en sa qualité de ministre, voulut réfuter les arguments de l'évêque, et se convainquit, en les étudiant, de la fausseté de la religion prétendue réformée. Il abjura entre les mains de l'évêque de Montauban et publia les motifs de sa conversion.

« Richelieu, dit M. Guizot, ne paraissait préoccupé que des fonctions de son ministère ; il présidait des conférences ; il publia contre les protestants un traité, intitulé : *De la perfection du chrétien*. Luynes ne voulut pas croire à ces préoccupations exclusivement religieuses ; il insista auprès du roi pour que Richelieu ne vécût pas constamment dans le voisinage de la reine-mère, et

il lui fit donner l'ordre de se retirer dans le comtat d'Avignon. Le pape Paul V se plaignit de ce qu'on exilât l'évêque de Luçon de son diocèse : « Que deviendra, dit-il, la résidence qu'il doit à son évêché et que dira le monde de le voir interdit d'aller où son devoir l'oblige ? » Le roi répondit qu'il était surpris de la plainte du pape ; que l'évêque de Luçon se trouvait mêlé à des cabales qui contrariaient la politique royale et pouvaient devenir dangereuses pour le repos public. C'était de Luynes qui écrivait par la main de Louis XIII. Plus tard, ce même roi, à qui il fallait absolument un guide, pour ne pas dire un maître, sera heureux de le trouver dans la personne de celui qu'il jugeait d'une façon si sévère.

Richelieu obéit, non sans douleur, mais sans objection. On était dans la semaine sainte, il mit tout au pied de la croix et partit, doublement exilé, exilé de la cour et exilé de son diocèse.

Durant son séjour à Avignon, il ne cessa de protester qu'il ne s'éloignerait pas du lieu de son exil sans consentement du roi et de son ministre. Cependant il n'oublia pas sa charge pastorale. Outre les conseils précieux qu'il donnait à ses prêtres et à ses diocésains, et quelques œuvres doctrinales, il fit un livre d'une grande utilité intitulé : *Instruction du chrétien*.

On ne connaissait pas encore le catéchisme par demandes et par réponses, tel que l'apprennent aujourd'hui les enfants. Cette lacune n'avait pas peu contribué au développement de l'ignorance, et l'ignorance avait puissamment aidé au développement de l'hérésie. Milon d'Illiers, évêque de Luçon, de 1527 à 1552, avait senti la nécessité de donner au peuple un aliment spirituel proportionné à ses besoins et avait ordonné à ses prêtres, qui ne s'acquittaient que très-imparfaitement du devoir de la prédication, de faire la lecture publique d'un livre qu'il leur avait mis entre les mains. Richelieu, qui, lui aussi, savait bien que l'ignorance du peuple est trop souvent due à l'ignorance et au défaut de zèle du clergé, chercha à remédier au mal en publiant son livre.

M^{re} de Beauregard, qui ne pêche pas par trop d'admiration pour

¹ *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

Richelieu, critique la première des vingt-huit leçons qui composent l'ouvrage ; mais il ajoute, avec un louable esprit de justice :

« Les autres leçons ont pour objet les douze articles du symbole des apôtres, les commandements de Dieu, ceux de l'Église, les péchés capitaux, l'oraison dominicale, la salutation angélique et les sacrements Cet ouvrage peut être regardé comme un excellent catéchisme. La morale est jointe au dogme. Elle est brève, touchante, et surtout les principes sont clairs et à la portée de tout le monde. L'auteur, qui pénètre l'esprit de ses auditeurs, craint de les ennuyer, et quoique la plus longue de ses instructions ne passe pas dix pages, il ordonne aux curés de la diviser.

» Le livre dont nous parlons est le catéchisme du diocèse de Luçon, mais mis sous une autre forme que celle qui lui a été donnée depuis. ¹ »

Le livre est précédé de deux épîtres dédicatoires : la première à ses diocésains, la seconde à ses curés. Elles sont datées du 1^{er} septembre 1618. Il n'y avait guère que quatre mois que le prélat était à Avignon. Il est possible qu'il eût commencé son travail avant de quitter Luçon ; mais il ne lui fallait pas quatre mois pour le faire tout entier, s'il est vrai, comme le dit l'auteur de l'*Histoire de la mère et du fils*, qu'il ne lui avait fallu que six semaines pour composer son ouvrage de controverse contre les protestants.

L'*Instruction du chrétien* parut en 1619, chez Antoine Mesnier, à Poitiers. Elle eut vingt-quatre éditions, dont la dernière en 1656. Elle fut traduite en arabe, en basque et en latin.

Dans sa lettre aux curés de son diocèse, Richelieu leur recommande de lire, *distinctement et posément*, tous les dimanches et tous les jours de fête, une leçon de son *Instruction* à la grand-messe.

¹ M^{re} de Beauregard était vicaire général de Luçon avant la Révolution. Il émigra en Angleterre, revint en France pendant la guerre de la Vendée, chargé d'une mission auprès de Charette, dans l'armée duquel il resta quelque temps. Plus tard, il devint évêque d'Orléans. Il a laissé des *Mémoires* et un manuscrit sur l'histoire de l'évêché de Luçon. Ce manuscrit est précieusement conservé dans la bibliothèque de l'évêché.

A la fin de sa lettre, le prélat signe, en prenant vis-à-vis de ses prêtres la qualité de *très-affectionné confrère et serviteur*.

Pendant que l'évêque de Luçon attendait patiemment dans son exil que le roi eût besoin de lui, et, tout en attendant, s'occupait, autant que la distance des lieux le permettait, de l'administration de son diocèse, les événements politiques marchaient et allaient bientôt rendre son intervention nécessaire. Les grands s'étaient détachés de Luynes et avaient pris la reine-mère pour drapeau. Le duc d'Épernon avait fait évader la princesse et l'avait conduite de Blois à Angoulême. Le parti du roi et le parti de la reine avaient chacun une armée. Une escarmouche avait eu lieu près des Ponts-de-Cé. Les soldats de la reine avaient été vaincus.

Parmi les grands, plusieurs se décidèrent à tenter une réconciliation entre le roi et sa mère. Le roi entraînait parfaitement dans ces vues. Le tout était de fléchir le cœur hautain de la reine. Un seul homme semblait avoir assez d'empire sur elle pour atteindre le but : c'était Richelieu. Le Père Joseph était resté l'ami du prélat et un des conseillers de la cour. Sur son avis, on députa à la reine l'abbé de la Cochère, doyen du chapitre de Luçon, prêtre entièrement dévoué à son évêque. L'abbé de la Cochère n'eut pas de peine à faire comprendre à la reine que l'homme le plus capable d'accommoder ses affaires était l'évêque de Luçon, et qu'avant toute chose, il fallait demander son rappel ¹. La reine adopta sans peine cette idée, agit en conséquence, et, peu de temps après, Richelieu recevait du roi une lettre qui devait lui servir de sauf-conduit.

Richelieu quitta le lieu de son exil et, le 10 août 1619, il conclut entre le roi et la reine un traité de réconciliation. Puis il alla trouver le roi pour préparer l'entrevue entre la mère et le fils. Le prélat resta à la cour, où il luttait sourdement contre le duc de Luynes, en favorisant les desseins ambitieux de la reine-mère, tandis que de Luynes luttait sourdement contre lui en le rendant autant que possible odieux au roi. C'est à cette influence du duc-ministre que l'on attribue la lettre par laquelle Louis XIII supplia le pape Paul V

¹ *Histoire du Père Joseph du Tremblay.*

de ne pas donner le chapeau de cardinal à l'évêque de Luçon. Ceci se passait en janvier 1621 ; au mois de décembre de la même année, le duc de Luynes, qui n'avait du guerrier que le titre de connétable, mourait de chagrin, dit-on, après avoir vainement essayé d'enlever Montauban aux calvinistes.

La mort de Luynes fut le signal d'un changement complet de politique. Richelieu, maître de la situation, reçut, le 5 septembre 1622, le chapeau de cardinal, et ce fut Louis XIII qui lui remit la barrette.

Les protestants, fiers des places fortes que leur laissait l'édit de Nantes, formaient comme un Etat républicain au sein même du royaume de France et ne cessaient de s'agiter dans l'intention de transformer le royaume en république ; le feu de la guerre civile désolait de nouveau les provinces, notamment la Saintonge et le Poitou. Le 1^{er} mars 1622, Luçon fut pillé par Soubise, qui détruisa la cathédrale et enleva les archives de l'évêché. Il brûla une partie des papiers ¹. Le roi, obligé de se mettre à la tête de ses troupes, vainquit Soubise à Riez, chanta le *Te Deum* à Apremont, séjourna à Sainte-Hermine et quitta le Bas-Poitou en passant par Fontenay. Nous ne pouvons entrer dans les détails. Richelieu, en attendant qu'il mît fin, en 1628, à la guerre civile par la prise de la Rochelle, secondait de tout son pouvoir les efforts du roi contre les intrigues, les prétentions et les révoltes de l'hérésie.

La dame douairière de Rohan, mère de Henri de Rohan et de Soubise, soufflait de son château du Parc l'esprit de l'erreur et de la révolte sur les contrées voisines. Elle tenait les églises de Vendrennes et de Mouchamps converties en temples calvinistes. Un

¹ D'après Arcère, dans son *Histoire de la Rochelle*, Luçon se serait racheté du pillage moyennant une forte rançon. Mgr de Beauregard et Thibeaudeau, auteur de *l'Histoire du Poitou*, disent formellement le contraire. Il est possible que Soubise, après avoir beaucoup pillé, ait reçu une forte rançon à la condition qu'il ne pillerait pas davantage. Le pillage de Luçon n'en reste pas moins un fait constant. Soubise, le chef des républicains calvinistes dans la Saintonge et le Poitou, exerça ses ravages non-seulement à Luçon, mais dans tout le pays environnant. Il est encore certaines traces de ses méfaits qui demeurent. En les montrant, les paysans nous disent tristement : *Ce sont les Soubises qui ont passé là.*

arrêt du 16 février 1623 lui fit lâcher prise. Il fallut qu'un autre arrêt, du 11 septembre 1624, rétablît le culte divin dans l'église de Mouchamps et défendît aux protestants de troubler le curé dans l'exercice de ses fonctions et dans la perception de ses droits.

Richelieu avait provoqué ces mesures. Lorsque la dernière arriva, il s'était démis de son évêché. Voici sa lettre d'adieu au chapitre de la cathédrale :

Messieurs, ç'a esté à mon grand regret que je me suis démis de mon évêché, pour ne pouvoir y rendre en personne l'assiduité que mon devoir désiroit de moi. Mais les lois de la conscience m'y ayant obligé, je me suis étudié à transporter ce bénéfice à une personne dont vous pourriez recevoir de la consolation et qui peut apporter, quand et quand, en l'exercice de sa charge, le soin et la vigilance nécessaires. Une chose me suis-je réservée que je conserverai inviolablement, savoir : le contentement d'avoir esté longtemps chef d'une compagnie, au bien et au mérite de laquelle j'ai, dès le commencement, voué mon cœur et mon affection, et de plus la volonté immuable de vous servir és occasions, avec autant de zèle que jamais, désirant vous faire ressentir de ce transport, cet avantage que pour un esvêque vous soyez assuré d'en avoir deux : et celui qui vous assistera par sa présence, et moi qui, bien qu'absent, aurai toujours le même esprit de charité pour vous et la même passion à rechercher vos intérêts, que j'ai ci-devant témoignée. L'inclination que vous avez de tout temps montrée à m'aimer, vous porte, je m'assure, à me rendre la pareille et à vous souvenir de moi en vos prières publiques et privées comme je vous supplie d'affection. Pour vous y convier, je donne à vostre esglise la chapelle entière avec laquelle j'avois accoustumé de vous assister ; je vous ai aussi obtenu une décharge des décimes que je vous envoie pour preuve de ce que je désirois faire pour vous en plus importante occurrence et du désir que j'ai, qu'ayant place en vos cœurs, vous vous souveniez de moi au chœur de vostre esglise, et que vous croyez que je suis très-entièrement, Messieurs, vostre bien affectionné à vous servir, en toutes occasions,

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

A Fontainebleau, le 16 janvier 1623.

Richelieu se réserva une rente de 6,000 livres sur les revenus de l'évêché qu'il abandonnait : c'était le tiers du revenu total de cet évêché. Disons à sa décharge que plus tard il réduisit cette rente à 5,000 livres et qu'il finit même par y renoncer.

N'étant plus évêque de Luçon, il se servit de sa fortune et de son

crédit pour terminer les travaux de restauration commencés à la cathédrale et à l'évêché. La façade principale de ce dernier édifice, rebâtie par lui, porte ses armes, comme le portail porte celles du cardinal Louis de Bourbon, comme les murs de la bibliothèque portaient autrefois celles de Milon d'Illiers. On voyait dans l'ancien évêché, avant la refonte malheureuse qui en a été faite par l'architecte du gouvernement ¹ sous l'épiscopat de Mgr Delamarre, la chambre de Richelieu que M. Marionneau a parfaitement décrite dans un récent et remarquable article ². Nous n'en parlons après lui que pour en déplorer la disparition. Richelieu continua jusqu'à sa mort à témoigner l'affection la plus sincère et la plus vraie à son ancien diocèse. Dans son testament fait à Avignon et daté du 12 février 1619, il donnait au chapitre une croix, un calice, des burettes, une cuvette, six chandeliers, un bénitier avec son goupillon, deux beaux vases, deux bassins, deux grandes châsses, une clochette, une botte à hosties, le tout en vermeil ; de plus, sa crosse, ses ornements et trois tentures de tapisserie de Flandre pour tapisser le chœur de la cathédrale. C'était toute sa chapelle. Richelieu maintint son testament, qui obtint son effet. Malheureusement la cathédrale ne put conserver ces richesses. Dans une circonstance où le gouvernement demanda des subsides au clergé, vers la fin du règne de Louis XIV, ou au commencement de celui de Louis XV, la crosse du cardinal et d'autres objets précieux furent envoyés à la monnaie pour satisfaire aux exigences du fisc.

Richelieu fut sacré en 1607. Il arriva en 1608 à Luçon. Il se démit en 1623. Pendant son épiscopat, il résida régulièrement dans son diocèse, quand les affaires de l'Etat ne l'appelèrent pas à la cour ou ne le forcèrent pas d'habiter Avignon. Tout modeste qu'était ce diocèse, il s'y attacha et en prit un soin constant et assidu. Ni les préoccupations politiques, ni son séjour dans des lieux éloignés, ne purent éteindre son zèle. Alors qu'il n'en était plus évêque, il s'occupait encore des intérêts du diocèse de Luçon.

¹ Nous disons architecte du gouvernement et non architecte diocésain, pour que la responsabilité de ce qui a été fait à l'évêché de Luçon, sous M^{gr} Delamarre et depuis, retombe sur le gouvernement de qui dépend l'architecte, et non sur l'autorité diocésaine.

² *Revue de Bretagne et de Vendée*. (Août 1876).

Il releva les murs du sanctuaire; il restaura, plutôt au profit de ses successeurs qu'au sien propre, le palais épiscopal; il instruisit son clergé et le fortifia autant par son exemple que par sa parole; il ouvrit aux lévites un séminaire; il prépara de nouvelles générations sacerdotales; il appela dans son diocèse les apôtres de saint François et ceux de saint Vincent; il offrit un asile aux pauvres malades; il laissa à sa cathédrale restaurée ses vases sacrés et à son peuple des livres où la saine doctrine était opposée au poison de l'hérésie. Il fut évêque et bon évêque. Il n'entre pas dans notre plan de le considérer comme ministre.

L'ABBÉ DU TRESSAY.

Lettres d'Armand de Richelieu, évêque de Luçon, à M^{me} de Bourges.

I

Madame, ayant permis à Corbonnier de faire un tour à Paris, pour quelques affaires, j'ay esté bien ayse d'avoir ceste occasion de vous assurer que si j'ay esté paresseux à vous escrire, ce n'est pas toutesfois que je n'aye la mémoire que je dois avoir de vous, mais bien le peu de commodité qui se présente d'escrire comme on voudroit; car bien que nous ayons des messagers ordinaires, il ne faut que manquer d'une heure, pour perdre l'occasion d'envoyer ses lettres; je ne veux point tant m'excuser, que je n'advoue estre un peu beaucoup paresseux; mais cela n'empesche pas que je ne reconnoisse les obligations que je vous ay et que je ne souhaite les moyens de m'en revancher. Je songe, sur ma foy, tous les jours à marier Madeleine ¹, mais il ne se trouve ny gentilhommes ny autres qui ayent de l'argent ny du drap. Nous sommes tous gueux en ce pays, et moy le premier, dont je suis bien fasché, mais il y faut apporter remède, si on peut. Tel que je soye, je suis bien vostre serviteur, mais si inutile que je n'ose me prévaloir de ce titre, que je désire toutesfois me conserver à jamais pour demeurer, Madame, votre serviteur humble,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

II

Madame, j'ai receu les chappes que vous m'avez envoyées, qui sont venues extrêmement belles, et ont esté receues de la compagnie à qui je

¹ C'était probablement une fille ou une nièce de M^{re} de Bourges (Note de M. de la Fontenelle, auteur de *l'Histoire du monastère et des évêques de Luçon*).

les debvois; je vous ai un million d'obligations, non pour cela seulement, comme vous pouvez penser, mais pour tant de bons offices que ce papier n'en peut porter le nombre. Je suis maintenant en ma baronnie aymé, ce me veut-on faire croire, de tout le monde; mais je ne puis que vous en dire encore; car tous les commencements sont beaux, comme vous savez. Je ne manqueray pas d'occupations icy, je vous assure, car tout y est tellement ruiné qu'il faut de l'exercice pour le remettre. Je suis extrêmement mal logé, car je n'ay aucun lieu où je puisse faire du feu, à cause de la fumée. Vous jugez bien que je n'ay pas besoin de grand hiver; mais il n'y a remède que la patience.

Je vous puis assurer que j'ay le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable, mais je vous laisse à penser quel est l'évêque? Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ny jardin, ny allée, ny quoi que ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison. Je quitte ce discours pour vous dire que nous n'avons point trouvé dans mes hardes une tunique et une dalmatique de taffetas blanc, qui accompagnoient les ornements de damas blanc que vous m'avez fait faire; c'est ce qui faist que je croy que cela a esté oublié. Mon aumosnier deffunct dit qu'on vous l'envoya de Noyseau pour faire esternir les épaules, et que peut-estre cela aura esté oublié chez le faiseur d'ornements. Je vous supplie d'en scavoïr la vérité, afin que je sache s'il est perdu ou non; c'est une partie de la succession de deffunt M. de Luçon, car je n'ay trouvé autres ornements de luy que ceux-là.

Il a fallu que j'en aye faist faire d'autres pour la feste, car autrement je n'eusse peu officier. Mais l'espérance que j'ay eue qu'il n'y auroit rien de perdu, m'a faist choisir une autre couleur, affin, que si on recouvre ce qui est égaré, j'en aye de deux couleurs.

Il faut que je vous dise que j'ay accepté le lict de velours de madame de Marconnet, lequel je fais accommoder, ensorte qu'il vaudra 300 liv. Je fais faire force autres meubles, mais il ne manquera une tapisserie; s'il y avoit moyen de changer les pentes de ce lict de deffunt M. de Luçon de soye et d'or, avec une tente de Bergame pareille à celle que vous m'aviez déjà achetée, cela m'accommoderoit fort. Il y a encore à Richelieu quelques pièces dudict lit comme le fond, et que je vous enverrois. Vous voyez comme je vous escrits de mon ménage, qui n'est pās encore bien garny; mais le temps fera tout.

J'ay pris un gentilhomme pour maistre d'hôtel, qui me sert extrêmement bien et à vostre mode, sans luy c'estoit mal. Mais je n'ay besoin

que de voir mes comptes ; car, quelque compagnie qui vienne me voir, il scait fort bien ce qu'il faut faire. C'est le jeune Labroue, qui estoit gentilhomme ~~servant de M. de Montpensier~~. A la fin on trouve tout faist. Tout le monde ne pensoit pas, au commencement, qu'il fist tout ce qu'il faist, mais je vous assure qu'il triomphe. Tout nostre faist va honorablement ; car on croit que je suis un grand Monsieur en ce pays. Je vous entretiendrais tout aujourd'huy, mais il se faist tard, ce qui faist que je suis contrainct de finir et de vous dire que je suis vostre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

Madame, je vous prie me faire faire un manchon de la moitié des peaux de marthe de M. le commandeur, couvert de velours ras noir, car il faist froit en ces quartiers. Vous me manderez, s'il vous plaist, combien je debvray à mondist sieur le commandeur, pour la moitié de ces peaux.

Madame Magdeleine trouvera ici que je lui baise les mains ; je crois qu'elle sera mariée à ceste heure.

III

Madame, cette lettre vous assurera de mon souvenir et du service que je désirais vous pouvoir rendre, et sans cérémonie, vous prier de me départir toujours votre assistance en mes négociations, auxquelles je pense ; méditant déjà mon voyage à Paris, je vous prie de voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver une petite tapisserie pareille à celle que vous pristis la peyne de m'acheter, lorsque j'estois malade, c'est-à-dire du prix, car je n'ay pas besoin de grand hyver, ma bourse estant fort foible. Si vous en trouvez une, vous m'obligerez de l'arrester, s'il vous plaist, et, pour cela, j'envoyerei ce qu'il faudra, si elle se trouve devant mon arrivée. Pour de la vaisselle d'argent, M. de Bourges scaist mon intention, qui est d'en avoir, au cas que je puisse tirer l'argent qui m'est deub à Paris ; mais sans cela je ne puis rien dire. Pour un logis, je ne scay que faire n'ayant point de meubles à Paris, et les logis estant si chers : si s'en trouve un à bon compte, je le prendrois. Toutefois l'incommodité des chambres garnies estant grande, ainsy que tous les ans, j'espère dorénavant et que cela estant, il faudra que je fasse mes provisions en temps et lieux.

Mandez-moi vostre advis, car il faut que j'advoue que je m'en trouve bien ; je vous prie aussi de me mander ce que vaut le vin dans Paris, le muy, d'autant qu'à en faire mener d'icy, il me reviendrait à 17 escus la pipe, rendu en cave. Au cas que vous trouviez que j'en doibve faire mener,

mandez-moy, s'il vous plaist, si on trouveroit où le mettre. Si vous me donnez bon conseil, vous m'obligerez fort, car je suis fort irrésolu, principalement pour un logis, appréhendant fort la quantité des meubles qu'il faut. Et, d'autre costé, tenant de vostre humeur, c'est-à-dire, estant un peu glorieux, je voudrais bien, estant plus à mon aise, paroistre davantage, ce que je ferois plus commodément, ayant un logis à moy.

C'est grande pitié que de pauvre noblesse, mais il n'y a remède : contre fortune bon cœur. Je vous donne beaucoup de peine, je vous en demande pardon, et vous supplie de croire que je suis, Madame, vostre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

Ce 10 juin 1610.

IV

Madame, mettant la main à la plume pour vous escrire, je vous envoie, quand et quand, ce qui vous restoit deub des mises que vous avez faist pour moy; il y a quarante pistoles et vingt sols en monnoye, qui font les quatre cent une livres dont je vous estois demeuré redevable. Passant ces jours derniers par la Melleraye, j'ai appris de mon oncle les traverses que l'on vous donne en vos affaires et ay pris part aux déplaisirs que vous en recevez. Toutesfois vostre contract devant avoir lieu, comme tout chacun l'estime, j'espère que vous serez bientôt hors de l'ennuy dont on trouble vostre repos. Je voudrois avoir moyen de contribuer quelque chose pour vous en tirer, je m'y employerois très-volontiers, et bien que ma bourse ne soit pas garnie comme il faut, si est-ce que là, vous offrant avec ce peu que je puis, je vous priera de disposer de tout ce qui est mien, comme estant, Madame,

Votre très-humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

A Coussay, ce 28 septembre 1610.

V

Madame, envoyant ce laquais à Paris, j'ai désiré qu'il sceust de vos nouvelles, que je me promets estre telles que je les souhaite. Je me réjouis de vostre voyage des Ardilliers, pour espérer le bonheur de vous voir en mon hermitage de Coussay, où vous aurez tout pouvoir. Je vous rends mille grâces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie ;

par-là vous connoistrez la misère d'un pauvre moyne qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique. Ne faisant pas si tost estat de quitter ce séjour, pour prendre celui de la ville, en quelque lieu que je sois, vous pourrez vous assurer que je vous souhaiterai toujours autant de bonheur que personne au monde, comme estant véritablement, Madame,

Votre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

VI

Madame, bien que mes lettres ne vous puissent estre qu'à importunité, je ne laisse toutesfois de vous escrire pour vous témoigner le souvenir que j'ay de vous, et vous rafraischir la mémoire de ceux qui vous trouvent comme moy.

Je suis fâché de ne pouvoir vous tesmoigner que par paroles combien je suis vostre serviteur, mais, ma foy, je me recognois si inutile que ma bonne volonté ne sert pas beaucoup à ceux à qui je désire rendre du service. Il faut, à ce compte, que je me plaigne de mon malheur, et que je prie Dieu qu'il me rende plus heureux à l'avenir; quand cela sera, mes efforts vous confirmeront ce que mes paroles vous témoignent. Cependant je vous prie de me mander ce que me cousteront deux douzaines de plats d'argent de belle grandeur, comme on les faists; je voudrois bien qu'il y eut moyen de les avoir pour cinc cens escus, car mes forces ne sont pas grandes. Je scay bien que pour cent escus de plus, vous ne voudrez pas que j'aye quelque chose de chétif. Je suis gueux comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent; mais toutefois lorsque j'auray plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. Quand j'auray sceu le prix, je vous enverray cinc cens escus, s'ils y peuvent fournir, et vous prieray de me vouloir faire ceste faveur que d'achever de me mettre en ménage, puisque vous avez commencé. Je vous importune toujours, mais je scay bien que vous ne le trouverez point mauvais; c'est ce qui m'en donne la liberté et qui m'oblige à demeurer, Madame,

Votre bien humble serviteur,

ARMAND, *Évesque de Luçon.*

Je baise les mains à Madame Magdeleine, que j'estime être maintenant en son ménage,

LOUISE AMAURY

NOUVELLE

Les vieux quartiers de la ville de Nantes sont, ainsi qu'il arrive dans la plupart de nos grandes villes de province, encore remplis de maisons grises, massives, irrégulièrement percées, souvent ornées de sculptures et taillées dans de grandes proportions. Les délicatesses de la vie moderne ont éloigné peu à peu de ces antiques demeures bâties par nos opulents mais rudes aïeux, les fils efféminés de ces braves gentilshommes, et elles se sont peuplées d'une race forte et vigoureuse pour qui elles n'étaient pas construites. Les bruits d'outils, les chansons, les cris des travailleurs retentissent incessamment sous les nobles lambris; les longs passages et les vastes escaliers s'animent comme les galeries d'une fourmilière; l'humble chandelle éclairant la veillée soucieuse et occupée de quelque mère de famille, remplace maintenant les lustres et les girandoles dans les salons rétrécis, et le drame humain se joue désormais, au milieu de ces vieilles décorations, avec de nouveaux acteurs et sous une nouvelle forme. Mais pour être représenté par des personnages obscurs et inconnus, dont l'histoire se déroule sans retentissement lointain entre les murailles dépouillées d'une unique et pauvre chambre, ce drame terrible n'en conserve pas moins ses émouvantes péripéties. Après tout, c'est toujours le cœur humain qui en est le véritable héros. C'est toujours l'homme, avec ses courtes joies et ses longues tristesses, ses aspirations infinies et ses misérables jouissances, sa foi, ses doutes, sa tendresse et ses haines, qui s'agite, vit et meurt en proie aux mêmes impressions et

aux mêmes défaillances. Seulement la rudesse primitive des sentiments et des sensations donne une énergie particulièrement saisissante au travail de la passion sur des caractères qui ne savent ni se réprimer, ni dissimuler leurs impulsions instinctives. A un certain degré de l'échelle sociale la spontanéité des actions ne trouve point d'entraves dans les convenances mondaines; les périphrases n'adoucissent plus le langage. Séparées par une ligne moins accusée, les émotions de l'âme se confondent avec les brutales réalités de l'existence, la douleur morale s'augmente de la souffrance physique, la force matérielle règne avec un empire absolu, à moins qu'elle ne vienne se briser elle-même devant une de ces âpres volontés qui risquent tout pour se satisfaire, et, d'autant plus redoutables qu'elles dominent un esprit plus inculte, ne connaissent ni frein, ni loi. Enfin chaque détail des luttes désespérées poursuivies dans ce triste milieu se présente avec une netteté poignante aux yeux de l'observateur qui peut suivre à travers les voiles déchirés ou insoucieusement rejetés le menaçant développement des maladies de l'âme.

Parmi les constructions désignées dans nos premières lignes, il existe à Nantes, au milieu du quartier dont les rues tortueuses s'étendent en serpentant de la cathédrale à l'Hôtel-de-Ville, une maison à l'aspect original qui manque rarement d'attirer l'attention du voyageur. Elle se trouve placée sur un carrefour où viennent aboutir quatre rues étroites et noires, qui semblent s'y être donné rendez-vous pour faire de compagnie une visite au soleil; ses toits découpés, et surtout une grosse tourelle en saillie, lui donnent l'air d'un petit château fort. La porte épaisse et massive serait en état d'opposer une solide résistance à de nombreux assaillants. Les fenêtres principales s'ouvrent sur une cour encadrée de grands murs; celles du pignon sont garnies au rez-de-chaussée par des barres de fer, et aux étages supérieurs elles prennent l'apparence de véritables meurtrières. Mais ces précautions des anciens habitants sont devenues tout à fait inutiles depuis qu'une boutique et une porte pratiquées dans l'épaisseur du mur livrent l'entrée de la petite

citadelle. La maison est du reste, à tous ses étages, habitée par des ouvriers. Un serrurier occupe la boutique dont nous venons de parler, au-dessus se trouve un cordonnier, plus haut un menuisier, un tailleur, une lingère.

A la porte de cette maison, par une fraîche matinée des premiers jours de mars, se tenait un groupe composé de cinq ou six femmes auxquelles s'étaient adjoints le cordonnier et le tailleur, que leur état sédentaire rapproche souvent du beau sexe. On causait avec vivacité et l'on s'occupait charitablement du prochain, lorsque la petite poterne, pratiquée dans un des vantaux de la grande porte, s'ouvrant tout à coup, donna passage à une femme âgée dont l'air refrogné, le regard ferme et sombre, la démarche soldatesque refroidirent subitement l'entrain des causeurs. Les conversations cessèrent, on échangea des regards furtifs et on répondit à un glacial bonjour par des saluts embarrassés.

— Est-ce pour sa belle-fille que madame Amaury va chercher du lait tous les jours ? dit une des commères en ricanant ; faut croire que la petite mijaurée aime à en avoir dans son chocolat.

— Je pense, répondit le tailleur en hochant la tête, que la pauvre femme ne prend pas beaucoup de chocolat, maintenant qu'elle n'a que sa belle-mère pour lui en donner.

— Et vous avez tort de l'appeler mijaurée, madame Henri, reprit avec chaleur une brave petite personne, lingère de son état, et qu'on appelait madame Leblanc ; c'était une bonne travailleuse, gaie, accorte, aimable pour tout le monde, avant que le départ de son mari lui eût brisé le cœur.

— Dam ! reprit madame Henri, chacun connaît ses affaires. Si sa belle-mère dit qu'elle est une mijaurée, faut croire qu'elle a de bonnes raisons pour le penser. Après ça, vous qui semblez être au fait de ce qui se passe dans la famille, vous devriez bien nous dire pourquoi Gratien Amaury est parti si brusquement.

— Je n'en sais pas plus long que vous là-dessus, répondit la lingère en secouant la tête, et ce n'est pas à madame Gratien qu'on peut le demander à présent. On la tient sous clef cette pauvre

Louise. Personne ne lui a parlé depuis qu'elle est accouchée. Madame Amaury l'étranglerait ou la laisserait mourir faute de secours qu'on n'en saurait rien dans la maison.

— Allons, allons, il ne faut pas parler comme ça, reprit d'un air grave madame Henri, qui, remplissant les fonctions de portière, se croyait chargée de maintenir la bonne harmonie entre ses administrés; c'est dangereux, voyez-vous, d'attaquer la réputation d'une honnête femme, et madame Amaury est honnête quoi qu'on puisse en dire; elle paye exactement son terme et va à l'église aussi souvent qu'une autre; elle a fait appeler une garde quand sa bru en a eu besoin. On n'a pas le droit de venir se mêler des petites discussions qui peuvent s'élever entre des parents.

— Oui, oui, c'est plus facile de parler ainsi, murmura la lingère; madame Amaury est une brave femme, puisqu'elle paye exactement son terme; elle soigne sa belle-fille à merveille sans doute, mais cependant nous avons tous vu la pauvre Louise, qui est arrivée ici si fraîche et si jolie, dépérir à vue d'œil. Son mari l'a quittée sans qu'on sache pourquoi, et l'on ne peut pénétrer jusqu'à elle. On a emporté son pauvre enfant de si grand matin qu'aucun de nous n'a pu suivre l'enterrement ou le voir passer. Non, je vous répète, moi, qu'on ne sait pas au juste tout ce qui s'est fait et se fait encore là-haut.

— Ma foi, vous devriez vous en informer à madame Amaury elle-même; ce serait elle qui pourrait le mieux vous répondre. Pour moi, ça ne me regarde pas, et je ne suis plus assez jeune pour me faire du mauvais sang à propos de mes voisins et de mes voisines. Tenez, voilà justement la belle-mère qui revient, allez lui demander des nouvelles de madame Gratien et lui faire vos questions. Elles seront bien reçues!

La vue du visage sévère de madame Amaury, qui, sortant de chez la fruitière avec un petit pot de lait à la main, se dirigeait du côté des causeurs, sembla modifier les dispositions courageuses de la lingère. Elle détourna la tête, murmura quelques mots sur la nécessité d'aller rejoindre ses enfants et rentra dans la maison. Les

autres échangèrent un sourire ironique, mais jugèrent à propos d'imiter sa prudence. Madame Amaury passa au milieu d'eux, parcourut d'un pas lourd la longue allée obscure, et monta lentement le vieil escalier de bois. Arrivée au troisième étage, elle tira une clef de sa poche, ouvrit sa porte et la referma soigneusement après être entrée chez elle. Ce n'était point cependant dans cette chambre que se trouvait la jeune femme qui venait de faire le sujet de la conversation. Louise occupait à l'étage supérieur un appartement semblable en grandeur et en disposition à celui de sa belle-mère. Elle l'avait d'abord habité avec son mari, maintenant elle s'y trouvait seule et tout n'attestait que trop le douloureux abandon dont elle souffrait. Elle était assise sur un fauteuil de paille placé près de la fenêtre. Le lit qu'elle venait de quitter paraissait défait et en désordre ; les tisons, à demi éteints, jetaient à peine quelques faibles rayons de chaleur dans la chambre refroidie. Les membres frêles de la jeune femme grelottaient par moment sous l'impression de cette humidité glacée ; ses pieds reposaient sur le froid carreau du sol et elle serrait convulsivement sur son sein les plis de la robe qu'elle avait jetée sur ses vêtements de nuit ; sa figure était pâle, ses mouvements pénibles ; mais dans ses yeux profondément creusés, sur ses lèvres tremblantes, on pouvait lire une telle expression d'angoisse et de désespoir que visiblement les souffrances de l'âme l'emportaient sur celles du corps. Elle était bien jeune, elle avait été bien jolie. Ses traits délicats, qui n'annonçaient pas plus de vingt ans, étaient encore beaux, malgré le chagrin qui les flétrissait. De temps en temps elle promenait autour d'elle des regards inquiets ; puis les fixant de nouveau sur la muraille, retombait dans une immobilité complète.

Tout à coup un léger bruit partant de l'étage inférieur la fit tressaillir. Une rougeur fugitive passa sur son visage ; elle se redressa et prêta l'oreille avec une attention haletante. Ce qu'elle avait entendu ressemblait au vagissement d'un enfant, mais si faible, si étouffé par la distance, le plancher, l'épaisseur des murs, que pour le distinguer il fallait le profond silence qui régnait dans la chambre, les sens de

la jeune femme affaiblie par la solitude et la maladie, et peut-être aussi les préoccupations secrètes de la mère.

Et pourtant elle l'entend de nouveau... Encore !... encore !... Certaine de ne pas se tromper, elle se lève de son fauteuil avec une force fébrile, s'élance à la fenêtre et tâche de l'ouvrir. Elle y parvient avec peine et se penche au dehors ; son cœur bat à lui rompre la poitrine. Mais un flot d'étourdissantes rumeurs monte subitement, l'entoure, l'assourdit, et les sons incertains qui l'avaient frappée se perdent au milieu des chansons, des coups de marteau, des bruits de lime, de scie, de ferraille. Elle écouta longtemps, puis découragée et perdant toute la force factice qui l'avait soutenue, elle se traîna d'un pas chancelant jusqu'à son fauteuil, s'y laissa tomber, couvrit son visage de ses mains et éclata en sanglots. Ses douloureux gémissements retentirent dans la chambre vide, ses larmes coulèrent sans interruption au travers de ses doigts amaigris. Personne n'était là pour distraire ou consoler son chagrin. Peu à peu la faiblesse physique l'emporta sur la douleur morale, sa tête se pencha sur son épaule, ses mains se détachant l'une de l'autre tombèrent à ses côtés, et elle s'assoupit ; mais sa respiration entrecoupée attestait que son esprit veillait et souffrait encore.

Pauvre Louise Amaury ! Deux ans auparavant elle était une gaie et insouciante enfant enviée par toutes ses compagnes et adorée par son vieux père, qui n'avait pas de plus grand plaisir que de parer sa chère Louise et de prévenir tous ses désirs.

L'existence des jeunes filles de la classe ouvrière est généralement beaucoup plus heureuse que celle des femmes mariées. Leur liberté est complète, leur imprévoyance très-grande ; leurs gains personnels suffisent à leurs dépenses et elles profitent de l'aisance qu'elles trouvent à cette époque de leur vie dans le ménage de leurs parents encore dans la force de l'âge. Du jour où elles se marient, les soucis, les travaux pénibles, les préoccupations d'avenir tombent sur elles comme un poids accablant, trop souvent alourdi par la lutte contre la misère et les dérèglements d'un mari brutal et dépensier. Puis viennent les souffrances et les soins maternels, sur-

croît de peines qui n'excluent pas les autres ; et lorsque déjà cinq ou six enfants entourent la table pauvrement garnie, les vieux parents, usés par le travail, viennent demander à ceux qu'ils ont nourris de les nourrir à leur tour. La femme alors prélève leur part sur la sienne et celle de ses enfants ; heureuse si son rude mari, dont le labeur entretient la famille, n'ajoute pas brutalement, par des reproches violents, d'autres chagrins à ceux de sa triste existence. Que sont devenus les rubans bleus et roses de la jeune fille, ses rires éclatants, ses promenades des jours de fête en joyeuse compagnie, ses joues fraîches et ses yeux brillants ? Qui la reconnaîtrait, flétrie avant l'âge, dans la mère de famille sur laquelle retombe toujours le plus lourd fardeau du ménage ? Et nous ne traçons là qu'une esquisse de la vie ordinaire ! Qu'est-ce donc lorsque des troubles de cœur ou quelque lutte intestine viennent ajouter leur goutte amère à cette coupe déjà si pleine ?

Le père de Louise, le bonhomme Mairan, était un habile sculpteur sur bois. Certains ouvrages de lui auraient pu être comparés aux plus délicates des naïves figurines que nous ont léguées les *tailleurs d'images* du moyen âge. Ces vieux artistes revivaient en lui comme Bernard Palissy dans son compatriote Avisseau ; car Mairan aussi était né et habitait à Tours. Malheureusement, avec l'imagination, le goût, la verve du véritable artiste, le bonhomme en avait la complète imprévoyance et le travail capricieux. Il passait des jours, des semaines, dans une oisiveté rêveuse, vivant de crédit et d'emprunts, pêchant à la ligne sur les bords du Cher et se promenant dans la campagne. Puis, tout à coup il se mettait à l'ouvrage, travaillait jour et nuit et produisait quelque petit chef-d'œuvre dont le prix acquittait largement ses dettes et lui permettait encore de faire à sa fille chérie un joli présent. Tout le monde, et Louise la première, était accoutumé à cette façon d'agir. On connaissait Mairan pour un honnête homme, on avait confiance en lui, et les bourses de ses amis lui étaient toujours ouvertes. Cependant Louise sembla douter un jour que la conduite de son père fût la mieux entendue, et elle essaya d'y apporter quelques modifications. Entre autres économies

elle détermina le vieillard à louer à deux ouvriers qui, finissant leur tour de France, venaient d'arriver à Tours, deux chambres dont il pouvait facilement se passer, assurait-elle. L'idée de cette excellente affaire était venue subitement à Louise lorsqu'elle avait appris que Gratien Amaury et son compagnon Prosper Baudin, qu'elle avait rencontrés plusieurs fois en se promenant avec son père, cherchaient un logement dans le quartier. Les jeunes gens furent enchantés, et le marché se conclut avec la plus grande facilité. Le vieux sculpteur se douta le dernier du résultat que devait avoir cette tentative de spéculation. Gratien Amaury, déjà épris de Louise, en devint amoureux fou, et réussit à lui plaire. Il était jeune, fort peu avancé dans ses affaires, mais il avait du talent dans son métier d'ouvrier ébéniste. Les défauts de son caractère, une malheureuse faiblesse qui le rendait la proie de tous ceux qui voulaient l'exploiter et une disposition violente à la jalousie, étaient cachés par un entrain de bon enfant et la gaieté intarissable d'un esprit insouciant. Le père Maïran n'était pas capable de faire une objection fondée sur la prévoyance de l'avenir. Il donna son consentement au mariage de sa fille en la suppliant seulement de ne pas le quitter, et Louise épousa Gratien.

La mère de Gratien habitait Nantes. Veuve et n'ayant que ce fils unique, elle avait exercé jusque-là sur lui une extrême influence. Lorsqu'il alla lui faire part de ses projets, la vieille femme jeta feu et flammes. Ce mariage décidé en dehors de ses conseils ou de son approbation l'exaspéra ; mais cette fois son pouvoir échoua contre l'amour qui s'était emparé de l'âme entière de Gratien. Il repartit aussitôt qu'il le put, échappant ainsi aux reproches de sa mère et lui laissant au cœur un levain d'amère jalousie contre la jeune fille qui lui était préférée.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

MONSEIGNEUR FOURNIER

Le mois de juin a été marqué par un événement d'autant plus douloureux pour le diocèse de Nantes qu'il était moins prévu. Quel que fût l'âge de Mgr Fournier, telle était son activité et son énergie, tout au moins morale, qu'on oubliait les années avec lui et qu'il les oubliait lui-même. Trois fois déjà, il avait fait le voyage de Rome ; les deux premières fois, comme simple prêtre, la troisième comme évêque ; le moment fixé par les lois de l'Eglise pour le compte rendu de son administration n'était pas encore revenu ; mais, avant de célébrer lui-même les *noces d'or* de son sacerdoce, il avait à cœur d'aller célébrer à Rome, avec un pèlerinage nantais, les *noces d'or* épiscopales du pontife dont la ferme et puissante vieillesse fait la joie des chrétiens et l'admiration du monde.

Comment ne pas reconnaître là un des traits distinctifs du caractère de Mgr Fournier, son amour de l'Eglise romaine ? Bien jeune encore et lorsque les traditions gallicanes étaient dominantes, il professait la foi la plus complète à l'infaillibilité pontificale et appelait de ses vœux le retour à la liturgie de l'Eglise-Mère. Cette tendance de son esprit, disons mieux, de sa foi, le mit, un instant, en rapport avec le célèbre abbé de la Mennais ; mais il s'aperçut vite que la foi du grand écrivain

n'était pas à la hauteur de la sienne, et il fut des premiers à s'éloigner de lui. Il lui fut aussi donné de connaître l'illustre abbé de Solesmes, et l'amitié de dom Guéranger fut pour lui une lumière et une force.

Nous avons déjà dit, dans cette *Revue*, quel ardent foyer d'idées et de charité fut la cure de Saint-Nicolas, à partir du jour où l'abbé Fournier en prit possession; il avait alors trente-trois ans ¹. Nous avons signalé les œuvres nombreuses qui prirent naissance dans cette cure, œuvres fécondes et parfois grandioses. Qu'il nous suffise de rappeler ici que l'abbé Fournier fut le premier, en France, à concevoir la pensée d'une basilique chrétienne, par l'art non moins que par la destination, à une époque où il n'y avait d'admiration officielle que pour les temples païens de Rome et d'Athènes, et qu'il fut le premier, dans notre diocèse, à introduire ces conférences de Saint-Vincent de Paul, qui font du riche, à tous les degrés de l'échelle sociale, mieux que le bienfaiteur, l'ami du pauvre. Le curé de Saint-Nicolas avait le don de l'initiative; mais il avait un autre don, plus rare encore, le don d'attirer à lui les pensées généreuses, de les grouper, d'être un lien entre elles, et de les mettre à l'œuvre, en les aidant de son concours, sans être pour elles une gêne par son autorité ². S'il remuait facilement les pierres, je l'ai dit, c'est qu'il remuait aussi les âmes. Sa parole facile, élevée à la fois et familière, sympathique surtout et infatigable, se faisait entendre à toute heure et elle s'est fait entendre quarante ans au même auditoire, sans le lasser jamais. Ajouterons-nous que toutes les bourses de sa paroisse lui furent ouvertes pour ses œuvres et que, pendant quarante ans, elles ne se lassèrent pas d'être ouvertes.

Comme évêque, Mgr Fournier a marqué son trop court épiscopat par des actes qui ne laisseront pas périr sa mémoire. Le

¹ Voir t. xxviii, p. 36, et t. xl, p. 249.

² C'est ainsi que se sont formées l'institution de Sainte-Marie pour les orphelines, de Bon-Secours pour les ouvrières infirmes ou sans travail, et ces écoles, ces ateliers, ces vestiaires où n'est oubliée aucune misère humaine.

premier fut la promulgation solennelle des décrets du concile du Vatican, qu'il fit dès le mois d'août 1870, moins d'un mois après le concile, sans vouloir attendre un jour, une heure après sa prise de possession de la chaire épiscopale; le second fut la consécration de son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus; le troisième le vœu, dans les circonstances les plus graves, de reconstruire l'église des saints patrons du diocèse, Donatien et Rogatien, et d'associer le vocable du Sacré-Cœur à leur vocable. Vint ensuite la constitution d'un comité catholique pour réunir en un faisceau toutes les bonnes volontés qui prennent leur source dans la foi. On sait avec quelle promptitude et quelle générosité il put, aidé de ce comité et des conférences de Saint-Vincent de Paul, venir en aide à la misère publique, lors des inondations. Lui-même parcourait en bateau les quartiers inondés, comme autrefois le cardinal Consalvi les rues de Rome, pour porter des secours et des consolations aux malheureux.

Nous ne dirons rien de sa charité et de son patriotisme pendant la guerre; il fut alors ce que furent tous les évêques.

Le diocèse de Nantes doit à Mgr Fournier l'établissement de deux branches de la grande et pieuse famille de Saint-François: les Pères Récollets ou *Franciscains de l'étroite observance*, à Saint-Nazaire, et les Pères capucins à Nantes. Ce fut lui-même qui indiqua aux premiers Saint-Nazaire; il sentait combien serait utile l'influence de ces pauvres volontaires, de ces amis du peuple, dans une ville naissante dont la population cosmopolite n'avait d'autre lien que la pensée du lucre. Il faisait plus, et, à l'exemple de notre Saint-Père Pie IX, il s'affiliait lui-même à cette admirable famille religieuse et prenait la livrée de son tiers ordre.

Lorsque l'enseignement supérieur eut conquis parmi nous une certaine liberté, le grand désir de notre évêque eût été de voir renaître l'ancienne université, fondée par le pape Pie II dans notre ville, comme au lieu le plus propre, « par la fertilité

de son sol, le nombre de ses habitants, la richesse de son commerce, à recevoir et à faire briller cette perle de la science, *scientiæ margaritam*, que l'Église cherche toujours à mettre à la portée de ceux qui sont le plus bas, afin de les élever le plus haut, *ex infimo loco natos evehi ad sublimes* »¹. Ce désir était naturel; nous le partagions tous; mais, reconnaissons-le, il venait trop tard. Un grand évêque avait déjà pris l'initiative à nos portes et, s'il était permis encore de douter de son succès, nous ne pouvions aucunement compter sur le nôtre. Ce fut un vif regret pour notre évêque. Nous entendant raconter néanmoins, il y a peu de mois, les merveilles accomplies à Angers : — C'est une preuve, nous dit-il, que l'université est bien où elle devait être; — dernières paroles qui méritent d'être retenues.

De grandes œuvres d'ailleurs s'imposaient à M^{sr} Fournier. Saint-Donatien d'un côté, c'est-à-dire l'accomplissement d'un vœu, la Cathédrale de l'autre, dont les travaux languissaient depuis plus de trente ans, étaient l'objet de ses plus constantes préoccupations; il ne lui a été donné ni de bénir ni d'achever la nouvelle église de Saint-Donatien, mais il a eu du moins la consolation de savoir que la plus grande partie de cette église serait prochainement livrée au culte; et, s'il n'a pu, comme son patron, saint Félix, couronner l'œuvre de sa cathédrale, *cumulare opus*, il a mis, du moins, la main au comble de l'édifice, la veille même de son départ pour Rome, et est parvenu à réunir les fonds nécessaires pour assurer son achèvement. Son nom demeure donc inséparable de ce monument grandiose.

M^{sr} Fournier s'était préparé au voyage de Rome par une tournée pastorale où, suivant son habitude, il n'avait ménagé ni son temps ni ses forces. A Saint-Nazaire, il donnait successivement la confirmation dans les deux paroisses, visitait tous les établissements pieux, toutes les écoles, prenait la parole

¹ Voir la bulle d'institution aux *Preuves* de Dom Morice, t. II, col. 1748.

cinq fois dans le même jour, restait enfin sans repos pendant huit heures. Les plus jeunes de son entourage étaient épuisés, mais lui semblait dominer la fatigue. Le lendemain, à Guérande, il ne s'épargnait pas davantage, et, huit jours après, à Rome, il conduisait, lui-même, ses pèlerins à toutes les stations. Le premier jour, c'était à Saint-Pierre, le second, à Saint-Jean-de-Latran, le troisième, à Saint-Paul hors des murs, le quatrième, à Sainte-Marie-Majeure. Partout il célébrait la messe et faisait entendre de ces *allocutions ardentes qu'échauffait sa flamme de Français et d'apôtre* ; ¹ « il se surpasse, écrivait un de ses pèlerins ², jamais il ne m'avait captivé à ce point par son éloquence. » — « Plusieurs évêques ayant vu ces exercices, lisions-nous dans l'*Univers*, ont publiquement manifesté l'admiration que leur inspirait l'attitude des pèlerins nantais », et un prélat italien disait : — « Si tous les évêques français conduisent ainsi leurs fidèles, votre patrie est appelée de nouveau à un grand avenir. ³ »

L'audience pontificale avait été fixée au vendredi 1^{er} juin. Depuis un mois, Pie IX ne cessait de recevoir les adresses les plus remarquables, et cependant M^{sr} Fournier sut se faire écouter avec des marques visibles d'approbation, par ce don de l'à-propos qui lui manquait rarement. Il rappela à Sa Sainteté le premier apôtre du diocèse de Nantes, saint Clair, apportant de Rome le clou qui avait attaché la main droite de saint Pierre à la croix, et qui nous a tous attachés pour jamais, ajouta-t-il, à la chaire de Pierre ; il rappela les La Moricière, les Pimodan, les Charette, les Guérin, ces gloires du diocèse qui sont aussi des gloires romaines ; il évoqua notre ancien titre de *pays d'obédience* qui faisait rugir Voltaire dans ses lettres à

¹ *Univers* du vendredi 8 juin.

² M. l'abbé Stanislas Peigné, de l'*Immaculée-Conception*.

³ *Semaine religieuse de Nantes*, p. 538, et *Espérance du Peuple*. Lettre de M. H. Le Gouvello.

La Chalotais ¹ et dont nous sommes toujours fiers, plus fiers même qu'à aucune époque. *Tout y est à vous, Saint-Père, s'écria notre évêque, les cœurs, les dévouements, les vies.* Tel a été son dernier adieu : un acte de foi et d'amour.

Le lendemain, en effet, M^{sr} Fournier succombait à la fatigue et, le 9 juin, il rendait son âme à Dieu, après avoir béni son diocèse et reçu lui-même la bénédiction du Saint-Père. C'était tomber sur la brèche, et quand cette brèche est en avant du trône d'un pape captif, au pied du tombeau des apôtres, quelle mort pourrait être plus digne d'envie !

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ « Le Pape donne en Bretagne, chez vous, oui, chez vous, des bénéfices quatre mois de l'année ; vos évêques, *proh pudor !* s'intitulent *évêques par la grâce du Saint-Siège*, etc., etc. » (11 juillet 1762).



LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

ÉCLAIRCISSEMENTS TOPOGRAPHIQUES

M. de Courville, propriétaire de la terre de Moronval ou Moroval ¹, dont le sol formait une partie du champ de bataille de Saint-Aubin, a bien voulu, après avoir pris lecture de notre travail, nous adresser les deux lettres suivantes qui contiennent des renseignements d'un grand intérêt, dont nous le remercions vivement.

I

« Fougères, 2 avril 1877.

» MONSIEUR,

» M. Maupillé m'engage à vous adresser les renseignements que je possède sur le théâtre de la bataille de Saint-Aubin du Cormier; ils concordent du reste avec tout ce que vous dites dans votre travail publié par la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

» La chasse dura jusqu'au village de Mazière, en landes de *Barbase*. — dit la *Chronique* de J. Molinet (III, 396).

» Le bois de *Barbasset* et la *champagne* ² de Barbasset, lande,

* Voir la livraison d'avril, pp. 268-286.

¹ *Moroval* est l'orthographe actuelle, *Moronval* celle du siècle dernier, d'après les plans des forêts de Bretagne déposés aux Archives d'Ille-et-Vilaine. — A. DE LA B.

² Dans la langue rurale de la haute Bretagne, une *champagne* est une grande pièce de terre plane et découverte, divisée habituellement en plusieurs parcelles limitées par des bornes, au lieu d'être (comme d'ordinaire en ce pays) closes de talus et de fossés. — A. DE LA B.

maintenant bois, figurent au cadastre de la commune de Mézières, sous les nos 714 et 715 de la section D. Ils font partie de la terre de la Giraudais; sur la carte d'état-major n° 76, ils figureraient au dessous de Launay Richer, au N.-E. du point culminant numéroté 121, où (page 58) vous placez, avant l'action, le gros de l'armée bretonne.

• D'après les renseignements que j'ai recueillis, il semble que sous le nom de landes de Barbasset on comprenait autrefois un espace de terrain bien plus considérable, peut-être tout ce qui s'étend entre le bois d'Usel, celui de la Giraudais et la route de Sens ou les *Croix de Pierre*.

• Le souvenir de ces dernières n'est point éteint dans le pays : on m'a promis de m'en montrer l'emplacement exact. Elles n'étaient pas aussi rapprochées que le plan publié par vous semble l'indiquer ¹. L'une d'elles, près d'Usel, était encore, il y a un demi-siècle, une croix complète; de l'autre, située près du rocher qui domine la lande d'Usel, il ne restait que le soubassement; on nommait ordinairement cette dernière la *Pierre au Loup*. Toutes deux étaient aussi appelées *les Chevaliers*. Vers 1830, ces deux pierres furent enlevées pendant la nuit, soit parce que l'une d'elles était une croix, soit (c'est l'opinion commune) parce qu'elles étaient limites d'une propriété ou d'un afféagement contesté entre communes ou entre propriétaire et commune.

• On prétend que la route de Saint-Aubin à Sens traversait jadis le bois d'Usel, au nord de la route actuelle. Il serait facile de suivre l'ancien parcours, du moins d'après le garde d'Usel, qui m'a dit aussi connaître dans le bois l'emplacement exact où furent inhumées les victimes. Au *Bézier au Charnier*, on distinguerait encore trois monticules qui recouvrent leurs ossements. La partie du bois de la Chaîne qui borde la route au sud porte maintenant le nom de bois de l'Ecot-Sec. Moroval ou Moronval est un afféagement du siècle dernier, je n'ai pu me procurer l'acte d'afféagement; le titulaire était

¹ Je me suis borné, sur ce point, à reproduire le plan des forêts de Bretagne dressé au XVIII^e siècle. — A. DE LA B.

un M. Vedier, celui, je crois, que je trouve ainsi qualifié en 1736 dans son contrat de mariage : écuyer, conseiller du roy, trésorier de France, général des finances de Bretagne, commissaire des guerres. Il passe pour avoir tout créé à Moroval, qui n'était qu'une lande. Mon beau-père, M. Le Beschu de Champsavin, en continuant les défrichements commencés, a, dit-on, trouvé quelques débris d'armes sur les bords du Riquelon, autant que je puis le comprendre, mais sans pouvoir l'affirmer. La tradition veut que les Anglais aient été inhumés dans l'avenue de la Giraudais, non loin de Barbasset ; c'était la ligne directe de la retraite sur Mézières. En 1566, le seigneur de la Giraudais était Raoul Moustart, écuyer. En 1475-1485, Guillaume Laleman était seigneur de la Hervoye. J'ai eu entre les mains une pièce de 1403 établissant qu'un Richer était propriétaire de la Hellandière ; ce sont encore des propriétaires cultivateurs du même nom qui habitent ce village, limitrophe de Barbasset.

» Je n'ai pu avoir de renseignements sur la Roche-Troolet ; j'es-père cependant y parvenir ¹.

» Il existe sur les sommets de Moroval, où devait se trouver la droite de l'armée bretonne, une ligne de grosses pierres, longue d'environ 300 mètres. Est-ce une clôture ? elle ne s'explique pas dans cet endroit. Est-ce un retranchement fait à la hâte ? Ce mur grossier couronne la butte qui domine le pli de terrain du Riquelon.

» Au nord de la lande de Mézières se trouve l'étang de la Roussière, que quelques personnes m'ont désigné comme étant le lieu de rencontre des coureurs des deux armées ; était-ce après avoir lu l'article du Dictionnaire d'Ogée ? — Peut-on admettre que les coureurs français battus se soient repliés sur Saint-Aubin et aient signalé en cette ville la marche de l'armée bretonne ? L'étang de la Roussière est à environ une demi-lieue des hauteurs de Moroval et d'Usel.

» M. DE COURVILLE. »

¹ Voir ci-dessus, p. 88, note 2, et ci-dessous p. 478.

II

« Fougères, 15 avril 1877.

« J'arrive de Saint-Aubin où une affaire m'avait appelé inopinément. J'ai vu le fermier de Moroval pour la *Roche Troolet*. Je crois, d'après son dire et celui de ses voisins, pouvoir vous l'indiquer exactement. On nomme dans le pays *Rocher Tiolet* ou *Tiolaye* (je ne puis reproduire que la prononciation) la première roche de quartz que l'on rencontre à droite, après avoir suivi la route entre le bois d'Usel et le bois de la Chatne (ou de l'Ecot-Sec), lorsque l'on débouche sur la lande de la Rencontre. C'est un point culminant et un rocher très-pittoresque, il appartient à la lande d'Usel¹ en Saint-Aubin. Je vous envoie une réduction du plan cadastral où j'en marque la situation....

» M. DE COURVILLE. »

On peut tenir à peu près pour certaine l'identité de la *Roche Troolet* de Molinet et du *Rocher Tiolet* d'aujourd'hui, d'autant que dans l'écriture du XV^e siècle les lettres *i* et *r* se ressemblent souvent au point de se distinguer difficilement l'une de l'autre.

Quant à *Barbasset*, c'est le nom même écrit par Molinet, car on peut aussi bien lire *Barbasé* que *Barbâse*, et pour l'oreille, entre *Barbasé* et *Barbasset* la différence est imperceptible.

N'est-il pas vraiment curieux qu'une seule chronique nous ait conservé quatre noms tout à fait locaux (le bois de *Selp* pour Usel, *Mazière* pour Mézières, *Barbasé*, *Trolet* ou *Tiolet*), qui fixent avec précision le site du champ de bataille de Saint-Aubin, et que cette chronique n'ait pas été écrite en Bretagne mais à l'autre bout de la France, à Valenciennes ? La présence des auxiliaires allemands à Saint-Aubin explique d'ailleurs parfaitement la précision topographique de Molinet.

¹ Comme nous l'avons expliqué plus haut (p. 87), la lande qui porte aujourd'hui ce nom n'est autre chose que la partie septentrionale de la lande de la Rencontre la plus rapprochée du bois d'Usel. — Sur notre plan du champ de bataille de Saint-Aubin (ci-dessus p. 87) le rocher *Tiolet* se trouverait situé entre la lisière ouest du bois d'Usel et la route qui monte au Nord (route de Saint-Aubin à Sens), à mi-chemin environ de l'armée française et de la queue du petit ruisseau de Riquelou. — A. DE LA B.

— La conjecture proposée par M. de Courville (ci-dessus, p. 477) nous paraît une bonne explication du passage de d'Argentré relatif à la rencontre des coureurs des deux armées « sur un estang » (voir ci-dessus, p. 95 note 2). On peut très-bien admettre qu'une partie de la garnison française de Saint-Aubin sortit, le 28 juillet au matin, pour battre la campagne dans la direction de l'armée bretonne, rencontra les coureurs bretons près de l'étang de la Roussière et, refoulée après un combat plus ou moins long, rentra à Saint-Aubin annonçant l'approche de l'ennemi à peu près dans le même temps que l'armée française venant de Fougères y entraît de son côté.

*
* *

M. Maupillé a bien voulu me faire observer que la marche de l'armée bretonne d'Andouillé sur Vieuvy ne s'explique pas suffisamment par la nécessité de suivre une route commode pour se rendre à Saint-Aubin du Cormier (voir ci-dessus, p. 82). Les Bretons auraient dû, dans ce cas, s'arrêter à l'ancienne voie romaine de Jublains à Corseul, vers la hauteur de la route actuelle de Sens à Saint-Aubin du Cormier, cette voie étant encore à cette époque la meilleure qu'ils pussent prendre. Cette observation est parfaitement juste. Mais il faut considérer que les Bretons, ne pouvant (ou ne voulant) se rendre d'Andouillé à Saint-Aubin du Cormier dans une seule marche et étant exposés à une attaque de l'armée française qui venait de prendre Fougères, durent chercher pour y passer la nuit une position stratégique qui les mît à l'abri de cette agression ; c'est pourquoi ils montèrent jusqu'au Couesnon, qui les protégeait du côté de l'Est et jusqu'à ces positions d'Orange et du Gué-Main, dont la force naturelle les garantissait de tout péril.

*
* *

Enfin, je dois répondre à une dernière observation, relative aux opérations militaires de l'armée française après la bataille de Saint-Aubin et la sommation de Rennes. Si La Trémoille n'as-

siégea pas cette dernière ville, a-t-on dit, ce n'est pas qu'il la jugeât imprenable ; c'est que, comme Jaligny le dit explicitement (Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54), il jugea plus important, plus avantageux au point de vue stratégique, de s'emparer des places bretonnes du littoral.

Je me permettrai de répondre que cette assertion de Jaligny est, comme quelques autres, une explication trouvée après coup pour pallier l'échec moral des Français devant Rennes. Deux ou trois ports des côtes septentrionales de la Bretagne pris par les Français (c'est tout ce qu'on eût pu faire dans cette campagne) n'entraînaient ni la reddition de Rennes ni la conquête du duché et n'empêchaient nullement les Bretons de communiquer avec leurs alliés du dehors par d'autres points de leur littoral. Au contraire, Rennes pris entraînait la reddition sans coup férir de toutes les places environnantes y compris les ports, la soumission prochaine presque complète du duché, comme cela eut lieu en 1491 après la trahison de d'Albret qui livra Nantes aux Français. La triste capitulation de Saint-Malo amena la paix par le découragement accablant qui en fut la suite ; la prise de Rennes eût amené à bref délai la conquête de la Bretagne. La Trémoille, s'il s'était cru en état de prendre cette place, eût montré en s'abstenant de l'assiéger une impéritie impardonnable. On est d'autant moins fondé à lui prêter une telle faute que, dans toute cette campagne, un des traits de son génie militaire lut une rare habileté à prendre tous ses avantages.

Mais la première habileté pour un conquérant, c'est de ne pas subir d'échec : vrai motif de l'abstention de La Trémoille.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES ANGES, par M. A. Jeanniard du Dot. — Un vol. in-18, 215 p. Nantes, impr. Bourgeois ¹.

Excellent petit livre, qui n'a pu être conçu que par un esprit élevé et dont on peut dire que l'auteur y a mis toute son âme. Sans doute, ce qui s'y trouve se trouve déjà dans la Bible ; mais, dans la Bible, les données sur les anges sont éparées et il est nécessaire de les réunir, parfois même de les commenter, pour en faire sortir un corps de doctrine précis et complet. Or, c'est ce qu'a entrepris M. Jeanniard du Dot et ce qu'il a accompli avec une grande sûreté d'érudition, et ce charme de style que revêt toujours plus ou moins une pensée émue et recueillie.

Il est remarquable que la Genèse, en parlant de la création du monde, ne dit rien de celle des anges. — Dans le principe, dit-elle, Dieu créa le ciel et la terre. — Saint Augustin, cité par M. du Dot, entend par le ciel la nature angélique. Tout porte à croire cette interprétation vraie, mais enfin les anges, dont le nom revient à chaque instant dans les saints livres, ne sont pas nommés ici ; le *grand combat* qui fut livré dans le ciel et que nous savons par l'Apocalypse, n'y est pas indiqué ; la chute de Lucifer, dont Isaïe nous a gardé le souvenir, de cet ange de lumière dont la révolte fit, suivant le mot de Tertullien, une bête de ténèbres, *lucifuga bestia*,

¹ Ouvrage approuvé par M. l'abbé Rousteau, sur un rapport très-favorable de M. l'abbé Allard, doyen du chapitre.

y est complètement passée sous silence. Que conclure de là ? Que l'Esprit-Saint, qui dirigeait la plume de Moïse, n'a entendu parler de la création qu'en ce qui concerne plus ou moins directement l'homme. Chaque jour, de demi-savants, désespérés de ne pouvoir trouver la Genèse en contradiction avec les découvertes de la science, lui reprochent du moins de s'être tue sur plusieurs des grands cataclysmes, dont la surface du globe porte la trace ; mais ces cataclysmes n'intéressaient pas l'homme ; pourquoi alors en eût-elle parlé, puisqu'elle ne parle pas de la révolte des anges, qui devait cependant avoir pour l'homme des effets bien plus sensibles ? — Dans le principe, Dieu créa le ciel et la terre. — Qui dira le sens de ce mot *principe* et la date de cette création ?

L'écrivain sacré passe ensuite à ce qu'on peut appeler le débrouillement du chaos, en vue de l'homme, puis aux créations diverses qui devaient orner sa demeure, ou plutôt son royaume, c'est-à-dire à cette œuvre des six jours ou des six époques, dont la création de l'homme devait être le couronnement.

Le premier ange qui paraisse dans la Bible, c'est l'ange déchu, l'*antique serpent*, comme saint Jean l'appelle ; le second, c'est le chérubin, placé par Dieu à la porte du paradis terrestre, et dont l'épée flamboyante en interdit l'entrée à nos parents coupables ; les *anges du Seigneur* apparaissent souvent ensuite, conversant avec Agar, avec Abraham, protégeant Isaac, luttant avec Jacob, conduisant Tobie, chassant Héliodore du temple, ministres constants et dévoués des grâces et des justices de Dieu. Le grand archange Michel, ce prince de la milice célesté, *magnus princeps*, n'est cité que par Daniel, et, longtemps après, par saint Jude et par saint Jean ; l'archange Gabriel l'est par Daniel et par les évangélistes ; l'archange Raphaël, par le livre de Tobie. Isaïe nous représente les séraphins en adoration des deux côtés du trône de Dieu. Quant aux autres ordres de la hiérarchie célesté, *trônes, dominations, vertus, puissances, principautés*, ils ne nous sont connus que par saint Paul.

On le voit, les esprits célestes, et l'on peut ajouter, les esprits infernaux, sont partout dans la Bible, mais leur histoire n'y est

nulle part. Il faut la dégager de mille traits, sans liaison, le plus souvent, les uns avec les autres, et se produisant sans ordre de dates. La tâche est, à la fois, délicate et ardue ; elle le devient plus encore, lorsqu'on ne se borne pas à raconter les faits, mais qu'on cherche à pénétrer l'essence de la nature angélique, à se rendre compte de l'intelligence des anges, de leurs connaissances, de leur volonté, à voir, en un mot, le *ciel ouvert*, suivant le mot du Sauveur à Nathanaël.

Bossuet nous représente les esprits bienheureux *couvrant* l'espace entre le ciel et la terre ; cet espace n'est pas moins couvert, malheureusement, par les esprits de l'enfer, dont nous ne sentons que trop la présence, et qui nous entourent en si grand nombre que l'Église a des prières pour les éloigner de l'eau, du feu, de l'encens qu'elle fait servir au culte¹, et qu'elle nous recommande le signe de la croix comme une sorte d'exorcisme habituel.

On est souvent porté dans le monde à traiter de superstitions les effets les plus certains de l'action diabolique, cette *noire science de la magie*, entre autres, comme dit Bossuet, qui n'est guère moins pratiquée aujourd'hui qu'à aucune époque, et les accidents *extraordinaires et prodigieux* ² par lesquels les démons ont, dans tous les temps, cherché à tromper l'homme et à rivaliser avec Dieu. Avons-nous oublié les enchanteurs de l'Égypte et n'avons-nous pas présentes ces paroles de Jésus-Christ : « On verra surgir de faux christs et de faux prophètes qui feront de grandes merveilles et des prodiges à induire en erreur, s'il était possible, les élus eux-mêmes ³. » Défions-nous des fraudes, sans doute ; ne croyons pas à la légère ; mais prenons garde de donner jamais le moindre démenti à la liturgie et à l'Évangile.

Sur toutes ces questions qui touchent à la foi et à la doctrine, M. du Dot sait unir une prudente réserve à une grande sûreté de principes. Lorsque la Bible lui fait défaut, il recourt aux docteurs les plus éminents, à saint Thomas surtout et à l'un de ses habiles

¹ *Expulsa diabolice fraudis nequitia.* — Office du samedi saint.

² Bossuet. Sermon pour le premier dimanche de carême.

³ *Ev. sec. Joan.* XXIV, 24.

interprètes, le dominicain Vincent Contenson, qui est parvenu, dans sa *Théologie de l'esprit et du cœur*, à répandre de l'attrait sur la sécheresse de la scholastique.

M. du Dot sait, en outre, appliquer à notre temps et à tous les temps les leçons que lui fournit l'histoire des anges. Ainsi la chute des anges rebelles lui fait faire ce triste retour sur nous-mêmes : « *Je suis comme Dieu*, tel fut le premier cri de la Révolution ; c'est ainsi qu'elle a commencé dans le ciel, c'est encore son mot d'ordre sur la terre. *Qui est comme Dieu ?* telle est l'éternelle réponse de la vérité. » — Et ailleurs : « La condamnation de Celui qui est la vérité, la malédiction d'un peuple prononcée par lui même (que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !) tel est l'acte capital et caractéristique de la démocratie, tel fut le fruit de cette loi du nombre, principe de mort, principe de désordre, principe de mensonge universel, émané de celui qui est le père du mensonge. »

Parlant des idoles du paganisme, l'auteur fait remarquer, avec très-juste raison, que l'idole n'était pas le Dieu, si ce n'est pour les plus grossiers et les plus ignorants du peuple, qu'elle n'était qu'un moyen pour appeler la divinité, la retenir, lui donner un lieu, la fixer dans un corps d'emprunt, mais que le véritable Dieu, c'était le démon. Bossuet n'a-t-il pas parlé des oracles trompeurs des idoles et même de leurs *mouvements terribles* ? Pouvons-nous oublier, d'un autre côté, l'effroi que causa au monde païen le silence des oracles à l'avènement de Jésus-Christ ? — « Les oracles cessent à Delphes, s'écriait Juvénal, et le genre humain est condamné à la sombre nuit de l'avenir. » *Genus humanum damnat caligo futuri* ¹.

M. du Dot rend, en quelque sorte, visible l'action diabolique dans les sacrifices monstrueux par lesquels on croyait devoir honorer les idoles ou plutôt apaiser les démons, dans les sacrifices humains notamment, qu'on retrouve partout où n'a pas brillé la lumière du christianisme. Il signale cette influence de l'enfer dans les persécutions, qui « fauchèrent, trois siècles durant, pour employer ses termes, toutes les têtes chrétiennes, comme une moisson toujours

¹ Sat. vi, v. 556.

renaissante et foisonnant par le martyre. — Je connais les hommes, ajoute-t-il, et je dis que cela ne vient pas des hommes. »

Mais si l'action des esprits infernaux se fait sentir à chaque page de l'histoire, celle des esprits angéliques n'y est pas moins sensible. « On appelle les enfants de *petits anges*, dit M. du Dot ; ils sont, en effet, devenus par le baptême des rudiments et des germes de la nature angélique. *Leurs anges voient la face de Dieu*, et eux causent avec leurs anges. Nous expliquera-t-on le charme que peut avoir pour eux le nom de Jésus, la douceur évidente qui leur apparaît dans la représentation humainement horrible d'un homme crucifié ? Il faut plus que l'influence maternelle pour obtenir cet effet. »

Ce peu de lignes suffit pour faire connaître l'auteur, car le style, c'est l'homme. Qu'on nous permette cependant encore de citer quelques mots de la conclusion.

« Imiter la pureté de la nature des anges par celle de nos mœurs, la rapidité enflammée de leur mouvement, par le zèle de notre charité pour Dieu et pour les hommes, ne demander la lumière et la grâce qu'à Dieu seul et à ceux qu'il en a faits les conducteurs surnaturels, comme chaque espèce angélique est éclairée de proche en proche par l'intermédiaire charitable des anges supérieurs, croire aux enseignements de l'Église et au pape infailible et participer ainsi à l'infailibilité des bons anges, c'est le fruit que nous devons retirer de cette faible et incomplète étude où les esprits célestes sont descendus, semble-t-il, assez près de nous, pour qu'on pût toucher au moins le bout de leurs ailes. Leur langage, tout spirituel, peut devenir le nôtre dès cette vie : la prière dans le silence profond, ce désir qui est une prière, ce désir ardent qui est un cri. »

De pareils livres reposent doucement l'esprit au milieu des agitations de notre temps ; ils nous font voir, au dessus de nos misères, ce que nous annonçait Jésus-Christ : les anges montant et descendant sans cesse, montant avec nos prières et descendant avec les grâces divines.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

SOMMAIRE. — Les funérailles de M^{re} Fournier. — Un vétéran de l'armée de Charette. — M. Paul du Rozet. — *Les Oiseaux des Tournelles*. — Collection archéologique du canton de Vertou. — Une légende bretonne. — Le buste de M. Édouard Corbière. — M. René Kerviler lauréat de l'Académie française.

Le 9 juin, notre vénérable évêque, Mgr Félix Fournier, rendait son âme à Dieu dans la Ville éternelle; et, par une singulière coïncidence, le 9 juin, un décret était signé à Paris qui nommait évêque de Blois M. l'abbé Charles Laborde, curé de notre église de Saint-Similien. On lira, à la suite de cette chronique, une notice, qui vient de nous être remise, et qui fera comprendre sans peine pourquoi le Gouvernement a distingué notre compatriote parmi tant d'autres admirables membres de notre clergé français.

Du prélat si éminent que pleure l'Eglise de Nantes, nous n'avons plus à parler, après M. Eugène de la Gournerie; mais il nous reste à dire ce dont nous avons été témoin, hier, jeudi, 21 juin.

A Rome, les cérémonies funèbres, célébrées, le 12, dans notre église nationale de Saint-Louis des Français, avaient été très-solennelles, et rien n'est touchant comme les détails qu'en a donnés, dans la *Semaine religieuse de Nantes*, M. l'abbé Pothier, secrétaire de l'évêché, qui avait accompagné Mgr Fournier dans son pèlerinage, et qui l'a assisté jusqu'à la fin avec un dévouement au dessus de tout éloge. — Le Saint-Père, très-ému de cette mort si imprévue, dit, en présence de tous les cardinaux :

« C'est un deuil bien profond pour la France et pour moi, de perdre, »
» à si peu d'intervalle, deux grands évêques comme ceux de Versailles »
» et de Nantes ! L'évêque de Nantes, dont tous veulent s'entretenir, tant »
» était ardent son zèle pour l'Eglise, tant a été sainte sa mort ! Tous »
» deux ont donné pendant leur vie de bien grands sujets d'édification. »
» Leur mort a été conforme à leur vie : ils ont reçu la récompense de »
» leurs vertus ! La mort de M^{re} l'évêque de Nantes est un grand deuil »
» pour moi ! »

Dimanche, 17, le corps de Mgr Fournier arrivait à notre gare; toute la ville s'y était portée. Le cortège, présidé par Mgr de Lespinay, protono-

taire apostolique et vicaire général capitulaire, se mit bientôt en mouvement : « c'était un convoi funèbre et en même temps une sorte de marche triomphale. » Pendant trois jours, une foule sans cesse renouvelée visita, à Saint-Pierre, la chapelle ardente où avait été placé le cercueil, que des mains pieuses ne cessaient d'entourer de bouquets et de couronnes de fleurs.

Hier jeudi, jour des funérailles, nous avons assisté à un spectacle qu'il est impossible d'oublier : dès sept heures du matin, la cour de l'évêché était envahie par une foule immense de prêtres et de fidèles, de tous rangs et de toutes conditions, que nous ne songeons même pas à énumérer. La messe a été célébrée par M^{sr} Freppel, évêque d'Angers. Les absoutes ont été données par NN. SS. Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, Le Coq, évêque de Luçon, Bécél, évêque de Vannes, Nouvel, évêque de Quimper, et d'Outremont, évêque du Mans.

La procession a suivi ensuite un long parcours à travers la ville et s'est rendue à Saint-Nicolas, où, suivant le vœu formellement exprimé par l'illustre défunt, le corps a été mis dans un caveau, que recouvrira certainement, plus tard, un monument digne du fondateur de cette magnifique église. De là, le cortège est retourné à Saint-Pierre, pour y déposer le cœur de M^{sr} Fournier.

Nous n'essaierons pas de rendre l'impression que produisaient la vue de cette affluence innombrable, se pressant derrière le cercueil, ou le long des rues ; ces tentures de deuil aux maisons ; ces magasins fermés ; ces musiques militaires se mêlant aux chants sacrés, et cette attitude recueillie, attristée, de tous les assistants. « Mais parmi tous ces hommages, écrit un ecclésiastique à l'*Espérance du Peuple*, il en est un dont le caractère a été particulièrement imposant ; nous voulons parler de celui de l'armée. Prêtres de ce diocèse, si profondément attachés à la mémoire de notre évêque, nous avons été vivement frappés de l'attitude si grave, si respectueuse, des divers détachements de troupes espacés sur le passage du cortège funèbre. Nous remercions les autorités militaires du concours si précieux et si digne qu'elles ont prêté à cette grande manifestation. Le pontife à qui ces honneurs étaient rendus les méritait bien : n'est-ce pas lui, en effet, qui savait trouver, pour parler de l'armée, — cette force au service de la loi et du droit — de si nobles et si patriotiques accents ? »

Dans quelques semaines, la cathédrale sera encore remplie par un concours innombrable de fidèles : ils voudront entendre un des maîtres de la parole sacrée, M^{sr} Freppel, prononcer sur son illustre collègue un éloge funèbre qui vivra aussi longtemps que le souvenir de M^{sr} Fournier dans le cœur des Nantais et dans les annales de notre Eglise.

— Il y a quelques semaines, de nombreux amis, auxquels s'étaient joints des zouaves, suivaient au cimetière de la paroisse du Perrier (Vendée), le modeste convoi de Jacques Pajot, vétéran de l'armée de Charette, mort à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, que conduisait son petit-fils, l'abbé Pajot.

C'était un des rares survivants des soldats du général Charette. Enrôlé dès l'âge de quinze ans, il remplit d'abord le rôle périlleux de courrier, avec un courage et un sang-froid remarquables ; puis, lorsque l'âge et la force le lui permirent, il combattit comme volontaire. 1815 le retrouva à son poste ; il était à l'affaire d'Aizenay et au combat des Mathes, auprès du général de la Rochejaquelein, lorsqu'il fut mortellement atteint ; c'est lui qui eut l'honneur de le relever et de le transporter au Perrier.

Nous sommes heureux de rendre hommage à la mémoire de ce vétéran de l'armée de Charette, qui ne démentit jamais la vieille devise vendéenne, aima toujours le roi et rendit doucement son âme à Dieu. (*Publicateur de la Vendée.*)

— On annonce la mort, à Paris, de M. Paul du Rozet, ancien chef d'état-major de l'armée de Bretagne.

M. du Rozet fut le principal organisateur de la mémorable défense de Châteaudun, où il commandait en second les 800 hommes qui, sans canons, soutinrent pendant onze heures les efforts de 12,000 Prussiens et en tuèrent 2,000. A la suite de ce fait, M. du Rozet fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le licenciement de mars 1871 l'avait rendu à la vie civile. Il n'avait que trente et un ans.

— Les journaux de Paris ont signalé un petit acte en vers, que le troisième théâtre français a joué récemment, et qui a pour auteur M. le comte de Saint-Jean, dont nous publions des vers en avril. « Ce petit acte, dit le Mois, intitulé *Les Oiseaux des Tournelles*, n'est qu'une bluette, une conversation de salon, mais une conversation fine et spirituelle entre Ninon, le marquis de Sévigné et le duc de Châtillon, et dont le prétexte est l'anecdote, vraie ou fausse, de la conversion de Châtillon, se faisant de protestant catholique, pour plaire à Ninon, devenue une irrésistible théologienne. Ce petit acte a été fort bien accueilli. »

— A l'exposition d'Angers, notre collaborateur M. Charles Marionneau a obtenu une médaille de vermeil pour sa collection archéologique du canton de Vertou, dont le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* publiera prochainement un très-intéressant *Catalogue*.

— A un concours de poésie ouvert à Montauban, une ballade de notre collaborateur M. E. du Laurens de la Barre, intitulée : *La nuit des morts en Bretagne*, vient d'être jugée la meilleure des pièces du genre.

— Le Conseil municipal de Morlaix a adopté à l'unanimité le vœu qu'un buste de M. Édouard Corbière, ancien officier de marine et publiciste, décédé à Morlaix, fût placé dans la salle des délibérations, et a prié M. le maire de vouloir bien se faire l'interprète de ses desirs auprès de la famille.

— Une bonne nouvelle et qui nous cause, on le comprendra, la plus vive satisfaction : dans sa séance du 2 juin, l'Académie française a décerné l'un des prix Montyon de littérature aux études sur *la Bretagne à l'Académie française*, publiées ici même, par M. René Kerviler, de 1873 à 1877. Il n'avait été fait de ces études qu'un tirage à part à très-petit nombre et qui n'existe pas dans le commerce. Nous apprenons que l'auteur en prépare une seconde édition, qui ne tardera pas à paraître. Nous lui souhaitons la bienvenue.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATA. — Le temps ne nous avait pas permis de soumettre à M. Léon Maître l'épreuve de son compte rendu du livre de M. Ropartz : *La famille Descartes en Bretagne*. Nous rectifions aujourd'hui les erreurs de noms qui s'y sont glissées, pp. 407-408 de la dernière livraison.

Jeanne Sam, lisez : *Sain* ; Kerbau, lisez : *Kerlau* ; Porcé du Parc, lisez, *Porée*.

M^{sr} Laborde, évêque nommé de Blois.

M. l'abbé Charles Laborde, qui vient d'être nommé évêque de Blois, par un décret ministériel du 9 juin 1877, est né à Saint-Nazaire, le 1^{er} novembre 1826.

La douceur et la bonté de sa physionomie sont bien connues parmi nous ; c'est un homme d'une exquise amabilité, d'un attrait irrésistible, et, par dessus tout, un prêtre pieux, instruit et plein de zèle.

Ses études au petit séminaire de Guérande ont été des plus brillantes. Il fut ordonné prêtre en 1850, par M^{sr} Sibour, à Saint-Sulpice, dont il avait dirigé les catéchismes. Sa piété, son talent, son caractère, le désignèrent à M^{sr} Jaquemet ; il l'attacha à sa personne, en qualité de secrétaire, et le

nomma, en 1855, chanoine honoraire, pour le récompenser de ses services.

La capacité, la modération, le tact dont il avait donné continuellement des preuves dans ces premières fonctions, le firent élever, en 1857, à la dignité de vicaire général honoraire, puis, en 1859, à celle de vicaire général titulaire. Il sut si bien tempérer la fermeté par la bonté et par l'aménité de son caractère, qu'il s'attira l'admiration et l'affection de tout le clergé.

Malgré tous les travaux d'un emploi fort complexe, il trouvait du temps pour diriger de pieuses communautés. Il prêchait souvent; sa parole, toujours agréable, toujours gracieuse, avait le don de plaire et de toucher : il acquit une réputation de prédicateur. Il excellait dans la conduite des âmes; il possédait si éminemment cet art des arts, que l'élite de la cité nantaise l'honora de sa confiance.

A la mort de M^r Jaquemet, qui arriva en 1869, le chapitre de l'Église de Nantes le nomma vicaire capitulaire, avec M. l'abbé Richard, actuellement archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris.

Dans notre dernière guerre, impatient d'un repos auquel il avait droit, ne pouvant résister à son patriotisme et à son zèle d'apôtre, il se dévoua pour être aumônier des mobiles de la Loire-Inférieure. Le département de l'Eure garde le souvenir de son abnégation et de sa charité. De son côté, le lieutenant de vaisseau Athanase Laborde, son frère, tombait à l'attaque du Bourget, sous les balles prussiennes, après avoir fait des prodiges de valeur.

Les indicibles privations de cette affreuse guerre, au milieu des rigueurs d'un hiver exceptionnel, firent contracter à M. l'abbé Laborde une pleurésie dont il souffrait encore, quand M^r Fournier lui confia, en avril 1870, la cure de Saint-Similien.

C'est une paroisse de Nantes qui compte plus de vingt mille

âmes ; elle se compose surtout d'ouvriers et de gens du peuple. Ainsi cet homme, si distingué qu'il paraissait fait uniquement pour les classes élevées, se trouve tout à coup transporté dans le milieu le plus populaire ; mais lui se trouve parfaitement à sa place dans la mansarde, dans l'échoppe de l'artisan, et dans les plus infimes réduits. Il s'y multiplie, à tout instant du jour et de la nuit. On ne peut s'empêcher de l'admirer au chevet des malades ; il y déploie tant de zèle et une charité si suave, que les pécheurs les plus endurcis se laissent vaincre et attendrir.

Sous son active impulsion, les œuvres déjà fondées se fortifient et s'agrandissent. Il réalise chaque jour le miracle de donner un repas, chez les Filles de charité, à deux cent cinquante enfants pauvres. Il établit de nouvelles œuvres. Les dames s'enrôlent afin de visiter les malades indigents et de leur porter des secours. Un atelier est créé pour fabriquer soit des ornements d'église, soit les vêtements du pauvre ; on s'estime heureux d'y venir travailler, un jour par semaine. En quelques années, on voit sortir de terre la moitié d'une magnifique église ; toutes les ressources sont créées par la seule industrie de cet homme de Dieu, à qui l'on ne peut rien refuser.

M. le curé de Saint-Similien allait couronner son œuvre, lorsque Dieu, qui le trouvait digne, l'a appelé à l'insigne honneur de l'épiscopat. Étonné d'abord, il a dû obéir, bien qu'ayant le cœur déchiré. Son départ laissera bien des regrets et un vide immense.

Nous félicitons le diocèse de Nantes de procurer à l'Église de tels hommes. Nous félicitons le diocèse de Blois de recevoir un tel évêque. A Blois comme à Nantes, il enlèvera tous les suffrages ; il sera de plus en plus aimé et vénéré.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

www.libtool.com.cn

ARMELLE ; par Achille du Clésieux. Gr. in-8°, 241 p. Paris, lib. E. Dentu.

BIOGRAPHIES BRETONNES ; par Blanche de Rosarnou. In-8°, v-264 p. Paris, lib. J. Mollie. 2 fr.

CATALOGUE des objets composant le musée municipal des beaux-arts de la ville de Nantes, 8^e édition. In-12, 273 p. Nantes, imp. V^e Mellinet. 1 fr. 25

DESCRIPTION SOMMAIRE, avec plan, coupes, profils et listes de fossiles, des terrains tertiaires, fluvio-lacustres et marins, de Campbon à Saint-Gildas des Bois (Loire-Inférieure) ; par Ed. Dufour, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8°, 24 p. et 8 pl. Nantes, imp. V^e C. Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 2^e sem. 1876.

ESSAI SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE, son histoire, ses principes, son organisation actuelle ; par Barthélemy Pocquet, docteur en droit. In-8°, viii-263 p. Rennes, imp. Catel ; Paris, lib. Maresq aîné.

FLORE RÉGIONALE de toutes les plantes qui croissent spontanément ou qui sont généralement cultivées en pleine terre dans les environs de Paris et les départements de Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche, Orne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Inférieure et Gironde ; par le docteur Ecorchard, professeur à l'Ecole des sciences de Nantes. T. I. in-12, iv-448 p. Paris, lib. agricole de la *Maison rustique*. 6 fr. »

JEAN DACIER ; par Charles Lomon. Drame en cinq actes, en vers. Gr. in-8°, 128 p. Paris, lib. Paul Ollendorff. 3 fr.

NOTE SUR LE COMBAT DES TRENTÉ ; par M. E. de Lahitollie. In-8°, 7 p., Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2^e sem. 1876.

OBSERVATIONS D'OPHTHALMOLOGIE ; par le docteur Teillais, de Nantes. In-8°, 19 p. et 1 pl. Nantes, imp. V^e Mellinet.

PEINTURES (LES) DE M. PAUL BAUDRY A L'OPÉRA ; par Gustave Marquerie. In-8°, 12 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril 1877.

RANÇON (LA) D'OLIVIER DE COETIVY, SEIGNEUR DE TAILLEBOURG ET SÉNÉCHAL DE GUYENNE. 1451-1477 ; par P. Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8°, 48 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 38.

RECHERCHES HISTORIQUES DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DU MORBIHAN ; par L. Rosenzweig, archiviste. Archives communales. In-18. 405 à 441 p. Vannes, imp. Galles.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE ET UNIÈME

ANNÉE 1877. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Créteineau-Joly, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	5
L'Université de Nantes. — Les Facultés de droit civil et canon (suite), par M. <i>Léon Maître</i>	14
Artistes bretons. — M. Le Hénaff, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	21
Poésie. — A la mémoire de Félix Thomas, par M. <i>Joseph Rousse</i> ..	30
La fontaine de Baranton, légende bretonne, par M. <i>E. du Laurens de la Barre</i>	32
Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édi- tion de 1530, par M. le V ^{te} <i>H. de la Villemarqué</i> , de l'Institut.	
— I. Les quinze joies de Marie (Pemzek levenez Maria).....	40
Notices et comptes rendus. — <i>Le Livre d'un père</i> , de M. Victor de Laprade, de l'Académie française, par M. <i>Edmond Biré</i> . — <i>Dix pièces dramatiques, à l'usage des cercles d'ouvriers, collèges, salons, etc.</i> , de l'abbé du Tressay, par M. <i>A. L.</i> — <i>Proverbes de salon</i> , par M. François de la Haulle — M. Bos- sinot-Ponphily, par M. <i>l'abbé X</i> — M. Carissan. — M ^{lle} Pauline du Guiny, par M. <i>E. de K.</i> — <i>Histoire du règne de Louis XIV</i> , par M. Casimir Gaillardin. — <i>L'Ouest</i> , indicateur de la Nor- mandie et de la Bretagne.....	58
Chronique, par MM. <i>Eugène de la Gournerie</i> et <i>Louis de Kerjean</i> .	68
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	79

FÉVRIER.

Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite).	
— La bataille de Saint-Aubin du Cormier, par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	81
Le petit déjeuner de messieurs du Parlement de Bretagne, par M. <i>S. Repartz</i>	97
Souvenirs des guerres de Vendée. — A l'attaque de Luçon, par M. <i>l'abbé Augereau</i>	104
Poésie. — Le prix Monthyon en Bretagne; — La Vierge en exil, par M. <i>Eugène Lamberti</i> . — Château-Thébaud, par M. <i>Emile Grimaud</i>	105

L'Université de Nantes. — La Faculté de théologie (suite), par M. <i>Léon Maître</i>	113
Le roman militaire, par M. <i>Edmond Biré</i>	122
Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le V ^e <i>H. de la Villemarqué</i> , de l'Institut. — III. La vie de l'homme (Buhex mabden) (fin).....	128
Notices et comptes rendus. — <i>Les Confréries bretonnes, leur origine, leurs usages et leur influence sur les mœurs</i> , de M. <i>Léon Maître</i> , par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> . — <i>Les Songères</i> , roman, de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. <i>Alfred Lallié</i>	154
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	163
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	168

MARS.

Livingstone, par M. <i>Lucien Dubois</i>	169
Le Trait d'union, comédie en un acte et en vers, par M. <i>Hippolyte Minier</i>	182
Louis de La Trémoille et la guerre, de Bretagne en 1488. — La résistance de Rennes (suite), par M. <i>Arthur de la Borderie</i> ..	208
Notices et comptes rendus. — <i>Archéologie celtique et gauloise</i> , de M. <i>Alexandre Bertrand</i> , par M. <i>René Kerviler</i> . — <i>Proverbes de salon</i> , de M. <i>François de la Haulle</i> , par M. <i>Edmond Biré</i> . — <i>Mémoires populaires de Grèce et d'Orient</i> , de M. <i>Albert Bourgault-Ducoudray</i> , par M. <i>Lucien Dubois</i> . — <i>Le Livre d'un père</i> , de M. <i>Victor de Laprade</i> , nouvelle édition ; <i>Voix gallo-romaines (Gallo-romanæ voces)</i> , de MM. <i>Victor de Laprade</i> et <i>Eugène Beaufrère</i> ; M. <i>Joseph Autran</i> , par M. <i>Emile Grimaud</i>	225
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	239
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	248

AVRIL.

Armand de Richelieu, évêque de Luçon, par M. <i>l'abbé du Tressay</i>	249
Etudes artistiques. — Les peintures de M. <i>Paul Baudry</i> à l'Opéra, par M. <i>Gustave Marquerie</i>	258
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (fin), par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	268
Le sous-préfet, comédie, par M. <i>Alfred de Courcy</i>	287
Poésie. — La Bretagne, par M. le comte de <i>Saint-Jean</i>	298
Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. <i>L. de Kerpenic</i>	300
Histoires d'autrefois. — Premier dizain : <i>Histoires extraordinaires</i> , par M. <i>Jean Kermalo</i>	305
Notices et comptes rendus. — <i>Esquisse de Rome chrétienne</i> , de M ^{rs} <i>Gerbet</i> , 3 ^e volume, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> , — <i>Les Sciences et les Lettres au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance</i> , de M. <i>Paul Lacroix</i> , par M. <i>Lucien Dubois</i>	310
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	324
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	328

TABLE GÉNÉRALE.

495

MAI.

Lettres inédites du roi Charles VIII à Louis de La Trémoille sur la guerre de Bretagne, communiquées par M. L. Delisle, de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale.....	329
Une page de la marine militaire du port de Nantes, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.....	340
Armand de Richelieu, évêque de Luçon (suite), par M. l'abbé du Tressay.....	350
Le sous-préfet, comédie (fin), par M. Alfred de Courcy.....	365
Notices et comptes rendus. — <i>Les Moines d'Occident</i> , tomes VI et VII, de M. de Montalembert, par M. l'abbé P. Teulé. — <i>Histoire d'une Enfant de Paris</i> , de M ^{me} Le Lasseur-Perier, par M. Alfred Lallié. — <i>Notre-Dame de Lourdes</i> , de M. Henri Lasserre, par M. Lucien Dubois. — <i>Monographies des régiments de l'armée française : histoire du 5^e bataillon de chasseurs à pied</i> , de M. G. de Sourdeval; — <i>Les Mobilisés de l'armée de Bretagne à la deuxième division de l'armée de la Loire — 1870-1871</i> , — de M. Henri Monnié, par M. Eugène de la Gournerie. — <i>La Famille Descartes en Bretagne</i> , de M. S. Ropartz, par M. Léon Maître. — <i>Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne</i> , par M. A. de Couffon de Kerdellech.....	388
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	409
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	416

JUN.

Galerie des poètes bretons. — Olivier Merault, chanoine de Rennes, (1600), par M. S. Ropartz.....	417
Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, par M. Jules de la Gournerie, de l'Institut.....	433
Armand de Richelieu, évêque de Luçon (fin), par M. l'abbé du Tressay.....	447
Louise Amaury, nouvelle, par M. Jules d'Herbauges.....	461
Monseigneur Fournier, par M. Eugène de la Gournerie.....	469
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488. — Eclaircissements topographiques, par M. Arthur de la Borderie.....	475
Notices et comptes rendus. — <i>Histoire des anges</i> , de M. A. Jean-niard du Dot, par M. Eugène de la Gournerie.....	481
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	486
M ^{sr} Laborde, évêque nommé de Blois.....	489
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Armand de Richelieu, évêque de Luçon, par M. *l'abbé du Tressay*, 249-257, 350-364, 447-460. — *Esquisse de Rome chrétienne*, de M^{re} Gerbet, par M. *Eugène de la Gournerie*, 310-318. — *Les Moines d'Occident*, tomes VI et VII, de M. de Montalembert, par M. *l'abbé P. Teulé*, 337-393. — *Notre-Dame de Lourdes*, de M. Henri Lasserre, par M. *Lucien Dubois*, 396-398. — *Histoire des Anges*, de M. Jeanniard du Dot, par M. *Eugène de la Gournerie*, 481-485.

HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES — L'Université de Nantes. Les Facultés de droit civil et canon (suite), 14-20; — la Faculté de théologie, par M. *Léon Maître*, 130-120. — Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). La bataille de Saint Aubin-du-Cormier, 81-96; — la résistance de Rennes, 208-224-268-286, par M. *Arthur de la Borderie*. — Lettres inédites du roi Charles VIII à Louis de La Trémoille sur la guerre de Bretagne, communiquées par M. L. Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, 329-339. — Eclaircissements topographiques sur la guerre de Bretagne de 1488, par M. *Arthur de la Borderie*, 475-480. — Le petit d'jeuner de Messieurs du Parlement de Bretagne, par M. S. *Ropartz*, 97-103. — Une page de la marine militaire du port de Nantes, par M. S. *de la Nicollière-Tejeiro*, 340-349.

BIOGRAPHIE. — J. Créteineau-Joly, par M. *Eugène de la Gournerie*, 5-13. — M. Bossinot-Ponphily, 58-60. — M. Carissan, 61-62. — M^{lle} Pauline du Guiny, 63-66, 242. — M. l'abbé Fresneau, 75. — Le frère Bernardin, 75-76. — M. Julien Taslé, 76-77. — Le R. P. Denis, 167. — M. le v^{te} de Kergaradec, 76, 242-244. — M. le général de Roujoux, 167. — Livingstone, par M. *Lucien Dubois*, 169-181. — M. Joseph Autran, par M. *Emile Grimaud*, 298. — M. de Gouyon de Coipel, 167, 239-242. — M. Alain de Kersabiec, 324-325. — M^{re} Fournier, par M. *Eugène de la Gournerie*, 469-474. — M^{re} Laborde, évêque nommé de Blois, 489-491.

ARCHÉOLOGIE. — *Archéologie celtique et gauloise*, de M. Alexandre Bertrand, par M. *René Kerviler*, 225-230. — Une découverte archéologique, 247.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Histoire du règne de Louis XIV*, par M. *Casimir Gaillardin*, 66-67. — *Les Confréries bretonnes*, de M. *Léon Maître*, par M. *Eugène de la Gournerie*, 154-158. — *Monographies des régiments de l'armée française: l'histoire du 5^e régiment de chasseurs à pied*, de M. G. de Sourdeval, 398-402; — *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure*, etc., de M. Henri Monnié, 402-407, par M. *Eugène de la Gour-*

nerie. — Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne, par M. A. de Couffon de Kerdellech, 408.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de janvier, 75-78 ; — de février, 163-167 ; — de mars, 239-247 ; d'avril, 324-327 ; — de mai, 409-415 ; de juin, 487-489.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — *La Fontaine de Baranton*, légende bretonne, par M. E. du Laurens de la Barre, 32-39. — *Souvenirs des guerres de Vendée : A l'attaque de Luçon*, par M. l'abbé Augercau, 104-109. — *Le Sous-Préfet*, comédie, par M. Alfred de Courcy, 287-297, 365-387. — *Histoires d'autrefois*. Premier dizain : *Histoires extraordinaires*, par M. Jean-Kermalo, 305-309. — Louise Amaury, par M. Jules d'Herbauges, 461-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — J. Crétineau-Joly, par M. Eugène de la Gournerie. — *Le roman militaire*, par M. Edmond Biré, 122-127. — *Olivier Merault*, chanoine de Rennes (1600), par M. S. Ropartz, 417-432.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Le Livre d'un père*, de M. Victor de Laprade, par M. Edmond Biré, 52-55 ; par M. Emile Grimaud, 236-237. — *Dix pièces dramatiques*, de M. l'abbé du Tressay, par M. A.-L., 55-57. — *Proverbes de salon*, de M. François de la Haulle, 57-58, par M. Edmond Biré, 230-232. — *Les Songères*, de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. Alfred Lallié, 158-162. — *Voix gallo-romaines*, de MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, par M. Emile Grimaud, 237. — *Histoire d'une enfant de Paris*, de M^{me} Le Lasseur-Perier, par M. Alfred Lallié, 393-396. — *La famille Descartes en Bretagne*, de M. S. Ropartz, par M. Léon Maître, 407-408. — *Les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, de M. Paul Lacroix, par M. Lucien Dubois, 319-323.

POÉSIE. — A la mémoire de Félix Thomas, par M. Joseph Rousse, 30-31. — Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits d'après une édition de 1530, par M. le v^{te} H. de la Villemarqué, de l'Institut : II Les quinze joies de Marie (Penzec levenez Maria), 40-57. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden), 128-153. — Le prix Montyon en Bretagne, la Vierge en exil, sonnets par M. Eugène Lambert, 110-111 — Château-Thébaud, par M. Emile Grimaud, 112. — *Le Trait d'union*, comédie en un acte, en vers, par M. Hippolyte Minier, 182-207. — *La Bretagne*, par M. le c^{te} de Saint-Jean, 298-299.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, de M. Paul Lacroix, par M. Lucien Dubois, 319-323. — *Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée*, par M. L. de Kerpenic, 300-304. — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, par M. Jules de la Gournerie, de l'Institut, 433-446. — M. Le Hénaff, par M. Louis de Kerjean, 21-29. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, de M. Albert Bourgault-Ducoudray, par M. Lucien Dubois, 232-236. — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, par M. Gustave Marquerie, 258-267.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 79, 168, 248, 328, 416.

www.librairie.com

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

*** M^{sr} Laborde, évêque nommé de Blois, 489-491.

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : A l'attaque de Luçon, 104-109.

BIRÉ (Edmond). — *Le Livre d'un Père*, par M. Victor de Laprade, 52-55. — *Proverbes de salon*, par M. François de la Haulle, 57-58. — *Le roman militaire*, 122-127.

E LA BORDERIE (Arthur). — Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). La bataille de Saint-Aubin du Cormier, 81-96; — la résistance de Rennes, 208-224, 268-286; — éclaircissements topographiques, 475-480.

DE COURCY (Alfred). — *Le Sous-Préfet*, comédie en trois actes, 287-297, 365-387.

DELISLE (Léopold). — Communication de lettres inédites de Charles VIII à Louis de la Trémoille pendant la guerre de Bretagne en 1488, 329-339.

DUBOIS (Lucien). — Livingstone, 169-181. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, par M. Albert Bourgault-Ducoudray, 232-236. — *Les Sciences et les Lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Paul Lacroix, 319-323. — *Notre-Dame de Lourdes*, par M. Henri Lasserre, 396-398.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — J. Crétineau-Joly, 5-13. — *Chronique de janvier*, 68-74. — *Les Confréries bretonnes*, par M. Léon Maître, 154-158. — *Esquisse de Rome chrétienne*, par Mgr Gerbet, 310-318. — *Histoire du 5^e régiment de chasseurs à pied*, par M. G. de Sourdeval, 398-402. — *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure*, etc., par M. Henri Monnié, 402-407. — *Histoire des Anges*, par M. Jeanniard du Dot, 481-485. — Mgr Fournier, 469-474.

DE LA GOURNERIE (Jules). — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, 433-446.

GRIMAUD (Emile). — Château-Thébaud, poésie, 112. — *Le Livre d'un Père*, par M. Victor de Laprade, 236-237. — *Voix gallo-romaines*, par MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, 237. — Joseph Autran, 298.

D'HERBAUGES (Jules). — Louise Amaury, 461-468.

- DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 75-78 ; — de février, 163-167 ; — de mars, 239-247 ; — d'avril, 324-327 ; — de mai, 409-415 ; — de juin, 487-489. — M. Le Hénaff, 21-29.
- DE KERPENIC (L.). — Revue des publications savantes de Bretagne et de Vendée, 300-304.
- KERMALO (Jean). — Histoires d'autrefois. Premier dizain : Histoires extraordinaires, 305-309.
- KERVILER (René). — *Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alexandre Bertrand, 225-230.
- MARQUERIE (Gustave). — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, 258-267.
- MINIER (Hippolyte). — Le Trait d'union, comédie en un acte, en vers, 182-207.
- L. (A.). — *Dix pièces dramatiques*, par M. l'abbé du Tressay, 56-57.
- LALLIÉ (Alfred). — *Les Songères*, par M. Ch. Robinot-Bertrand. 158-162. — *Histoire d'une Enfant de Paris*, par M^{me} Le Lasseur-Perier, 393-396.
- LAMBERT (Eugène). — Le prix Monthyon en Bretagne ; la Vierge en exil, sonnets, 110-111.
- DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — La Fontaine de Baranton, légende bretonne, 32-39.
- MAITRE (Léon). — L'Université de Nantes. — Les Facultés de droit civil et canon, 14-20 ; la Faculté de théologie, 120-130. — *La famille Descartes en Bretagne*, par M. S. Ropartz, 407-408.
- DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (S.). — Une page de la marine militaire du port de Nantes, 340-349.
- ROPARTZ (Sigismond). — Le petit déjeuner de MM. du Parlement de Bretagne, 97-103. — Olivier Merault, chanoine de Rennes (1600), 417-432.
- ROUSSE (Joseph). — A la mémoire de Félix Thomas, poésie, 30-31.
- DE SAINT-JEAN (c^{te}). — La Bretagne, poésie, 298-299.
- TEULÉ (Abbé P.). — *Les Moines d'Occident*, tomes VI et VII, par M. de Montalembert, 337-393.
- DU TRESSAY (Abbé). — Armand de Richelieu, évêque de Luçon, 249-257, 350-364, 447-460.
- DE LA VILLEMARQUÉ (v^{te} H.). — Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits d'après une édition de 1530 : — II Les quinze joies de Marie (Pezzec levez Maria), 40-57. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden), 128-153.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

MENTIONNÉS OU APPRÉCIÉS DANS CE VOLUME

- Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alexandre Bertrand, 225-230.
Confréries (les) bretonnes, par M. Léon Maitre, 154-158.
Dix pièces dramatiques, à l'usage des cercles d'ouvriers, collèges, salons, etc., par l'abbé du Tressay, 55-57.
Esquisse de Rome chrétienne, par Mgr Gerbet, 310-318.
Famille (la) Descartes en Bretagne, par S. Ropartz, 407-408.
Histoire des anges, par M. Jeanniard du Dot, 481-485.
Histoire du 5^e régiment de chasseurs à pied, par M. G. de Sourdeval, 398-402.
Histoire d'une Enfant de Paris, par M^{me} Le Lasseur-Perier, 393-396.
J. Crétineau-Joly, par M. l'abbé U. Maynard, 5-13.
Légendes militaires, par A. Fiévée, 122-127.
Livre (le) d'un Père, par M. Victor de Laprade, 52-55, 236-237.
Mélodies populaires de Grèce et d'Orient, par M. Albert Bourgault-Ducoudray, 232-236.
Mobilisés (les) de la Loire-Inférieure, etc., par M. Henri Monnié, 402-407.
Moines (les) d'Occident, tomes VI et VII, par le c^{te} de Montalembert, 337-393.
Notre-Dame de Lourdes, par M. Henri Lasserre, 396-398.
Proverbes de salon, par M. François de la Haulle, 57-58.
Sciences (les) et les Lettres au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par Paul Lacroix, 319-323.
Songères (les), par M. Ch. Robinot-Bertrand, 158-162.
Voix gallo-romaines (Gallo-romanæ voces), par MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, 237.

FIN DU TOME QUARANTE ET UNIÈME.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn





3 2044 100 904 432

www.libtool.com.cn